Le Comité parisien de la libération et les comités locaux de libération de la Seine

Charles Riondet

▶ **To cite this version:**

Charles Riondet. Le Comité parisien de la libération et les comités locaux de libération de la Seine. Histoire. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis, 2015. Français. NNT : . tel-01370997

HAL Id: tel-01370997
https://hal.science/tel-01370997

Submitted on 23 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis
École doctorale « Pratiques et théories du sens »

Thèse de doctorat d'histoire

Le Comité parisien de la libération

et les comités locaux de libération de la Seine

Charles Riondet

Sous la direction de Danielle Tartakowsky, professeure des universités
et Christine Nougaret, directrice d'étude à l'École nationale des Chartes,
soutenue et présentée publiquement le 16 mars 2015

Membres du jury :
Claire Andrieu, Institut d'Études Politiques de Paris (rapporteur)
Laurent Douzou, Institut d'Études Politiques de Lyon (rapporteur)
Philippe Nivet, Université de Picardie
Philip Nord, Université de Princeton
Christine Nougaret, École nationale des Chartes
Danielle Tartakowsky, Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu Danielle Tartakowsky et Christine Nougaret qui ont dirigé et accompagné cette recherche avec bienveillance et rigueur.

C'est avec l'appui et le soutien quotidiens de toute l'équipe du MRN, Xavier Aumage, Julie Baffet, Eric Brossard, Agathe Demersseman, Céline Heytens, Guy Krivopissko, Danièle Lisambard, Claude Louvigny, Raymond Noury, Annick Nunes, et Fatih Ramdani que j'ai pu la mener à bien avec sérénité. Xavier Aumage, Céline Heytens, Agathe Demersseman et Guy Krivopissko ont droit à ma reconnaissance toute particulière pour leur compréhension, leur patience et leur confiance, et la qualité de leur relecture.

Les membres du Comité d'histoire de la ville de Paris, Claire Barillé, Frédéric Tristram, Stéphane Rouelle, Frédéric Jiméno et Martine Kudla, ont toujours été disponibles pour valoriser et diffuser mes travaux. La création de l'exposition « Résistance en région parisienne » en leur compagnie restera un temps fort.

Les bureaux de l'association du Comité parisien de la libération, Francine Deroudille, sa président, François Archambault, Jean-Claude Emorine, Robert Endewelt, Marie André Corcuff, Guy Hervy, Denise Jourdan, Christine Levisse-Touzé, Jean Novosseloff, Pierre Viannay et Vladimir Trouplin, et de l'association parisienne des amis du musée de la Résistance nationale, Serge Boucheny, Roger Gauvrit et Philippe Beaudelot, ainsi que tous leurs membres ont également été de très efficaces soutiens et relais.

La région Île-de-France, la ville de Paris, le conseil général du Val-de-Marne et la ville de Champigny-sur-Marne ont été de précieux concours pour donner l'impulsion et garantir la bonne mise en œuvre de ce projet de recherche et ses développements.

Pour m'avoir ouverts leurs collections et fait partager leurs souvenirs, compétences et connaissances, je tiens à remercier très sincèrement les témoins André Carrel (†), Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Roger Grenier, Naftali Skrobek, Robert Salmon (†), Roland Vaillant, Charles Pégulu de Rovin, ainsi que Claire Andrieu (IEP Paris), Vincent Bray (responsable du département audiovisuel du Musée Leclerc et de la libération de Paris, musée Jean Moulin), Chloë Chotard (Archives communales de Champigny-sur-Marne), Marie-André Corcuff (Archives départementales Val-de-Marne), Charles-Louis Foulon, Patricia Gillet (conservateur en chef des Archives nationales), Hervé Guillemet (professeur d'histoire),

Bruno Leroux et Frantz Malassis (Fondation de la Résistance), Christine Levisse-Touzé (Musée du général Leclerc et de la libération de Paris, musée Jean-Moulin), Michèle Massé, Geneviève Michel (Archives communales de Pantin), Dominique Parcollet (Centre d'histoire de Sciences Po), Vivien Richard (Archives nationales), Vladimir Trouplin (Musée de l'Ordre de la Libération) et Vincent Tuchais (Archives de Paris).

Je remercie également Françoise Bédoussac et Bénédicte Gavand (Archives de Boulogne-Billancourt), Alain Berneri (Archives de Montreuil-sous-Bois), Christophe Bernier (Archives de Colombes), Joël Biard (IHS CGT), Isabelle Bonnefoy (Archives de Fontenay-sous-Bois), Julie Brossard-Duchemin (Archives de Neuilly-sur-Seine), Haude de Chalendar (Archives de Suresnes), François-Xavier Chaix (Archives d'Asnières-sur-Seine), Dominique Couderc (Archives de Fresnes), Ariane Dutartre (Archives de Saint-Mandé), Sophie Espuna (Archives de Vitry-sur-Seine), Florian Goutagneux (Musée de la carte à jouer, Issy-les-Moulineaux), Christian Gallot et Lise Freval (Archives de Bois-Colombes), Sylvain Gervereau (Archives de Cachan), Christine Kauffmann (Archives de Vincennes), Muriel Leclerc et Séverine Marchal (Archives de Musée du général Leclerc et de la libération de Paris, musée Jean-Moulin), Dominique Lefèvre (Archives de Issy-les-Moulineaux), Nolwenn Le Hir (Archives de Montrouge), Jacqueline Le Men (Archives de Gennevilliers), Élise Lewartowski (Archives départementales du Val-de-Marne), Marie-José Loubrieu (Archives de Maisons-Alfort), Laurent Magre (Archives de La Courneuve), Clémentine Markidès (Archives de Bobigny), Aldine Martini (Archives de Sceaux), Romain Maurin (Archives du Bourget), Philippe Mayet (Archives de Levallois-Perret), Olivier Muth et Frédéric Douat (Archives départementales des Hauts-de-Seine), Aurélie Mazet (Archives de l'IHS CGT), Christine Ollagnier (Archives de Bondy), Anne-Marie Pathé (IHTP), Claudine Peter (Archives de Châtillon), Michèle Rault (Archives d'Ivry-sur-Seine), Christiane Sennepin (Archives de Saint-Maur-des-Fossés), Catherine Tambrun et Cyril Colin (Musée Carnavalet), Marc Tavernier (Bagnolet), Vincent Villette (Archives de Nogent-sur-Marne), Françoise Wyss (Archives de Créteil) et Sylvie Zaidman (Archives départementales de Seine-Saint-Denis).

Merci à Sophie et Étienne pour leurs relectures attentives, à Soline pour son aide finale.

Introduction

> *Il était là, enfin, réel, visible, palpable. Le chef inconnu que nous nous étions donné, le symbole exilé au-delà des mers s'incarnait soudain, et il suffisait de tendre le bras pour le toucher, tandis que nous l'accueillions dans ce grand bureau où nous avions vécu une semaine frénétique. Ensuite, grimpés sur les fenêtres, le corps dans le vide, alors qu'il paraissait sur le perron, nous n'avions plus de voix à force de hurler, à l'unisson du peuple de Paris.*
>
> *Et lui, l'air mécontent et encore chargé d'immenses soucis, il remerciait avec ses curieux gestes de bras, et sa voix, aux oscillations singulières. Sans écouter le détail de ses paroles, et tout en participant à l'immense joie collective de cette minute, il me semblait que cette haute stature, et ces gestes, et ces phrases scandées venaient nous signifier : « C'en est fini des vacances ! »*[1]

Le général de Gaulle, arrivant à l'Hôtel de ville le 25 août 1944, ne siffle certes pas la fin des vacances pour les résistants parisiens, comme l'affirme Roger Grenier, un des membres du secrétariat du Comité parisien de la libération pendant l'insurrection. Toutefois, cet événement, par son retentissement et son ampleur, occulte bien des péripéties et des constructions qui l'ont précédées et suivies, dont celles qui ont émaillées l'histoire de l'organisme qui accueillait ce jour là à l'Hôtel de ville le chef du Gouvernement provisoire de la République française.

Le Comité parisien de la libération tient, dans l'historiographie, une place marginale et centrale à la fois. Sa place est centrale par son ancrage géographique et l'importance de l'enjeu qui lui est attaché. Ainsi, le CPL est un acronyme incontournable de tous les ouvrages portant sur la libération de Paris. Cependant, la plupart du temps, sa présence est juste mentionnée, parfois caractérisée par son obédience communiste. Au mieux, il est présenté comme un adjuvant, indocile voire inconséquent, aux véritables responsables de la prise du pouvoir dans la capitale que sont le Conseil national de la Résistance (CNR) et la Délégation générale du Gouvernement provisoire de la République française (GRPF).

En 1963, Henri Denis[2] a réalisé une première synthèse sur l'action clandestine du

1 Roger GRENIER, *Les Embuscades*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1980, p. 126.

2 Agrégé de droit et spécialiste de l'histoire de la pensée économique, professeur à la Sorbonne, Henri Denis (1913-2011) n'était pas spécialement destiné à conduire cette première recherche sur le CPL. Sa famille, contactée en août 2013, ignorait même qu'il fut l'auteur de cette étude.

Comité parisien de la libération. Après l'étude pionnière de René Hostache sur le Conseil national de la Résistance (CNR)[3], c'est le second et dernier ouvrage de la collection « Esprit de la Résistance », publiée sous l'égide du Comité d'histoire de la Seconde guerre mondiale, à aborder un organisme de coordination. Il faut noter que, sur cette question des « institutions de la clandestinité »[4], le travail a été confié, non pas à des historiens de formation, mais à des juristes. Considérer ces objets comme relevant de la sphère du droit, c'était en quelque sorte les opposer aux études relatives aux idéologies, notamment celle d'Henri Michel, *Les courants de pensée de la Résistance*[5], ou des travaux monographiques[6], conduits par des historiens.

Pour autant, le travail d'Henri Denis est également de nature monographique. Deux conclusions principales s'en dégagent. Le CPL est le « seul organisme politique important de la Résistance (…) dominé par une majorité communiste »[7], tout comme il est le seul « qui se soit vu confier, après la libération (…), un rôle administratif de premier plan »[8]. Ce rôle de premier plan a été étudié en partie par Philippe Nivet en 1994, dans le cadre d'une recherche plus large sur le conseil municipal de Paris de 1944 à 1977[9]. La thèse principale de l'ouvrage d'Henri Denis est de diviser le CPL, c'est-à-dire son bureau, composé de six membres, entre deux groupes, les « classiques » et les « révolutionnaires »[10], et dominé par ces derniers. Cette analyse reste juste, encore que le vocabulaire choisi soit discutable. Toutefois, cinquante ans après la parution de cet ouvrage, de nouvelles archives et de nouvelles perspectives historiographiques ont rendu nécessaire un autre regard sur le Comité parisien de la libération.

Les recherches conduites en France sur la Résistance depuis plus de trente ans ont creusé des sillons fertiles. Le cycle des colloques sur la Résistance et les Français organisé

3 René HOSTACHE, *Le Conseil national de la résistance: les institutions de la clandestinité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Esprit de la Résistance », 1958, 498 p.

4 *Ibid.*

5 Henri MICHEL, *Les courants de pensée de la Résistance*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Esprit de la Résistance », 1962, 842 p.

6 Marie GRANET et Henri MICHEL, *Combat: histoire d'un mouvement de résistance, de juillet 1940 à juillet 1943*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Esprit de la Résistance », 1957, 330 p; Arthur CALMETTE, *L'Organisation civile et militaire, histoire d'un mouvement de résistance de 1940 à 1946*, Paris, Presses universitaires de France, 1961, 228 p; Marcel BAUDOT, *L'Opinion publique sous l'occupation: l'exemple d'un département français, 1939-1945*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Esprit de la Résistance », 1960, 268 p.

7 Henri DENIS, *Le Comité parisien de la Libération*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Esprit de la Résistance », 1963, p. 3.

8 *Ibid.*

9 Philippe NIVET, *Le Conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 397 p.

10 Henri DENIS, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 29-32.

par l'IHTP, dans les années 1990, en particulier *Les pouvoirs en France à la Libération*[11], sous la direction de Philippe Buton et Jean-Marie Guillon et *La Résistance et les Français. Villes centres et logiques de décision*, sous la direction de Laurent Douzou, Robert Franck, Denis Peschanski et Dominique Veillon[12], ou d'autres encore comme *Le rétablissement de la légalité républicaine*[13], organisé par la fondation Charles de Gaulle et *Paris 1944: les enjeux de la Libération*[14], dirigé par Christine Levisse-Touzé, ont fourni de nouvelles pistes et ouvert, *de facto*, de nouveaux chantiers. Il est ainsi nécessaire d'étudier l'objet CPL, en tant que rouage d'un ensemble, et par les relations qu'il entretient avec les autres éléments qui lui sont subordonnés ou supérieurs. Les relations entre les organisations de résistance et le corps social sont également un nouveau champ à explorer.

Dans l'introduction de son ouvrage, Henri Denis jugeait l'objet CPL « difficile à étudier »[15] du fait de la faiblesse des archives, et regrettait de n'avoir pas pu faire une histoire de « la façon dont [les décisions] ont été élaborées et la mesure dans laquelle elles ont été appliquées »[16]. Dans son cas, le manque d'archives a été contrebalancé par le recours fréquent aux témoignages, dont il ne méconnaissait pas la subjectivité. Pour notre recherche, nous avons été confronté à la situation inverse. Au moment où nous avons commencé ce travail, les témoins avaient, pour la plupart, disparu. Les deux membres du Comité parisien de la libération que nous avons pu interroger, André Carrel et Robert Salmon, sont décédés pendant notre recherche, tout comme Gérard Jaquet, que nous n'avons pu rencontrer. Cette lacune a été compensée partiellement par la publication des mémoires d'une grande partie des acteurs de cette histoire[17], avec évidemment les faiblesses inhérentes à ce genre littéraire.

À l'inverse, de très nombreuses archives ont émergé[18]. Aux Archives nationales, des

---

11 Philippe Buton et Jean-Marie Guillon (eds.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994, 590 p.

12 Laurent Douzou, Robert Franck, Denis Peschanski et Dominique Veillon (eds.), *La Résistance et les Français: villes, centres et logiques de décision. Actes du colloque international. Cachan, 16-18 novembre 1995*, Paris, CNRS, 1996, 547 p.

13 Fondation Charles de Gaulle, *Le rétablissement de la légalité républicaine, 1944 : actes du colloque, 6, 7, 8 octobre 1994*, Bruxelles, Complexe, 1996, 904 p.

14 Christine Levisse-Touzé (ed.), *Paris 1944: les enjeux de la Libération*, Paris, A. Michel, 1994, 573 p.

15 Henri Denis, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 2.

16 *Ibid.*

17 Léo Hamon, *Vivre ses choix*, Paris, R. Laffont, coll. « Vécu », 1991, 556 p; Jean Mons, *Sur les routes de l'Histoire : cinquante ans au service de l'État / Jean Mons...*, Paris, Éditions Albatros, 1982, 359 p; André Tollet et Claude Lecomte, *Ma traversée de siècle: mémoires d'un syndicaliste révolutionnaire*, Montreuil, VO Ed, 2002; André Carrel, *Mes humanités: itinéraire d'un homme engagé*, Paris [Champigny-sur-Marne], l'Oeil d'or-Musée de la résistance nationale, coll. « Mémoires & miroirs », 2009, 284 p; Francis-Louis Closon, *Le temps des passions: de Jean Moulin à la Libération 1943-1944*, Paris, Éd. du Félin, 1998, 238 p.

18 Une présentation détaillée des sources articulée avec une réflexion sur la construction de notre corpus comme un ensemble cohérent est à lire en annexes.

fonds publics et privés d'une importance majeure ont été rendus communicables notamment le fonds du Commissariat national à l'Intérieur, les archives de Jean de Vogüé, d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie, ou de Marie Granet. Au Centre d'histoire de Sciences Po, les fonds de Léo Hamon et d'Alexandre Parodi ont été des apports essentiels. Au Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne, outre les archives d'André Tollet, les fonds Pierre Villon, Auguste Gillot, et des documents épars confiés au fil des années ont également permis d'avoir la main sur des informations qu'Henri Denis n'avait pu obtenir.

Représentations et mémoire

Aux côtés de l'historiographie, la mémoire joue un rôle structurant dans l'origine et le déroulement de ce travail sur le CPL. En effet, cette recherche a été conduite parallèlement à la réactivation de l'association du CPL, fondée en 1946 et mise en sommeil après la mort d'André Tollet. Son existence a été une aide beaucoup plus qu'un frein, ne cherchant à aucun moment à orienter les recherches, mais aidant au contraire à les diffuser et à les développer[19].

Avant cette évolution récente, l'association du CPL tenait exclusivement par l'énergie de son fondateur et président, le principal et parfois unique animateur pendant près de soixante ans. André Tollet a été un ardent défenseur de la mémoire de la Résistance parisienne et du peuple de Paris libérateur, deux choses pour lui confondues et identifiées au CPL[20]. Son activité mémorielle a contribué à créer une représentation du CPL, auquel sont attribués les qualités et défauts de son président. Au fil des ans, l'institution, puis l'association, et l'homme se sont confondus jusqu'à devenir une seule et même entité. C'est une des raisons pour lesquelles le regard porté sur le CPL est aussi tranché et ambivalent : à l'image de son président fondateur, le CPL est un organe qui parle fort, s'emporte facilement. Il fait de plus le jeu exclusif du parti communiste dans la partie d'échecs qu'il mène face aux autres tendances de la Résistance intérieure et extérieure, puis face aux pouvoirs de l'État en

19 Notamment en participation à l'organisation de la journée d'études « Paris, août 1944-mai 1945 : reconstruire et rénover » (Association CPL, Comité d'histoire de la Ville de Paris, Université Paris VIII), le 26 novembre 2011 ainsi qu'à la tenue de l'exposition « Résistance en région parisienne », à l'Hôtel de ville de Paris du 19 mars au 25 avril 2013

20 AD 93, 49J/229 Extrait de l'appel du CPL pour le 29e anniversaire de la libération, le 26 août 1973 :

> Il y a 29 ans que Paris se libérait de l'Occupation allemande par une insurrection victorieuse à l'appel du Comité parisien de la libération composé d'hommes et de femmes appartenant aux divers partis, mouvements et réseaux de la Résistance.
> Les combattants sans uniforme et les soldats des Forces Françaises Libres faisaient leur jonction dans la capitale libérée par son peuple.

reconstruction. Essayer de dépasser cette vision personnalisée et dépourvue de nuances, sans pour autant nier ce qu'elle a de justifié, est un des enjeux majeurs de cette recherche.

Histoire du département de la Seine ou histoire de la France à Paris

Le CPL fait partie d'un ensemble plutôt homogène, qui recouvre un phénomène qui s'est développé, à plus ou moins grande échelle, sur la quasi totalité du territoire de la France à partir du printemps 1943 : le réseau des comités départementaux de la libération, organisations de coordination et de représentation. Il s'inscrit dans la même temporalité que les autres comités de libération. Cependant, le cadre géographique dans lequel il agit fait de lui un objet spécifique dans l'histoire de la Résistance et de la libération. Paris est vue comme la capitale de la Résistance et le lieu de la prise du pouvoir par le GPRF. L'historiographie de la Résistance à Paris a toujours privilégié cet aspect, illustrant parfaitement le schéma mis en avant par Annie Fourcaut : « Paris constitue la scène où se joue l'histoire nationale, et le local y est un impensé historiographique »[21].

Christine Levisse-Touzé évoque le CPL comme une élément rendant « encore plus complexe »[22] la situation, face aux instances nationales que sont le CNR et la Délégation générale, et met en avant le « rôle particulier de Paris »[23] pendant la Seconde guerre mondiale. Le Comité parisien de la libération a effectivement subi la tentation, récurrente pour le pouvoir local parisien, de se placer en concurrent du pouvoir national siégeant à Paris. Les relations avec le centre ne sont jamais absentes des études monographiques, même portant sur des espaces plus éloignés, comme le montre cette réflexion de Jacques Chesnier pour le département de la Sarthe :

> Un département n'est qu'une entité administrative qui ne peut être appréhendée historiquement comme un espace culturel ou même géographique, car cela revient à éliminer pratiquement les forces centrifuges régionales ou nationales.[24]

21 Annie FOURCAUT, « Les relations entre Paris et les banlieues, une histoire en chantier », *in* CENTRE D'HISTOIRE SOCIALE DU XXE SIÈCLE (ed.), *Paris-Banlieues: conflits et solidarités historiographie, anthologie, chronologie, 1788-2006*, Grâne, Créaphis, 2007, p. 11. Jean Favier, bien qu'il ait largement contribué à mettre en lumière certaines spécificités de l'histoire de l'agglomération parisienne, intitule ainsi une des grandes parties de son ouvrage de synthèse sur Paris « L'histoire de France se fait à Paris » (Jean FAVIER, *Paris. Deux mille ans d'Histoire*, Paris, Fayard, 1997, p. 7.)

22 Christine LEVISSE-TOUZÉ, « Le rôle particulier de Paris pendant la Seconde guerre mondiale », *in La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision*, Cachan, IHTP, 1995, p. 195.

23 Christine LEVISSE-TOUZÉ, « Le rôle particulier de Paris pendant la Seconde guerre mondiale », *op. cit.*

24 Jacques CHESNIER, *La Sarthe déchirée, 1939-1944: un département dans la guerre*, Le Mans, Éd. Libra diffusio, 2008, p. 9.

Or, la région parisienne est justement un des lieux où naissent les forces centrifuges. L'espace parisien nourrit de ses expériences les autres espaces. Le CPL se crée et agit à Paris, certes, mais est lui-même soumis au centre. Il a, en théorie, le même poids qu'un autre CDL, malgré sa proximité géographique avec le principal lieu de décision. Cependant, cette proximité avec le lieu du pouvoir et de la prise du pouvoir est en fait l'obstacle principal à la création et l'activité du CPL, tout autant qu'une de ses principales raisons d'être, tout comme la spécificité administrative du département de la Seine est le prisme principal au travers duquel est considérée la situation du CPL et des CLL après la libération.

Sans méconnaître cette dimension nationale, porter un regard décentré[25] sur ce territoire central est une nécessité. C'est à travers le prisme « local » que nous avons souhaité étudier le CPL. Ce dernier, conscient des conséquences nationales de son attitude, ne l'est pas moins de ses responsabilités vis-à-vis des organisations de résistance et de la population strictement parisiennes. Le discours du comité en direction des Parisiens est un discours adapté aux spécificités du territoire et de sa population et le CPL développe un discours régional à l'échelle de toute la région parisienne. Ainsi, adressant le premier appel publié « à la population du grand Paris »[26], le CPL ne s'interdit pas d'étendre son influence aux départements de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, avant que la création des CDL dans ces deux départements, dont il est un observateur attentif, ne vienne clarifier la situation.

Par la création des comités locaux de libération dans les arrondissements parisiens et les communes de banlieue, le CPL remplit complètement sa fonction d'animateur de la Résistance dans le département de la Seine, en mettant en place une partie de ces « réseaux multiformes d'espaces interactifs et interdépendants, indispensables les uns aux autres et solidaires de l'ensemble »[27], ce que propose Pierre Laborie comme une définition possible de la Résistance. Il ne s'agit pas de réaliser 100 monographies (20 arrondissements et 80 communes) sur le processus d'union communale ou infracommunale de la Résistance, mais plutôt d'étudier le lien entre une coordination départementale et ses émanations communales, envisager un éventuel processus d'autonomisation des comités locaux et replacer cet ensemble dans celui, plus large, de l'écheveau institutionnel construit par la Résistance.

Après la libération, le CPL est plus que jamais ancré dans son territoire, se parant des

25 Jean-Marie GUILLON, « Regard décentré sur l'histoire de la Résistance en France », *in* Laurent DOUZOU (ed.), *Faire l'histoire de la Résistance: actes du colloque international, 18-19 mars 2008*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, pp. 117-131.

26 MRN, 14/ATOL/1 À la population du grand Paris, s.d.

27 Pierre LABORIE, « Qu'est-ce que la Résistance ? », *in Dictionnaire historique de la Résistance: résistance intérieure et France libre*, Paris, R. Laffont, coll. « Bouquins », 2006, p. 38.

habits du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine et siégeant à l'Hôtel de ville à côté du préfet de la Seine.

Temporalité décalée, tournée vers la victoire

Le cadre temporel du Comité parisien de la libération n'est pas celui de l'occupation. Il commence largement après la défaite de 1940 et les débuts de la Résistance, et se termine également largement après la libération. Sa création témoigne du fait que la « Résistance-organisation »[28] est suffisamment forte pour qu'il soit devenu nécessaire de la coordonner, de même que la victoire n'est plus une perspective fantastique. Quand Paul Éluard dédicace un exemplaire de son recueil *Capitale de la douleur* à son éditeur Noël Arnaud, le 10 septembre 1942, il écrit : «Paris, au printemps prochain, sera peut-être en feu, mais il sera libre »[29]. La confiance en la victoire prochaine pousse les résistants à mettre sur pied les modalités de cette victoire.

Robert Franck estime que « la Résistance est à la fois la conscience d'une finalité différée et un besoin immédiat d'exister »[30]. C'est vrai pour la Résistance pionnière, dont la motivation principale est de « faire quelque chose ». À mesure que la Résistance se développe, l'optimisme grandit, sans toujours s'accompagner d'une volonté de préparer les lendemains de la victoire, ce que Jean Cavaillès résume parfaitement en déclarant à Yves Farge qu'il faut « gagner la liberté, avant d'aménager la liberté »[31]. Cependant, la Résistance de 1943 et 1944 a une perspective différente. Toute action accélère et rend tangible cette « finalité différée ». Une partie des résistants, et surtout évidemment les chefs, regardent largement vers l'avenir, synonyme de révolution : « Il faut être révolutionnaire et si on ne l'est pas, on est perdu dans le temps présent »[32].

Les acteurs ne sont plus tant dans la résistance que dans la libération. Si la première idée d'André Tollet est de nommer « comité parisien de Résistance[33] » le rassemblement qu'il

28 François MARCOT, « Pour une sociologie de la Résistance: intentionnalité et fonctionnalité », *Le Mouvement social : bulletin trimestriel de l'Institut français d'histoire sociale*, La résistance, une histoire sociale, 1997, pp. 21-42.

29 MRN, 14/NARN/1 Paul ÉLUARD, *Capitale de la douleur*, 6e édition., Paris, Gallimard, coll. « Nouvelle Revue française », 1939.

30 Robert FRANCK, « Identités résistantes et logiques alliées », *Les Cahiers de l'IHTP*, La Résistance et les Français. Nouvelles approches, nº 37, Décembre 1997, p. 76.

31 Yves FARGE, *Rebelles soldats et citoyens: carnet d'un Commissaire de la République*, Paris, B. Grasset, 1946, p. 28-29.

32 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 42

33 AN, 72AJ/2304 Lettre du Bureau des syndicats ouvriers de la Région parisienne au camarade Madelin, reçue le 12 août 1943.

appelle de ses vœux, l'appellation qui prévaut est celle de comité de libération. Ce terme commence alors à se diffuser et recouvre une réalité différente : la coordination des forces passe derrière la nécessité de préparer de futures assemblées consultatives ou délibérantes. Le CPL est tourné vers l'avenir, plus que le CNR par exemple, dont le rôle après la libération n'est pas bien établi, alors que celui des CDL est codifié par le CFLN et le CNR. En ce sens, si la libération de Paris est une rupture incontestable, l'étude du CPL et des CLL de la Seine ne peut en aucun cas se conclure au soir du 25 août 1944.

La période de transition politique qui suit la libération est bien connue, en particulier sous l'angle du conflit de pouvoir entre le gouvernement et certaines forces centrifuges issues de la Résistance, au rang desquelles sont comptés le CPL et les CLL[34]. Cette particularité de l'identité des comités de libération, institutions clandestines puis officielles, est également une source de profonde interrogation. Comment appréhender la rupture de la libération ? Il est d'ailleurs symptomatique de constater que les études réalisées sur les mouvements de résistance peuvent être séparées en deux ensembles : celles qui s'arrêtent avec la libération et celles qui poursuivent la chronologie. Laurent Douzou, pour Libération-Sud[35], ou Daniel Virieux, pour le Front national[36], n'ont pas souhaité s'engager dans cette épreuve, tandis que Cécile Vast[37] ou Olivier Wieviorka[38] ont poursuivi quelques pistes, notamment pour questionner la postérité de l'engagement résistant.

Ce changement, ce bouleversement même, étudié pour certains catégories de résistants, notamment les FFI[39], recouvre, pour ceux qui agissent au sein des comités de libération, une réalité bien spécifique : il s'agit également d'endosser, du jour au lendemain, des responsabilités nouvelles et non moins écrasantes, et participer effectivement à la reconstruction physique et politique du territoire. Il s'agit d'un changement d'échelle vertigineux entre les comités de libération clandestins et légaux qui induit forcément des évolutions radicales de leurs identités et leurs méthodes de travail. Divers travaux,

34 Philippe Buton et Jean-Marie Guillon (eds.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, *op. cit.*; Philippe Buton, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, Paris, Presses de la FNSP, 1993.

35 Laurent Douzou, *La Désobéissance: histoire d'un mouvement et d'un journal clandestins, Libération-Sud, 1940-1944*, Paris, O. Jacob, 1995, 480 p. Dans ce cas, l'intégration du mouvement dans les MUR puis le MLN justifie ce choix.

36 Daniel Virieux, *Le front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France: un mouvement de résistance. Période clandestine (mai 1941-août 1944)*, Thèse de doctorat, Paris 8, France, 1996, 1825 p.

37 Cécile Vast, *Une histoire des Mouvements Unis de Résistance (de 1941 à l'après-guerre) : Essai sur l'expérience de la Résistance et l'identité résistante*, Besançon, 2008.

38 Olivier Wieviorka, *Une certaine idée de la Résistance: Défense de la France*, Paris, Éd. du Seuil, 1995, 487 p.

39 Michel Pigenet, *Les Fabiens, des barricades au front: septembre 1944-mai 1945*, Paris, L'Harmattan, 1995, 265 p.

notamment ceux de Philippe Buton sur le parti communiste[40], ont tracé des continuités fortes entre les deux périodes, reliées par le dénominateur commun du pouvoir. Le fort renouvellement des élites locales à la libération[41], en particulier dans le département de la Seine[42], introduit toutefois une importante rupture. Sur la base de ces travaux, nous avons essayer d'appréhender celle-ci en tentant de définir plus précisément ces nouvelles identités, ainsi que les nouvelles pratiques qu'elles induisent, fortement influencées par l'héritage du combat clandestin et ses espérances.

Unité ou coordination

Comme le dit justement Claire Andrieu, « l'union des résistants n'est pas un donné mais un produit »[43]. Créé en 1943, le CPL est effectivement le produit de deux volontés unificatrices, qui s'opposent et se complètent. Le premier processus est initié par certains résistants parisiens qui désirent réunir leurs efforts pour gagner en efficacité, en prenant exemple sur le Comité central des mouvements de résistance. C'est le sens des premières rencontres entre Jean de Vogüé et André Tollet au début de l'été[44]. Ce dernier agit également dans le cadre de la politique du PC qui vise à susciter des organisations uniques de résistance, le plus souvent sous l'égide du Front national[45]. Le CFLN, aiguillonné par les Mouvements unis de Résistance[46], développe quant à lui la volonté de créer des organismes représentant l'ensemble des tendances de la Résistance dans chaque département, en prenant exemple sur le CNR, mais en y ajoutant un rôle consultatif, voire exécutif après la libération. Ainsi, le processus qui mène à la création du CPL emprunte à ces deux conceptions, et aboutit à la création d'une assemblée hybride, à la fois lieu de coordination des pratiques résistantes et de préparation des modalités de la prise du pouvoir et de ses conséquences.

---

40 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*

41 Gilles LE BÉGUEC et Denis PESCHANSKI (eds.), *Les élites locales dans la tourmente: du Front populaire aux années cinquante*, Paris, CNRS Éd., 2000, 460 p.

42 Emmanuel BELLANGER, *Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950*, Thèse de doctorat, Paris 8, Saint Denis, 2004, 1514 p.

43 Claire ANDRIEU, « La Résistance comme mouvement social », *in* Michel PIGENET et Danielle TARTAKOWSKY (eds.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p. 423.

44 AN, 72AJ/2304 Lettre du Bureau des syndicats ouvriers de la Région parisienne au camarade Madelin, reçue le 12 août 1943.

45 Daniel VIRIEUX, *Le front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France : un mouvement de résistance*, manuscrit en cours de publication, s.d., deuxième partie, p. 294

46 Henri NOGUÈRES et Marcel DEGLIAME, *Histoire de la Résistance en France : novembre 1942-septembre 1943*, Paris, R. Laffont, coll. « L'Histoire que nous vivons », 1982, p. 610.

La coordination ne va évidemment pas de soi et les organisations doivent accepter une « *deminutio capitis* au bénéfice de l'unité »[47], mais également accepter une ouverture vers l'autre qui n'est pas sans poser quelques difficultés. Une coordination des organisations de résistance n'est pas qu'une coordination de sensibilités politiques, mais est aussi une coordination d'identités. Laurent Douzou le dit bien : « Chaque mouvement avait une personnalité marquée, une originalité dont il prenait une conscience accrue au fil des mois et des années (…). On pourrait soutenir la thèse selon laquelle – dans ses strates supérieures au moins – chaque mouvement élaborait et vivait une forme de résistance qui lui était propre »[48]. Ce constat, qui vaut pour les mouvements de zone sud rassemblés dans les Mouvements unis de Résistance à partir de 1943, vaut également pour les mouvements de zone nord et évidemment à Paris où les structures les plus solides sont rassemblées. L'effort demandé à chaque mouvement est donc important, mais il est fécond. Outre des échanges techniques, la coordination des pratiques oblige à des « contacts plus intimes »[49] entre des organisations de résistance qui se méconnaissaient, voire s'ignoraient totalement.

Le CPL, qui incarne la légalité future autant qu'une autorité morale dans le présent, est aussi un médiateur entre la « Résistance-organisation » et la « Résistance-mouvement »[50]. Il se veut « l'interprète qualifié de la population parisienne »[51], mais également un prescripteur de l'attitude des organisations de résistance pour développer les liens « multiples et complexes »[52] avec la population. Cette double identité court tout au long de l'existence du CPL. Dans la période clandestine, le CPL est un lieu de coordination des pratiques résistantes, y compris celles de la « Résistance-mouvement ». Après la libération, il est une tribune pour la « Résistance-organisation » et ses aspirations.

La difficulté de coordonner les pratiques de ces organisations et personnalités très différentes façonne en grande partie l'activité du Comité parisien de la libération. Une nouvelle fois, l'analyse de Claire Andrieu sur le CNR s'adapte à notre objet :

> Les objectifs du combat commun ne sont pas fournis d'emblée, mais résultent de la concurrence à laquelle se livrent les différentes composantes du mouvement pour

47 Claire ANDRIEU, « La Résistance comme mouvement social », *op. cit.*, p. 423.
48 Laurent DOUZOU, *La Désobéissance*, *op. cit.*, p. 24.
49 AN, F1a/3728 Rapport de Bingen, janvier 1944
50 François MARCOT, « Pour une sociologie de la Résistance: intentionnalité et fonctionnalité », *op. cit.*
51 MRN, 14/ATOL/1 Tract, 16 juin 1944
52 François MARCOT, « Comment écrire l'histoire de la Résistance ? », *Le Débat*, n° 177, n° 5, 20 Novembre 2013, pp. 173-185.

imposer leur propre définition de la lutte.[53]

Cette concurrence est marquée par la prépondérance des organisations plus dynamiques, qui imposent une certaine identité du CPL, celle d'un organisme de mobilisation et d'émulation. Plus précisément, il s'agit à la fois d'une concurrence entre organisations et entre personnalités. Si André Tollet est l'emblématique président du bureau, celui-ci n'a rien d'une chambre d'enregistrement de ses décisions. C'est pourquoi il est nécessaire de faire l'histoire du groupe en tant que somme des individualités qui le composent.

Une fois encore, il faut distinguer deux moments. Jusqu'au 28 août 1944, le CPL est un groupe de 8 personnes, les membres du bureau, un secrétaire et un représentant du CFLN. Le CPL est une groupe de résistants aux parcours divers qui fait souvent le constat du désaccord entre deux visions de la Résistance, de la prise du pouvoir, et des moyens à donner à l'une pour arriver à l'autre. Pour les membres du CPL, l'expérience de la Résistance est largement influencée par ces rencontres. Cela leur confère une responsabilité supplémentaire, celle d'être des porte-paroles pour leur groupe de résistants.

Après la libération, il est une assemblée de 28 membres, proche d'une assemblée municipale classique, découvrant ou redécouvrant la configuration du débat de type parlementaire. Pendant toute sa période d'existence, le CPL n'en représente pas moins la Résistance parisienne, aux yeux de la population, mais aussi aux yeux des tutelles. Les actes et paroles de ses membres engagent l'ensemble des organisations de la Résistance à Paris, et au-delà.

Dans son étude sur le « réseau du musée de l'Homme »[54], Julien Banc entendait « mettre à l'épreuve cette représentation convenue [de l'objet] et de la discuter dans le cadre d'une monographie de facture classique »[55]. Face aux ramifications complexes mises à jour, il a rapidement été dans l'obligation de resituer son objet au sein d'un ensemble plus complexe. Nous avons suivi la même démarche. Impossible d'étudier le CPL hors de l'ensemble des « institutions de la clandestinité »[56], dont certaines sont des tutelles et d'autres des émanations. La filiation, pensée en tant que telle, entre le CPL et les CLL est un des objets

53 Claire ANDRIEU, « La Résistance comme mouvement social », *op. cit.*, p. 422-423.

54 Julien BLANC, *Au commencement de la Résistance: du côté du musée de l'Homme*, Paris, Éd. du Seuil, 2010, 511 p.

55 Julien BLANC, « La Résistance pionnière, un territoire en friche », *in* Julien BLANC et Cécile VAST (eds.), *Chercheurs en Résistance: pistes et outils à l'usage des historiens*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 14.

56 René HOSTACHE, *Le Conseil national de la résistance*, *op. cit.*

majeurs de cette étude. Deuxièmement, le CPL est l'institution clandestine non nationale la plus importante et la plus surveillée. À Londres et Alger, son action est scrutée, et les *go-between* « dont l'action embrassent les deux rives de la Manche »[57] sont ses interlocuteurs principaux. Pierre Brossolette, Claude Bouchinet-Serreules, Jacques Bingen, Francis-Louis Closon, Pierre Brossolette, Jean Mons, Roland Pré, Émile Laffon, Alexandre Parodi, tous ces portes-paroles du CFLN auprès de la Résistance sont des acteurs à part entière de la coordination de la Résistance parisienne.

Le pouvoir

Il est évidemment réducteur de « ne voir dans la Résistance que la compétition des hommes dans leur lutte pour le pouvoir »[58], comme l'annonce sans ambages le conseil scientifique du *Dictionnaire historique de la Résistance*, contrebalançant l'appréciation de Pieter Lagrou, pour qui l'entreprise de construction d'une nouvelle légitimité politique est en France, « une priorité plus importante que la lutte contre l'occupant »[59]. Le CPL étant à la fois un instrument de lutte et un enjeu politique important, une étude sur le Comité parisien de la libération ne peut pas éluder ce questionnement. Le CPL se crée à un moment où la question du pouvoir se fait jour, et il en est un des acteurs principaux, pour des raisons déjà évoquées, la proximité des centres de décision et le poids de la résistance communiste essentiellement. Le pouvoir est même une obsession pour certains des acteurs. André Meyer, dans son compte rendu du livre d'Henri Denis pour la revue des *Annales*, proposait comme sous-titre à celui-ci « Étude des luttes d'influence au sein de la Résistance »[60], et renchérissait ainsi : « Aucun texte n'illustre peut-être mieux [les] divisions internes [de la Résistance] que les procès-verbaux des réunions du CPL »[61]. Il est vrai que le clivage communistes/non-communistes, ou révolutionnaires contre classiques selon Henri Denis, menace parfois cette unité, mais sans jamais en arriver à la rupture.

57 Sébastien ALBERTELLI, *Les services secrets du général de Gaulle: le BCRA, 1940-1944*, Paris, Perrin, 2009, p. 18-19.

58 François MARCOT, Bruno LEROUX et Christine LEVISSE-TOUZÉ, *Dictionnaire historique de la Résistance : résistance intérieure et France libre*, Paris, R. Laffont, coll. « Bouquins », 2006, p. X.

59 Pieter LAGROU, « L'Europe Méditerranéenne dans une histoire comparative de la Résistance », *in* Jean-Marie GUILLON et Robert MENCHERINI (eds.), *La Résistance et les Européens du Sud. Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence, 20-22 mars 1997*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 26.

60 André MEYER, « Henri Denis, Le Comité parisien de la libération, compte rendu », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 20, n° 2, 1965, p. 415-416.

61 *Ibid.*, p. 416.

La coordination des pratiques, initiée par la rencontre des divers pôles de la Résistance parisienne au sein du CPL, s'est conjuguée avec la création d'un objet au discours unique. Une distorsion entre l'unité de discours et l'incompréhension toujours profonde entre deux tendances de la Résistance, aux moyens et aux objectifs souvent divergents, est une conséquence presque obligée de cette configuration. Fil conducteur de notre étude, ce point est frontalement étudié dans la première partie de cette thèse, qui vise à analyser les mécanismes de construction de la coordination et les logiques qui la sous-tendent. La question du pouvoir, tacite ou explicite, a régulièrement interféré dans l'activité du CPL, confronté à ses propres limites aussi bien qu'à l'activité des organisations de coordination à vocation nationale. C'est l'objet de la deuxième partie qui dresse une chronologie de l'apparition de la question du pouvoir, et qui tend à replacer le CPL au sein de l'ensemble des institutions de la Résistance. Enfin, dans la troisième partie, nous tentons d'ouvrir des pistes de réflexion sur la façon dont les institutions clandestines se transforment après la libération, dans un cadre prévu certes à l'avance, mais rendu mouvant sous l'effet des aspirations des membres des comités de libération, des réticences ou des encouragements des acteurs partenaires, et des responsabilités à assumer vis-à-vis des populations.

Première partie : La construction d'un objet, la Résistance parisienne.

Jusqu'en 1943, la Résistance parisienne n'existe pas. Certes, la ville est un « terrain favorable »[62] pour la Résistance et Paris, la plus grande métropole et la capitale historique d'un État centralisé, est le théâtre d'actions plus précoces, massives et variées que partout ailleurs en France occupée. Les principaux mouvements de résistance de la zone nord naissent à Paris, des journaux clandestins parmi les plus diffusés y sont imprimés, les réseaux de renseignements, au cœur du dispositif d'occupation allemand, y sont très actifs, tout comme les réseaux d'évasion. La concentration d'une population ouvrière est également un terreau favorable pour le développement d'une résistance liée au syndicalisme ou suscités par le parti communiste[63]. Toutefois, ces résistances se côtoient sans se connaître. La difficulté des liaisons et les dangers du travail clandestin obligent les résistants à recruter d'abord par affinité politique ou personnelle. La présence écrasante de l'occupant fait de Paris une ville d'action pour des résistances avant d'être une ville de coordination pour la Résistance, à la différence des grandes métropoles de la zone non-occupée, Marseille puis Lyon, qui jouent ainsi tour à tour ce rôle de capitales des mouvements de Résistance en expansion[64].

La coordination des forces de la Résistance intérieure est un produit de la situation militaire, plus favorable aux Alliés à partir de 1943, et de la volonté de la France combattante du général de Gaulle, malmené notamment en Afrique du Nord par ces mêmes Alliés, de s'appuyer sur l'ensemble des forces résistantes de la France occupée. La spécificité parisienne commence alors à se dessiner. Comme le dit François Marcot, « la stratégie de conquête du pouvoir »[65] explique que tous les services organisés de la Résistance transfèrent leurs organismes de commandement à Paris en 1943.

Cette conquête du pouvoir concerne les résistants installés jusqu'alors à Lyon et les services de la France Libre avec lequels ils ont noué des relations suivies, mais elle concerne également les résistants de la zone nord. Si ceux-ci sont bien organisés, ils sont assez peu

62 François MARCOT, « Dans quelles mesures les villes exercent-elles un pouvoir de commandement et d'orientation sur la Résistance dans son ensemble? », *in La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision*, Cachan, IHTP, 1995, p. 216.

63 L'exemple principal ici est celui du Front National de lutte pour l'indépendance de la France, qui suscite très largement la formation, à partir de l'été 1941, des sections locales. Daniel VIRIEUX, « Le front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France », *op. cit.*

64 François MARCOT, « Dans quelles mesures les villes exercent-elles un pouvoir de commandement et d'orientation sur la Résistance dans son ensemble? », *op. cit.*, p. 226-227.

65 *Ibid.*, p. 228.

intéressés par les questions de pouvoir, à l'exception notable du parti communiste et de ses mouvements affiliés. Ces derniers utilisent le terrain parisien pour revendiquer une place conséquente dans l'organigramme de la Résistance et de la France libérée. La région parisienne commence à devenir un enjeu politique, et ne cessera pas de l'être jusqu'au printemps 1945. Dans ce contexte, les problématiques nationales ont des répercussions sur la situation purement locale et la coordination des résistances parisiennes devient un enjeu national. La voix d'une résistance qui serait avant tout régionale peine à se former et à se faire entendre. Les contours de ce que doit être la coordination de la Résistance parisienne sont dessinés à travers le prisme du pouvoir, puis celui de l'efficacité.

Premier chapitre : La création du CPL, synthèse et compromis

Que va-t-il se passer à Paris quand les Allemands partiront ? C'est un des points qui préoccupent le plus les responsables du mouvement clandestin, à partir de 1943. Avant cela, « la préoccupation de l'après-guerre [n'est] pas dominante »[66] pour les résistants parisiens, si on en croit Louis Vallon[67], un des responsables du mouvement Libération-Nord. De fait, en raison du contexte d'occupation, beaucoup de dirigeants parisiens des organisations de résistance ne sont pas convaincus, ou même conscients, de la dimension politique de leur action. Ils sont encore moins conscients du rôle qu'ils peuvent être amenés à jouer, sur le plan local, au moment de la libération et au delà. Quand Paris devient le siège des différents comités de coordination et du Conseil national de la Résistance (CNR), l'« embryon de représentation nationale »[68], et donc la capitale de la Résistance, la question de la place de la Résistance spécifiquement parisienne surgit. À partir de l'été 1943, toutes les problématiques liées à la coordination des forces pour l'insurrection, l'organisation du territoire libéré et les premières mesures à prendre à la libération, sont envisagées en considérant le cas parisien comme un cas particulier, à traiter en priorité et avec précaution. La question du pouvoir est alors posée nettement, dans le lieu et avec les acteurs qui doivent la résoudre. Cependant, la question de l'action immédiate lui est superposée. Il ne s'agit pas seulement de déterminer comment se partagera le pouvoir à Paris au moment de la libération, mais comment la Résistance doit agir pour créer au plus tôt les conditions de cette prise du pouvoir.

Ces réflexions sont le fait de tous les dirigeants de la Résistance, qu'ils soient affiliés aux organisations intérieures ou au Comité national français (CNF) du général de Gaulle, mais également de certains résistants parisiens, en particulier Jean de Vogüé, un des dirigeants de Ceux de la Résistance (CDLR), et André Tollet, secrétaire de l'Union des syndicats ouvriers de la région parisienne (UDS), au nom de la résistance communiste. Cet intérêt commun pour la place de Paris dans la Résistance et la libération porte en lui une dimension politique très forte. La prépondérance des communistes à Paris, la capitale de la France à libérer, est le présupposé qui façonne l'essentiel du processus de création du Comité parisien de la libération.

---

66 Charles-Louis FOULON, *Le pouvoir en province à la libération: les commissaires de la République, 1943-1946*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975, p. 45.

67 Louis Vallon (1901-1981) est un des dirigeants de Libération-Nord. Il arrive à Londres à l'été 1942 où il est responsable de la section non-militaire du BCRA, puis, après avoir occupé diverses fonctions, il siège à l'Assemblée consultative.

68 AN, 3AG(2)/181 Nouvelles instructions à Rex, 21 février 1943

1- Du refus individuel aux responsabilités collectives : 1940-1943

A- Une lente découverte réciproque

La Résistance est un mouvement en expansion constante. À chaque étape de la croissance des structures clandestines, de nouvelles problématiques apparaissent. Depuis la défaite de 1940 jusqu'en 1943, le souci principal est d'agir et de durer. Une fois les mouvements solidement organisés, l'avenir devient une préoccupation. Dans ce premier temps d'organisation interne de chaque mouvement, des échanges ont lieu et des passerelles sont posées. Quand l'idée de coordination se fait jour, c'est sur ces bases antérieures qu'elle repose.

Des mouvements éclatés

C'est à Paris que les principaux mouvements de résistance de la zone occupée se sont créés et développés. Les différences de recrutement, de champs d'action et la mise en avant ou non d'une pensée politique peuvent expliquer le relatif isolement de leurs débuts. Quelques-uns ont subi de plein fouet la répression et ont disparu, comme le groupe dit du Musée de l'Homme[69], ou la section parisienne du mouvement Combat[70]. Si les membres restants du groupe du Musée de l'Homme rejoignent d'autres formations, ceux de Combat lancent en 1942 un nouveau mouvement appelé Ceux de la Résistance (CDLR), qui connaît un développement rapide[71]. D'autres se sont développés autour d'activités spécifiques, comme l'écriture et la diffusion d'un journal, et ont peu cherché le contact avec d'autres mouvements, c'est le cas de Défense de la France[72] et de Résistance[73].

Trois groupements nés à Paris en 1940 ont su se développer et se diversifier suffisamment pour devenir de grands mouvements de résistance. Il s'agit de l'Organisation civile et militaire (OCM), de Libération-Nord, de Ceux de la Libération (CDLL). L'OCM et CDLL se ressemblent. Il s'agit de deux formations dominées par des militaires d'active ou de

69 Julien BLANC, *Au commencement de la Résistance*, *op. cit.*
70 Marie GRANET, *Ceux de la Résistance (1940-1944)*, Paris, Éditions de Minuit (Aleçon, impr. Corbière et Jugain), 1964, 376 p.
71 *Ibid.*
72 Olivier WIEVIORKA, *Une certaine idée de la Résistance*, *op. cit.*
73 Bruno LEROUX, « Résistance », *in Dictionnaire historique de la Résistance: résistance intérieure et France libre*, Paris, R. Laffont, coll. « Bouquins », 2006, pp. 138-139.

réserve, plutôt conservateurs, orientés vers le renseignement et la création de structures paramilitaires. Libération-Nord représente un tout autre profil, celui d'un mouvement créé par des syndicalistes et des militants de la SFIO qui, dans un premier temps au moins, se concentrent sur un travail de propagande avec l'édition d'un journal[74].

En parallèle de ces mouvements qui se constituent *ex nihilo*, des structures existantes proches des partis politiques développent des formes d'action résistante. Les syndicats de la mouvance unitaire proche du parti communiste, les Jeunesses communistes et la Main d'œuvre immigrée forment un contingent de résistants très actifs. La création par le parti communiste du Front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France (FN), en mai 1941, puis des Francs-tireurs et Partisans (FTP) qui se structurent en tant que tels en 1942, a pour but premier de rassembler des résistants de toutes obédiences, voire absorber les autres mouvements. En 1943, ces deux organisations, toujours organiquement liées à la direction du parti communiste, ont un mode de fonctionnement proche des mouvements précités.

Les contacts entre ces différents mouvements existent, mais sont occasionnels et non concertés. Il s'agit de rencontres fortuites ou suscitées pas l'occasion. Certains mouvements de résistance parviennent à nouer quelques relations entre eux, par affinités personnelles ou politiques[75]. Ces contacts deviennent significatifs à partir de l'hiver 1941, et tout au long de l'année 1942, au moment où des liens se nouent aussi avec la France Libre. Ces ébauches de relations plus systématiques sont souvent suscitées par des personnalités qui s'en fixent la tâche, par exemple Pierre Brossolette et le colonel Rémy. Ce dernier, créateur d'un réseau de renseignement qui essaime petit à petit sur tout le territoire, souhaite infléchir le travail des mouvements pour accroître leur efficacité. Pour lui, la faiblesse des mouvements de résistance réside dans leur isolement, et c'est la personnalité du chef, le général de Gaulle, qui doit agir comme un catalyseur pour les résistants :

> Cette indécision, ce flottement que j'ai constatés chez [Louis Vallon] venaient d'une raison bien simple : les mouvements de résistance n'avaient pas encore pu prendre de contact direct avec le Chef[76].

74 Alya AGLAN, *La résistance sacrifiée: histoire du mouvement Libération-Nord*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2005, 455 p.

75 La personnalité de Pierre Brossolette a ainsi aimanté un bon nombres de proches du Parti socialiste qui avaient commencé leurs actions dans des mouvements différents, en particulier Libération-Nord et l'OCM. Voir à ce sujet Guillaume PIKETTY, *Pierre Brossolette: un héros de la Résistance*, Paris, Odile Jacob, 1998, p. 174-176.

76 Gilbert RENAULT, *Mémoires d'un agent secret de la France libre*, Paris, Solar, 1947, p. 133.

Pierre Brossolette, journaliste au *Populaire* et à la radio avant guerre, est une autre personnalité qui a su amalgamer autour de lui diverses tendances de la Résistance. Proche du groupe du Musée de l'Homme, il noue ensuite des contacts avec les mouvements Libération-Nord et l'OCM qui, s'ils n'aboutissent pas à un rapprochement concret entre les deux organisations, permettent à ceux-ci de se connaître.

Ces deux personnalités se rencontrent en novembre 1941, et Pierre Brossolette signe auprès du colonel Rémy son engagement dans les Forces françaises libres le 1er décembre 1941[77]. À partir de ce moment, il se fixe pour tâche de tisser des liens toujours plus serrés entre les organisations de résistance.

Résistance, partis politiques et syndicats

Le parcours de Pierre Brossolette, membre avant guerre de la SFIO, engagé en résistance au sein d'autres structures, invite à réfléchir à la place des hommes et des partis politiques dans la construction d'un réseau de sociabilités résistantes. À l'origine des rencontres qui aboutissent au mouvement de coordination de l'année 1943, les partis politiques – à l'exception notable du parti communiste – ne créent pas pour autant de structures d'action, laissant ce soin aux mouvements de Résistance. Le cas du parti socialiste est symptomatique. Édouard Depreux, le principal responsable de la SFIO à Paris et en banlieue, considère que sa tâche principale est de reconstruire l'appareil du parti car, du point de vue de l'action, les socialistes sont en grand nombre dans les mouvements de résistance (Libération-Nord puis CDLR), sans oublier les militants syndicalistes de la CGT, tendance confédérée. La reconstitution du parti socialiste répond à d'autres logiques, et notamment celle du combat idéologique[78]. La dispersion des militants socialistes dans les mouvements, si elle peut éventuellement affaiblir le parti, permet la tenue de contacts fructueux. Le parti communiste initie une méthode très proche. Ses militants sont engagés dans de nombreux mouvements suscités par le parti ou non, et au sein desquels ils sont souvent interchangeables. Néanmoins celui-ci conserve sa très forte organisation interne, et des liens très étroits, voire de subordination, avec les différents et nombreux mouvements que ses cadres et militants suscitent.

77 Guillaume PIKETTY, *Pierre Brossolette, op. cit.*, p. 165.

78 Marc SADOUN, *Les socialistes sous l'occupation: résistance et collaboration*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, 323 p.

L'importance du mouvement syndical à Paris permet également des rencontres. Beaucoup de résistants parisiens sont en même temps membres des deux grandes centrales, la CGT et la CFTC. Les deux tendances de la CGT entreprennent rapidement des contacts en vue de la réunification, qui a lieu finalement le 17 avril 1943, avec les accords du Perreux. Chacune de ces tendances entretient également des discussions avec l'autre grande centrale, la CFTC. Ainsi, confédérés de la CGT et membres de la CFTC publient un manifeste pour un syndicalisme libre en novembre 1940, et à partir de 1941, Gaston Tessier, secrétaire de la CFTC, rencontre régulièrement les représentants de la tendance unitaire de la CGT, chez le démocrate chrétien Max André[79], lui aussi homme de réseaux, qui « attache plus de valeur à la propagande orale qu'à la presse clandestine »[80]. L'exemple de Max André montre bien les possibilités permises par les sociabilités politiques. Ce militant du parti démocrate-populaire – c'est-à-dire démocrate-chrétien – rencontre la Résistance par le biais du syndicalisme chrétien, mais aussi par l'intermédiaire d'Honoré d'Estienne d'Orves, qu'il accueille à Paris pendant sa mission de renseignement, au début de l'année 1941[81].

Ces mises en relations, qui se basent davantage sur des connaissances d'avant-guerre, contribuent à fortifier les mouvements de résistance, surtout au sommet. Un grand nombre de ces personnalités vivent à Paris mais sont mobiles et recrutent sur tout le territoire national, sans stratégie véritablement pensée. Les mouvements de résistance, jusqu'en 1943, parfois même en 1944, ne sont pas assez organisés et suffisamment solides pour envisager de créer des ramifications géographiques. C'est seulement quand les structures centrales sont suffisamment puissantes, qu'ils envisagent de créer des divisions territoriales de leurs organisations.

Les organisations mises en place par le parti communiste tentent de créer des divisions territoriales de leurs mouvements plus rapidement, dès 1941. Le parti communiste et les syndicats s'appuient sur des structures déjà connues de leurs militants, en particulier les sections, qui permettent de mettre assez rapidement sur pied un canevas d'organisation territoriale. Ces dernières entretiennent peu de liaisons entre elles dans un premier temps. Le Front national en Île-de-France est ainsi une mosaïque de comités locaux, structurés à partir de 1943 et reliés par une direction régionale, une interrégion (reprenant les nomenclatures de la division territoriale du parti communiste clandestin). Le Front national est à l'origine de

79 AN, 72AJ/43 Témoignage de Gaston Tessier recueilli par Henri Michel, 5 mars 1947
80 AN, 72AJ/49 Témoignage de Max André, octobre 1945
81 Rose HONORÉ D'ESTIENNE D'ORVES et Philippe HONORÉ D'ESTIENNE D'ORVES, *Honoré d'Estienne d'Orves: pionnier de la Résistance*, Paris, France-Empire, 1999, p. 142-143.

nombreux sous groupes qui adoptent plus ou moins la même organisation. Les FTP, le Front patriotique de la jeunesse et les Comité féminins (UFF) prennent ensuite suffisamment d'autonomie pour revendiquer une place à part dans les comités de coordination, en particulier en région parisienne. Les Comités populaires, organisations revendicatives créées en 1940 à l'initiative de Benoît Frachon, sont quant à eux organisés sur des bases plus locales, dans telle usine, tel quartier, ou tel secteur d'activité.

À Paris comme ailleurs, la coordination de l'action des mouvements de Résistance ne peut avoir lieu si les personnes concernées ignorent l'existence de l'autre et ne se rencontrent pas. La chronologie de ces rencontres influe directement sur la chronologie du mouvement d'organisation de l'action clandestine. Les grandes métropoles sont des lieux de rencontres pour les dirigeants des mouvements. C'est essentiellement à la tête des organisations que se nouent ces contacts qu'on peut qualifier d'institutionnels, qui descendent ensuite les échelons (département, ville, …) avec plus ou moins de succès. À partir de 1943, les mouvements de résistance les plus importants sont installés en région parisienne. Même les Mouvements unis de la Résistance (MUR), pourtant essentiellement implantés en zone non occupée, y transfèrent, au mois d'août, leur comité directeur[82]. Le temps est venu de véritablement nouer des relations constructives, sur le plan organisationnel.

B- Premiers cadres du rétablissement de la légalité républicaine : janvier-mai 1943

Au début de l'année 1943, la mission Rex de Jean Moulin[83], et la mission Arquebuse-Brumaire de Pierre Brossolette et du colonel Passy[84], posent les premières bases de la coordination. Si Jean Moulin travaille avant tout pour constituer un organisme représentant toutes les tendances de la Résistance, Passy et Brossolette, qui agissent à Paris du 26 février au 15 avril 1943 relaient quant à eux les premières ébauches de réflexion du CNF sur la question de la prise du pouvoir dans un cadre administratif. C'est dans ce cadre que la spécificité du cas parisien devient un sujet de discussion. Les idées avancées sont respectueuses des institutions et complètent sur le plan national celles déjà engagées par le CNF sur la création des commissaires de la République pour les territoires libérés, enrichies

82 Cécile VAST, *Une histoire des Mouvements Unis de Résistance (de 1941 à l'après-guerre)*, *op. cit.*, p. 27.
83 Daniel CORDIER, *Jean Moulin: la République des catacombes*, Paris, Gallimard, coll. « La Suite des temps, ISSN 2102-5711 », 1999, 999 p.
84 Guillaume PIKETTY, « La mission Arquebuse-Brumaire », *Espoir,* 27 mai 1943, De Gaulle, le CNR, n° 135, Juin 2003.

et alimentées par le Comité général des experts (CGE), créé par Jean Moulin au printemps 1942[85]. Les débuts de la coordination des mouvements de Résistance, bien qu'il s'agisse surtout d'augmenter l'efficacité de l'action, ont aussi pour conséquence de provoquer la discussion sur les propositions du CNF. En tant que tels, les mouvements de zone nord ne sont pas des forces de proposition, à l'exception de l'OCM qui publie dès 1942 un ensemble de réflexions pour une réorganisation complète de l'État et de la société à la libération, les *Cahiers. Études pour une Révolution française*[86]. Ceci représente une différence majeure avec les mouvements de résistance en zone sud qui, par la création des Mouvements unis de Résistance, en janvier 1943, sont lancés dans un processus d'unification dans l'action, avec la perspective d'une prise du pouvoir par la Résistance[87].

Comment et pourquoi coordonner la Résistance ?

Les deux missions envoyées par Londres en ce début d'année 1943 cristallisent l'opposition entre deux conceptions de la coordination de la Résistance. Il s'agit d'un côté de celle de Pierre Brossolette et de certains mouvements de Résistance et de l'autre celle de Jean Moulin, qui a le soutien du général de Gaulle et de ses principaux collaborateurs, et d'autres organisations résistantes, en premier lieu le parti socialiste. Les premiers souhaitent laisser aux mouvements de résistance davantage d'autonomie par la mise en place de structures d'action régionales (en témoigne la création en janvier 1943 des MUR, censés donner des cadres territoriaux aux résistants de la zone sud). Les seconds souhaitent le rassemblement le plus large possible des groupements résistants et de représentants de l'opinion publique française, à l'exception des mouvements collaborateurs. Les « nouvelles instructions »[88] qui sont données le 21 février 1943 à Jean Moulin, mais également au colonel Passy et à Pierre Brossolette, reflètent cette deuxième tendance.

Jean Moulin, nommé représentant unique du CNF pour tout le territoire métropolitain en février 1943, est chargé expressément de constituer un conseil de la Résistance[89]. Cette

85 Charles-Louis FOULON, *Le pouvoir en province à la libération: les commissaires de la République, 1943-1946*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975, 300 p. et Diane de BELLESCIZE, *Les neuf sages de la Résistance: le Comité général d'études dans la clandestinité*, Paris, Plon, coll. « Espoir (Paris. 1972), ISSN 0223-5994 », 1979, 302 p.

86 Ces réflexions, très poussées, concernent surtout de grandes questions constitutionnelles, économiques judiciaires, ou encore l'éducation et les loisirs.

87 Cécile VAST, *Une histoire des Mouvements Unis de Résistance (de 1941 à l'après-guerre)*, *op. cit.*, p. 131-132, 170-175, 218-219.

88 AN, 3AG(2)/181 Nouvelles instructions à Rex, 21 février 1943

89 AN, 3AG(2)/181 *Ibid*.

tâche nationale n'implique pas la transposition de l'union de la Résistance à l'échelon régional ou départemental. Elle répond plutôt à la stratégie globale du CNF et de son président, au sein de laquelle l'union de la Résistance sous son autorité est un moyen de pression supplémentaire dans les négociations serrées avec les Alliés, ainsi que dans le jeu de pouvoir avec le général Giraud à Alger. La création de cet « embryon d'une représentation nationale réduite, conseil politique de [De Gaulle] à son arrivée en France »[90] est sans doute le préalable indispensable pour développer un maillage territorial de structures reflétant l'union, mais aucun document émanant des services du commissariat national à l'Intérieur n'envisage cette seconde étape.

Le choix du CNF : la prépondérance des préfets

Avant que ne soit envisagée la transposition du principe du CNR pour les régions ou les départements, le commissariat national à l'Intérieur du CNF prend des dispositions pour rétablir les institutions républicaines en cas de libération du territoire. Le choix est de conserver ces institutions dans leurs formes traditionnelles, de remplacer les hommes qui sont à leur tête et de rétablir les assemblées locales telles qu'elles étaient en 1939. Pour la capitale et sa région, il est rédigé en janvier 1943 un projet d'« Ordonnance (…) relative au régime administratif de la Ville de Paris et de la Région parisienne »[91].

Cette ordonnance, restée à l'état de projet, révèle à quel point la France libre, en janvier 1943, est encore loin d'envisager que peut jouer une représentation départementale ou régionale de la Résistance puisse jouer un rôle politique quelconque après la Libération, et encore moins avant. Il est estimé que la libération du territoire risque de se faire au coup par coup, et qu'une portion du territoire libéré pourrait être isolée des autres pendant un assez long moment. De ce fait, les institutions de la région capitale sont dotées d'un rôle plus large que la seule administration de leur territoire. S'inspirant de la loi Tréveneuc du 15 février 1872, qui donne des pouvoirs étendus aux conseils généraux au cas où le parlement ne pourrait se réunir, cette ordonnance transfère le pouvoir, non pas à l'assemblée, mais aux préfets, dans le cadre législatif de 1940. L'article premier l'énonce très clairement :

> En cas de libération de tout ou partie de la région parisienne et jusqu'à rétablissement

90 AN, 3AG(2)/181 *Ibid.*
91 AN, F1a/3735 Ordonnance relative au régime administratif de la Ville de Paris et de la région parisienne, s.d.

> dans la métropole d'un pouvoir central échappant au contrôle de l'ennemi, le gouvernement de la République y est représenté par le préfet de la Seine et le préfet de police.
>
> Les Conseils généraux et municipaux sont rétablis dans les attributions qui leur étaient dévolues par la législation et la réglementation en vigueur au 16 juin 1940.[92]

Les préfets parisiens, déjà prépondérants par rapport aux assemblées élues, sont dotés de tous les pouvoirs exécutifs pour les territoires de la région parisienne et limitrophes. Ils peuvent prendre des dispositions qui devraient en temps normal faire l'objet d'un décret du gouvernement. Le préfet de police est ainsi chargé de « toutes les affaires intéressant l'ordre public et la sécurité intérieure ou extérieure du territoire, ainsi que pour toutes les mesures de mobilisation générale ou partielle[93] ». Le préfet de la Seine « est compétent pour toutes les autres affaires et notamment pour tout ce qui concerne l'administration communale, l'application des lois ouvrières et sociales et le ravitaillement général, y compris le contrôle des prix »[94].

Les conseils municipaux et généraux sont reconstitués et composés des « membres élus de ces assemblées en fonctions au 3 septembre 1939 et les conseillers désignés à titre provisoire en remplacement des membres décédés, déchus ou suspendus[95] ». Dans ce projet, les mouvements de Résistance sont uniquement sollicités pour participer à la désignation des remplaçants des conseillers municipaux et généraux décédés ou à épurer.

En conséquence, le choix du préfet de la Seine et du préfet de police revêt une importance toute particulière. Les « nouvelles instructions » sont très claires sur les qualités requises pour les préfets de la libération : ils doivent avant toute chose être compétents. Il est également jugé utile de choisir les préfets suivants leurs tendances politiques, pour éviter des conflits éventuels avec la Résistance[96]. Pour la région parisienne, le CNF désigne Émile Bollaert comme préfet de police et Achille Villey comme préfet de la Seine. Ces deux membres du corps préfectoral – Bollaert était en 1940 préfet du Rhône, Villey déjà préfet de la Seine – ont fait partie des premiers préfets révoqués par l'État français, car trop

92 AN, F1a/3735 *Ibid*.
93 AN, F1a/3735 *Ibid*.
94 AN, F1a/3735 *Ibid*.
95 AN, F1a/3735 *Ibid*.
96 AN, 3AG(2)/181 Nouvelles instructions à Rex, 21 février 1943 ; Diane de BELLESCIZE, *Les neuf sages de la Résistance*, *op. cit.*, p. 191.

républicains[97]. Ils font partie des cercles résistants proches d'anciens parlementaires et hauts fonctionnaires, qui se réunissent à Lyon et qui sont à l'origine du Comité général des Études[98]. Pierre Brossolette et le colonel Passy, dans le cadre de leur mission Arquebuse-Brumaire, les rencontrent le 17 mars 1943. Leur discussion porte avant tout sur le « ravitaillement de Paris, [le] problème des moyens de transport et de la nécessité d'éviter des exécutions un peu trop sommaires »[99]. La nomination de ces deux fonctionnaires du sérail a provoqué la méfiance des mouvements de Résistance, qui auraient souhaité être consultés[100].

Le choix de la Résistance : des assemblées locales renouvelées

La création du Comité de coordination des mouvements de zone nord, au cours du mois de mars 1943[101], est l'occasion pour une grande partie de la Résistance de se pencher collectivement sur l'après-guerre. Le 30 mars 1943, soit quelques jours après sa première réunion, ce comité étudie les questions civiles, dans le bureau de Gaston Tessier, dirigeant de la Confédération française des travailleurs chrétiens, près du ministère de la Guerre[102]. Participent à cette réunion Maxime Blocq-Mascart pour l'OCM, Charles Laurent pour Libération-Nord, Jacques Lecompte-Boinet pour CDLR, Roger Coquoin pour CDLL, Pierre Villon pour le FN et Gaston Tessier, ainsi que Pierre Brossolette, le colonel Passy, et peut être Forrest Yeo-Thomas, agent du Special operations executive (SOE). L'ordre du jour est « la détermination des principes en vertu desquels seraient installées, au jour de la libération, les nouvelles autorités centrales ou locales »[103].

Les conclusions de cette réunion sont à comparer avec l'ordonnance du CNF de janvier. Si, d'après Brossolette et Passy, « les idées [sont] encore un peu confuses dans les esprits »[104], deux préoccupations principales sont avancées, la légitimité et l'efficacité. En conséquence, le « désir de renouvellement général »[105] rencontre celui de « ne pas tout bouleverser »[106]. À

97 Henri MICHEL, *Paris allemand*, Paris, Albin Michel, 1981, p. 156; René BARGETON, *Dictionnaire biographique des préfets : septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994.
98 Diane de BELLESCIZE, *Les neuf sages de la Résistance*, *op. cit.*
99 COLONEL PASSY, *Mémoires du chef des services secrets de la France libre*, Paris, O. Jacob, 2000, p. 584.
100 Diane de BELLESCIZE, *Les neuf sages de la Résistance*, *op. cit.*, p. 194.
101 Claire Andrieu, « Comité de coordination des mouvements de zone nord » in François MARCOT, Bruno LEROUX et Christine LEVISSE-TOUZÉ, *Dictionnaire historique de la Résistance*, *op. cit.*, p. 177.
102 Henri NOGUÈRES et Marcel DEGLIAME, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945 : novembre 1942 - septembre 1943*, Paris, R. Laffont, coll. « L'Histoire que nous vivons », 1972, p. 245.
103 AN, 3AG(2)/42 Rapport Arq2-Bru5, 20 avril 1943, p. 17-18
104 AN, 3AG(2)/42 *Ibid*.
105 AN, 3AG(2)/42 *Ibid*.
106 AN, 3AG(2)/42 *Ibid*.

Alger comme à Paris, on considère en outre que l'efficacité de l'administration serait grandement entamée si la majorité des cadres étaient épurés. Quant à la question de la légitimité du pouvoir à mettre en place, le CNF y répond en prévoyant de convoquer les assemblées de 1939 remaniées. Le Comité de coordination juge quant à lui nécessaire les « désignations par voie d'autorité »[107], la légitimité de ces nominations étant assurée parce qu'elles émaneraient de la Résistance[108], garant moral mais pas encore explicitement considérée comme pouvant potentiellement administrer le pays. La priorité est que ces désignations soient effectuées à l'avance, comme c'est le cas à Paris, pour permettre une préparation plus efficace.

Le Comité de coordination valide également la convocation des conseils municipaux et généraux d'avant-guerre, sans pour autant entretenir de « grandes illusions sur la validité réelle d'assemblées (…) qui ne se sont illustrées ni dans la résistance contre l'ennemi ni dans la résistance contre Vichy »[109]. C'est la volonté de se situer dans la continuité des institutions républicaines qui décide les mouvements de Résistance à accepter cette remise en service des conseils généraux, toujours en référence à la loi Tréveneuc, à condition qu'ils soient épurés. En ce qui concerne les conseils municipaux, le comité de coordination va un peu plus loin dans le renouvellement, en envisageant la constitution dans chaque commune de délégations spéciales, pour assurer « une action rapide et efficace dans les jours qui suivront la libération »[110]. Pour la région parisienne, le Comité de coordination adopte une position plus restrictive, et souhaiterait corriger massivement la composition des assemblées à réunir. Non pas à cause de son statut particulier, son importance politique ou militaire, mais parce que ses élus ont fait preuve d'une « médiocrité » particulièrement condamnable. Pour le conseil municipal de Paris, « la réserve est encore plus formelle qu'en ce qui concerne le Conseil général de la Seine »[111].

L'apparition de la question du pouvoir

Le propre de ces première réflexions autour de l'après-guerre, est qu'elles occultent tout

107 AN, 3AG(2)/42 *Ibid*.
108 Ce qui, rappelons-le, n'est pas la cas de la nomination d'Achille Villey et d'Émile Bollaert.
109 AN, 3AG(2)/42 Rapport Arq2-Bru5, 20 avril 1943, p. 17-18
110 AN, 3AG(2)/42 *Ibid*.
111 AN, 3AG(2)/42 *Ibid*.

simplement le passage de la situation de clandestinité à la situation de victoire. L'idée d'insurrection n'est pas encore diffusée largement. Toutefois, quand la problématique de la prise du pouvoir apparaît, c'est tout naturellement pour Paris que s'échafaudent les plans. Il nous semble que c'est Jean de Vogüé[112], un des responsables nationaux de CDLR, qui, au début du mois de février 1943, est le premier à se préoccuper sérieusement de ce problème. C'est par le biais de notes prises à la suite d'une discussion avec Gaston Allemane[113], ancien conseiller général socialiste du département de la Seine, que nous pouvoir avoir connaissance de ces réflexions[114]. La principale nouveauté est la conscience des responsabilités politiques qui incombent à la Résistance : il lui appartient de prendre le pouvoir de façon révolutionnaire :

> Tous les participant des mouvements de résistance qui ont milité en faisant le sacrifice de leur vie (…), il est nécessaire qu'ils aient leur mot à dire et qu'ils fassent partie de l'assemblée qui donnera le pouvoir à [de Gaulle].[115]

Et c'est bien évidemment à Paris que la prise du pouvoir doit avoir lieu. Le processus envisagé est le « coup d'État, avec l'appui de Paris »[116], c'est-à-dire que le général de Gaulle, la Résistance et les anciens élus « fidèles à la République » doivent être acclamés par la population, « un acte révolutionnaire attendu par tous »[117].

Dans ce document apparaît également très clairement ce qui va devenir le principal enjeu de pouvoir dans la région parisienne : la place du parti communiste, que Jean de Vogüé redoute envahissante. Le mélange d'acclamation populaire et de recours à la légitimité des anciennes assemblées est pour lui le « seul moyen d'éviter leur [envahissement], d'une manière qui a un certain aspect légal »[118].

---

112 Industriel sucrier, Jean de Vogüé n'est pas engagé en politique mais ses relations sont nombreuses dans ce milieu, relations qu'il cultive fructueusement à partir de son entrée dans le mouvement Combat à Paris en 1942, qui va évoluer pour devenir un mouvement autonome Ceux de la Résistance, dont il est un des principaux dirigeants. Guillaume Piketty, « Jean de Vogüe », in François MARCOT, Bruno LEROUX et Christine LEVISSE-TOUZÉ, *Dictionnaire historique de la Résistance*, *op. cit.*, p. 547-548.

113 Gaston Allemane est député de Champigny-sur-Marne. Il fait partie des pacifistes de la SFIO, proche de Paul Faure, et vote les pleins pouvoirs. Il participe malgré tout à la reconstitution de la SFIO en zone nord, et est membre de Libération-Nord, ce qui ne l'empêche pas d'être écarté de la direction du parti à la Libération. Marc SADOUN, *Les socialistes sous l'occupation*, *op. cit.*, p. 234.

114 AN, 72AJ/2304 Discussions avec Salmand, 8 février 1943. Salmand est le pseudonyme de Gaston Allemane.

115 AN, 72AJ/ 2304 *Ibid.*

116 AN, 72AJ/*2304 Ibid.*

117 AN, 72AJ/*2304 Ibid.*

118 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*

Si de Vogüé juge obligatoire « l'unité de doctrine, de direction, d'action, de commandement, d'exécution, de contrôle »[119], cette unité semble, pour lui, aller de soi. Il est vrai que le travail de rassemblement de toutes les forces de la Résistance est en marche. La création, à Paris, d'institutions représentatives de la Résistance va justement accélérer le processus de coordination à l'échelle régionale.

2- Création du canevas national et affirmation du particularisme parisien

Comme souvent pour la Résistance, le franchissement d'une étape fait apparaître de nouvelles problématiques. En l'occurrence, les projets d'organisation de la prise du pouvoir mettent en lumière le fait qu'elle pourrait faire l'objet d'une concurrence entre les acteurs, aux objectifs pourtant officiellement communs. En région parisienne, encore plus qu'ailleurs en France, cette question du pouvoir concerne au premier chef la résistance communiste.

A- L'affirmation du pouvoir exécutif de la Résistance

Le CNR, aboutissement et nouveau départ

Des orages ont épisodiquement refroidi les relations entre mouvements de résistance et représentants du CNF, deux groupes qui sont très loin d'être monolithiques. Cependant, tout le travail de liaison et de rencontres du premier semestre 1943 aboutit, le 27 mai 1943, à la création du Conseil de la Résistance, au 48 rue du four à Paris, dans le 6e arrondissement. Il rassemble seize représentants des principaux mouvements de résistance, des partis politiques et syndicats engagés dans la Résistance, sous l'autorité du général de Gaulle. C'est donc la vision large de Jean Moulin et de De Gaulle qui l'a emportée, et ce schéma d'union de toutes les tendances politiques et des organisations de résistance va désormais être la valeur étalon de l'unité, à tous les échelons, du régional au municipal. Le CNR a aussitôt la volonté de créer des émanations régionales :

> Le Conseil a enfin décidé de consacrer tous ses efforts à réaliser sur l'ensemble du territoire et d'abord à l'échelon de la région l'union étroite des formations représentées au sein du Conseil de la Résistance.[120]

119 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
120 AN, F1a/3728 télégramme de Jean Moulin au général de Gaulle, 4 juin 1943

Dans les faits, la création du CNR ne marque ni la fin des dissensions entre les mouvements, ni celle des divergences sur la façon dont doit être coordonnée la Résistance. Au contraire, elles rejaillissent plus fortes que jamais. Les mouvements de zone nord, par hostilité aux partis politiques, souhaitent que l'instance opérationnelle de la Résistance ne soit pas le CNR, mais plutôt un comité de coordination regroupant exclusivement les mouvements. Au cours de l'été 1943, le Comité central des mouvements de Résistance est créé. Il souhaite devenir l'exécutif de la Résistance, tandis que le CNR n'en serait que la représentation. Cette dualité joue un rôle moteur dans la création du canevas régional et départemental unifié. Dans le même temps, André Philip, le commissaire à l'Intérieur du CNF, fait part à Jean Moulin de la nécessité de préparer les cadres administratifs de la France libérée pour :

> 1) Qu'en cas de débarquement entraînant une libération partielle ou totale du territoire, toutes mesures aient été prises en vue d'assurer la mise en place immédiate, dans tous les emplois locaux de direction, de personnes présentant des garanties suffisantes ;
> 2) que les équipes appelées à occuper les postes les plus importants […] aient été préparées avec le plus grand soin.[121]

Aux côtés du CNR et du Comité central des mouvements de Résistance, un pouvoir administratif pour la France libérée commence à être mis en place, par le biais des commissaires régionaux de la République et des préfets, au service du Comité français de libération nationale (CFLN), le nouveau nom du CNF, constitué à Alger le 2 juin 1943. Le maillage territorial de la Résistance unifiée va se retrouver tiraillé entre l'organisation pour la libération ou l'organisation pour l'action immédiate. Pour cette dernière, le monde de la Résistance doit également compter avec la proposition du parti communiste, par le biais du Front national, d'unir toute la Résistance dans un réseau de comités de la France combattante, pour « préparer le grand mouvement unique de la Résistance qui, sous le drapeau de la France Combattante, libérera la patrie et garantira sa renaissance »[122]. D'abord proposée comme la fusion organique de tous les mouvements, le FN réoriente cette proposition pour en faire des structures fédérant les divers groupements à la base, dans chaque ville, voire chaque

121 AN, 3AG/2398/159 Note à Rex, s.d. (D'après Jean-Louis CRÉMIEUX-BRILHAC, *La France libre: de l'appel du 18 juin à la Libération*, Paris, Gallimard, coll. « La Suite des temps », 1996, p. 762., cette note a été écrite en juin 1943.)

122 MRN, 14/PVIL Résolution du comité directeur du FN, en date du 22 mai 1943

quartier, ou entreprise[123]. Le comité de la France combattante de l'Isère qui rassemble, à partir du 17 mai 1943, les MUR, le FN et le PC, avec pour devise « Unir pour Libérer », et qui met en œuvre des actions communes, tracts contre le STO, la déportation, la milice l'occupant italien et des manifestations patriotiques[124], est souvent présenté en exemple.

Paris, lieu de la prise du pouvoir

Pour la région parisienne, il est étonnant de constater que cette union organique de la Résistance est envisagée, dans un premier temps, non pas par le parti communiste ou le Front national, mais par Jean de Vogüé, qui propose au Comité central des mouvements de résistance, en juin 1943, un avant-projet sur l'organisation de la prise du pouvoir à Paris[125], premier document envisageant globalement l'organisation de la Résistance dans le cadre de la prise du pouvoir à Paris :

> Les événements qui se dérouleront à Paris au moment de la libération du territoire seront décisifs : l'établissement solide du nouveau gouvernement en dépend. (…) C'est de l'action civile et politique des Mouvements de Résistance que dépendra le succès de l'insurrection destinée à mettre en place le nouveau Gouvernement.[126]

Pour réaliser cet objectif, Jean de Vogüé propose de créer l'Organisation parisienne de résistance (OPR), qui aurait la responsabilité de « prévoir, étudier, organiser, déclencher et réussir l'insurrection »[127]. l'OPR est vue comme la fusion complète de tous les éléments parisiens des mouvements, sous l'autorité du Comité de coordination – et non pas du CNR – et du préfet de police. Elle devrait gérer tous les problèmes pratiques posés par la prise du pouvoir, indépendamment des questions militaires et politiques.

À la différence des premières réflexions de De Vogüé, l'aspect politique est ici balayé, et l'idée d'une assemblée provisoire municipale ou régionale n'est pas évoquée :

123 MRN, 1/43 *La Vie du Parti*, mai 1943
124 Gil EMPRIN, « Résistance et enjeux de pouvoir en Isère (1943-1945) », *in* Jean-Marie GUILLON et Robert MENCHERINI (eds.), *La Résistance et les Européens du Sud. Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence, 20-22 mars 1997*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 362.
125 AN, 72AJ/2304 Note de Madelin [Jean de Vogüé] sur l'organisation de la Prise du Pouvoir à Paris (Avant-projet), 10 juin 1943
126 AN, 72AJ/2304 *Ibid*.
127 AN, 72AJ/2304 *Ibid*.

> C'est le Comité de Coordination qui prendra le pouvoir jusqu'à l'arrivée du Gouvernement. En conséquence, la question de la reconstitution d'une Assemblée quelconque (Conseil général ou conseil municipal) est secondaire au point de vue qui nous intéresse.[128]

Le cœur de cette note est consacré en fait à l'infiltration, par la Résistance, des administrations parisiennes, domaine de prédilection de Jean de Vogüé, responsable national du Noyautage des administrations publiques (NAP), une section du mouvement Combat qui s'est étendue à toute la France à partir de l'été 1942, puis placée sous l'autorité du CNR[129]. Cela explique en partie que cette note n'ait pas reçu d'écho significatif. Pierre Villon critique son caractère « technocratique »[130], et les mouvements ne donnent aucune suite au projet[131]. Toutefois, le 22 juillet 1943, l'Union des syndicats de la Seine envoie un courrier aux mouvements de résistance parisiens, et se place à la disposition du CNR pour œuvrer à la constitution « d'un comité régional parisien de coordination de tous les mouvements de résistance à l'image du comité national de coordination »[132].

Pourquoi cette proposition émane-t-elle de l'Union des syndicats ? La CGT étant réunifiée depuis le mois d'avril, le mouvement syndical jouit d'une influence accrue, et bénéficie d'une certaine légitimité pour prôner une unité qu'elle a elle-même réalisée, au moins sur le papier[133]. Le courrier ne manque pas de mettre en avant la vitalité du mouvement syndical ouvrier à Paris et sa reconstitution « avec les secrétaires élus en 1939 »[134]. André Carrel, des années plus tard[135], évoque une idée à l'origine de Benoît Frachon, qui en aurait chargé André Tollet, secrétaire de l'Union départementale en 1939 et membre du bureau confédéral réunifié. Daniel Virieux, dans ses travaux sur le Front national, a remarqué que « le rôle moteur reconnu aux syndicats reste une exception parisienne »[136], et que dans la plupart des autres départements de la zone nord, c'est le FN qui est le maître d'œuvre des projets de coordination de la Résistance. On peut penser que c'est plutôt une question de

128 AN, 72AJ/2304 *Ibid*.
129 Laurent Douzou, « Noyautage des administrations publiques », in François MARCOT, Bruno LEROUX et Christine LEVISSE-TOUZÉ, *Dictionnaire historique de la Résistance*, *op. cit.*, p. 198-199.
130 Henri NOGUÈRES et Marcel DEGLIAME, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945 : novembre 1942 - septembre 1943*, *op. cit.*, p. 559.
131 *Ibid.*, p. 367.
132 AN, 72AJ/2304 Lettre du Bureau de l'Union des syndicats ouvriers de la région parisienne, 22 juillet 1943
133 AN, 72AJ/2304 *Ibid*.
134 AN, 72AJ/2304 *Ibid*.
135 MRN, André Carrel, interview accordée à Pascal Convert en 2009.
136 Daniel VIRIEUX, *Le front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France : un mouvement de résistance*, manuscrit en cours de publication, s.d., deuxième partie, p. 294

circonstance, d'autant plus que le FN est extrêmement présent aux côtés d'André Tollet dans la suite du processus.

Dès lors, André Tollet et Jean de Vogüé sont naturellement amenés à se rencontrer. C'est chose faite par l'intermédiaire de membres du parti communiste intégrés dans les mouvements de résistance, Maurice Kriegel, dit Valrimont, et Marcel Degliame, dit Fouché, respectivement membres de Libération-Sud et Combat[137]. Un premier entretien a lieu près de la porte de Champerret, et dès ce moment, des propositions concrètes sont avancées pour la constitution d'un « comité parisien de la Résistance »[138] qui appellerait au plus large rassemblement possible, y compris les partis politiques, malgré les réticences de Jean de Vogüé[139]. L'organisme parisien serait un mélange entre le CNR et le Comité central des mouvements, en regroupant toutes les tendances de la Résistance, mais également avec la constitution d'un rassemblement restreint composé des « organisations apolitiques dans lesquelles de fait tous les patriotes parisiens sont représentés »[140], c'est-à-dire, pour André Tollet, l'Union des syndicats, le FN, Libération-Nord, les Comités populaires et les FTP. Dans ce comité restreint « apolitique » de cinq membres, qui préfigure le bureau du CPL, les organisations apolitiques mentionnées sont pour trois d'entre elles des créations du parti communiste (FN, FTP, Comités populaires). De plus, Libération-Nord, étonnamment cité comme apolitique, est en fait le mouvement de résistance le plus proche d'un parti politique, à savoir la SFIO.

Le Comité Central des mouvements de Résistance, le 25 août 1943, prend connaissance de cette proposition, qu'il reprend à son compte, en souhaitant l'insérer dans le nouveau cadre territorial de la Résistance, enfin clairement défini, le Comité départemental de libération :

> Madelin communique une lettre reçue de l'Union des syndicats de la Région parisienne, demandant la constitution à Paris d'un Comité de la Résistance réunissant les organisations, groupements et partis qui veulent mobiliser leurs forces pour "intensifier l'effort d'action et d'union de tout le peuple français pour hâter l'heure de la Libération". La solution serait de constituer pour la Région parisienne un large Comité de Libération et de demander aux syndicats de la Région

137 André TOLLET et Claude LECOMTE, *Ma traversée de siècle*, *op. cit.*, p. 49.
138 AN, 72AJ/2304 Lettre du Bureau des syndicats ouvriers de la Région parisienne au camarade Madelin, reçue le 12 août 1943.
139 André TOLLET et Claude LECOMTE, *Ma traversée de siècle*, *op. cit.*, p. 49.
140 AN, 72AJ/2304 Lettre du Bureau des syndicats ouvriers de la Région parisienne au camarade Madelin, reçue le 12 août 1943.

> parisienne d'en faire partie. Autrement dit, il faut reprendre leur idée et s'orienter vers la constitution d'un Comité de Libération où seraient représentés les Mouvements de Résistance, le syndicalisme et quelques personnalités politiques parisiennes (si possible membres du Conseil Général). Ce comité serait assisté d'un organisme de travail et d'action restreint, qui travaillerait en accord avec le préfet de la Seine.[141]

B- Le cadre contraint et fécond du CDL[142]

Si, dans la capitale, le porteur du projet de coordination effraie, le projet en lui-même est dans la lignée des idées des Mouvements unis de Résistance, qui réussissent au même moment à trouver un écho favorable auprès du CFLN. Ce dernier a décidé de s'appuyer essentiellement sur les commissaires de la République et les préfets, mais la pression des éléments résistants du CFLN, les échanges avec les responsables des mouvements ont fait apparaître la nécessité de faire une place à la Résistance dans l'organigramme de la France libérée.

Les CDL, une meilleure compréhension de la Résistance intérieure par le CFLN.

D'après Jacques Bingen, délégué général du CFLN par intérim, c'est en juin 1943 qu'est née à Londres l'idée de « Comités du genre Salut Public assistant les futurs préfets »[143]. Des conversations ont lieu à Londres entre les services du Commissariat à l'Intérieur et la délégation des MUR[144] :

> Une idée un peu vague avait pris naissance à Londres et quelque consistance dans nos discussions à la Délégation générale : celle de la création et de l'organisation de comités destinés à entrer en fonction au moment de la Libération.[145]

La principale différence avec les réflexions parisiennes du même moment, c'est que ces

141 Henri NOGUÈRES et Marcel DEGLIAME, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945 : novembre 1942 - septembre 1943*, *op. cit.*, p. 609.

142 La genèse des comités de libération, ainsi qu'une étude systématique et comparative de leurs compositions et activités serait un travail de recherche à part entière, à l'image de celui de Charles-Louis Foulon sur les commissaires de la République.

143 AN, F1a/3728 2e rapport mensuel de N [Jacques Bingen] (sept-oct), du 7 octobre 1943

144 Henri NOGUÈRES et Marcel DEGLIAME, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945 : novembre 1942 - septembre 1943*, *op. cit.*, p. 610.

145 Francis-Louis CLOSON, *Le temps des passions*, *op. cit.*, p. 128.

comités sont à mettre en place au lendemain de la libération du territoire. Il s'agit de faire de la Résistance l'aiguillon moral du pouvoir administratif, notamment des préfets, « leur mettant, dans les questions de sanctions, épurations, remplacements de cadres administratifs, etc.... les banderilles de fuego qui donneront à ces fonctionnaires (…) le stimulant "révolutionnaire" que la rénovation française exige et que la volonté nationale résistante – pour ne pas dire la morale tout court – réclame »[146]. Le commissariat national à l'Intérieur avalise la création de ces comités, tout en « demandant une grande prudence dans les réalisations [pour] ne pas installer le désordre sous prétexte de stimuler la justice »[147].

Francis-Louis Closon, parachuté en France occupée le 15 août 1943[148], va en devenir le maître d'œuvre. Son ordre de mission, signé le 9 juin 1943, le charge de reprendre contact avec Jean Moulin, « pour assurer la liaison pour toutes les affaires non militaires »[149], en particulier avec le Comité général des experts, mais l'arrestation de Jean Moulin élargit sa tâche. Le 20 juillet, un nouvel ordre de mission lui prescrit de « hâter les travaux de préparation des cadres administratifs »[150] et de « procéder à toutes études et enquêtes corrélatives auprès du CGE et des diverses organisations de résistance »[151]. En arrivant en France occupée, il constate que ces tâches sont en bonne voie, il décide donc de se consacrer à la mise en place des CDL[152]. Dans ses mémoires, Francis-Louis Closon révèle que c'est en discutant avec les membre de la Délégation générale, successeurs intérimaires de Jean Moulin, Claude Bouchinet-Serreules et Jacques Bingen, qu'il est décidé pour de bon de créer ces comités, ce dont il fait part dans son premier rapport[153]. Il est d'ailleurs intéressant de noter que Francis-Louis Closon avait pensé à Jean de Vogüé pour le seconder dans sa tâche d'organisation des comités de libération, en particulier pour gérer les relations avec les mouvements. Le fait qu'il soit l'un des seuls dirigeants de la Résistance de zone nord à s'intéresser à ces questions de coordination le désigne naturellement, d'autant plus que Closon le considère comme « intelligent et de commerce agréable »[154].

146 AN, F1a/3728 2e rapport mensuel de N [Jacques Bingen] (sept-oct), du 7 octobre 1943
147 AN, F1a/3728 *Ibid.*
148 Francis-Louis CLOSON, *Le temps des passions*, *op. cit.*, p. 128.
149 *Ibid.*
150 *Ibid.*
151 *Ibid.*
152 *Ibid.*, p. 129.
153 AN, F1a/3728 Rapport n°1 de Fouché [Francis-Louis Closon], 10 septembre 1943
154 AN, F1a/3728 Lettre à Pelerin [Claude Bouchinet-Serreules], 15 septembre 1943

Dans un premier temps, c'est la « doctrine des CDL »[155] qu'il faut construire et faire accepter aux mouvements de Résistance, ce qui ne va pas de soi, car les membres de la Délégation générale ne peuvent pas s'appuyer sur des textes officiels venus du CFLN. De leur côté, les mouvements de résistance, par l'intermédiaire des comités de coordination de zones, ont chacun une vision différente de ce que doivent être les comités de libération[156]. Les différences de philosophie qui existent entre les mouvements de résistance des deux zones sont à l'origine de deux conceptions des CDL, « thèses primitivement assez divergentes, mais qui se sont très sensiblement rapprochées, grâce à de nombreux échanges de vues »[157]. Pour les mouvements de zone sud, ils doivent être l'autorité supérieure du département, à laquelle le préfet et son administration sont subordonnés ; pour le nord, les comités de libération restent une instance de conseil pour le préfet. Bien que, d'après le BCRA, il n'y ait pas de « de difficultés réelles sur le plan des ambitions personnelles et de concurrence entre mouvements »[158], Francis-Louis Closon est assez désappointé de ses premières rencontres avec les dirigeants des mouvements de zone nord qui sont peu enthousiastes, voire indifférents (notamment l'OCM), tout comme Jacques Bingen qui juge que « le Nord suit la question avec infiniment moins de passion – et même avec beaucoup moins d'intérêt »[159]. Pour ce dernier, le fait que « le degré d'organisation et de coordination des Mouvements "Nord" [soit] infiniment moins avancé que dans le SUD »[160] explique cette indifférence. Francis-Louis Closon propose alors que les comités de libération soit justement le moyen pour la Résistance de zone nord de se rencontrer, à l'inverse de la zone sud où ce sont les Mouvements unis de Résistance qui ont souhaité, une fois la coordination de leurs mouvements réalisée à la tête, reproduire le même schéma localement. C'est ainsi qu'il conçoit ces comités pour la zone nord, « comme une sorte de bureau politique, au sens large du mot, où est représentée, sous ses différents visages, la France résistante[161] ».

Schématiquement, les mouvements de Résistance envisagent les comité de libération de trois manières différentes[162]. Un point commun toutefois : au cœur des attributions des CDL se place la question de la prise du pouvoir, ainsi qu'en témoigne la diffusion d'une note du

155 AN, 72AJ/49 Témoignage de Jean Mons reccueilli par Odette Merlat le 30 novembre 1946
156 AN, F1a/3728 2e rapport mensuel de N [Jacques Bingen] (sept-oct), du 7 octobre 1943
157 AN, F1a/3728 *Ibid.*
158 AN, 72AJ/409 Note sur les mouvements de Résistance, Londres, 7 juillet 1943
159 AN, F1a/3728 2e rapport mensuel de N [Jacques Bingen] (sept-oct), du 7 octobre 1943
160 AN, F1a/3728 *Ibid*.
161 F1a/3728, Dossier Fouché, rapport n°3, 11 novembre 1943
162 F1a/3728, *Ibid.*

comité central des mouvement, écrite à l'été 1943 intitulée « Libération et prise du pouvoir »[163] et qui contient la première mention des CDL. La focalisation des mouvements sur la prise du pouvoir n'est pas une nouveauté, c'est aussi le cœur du propos de Jean de Vogüé. Jacques Bingen regrette même que cette question empiète sur « le côté militaire contre l'ennemi et ses complices (Vichy) dans la phase guerrière »[164].

La position de la résistance communiste, FN en tête, est de rassembler l'ensemble de la population dans une perspective d'action immédiate. En somme, il s'agirait d'aiguillonner le peuple, d'avoir confiance en sa capacité à mener spontanément une insurrection victorieuse, d'où sortiront d'elles-mêmes les personnalités capables d'endosser les responsabilités. Dans cette perspective, les CDL sont avant tout des organismes de mobilisation. Les mouvements de la zone sud préconisent quant à eux, de faire des CDL, en compagnie du préfet et des autres fonctionnaires d'autorité nommés en amont, le pivot de la prise du pouvoir et une structure d'encadrement plus stricte pour les organisations de résistance. Enfin, la position de la Délégation est encore plus restrictive. Il faut d'ores et déjà organiser le plus précisément possible les modalités de la prise du pouvoir pour que le rétablissement des institutions soit le plus rapide possible. C'est sur ces questions que « l'arbitrage des Autorités supérieures »[165] est plus particulièrement souhaité.

D'autre part, l'étendue territoriale des comités de libération fait également l'objet de discussion. Jusqu'en novembre 1943, des comités régionaux, chapeautant les CDL, désignés directement par les organismes centraux sont à l'étude. Cependant, dès le mois précédent, la nécessité de conseils régionaux ne s'impose pas sur le terrain car la région forme une zone trop étendue. Malgré la création de préfecture régionales par l'État français, cette échelle est également trop éloignée de la tradition politique française. C'est pourquoi Francis-Louis Closon propose une solution transitoire : « Si l'on estime devoir créer des Comités régionaux, ils ne peuvent être composés que de délégués des Comités départementaux auprès du commissaire de la République, pour une période limitée. La plupart de nos camarades sont maintenant d'accord sur ce point, tous en ZN, presque tous en ZS »[166]. C'est finalement Emmanuel d'Astier de la Vigerie, quand il remplace André Philip au poste de commissaire à l'Intérieur, qui met en sommeil la constitution de ces comités régionaux, préférant miser sur

163 AN, 72AJ/409, Libération et prise du pouvoir, [août 1943]
164 AN, F1a/3728 2e rapport mensuel de N [Jacques Bingen] (sept-oct), du 7 octobre 1943
165 AN, F1a/3728 *Ibid.*
166 AN, F1a/3728 Rapport n°2 de Fouché [Closon], s.d.

l'échelon départemental, là où Closon avait déjà commencé à avoir des résultats.

L'arbitrage des mouvements de résistance

À la fin du mois d'août 1943, un texte rédigé par les membres de la Délégation, fruit de ces diverses consultations, est approuvé par le Comité central des mouvements de résistance. Ces premières directives sont diffusées sans attendre que les débats et les discussions sur les attributions des comités de libération n'aient pris fin. Il s'agit donc d'un début de synthèse entre la vision résistante et la vision institutionnelle. Le 27 août 1943, le Comité central des mouvements de résistance diffuse une première note sur la création des comités de libération[167], rappelant bien que c'est d'Alger qui vient cette initiative, et indique, sans le nommer, qu'un envoyé de Londres (dénommé « fonctionnaire »[168]) est spécialement chargé du travail de constitution des comités. Cette circulaire diffusée à tous les mouvements de résistance donne des indications précises sur la composition et le rôle de ces comités, considérés uniquement comme des conseils provisoires devant aider les fonctionnaires préfectoraux après la Libération.

Ce document est amendé et à nouveau diffusé le 17 septembre 1943, dans un sens encore plus restrictif pour les CDL. Ils doivent entrer en fonction non plus dans les jours qui suivent le débarquement mais au moment de l'insurrection et ne sont plus considérés comme légitimes pour « suppléer à l'absence possible ou à la rareté des ordres gouvernementaux »[169], mais doivent veiller à l'efficacité de l'administration, « de manière que [les troupes alliées] se trouvent devant une administration nouvelle, indiscutée et prête à fonctionner »[170], au moment de leur arrivée dans les métropoles libérées. Avoir une administration en état de fonctionner est évidemment un élément capital pour contrer les ambitions des Alliés, en particulier américains, d'administrer eux-même les territoires libérés. Sans doute pour compenser la perte des pouvoirs exécutifs au moment de la libération, le nouveau texte donne un rôle politique plus important aux CDL dans la période postérieure à la libération. Il n'est plus question de convoquer aussi tôt que possible les conseils généraux, et les CDL sont amenés à en endosser les responsabilités. De plus, il est précisé que « ses membres pourront être chargés à titre individuel de telles tâches que le préfet jugera utile de leur confier »[171].

167 Musée de l'histoire vivante, Fonds Duclos A13 XCX à FN, le 27/8/43
168 MHV Fonds Duclos A13 *Ibid.*
169 MHV Fonds Duclos A13 *Ibid.*
170 MRN, 14/PVIL/2 Note du Comité central à : FN, 17/9/1943
171 MRN, 14/PVIL/2 *Ibid.*

Pour autant, les CDL doivent être constitués sans tarder. Les « responsables régionaux et départementaux »[172] doivent se mettre d'accord entre eux sur la composition des comités. Il est demandé également aux mouvements de prendre contact avec Francis-Louis Closon « pour lui indiquer dès maintenant quels sont les départements où l'importance de leur organisation justifie qu'ils aient des représentants au Comité de la Libération »[173]. Le principe majeur de la composition des CDL est donc que seuls les « groupes dominants »[174] dans chaque territoire doivent en être membres, selon un arbitrage établi par le Comité central de zone nord. Ces dispositions invitent les organisations de résistance à présenter des états de leurs effectifs par département, pour justifier de leur présence dans le comité de libération, sans qu'il soit forcément facile de confirmer les informations. Le Front national envoie par exemple à la Délégation générale un tableau de l'implantation du FN en zone nord au 21 septembre 1943[175]. Dans la Seine, la Seine-et-Marne et la Seine-et-Oise, le FN est qualifié de « fort »[176]. À la même date, CDLL diffuse également un état de ses effectifs[177].

D'après les différents textes, les comités comptent de 5 à 8 membres, 10 membres pour les grands départements. Il est également envisagé de laisser une place aux notables, ou « aux patriotes non organisés »[178], tout comme est prévu l'élargissement à la libération « par l'adjonction de personnalités ayant rendu des services à la Résistance et à la Patrie »[179]. Il est laissé à chaque parti la responsabilité de désigner des délégués, car on considère qu'un représentant d'une tendance politique non mandaté par un parti a moins d'autorité. Pour la même raison, ce sont les comités de libération eux-mêmes qui élisent leur président.

Le CFLN valide a posteriori la création des CDL sous cette forme. André Philip, dans une lettre à Jacques Bingen et Claude Bouchinet-Serreules en date du 7 octobre 1943, donne l'accord gouvernemental pour constituer massivement les comités de libération[180]. Cette prise de position tant attendue en France est née du fait que le CFLN a tiré des conclusions de la libération de la Corse, où c'est le comité de libération, dominé par le FN, qui a pris les rênes

172 MRN, 14/PVIL/2 *Ibid.*
173 MRN, 14/PVIL/2 *Ibid.*
174 AN, 72AJ/234 Vincent à Pelerin, 15 septembre 1943
175 MRN, 14/PVIL/4 Implantation du FN en zone nord, 21 septembre 1943
176 MRN, 14/PVIL/4 *Ibid.*
177 MRN, 14/JBES État des effectifs Zone Nord au 1er septembre 1943 par Médéric (Régions A,B,C,D,M,P)
178 AN, 72AJ/234 Vincent à Pelerin, 15 septembre 1943
179 AN, 72AJ/234 *Ibid.*
180 AN, F1a/3728 Lettre d'André Philip à Cléante et Scapin [Jacques Bingen et Claude Bouchinet-Serreules], 7 octobre 1943,

du pouvoir, en attendant l'arrivée du préfet désigné. La libération de la Corse est un exemple qui permet au CFLN de comprendre les mécanismes de la libération et de la prise du pouvoir par la Résistance. C'est aussi un avertissement, car c'est en fait le FN qui a acquis la meilleure position. André Philip voit donc dans la constitution des CDL un instrument de modération pour éviter que cette situation se reproduise :

> Il est capital de faire au Front National sa place légitime de manière qu'il ne puisse y avoir de contestation sur le fait que les comités fournissent une image de l'opinion résistante.[181]

De fait, la position du FN – que les délégués de Londres considèrent solidaire de celle du PC – est une question qui inquiète. En effet, le FN avait refusé dans un premier temps la constitution des comités de libération au motif que les comités de la France combattante qu'il avait suscités étaient tout désignés alors pour jouer ce rôle. Lorsque la stratégie du FN cesse d'être celle d'un mouvement centrifuge, il accepte de rentrer dans les comités de libération, mais souhaite infléchir très largement leur cadre d'action. Le mouvement estime que « ces Comités ne doivent pas seulement entrer en fonction à partir du moment où la France sera libérée, mais dès maintenant, en vue de coordonner et de diriger l'action de résistance dans le cadre départemental ». La direction du PC fait la même mise au point au même moment, et assigne aux CDL la « mission d'organiser et de diriger l'action de la Résistance dans le secteur de leur ressort »[182]. Cette position est d'ailleurs reprise, avec quelques nuances, par le Comité de coordination de la zone nord qui diffuse une circulaire le 20 octobre 1943 en ordonnant aux mouvements de Résistance « de constituer immédiatement les Comités départementaux de la Libération prévus par le Comité d'Alger »[183], et leur donnant le pouvoir d'agir « comme Comité de Coordination de l'action de résistance dans le cadre départemental »[184].

À Paris, les discussions menées depuis juillet, même si elles sont le seul fait de deux

181 AN, F1a/3728 Lettre d'André Philip à Cléante et Scapin [Jacques Bingen et Claude Bouchinet-Serreules], 7 octobre 1943,

182 Lettre du secrétariat du PCF à sa délégation en zone sud, en date du 16 octobre 1943, citée par Daniel VIRIEUX, *Le front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France : un mouvement de résistance*, manuscrit en cours de publication, s.d., deuxième partie, p. 234

183 MRN, 14/PVIL/2 Circulaire du Comité de coordination des mouvements de résistance, zone nord, aux responsables départementaux, 20 octobre 1943

184 MRN, 14/PVIL/2 *Ibid.*

personnes, sont proches des décisions finales du comité de coordination de zone nord. Ainsi, les difficultés de la mise sur pied définitive d'un comité de libération à Paris ne sont pas à examiner sous l'angle de la délimitation des pouvoirs et de l'action d'une telle assemblée. En fait, le clivage le plus important porte sur l'opportunité même de la création d'un CDL à Paris, et sur la direction de celui-ci.

3- La création du CPL : une synthèse délicate

A) Adapter le cadre aux spécificités parisiennes

Dans la capitale, celle de la Résistance et celle de la France à libérer, la coordination de la Résistance locale est un enjeu de pouvoir essentiel. C'est cet organisme, si on en croit les directives prises par la Délégation générale et le Comité central des mouvements, qui est chargé de préparer la prise du pouvoir municipal et départemental, symbolisé par l'Hôtel de ville. Qu'en est-il du pouvoir gouvernemental, représenté par les ministères et les grands services publics ? Le fait que la principale force résistante de ce territoire, en conséquence partie intégrante du comité de libération, soit la résistance communiste est un point sensible. La méfiance d'une partie de ses interlocuteurs est encore renforcée par la volonté affichée de ce bloc communiste de prendre la tête de la coordination de la Résistance parisienne.

Faut-il un comité de libération pour la région parisienne ?

> Il vous a été rendu compte d'autre part, du travail accompli pour la création de Comité de la Libération dans les Départements. La question s'est tout de suite posée de savoir ce qu'il y aurait lieu de faire pour Paris et le Département de la Seine.[185]

Claude Bouchinet-Serreules dans un rapport daté du 7 octobre 1943 débute ainsi le paragraphe consacré à la question parisienne. Paris est considéré comme un cas particulier. Un compromis est nécessaire à Paris, étant donné l'existence de toutes les instances nationales des partis et mouvements. Les « conflits parisiens »[186], c'est-à-dire les discussions de principe entre les organes de direction de la Résistance, valent également pour la

185 AN, 72AJ/234 Rapport de Sophie, 7 octobre 1943,
186 Francis-Louis CLOSON, *Le temps des passions, op. cit.*, p. 149.

constitution du comité de libération le plus proche des États-majors et des organismes nationaux de coordination. Ainsi les personnes qui étudient la question sont les délégués provisoires du général de Gaulle, Claude Bouchinet-Serreules et Jacques Bingen, et non pas Francis-Louis Closon, chargé pourtant de créer les comités de libération sur tout le territoire. Celui-ci demande au premier les contacts nécessaires pour régler la question de la région parisienne le 15 septembre[187], mais il n'est pas convié à une réunion sur le sujet avec les deux délégués généraux intérimaires, le président du CNR Georges Bidault et le nouveau délégué général du CFLN, Émile Bollaert[188], c'est-à-dire les quatre personnes alors les plus hauts placées dans l'organigramme de la Résistance.

La coexistence à Paris de deux organigrammes est considérée comme un risque. Selon André Philip, il faut éviter de retrouver « l'opposition entre la commune siégeant à l'Hôtel de Ville et l'Assemblée »[189]. Claude Bouchinet-Serreules est du même avis et estime que « la création d'un Comité parisien de la libération [est] un problème d'une importance exceptionnelle du fait que Paris n'appartient pas seulement aux Parisiens mais à la France entière »[190]. Francis-Louis Closon estime à l'inverse que c'est là un « très mauvais »[191] argument, « Paris a toujours eu sa représentation, surtout dans les périodes révolutionnaires »[192].

La représentation de la résistance communiste

C'est avant tout l'activité du parti communiste et des mouvements qui lui sont affiliés qui entrave la création d'un comité de libération à Paris. La Délégation générale semblent découvrir les initiatives d'André Tollet et de Jean de Vogüé au cours du mois d'octobre 1943[193]. La discussion du 25 août au comité central des mouvements de résistance n'aurait pas suffisamment été relayée tout comme le premier courrier de l'Union des syndicats qui est

187 AN, 72AJ/234 Lettre de Vincent à Pelerin, 15 septembre 1943
188 AN, F1a/3728 Rapport n°2 de Fouché, 10 octobre 1943
189 AN, F1a/3728 Directives pour Clovis et Necker, 6 novembre 1943
190 AN, 72AJ/234 Rapport de Sophie, 7 octobre 1943,
191 AN, F1a/3728 Rapport n°2 de Fouché, 10 octobre 1943
192 AN, F1a/3728 *Ibid.*
193 Rapport de Sophie du 7 octobre 1943, AN, 72AJ/234 : « nous avons appris la semaine dernière que l'union des syndicats de la Région parisienne où comme on le sait, les éléments communistes prédominent largement, avait pris l'initiative de convoquer quelques organisations pour constituer immédiatement et sans délai un « comité de Résistance de la Région parisienne ». C'est par Bernard [pseudo d'Emmanuel d'Astier], qui venait de rencontrer fortuitement le secrétaire de l'union des Syndicats que nous eûmes connaissance de cette démarche ([...] ».

explicitement destiné « à tous les mouvements de résistance de la région parisienne »[194]. En apprenant ces velléités, Claude Bouchinet-Serreules essaie, dans un premier temps, de les freiner. Il semble rapidement évident que le comité départemental de la Seine ne pourrait être qu'à majorité communiste. Or, « qui tient Paris tient la France »[195]. Pour une partie des délégués du CFLN, en particulier Claude Bouchinet-Serreules, le danger est donc de créer une opposition entre ce comité et les autres structures créées par le gouvernement pour la prise du pouvoir, ce que Pierre Brossolette juge « théoriquement absurde, pratiquement intenable et naïvement lourdaud »[196]. En effet, cette volonté d'enterrer la création d'un comité parisien est balayée par une autre crainte, celle de voir un comité dominé par les communistes se constituer en dehors du cadre du CDL. Le refus d'aboutir à une telle situation est partagé par tous : Pierre Brossolette et Émile Bollaert estiment que le refus de créer un CDL à Paris aboutirait à la constitution d'« un comité insurrectionnel de libération à Paris, sur lequel nous n'aurions aucun contrôle et qui s'installerait avant nous à l'Hôtel de Ville »[197]. Dans d'autres textes, il ressort que c'est plutôt Émile Bollaert qui ne souhaitait pas de comité de libération à Paris, notamment dans une lettre de Jacques Bingen à André Philip, datée du 27 octobre : « Devant l'insistance des Communistes, Baudoin [Émile Bollaert] s'est résigné à la constitution d'un Comité pour le département de la Seine »[198]. André Philip, à Alger, suit le même raisonnement, et croit finalement à « la nécessité du Comité départemental. Si nous ne le constitutions pas dès maintenant sous notre contrôle, il prendra naissance quand même »[199].

Cependant, c'est une version amendée des projets de CDL qui est prévue pour Paris, adaptée à la physionomie politique du département :

> Notre désir est que l'on s'oriente vers un Comité nombreux de 29 à 30 membres où les éléments communistes ne soient pas en majorité.[200]

Il s'agirait alors d'une assemblée proche du CNR, dans son mode de composition, assez éloigné des directives diffusées jusqu'alors qui préconisaient des assemblées plus restreintes

194 Voir par exemple la lettre du 22 juillet 1943, AN, 72AJ/2304
195 AN, F1a/3728 Rapport n°2 de Fouché, 10 octobre 1943
196 AN, F1a/3728 Lettre (personnelle) de Brossolette à Passy, 6 novembre 1943
197 AN, F1a/3728 *Ibid.*
198 AN, F1a/3728 Lettre de Verdon à André Philip, 27/10/1943. La personnalité et le manque d'expérience de Bollaert est assez fortement critiquée par ses deux prédécesseurs. Dans cette affaire, l'opposition ouverte entre Pierre Brossolette, qui soutient Émile Bollaert, et Jacques Bingen et Claude Bouchinet-Serreules, joue un rôle non négligeable, bien qu'elle ne semble pas influer sur l'issue des discussions. Il n'empêche que la constitution du CPL est également un enjeu de pouvoir pour les délégués du CFLN.
199 AN, F1a/3728 Directives pour Clovis et Necker, 6 novembre 1943
200 AN, 72AJ/234 Rapport de Sophie, 7 octobre 1943

d'un dizaine de membres pour les plus grandes agglomérations. On rejoint en fait la première volonté d'André Tollet et de Jean de Vogüé de rassembler au plus large[201].

De son côté, le PC revendique clairement la prépondérance sur le comité à créer. Bien que soit mise en avant la personnalité d'André Tollet, syndicaliste ne représentant pas uniquement la tendance unitaire, il est soutenu fortement par le comité central du parti communiste. Le 24 octobre 1943, dans une lettre au président du CNR, il revendique pour le parti communiste une place majeure dans le comité parisien, tout autre option étant selon lui une manifestation d'anticommunisme :

> Nous ne comprenons pas, par exemple, pourquoi dans la constitution du Comité de la Libération de la Région Parisienne on a prévu une composition telle qu'elle aboutirait à faire de ce Comité un organisme sans la moindre autorité. Qui donc pourrait soutenir qu'un Comité de la RP à la direction duquel le Parti communiste n'aurait pas la place qu'il lui revient apparaîtrait aux yeux de la population de la Région Parisienne comme l'expression de sa propre volonté ?[202]

Cette revendication très nette trouve un écho parmi les délégués du CFLN, un peu résignés. Francis-Louis Closon résume assez clairement les enjeux en cours, qui dépassent au fond assez largement la seule question parisienne, mais, plus généralement, la façon dont est envisagé le partenariat avec le parti communiste dans les institutions de la Résistance. Pour Francis-Louis Closon, la constitution d'un comité parisien dirigé par le PC est une concession à faire pour pouvoir mieux intégrer celui-ci dans l'orbite du CFLN.

> Il est vrai que la représentation de la Seine comportera une grande proportion de communistes. Nous n'y pouvons rien, la région parisienne étant en majorité communiste. Nous ne pouvons pas prétendre au concours des communistes si nous les éliminons de la scène parisienne. Nous connaissons les méthodes de nos camarades et nous savons qu'il vaut mieux leur donner une position officielle que de leur laisser créer dans l'ombre des organisations qui sèmeront le désordre. Enfin si, comme il vraisemblable, les communistes poursuivent, au moins jusqu'au jour de la libération, leur politique actuelle, ils ne revendiqueront pas un nombre excessif de sièges dans un Comité créé

201 AN, 72AJ/234 *Ibid.*
202 MHV fonds Duclos D3 Lettre du Comité central du Parti communiste au président du CNR, 24 octobre 1943

> officiellement et pour lequel nous pourrons choisir pour président un homme à nous.[203]

Cette partie d'échecs entre la délégation du CFLN et la résistance communiste est d'autant plus difficile à gérer que toutes ces discussions n'ont pas lieu directement. Elle est relancée par la diffusion presque simultanée de deux projets, au début du mois d'octobre. L'un émane de l'Union des syndicats, qui accentue la pression en annonçant que « le Comité parisien de la libération »[204] est en voie de constitution et qui invite les mouvements de Résistance à s'y rallier. L'autre émane visiblement des mouvements de résistance non communistes, qui essaient, tout en tenant compte de l'initiative communiste, de l'intégrer dans le giron du Comité central des mouvements et de la Délégation générale.

Dans son courrier, le bureau de l'Union des syndicats de la région parisienne[205] convoque les mouvements de résistance à « une réunion (…) pour discuter les modalités d'organisation »[206]. Il est joint à ce document le texte d'un appel, qui contient « le programme d'un organisme désireux d'entraîner toutes les couches de la population à l'action sous toutes ses formes pour la libération de la patrie »[207]. L'Union des syndicats souhaite aller vite, pour peut être prendre de vitesse la Délégation :

> Dès la première réunion, si nous avions l'approbation de la majorité des mouvements nous n'aurions plus à discuter le principe de la formation du Comité parisien de la libération et nous pourrions passer immédiatement aux tâches pratiques d'organisation et d'action.[208]

Cette lettre se trouve dans les archives de Jean de Vogüé, à côté d'un document intitulé « Appel à la population parisienne »[209], qui est vraisemblablement l'appel joint à la lettre de l'Union des syndicats. Ce texte qui annonce la création d'un « Comité de libération de la région parisienne »[210] se situe davantage dans la filiation des discussions de Tollet et de Vogüé, et dans le moule de l'action immédiate voulu par le PC et le FN, que dans celle des directives de Francis-Louis Closon sur les comités de libération. Il est par ailleurs l'ossature

203 AN, F1a/3728 Rapport n° 2 de Fouché, 10 octobre 1943
204 AN, 72AJ/2304 Lettre du bureau de l'Union des syndicats à tous les mouvements de résistance, s.d. C'est la première fois qu'est employée cette dénomination, qui va s'imposer.
205 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
206 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
207 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
208 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
209 AN, 72AJ/2304 Comité de libération de la région parisienne, appel à la population parisienne, s.d.
210 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*

de la proclamation au « Peuple du grand Paris »[211], le premier texte diffusé du Comité parisien de la libération[212]. Le texte « lance un ardent appel à la participation de tous à la lutte pour la libération »[213], en tenant un discours très marqué en direction des travailleurs (« Lutte contre les déportations », « Action dans le domaine de la production »[214]) et en faveur de l'action armée, en particulier contre les traîtres (« Action contre les policiers de Vichy et de la Gestapo », « Établissement des listes des serviteurs de Berlin et de Vichy »[215]). De plus, si le cadre exceptionnel de Paris est bien affirmé, c'est plutôt la dimension d'exemple qui est mise en avant, et qui sert l'action :

> Peuple de Paris. Votre responsabilité dépasse le cadre de notre grande ville. Vous êtes le cœur de la France, le centre vital décisif, tant au point de vue stratégique qu'économique. De plus vous avez à assurer la continuité de tout un glorieux passé fait en entier et sans défaillance de lutte pour la liberté. Le monde entier, et le monde des opprimés comme à chaque époque cruciale de l'histoire de l'humanité et de la civilisation a les yeux fixés sur vous.[216]

La diffusion de ces documents agit comme un déclic pour les mouvements de résistance de la zone nord, jusqu'à présent complètement absents du débat. Prenant conscience qu'un comité de libération est en train de se constituer sans eux, ils soumettent une contre-proposition, plus conforme aux directives du comité central, dans une note du 4 octobre 1943 intitulée « Propositions concernant la composition d'un Comité de la Libération de la Région Parisienne (Paris & Banlieue, Département de la Seine)[217] ». Cette proposition semble avoir

211 MRN, 14/ATOL/1 Peuple du grand Paris, s.d

212 Une question reste encore à trancher : La proclamation « Peuple du grand Paris », communément considérée comme le premier appel du CPL, contient l'annotation manuscrite « sept 1943 » dans le fonds Tollet, conservé au MRN,. Cette mention est sans doute postérieure, si on veut bien considérer que de nombreux documents d'octobre 1943 font encore état des discussions autour de la création du comité, d'autant plus que de nombreux témoignages, à défaut d'un document incontestable, placent la première réunion plénière de création du CPL le 23 octobre 1943 (il y eut pourtant, on le sait, au moins trois autres réunions précédentes où aurait pu être discuté ce texte). Un argument en revanche incontestable pour infirmer la date du 1er septembre, c'est la mention dans le texte de la libération des « trois quarts » de la Corse, dont l'insurrection débute seulement le 8 septembre. De la même manière, cette référence permet de dater ce texte d'avant le 4 octobre 1943, date de la libération de Bastia.
Pourtant, de nombreux témoignages font état de la publication de cet appel avant même la finalisation des discussions, notamment dans l'ouvrage d'Henri Noguères et Marcel Degliame (Henri NOGUÈRES et Marcel DEGLIAME, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945 : octobre 1943 - mai 1944*, Paris, R. Laffont, coll. « L'Histoire que nous vivons », 1976, p. 74.)

213 AN, 72AJ/2304 Comité de libération de la région parisienne, appel à la population parisienne, s.d.

214 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*

215 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*

216 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*

217 AN, 72AJ/2304 Propositions concernant la composition d'un Comité de la Libération de la Région

été envoyée aux différents mouvements de résistance constituant le comité de coordination de zone nord. Le caractère défensif de cette contre-proposition ne semble pas faire de doute. Quand il est transmis au FN, dès le 3 octobre 1943, il n'est accompagné que d'une courte note d'accompagnement[218]. Ce petit message n'est en fait que le début d'une note plus longue, visiblement envoyée aux autres mouvements de Résistance, qui replace ce projet dans la perspective de l'initiative de l'Union des syndicats qui n'est pas présentée comme une simple proposition, mais bien comme une réalisation.

> Vous avez dû recevoir de l'Union des syndicats de la Région parisienne une lettre annonçant la constitution d'un Comité parisien de Résistance (qu'elle baptise "Comité parisien de la libération") et cette lettre demande aux mouvements de Résistance d'en faire partie.[219]

Dans la suite de la note, le rédacteur, qui est peut être Jean de Vogüé[220], insiste sur le risque qu'il y aurait à ne pas s'intégrer à cette proposition, tout en désirant la transformer dans le sens des décisions du Comité central des mouvements de résistance :

> Ainsi, l'initiative de l'Union des syndicats de la région parisienne pourrait être acceptée, à condition d'être transformée de manière que le Comité qu'elle propose soit le véritable et le seul comité de la libération de la Région parisienne, tel qu'il doit en être constitué un de toute façon.[221]

Ce comité, dont la tâche est d'« organiser le travail de la Résistance à tous points de vue, à Paris et en banlieue »[222]. La composition du CPL est très proche de celle de la première réunion : les cinq grands mouvements de Résistance de la ZN, CDLL, CDLR, FN, OCM, Libération-Nord, plus les FTP, Résistance et/ou Défense de la France (qualifiés de « représentants des journaux clandestins n'appartenant à aucun mouvement »[223]), un de

---

Parisienne (Paris & Banlieue, Département de la Seine), 4 octobre 1943

218 MHV Fonds Jacques Duclos D3 :
Duvernay à Front National 3/10/43
Nous vous envoyons ci-joint un projet de constitution d'un Comité de libération de la Région parisienne, comité qui serait à créer suivant les directives reçues de Londres à ce sujet.

219 AN, 72AJ/1902 Note de CDLR, 4 octobre 1943

220 AN, 72AJ/1902 *Ibid*. L'en-tête de CDLR le laisse penser en tout cas.

221 AN, 72AJ/1902 *Ibid*.

222 AN, 72AJ/2304 Propositions concernant la composition d'un Comité de la Libération de la Région Parisienne (Paris & Banlieue, Département de la Seine), 4 octobre 1943

223 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*

l'Union départementale des syndicats, un représentant des Comités populaires, cinq représentants des « principales tendances politiques de la population parisienne »[224] (communiste, socialiste, radical, démocrate populaire, droite), et quatre ou cinq personnalités : « un grand médecin (docteur Cellier), un grand magistrat, un grand universitaire, un grand journaliste, etc... Il faudrait autant que possible choisir des noms connus de la population parisienne ». Il propose également de constituer « une commission d'action très restreinte, chargée d'étudier et de résoudre tous les problèmes que pose l'action de la Résistance dans la région parisienne, et en particulier la préparation des mesures insurrectionnelles et des mesures destinées à assurer le fonctionnement des forces militaires et civiles de la Résistance »[225].

Dans cette proposition, la spécificité de Paris clairement mise en avant est son cadre institutionnel, c'est-à-dire la présence du préfet de la Seine et du préfet de police. Le comité de libération est invité à se concerter avec les fonctionnaires nommés par le CFLN pour préparer « les mesures insurrectionnelles »[226].

Cette initiative semble assez mal reçue, car elle passe pour un mouvement de défiance à l'égard de la proposition communiste. Max André, démocrate-chrétien membre du Front national, est mandaté pour « réparer les gaffes »[227], selon le mot de Pierre Brossolette, et dénonce les « cachotteries[228] » qui discréditent les mouvements non-communistes. C'est finalement la rencontre physique entre tous ces interlocuteurs qui aplanit, de manière toute relative, les dissensions et qui permet la constitution du CPL.

Une difficile rencontre

Les propositions de l'Union des syndicats et des mouvements de résistance sont très proches l'une de l'autre. La difficulté majeure réside dans la détermination du rapport de force entre les grandes tendances de la Résistance au sein de ce comité. Ce rapport de force est au cœur des discussions qui commencent le 8 octobre 1943. Cette suite de réunions qui aboutit à la création définitive du CPL, le 23 octobre 1943, est relatée dans un rapport interne au parti

224 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
225 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
226 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
227 AN, F1a/3728 Lettre (personnelle) de Brossolette à Passy, 6 novembre 1943
228 AN, 72AJ/49 Témoignage de Max André, octobre 1945

communiste[229], rédigé par un participant aux réunions, sous le pseudonyme de Poncet, vraisemblablement Albert Rigal. Ce compte rendu précis des événements donne un aperçu des relations entre les différents mouvements de résistance. L'auteur du rapport dénomme les mouvements de résistance non communistes « les autres »[230]. L'emploi du « nous » démontre la solidarité du bloc UD, FN, PC, FTP, … face aux « autres » – les mouvements de résistance non communistes[231].

Au cours de la première réunion, qui a lieu dans une cité HLM de Villejuif[232], André Tollet est accompagné des représentants du PC, de l'UFF, du FPJ, du FN et des FTP, tandis que Claude Bouchinet-Serreules vient seul, ce qui est interprété comme un geste de défiance alourdissant le climat de la rencontre. Le désaccord est sensible, notamment en ce qui concerne l'influence et les prérogatives du CPL :

> Pellerin expliqua ce que le CNL pensait, concernant la constitution, la composition et le rôle du Comité parisien de la libération. Il fut assez embarrassé pour expliquer l'absence des autres organisations. L'appel du Comité Parisien au Peuple de Paris préparé par nos soins lui fut soumis et il se montra d'accord. Il fit ensuite un petit jus où il félicite les organisateurs ayant répondu à l'appel lancé. Un accrochage eut lieu lorsqu'il fut question de l'influence territoriale du Comité Parisien. Baudry marqua son désaccord avec Pellerin qui voulait que le Comité Parisien ne contrôle que Paris le département de la Seine, Baudry rappelant l'expérience de la Commune et se refusant de voir Paris isolé (…).[233]

Il n'est pas dit clairement que Pellerin [Claude Bouchinet-Serreules] refuse la création d'un CPL. Pourtant, Jacques Duclos, dans un courrier à Pierre Villon du 10 octobre 1943, interprète les réserves du délégué général comme une tentative de « faire ça à "l'influence" », que « le CFLN se [réserve] le droit de constituer le Comité de la RP »[234]. André Tollet va plus loin en affirmant, lors du colloque du Comité d'histoire de la Seconde guerre mondiale sur la libération de la France en 1974, que Claude Bouchinet-Serreules « pensait inutile de

229 MRN, 14/ALEG/4 Rapport de Poncet, 27 octobre 1943

230 MRN, 14/ALEG/4 *Ibid.* Dans sa thèse, *Une histoire des Mouvements Unis de Résistance (de 1941 à l'après-guerre)*, *op. cit.,* Cécile Vast montre que la construction « des autres » est commune à tous les mouvements de Résistance, et est une part de leur identité propre (p. 71 et suivantes)

231 Cette division en deux blocs homogènes est également visible dans les rapports de Francis-Louis Closon

232 Claude BOUCHINET-SERREULES, « Intervention », *in* COMITÉ D'HISTOIRE DE LA 2E GUERRE MONDIALE (ed.), *La libération de la France : Actes du Colloque international tenu à Paris du 28 au 31 octobre 1974*, Paris, Ed. du CNRS, 1976, p. 954.

233 MRN, 14/ALEG/4 Rapport de Poncet, 27 octobre 1943

234 MHV fonds Jacques Duclos, Lettre de Jacques Duclos à Pierre Villon, 10 octobre 1943

constituer un tel organisme (…), un comité national suffisait, d'après lui, pour couvrir Paris »[235]. Ce dernier donne un témoignage évidemment différent de cette première entrevue :

> Je rencontrai donc Tollet qui me dit qu'il avait effectivement mis sur pied un Comité parisien de la libération dont il m'énuméra les composantes ; il y avait là trois mouvements et partis que je connaissais : le FN, le PC et les FTP et tous les autres, une quinzaine ou une vingtaine dont je n'avais jamais entendu prononcer les noms. J'ai été obligé de lui dire mon désaccord et lui rappeler l'image à laquelle nous devions coller : celle du CNR (…).[236]

Ces deux versions divergent fortement. Il est possible que Claude Bouchinet-Serreules ait encore le souhait de réduire les prétentions de la résistance communiste, cependant, la version communiste d'André Tollet est contredite par le rapport de Poncet, qui établit que le représentant du CFLN, bien qu'il semble avoir une vision différente de ce que doit être le CPL, est d'accord sur le principe de la constitution d'une coordination. D'ailleurs, ce qui est qualifié d' « accrochage »[237] par le rapport, est la discussion sur l'étendue territoriale du CPL, et non pas son éventuelle mise à l'écart.

La réunion suivante, qui a lieu autour du 16 octobre 1943, amorce un début de synthèse, puisque les mouvements de Résistance représentés au Comité central des mouvements de résistance, à l'exception de l'OCM, sont présents. On sent bien qu'il s'agit d'un véritable moment de découverte entre ces diverses organisations qui, jusqu'alors, se côtoyaient mais semblaient s'ignorer :

> La réunion commença par la présentation des nouvelles organisations dont les représentants développèrent, à tour de rôle, leur programme et leurs possibilités. PC, UD, FN, FTP firent de même et la discussion se poursuivit.[238]

C'est au cours de cette seconde réunion que la question de la composition du Comité, et donc de la place accordée à la Résistance est examinée. Claude Bouchinet-Serreules fait part du souci de « prendre garde à ne pas épouvanter certaines couches sociales »[239], ce qui

235 André TOLLET, « Intervention », *in* COMITÉ D'HISTOIRE DE LA 2E GUERRE MONDIALE (ed.), *La libération de la France : Actes du Colloque international tenu à Paris du 28 au 31 octobre 1974*, *op. cit.*, p. 546
236 Claude BOUCHINET-SERREULES, « Intervention », *op. cit.*, p. 955.
237 MRN, 14/ALEG/4 Rapport de Poncet, 27 octobre 1943
238 MRN, 14/ALEG/4 *Ibid.*
239 MRN, 14/ALEG/4 *Ibid.*

déclenche des protestations extrêmement vives de la part du PC, de l'UD, du FN et des FTP. Le principe de constituer une assemblée large et un bureau exécutif est également validé. C'est la composition de ce bureau qui devient alors l'enjeu principal. André Tollet propose un bureau composé de l'UD, du FN, du PC, des FTP, de Libération-Nord, et de CDLL, puis un septième membre est ajouté pour permettre une majorité dans les votes, le PC souhaite voir le parti radical occuper cette place. Libération-Nord et CDLR souhaitent quant à eux un bureau de quatre membres. La question n'est pas tranchée, et c'est avec une composition provisoire (UDS, PC, FTP, Libération-Nord, et Ceux de la Résistance) que le bureau se réunit pour la première fois entre le 16 et le 23 octobre.

Alors que sa composition n'est pas définitivement arrêtée, et que le CPL n'est même pas officiellement constitué, il commence à se préoccuper de mobiliser la population parisienne : son ordre du jour comporte l'organisation du 11 novembre 1943, la première manifestation officielle du Comité parisien de la libération[240]. Cela donne une idée de l'orientation ultérieure du CPL, c'est-à-dire un comité porté avant tout vers l'action, conforme au programme annoncé dans l'appel à la population de l'Union des syndicats.

B) La réunion constitutive

La première et seule réunion plénière du CPL a lieu à Montmartre, au 4, rue Girardin, le 23 octobre 1943. L'ambiance « tumultueuse[241] » (Max André), « chargée d'électricité[242] » (Francis-Louis Closon), est accentuée par le fait que le lieu choisi se situe dans l'immeuble où vit Louis-Ferdinand Céline, protégé par la police. À la différence de la réunion du CNR, le 27 mai 1943, rue du Four, la réunion constitutive du CPL n'est pas qu'une réunion symbolique. C'est encore un moment de négociation, toujours autour de la question de la composition du bureau exécutif. Le CPL se démarque également du CNR par sa composition définitive : toutes les organisations de la résistance communiste sont présentes en tant que telles, et une place est laissée aux « grands corps constitués », même si ces personnalités ne sont pas présentes rue Girardin et n'intègrent le Comité qu'après la libération.

L'OCM, la CFTC, les FUJ, les socialistes, Résistance, les démocrates chrétiens, l'Alliance démocratique et l'URD ne sont présents qu'à la réunion plénière et n'ont pas participé aux travaux de préparation et aux négociations. L'OCM et Résistance sont pourtant

240 MRN, 14/ALEG/4 Rapport de Poncet, 27 octobre 1943
241 AN, 72AJ/49 Témoignage de Max André, octobre 1945
242 AN, F1a/3728 Rapport n° 4 de Fouché, avril 1944

des mouvements de résistance d'une certaine importance en région parisienne, l'OCM en est même un des principaux, représenté au bureau du CNR par Maxime Blocq-Mascart. Il est difficile d'interpréter cette distance. Le parti radical, bien que pressenti pour faire partie du bureau, est également absent tout au long des discussions, tout comme les Comités populaires, structure syndicale suscitée par Benoît Frachon.

Composition du Comité parisien de la libération au 23 octobre 1943	
Organisation	Représentant (sans certitude pour les noms entre crochets)
Partis politiques	
Alliance démocratique	[Joseph Laniel]
Démocrates chrétiens	Max André
Parti communiste	[Albert Rigal]
Parti socialiste	Édouard Depreux
Union républicaine et démocratique	Inconnu
Syndicats	
CFTC	[André Paillieux]
CGT	André Tollet
Organisations de résistance affiliées au Front national ou au Parti communiste	
Assistance française	Inconnu
Union des femmes françaises	[Maria Rabaté]
Francs-tireurs et partisans	Maxime Védy
Organisations de résistance représentées au Comité central des mouvements	
Libération-Nord	Roger Deniau
Ceux de la résistance	[Jean de Vogüé]
Ceux de la libération	[Roger Coquoin]
Front national	Charles Steber
Organisation civile et militaire	Aimé Lepercq
Organisations de résistance essentiellement parisiennes	
Défense de la France	Robert Salmon
Résistance	[Maurice Lacroix]
Organisations de coordination	
FUJP	Inconnu
Représentants du CFLN	
Délégué général zone nord	Claude Bouchinet-Serreules

Composition du Comité parisien de la libération au 23 octobre 1943	
Responsable des comités de libération	Francis-Louis Closon

La composition du bureau est fixée définitivement. La proposition du représentant de Libération-Nord de mettre en place un bureau de quatre personnes avec l'UD, le PC, CDLR et le parti socialiste, dont le représentant est Édouard Depreux, conseiller général de la Seine, est repoussée. L'assemblée adopte la formule d'un bureau de six membres. Le représentant du PC, dont la prise de parole est largement retranscrite dans le rapport de Poncet, réclame une place prépondérante dans ce bureau, tout en critiquant l'anticommunisme sous-jacent, visant certainement plus particulièrement les socialistes[243].

Après quelques ajustements, le responsable FTP cède sa place au FN, et le parti radical, absent, est remplacé par l'OCM, et la composition du bureau est validée.

Composition du Bureau du Comité parisien de la libération, fixée le 23 octobre 1943	
Ceux de la Résistance	Jean de Vogüé
Front national	Charles Steber
Libération-Nord	Roger Deniau
Parti communiste	Albert Rigal
Organisation civile et militaire	Aimé Lepercq
Union des syndicats ouvriers	André Tollet

Le rapport de force politique du bureau du CPL favorise fortement le PC avec trois membres, contre un seul pour la SFIO, Roger Deniau, également dirigeant de la tendance confédérée de la CGT. Les deux autres membres sont, au cours des premières réunions du bureau, des personnalités liées au monde du patronat. Aimé Lepercq de l'OCM est, d'octobre 1940 à juin 1943, le président du Comité d'organisation de l'industrie des combustibles minéraux solides, le COICMS[244] et Jean de Vogüé est un industriel sucrier. Cette prépondérance est accentuée par le fait qu'Albert Rigal, député de Paris et André Tollet, membre du Bureau confédéral de la CGT, sont des personnalités connues.

Au cours des premières réunions du bureau, André Tollet agit en tant que secrétaire, bien qu'il soit naturellement candidat à la présidence du comité dont il est l'initiateur. Si cette

243 MRN, 85AJ1/14/ALEG/4 Rapport de Poncet, 27 octobre 1943

244 François MARCOT, Bruno LEROUX et Christine LEVISSE-TOUZÉ, *Dictionnaire historique de la Résistance*, *op. cit.*, p. 463.

candidature est proposée à la réunion du 23 octobre, il est laissé au bureau le soin de décider. Il semble qu'André Tollet ait été encouragé par un membre de l'entourage de Georges Bidault[245] à céder sa place. Par ailleurs, la présidence tournante, proposition de Libération-Nord, envisagée sans doute comme un moyen de ne pas donner de prééminence à l'une ou l'autre des organisations, est repoussée au cours de la réunion du bureau qui suit la réunion constitutive, le 29 octobre, par le trio PC, FN, UD. La question n'est toutefois pas réglée car,en janvier 1944 encore, Jacques Bingen estime qu'André Tollet fait « fonction de Président-secrétaire[246] ».

C) Des premiers pas méfiants

Rapports de force favorables à la résistance communiste

Après cette réunion, l'action du CPL se confond avec celle de son bureau, en attendant la création de commissions spécifiques. Les premières réunions permettent de dégager les rapports de force qui existent au sein de ce qui constitue, à partir de ce moment là, la représentation de la Résistance parisienne. Jacques Bingen, qui suit les travaux du CPL[247], assiste aux réunions à partir du mois de décembre, et distingue deux groupes opposés au sein du CPL.

Il y a d'abord les organisations à « influence communiste »[248], à qui la cohérence du discours donne « une force considérable dans la discussion »[249]. Pour Jacques Bingen, il s'agit d'un « bloc, qui a une doctrine et sait manœuvrer »[250], et face à ce bloc « les autres »[251] (il reprend ici sans le savoir la dénomination contenue dans le rapport de Poncet) « n'ont pas grand chose à opposer ».[252] Il évoque un « complexe d'infériorité de bourgeois en face d'hommes qui mènent la masse »[253], tout en fustigeant la légèreté des représentants de l'OCM

245 André TOLLET et Claude LECOMTE, *Ma traversée de siècle*, *op. cit.*, p. 50. Cet ouvrage de mémoires n'est pas exempt d'erreurs de dates et de personnes, aussi faut-il manier son contenu avec précaution.
246 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante de janvier 1944
247 AN, F1a/3728 Lettre de Verdon à André Philip, 27 octobre 1943. Il annonce dans cette lettre que Sophie [Claude Bouchinet-Serreules], ne jouit pas d'une grande « popularité auprès du Parti communiste ». Quant à Closon, en mission pour créer les comités de libération en province, il ne suit plus les travaux du CPL pendant plusieurs mois.
248 AN, F1a/3728 Lettre de Verdon (Jacques Bingen) à André Philip, 27 octobre 1943
249 AN, F1a/3728 *Ibid.*
250 AN, F1a/3728 *Ibid.*
251 AN, F1a/3728 *Ibid.*
252 AN, F1a/3728 *Ibid.*
253 AN, F1a/3728 *Ibid.*

et de CDLR, qui n'assistent pas aux réunions du bureau. Les socialistes de Libération-Nord sont dans une situation d'entre-deux qui les paralyse, et ne sont pas servis par leur délégué, que Bingen juge « faible[254] ». Cette situation explique la teneur des discussions des premières réunions du bureau, menées par André Tollet et Albert Rigal, où sont adoptées des résolutions « hardies »[255], comme un « salut aux Soviets de Moscou » à l'occasion du 27e anniversaire de la Révolution d'octobre[256].

Ce rapport de force déséquilibré représente exactement ce que les représentants du CFLN souhaitaient éviter et pousse la Délégation générale à faire preuve d'un interventionnisme assez autoritaire et à exiger le remplacement des représentants des mouvements non-communistes, qui ne sont pas jugés assez fermes vis-à-vis des communistes. Aimé Lepercq, de l'OCM, est remplacé en décembre ou janvier par l'avocat Jacques Rebeyrol[257], tandis que de Vogüé est remplacé à peu près à la même époque par Henri Bourdeau de Fontenay[258]. Jacques Bingen aurait également souhaité qu'Édouard Depreux puisse remplacer Roger Deniau, mais il se heurte au refus de la direction de Libération-Nord[259].

Jacques Bingen regrette que seul le parti communiste ait une doctrine générale dont les différents responsables « savent tirer des règles d'actions précises »[260], et ne pense pas les autres tendances représentées au CPL capables de fournir une alternative crédible[261] :

> Qu'avons nous de constructif à leur opposer ? Quels hommes pouvons-nous mettre en face des leurs ? Ce n'est pas à moi de répondre. Je pense que nous pourrons en parler longuement mais, dès maintenant, permettez-moi d'appeler votre attention, une fois de plus, sur ce problème. Pour le moment, je me contenterai d'une demande, celle que j'exprimais dans un paragraphe précédent : que des instructions très précises soient données, dès maintenant, à celui qui remplira les fonctions de commissaire de la République dans les départements de la Seine, S&M et S&O. Je redoute que votre collaborateur soit plus administratif que politique. Notre problème n'est pas un problème d'administration. Il est surtout un problème politique et, dans les circonstances que nous

254 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante de décembre 1943
255 AN, F1a/3728 *Ibid* .3
256 MRN, 14/ALEG/4 Comité parisien de la libération, réunion du bureau du 29 octobre 1943
257 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, janvier 1944
258 AN, F1a/3728 Sommaire du rapport de Cléante (nov.déc 43), décembre 1943
259 AN, F1a/3728 *Ibid.*
260 AN, F1a/3728 *Ibid.*
261 AN, F1a/3728 Lettre de Verdon (Jacques Bingen) à André Philip, 27 octobre 1943

> vivons, politique signifie présence avec une ligne d'action bien arrêtée. L'une et l'autre font défaut pour le moment.[262]

Il semble que la création du CPL, plutôt qu'accélérer la cohésion de la Résistance parisienne, ait abouti à une profonde méfiance réciproque entre communistes et représentants du général de Gaulle, à quoi s'ajoute le désintérêt des mouvements de résistance non communistes. Jacques Bingen, quelques jours après la réunion constitutive, regrette que « les représentants du pouvoir central n'ont pas la confiance totale de nos amis communistes qui ont bien senti les manœuvres dilatoires. Le représentant de l'Union des Syndicats de la région parisienne, avec qui j'entretiens de très cordiales relations, ne m'a pas dissimulé son amertume »[263]. Rétablir des relations de confiance devient une priorité pour Jacques Bingen, mais avec la nécessité de « ramener ce Comité Parisien dans une ligne décente tout en ne [se] heurtant pas de front aux Communistes »[264].

Une pomme de discorde pour la Délégation générale du CFLN

La création du CPL a également mis en évidence l'opposition de plus en plus marquée entre Pierre Brossolette d'un côté et Jacques Bingen et Claude Bouchinet-Serreules de l'autre. Ce conflit, un désaccord de fond sur la façon de coordonner la Résistance, dépasse très largement le cadre de la création du CPL. Pierre Brossolette qui estime que la question la plus urgente est la coordination militaire, juge très durement les délégués du CFLN pour leur inertie en la matière. Il avait été très critique vis-à-vis des préventions de Jacques Bingen et Claude Bouchinet-Serreules au sujet de la création du CPL, il l'est tout autant concernant la composition du bureau car, dans son esprit où les questions paramilitaires priment sur toutes autres, il trouve absurde que les groupes d'action, en particulier CDLL et les FTP, n'y soient pas représentés[265]. Jacques Bingen, de son côté, regrette à plusieurs reprises l'inexpérience et le manque de prise de décision d'Émile Bollaert :

> Vos représentants, quelle que soit leur bonne volonté, ne sont à la hauteur ni de leur tâche ni de leurs adversaires. Ce n'est pas ainsi que nous referons la France. (…) Je désirerais

262 AN, F1a/3728 *Ibid.*
263 AN, F1a/3728 *Ibid*
264 AN, F1a/3728 *Ibid.*
265 AN, F1a/3728 Lettre personnelle de Pierre Brossolette au colonel Passy, 6 novembre 1943

> vivement parler de cette question avec Baudoin ainsi que du problème général des Comités de Libération. Il y a bientôt un mois que je demande la faveur d'un entretien sans pouvoir l'obtenir. Avant de partir en province, j'ai envoyé à votre délégué général une courte lettre dans laquelle je lui fais part de mon étonnement.[266]

À travers Émile Bollaert, c'est Pierre Brossolette qui est visé. Ce dernier est en effet chargé de faciliter l'installation du remplaçant de Jean Moulin. Il agit en fait comme une éminence grise derrière Émile Bollaert qui pêche par son inexpérience de la vie clandestine et de la Résistance. Dans les lettres personnelles qu'ils envoient à Londres, Pierre Brossolette à Passy et Jacques Bingen à Georges Boris, les récriminations se changent même en attaques personnelles très violentes[267].

L'organisation du bureau du CPL

En plus des six membres issus de la Résistance parisienne, les délégués du CFLN souhaitent qu'un des leurs assiste aux réunions du bureau. C'est ce que demande Jacques Bingen à André Philip dans sa lettre bilan du 27 octobre 1943. Il souhaite que ce soit le délégué général en personne qui intervienne :

> Son action sur le bureau, au jour J et à l'heure H, ne sera efficace que dans la mesure où il aura collaboré avec les membres du bureau et aura su imposer son autorité.[268]

Cependant, Émile Bollaert, en partance pour Londres, est régulièrement obligé de se rendre à proximité des zones d'opérations aériennes. Ce n'est qu'en décembre qu'il assiste pour la première fois à une séance du CPL. Jacques Bingen, qui soupçonne le délégué général d'être peu pressé de rencontrer le comité parisien[269], assiste le plus souvent aux réunions à sa place, après un temps de latence au cours duquel le bureau prend ses marques peu à peu, notamment en mettant en place ses propres liaisons et en partageant les responsabilités.

Cette répartition réalisée le 29 octobre[270], met en valeur la prépondérance d'André Tollet au sein du bureau, qui se charge des relations avec le CNR, l'éventuel commissaire de la

266 AN, F1a/3728 Lettre de Verdon (Jacques Bingen) à André Philip, 27 octobre 1943
267 AN, F1a/3728 Lettre personnelle de Pierre Brossolette au colonel Passy, 6 novembre 1943, lettre personnelle de Bingen à Georges Boris, 8 novembre 1943
268 AN, F1a/3728 Lettre de Verdon (Jacques Bingen) à André Philip, 27 octobre 1943
269 AN, F1a/3728 Sommaire du rapport de Cléante (nov.déc 43), décembre 1943
270 MRN, 14/ALEG/4 Comité parisien de la libération, réunion du bureau du 29 octobre 1943

République qui serait nommé à Paris et les personnalités. Le commissaire de la République n'est pas désigné en région parisienne[271], c'est le représentant du CFLN qui garde le contact avec le CPL. En relation avec les principaux dirigeants de la résistance à Paris, André Tollet devient le porte-parole du CPL et le président de fait, malgré les réticences. À lui incombe également la mise en place de comités locaux et d'entreprises. Les autres membres du bureau reçoivent des attributions qui s'appliquent plus ou moins aux caractéristiques des mouvements qu'ils représentent. C'est vrai pour le parti communiste, qui reçoit la tâche d'organiser des manifestations et actions revendicatives immédiates, ce qui est effectivement la ligne de conduite du parti à l'époque ; pour l'OCM, à qui sont confiées les affaires militaires et le sort des prisonniers et pour CDLR, qui est en charge du noyautage des administrations, et plus étonnant, des questions de l'enfance et des sinistrés. L'OCM est en 1943 très actif dans l'organisation de l'Armée secrète (AS). Son chef, le colonel Touny, est le responsable du Comité de coordination militaire de la zone nord, et Aimé Lepercq, représentant de l'OCM au bureau, est même le commandant de l'AS à Paris. Pour CDLR, le choix est tout aussi évident, Jean de Vogüé étant un des principaux responsables du NAP. Un peu plus éloignées, à première vue, de leurs compétences, les fonctions attribuées au Front national et à Libération-Nord sont respectivement l'information et le ravitaillement. Cette répartition des tâches n'est pas modifiée fondamentalement avant la création des commissions. Toutefois, on peut constater d'emblée que ces secteurs d'activité ne sont pas des chasses gardées : dans le compte rendu de la réunion, le point qui suit la répartition des responsabilités est la proposition, par André Tollet, de l'organisation « d'une vaste action pour l'amélioration du ravitaillement et pour la viande, en particulier »[272], c'est-à-dire à la fois le domaine réservé au PC (organisation de manifestations) et à Libération-Nord (ravitaillement). Dernier point important de cette première réunion du bureau officiel, il est décidé « que l'appel général du Comité sera diffusé dans les meilleurs délais »[273].

Quelques jours plus tard, une autre réunion, la 5e séance contribue à mettre en place le fonctionnement administratif du bureau, et réclame des moyens financiers indispensables à ce fonctionnement[274]. Au cours des premières réunions, l'organisation pratique est gérée par

271 La présence des délégués généraux, ainsi que la perspective de l'installation du gouvernement après la libération paraît suffire aux délégués chargés de désigner les commissaires de la République.
272 MRN, 14/ALEG/4 Comité parisien de la libération, réunion du bureau du 29 octobre 1943
273 MRN, 14/ALEG/4 *Ibid.*
274 MRN, 14/ALEG/4 Comité parisien de la libération, Procès verbal de la Réunion du bureau, novembre 1943

l'Union des syndicats qui, de très nombreux témoignages le confirment, accomplit cette tâche avec toutes les précautions de sécurité. C'est également à l'initiative de l'Union des syndicats qu'est proposée la mise à disposition d'un secrétaire chargé du travail administratif. Ce secrétaire, qui, quelques temps après, rédige les compte rendus, est également chargé :

> 1° de mettre en contact les organismes du Comité avec les membres du bureau chargés de la liaison avec elles.
> 2° de solliciter toutes les organisations afin que celles-ci puissent présenter des personnes susceptibles de fournir au bureau du Comité les locaux nécessaires à son fonctionnement.
> 3° de tenir une liaison permanente avec tous les membres du bureau entre les réunions afin d'activer le travail et de les consulter le cas échéant.

Pour ce poste stratégique est désigné Armand Obadia, dit Maynial, syndicaliste de la CGT, peut-être membre du mouvement Libération-Nord[275].

11 novembre 1943, la première manifestation du CPL

Débutée en même temps que les réunions d'organisations du CPL, la préparation d'une action publique pour le 11 novembre 1943 continue. Le bureau diffuse à tous les mouvements parisiens une note qui insiste sur le caractère très symbolique que pourrait prendre cette journée « de lutte contre l'oppression »[276], puisque « pour la première toutes les organisations, tous les mouvements et tous les partis unis [la préparent] en commun »[277]. Ce document, très pragmatique, entend donner des directives pour la tenue d'une action concertée de toutes les organisations de résistance de la région. Il propose de confectionner des cocardes tricolores avec des inscriptions, des papillons et des affichettes, et d'inscrire des mots d'ordres sur les murs. Autre proposition pour cette journée d'action, débaptiser les rues, en priorité celles portant le nom du maréchal Pétain, en remplaçant les plaques par des affiches aux noms des martyrs de la Résistance. Le document cite d'Estienne d'Orves, Gabriel Péri, Pierre Sémard et Guy Môquet, et propose que ces opérations soient menées dans les quartiers où vivaient ou travaillaient les « patriotes fusillés[278] » en question.

---

275 Alya AGLAN, *La résistance sacrifiée*, *op. cit.*, p. 297.
276 Archives de l'association Libération-Nord Comité parisien de la libération à tous les mouvements, organisations et partis groupés dans la résistance, s.d.
277 Archives de l'association Libération-Nord *Ibid.*
278 Archives de l'association Libération-Nord *Ibid.*

Toutefois, cette initiative ne masque pas les difficultés du CPL, qui peine à prendre la mesure de ses responsabilités. La vision de Jacques Bingen sur l'activité du CPL est ainsi plutôt négative. Celui-ci, tire le bilan des réunions auxquelles il a assisté au cours du mois de décembre. Il se félicite certes de la cordialité des débats, contrastant avec « l'atmosphère de tension et de bataille qui régnait à ses débuts »[279], et que les relations entre les différentes tendances de la Résistance parisienne permettent l'établissement de « contacts plus intimes »[280], mais il pointe que le CPL « ne fait pas preuve pour l'instant d'un très grand dynamisme ni de réelles qualités constructives »[281].

En cette fin d'année 1943, la Résistance parisienne possède sa représentation. Élément du canevas national des CDL, le CPL est également le fruit d'un long processus de rencontre de deux conceptions de la Résistance, initié en grande partie par les organisations parisiennes de résistance. Il s'agit pour les uns de guider un peuple dans l'action, pour les autres de restaurer un État. Cependant, il est évident que cette rencontre, concrétisée par la création d'un organisme de coordination unique, n'en est encore qu'à ses débuts. Les différences de culture, révélées et peut être accentuées par ce processus difficile de rencontre, doivent être dépassées. C'est au sein du Comité parisien de la libération, singulièrement au sein de son bureau, que les divers acteurs de la Résistance parisienne doivent apprendre à travailler ensemble efficacement. Le CPL, en tant qu'institution unitaire, a également la tâche de construire son identité, au sein du foisonnant et mouvant organigramme de la Résistance, dont la plupart des « centres » sont rassemblés sur son territoire. Il doit également faire entendre sa voix à la population parisienne, et construire une relation d'autorité légitime avec elle, pour l'entraîner dans le combat et s'assurer de son soutien au moment de l'insurrection.

279 AN, F1a/3728 Rapport de Bingen, janvier 1944
280 AN, F1a/3728 *Ibid.*
281 AN, F1a/3728 *Ibid.*

Deuxième chapitre : Les pratiques de la coordination de la Résistance parisienne

Les CDL sont à la fois l'embryon de la représentation départementale et l'organe de commandement de la résistance dans ce même département. C'est une différence avec le cadre national pour lequel, au cours de l'été 1943, deux assemblées coexistent, le CNR et le Comité central des mouvements de résistance. À partir de la fin de l'année, cette dualité va cesser, avec la création du bureau du CNR, qui reprend à son compte les prérogatives du CCMR, et toutes les commissions créées par ce dernier passent sous la tutelle du CNR[282]. C'est alors la coordination nationale qui calque son organisation sur la coordination départementale.

Comme pour le CNR, la tension qui a présidé à la constitution du Comité parisien de la libération laisse la place à un certain flottement tandis que l'organisation effective du travail se met en place peu à peu. La création du CPL ayant coïncidé avec l'organisation du 11 novembre 1943, le CNR avait souhaité que ce moment soit la première l'expression de l'unité de la Résistance française[283]. Cependant, cette dynamique se tarit rapidement et le CPL a du mal à mettre au point, dans les premiers temps, une organisation pertinente. Selon les observateurs extérieurs que sont les représentants du CFLN, les réunions du CPL représentent une « grande perte de temps »[284]. Cependant, c'est beaucoup moins vrai pour les nouveaux partenaires du comité, qui apprennent peu à peu à se connaître et à travailler ensemble. C'est le but de la politique menée par les délégués du CFLN depuis les débuts de l'activité de Jean Moulin : créer une coopération solide sur tous les plans entre les différentes organisations de la résistance pour mettre sur pied cette armée de l'intérieur. Jacques Bingen le rappelle à Georges Boris en avril 1944, estimant que cette coordination politique est un préalable essentiel à la coordination militaire :

> Dites aux Anglais que jamais je ne donne la priorité ici à l'action politique et civile sur l'action militaire laquelle a une importance Nationale et Internationale infiniment plus grande.

282 On peut citer la commission des désignations, le Noyautage des administrations publiques (NAP), la commission du ravitaillement, les services de santé, le comité d'action contre la déportation (CAD) et le comité d'action immédiate, le futur COMAC.

283 Archives de l'association Libération-Nord Comité parisien de la libération à tous les mouvements, organisations et partis groupés dans la résistance, s.d.

284 AN, F1a/3728 Rapport de Bingen, février 1944

> Les Anglais n'ont jamais pleinement compris, je le crains (voir mon rapport d'Octobre arrivé hélas seulement en Janvier) que toute notre coordination et centralisation politique ici avait pour but primordial de permettre l'union qui vient d'être réalisée complètement depuis quelques semaines entre des éléments d'origine diverse et d'appartenances politiques, d'idéologies qui resteront diversifiées, je veux parler des tendances diverses des mouvements de Résistance traditionnels ; des tendances PC-FN-FTP, enfin de tendance OMA ancienne armée d'armistice.
>
> Je puis vous affirmer que sans les contacts multiples qu'ont permis les Bureaux du Conseil de la Résistance, du Comité central des Mouvements, des nombreuses commissions et depuis quelques semaines les Comités de la Libération et les États Major National et Gouvernementaux des FFI, à des hommes qui n'auraient jamais pu se connaître en raison de leur origine, de leur idéologie et de leur niveau intellectuel différents, de se comprendre et de s'estimer, d'avoir entre eux un minimum de confiance, de s'unir et faire unir leurs troupes dans des formations de combat aussi disciplinées que possible.[285]

C'est ainsi qu'il faut étudier l'activité du CPL. Avant que les problématiques de la prise du pouvoir ne viennent créer de nouvelles rivalités et de nouveaux rapports de force, le processus de coordination vaut pour lui même. Cela dit, les contours de cette assemblée restent assez mouvants jusqu'à l'été 1944, à mesure que l'échéance décisive approche, ce qui implique de considérer les pratiques du CPL sur ce temps long, et notamment les mécanismes des vifs et fréquents débats qui agitent cet organisme.

1- Coordonner l'action des organisations de résistance

A- Le bureau, cœur du CPL[286]

Ingérence de la Délégation générale

On a vu précédemment que les premières réunions, en raison de l'absence répétée des représentants de CDLR et de l'OCM (Jean de Vogüé[287] et Aimé Lepercq), voient l'adoption

285 AN, F1a/3728 Rapport mensuel de Cléante, avril 1944

286 Pour un relevé de toutes les séances du bureau du CPL, voir l'annexe n°2

287 Pourquoi Jean de Vogüé, un des principaux promoteurs de la création du Comité, se désintéresse-t-il de son sort une fois créé, au point d'être remplacé très rapidement. Peut être est-il jugé trop proche des communistes, ou trop facilement influencé par eux. Certains contemporains en disent de même de Maurice Bourdeau de Fontenay, son remplaçant, ou de Marie-Hélène Lefaucheux, représentante de l'OCM à partir

par le Comité de résolutions « hardies »[288]. Même au complet, la composition du bureau du CPL ne satisfait pas la Délégation générale qui entend affirmer son autorité sur le comité. Émile Bollaert assiste pour la première fois à une réunion du bureau le 3 décembre 1943, la 6e séance, et déclare d'emblée qu'il souhaite assister à toutes les réunions, ou se faire représenter en cas d'absence. De fait, devant se rendre à Londres puis étant arrêté, Jacques Bingen ou Francis-Louis Closon assistent aux réunions au cours de l'hiver 1943-1944, avant que Jean Mons, chargé de mission auprès de comités départementaux de libération de la zone nord et président de la commission du CNR pour les CDL, ne représente la Délégation, à partir de mars 1944, parfois suppléé par Roland Pré[289].

Cette particularité est saluée par le représentant du parti communiste, permettant de « solutionner rapidement tous les problèmes entre notre Comité et la délégation »[290], tout en devinant qu'il s'agit d'une surveillance déguisée, motivée par la crainte de la Délégation générale que la Résistance en Région Parisienne « soit trop impulsive »[291]. Jacques Bingen n'est pas aussi catégorique en ce qui concerne les facilités qu'entraîne cette organisation. Il suppose même que le retard avec lequel Émile Bollaert s'est rendu à une réunion du CPL est le fait de circonstances « artificielles, suscitées »[292], ce qui montrerait le désintérêt de ce dernier. Il reste que le CPL est le seul comité départemental dans lequel siège un représentant de la Délégation générale, et à plusieurs reprises le délégué général lui-même. Les autres CDL, par la suite, n'ont pas cette chance et le manque de liaison est régulièrement considéré comme un véritable problème, pour les deux parties[293]. Le premier souci de la Délégation vis-à-vis du CPL est d'infléchir l'ascendant pris par les membres communistes du bureau :

---

de mars 1944, les jugeant sujets à une forme de romantisme révolutionnaire. Léo Hamon, en particulier, tout en combattant ce qu'il considère comme une faiblesse, admet qu'il y quelque chose « d'émouvant dans cette aristocratie découvrant soudain la classe ouvrière et les communistes » (AN, 72AJ/42, Journal de Léo Hamon, p.159-160)

288 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante de décembre 1943

289 Délégué du CFLN, son ordre de mission du 11 octobre 1943 indique qu'il est « spécialement chargé de la préparation de toutes les mesures d'ordre législatif, administratif et politique, relatives à la libération de la France et à l'organisation du pays au moment de cette libération » (AN, F1a/3735).

290 MRN, 14/ALEG/4 Comité parisien de la libération, réunion du Bureau du 3 décembre 1943

291 MRN, 14/ALEG/4 Comité parisien de la libération, réunion du Bureau du 3 décembre 1943

292 Archives nationales, F1a/3728, Rapport de Cléante, janvier 1944

293 BDIC, FΔ 183221 Réunion de la commission des CDL du 15/6/44 :

> Vallat expose les difficultés rencontrées pour assurer les liaisons entre les CDL et la commission. Rivière, reprenant une proposition ancienne qui préconise le recrutement de "facteurs" chargés d'assurer la liaison directe entre les comités et la commission. Une discussion s'engage d'où il ressort que, malgré l'approche d'événements susceptibles de contrarier tout effort tenté dans ce sens, il importe de mettre sur pied un système de liaisons.

> Ce serait une des tâches des plus difficiles et des plus pénibles que d'essayer de ramener ce Comité Parisien dans une ligne décente tout en ne me heurtant pas de front aux Communistes.
> Jusqu'à présent Sophie [Claude Bouchinet-Serreules] avait fait preuve d'un grand courage moral dans cette affaire. Il avait obtenu des résultats satisfaisants, mais au prix de sa popularité auprès du Parti Communiste.[294]

Pour ne pas heurter de front les communistes, Jacques Bingen essaie d'adapter la composition du CPL pour que les représentants des mouvements puissent faire pièce à la solidarité affichée des représentants du PC, du FN et de la CGT. La relation d'autorité entre la Délégation et ces mouvements s'affiche nettement dans ce cas précis, Jacques Bingen[295] essaie d'imposer le remplacement de certains membres, qu'il juge d'une « médiocrité désarmante »[296] :

> Nous comptons remplacer par [Jacques-Henri Simon] le représentant de l'OCM et cherchons un remplaçant pour Madelin. De même nous essayons d'exiger de Libération-Nord que son représentant soit le socialiste D. au lieu d'un faible syndicaliste.[297]

En somme, en décembre 1943, c'est la moitié du bureau du CPL que Jacques Bingen souhaite remplacer. À en juger par les noms proposés, il recherche pour le Comité parisien des personnalités de premier plan. Jacques-Henri Simon est un des principaux dirigeants de l'OCM, et le socialiste est très certainement Édouard Depreux, un des dirigeants de la SFIO en région parisienne, membre du comité directeur clandestin du parti. Le Comité directeur de Libération-Nord n'accepte pas le remplacement de son délégué et Roger Deniau siège jusqu'à l'insurrection[298]. Quant à l'OCM et Ceux de la Résistance, plusieurs délégués vont succéder à Aimé Lepercq et à Jean de Vogüé.

294 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, décembre 1943
295 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, janvier 1944
296 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, décembre 1943
297 AN, F1a/3728 *Ibid.*
298 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, janvier 1944

Les membres du bureau du CPL, des statuts et des parcours divers

Un assez grand nombre de résistants ont participé aux différentes réunions constitutives d'octobre 1943, au titre d'une organisation de résistance. Ainsi, beaucoup peuvent se targuer d'avoir été des membres du CPL. Avoir assisté à une réunion du bureau, en intérimaire ou remplaçant ponctuel d'un membre empêché, est aussi une raison pour revendiquer ce titre, avoir participé aux travaux des commissions constituées par le bureau en est une autre[299]. Pour simplifier, et parce qu'il est difficile de connaître tous les noms, il faut distinguer deux types de membres du CPL : ceux qui, à plus ou moins long terme, assistent aux réunions du bureau, munis du mandat de l'une des organisations de résistance membres, et ceux qui ont participé ponctuellement à l'activité du CPL, soit étant membre du comité sans être au bureau, soit comme membre d'une commission ou comme collaborateur direct d'un membre du comité ou du comité dans son ensemble.

Le bureau du CPL est composé non par des personnalités mais par des représentants de mouvements de résistance. À partir de la réunion du 23 octobre 1943, celui-ci est toujours composé de CDLR, du FN, de Libération-Nord, de l'OCM, du PC et de l'Union des syndicats, qui en assure la présidence. L'équilibre du bureau est remis en cause le 29 octobre 1943 par la SFIO qui demande une place, refusée vivement par André Tollet[300]. Le bureau du CPL ne change pas, et ce jusqu'à la fin de l'existence légale du comité. Pour autant, les personnes physiques peuvent en théorie changer à chaque séance. Les procès-verbaux ne citent jamais les pseudonymes des participants mais l'organisation à laquelle ils appartiennent. Précaution de sécurité autant que façon de reconnaître que chaque délégué représente l'ensemble de son organisation plutôt que sa propre opinion. Il est donc impossible d'affirmer à coup sûr la composition de telle ou telle réunion en fonction de la lecture du procès-verbal. La grande majorité des sources complémentaires sont des témoignages, avec ce qu'ils ont d'imprécis. Malgré ces limites, toutes les personnes ayant assisté au moins une fois aux réunions du bureau du Comité parisien de la libération avant l'insurrection parisienne sont connues et ce sont plutôt les dates de leur présence qui sont parfois incertaines. La fluctuation de la composition du bureau du CPL n'est pas due à la répression, à la différence des FFI de la région parisienne ou du CNR au cours de l'été 1943, mais plutôt à des ajustements en

299 Cette réflexion vaut également pour les personnalités qui se sont ajoutées au CPL à la Libération.

300 Édouard Depreux est pourtant présent à la réunion plénière qui a voté pour le bureau. Un regret *a posteriori* a visiblement agité les responsables socialistes de la région parisienne, soucieux de ne pas voir leur influence diminuée à Paris et dans la Seine.

fonction de la situation, au sein du CPL comme au dehors. Plusieurs cas de figure, qui laissent voir le degré d'organisation hiérarchique des organisations résistantes, se rencontrent. Le représentant du CFLN étant, en théorie, un simple invité, il n'est pas inclus dans ce catalogue.

Le cas de figure majoritaire est la correspondance avec l'organigramme régional du mouvement de résistance. Les délégués de l'Union des syndicats, de Libération-Nord, de Ceux de la Résistance et du FN, sauf pendant une assez longue période d'intérim à la fin de l'année 1943, siègent tous au titre de leurs charges de responsables régionaux de leurs mouvements. Plusieurs de ces responsables régionaux font également partie des instances nationales de ceux-ci. André Tollet est membre du bureau confédéral de la CGT depuis la réunification en avril 1943, Roger Deniau fait partie du Comité directeur de Libération-Nord en 1943 également. Jean de Vogüé, Henri Bourdeau de Fontenay et Léo Hamon, les trois délégués successifs de CDLR, sont membres du comité directeur du mouvement. Dans la seconde configuration, qui vaut pour l'OCM et pour le parti communiste, les délégués sont actifs en région parisienne, mais n'ont pas la responsabilité de leur mouvement dans celle-ci.

André Tollet est le délégué de l'Union des syndicats de la Seine. Inspirateur du CPL, président du bureau, principal organisateur des réunions, de l'administration, responsable de l'ordre du jour des séances, il n'est l'objet d'aucune remise en cause, son action dans la Résistance étant, à partir de l'été 1943, confondue avec l'action du Comité parisien de la libération. Il est l'« un des secrétaires »[301] de l'union départementale des syndicats. De la même manière, Roger Deniau, est le responsable régional de Libération-Nord[302], et l'inamovible délégué du mouvement au bureau, malgré les tentatives de Jacques Bingen. Ce sont les deux seuls membres à siéger continuellement depuis la création du CPL.

Pour le Front national, c'est la direction du mouvement, voire la direction du parti communiste, qui décide des changements. Charles Steber, membre fondateur du CPL, responsable du Front national en région parisienne[303], est arrêté dans la foulée de la réunion de la rue Girardin, et meurt vraisemblablement des suites de torture. André Carrel est nommé courant janvier par la direction du FN et du parti communiste, après un intérim de « camarades pleins de bonne volonté mais manquant de "métier" »[304]. André Carrel, nommé

301 AN, 72AJ/2304 Lettre du Bureau des syndicats ouvriers de la Région parisienne au camarade Madelin, reçue le 12 août 1943.
302 AN, 397AP/10 Lettre à la Fédération socialiste de la Seine, 1er août 1944.
303 MHV fonds Duclos RP, rapport mensuel, janvier 1944
304 MHV fonds Duclos *Ibid.*

responsable du Front national pour une région parisienne élargie, est désigné pour siéger au CPL, tout comme il s'occupe de près des affaires de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, bien qu'il ne siège pas aux CDL[305]. Un rapport du parti communiste du 14 janvier le désigne comme « un de nos meilleurs régionaux »[306], ce qui confirme que cette nomination, avec le mandat au CPL qui en découle, est une promotion.

CDLR se situe dans un entre-deux. Jean de Vogüé, le premier délégué, est désigné par le comité directeur du mouvement, compte tenu de son rôle dans la création du comité. Les arrestations qui saignent CDLR à l'automne 1943 l'empêchent de se consacrer pleinement à cette fonction. Il confie son siège à Henri Bourdeau de Fontenay, lui aussi membre du comité directeur. L'organisation du mouvement n'a plus véritablement de responsable de la région parisienne avant que Léo Hamon ne prenne cette place, au début de l'année 1944. C'est tout naturellement lui qui succède à Henri Bourdeau de Fontenay, lorsqu'il est nommé commissaire de la République en Normandie[307].

Le délégué du parti communiste est Albert Rigal, député de Paris. Il est présent dès les premières réunions de négociations, écrivant sous le nom de Poncet, des rapports très complets à sa hiérarchie. Pourtant, il quitte le CPL juste avant le déclenchement de l'insurrection, étant chargé d'assurer la parution légale de *l'Humanité*. C'est Georges Marrane, maire d'Ivry-sur-Seine, qui le remplace, lui dont le nom a été avancé par le parti communiste comme préfet de la Seine. Sa présence au CPL est la suite logique de cette démarche.

Pour l'OCM, la situation est plus complexe. Le premier délégué fut Aimé Lepercq, qui abandonne très rapidement sa place, après la réunion du bureau du 29 octobre, ce qui se traduit par une vacance du siège de l'OCM pendant plusieurs semaines[308], au moins jusqu'à la 7e séance incluse, le 10 décembre 1943.

Entre ces deux délégués, Jacques Rebeyrol aurait siégé en « intérimaire »[309]. Cependant, il semble que ce remplacement soit de très courte durée, et c'est ensuite Jacques Piette qui est le délégué de l'OCM avant de laisser sa place à Marie-Hélène Lefaucheux[310]. D'autres sources évoquent la présence de Jacques Piette au CPL mais à partir du débarquement, quand, chargé de toute l'organisation militaire de l'OCM, il fait sans doute partie de la commission

305 Au cours de l'année 1944, ces deux CDL ont pour président des représentants du FN, notamment Serge Lefranc, responsable du Front national de la Police pour la Seine-et-Oise.
306 MHV fonds Duclos RP, rapport mensuel, janvier 1944
307 Marie GRANET, *Ceux de la Résistance (1940-1944)*, *op. cit.*, p. 145.
308 AN, F1a/3728, Rapport de Cléante, janvier 1944
309 AN, F1a/3728, Rapport de Cléante, janvier 1944
310 Arthur CALMETTE, *L'Organisation civile et militaire, histoire d'un mouvement de résistance de 1940 à 1946*, *op. cit.*, p. 155. et AN, 72AJ/67 Témoignage de Jacques Piette, 13 août 1946

militaire[311]. Il est par ailleurs régulièrement le suppléant de Marie-Hélène Lefaucheux. Auparavant, ses responsabilités de chef militaire de la région A, c'est-à-dire la Picardie et l'Aisne, auraient rendu difficile sa présence au CPL.

Quant à Marie-Hélène Lefaucheux, elle est présente aux réunions de la fin de l'hiver à la Libération, bien qu'elle soit régulièrement absente, en particulier à partir de début juin 1944 et l'arrestation de son mari qu'elle cherche par tous les moyens à faire libérer. L'attestation de Maxime Blocq-Mascart, l'officier liquidateur de l'OCM, donne la date du 1er mars pour les débuts de la participation de Marie-Hélène Lefaucheux[312]. Si on prend ce document au pied de la lettre, Marie-Hélène Lefaucheux siège pour la première fois à la 17e séance[313] ou à la 19e séance, datée du 31 mars, car le procès-verbal de la 18e séance porte mention de l'absence du délégué de l'OCM. Par ailleurs, au cours de la 19e séance, le délégué OCM présente un important rapport sur l'action militaire, ce qui n'est pas le domaine de prédilection de Marie-Hélène Lefaucheux, même si on sait que c'est à l'OCM qu'échoit à l'époque le commandement des FFI de la région parisienne.

Une organisation immuable

Le 26 novembre 1943, au cours d'une réunion où sont présents le président, le représentant du FN et celui du PC, un ordre du jour reconductible est adopté pour toutes les séances à venir du CPL :

> Afin de rendre plus productif les travaux du bureau, il est décidé :
> 1° qu'à chaque réunion seront examinés les résultats des démarches et travaux confiés à chacun de ses membres.
> 2° qu'un examen rapide des derniers événements sera effectué afin d'envisager leurs répercussions dans la région parisienne. Ainsi que tous les événements parisiens tel que le dernier discours de Taittinger.
> 3° À chaque [fois] seront examinées par le bureau les branches d'activité confiées à ses membres. Le temps manquant, cet examen sera effectué à tour de rôle.[314]

311 D'après l'Ordre de la Libération, Jacques Piette est nommé au Comité parisien de la libération en juin 1944. Vladimir TROUPLIN, *Dictionnaire des compagnons de la Libération*, Paris, Elytis, 2010, 1230 p.

312 ONAC de Paris, Dossier de Marie-Hélène Lefaucheux, attestation de Maxime Blocq-Mascart, 28 décembre 1955

313 Le procès-verbal de cette séance est non daté mais il y est fait mention de l'incendie du fichier du STO de la place Fontenoy par un commando du CAD, qui a lieu le 25 février 1944

314 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la Réunion du Bureau, 5e séance, [26] novembre 1943.

Ce principe d'organisation ne résiste pas toujours à l'imprévu. L'examen de la situation nationale et internationale, du côté de la Résistance et de la collaboration, est régulièrement mentionné, en début de séance[315], cependant l'examen des démarches et travaux confiés aux membres ne ressort pas toujours clairement des débats, d'autant plus que la répartition des tâches entre les membres du bureau n'est pas si figée. Les premiers procès-verbaux, très sommaires, n'aident pas à distinguer si les délégués interviennent sur leurs sujets de prédilection ou non.

L'inefficacité de la discussion est la critique majeure qu'expriment tous les membres du CPL au cours des premières réunions. Roger Deniau se plaint de ces discussions générales qui empêchent, selon lui, de se pencher efficacement sur des questions telles que l'organisation des comités locaux[316]. Le premier rapport d'André Carrel à la direction du FN, après son premier mois au bureau du CPL, est également assez critique :

> Nous avons assisté à trois séances du CPL, nous avons pu y constater l'atmosphère assez lourde qui y règne et en particulier l'attitude anti-unitaire du représentant de "Libération". Le travail effectué au sein de cet organisme est assez peu productif.[317]

Fréquence des réunions, adaptation à l'agenda de la Résistance

De novembre 1943 à la fin du mois de janvier 1944, le bureau se réunit une fois par semaine, comme le montre la mention « prochaine réunion dans 8 jours »[318] des rapports de Poncet. À partir de la 14e séance, le 28 janvier, les séances s'espacent, et deviennent bimensuelles, ce dont se félicite Jacques Bingen[319]. À partir de la fin du mois de mai, sous la pression de l'événement, les réunions reprennent leur fréquence hebdomadaires. Partant de ce constat, on peut distinguer trois moments. Le premier temps est un moment de mise en place qui court jusqu'à la fin du mois de janvier 1944. Les partenaires apprennent à se connaître, ce qui explique les nombreuses discussions sur des sujets généraux. De la mi-février à mai (15e à 23e séance), l'espacement des séances, qui pourrait être vu comme un moment de respiration du bureau, n'est pas un moment creux pour autant. En effet, au cours de ces huit séances, la

315 La teneur de ces discussions est étudiée plus loin
316 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 19e séance, 31 mars 1944
317 MHV Fonds Jacques Duclos, D3
318 MRN, 14/ALEG/4 PV CPL, réunion du 29 octobre 1943
319 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante de février 1944

composition des différentes commissions est mise au point et le journal du CPL et *Le Patriote parisien*, le journal du CPL, sort son premier numéro. Des discussions importantes sur l'organisation militaire de la région parisienne ont également lieu. Il semble en fait que le CPL, se rencontrant moins souvent, commence à recentrer ses discussions sur les sujets qui le touchent particulièrement. À partir du 18 mai 1944 et jusqu'à l'insurrection (24e à 37e séance), le comité se réunit à nouveau très fréquemment, et prend la mesure des responsabilités qui pèsent sur lui : participer à la préparation de l'insurrection et du retour à la légalité républicaine dans le département. Ici, la fréquence des réunions est clairement liée à la pression de l'événement, la perspective puis les conséquences du débarquement. Cette période correspond également avec l'arrivée au bureau de Léo Hamon, et donc le début d'une stabilité dans sa composition. Les séances tenues pendant l'insurrection forment un ensemble qu'il convient d'étudier comme tel.

B- Le CPL, comité d'action

Coordonner l'existant

Le principe même de ce comité, défini par son texte fondateur, est de mettre en action au maximum la population. Il ne suffit pas de multiplier les textes, ce qu'il fait par ailleurs, il faut aussi agir. Les membres du CPL sont tous des personnalités de la Résistance parisienne, et même nationale. Ils disposent ainsi d'un important réseau de connaissances et de compétences, augmenté par celui qu'ils peuvent mobiliser dans leur champ professionnel et politique. À cela s'ajoute toutes les structures, toutes les initiatives des groupes épars qui forment la Résistance parisienne : ateliers de faux papiers, réseaux d'évasion, service de solidarité en faveur des prisonniers et de leurs familles, …

Le CPL se donne en exemple pour susciter la coordination là où elle n'existe pas. Le meilleur exemple est ce texte à destination des organisations de résistance écrit par le bureau au début du mois de décembre 1943, intitulé « union contre les diviseurs »[320] qui pousse les organisations de résistance de la préfecture de police à s'unir, sur le modèle du CPL. La première partie reprend une déclaration du CNR, puis développe sur le contexte parisien :

> Les Organisations : « Ceux de la Résistance », « Front National », « Libération »,

320 MRN, 14/ATOL/1 « Union contre les diviseurs », [décembre 1943]

> « Résistance », « OCM », etc... ayant fait leur preuve dans la lutte contre l'ennemi exécré, étroitement unies dans le Comité parisien de la libération, placé lui-même sous l'autorité du Conseil National de la Résistance, mettent en garde contre toute tentative visant à porter atteinte à l'unité indispensable. (…) Le Comité parisien de la libération appelle tous les éléments patriotes de la police et de la gendarmerie parisienne à se resserrer davantage autour de leurs organisations respectives, de recevoir comme il convient les agents de l'ennemi, de renforcer leur unité en constituant partout leurs comités de la Libération à l'image du Comité parisien, afin de coordonner leur efforts.

Le but du Comité parisien de la libération est bien de tenter de créer une synergie, ce qui n'est guère aisé. La première difficulté est de trouver sa place entre les mouvements et les instances centrales de la Résistance. Ces mouvements ont déjà acquis un niveau d'expertise dans certains domaines, et ont des structures techniques sur lesquelles le CPL est obligé de s'appuyer. Les instances centrales de la Résistance regroupent peu à peu certaines compétences des mouvements, mais sont surtout émettrices de règles et de directives.

Adaptation des structures nationales et expertises personnelles

Dès la création du comité, il est décidé de compartimenter le travail. Cette répartition se fait en deux temps. Dans un premier temps, les tâches sont réparties entre les membres du bureau, et les questions sont discutées collectivement sur la base des travaux préliminaires de chacun. Cette solution ne donnant pas les résultats escomptés, c'est ensuite un système de commissions qui est mis en place. À la première réunion du bureau, la répartition des tâches est effectuée. Cependant, certains sujets sont traités en dehors du CPL, et se trouvent déjà bien avancés au moment où le comité commence ses travaux. C'est le cas du ravitaillement. Roger Deniau, le délégué chargé de ce sujet, est ainsi à même de présenter des projets d'organisation dès la 4e séance, le 14 novembre, puis présente un plan bien ficelé le 3 décembre, ce qui ne manque pas d'étonner Albert Rigal qui commente ainsi ce travail :

> Le délégué de Libération (…) nous a entretenu d'un projet de ravitaillement pour le jour J et il semble que nous nous trouverons en présence d'un projet établi par quelques fonctionnaire du ravitaillement. (…) C'est cependant quelque chose d'intéressant qui pourra servir de base de discussion, il y a sans doute de très bonnes choses.[321]

321 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du bureau du 3 décembre 1943

La question du ravitaillement se pose à l'échelle nationale, dans la perspective encore lointaine de la libération. La région parisienne est évidemment la première concernée, et l'approvisionnement de la capitale est le premier souci du responsable national, Pierre Miné, avec qui Roger Deniau est en contact régulier[322].

D'autres tâches sont organisées très rapidement, sans qu'une commission ne vienne encadrer tout de suite le travail. La mise en place de comités locaux dans les arrondissements et communes de banlieue fait l'objet d'un premier système de prise de contact : le département est divisé en 10 secteurs au sein desquels un membre du CPL a la charge de réunir les organisations[323]. Devant l'échec de cette méthode, le Comité change de tactique et charge les délégués PC et Libération-Nord de travailler ensemble[324].

Au cours des premières réunions du CPL, alors que les questions d'action sont plus souvent à l'ordre du jour, l'aide aux réfractaires, sous l'impulsion d'une commission spécifique, est un des thèmes les plus fréquemment abordés. Ce travail est placé sous l'égide du mouvement national, le Comité d'action contre la déportation (CAD). L'émanation du CAD en région parisienne centralise toutes les questions relatives aux réfractaires (faux papiers, assistance, éventuellement armement)[325]. Elle n'est pas le fait de l'organisme directeur (CAD), mais bien du CPL. Cependant, le CPL n'a pas poussé son avantage et n'a pas revendiqué pour lui une partie des appareils techniques et des finances destinés aux réfractaires, et ce schéma d'organisation n'a pas été suivi d'effet, malgré la volonté évidente du délégué PC, le responsable pour le bureau de la question des réfractaires. Il souhaite « unir le mouvement des réfractaires et le placer, tout au moins localement, sous le patronage du Comité local de la Libération »[326], ce qui permettrait au CPL « d'avoir le contrôle sur les fonds consacrés aux réfractaires »[327].

Dans d'autres secteurs d'activité, faute d'une dynamique nationale solide à laquelle se rattacher, le CPL est plus en retrait. Les premiers plans de Jean de Vogüé, pour l'organisation de la Résistance parisienne étaient très précis sur la question du noyautage. Ce dernier, responsable national du Noyautage des administrations publiques (NAP), siège au CPL à

322 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, janvier 1944
323 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du bureau du 14 novembre 1943
324 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du bureau du 3 décembre 1943
325 AN, F1a/3728, rapport de Fouché, annexe n°3, note sur le Comité parisien de la libération
326 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du 26 novembre 1943
327 MRN, 14/ALEG/4 *Ibid.*

l'automne 1943 et a en charge ce secteur d'activité. Cette proximité, même éphémère, avec une organisation à portée nationale n'infléchit pas l'action du CPL, le représentant de CDLR étant absent de quasiment toutes les premières réunions du bureau. Avant la création d'une commission pour la presse et l'information, le CPL met sur pied un appareil technique pour diffuser les appels et mots d'ordre. La création d'un journal est décidée le 29 octobre[328] mais voit le jour quatre mois plus tard, sous l'impulsion d'André Carrel. Enfin, le secteur de l'action militaire est placé sous l'égide de l'OCM, le mouvement dont sont issus les commandants FFI de la Seine (le colonel Touny, Aimé Lepercq et Pierre Lefaucheux). Le flou qui entoure le statut et la tutelle des éléments militaires de la Résistance contraint le CPL à une posture d'attente.

Certaines organisations continuent leur travail habituel dont elles rendent compte au CPL, comme pour une validation a posteriori de leurs efforts. C'est le cas de l'Union des femmes françaises qui, au printemps 1944, fait parvenir au CPL une note présentant son action dans le but d'organiser les « femmes pour la préparation de l'insurrection nationale »[329]. L'UFF se met à la disposition du CPL, tout en souhaitant infléchir le programme de celui-ci, à la fois dans les domaines où elle est efficace et sur une politique d'ensemble, centrée sur l'action immédiate :

> Nous avons apporté notre adhésion au CPL et nous sommes décidées à collaborer avec toutes les organisation de la Résistance qui en font partie à condition que ce soit sur un programme d'action, de lutte effective contre les occupants et leurs valets.[330]

La mise en place des commissions : une nouvelle dynamique

La création des commissions du CPL renforce l'impression d'une spécialisation des organisations de résistance et, parfois, des résistants eux-mêmes. À la 17e séance, il est décidé de faire des « propositions (…) aux organisations pour obtenir une participation plus étroite des organisations non-membres du bureau au CPL »[331] et, à la réunion suivante du 17 mars 1944, quatre commissions sont mises en place[332].

328 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du 29 octobre 1943
329 MRN, 12/78 UFF Note pour le CPL
330 MRN, 12/78 *Ibid.*
331 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 17e séance, s.d.
332 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 18e séance, s.d.

Composition des commissions du CPL (est souligné le nom des organisations qui en assument la présidence)							
Création ou modification	**Action militaire**	**Comités locaux**	**Information**	**Noyautage**	**Ravitaillement**	**Réfractaires**	**Solidarité**
17e séance (début mars 1944)	réservé	Pas de commission	FN Défense de la France Parti socialiste	CDLR CDLL Démocrates-chrétiens	Libération Union des femmes françaises	PC FUJP UFF Comités populaires Résistance	Pas de commission
18e séance 17 mars 1944	réservé	*id.*	FN CDLR PS	*id.*	*id.*	*id.*	Pas de commission
20e séance 7 avril 1944	OCM Assistance française FTP	FN CDLR PC PS	FN DF PS CDLR	CDLR CDLL CFTC	Libération UFF Résistance	PC FUJP CP Démocrates-chrétiens	Pas de commission
21e séance fin avril 1944		Commission à l'image du bureau					
26e séance 9 juin 1944	COMAC parisien. Union des syndicats (Milices patriotiques) FN (FTP) CDLR						Pas de commission
27e séance 16 juin 1944					Libération FN UFF UD		Pas de commission
28e séance 23 juin 1944	FN UD CDLR		PC UD UFF PS	CDLR CDLL CFTC UD		N'est plus mentionnée. Remplacée par le commission de la solidarité	OCM AF Mouvement prisonnier démocrates-chrétiens UD

La composition des commissions permet de confier des responsabilités à quelques organisations extérieurs au bureau. Ainsi Défense de la France, le Parti socialiste, Ceux de la Libération, les Forces unies de la jeunesse patriotiques, les Démocrates chrétiens, l'Union des femmes françaises, les Comités populaires et Résistance, puis la CFTC et l'Assistance française, font leur apparition. Sur les 18 organisations représentées à la réunion constitutive d'octobre, 16 font partie d'une commission. Seuls l'Alliance démocratique et l'URD, qui n'ont

pas vraiment d'organisations clandestines, sont absents. L'Union des syndicats, dans un premier temps, n'est pas très présent dans les commissions, bien que la première répartition des tâches ait donné à l'UD la responsabilité des relations avec « le comité national, le commissaire de la République et les personnalités »[333], ainsi que l'« organisation des comités locaux et d'entreprises »[334]. L'Union des Syndicats ne fait d'ailleurs pas partie de la commission des comités locaux, telle qu'elle est créée à la 20e séance, mais cette absence est vite réparée, car il est décidé que, pour cette importante question, la commission doit être composée à l'image du bureau[335].

Le débarquement modifie la façon de travailler, en particulier sur le plan militaire. Une remise à plat est effectuée au cours des trois séances qui suivent le 6 juin 1944. La 28e séance du 23 juin 1944 est, à cet égard, particulièrement importante en ce qui concerne les commissions. À la demande du Président qui souhaite les faire « travailler activement »[336], leur composition est largement amendée. L'Union des syndicats, ainsi que le parti communiste, voient leur participation augmenter très fortement. Avec l'appoint des organisations de masse suscitées par le PC, la majorité leur est acquise dans différentes commissions : l'information, le ravitaillement, la solidarité et le COMAC parisien, où l'UD est représentée par les Milices patriotiques[337]. Il s'agit des commissions où le travail de masse, selon la terminologie employée par le mouvement communiste, est privilégié par rapport aux commissions du NAP et des comités locaux, où il importe avant tout de nouer des contacts.

De nouvelles commissions sont proposées : une commission de la solidarité semble se substituer à la commission d'aide aux réfractaires en élargissant son champ d'action « aussi bien pour les camps français que pour les familles des fusillés »[338], sous l'impulsion de Marie-Hélène Lefaucheux, vice-présidente du Comité des œuvres sociales des organisations de résistance (COSOR). Le représentant du PC, à l'origine de la création de la commission à la solidarité, propose également la constitution d'une commission « ayant pour tâche de lutter efficacement contre les pouvoirs publics, conseil municipal, conseil général et de dénoncer les actes de ces organismes à la solde de Vichy et des Boches »[339]. Le principe de cette

333 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du bureau du 29 octobre 1943
334 MRN, 14/ALEG/4 *Ibid.*
335 Henri DENIS, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 200.
336 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 28e séance, [23 juin 1944]
337 Cette filiation est par ailleurs très intéressante. Les Milices patriotiques, créées depuis la fin de l'année 1943, certes suscitées la plupart du temps par des militants de l'Union des syndicats ou du Parti communiste, se disaient jusqu'alors indépendantes de toute organisation
338 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 26e séance, 9 juin 1944
339 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 28e séance, 23 juin 1944

commission est rejetée avec vigueur par Léo Hamon, qui y voit un doublon avec la commission du NAP, et estime qu'il s'agit d'une manœuvre du représentant du PC, « qui lui permettrait de faire le Front municipal, avec ceux qu'il n'a pas touché avec le Front national »[340]. En revanche, il propose que la commission des comités locaux deviennent également une commission des municipalités, pour préparer la composition des futurs conseils municipaux conformément aux instructions du CNR, ce qui est accepté. Un document complémentaire, résumé d'une note issue des archives personnelles de Jean Mons, restituée par Robert Aron[341], permet deux précisions. La commission des réfractaires semble être toujours d'actualité, et la commission d'information est divisée en deux parties : un secteur presse et radio, confié à l'UD et un secteur propagande confié au PC. Cette note insiste surtout sur un infléchissement de l'action concernant le ravitaillement vers la revendication, le mécontentement de la population doit être utilisé pour la préparer à l'insurrection, mécontentement qui « commence à se traduire par des manifestations de rue assez vives dans les quartiers populaires et la banlieue »[342].

Mais le changement le plus significatif est opéré dans le domaine militaire. Une commission militaire avait été mise en place à la 20e séance, après que la question ait été plusieurs fois évacuée. Confiée à l'OCM, cette commission est très rapidement remise en question, en particulier par le représentant du FN, portant ici la voix des FTP. À la 22e séance, le président propose de constituer une commission de l'action immédiate, idée immédiatement reprise par André Carrel qui souhaite voir dans cette commission l'ensemble des « chefs militaires des différentes organisations »[343], c'est-à-dire une sorte de petit état-major FFI. Le débarquement de juin 1944 oblige le CPL à se positionner sur la question de la lutte armée et de la préparation de l'insurrection. Pour ce faire, la solution est à nouveau d'adapter à l'échelon départemental les institutions existantes avec la création d'un COMAC parisien, sous l'impulsion du FN. C'est ce COMAC parisien qui prend ensuite les relations avec l'état major des FFI, et qui réfléchit à l'action du CPL dans le domaine. Parallèle à l'arrivée à la tête des FFI régionaux du FTP Rol-Tanguy, la création du COMAC consacre la fin de la prépondérance de l'OCM dans les instances militaires de la région parisienne, au

340 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 145
341 Robert Aron a très bien reproduit les documents importants mais, à l'instar d'éventuelles archives du secrétaire du CPL, les archives de Jean Mons manquent cruellement en ce qui concerne l'organisation pratique du travail.
342 BDIC, FΔ 183221/4 Séance du 23 juin 1944
343 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 22e séance, s.d.

bénéfice des FTP et de CDLR. Cette évolution se retrouve dans la composition de cette commission, qui est la seule à faire l'objet de changements radicaux : seuls les FTP échappent, logiquement, au renouvellement. À la place de l'OCM et de l'Assistance française, sont invités à siéger CDLR, dont beaucoup de membres de l'état-major régional et départemental FFI sont issus, et les Milices patriotiques, mandatées par l'Union des syndicats. Prenant en compte le renouvellement des cadres de la résistance militaire parisienne, ainsi que le nouveau dynamisme, au moins verbal, des Milices patriotiques, le CPL fait du COMAC parisien un de ses fers de lance, et souhaite ainsi être impliqué au maximum dans les décisions militaires qui concernent la région parisienne, dont la préparation de l'insurrection en premier lieu.

La teneur des archives ne permet pas de mesurer l'action sur le terrain de ces commissions. Cela s'explique sans doute par le fait que, en dehors de la préparation de la prise du pouvoir au sens large, ces commissions sont plus des lieux de dialogue entre organisations de résistance qui réalisent déjà, en dehors du CPL, l'essentiel du travail, un peu à l'image de ce qu'était le CPL à ses débuts. C'est particulièrement le cas pour le noyautage, le ravitaillement et la solidarité, sujets pour lesquels le CPL ne réussit pas à prendre sa place face aux organisations nationales qui, au printemps 1944, ont déjà pris beaucoup d'avance dans leurs domaines respectifs.

C- L'intendance

Comité de coordination et donc structure légère, le CPL a malgré tout besoin d'intendance pour travailler. À l'image de toutes les autres organisations de résistance, les liaisons, la sécurité, et bien sûr les finances sont aussi son quotidien.

Secrétariat

Le travail d'intendance est pris en charge exclusivement par l'Union des syndicats de la Seine. Dans un premier temps, André Tollet est considéré comme « président-secrétaire »[344] par Bingen, puis, à partir de la 5e séance, Maynial, est mis à disposition par le syndicat[345]. Le

344 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, janvier 1944.
345 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la réunion du Bureau, 5e séance, novembre 1943

secrétariat a la charge d'organiser les réunions, de rédiger les compte rendus et de les diffuser à tous. Chaque séance commence d'ailleurs par l'adoption du procès-verbal de la précédente. Considéré par les membres du CPL comme « dévoué, fidèle, à la fois effacé et relativement efficace »[346], Maynial n'intervient qu'exceptionnellement au cours des séances : pour donner une précision sur la non-tenue d'une réunion[347], présenter un projet de budget destiné à étoffer le secrétariat[348], et lors de la 32e séance où il présente un système de réunion rapide sous 48 heures en cas d'urgence[349].

André Tollet est très attentif aux questions d'organisation, en particulier ce qui concerne la sécurité. Militant syndicaliste très connu de la police, incarcéré d'octobre 1940 à juin 1942, et un des organisateurs de l'évasion collective du camp de Compiègne le 22 juin 1942, la police le recherche activement[350]. C'est sous son égide que sont organisées les réunions, avec toutes les précautions possibles :

> Les réunions étaient nombreuses, elles avaient lieu la plupart du temps en banlieue, elles étaient organisées par les communistes du Comité et toujours avec beaucoup de précision et d'habileté, et en prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires.[351]

Ce luxe de précautions a durablement marqué ceux qui ont pu en être témoins, par exemple Jacques Bingen :

> Nous devons déjeuner ensemble un jour de la semaine prochaine, ce qui, vu les précautions de sécurité exceptionnelles que ce communiste est obligé de prendre est un hommage à ma prudence et un témoignage qu'*a priori* il a confiance en mon souci de sécurité (contrairement aux craintes endémiques du BCRA).[352]

Par contagion, tous les participants aux réunions du Comité parisien de la libération sont soumis à ces règles, fréquemment rappelées en séance. Les bavardages sont stigmatisés et les obligations de la vie clandestine rappelées à deux reprises aux 10e et 12e séances, en particulier suite à des arrestations. Au début de l'année 1944, André Tollet rédige un long

346 Léo HAMON, *Vivre ses choix*, *op. cit.*, p. 171.
347 MRN, 14/ATOL/1 Procès verbal de la 21e séance, avril 1944
348 MRN, 14/ATOL/1 Procès verbal de la 28e séance, juin 1944 et procès verbal de la 29e séance, juillet 1944
349 MRN, 14/ATOL/1 Procès verbal de la 32e séance, juillet 1944
350 Une fiche de police avec photo circule dans les commissariats (MRN, 14/COMIV/2)
351 AN, 397AP/10 Témoignage de Marie-Hélène Lefaucheux à Marie Granet, s.d.
352 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante de février 1944

texte donnant des consignes très précises de sécurité à destination des membres du CPL[353].

De fait, c'est le président du CPL qui met le plus souvent à l'ordre du jour les questions d'organisation, qui sont abordées assez régulièrement par le bureau, au moins au cours de 10 réunions du bureaux, soit environ une fois toutes les trois séances. Trois sujets principaux ressortent, la mise en place de liaisons et de rendez-vous dans l'optique de se réunir rapidement en fonction de l'actualité, la sécurité des membres du CPL et les finances. Tous les membres du CPL disposent d'agents de liaison. Cette situation facilite le travail du CPL, mais n'empêche pas qu'agents de liaison spécifiques et dactylos soient mobilisés. Dès les premières réunions, une organisation efficace doit être mise en place et ce problème occupe régulièrement le bureau. Aux 5e et 6e séances, de longs moments sont consacrés à l'organisation du travail et aux questions financières[354]. Disposer d'un système efficace de liaisons et d'un système de rendez-vous rapide en cas d'urgence est une nécessité impérieuse pour un organisme amené éventuellement à prendre des décisions sous la pression des événements. Ce point particulier arrive à l'ordre du jour dès la fin décembre 1943, puis il resurgit régulièrement à partir du mois d'avril.

Finances

Problème majeur de l'action résistante, l'argent est un domaine dans lequel le CPL, comme la plupart des organisations, compte quasiment exclusivement sur les subsides du CFLN. Un versement d'un million de francs est effectué au début du mois de décembre, destiné entre autres, à mettre sur pied un système d'impression[355]. Cette subvention importante doit également permettre de payer le personnel attaché au comité, en particulier Maynial qui s'occupe en permanence de l'organisation des réunions du CPL, ainsi que de la rédaction des comptes rendus et doit donc être rémunéré. Peut-être les membres du bureau perçoivent également une petite indemnité pour leurs frais liés à leur participation à l'assemblée. À la 29e séance, un projet de budget est présenté pour « étoffer le secrétariat »[356]. Les organisations membres participent évidemment à ces frais, et comblent quelquefois les

353 MRN, 14/ATOL/1 Mesures de sécurité, janvier 1944
354 MRN, 14/ATOL/1 Procès verbal de la 5e séance, s.d., procès verbal de la 6e séance, s.d.
355 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante de février 1944
356 Dans les archives d'André Tollet, des notes de frais sont présentes en assez grand nombre. Cependant, il est impossible de déterminer s'il s'agit des frais du CPL ou de l'Union des syndicats. Cela nous permet tout de même de constater qu'un agent de liaison touche en moyenne 3 000 francs par mois (MRN, 14/ATOL/1 Comptes)

déficits, comme le représentant de CDLR qui propose de faire un versement d'urgence au Comité à la 21e séance[357].

Ces relatives difficultés matérielles ont peu d'incidence sur le travail du CPL. Seule la question des services d'impression peut s'avérer cruciale car l'objectif « d'entraîner toutes les couches de la population à l'action sous toutes ses formes pour la libération de la patrie »[358] suppose un système de communication efficace. La création d'un message unique de la Résistance parisienne est effectivement un des enjeux essentiels de la constitution du Comité parisien de la libération.

2- Parler d'une même voix ?

Le CPL, en tant qu'organe de coordination, a mis en place un ensemble de procédés pour rendre son travail le plus efficace possible. Pour autant, la raison d'être du CPL est avant tout le fait que les organisations de résistance parisiennes se retrouvent autour de la table et dialoguent. Ce processus de rencontre des divers mouvances de la Résistance parisienne invite à se pencher sur les différents niveaux de parole existant au sein du comité. Le CPL, en tant qu'institution, a l'ambition d'être le représentant unique de la Résistance parisienne. Les organisations de résistance ont concédé une grande partie de leurs prérogatives aux comités de coordination, qui représentent officiellement l'ensemble de la Résistance. Ce sont eux qui signent les documents présentés à la population et qui sont appelés à mener à bien les plans prévus pour la libération de leur territoire. L'identité de chaque mouvement de résistance reste forte, et chaque membre du bureau du CPL y ajoute son propre parcours. Ces éléments ont plus de poids qu'il n'y paraît dans les fluctuations et les permanences décelées au cours des dix mois de la vie clandestine du Comité parisien de la libération.

A- Somme d'individualités ou bloc monolithique ?

La capacité du CPL à assumer le rôle d'assemblée politique a pu être dénigré, mais son grand mérite est justement d'être ce lieu de dialogue sur des sujets plus généraux. Sans être l'« exutoire à d'inévitables bouillonnements »[359], que décrit le général de Gaulle dans ses

357 Henri DENIS, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 200.
358 AN, 72AJ/2304 « L'union des syndicats de la région parisienne à tous les mouvements de Résistance », s.d.
359 Charles de GAULLE, *Mémoires de guerre. L'unité*, Paris, Le livre de Poche, 1966, p. 216-217.

mémoires, le CPL est une tribune pour les mouvements de résistance, et ses représentants. Tribune à destination de la population, résistante ou non, de la région parisienne, c'est indéniable, mais également tribune où se confrontent les expériences résistantes de chacun. Autant qu'une conjonction d'organisations, le CPL est une assemblée de huit personnes qui se retrouvent toutes les semaines, ou toutes les deux semaines pour discuter dans un grenier. Qu'apporte chacun à cette discussion, en tant que représentant d'une organisation et en tant que personne ?

D'un climat de « tension et de bataille »[360] à « une atmosphère cordiale »[361]

Les divergences de fonds n'empêchent pas une forme de solidarité, de camaraderie même. Un contraste apparaît entre le ton de l'assemblée et la tension qui a présidé à sa création et à ses premières réunions. Francis-Louis Closon et Jacques Bingen, qui ont connu les premières réunions très conflictuelles, sont même agréablement surpris par l'ambiance apaisée qui règne au CPL :

> Les uns et les autres nous discutions tous avec une complète bonne foi et une grande conviction, le ton du débat reste amical et les relations des membres entre eux et avec moi-même sont, pour l'instant, extrêmement cordiales.[362]

Ce climat souffre certes de quelques poussées orageuses, mais il semble que le ton ne monte jamais de façon dramatique au cours des séances du bureau. Le journal de Léo Hamon est une des sources les plus fiables pour décrire l'ambiance des réunions du CPL et les relations entre ses membres. L'auteur y fait une différence nette entre les idées et les personnes, et notamment ceux qui sont le plus souvent ses adversaires dans l'argumentation, à savoir les délégués de l'Union des syndicats, du Front national et du parti communiste. À l'inverse, la proximité idéologique n'est pas obligatoirement synonyme de sympathie. Exemple éclairant, son compte rendu d'une réunion de nuit du bureau, à la fin mai 1944, au cours de laquelle une très longue discussion sur la rédaction d'un texte pour appeler les Parisiens à l'action occupe toute une partie de la nuit :

360 AN, F1a/3728, rapport de Cléante, janvier 1944
361 AN, F1a/3728 rapport de Fouché, avril 1944
362 AN, F1a/3728, rapport de Cléante, janvier 1944

> Samedi 28 mai, séance de nuit du bureau parisien.
> Dans une après-midi de travail, on ne fait que discuter. Dans une séance de nuit, on vit ensemble, c'est tout différent. J'ai vraiment beaucoup admiré Madame Gildas [Marie-Hélène Lefaucheux] – une grande dame dans toute l'acceptation du terme, c'est-à-dire qu'elle met à l'aise ceux là même qui , socialement, sont aussi loin d'elle que possible, et qui ne pressentent pas combien il faut d'éducation et de culture pour ne pas paraître en avoir plus que son interlocuteur quel qu'il soit.
> Nos camarades communistes d'ailleurs parfaits, sympathiques, cordiaux. Baudry [André Tollet] n'est peut être pas un très grand homme quoi qu'on en ait dit, mais ce qui frappe chez lui c'est une volonté toujours tendue, active et un instinct extraordinaire de la psychologie populaire, de ce qu'il faut dire, de ce qui porte. Il est ici aussi efficace que Dumarion [Roger Deniau] est verbeux, à côté de la question, intransigeant sur toutes les questions d'action, buté, phraseur lorsqu'il s'agit de l'affaire Maurice Thorez. Le voilà qui fait brusquement cause commune avec les communistes et se rapproche d'eux qui ne lui en sauront d'ailleurs aucun gré.
> Vallat [Jean Mons] discret, apprécié, persuasif, extrêmement adapté au difficile rôle de représentant de la délégation auprès de communistes qui sont d'office dressés contre la délégation – il a tout le doigté nécessaire, souhaitable, peut être pas tout à fait assez d'autorité. On a longuement discuté de l'insurrection et admis à peu près unanimement que l'insurrection ne se déclenchant pas sur commande il fallait insister au moins pour l'instant, moins sur l'insurrection elle-même que sur l'auto-défense qui y mènera. Il reste cependant qu'en fait si l'on n'a pas d'armes, l'auto-défense aussi bien que l'insurrection, resteront un pur verbiage.[363]

Marie-Hélène Lefaucheux, seule femme présente au bureau, ne semble pas étrangère aux bonnes relations entre les différents participants. Sa personnalité est en tout cas appréciée et elle-même témoigne de la qualité des réunions, en insistant sur ses bons rapports avec les militants communistes, que cette grande bourgeoise du 7e arrondissement de Paris apprend à connaître :

> Les rapports de M$^{[m]e}$ L [Marie-Hélène Lefaucheux] et des communistes dans ces comités étaient excellents (…) ils acceptaient la discussion, cédaient toujours quand Mme L. parlait un peu sèchement et elle croit qu'ils avaient pour elle estime et affection[364]

363 AN72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 115-116
364 AN, 397AP/10 Témoignage de Marie-Hélène Lefaucheux par Marie Granet, s.d.

Tous les participants restent conscients que le CPL ne peut se contenter d'être un agréable salon de discussion, mais il ne faut pas pour autant négliger l'importance du climat qui influe directement sur la qualité du travail. Au CPL, l'établissement de relations plus confiantes entre les représentants de mouvements parfois opposés dans d'autres lieux, et pour d'autres activités, est tenu comme une réalisation majeure, si ce n'est le principal mérite du comité, en particulier du point de vue de la Délégation générale :

> Il permet l'établissement fructueux de contacts plus intimes entre les éléments communistes parisiens et la Délégation et la Résistance non communiste.[365]

À l'approche de la libération, les séances du Comité parisien de la libération perdent toutefois un peu leur côté bon enfant, en particulier à partir du débarquement, ce dont témoigne le journal de Léo Hamon. La tension de la victoire prochaine et la volonté de se placer au mieux avant le combat final explique cet infléchissement. La discussion autour du refus par le CFLN d'accueillir à Alger Maurice Thorez[366], toujours sous le coup d'une condamnation pour désertion, a semble-t-il fissuré la bonne entente du bureau, en tout cas entre Léo Hamon et les membres communistes de celui-ci :

> Les [communistes] se déchaînent : « Il faudra qu'on s'explique, etc » (…) Ils excèdent tout le monde et pour la satisfaction de traîner quelques uns à leur suite pour un bout de chemin, ils s'en font un ennemi.[367]

La répartition de la parole

Une étude des procès-verbaux a permis d'établir les mécanismes de la répartition de la parole. Seuls les procès-verbaux à usage public, écrit sur un ton neutre par le secrétaire du comité ont été étudiés, et les trois procès-verbaux manuscrits n'ont pas été comptabilisés, car le format diffère trop des versions dactylographiées. Cela représente les textes de 29 séances, échelonnées entre le 26 novembre 1943 et le 17 août 1944. Les paroles de chaque intervenant sont introduites le plus souvent par la mention de son titre.

Nous avons réalisé une estimation de la répartition de la parole, non pas dans la séance,

365 AN, F1a/3728, Rapport de Cléante, janvier 1944
366 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 27e séance, 16 juin 1944
367 AN, 72AJ/42 journal de Léo Hamon, p 140-141

mais dans le procès-verbal, ce qui ajoute un filtre déformant. C'est pourtant la source essentielle des contemporains pour se faire une idée de la teneur du travail du comité. Ainsi, le procès-verbal vaut moins comme témoignage d'une vérité que comme outil de communication pour le CPL.

Les textes rendent compte très largement de l'opinion et des discours du président, qui est l'intervenant le plus loquace, avec plus de 20 % du texte des procès-verbaux. Sa fonction l'induit forcément, bien qu'on ne puisse exclure que Maynial rende compte en priorité de ces interventions, à la fois du fait de son titre et de leur organisation d'origine commune. Le fait que le président André Tollet se charge de faire un commentaire sur l'actualité à chaque début de séance augmente son temps de parole. Exemple, au début de la 19e séance, le commentaire d'André Tollet – sur la situation militaire, sur le dernier discours de De Gaulle et sur les restrictions d'énergie en région parisienne – occupe 16 lignes (sur les 67 que comptent le procès-verbal)[368].

Cette prépondérance du discours du président dans les procès-verbaux est d'ailleurs sans doute beaucoup plus importante. Dans beaucoup de cas, et en particulier dans les premiers temps, le procès-verbal cite le « Bureau » dans son ensemble plutôt que l'un de ses membres. Pour autant, il s'agit souvent d'une métonymie du président. Au début de la 8e séance, un long commentaire de la conférence de Téhéran qui s'étend sur 14 lignes est attribué au bureau, alors que ce type d'intervention sur les questions internationales est l'apanage du président. Avant la 9e séance, la rédaction des procès-verbaux ne fait pas clairement la part de la parole des différents membres. Toujours pour la 8e séance, sur un texte de 77 lignes, seulement 7 reprennent explicitement les interventions des participants, 3 lignes pour le délégué du CFLN et 4 lignes pour le délégué du PC. La 10e séance est ainsi la première où au moins une intervention de chacun des participants est reportée dans le procès-verbal.

Répartition de la parole dans les procès-verbaux de séances du bureau du CPL

	Bureau	Président	CFLN	PC	FN	CDLR	OCM	Libération	Invités
Présence à la séance		29	21	26	26	20	17	25	7
Total (nombre de lignes)	514	557	150	389	296	319	82	396	119
Moyenne par séance (nombre de lignes)	17,7	19,2	5,2	13,4	10,2	11	2,8	13,7	4,1
Pourcentage	18,2 %	19,7 %	5,3 %	13,8 %	10,5 %	11,3 %	2,9 %	14 %	4,2 %

368 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de 19e séance, 31 mars 1944,

Après André Tollet, le plus prolixe est Roger Deniau, suivi de près par Albert Rigal. Les représentants du FN et de CDLR font également régulièrement entendre leur voix. Le représentant du gouvernement se voit lui-même plus comme un témoin que comme un véritable membre du CPL mais ses interventions, plutôt rares, sont assez précisément retranscrites, étant donné le poids de sa parole, qui est celle du CFLN et parfois celle du CNR. Enfin, les représentants de l'OCM sont de très loin les plus discrets. L'absence répétée du délégué du mouvement explique en partie ce mutisme, absences dues aux tribulations internes du mouvement, et donc aux difficultés pour trouver un représentant régulier. Le représentant de l'OCM est ainsi absent à au moins six reprises entre le 29 octobre 1943 et le 17 août 1944, peut être plus souvent car la liste des absents n'est pas systématiquement reportée. On a pu constater sa présence à 17 séances sur les 29 procès-verbaux étudiés, soit parce qu'une de ses interventions est retranscrite, soit parce qu'un vote a lieu auquel il participe, ou encore parce qu'un autre membre le mentionne. Cependant, quand le délégué OCM est présent, il prend très rarement la parole. Si on enlève un très long rapport sur l'organisation militaire en région parisienne, qui occupe presque le tiers du procès-verbal de la 19e séance[369], ses interventions ne représentent que 2 % du total des procès-verbaux.

La qualité des procès verbaux de séances ne permet pas toujours de saisir le fond des discussions entre les membres du CPL sur les différents sujets qui viennent sur la table. Un seul exemple, le texte de la 14e séance du 28 janvier 1944 :

> Le président met le bureau au courant d'informations qui lui sont parvenues sur les questions financières. Ces informations sont examinées ; certaines sont confirmées et d'autres infirmées par les autres membres du bureau ou par le représentant du CFLN.[370]

Toutes ces caractéristiques expliquent la fréquence des *errata*, au début ou à la fin des procès-verbaux. Là encore, on peut distinguer deux moments. Jusqu'au mois de juillet 1944, les modifications demandées sont épisodiques, environ une fois toutes les trois séances. À partir de la 31e séance, tous les procès-verbaux dactylographiés et distribués font l'objet de corrections parfois très importantes. Par exemple, les corrections sur le compte rendu de la 31e séance, à laquelle ont assisté Alexandre Parodi et Émile Laffon, effectuées à la 32e séance

369 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
370 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 14e séance, 28 janvier 1944

représentent près de 15 % du procès-verbal de ladite séance. Dans cette période chaude de la vie du CPL, où les discussions sur les postes de préfets et le déroulement de l'insurrection sont très vives, il n'est pas étonnant de voir les différents délégués modifier les propos qui leur sont prêtés, soit que ceux-ci aient été déformés, soit que, au moment de la discussion, les propos aient un peu dépassé les pensées. Roger Deniau, le représentant de Libération-Nord est particulièrement soucieux de la bonne retranscription de ses interventions. À dix reprises, il fait part de son désaccord avec la rédaction des procès-verbaux, et critique plusieurs fois explicitement la façon dont ils sont rédigés. Il va même jusqu'à écrire une lettre au président du CPL, lui demandant « que le procès-verbal produise ses interventions qu'il résumera par écrit, comme du reste peuvent le faire les autres membres du bureau ; il justifie sa demande en disant que sur certains points les procès-verbaux ne reflètent pas toujours ses intentions »[371].

Les autres membres du bureau n'ont pas ces préventions envers les procès-verbaux et donc indirectement le travail du secrétaire. L'attitude de Roger Deniau vis-à-vis de ces textes s'explique peut-être par une inimitié tenace avec ses coreligionnaires de la CGT, tendance unitaire, que sont André Tollet, et, sans doute, Armand Obadia, c'est du moins ce qu'invite à penser un commentaire de Léo Hamon qui révèle une opposition devenue « proverbiale » entre les représentants au CPL des deux fractions de la CGT[372].

Une porosité des pratiques entre mouvements de résistance ?

Chacun des mouvements de Résistance présents au CPL peut être défini par une spécificité. Au sein du bureau et des commissions du CPL, ces particularismes conditionnent le champ d'action de chacun. Est-ce que cette rencontre au sein du CPL peut initier ou faire fructifier des relations inter-mouvements ? Y a-t-il une porosité des pratiques liées à la coordination ? La coordination est l'étape finale de la Résistance, à un moment où les mouvements de résistance se sont suffisamment développés pour avoir acquis ou consolidé une identité propre. Toutes les organisations présentes au bureau du CPL sont, à des degrés divers, des organisations de masse sauf l'Organisation civile et militaire, qui est une organisation militaire, à quelques exceptions près, et notamment celle de Marie-Hélène Lefaucheux, qui cherche à développer la participation des femmes dans la Résistance,

371 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 22e séance, [mai 1944]
372 Léo HAMON, *Vivre ses choix*, *op. cit.*, p. 130.

prélude à une évolution de la condition féminine, une volonté qui n'est pas toujours bien comprise :

> Hélène arrive : que peuvent faire les femmes pour les FFI : donnez-nous 10 000 agents de liaison. Merci je ne suis pas un bureau de placement. Alors mesdames, prenez la tour Eiffel à la baïonnette. La conversation devient aigrelette et je suis bien évidemment gêné de l'avoir provoquée. La vérité est que Gildas et ses amis, préoccupés de l'efficacité militaire, s'intéressent assez peu de la question politique des femmes dans l'après-guerre qui, au contraire, occupe seule Hélène – elle a raison de l'avoir, malheureusement chez elle tout cela est exclusivement théorique, et finalement après avoir beaucoup demandé ce que peuvent faire les femmes, on s'aperçoit qu'elle n'a pas de femmes avec elle.
> Les hommes d'action sont excusables de se montrer un peu agacés.[373]

On constate les efforts de la représentante de l'OCM pour infléchir l'action de son mouvement vers des formes plus proches de celles des autres mouvements qu'elle côtoie au CPL. Léo Hamon, assez sévère, est pourtant celui qui, pour CDLR, a de la même manière contribué à transformer un mouvement paramilitaire en un mouvement de masse.

C'est d'ailleurs pour ces deux mouvements que la corrélation entre l'action au sein du CPL et la personnalité du délégué est la plus nette. Marie-Hélène Lefaucheux a été responsable à partir de 1942 d'une organisation qui envoie des colis aux prisonniers politiques des prisons parisiennes, en particulier la prison de Fresnes, l'œuvre Sainte-Foy qui, selon ses dires, a distribué plus de 11000 colis[374]. Cette organisation était également un canal de communication entre les détenus et leurs familles, aidée en cela par les aumôniers allemands des prisons. Elle est également une des responsables du COSOR, qui centralise toutes les actions de solidarité des organisations de Résistance sous l'égide du CNR. Avant que Marie-Hélène Lefaucheux ne siège au bureau, les préoccupations des délégués de l'OCM sont essentiellement militaires, allant jusqu'à s'abstenir de donner son avis sur la question politique de la participation du PC au CFLN, sous ce prétexte[375]. Par la suite, la déléguée de l'OCM ne prend pas plus la parole sur des questions politiques, mais sur des questions plus proches des préoccupations des autres mouvements du bureau, essentiellement la solidarité.

Quant à CDLR, le mouvement s'est transformé progressivement à partir de la fin de

373 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 104-105
374 AN, 397AP/10 Témoignage de Marie-Hélène Lefaucheux par Marie Granet, s.d.
375 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 11e séance, 7 janvier [1944] : « À propos de la discussion sur le choix des membres du gouvernement. Le représentant de l'OCM précise que son organisation étant para-militaire cela explique pourquoi ses adhérents n'ont pas pris position antérieurement sur cette question. »

l'année 1943 pour devenir, au moins en région parisienne sous la houlette de Léo Hamon, un mouvement plus sensible aux problématiques de l'action de masse. Ce dernier, au sein du mouvement Combat dans la région de Toulouse, avait été responsable de l'Action ouvrière, du Comité d'action contre la déportation, du Noyautage des administrations publiques et même de la rédaction d'articles pour le journal[376]. Devenant un des responsables de CDLR en région parisienne, il ouvre ce mouvement, à l'origine farouchement apolitique selon le vœu de son fondateur Jacques Lecompte-Boinet, à beaucoup de militants socialistes, beaucoup plus portés sur l'action sociale et politique. Au sein du CPL, Léo Hamon amène également un souffle nouveau, en remplaçant la personnalité peut-être plus effacée de Henri Bourdeau de Fontenay.

La stabilité de la représentation des autres membres du bureau, à savoir l'UDS, le FN, Libération et le PC, va de pair avec une stabilité dans leurs méthodes de fonctionnement. Les trois organisations proches du parti communiste font preuve d'une solidarité, voire d'un monolithisme qui s'explique par leur coopération en dehors du CPL. Le comité central du Parti communiste a suscité la création d'un « carré »[377] de direction en région parisienne, qui comprend Raymond Bossus pour le PC, André Carrel pour le FN, André Tollet pour l'Union des syndicats et Albert Ouzoulias pour les FTP. Ainsi André Tollet et André Carrel travaillent continuellement ensemble. Albert Rigal n'est pas membre de ce comité de direction, mais est sans doute en contact très fréquent avec eux et Raymond Bossus. Il paraît ainsi évident que les grandes lignes des discours et des attitudes de ces trois représentants sont réfléchies en commun et en amont, ce qui donne évidemment une grande force au discours quand vient le temps de se confronter aux autres membres du bureau, qui n'ont pas les mêmes liens organiques entre eux.

Léo Hamon voit quelques fois Marie-Hélène Lefaucheux et Roger Deniau en dehors des réunions du CPL[378], sans qu'on puisse y voir une volonté de coordination, en face de celle de Tollet, Carrel et Rigal. Sa réponse aux reproches de Roger Deniau sur un manque de solidarité entre CDLR et Libération en ce qui concerne les conflits dans la composition des Comités locaux de libération en témoigne :

> Déjeuné avec Dumon [Deniau]. Il me reproche que dans certains arrondissements nos

376 Léo HAMON, *Vivre ses choix*, *op. cit.*

377 André TOLLET et Claude LECOMTE, *Ma traversée de siècle*, *op. cit.* André TOLLET et Germaine WILLARD, *La classe ouvrière dans la Résistance*, Paris, France, Éditions sociales : Messidor, 1983, 292 p. ; André CARREL, *Mes humanités*, *op. cit.*

378 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon p. 104-102 et 203

> délégués aient insuffisamment soutenu les siens contre les Coc – il ne faut pas leur céder. Il ne faudrait tout de même pas qu'à force à ne leur rien céder, on en vienne à les contrer automatiquement même là où c'est absurde.[379]

Sur le terrain des pratiques, il est difficile d'ignorer cette césure, au moins dans les premiers mois d'existence du CPL. Elle reflète les réflexions, et réflexes, propres aux sensibilités et à l'expérience résistante de chacun. On retrouve ici la notion de fonctionnalité, mise en avant par François Marcot[380], appliquée non pas à la situation professionnelle des acteurs, mais à la situation fonctionnelle dans la Résistance. La répartition des tâches au bureau du CPL est éclairante sur ce point, chacun obtenant une fonction proche de celle qu'il occupe dans son mouvement, ou proche des pratiques en cours dans son mouvement d'origine. Les fonctions définies, chaque membre du CPL a une marge de liberté assez importante pour organiser, au nom du CPL, ce qu'il estime entrer dans ses attributions. Jean De Vogüé, membre du NAP, Roger Deniau[381], proche des responsables du plan du ravitaillement, et les premiers délégués de l'OCM, Aimé Lepercq, et Jacques Piette impliqués dans l'organisation militaire, apportent leurs compétences au CPL. Pour l'action politique de masse, en revanche, c'est plus classiquement Albert Rigal, du parti communiste et André Tollet, syndicaliste, ainsi que les différents représentants du FN qui occupent le terrain. Sur le plan technique, le CPL fait face à des plans déjà arrêtés. D'après Albert Rigal, le premier rapport de Roger Deniau sur le ravitaillement « émane surtout de hauts cadres techniques »[382]. Le plan prévu pour l'« utilisation de la police "fidèle" au moment de l'insurrection »[383] a été mis au point par la Délégation générale. Albert Rigal, dans ses rapports internes, critique cette tendance qui consiste à nommer à l'avance des gens à des postes stratégiques, en particulier dans la police et pour le ravitaillement. Quant à lui, le but ultime est de « créer rapidement les conditions de l'insurrection et non attendre qu'elle soit déclenchée par le débarquement »[384]. Le dynamisme d'André Tollet et du délégué du PC au CPL s'appuie sur l'idée que l'organisation populaire répond à toutes les interrogations sur la prise du pouvoir. « Que les hommes de demain se fassent des noms dans la lutte d'aujourd'hui »[385], dit Albert Rigal. Cette

379 AN, 72AJ/42, Journal de Léo Hamon, p. 203
380 Antoine PROST, *La résistance, une histoire sociale*, Paris, les Éd. de l'atelier-les Éd. ouvrières, coll. « Collection Mouvement social, ISSN 0292-7128 », 1997, p. 21-41.
381 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 8e séance, s.d.
382 MRN, 14/ALEG/4 PV-CPL, réunion du bureau du 14 novembre 1943
383 MRN, 14/ALEG/4 PV-CPL, *Ibid.*
384 MRN, 14/ALEG/4 PV-CPL, réunion du bureau du 10 décembre 1943
385 MRN, 14/ALEG/4 PV-CPL, réunion du bureau du 3 décembre 1943

position ne varie pas jusqu'à août 1944 pour le parti communiste. Elle vaut aussi bien pour les comités locaux que pour les futurs fonctionnaires d'autorité, identique à la conception de l'insurrection défendue par Pierre Villon, du FN, qui explique de c'est dans la lutte, l'épreuve, que de nouvelles élites s'élèveront d'elles même, quand bien même le FN est justement, en 1944, un des mouvements les plus structurés[386]. C'est également cette conception qui pousse le PC a vouloir développer, à partir du début de l'année 1944, les Milices patriotiques[387].

B- Pratiques démocratiques dans les institutions de la Résistance

Le CPL est une assemblée politique qui peine à prendre des décisions, en grande partie parce que la pratique du débat démocratique semble souffrir de certains défauts[388]. Le CPL, en tant qu'assemblée unique de la Résistance parisienne, devrait être un lieu de compromis. La recherche du consensus est sincère, mais il arrive que cette pratique unitaire sans cesse mise en avant se conjugue avec une radicalisation des positions, allant jusqu'à créer des divergences irréconciliables entre deux pans de la Résistance.

Unité ou unanimisme ?

Dans les faits, le CPL n'élude pas les questions politiques, tout en évitant régulièrement l'affrontement pour ne pas mettre en péril l'unité. André Tollet s'est plusieurs fois félicité de ce que le bureau du CPL prenait toutes ses décisions à l'unanimité[389]. Le souci de l'unité, qui semble parfois une posture, est en fait un souci majeur. Il conviendrait plutôt d'employer le terme unanimisme, entendu comme la recherche consciente du consensus. Le consensus est le principe même de la réunion de telles assemblées et par conséquent la référence ultime et l'arrière-pensée de toutes les attitudes. Plus fragile et non dénué d'arrières-pensées, l'unanimisme est une nécessité politique. Plus la libération approche, plus cette unanimité est difficile à trouver, car elle met en jeu la question du pouvoir. C'est ainsi que les positions des délégués du CFLN sont défendues par une grande partie des mouvements de résistance, contre les communistes qui, de leur côté, adoptent une attitude de partenaire critique,

386 AN, F1a/3728 Rapport n° 3 de Fouché, le 11 novembre 1943
387 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*, p. 62.
388 Sur cette question, voir Laurent DOUZOU, « La démocratie sans le vote. La question de la décision dans la Résistance », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 140, décembre 2001, p. 57-67
389 André TOLLET, « Intervention », *op. cit.*

englobant tous les mouvements qui ne font pas partie de l'orbite du PC dans un ensemble homogène et concurrent. Le CPL est un de ces lieux où l'unanimisme est le plus mis à l'épreuve, compte tenu des enjeux qui s'y expriment.

Cette difficulté majeure des assemblées de la Résistance attente à leurs pouvoirs. Une assemblée où l'unanimité est requise prend forcément des décisions moins tranchées, recule l'échéance dès qu'un obstacle apparaît. Il faut attendre les jours, et même les heures qui précèdent l'insurrection pour voir l'assemblée prendre des décisions en gestation depuis plusieurs mois. Bousculé par l'événement, l'acceptation est plus facile, le provisoire étant d'ailleurs souvent convoqué. L'unanimité des votes traduit également un rapport de force : l'intransigeance est souvent l'attitude gagnante, les opposants se rallient à la proposition à contrecœur. De la même manière, être force régulière de proposition est un gage de voir plus régulièrement ses mots d'ordres et résolutions acceptés. Le CPL est producteur de nombreux textes, en réponse à d'autres textes ou à des événements. Le délégué qui propose un texte lance à chaque fois un défi à l'unanimité. Quand un projet de texte arrive sur la table, deux destins lui sont réservés, soit une adoption unanime immédiate, soit une négociation laborieuse qui aboutit souvent à son abandon. L'unanimité va de soi pour certains sujets, en particulier quand il s'agit de dénoncer les crimes des occupants, de la Milice ou de certains policiers[390], ou l'aggravation des difficultés matérielles des Parisiens[391]. Parfois, la raison l'emporte sur la conviction. Si Léo Hamon se plaint d'être obligé de donner son accord à une résolution demandant le retour de Maurice Thorez à Alger, vote « qui lui reste sur l'estomac »[392], le président Tollet se rallie « au nom de l'unité »[393] à une proposition de composition du conseil municipal provisoire. C'est quand l'unanimité ne se fait pas à la première lecture que le débat s'engage, la pratique du CPL étant de poursuivre la discussion jusqu'à ce qu'un accord intervienne. La plupart du temps, seule la rédaction en commun d'un texte différent permet de contourner l'obstacle. Sinon, le texte est abandonné ou rendu obsolète par l'évolution de la situation.

390 Un texte titré « Des policiers français aux ordres de la Gestapo torturent les patriotes parisiens » est présenté à la 10e séance, le 7 décembre 1943.

391 Par exemple, un texte à propos des coupures de courant est voté à la 18e séance, quelques ajouts et précisions sont faites par divers membres du bureau.

392 AN, 72AJ/42, Journal de Léo Hamon p. 141-142

393 MRN, 5AJ1/14/ATOL 1, Procès-verbal de la 36e séance du CPL, [17] août 1944

Mécanismes des affrontements

En décembre 1943 et janvier 1944, le CPL est agité par « le problème de la participation communiste au CFLN »[394]. Cette discussion, qui agite au même moment le CNR, organisme plus à même de rendre un avis légitime, ne repose pas sur le principe mais sur la façon de procéder à cette nomination. La motion du représentant du PC, rédigée depuis la 8e séance, développe en fait la position officielle de ce parti, qui souhaite choisir lui-même ses représentants, de préférence parmi les élus présents en Algérie, ce qui empêche l'adoption unanime de la motion, retoquée à la 9e, 10e, et définitivement à la 11e séance du bureau, le 7 janvier 1944. Au cours de la discussion, le président fait cause commune avec le représentant du PC. Ils sont soutenus par le représentant FN. En face, l'opposition de CDLR est immédiate, tandis que l'OCM s'abstient dans un premier temps. Libération-Nord est prêt à la concession, puisqu'il est l'auteur d'une contre proposition adoptée par l'OCM et CDLR, mais rejetée par ricochet par les autres membres. La 11e séance sonne la fin de la discussion. La position du PC n'a quasiment pas évolué, et le fait qu'il présente à nouveau le même texte indispose les représentants de l'OCM et de Libération, qui haussent le ton :

> L'OCM déclare que le sujet a été épuisé et qu'aucun accord ne saurait avoir lieu. Libération déclare que la question n'a pas à être posée aujourd'hui et que ni de près ni de loin il n'accepte de discuter d'un texte.[395]

Cette fermeté vaut au texte d'être retiré de la discussion, sans pour autant avoir fait fissuré l'unité du CPL, selon Jacques Bingen :

> Dans ces conditions, Baudry (le Délégué de l'Union des Syndicats) a préféré retirer la motion (…), sans qu'il y ait un sentiment de la part de ses auteurs, ce qui représente un résultat fort satisfaisant, je me permets de le dire.[396]

De façon surprenante, le texte d'une résolution comprenant, parmi d'autres sujets, la représentation du PC et de la CGT dans le CFLN, est présent dans les archives d'André Tollet. Ce texte est ainsi libellé :

394 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, janvier 1944z/
395 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 11e séance, 7 janvier [1944]
396 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, janvier 1944

> (…) demande au Général de Gaulle de remanier le CFLN en procédant à l'adjonction de membres du PC et de la CGT en renforçant ainsi l'autorité du gouvernement de la France auprès de la population de la capitale.[397]

Il n'est pas fait référence à la problématique qui a divisé le bureau du CPL ce qui le rend acceptable pour l'ensemble du bureau. Pourtant, aucun procès-verbal ne fait mention d'un tel texte. Il paraît inconcevable qu'après tant de discussions, le vote de cette résolution n'ait pas été consigné dans le compte rendu. Deux suppositions, soit ce texte a été proposé à la 16e séance, dont le procès-verbal est manquant, et rien alors ne permet de déterminer si oui ou non il a été voté, soit il s'agit d'une des moutures proposées par l'un ou l'autre des membres du bureau pour tenter de résoudre cette crise. En effet, sa rédaction rappelle la contre proposition faite par Roger Deniau à la 10e séance. Que ce texte ait été voté ou non par le CPL, il illustre bien jusqu'où peut parfois aller la recherche du compromis. Une question présentée comme primordiale par une partie des membres se retrouve noyée dans une résolution abordant cinq sujets différents, car l'unanimité n'a pas été trouvée. Ce souci ne peut que rassurer les hommes du gouvernement qui y voient une preuve que le CPL réussit effectivement à concilier toutes les tendances de la Résistance parisienne. Le fond de la question est secondaire, pour Bingen, le texte discuté « n'offre d'ailleurs pas la moindre importance »[398]. Ce qui l'inquiète, c'est avant tout que l'unité soit sauvegardée.

Quelques mois plus tard, un nouveau texte suscite une longue discussion au sein de bureau. À la 24e séance, la confrontation de deux propositions d'appels portant sur l'insurrection donne lieu à un échange de plus de quatre heures. Roger Deniau souhaite que le CPL reprenne à son compte une proclamation du CNR en lui adjoignant un chapeau, pour l'adapter au contexte parisien. De l'autre côté, le FN, absent à la réunion mais représenté par André Tollet, soumet un texte « au sujet de l'insurrection et donnant à la population des consignes indispensables durant la période insurrectionnelle »[399]. Le procès-verbal fait état d'un « large débat »[400] sur les mérites respectifs de ces deux textes, qui s'achève sur l'adoption, à l'unanimité, d'un texte reprenant en partie le texte du CNR, et donnant des

397 MRN, 14/ATOL/1 « Le Comité parisien de la libération ayant pris connaissance de toutes les attaques massives du Waffen SS Darnand ... », s.d.
398 AN, F1a/3728 Rapport de Jacques Bingen, 1er février 1944
399 MRN, 14/ATOL/1 et AN, 397AP/10, Procès-verbal de la 24e séance, 26 mai 1944
400 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*

précisions spécifiquement parisiennes contenues dans le projet proposé par le FN.

On a affaire ici à un cas simple de recherche du consensus, compliqué certes par la volonté d'unanimité, mais simplifié par l'absence de l'un des principaux protagonistes, le représentant du FN, qui n'est pas là pour défendre sa proposition. Cette discussion entraîne pourtant une petite crise au sein du CPL. Roger Deniau considère en effet que l'accord réalisé n'a pas été mis en avant comme il aurait dû l'être. Plus exactement, il estime que le procès-verbal n'a pas assez rendu hommage à la volonté de chacun des membres du bureau d'arriver à la conclusion d'un accord, et en particulier la sienne. C'est le sens de deux courriers qu'il adresse aux présidents du CPL et du CNR. Dans le premier, il rappelle cette « nuit entière de discussions sur le problème de l'insurrection, discussions à laquelle chacun prit activement et également » et « l'adoption définitive de ce texte et de l'unanimité réalisée alors que nous avons passé une nuit entière pour arriver à ce résultat, le plus important de toutes nos discussions »[401]. Au président du CNR, il envoie un compte rendu complémentaire de cette séance, jugeant « indispensable »[402] que Georges Bidault soit informé de façon exacte de « la position qui a été prise par le CPL sur le problème de l'insurrection dans sa 24e séance »[403]. Il joint à son courrier le texte de la résolution « adoptée par tous les membres présents »[404]. Soucieux de souligner que la discussion a effectivement permis de trouver une issue satisfaisante pour tout le monde, il insiste sur la longueur des débats, comme pour attester du sens des responsabilités de chacun, refusant de clore la séance tant que cette issue n'a pas été trouvée.

La recherche du consensus n'est pas une simple posture. Elle se veut la preuve que la décision prise est la meilleure possible. À l'inverse, on peut parfois avoir l'impression, à la lecture des débats du CPL, que la recherche obligée d'une unanimité nuit à l'efficacité d'une mesure. Ainsi, quand un texte ne concerne pas directement l'organisation de la Résistance parisienne, comme c'est le cas pour notre premier exemple, il est plus facile pour le comité de ne pas statuer définitivement sur la question. Quand les membres du CPL sont conscients de l'importance du sujet, l'unanimité n'est pas un obstacle, peu importe les circonstances.

401 AN, 397AP/10 Direction région parisienne Libération à Président du CPL, s.d.
402 AN, 397AP/10 Direction région parisienne Libération à Monsieur le Président du CNR, s.d.
403 AN, 397AP/10 *Ibid.*
404 AN, 397AP/10 *Ibid.*

C- Mobiliser la population

Le Comité parisien de la libération est une voix. C'est pour qu'elle porte au mieux que le bureau s'emploie à trouver des accords et des synthèses. Quand il s'adresse à la population ou à la population parisienne, il tait toutes ces divergences, et montre une visage uni et dynamique, ce qui est par essence le comportement d'un collectif de direction. Ce souci de porter une parole unique est affirmé dans l'éditorial du premier numéro de l'« organe officiel du Comité parisien de la libération » :

> Le Patriote Parisien (…) se présente à vous, militants de la Résistance, comme le journal bi-mensuel du Comité parisien de la libération et, comme tel, reflète l'atmosphère de parfaite harmonie et d'union qui entoure les travaux des responsables parisiens de la Résistance. Il n'est l'expression d'aucune tendance, mais de toutes les tendances. Il ne parle pas au nom d'une idéologie, d'une croyance ou d'une conviction, mais au nom d'une commune synthèse des idées de tous les groupements réunis pour travailler de toute leur énergie à la libération de la Patrie.[405]

Production massive de textes, faiblesse de leur diffusion

> À chaque réunion constitutive de comité, les communistes ou le Front national ont toujours pris l'initiative de proposer un manifeste établi avant la réunion.[406]

Ce témoignage de Francis-Louis Closon trouve un écho dans les pratiques du Comité parisien de la libération, grand producteur de textes en direction de la population parisienne, ou pour interpeller les autres institutions de la Résistance[407]. L'effet recherché par de tels textes est de montrer la force de la Résistance, jouer sur le moral des Parisiens. Pour ces textes, comme pour toutes les motions, proclamations et adresses rédigées par le CPL, son bureau, ses commissions ou ses membres, il est difficile de savoir si la volonté du comité de produire une motion sur un sujet s'est effectivement traduite par la diffusion d'un tract ou d'une circulaire. Certains d'entre eux ne sont mentionnés que dans les sources indirectes que

405 MRN, 1/33 *Le Patriote parisien*, [mars 1944]

406 Francis-Louis CLOSON, *Le temps des passions*, *op. cit.*, p. 149.

407 Cette volonté originale de produire régulièrement des textes, sans qu'ils soient toujours publiés ensuite est d'ailleurs source de difficulté pour l'historien, qui a parfois du mal à dater les productions, les producteurs, et le destin des nombreux appels. On a vu dans le premier chapitre ce qu'il en était pour le premier texte du Comité parisien de la libération, daté à tort de septembre 1943

sont les procès-verbaux de séance, ou dans les rapports des différents participants aux réunions. D'autres sont effectivement présents dans les archives, mais sans autre indication sur leur destin. Les archives des services techniques d'impression de la Résistance sont souvent très lacunaires et, jusqu'au mois d'août 1944, le CPL ne semble pas disposer d'une imprimerie digne de ce nom. *Le Patriote parisien*[408] du mois de juin est ronéotypé, l'affichette appelant à manifester pour le 14 juillet 1944 également[409].

Le premier acte public du CPL est l'organisation d'une manifestation le 11 novembre 1943. Le tirage d'un tract pour les Parisiens au nom du comité avait ainsi été un des premiers moyens de se faire connaître. Le procès verbal de la séance qui suit la manifestation mentionne, chose rare, un chiffre partiel du nombre de tracts imprimés pour cet événement[410]. Le mouvement Résistance, qui édite le journal du même nom devait ainsi en tirer 250 000. Défense de la France a aussi imprimé des tracts, tout comme sans doute un certain nombre d'autres organisations disposant de moyens d'impression[411]. Ce 11 novembre devait donc être une opération d'envergure de rencontre entre le CPL et la population parisienne. Du point de vue de la diffusion du texte d'appel à la manifestation, les résultats sont mitigés puisque les tracts de Résistance et de Défense de la France n'ont manifestement pas été diffusés à la population.

L'idée de sortir un journal émanant du CPL est lancée fin octobre 1943. Le premier numéro sort en mars 1944. Entre temps, la question revient régulièrement au bureau au cours des premières réunions. Le 14 novembre, le représentant du PC demande déjà à son collègue du FN de mettre en chantier sans tarder ce projet. Il faut dire que le représentant du PC a de grandes ambitions, puisqu'il propose également que le CPL fasse une émission radio chaque semaine. Après ces débuts enthousiastes, le projet de journal porté par le FN disparaît complètement de l'agenda du comité parisien pendant quelques mois. C'est seulement quand André Carrel devient le délégué du FN et par conséquent, le responsable du secteur de la presse, que le projet se concrétise enfin. Carrel, de par sa formation de journaliste, y voit d'ailleurs un des rares points positifs de sa fonction au CPL :

> Le travail effectué au sein de cet organisme est assez peu productif, néanmoins, nous

408 AN, 397AP/10, *Le Patriote parisien*, n°3, juin 1944
409 MRN, 14/ATOL/1 14 juillet 1944
410 MRN, 14/ALEG/4 Procès-verbal de la 4e séance, 14 novembre 1943
411 MRN, 14/ALEG/4 *Ibid.*

allons sortir le journal du CPL au mois de mars.[412]

Le premier *Patriote parisien* est ainsi publié en mars 1944. Un deuxième numéro sort en avril ou en mai, puis un troisième et dernier est réalisé après le débarquement, au mois de juin 1944. Il faut cinq mois pour sortir un journal qui, de plus, se contente de reprendre, sous une manchette assez joliment illustrée, la proclamation originelle du CPL, retravaillée et réduite, un communiqué des FFI sur le sabotage de l'usine Hotchkiss à Levallois le 20 février[413], et un éditorial, rédigé par André Carrel[414]. L'éditorial du premier numéro s'adresse à la fois aux « militants de la Résistance » et au « peuple de Paris », et présente *Le Patriote Parisien* comme le « journal bi-mensuel du Comité parisien de la libération »[415]. Cette périodicité annoncée est ambitieuse, sachant le temps qu'il a fallu pour la sortie de ce premier numéro, et n'est pas tenue. Une manchette annonce l'incendie des fiches de recensement de la classe 1944 pour le STO, l'information est reprise dans l'éditorial qui, après avoir présenté le journal, donne des informations récentes sur l'activité de la Résistance parisienne. Un paragraphe appelant les Parisiens à résister aux fouilles dans le métro fait écho à une discussion au bureau du 28 janvier 1944, où un texte avait été proposé par Albert Rigal[416]. Pour les numéros suivants, la rédaction est plus collective, à la demande de Roger Deniau[417]. Ainsi, Henri Bourdeau de Fontenay propose un éditorial sur l'insurrection qui paraît dans le second numéro[418]. Pour le troisième numéro de juin 1944, une plus grande place est faite à la relation des actions des FFI et deux textes du CPL sont reproduits : celui annonçant le débarquement et la résolution contestant le refus de visa à Maurice Thorez.

Son manque de contenus originaux et sa périodicité aléatoire témoignent du fait que ce journal n'est pas l'objet des plus grands soins du bureau du CPL et de sa commission de la presse. Pourtant, le bureau, grand producteur de texte avait là un canal idéal pour leur diffusion. C'est plutôt par le biais du tract, format plus court et percutant, que le CPL fait entendre sa voix.

412 MHV Fond Duclos, Front national région parisienne, rapport général d'activité pour février 1944
413 Opération réalisée par les groupes de sabotages de Libération-Nord, commandés par Jean Gosset.
414 AN, 72AJ/1902 Vincent à Rabaud, Note A/S de la réunion du CLRP dans la semaine du 26 février au 4 mars
415 MRN, 1/33, *Le Patriote parisien*, [mars 1944]
416 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 14e séance, 28 janvier 1944
417 AN, 72AJ/1902 Vincent à Rabaud, Note A/S de la réunion du CLRP dans la semaine du 26 février au 4 mars
418 Henri DENIS, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 196.

Communication institutionnelle et contre-propagande

De sa création jusqu'aux jours qui précèdent l'insurrection, le CPL produit 23 textes destinés à être affichés publiquement ou à être reproduits dans les journaux clandestins. Ces textes sont souvent construit sur le même modèle : exposition d'une situation dénoncée, appel à la population pour y résister, et développement du type d'actions nécessaires, divisés par catégories de populations : « Femmes et mères », « ouvriers, patrons et techniciens », « policiers patriotes », ...

Il s'agit de faire connaître le CPL à la population, et de montrer qu'il agit en qualité de représentant du CFLN et du général de Gaulle. C'est le cas du premier texte diffusé, un appel au « peuple du grand Paris », qui annonce :

> Les organisations et partis patriotiques de la région parisienne se sont rassemblés dans un Comité parisien de la libération qui se place, dès maintenant, à la disposition du Comité national de la résistance et du CFLN.[419]

Ponctuellement, pour des événements pour lesquels il est essentiel que la Résistance affiche son unité, le CPL s'adresse aux mouvements de Résistance pour relayer son message. Ainsi, un tract élégamment imprimé à l'encre bleue et rouge est diffusé à toutes les organisations de résistance de la région parisienne pour l'organisation du 11 novembre 1943[420].

Ensuite, à l'approche de la libération, le CPL rappelle sans cesse le lien qui l'unit aux combattants de l'extérieur et au futur gouvernement légal de la France. Le 16 juin 1944, le CPL se félicite de la décision du GPRF de donner la qualité de combattants réguliers aux FFI et demande aux alliés de reconnaître le « Gouvernement provisoire de la France »[421]. De la même manière, le CPL se place sous l'égide du CFLN et du gouvernement provisoire, pour se légitimer auprès de la population : « Seule autorité française légale dans la Région Parisienne »[422] ou « émanation du peuple résistant de Paris, seule autorité administrative et politique dépendant du Comité français de la libération nationale »[423]. Cette question est

419 MRN, 14/ATOL/1 « Peuple du grand Paris », s.d
420 Association Libération-nord, « Comité parisien de la libération à tous les mouvements, organisations et partis groupés dans la Résistance », [octobre 1943]
421 MRN, 14/ATOL/1 Tract portant sur le respect des lois de la guerre pour les FFI, 16 juin 1944
422 MRN, 14/ATOL/1 Tract aux cheminots de Montrouge, 20 juin 1944.
423 MRN, 14/ATOL/1 Cheminots, à l'aide des déportés, [février-mars 1944]

l'objet de certains débats, notamment sur la pertinence de citer régulièrement le nom du général de Gaulle. Les membres communistes, et Roger Deniau dans une moindre mesure, estiment que ce rappel est souvent inutile, « de Gaulle étant confondu dans le CFLN »[424].

Peu de temps avant la libération, le 6 août 1944, une affiche imprimée dans le format des affiches officielles, c'est-à-dire sur papier blanc[425], est tirée par le CPL, pour préparer la population parisienne à obéir aux institutions de la Résistance, appelées à remplacer celles de l'État Français. Ce document, dont l'affichage dans les rues de Paris n'est pas attesté place le CPL « sous l'autorité directe du CNR et du Gouvernement provisoire de la République Française »[426]. D'autre part, la parole du général de Gaulle est relayée auprès de la population, et incluse dans les mots d'ordres du CPL. Ces citations sont toujours des appels au combat, en particulier lorsque de Gaulle, le jour du débarquement, proclame que « tout vaut mieux que d'être mis hors de combat sans combattre », formule reprise par le CPL le 8 juin 1944[427] et encore en août 1944[428].

Deuxième type de textes produits par le CPL à destination de la population, ceux qui doivent alerter la population sur les crimes des occupants et de leurs complices. C'est la grande majorité des textes publics du Comité parisien de la libération. Deux grands thèmes sont convoqués : la répression de la Résistance et les massacres de la milice, des SS ou de la Gestapo, et les conditions de vie de la population parisienne.

Le premier manifeste du Comité parisien de la libération concentre tous les éléments déjà évoqués. Il place le CPL dans l'organigramme de la France combattante et dénonce les déportations, la répression et les pénuries. Aucune catégorie de la population n'a été oubliée, et pour chacun, un mode d'action est prescrit :

> Action ! Dans les entreprises, dans les chantiers, dans les dépôts, sur les voies, dans les campagnes. Plus un avion, plus un moteur, plus une arme servant aux boches contre la France et ses Alliés. (…)
>
> Action ! Contre la police de l'hitlérien Bousquet (…)
>
> Action ! Pour grossir les rangs des vaillants Francs-tireurs et Combattants parisiens (…)

424 AN, 72AJ/1902 Vincent à Rabaud, note A/S de la réunion du CLRP dans la semaine du 26 février au 4 mars

425 La loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse précise que seules les affiches émanant de l'État peuvent être tirées sur papier blanc

426 MRN, 14/ATOL/1 Affiche sans titre, 6 août 1944

427 MRN, 14/ATOL/1 Le débarquement des alliés, tant désiré par la population parisienne s'est réalisé, 8 juin 1944

428 MRN, 14/ATOL/1 Le jour tant attendu est arrivé, août 1944

Action ! Pour lutter contre les déportations (…)

Action ! Fonctionnaires (…)

Action ! Travailleurs de toutes professions (…)

Action ! Jeunes parisiens (…)

Action ! Vaillantes Femmes parisiennes (…)

Action ! Tous ensemble (…)[429]

De tels textes sont toutefois assez rares avant le débarquement. Le CPL préfère utiliser la forme de la dénonciation. Le CPL évoque les sujets de la vie quotidienne dans la mesure où ils peuvent être utilisés pour dresser la population contre l'occupant et la pousser à agir suivant les prescriptions de la Résistance, voire d'intégrer l'une ou l'autre de ses organisations. Les sujets qui touchent le plus la population sont les questions de ravitaillement, les déportations de main d'œuvre qui touchent presque toutes les familles et les bombardements réguliers de la région parisienne par l'aviation alliée.

L'utilisation de la faiblesse du ravitaillement, et l'accusation simultanée des pillages dont se rend coupable l'occupant, est un levier qui porte. Le comité rebondit sur l'actualité récente, de préférence spécifiquement parisienne. Un des premiers textes du CPL concerne ainsi le ravitaillement en viande de la capitale. Le CPL y « dresse son programme immédiat pour l'alimentation de Paris »[430], et explique que « c'est seulement par l'action que nous ferons reculer les boches et Vichy et que nous nous sauverons de la famine »[431]. Ce programme est très précis, ce qui montre combien la Résistance prend au sérieux ce sujet. Il réclame par exemple 500 grammes de pain par jour, 240 grammes de viande par semaine, ou encore un litre de vin par jour pour les adultes. Le ravitaillement, la principale préoccupation de la population, est un bon moyen d'interpeller celle-ci. C'est ainsi qu'à la fin du mois de mars 1944, l'annonce de la fermeture par la préfecture de la Seine de 1 340 boulangeries est aussitôt dénoncée par un communiqué.

Avec ces dénonciations, et également celles des coupures de courant ou de la récupération des métaux non ferreux par les Allemands[432], le CPL tente d'orienter « l'émotion »[433], « l'indignation »[434] de la population, dont il se fait l'interprète, dans la

429 MRN, 14/ATOL/1 Peuple du grand Paris, [octobre-novembre 1943]

430 MRN, 14/ATOL/1 Le Comité parisien de la libération appelle le peuple de Paris à se dresser contre la famine, s.d.

431 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*

432 Cet impôt-métal est collecté par le Commissariat à la mobilisation des métaux non-ferreux à partir du mois d'avril 1944.

433 MRN, 14/ATOL/1 Texte à propos de la récupération du métal par les Allemands, s.d.

434 MRN, 14/ATOL/1 Texte sur la fermeture des boulangeries, mars 1944

réalisation d'actions concrètes. À chaque occasion, il est proposé aux Parisiens de faire des pétitions, d'envoyer des délégations dans les mairies, … Cette méthode est discutée au bureau où le représentant de Libération, chargé du ravitaillement, s'accorde avec les propositions du président, et du représentant du PC, qui sont la plupart du temps à l'origine de ces textes.

Le CPL compte également utiliser le rejet du Service du travail obligatoire. Un texte précoce du CPL se félicite de la fin des réquisitions de main d'œuvre pour l'année 1943, annoncée par Sauckel en octobre 1943. Comme pour le ravitaillement, ce texte suggère à la population d'organiser des délégations et des comités pour demander le retour des travailleurs forcés. Quand, au début de l'année 1944, un nouveau contingent de travailleur est exigé, le CPL fait alors un appel à la population pour qu'elle refuse les déportations.

Dernier problème concernant l'ensemble de la population parisienne, les bombardements. Sur ce point, le CPL, comme du reste l'ensemble de la Résistance, fait une œuvre de contre-propagande et de pédagogie. Conscient de « l'importance politique »[435] de la question, le CPL essaie, une fois de plus, de détourner la douleur de la population vers les autorités. Plusieurs textes, diffusés au printemps 1944[436], tentent de donner aux Parisiens un autre point de vue que celui des autorités, qui martèlent dès que possible les accusations contre les « raids terroristes »[437]. Ces textes développent à chaque fois une argumentation en trois temps : les bombardements sont une nécessité militaire, l'incurie de l'administration aggrave grandement les dégâts, et l'action résistante hâte la fin de la guerre et donc des bombardements.

L'actualité de la guerre et de l'occupation, en particulier la férocité de la répression, fournit au CPL des arguments nombreux pour alerter la population. Faire connaître la réalité de la répression est une nécessité, dès lors que la plupart des exactions aujourd'hui commémorées nationalement sont alors passées sous silence ou très sommairement évoquées dans la presse. Des événements parisiens aussi bien que nationaux sont évoqués. Ainsi, les tortures infligées aux résistants arrêtés sont dénoncées à la fin du mois de décembre 1943, avec une campagne de l'Assistance française en direction de la Croix-rouge, soutenue par le CPL, qui vise à recueillir un maximum de témoignages de tortures pour engager une action

435 MRN, 14/ATOL/1 Le CPL aux comités locaux, s.d.

436 MRN, 14/ATOL/1 « Population parisienne, Alerte », adopté à la 21e séance, [21 avril 1944], et « Parisiens », [à propos des bombardements], [24e], 26 ou 28 mai 1944.

437 Cette terminologie quasi officielle est employée aussi bien dans *Le Journal des débats* (par exemple le 20 mars 1944) ou par *Le Matin* (12 avril 1944, parmi tant d'autres occurrences)

devant la justice contre les Brigades spéciales de la préfecture de police[438].

Les cibles principales du CPL sont la milice, et son chef, le « Waffen SS Darnand »[439], et la Gestapo, en particulier pour la torture. L'attaque contre le plateau des Glières, en janvier 1944 est ainsi largement dénoncée dans les textes du CPL et fait l'objet de plusieurs discussions du bureau. À la 15e séance, le 11 février 1944, « le bureau examine le discours de Darnand qui constitue une déclaration de guerre aux Français. Il est décidé d'orienter tous les efforts des organisations vers la lutte physique contre la Milice ». Pour Delperrie de Bayac[440], l'historien de la milice, l'interview de Joseph Darnand à *Je suis partout* le 7 janvier est « sans ambages, une déclaration de guerre à la Résistance ». Le CPL s'en fait l'écho en publiant un texte adressé « au Peuple de France »[441], il appelle toute la population à se défendre contre la milice qui pourrait, sur l'exemple de ce qui se passe en Savoie, mener ses attaques, rafles, exécutions sommaires sur tout le territoire.[442]

La presse légale ne mentionne pas les assassinats et massacres de la Milice et de la SS. Difficile par exemple de trouver la mention du massacre d'Oradour-sur-Glane dans les journaux de juin 1944, ou encore celle de l'assassinat de Victor Basch et de sa femme en janvier 1944. Les informations circulent tout de même rapidement dans les rangs de la Résistance[443], si bien que le CPL parvient à publier un texte après la mort du président de la Ligue des droits de l'homme, dans lequel il mentionne aussi les exécutions de Maurice Sarraut[444] et de René Gosse[445], au mois de décembre 1943. Ces personnalités connues et estimées sont données en exemple, mais c'est l'ensemble des exécutions de résistants qui sont dénoncées.

---

438 MRN, 14/ATOL/1 Procès verbal de la séance du 14 novembre 1943, de la 6e séance [3 décembre 1943], de la 8e séance, [17 décembre 1943], 9e séance, [24 décembre 1943], 10e séance [31 décembre 1943]

439 MRN, 14/ATOL/1 Texte à propos des attaques du « Waffen SS Darnand contre la population parisienne » s.d.

440 Jacques Delperrié de Bayac, *Histoire de la milice: 1918-1945*, Paris, Fayard, coll. « Les grandes études contemporaines », 1969, p. 233.

441 MRN, 14/ATOL/1 « Au peuple de France », [février 1944]

442 Ce texte est présenté, dans les archives d'André Tollet comme un des « appels » du CPL. L'absence de mention spécifique à la région parisienne pose néanmoins question.

443 Le massacre d'Ascq a eu lieu le 1er avril, le président du CPL le mentionne dans la séance du 7 avril. Quant à Oradour, c'est plus d'un mois plus tard, autour du 23 juillet, que le sujet arrive sur la table, alors même que la Résistance a été mis au courant très rapidement du massacre (dès le 12 juin, les Mouvements unis de Résistance sont prévenus, et la radio de Londres diffuse l'information le 26 : *Les voix de la liberté : Ici Londres, 1940-1944. 4, La forteresse Europe, 10 juillet 1943 - 8 mai 1944*, Paris, La Documentation française, 1975, p. 5, p 76.)

444 Directeur de la Dépêche de Toulouse, qui soutient le régime, il est assassiné par la Milice le 2 décembre 1943

445 Doyen de la faculté de Grenoble, et membre de réseaux de renseignement, il est arrêté par la Milice et assassiné le 22 décembre 1943

La finalité de tous ces textes est de pousser les Parisiens à l'action, en particulier ceux qui sont éloignés de l'action résistante :

> Que ceux qui ne faisaient rien jusqu'à présent fasse quelque chose pour la Patrie.[446]

Le plus souvent, cette action souhaitée par le CPL prend les formes d'une résistance passive ou désobéissance civile, en dehors des organisations clandestines et sur des objectifs bien définis. L'enjeu pour la Résistance est de donner suffisamment confiance à la population pour que, le moment venu, les institutions clandestines comme le CPL aient l'autorité suffisante pour donner des mots d'ordre plus offensifs. Une fois de plus, une transition se fait au printemps 1944, quand le CPL commence à diffuser des instructions plus précises, tournées vers la perspective de l'insurrection. C'est dans ce cadre que le CPL rend hommage à plusieurs reprises à l'action de résistants, responsables d'actions marquantes. Deux messages de félicitation pour des sabotages sont ainsi adressés aux cheminots du dépôt de Montrouge et aux employés des PTT pour leur action patriotique[447]. Ces hommages sont autant d'exemples destinés à montrer à la population qu'il est possible d'agir, à l'égal des comptes rendus d'action FFI que le CPL reproduit dans les quelques numéros de son journal.

La nouvelle de la création du CPL a connu un retentissement important dans les rangs de la Résistance à Paris, et le comité s'est chargé lui-même, avec plus ou moins de réussite, d'en informer la population parisienne, pour s'appuyer sur le soutien populaire. Dans le même temps, les organisations de résistance parisiennes rassemblées doivent aussi se situer dans l'organigramme de la Résistance, et c'est à l'intérieur de cet organigramme que le CPL doit avant tout faire sa place. En ce sens, avoir l'appui de la population est un atout, mais pas une assurance.

446 MRN, 14/ATOL/1 « Au peuple de France », [février 1944]
447 MRN, 14/ATOL/1 « Aux cheminots du dépôt de Montrouge » et « Au personnel des postes, télégraphes, téléphones », 20 juin 1944

3- Le CPL, un comité à part dans l'organigramme de la Résistance

A- Entre CFLN et CNR

Le processus d'organisation de la Résistance parisienne par la Délégation générale du CFLN qui a abouti à la création du comité parisien n'est pas terminée, loin s'en faut, avec sa création. Celui-ci, nous l'avons vu, ne bénéficie pas d'un blanc-seing pour gérer l'ensemble des affaires civiles de la Résistance départementale, les délégués généraux, aussi bien que les comités directeurs des organisations de résistance observent de très près ce qui se dit et se fait au cours des réunions du bureau. Jean Mons, représentant du CFLN et du CNR, assiste à toutes les réunions à parti du printemps 1944, après que plusieurs délégués se soient succédé avant lui. D'après Francis-Louis Closon, cette surveillance est motivée par la volonté d'éviter qu'une tendance de la Résistance ne prenne une place trop grande, car « la ville où siège le gouvernement ne peut être un fief d'aucun parti quel qu'il soit »[448].

La surveillance de la Délégation générale du CFLN

À Londres et à Alger, l'intérêt pour cette question est pourtant assez mesuré, si on en croit les agents du CFLN en poste à Paris qui déplorent le manque d'instructions spécifiques jusqu'en août 1944. La priorité est donnée à la préparation militaire de la Libération et à la mise en place des cadres administratifs de la France libérée. Cela n'empêche pas les délégués généraux de faire part à leurs chefs des avantages et des réalisations du Comité. Dans son rapport de janvier, Jacques Bingen annonce ainsi à ses interlocuteurs londoniens qu'un « appel du Comité Parisien au Peuple de Paris (…) est à l'impression »[449]. Il demande que ce texte, une fois qu'il sera reçu par le commissariat à l'intérieur, reçoive toute « la publicité désirée »[450].

Ce qui se passe au CPL remonte jusqu'aux responsables du Commissariat à l'intérieur du CFLN. Un retour est aussi fait au CNR, et Georges Bidault assiste à une séance le 1er juillet 1944. D'après Jacques Bingen, le président du CNR a également assisté à une séance du comité parisien, en décembre 1943 ou janvier 1944, le comité souhaitant, d'après lui,

448 AN, 72AJ/234 Note sur les problèmes politiques de la RP, 21 juillet 1944
449 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, janvier 1944
450 AN, F1a/3728 *Ibid.*

« marquer par ce geste son rattachement au Conseil national de la Résistance »[451]. On ne retrouve aucune trace de cette rencontre et il est étonnant que le procès-verbal de séance n'ait pas fait mention de cette visite si elle a bien eu lieu. Il s'agit plus sûrement d'une entrevue entre le président du CPL et celui du CNR, mentionnée dans le procès-verbal de la 5e séance du 26 novembre.En théorie, la commission du CNR pour les CDL doit recevoir chaque mois un compte rendu de l'action du comité[452], mais cette pratique n'est pas attestée. Enfin, les états-majors et comités directeurs des mouvements reçoivent aussi des rapports, au moins verbaux de la part de leurs délégués. Par le biais du CPL, le contact est ainsi direct et régulier entre les cercles dirigeants de la Résistance, autant voire plus qu'au CNR, où la Délégation générale n'est pas systématiquement représentée.

Dans le discours, les choses sont très claires, le CPL fait partie du dispositif établi par le général de Gaulle. Dès la 6e séance, le délégué du CFLN est nommé dans le procès-verbal « le représentant du gouvernement »[453]. Cette dénomination perdure, avec quelques nuances, jusqu'à la libération. Le général de Gaulle est un chef incontesté, garant de l'indépendance de la France. C'est pourquoi le comité souhaite la reconnaissance par les Alliés du Gouvernement d'Alger à partir de décembre 1943[454]. Le CPL suit de très près l'évolution de De Gaulle face aux Alliés, il se félicite de l'entrevue Churchill-de Gaulle, du 12 janvier 1944 à Marrakech, qui permet « une plus grande compréhension par nos alliés des possibilités et du rôle de la France »[455].

Les rapports de Jean Mons au délégué général sont réguliers, quand ce n'est pas un des délégués successifs (Francis-Louis Closon, Jacques Bingen, Roland Pré, Émile Laffon, Alexandre Parodi) qui se déplace. Bingen souligne d'ailleurs cette assiduité dans un de ses rapports à Londres, comme pour montrer à ses interlocuteurs le sérieux avec lequel la question parisienne est suivie sur le terrain :

---

451 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, janvier 1944

452 AN, 397AP/10 Questionnaire (en blanc), mensuel à remplir par le président ou par le secrétaire du CDL, s.d.
Cette volonté semble se dessiner à partir du printemps 1944, étant donné la teneur des question posées :
Combien de comités d'arrondissement, de canton, locaux?
Contact avec les FFI? Si oui, quelles directives données? Et quels résultats?
Parution d'un journal et de tracts? Exemplaires?
Résumé de l'activité (joindre les PV et les exemplaires des journaux et tracts édités)
Quelles difficultés?
Quelles suggestions?
Dépenses et budget.

453 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 6e séance, 3 décembre 1943

454 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 8e séance, [17] décembre 1943

455 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 13e séance, 21 janvier 1944

> Depuis le 1er décembre, après avoir manqué la première séance un cas de force majeure, j'ai assisté à chacune des séances hebdomadaires.[456]

De ce fait, la Délégation du CFLN sait toujours ce qui est en jeu au CPL. Il est d'ailleurs à noter que, du côté de la Délégation, le souci de contrôler l'organisation parisienne n'est pas vraiment partagé par le CFLN, qui, d'après les rapports envoyés à Londres et Alger, n'est vraiment pas pressé de donner ses directives. Ce mutisme est considéré comme la validation de la politique menée par les représentants[457], et incite même la Délégation générale à s'investir de la charge de l'organisation parisienne. En avril 1944[458], Émile Laffon fait part au commissaire à l'Intérieur de la décision de ne pas nommer de commissaire de la République pour la région parisienne. Cette décision, prise collégialement par l'ensemble des délégués généraux présents en France, n'est pas expliquée mais il est clair que le collège des membres de la Délégation présents à Paris est appelé à jouer ce rôle. Le commissaire de la République n'étant que le représentant du gouvernement dans sa région, en région parisienne, les délégués généraux remplissent ce rôle et le gouvernement, dès qu'il sera installé à Paris après la libération, sera à même d'assumer toutes ses responsabilités sur ce territoire.

Le CNR, autorité morale ou effective ?

Rien de plus normal que de soutenir le CFLN, qui représente à partir du mois de novembre 1943, avec la mise en place de l'Assemblée consultative provisoire, l'ensemble des organisations de la Résistance. Le CPL se réfère pourtant fréquemment à d'autres tutelles, en l'occurrence le CNR, comme prescripteur de ses missions. En janvier 1944 – mais les exemples sont plus nombreux–, le bureau annonce vouloir demander au CNR de « lui indiquer rapidement les dispositions à prendre pour le déclenchement et le déroulement de l'Insurrection nationale »[459].

Dans ce contexte, le rôle du représentant de la Délégation est régulièrement questionné. Début juin 1944, le Jean Mons prend la parole pour préciser son rôle. Il doit « s'assurer de

456 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, janvier 1944

457 AN, F1a/3728, Rapport n°4 de Fouché (Francis-Louis Closon), notes sur le Comité parisien de la libération, [mars 1944]

458 AN, 72AJ/234, Rapport de Guizot au COMIDAC, 22 avril 1944 : « Quartus, le CGE et moi-même ne voyons aucune utilité à la création d'un poste de Haut-Commissaire ou de commissaire de la République en Région Parisienne. »

459 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*

l'application des décisions du CNR » en région parisienne et « recueillir des informations pour l'édification du gouvernement »[460]. Cette mise au point est extrêmement importante, car la position adoptée par Jean Mons répond à une situation conflictuelle au CPL, pour savoir qui parmi le CNR et la Délégation générale est la tutelle véritable du CPL. Le CNR apparaît ici en majesté, présenté comme l'instance auprès de laquelle le CPL doit en référer et dont il doit appliquer les décisions. Jean Mons personnifie l'harmonie entre le CNR et le gouvernement en étant délégué de ce dernier mais faisant appliquer les décisions du premier. Le délégué pointe régulièrement le fait que CNR et GPRF[461] sont en harmonie. Pour autant, à partir de juin 1944, certains membres du CPL, en particulier le représentant du parti communiste, n'ont eu de cesse de réclamer que le CPL renforce ses liens avec le CNR, au détriment de la Délégation, accusée d'autoritarisme dans ses décisions concernant le CPL. Cette attaque n'est pas propre au CPL, et sourd dans tous les comités de coordination. Jean Mons, dans son rapport à Alexandre Parodi, l'évoque ainsi :

> Les critiques formulées contre la délégation l'ont été sur un ton vif. J'y ai répondu.
> Mon impression est que le bloc UD, PC, FN (le FN est cependant plus réservé) cherche querelle à la délégation. Le prétexte de l'offensive déclenchée et la désignation des préfets de la Seine à l'insu du CPL. Les causes me paraissent autres ; je crois les discerner dans le désir exprimé par le PC de voir le CNR plus actif et « seul maître en France ». Cette position n'est d'ailleurs pas particulière au CPL : je l'ai observée de plusieurs militants communistes.
> Le CPL ou plus exactement les représentants de l'UD, du FN et du PC au CPL voudraient ignorer la délégation et ne traiter directement qu'avec le CNR.
> C'est ainsi qu'à une proposition de rendez-vous au sujet de la désignation des préfets, fait par Lachaud [Émile Laffon] au Président du CPL, celui-ci m'a répondu qu'il voulait d'abord voir le président du CNR.[462]

Avant cette grave crise, que n'atténue pas vraiment la visite au CPL du président du CNR, Georges Bidault, le 1er juillet 1944, puis celle du délégué général Alexandre Parodi quelques jours plus tard, les relations du CPL et du CNR, si elles sont fortes, n'ont pas forcément ce caractère exclusif qu'une partie des membres du CNR souhaite au mois de juin 1944. Le CPL se place à part égale sous l'égide des deux grandes institutions. Certes, le CNR

460 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 26e séance, [8] juin 1944
461 Le CFLN devient Gouvernement provisoire de la République française le 2 juin 1944
462 BDIC, FΔ 183221/4, Vallat à Cérat, 18-6-1944

est sollicité en ce qui concerne les questions d'actions, mais le CFLN est quant à lui régulièrement mentionné dans les textes produits par le CPL, pour des questions de principe, mais aussi pour lui soumettre un certain nombre de revendications.

Le CPL se place assez régulièrement sous l'égide du CNR, et le cite régulièrement dans ses motions et appels. Il écrit même un courrier au CNR, à la fin du mois de novembre 1943[463] pour lui faire part du dynamisme de la classe ouvrière en région parisienne, qui s'organise en Milices patriotiques, qui a manifesté en masse le 22 octobre et le 11 novembre, et demande des armes pour se battre. Par la suite, ce type de demandes est fait systématiquement au CFLN, soit par le biais de son représentant au bureau, soit par des motions[464].

Le CNR, de son côté, semble craindre la concurrence du CPL. Au moins une des réunions du CNR, en novembre 1943, a lieu au même moment que celle du CPL, ce qui empêche un certain nombre de délégués d'y participer. Il est impossible d'affirmer que cette concomitance ait été voulue par le CNR, cependant les rares membres du CPL présents ce jour ne manquent pas d'en faire remarquer les conséquences fâcheuses pour le CPL :

> Nous allons intervenir pour que cesse le cumul et que soit pris au sérieux le CPL.[465]

Deuxième fait qui tendrait à confirmer cette hypothèse, une remarque sibylline de Jacques Bingen à la fin de son rapport sur le CPL en janvier 1944 :

> [Le CPL] ne fait pas preuve pour l'instant d'un très grand dynamisme ni de réelles qualités constructives, ce qui selon moi n'est pas pour déplaire au bureau du Conseil de la Résistance...[466]

Des courriers et des documents émanant du CNR parviennent évidemment jusqu'au CPL, ce qu'attestent les papiers de Roger Deniau, qui contiennent des échanges de courrier, ou encore des procès-verbaux de séances, mais les réunions du CPL sont rarement centrées autour de l'analyse de l'action ou des discours du CNR, à l'exception notable de la diffusion

463 AN, 72AJ/2304 Lettre au Conseil national de la Résistance, fin novembre 1943
464 Par exemple, au cours de la 22e séance, le président propose l'écriture d'une lettre au CFLN pour demander des armes pour la Résistance parisienne (MRN, 14/ATOL/1)
465 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du bureau du 26/11/43
466 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, janvier 1944

du texte sur l'insurrection, à la fin du mois de mai 1944. Cependant, les mouvements de Résistance relaient les débats qui agitent le CNR à l'échelon inférieur. Par exemple, Auguste Gillot, le représentant du PC au CNR, adresse à son président, le 25 juin 1944 un courrier dans lequel il demande que soient choisis au sein de son parti des secrétaires généraux destinés à prendre en charge les ministères à la Libération. Sur cette copie figure une mention explicite :

> Document transmis aux membres du bureau du CPL par le délégué du PC de la RP.[467]

Le CNR est aussi un lieu de débat. Ce qui est décidé au CNR fait jurisprudence. La représentation équilibrée des différentes organisations de Résistance à la libération qui est discutée dans ce courrier, trouve un écho particulier au CPL à la date à laquelle ce courrier est communiqué. C'est en effet exactement à ce moment que le président du CPL, soutenu par les représentants PC et FN, se lance dans une campagne contre la désignation des préfets effectuée sans la consultation du Comité parisien.

La commission du CNR pour les CDL est un lieu d'interpénétration entre CPL et CNR. Deux membres du CPL y sont représentés, mais sa situation particulière est rarement évoquée. Jean Mons est le président de cette commission, et Robert Salmon en est membre, au titre du Mouvement de libération nationale (MLN). Robert Salmon n'est pas membre du bureau du CPL, mais participe aux travaux de certaines commissions. Cependant, force est de constater que les directives de cette commission, qu'on retrouve pourtant dans les archives des membres du CPL[468], ne sont pas l'objet de discussions spécifiques au cours des séances du bureau du Comité parisien de la libération.

Soumis à ces puissantes tutelles dont il a du mal à s'affranchir, étant donné leur proximité, le CPL n'est pas l'incontestable organe de direction de la Résistance parisienne, si on considère que la Résistance parisienne correspond à l'ensemble du monde résistant agissant à Paris. Toutes les instances de décision sont ici, prennent leur propre décision et en

467 AN, 397AP/10, Monsieur Manin à Monsieur Jean Jacques, 25/6/1944

468 Les papiers de Roger Deniau, agglomérés dans le fonds Marie Granet (AN, 397AP/10) sont très utiles de ce point de vue. À la différence d'autres acteurs de cette histoire, le siège au CPL est la seule fonction de Roger Deniau. Ces papiers sont sans doute tous liés de près ou de loin à cette charge. Cela permet d'avoir une idée un peu plus précise de la circulation des informations, point toujours délicat dans le contexte de la vie clandestine.

réfèrent au CNR et à la Délégation générale directement. CAD, NAP, CGE, COMAC n'ont de contacts avec le CPL que pour transmettre leurs directives, qui le plus souvent arrivent au bureau par l'intermédiaire de la délégation ou d'un représentant en contact avec l'un ou l'autre de ces comités[469]. Le fait que le CPL ait un contact direct avec les plus hautes autorités de la Résistance, CNR et Délégation générale est unique pour un CDL le met sur le même plan que les autres organisations citées plus haut, ce qui oblige à pondérer ce jugement. De plus, si on considère la Résistance parisienne comme un ensemble plus restreint, comme la conjonction des forces agissant localement, ayant une influence directe sur la base, dans les arrondissements et les communes de banlieue, il est évident que le CPL en est le principal inspirateur. Le tiraillement entre son ancrage national de fait et ses responsabilités départementales est bien la principale caractéristique du Comité parisien de la libération. À la croisée de deux mondes, le CPL ne choisit pas l'un ou l'autre et est à la fois un lieu où les problématiques nationales, voire internationales, de la Résistance sont évoquées, et où s'expriment les revendications de la base, dont le CPL se fait l'interprète. Ce mélange déroute, mais définit sans doute au mieux la spécificité de ce comité.

B- Débat politique permanent

Conséquence de son statut hybride et de sa proximité avec l'épicentre du pouvoir résistant, le CPL est un lieu d'échange autour de la gouvernance de la Résistance parisienne, et sur des sujets très variés. Les thématiques et mécanismes de cette discussion révèlent la propension du CPL à élargir le cadre de son action, en situant au cœur de celle-ci la question du pouvoir.

La situation nationale et internationale

Le plus souvent, la discussion est provoquée par l'exposé inaugural que fait le président en début de séance, sur la situation nationale et internationale. Ce tour d'horizon n'est pas détaillé dans chaque procès-verbal, mais est un passage obligé de la réunion. L'écoute de la radio de Londres et d'Alger, la diffusion de bulletins d'information par la plupart des mouvements de résistance et par un organisme dédié, le Bureau d'information et de presse

469 Ainsi, c'est la commission du CNR pour les CDL qui donne des directives sur les rapports des CDL avec les FFI (31 mars 1944) et avec le NAP (2 mai 1944)

(BIP) forment la matière de ce tour d'horizon. Le CPL a lui aussi tenté, très certainement par sa commission de presse, de publier un bulletin d'information : le *Bulletin intérieur du Comité parisien de la libération*[470], au mois de janvier 1944. L'unique exemplaire de ce bulletin retrouvé dans les archives consultées, reprend des extraits des discours à l'Assemblée consultative ou de communiqués à la radio ayant pour auteurs des membres communistes de l'Assemblée. Pour les questions de politique intérieure, la plupart des discours de De Gaulle ont un écho dans les réunions du CPL. Exemple, celui du 12 décembre 1943 « annonçant une extension des droits des citoyens à certaines couches d'indigènes » qui est « favorablement accueilli »[471]. Jacques Bingen précise que le souci du comité de confronter les vues de chacun sur les questions internationales occupe un temps important :

> Le tour d'horizon des grands problèmes politiques internationaux (…) occupe, avec les interventions des Membres, une grande partie des quatre heures de séance : Moscou, Téhéran, Washington, Le Caire... Tous ces sommets de la négociation internationale sont passés en revue.[472]

À six reprises, le procès-verbal mentionne la tenue d'une discussion, ou au moins d'une information sur la situation internationale, sans qu'il y ait obligatoirement la rédaction d'un texte pour sanctionner le débat. C'est le président qui mène cette discussion. Jacques Bingen sous-entend que cela influe sur l'ordre du jour, avec la priorité accordée notamment à l'avancée de l'armée russe[473]. Cinq fois sur six, la situation sur le front de l'Est est évoquée et les progrès de l'armée rouge sont mis en avant, en particulier à partir de la 10e séance, en décembre 1943. Jusqu'au printemps 1944, ces mentions sont très régulières, notamment fin mars, début avril, où la question est évoquée trois séances de suite (de la 18e à la 20e), ce qui correspond à l'avance rapide de l'armée rouge en Ukraine et en Crimée, offensive qui dure de décembre 1943 jusqu'en mai 1944, le président du CPL insistant particulièrement au cours de le 20e séance sur l'« investissement d'Odessa par l'armée rouge »[474].

D'une façon générale, jusqu'au débarquement, les événements internationaux

470 MRN, 1/6, Bulletin intérieur du Comité parisien de la libération, [janvier 1944]
471 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 8e séance, s.d.
472 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, janvier 1944
473 AN, F1a/3728 *Ibid.*
474 MRN, 85AJ1/14/ATOL 1, Procès-verbal de la 20e séance. Il faut ici insister sur ce que les informations internationales ont d'imprécis. La date officielle de la prise d'Odessa est le 10 avril, mentionnée dans les journées parisiens du lendemain (*Le Matin*, n°21764 du 11 avril 1944), tandis que la 20e séance du CPL a lieu le 5 avril, si on tient compte de la date d'une déclaration du Comité votée au cours de cette séance (85AJ1/14/ATOL 1), tandis que le Procès-verbal de ladite séance est daté du 7 avril.

mentionnés dans le procès-verbal sont le plus souvent des événements intéressants l'URSS, et quasiment à chaque fois introduit par le président. Confirmation de cette tendance, l'adoption par le bureau de motions se référant à la politique internationale. Au cours d'une des premières réunions, le 29 octobre 1943, le Comité adresse un salut au peuple de Moscou et à l'URSS, pour le 26e anniversaire de la Révolution d'octobre, sur la proposition d'André Tollet. Enfin, au cours des 21e et 22e séances, le représentant du parti communiste propose deux résolutions, une pour saluer la signature d'une alliance entre l'URSS et le gouvernement tchécoslovaque d'Édouard Benes[475], garantissant à celui-ci la souveraineté du pays après la libération et une autre pour demander la signature de traités bilatéraux entre la France et l'ensemble des Alliés. Ces deux résolutions sont fondues en un texte commun, fin avril ou début mai 1944. Enfin, le dernier texte portant sur le déroulement du conflit (hormis les nombreux textes produits après le débarquement et évoquant le nouveau front) est proposé le 21 juillet, à nouveau par le président, sur l'entrée de l'armée rouge en Prusse Orientale. Le tropisme d'André Tollet et d'Albert Rigal les poussent à l'évidence à saluer les victoires soviétiques. De plus, la guerre à l'Est fait l'objet d'une couverture médiatique qui frise au printemps 1944 le bourrage de crâne[476], mais l'évolution du front italien fait également les gros titres de la presse.

L'intérêt du CPL pour la situation nationale et internationale est lié à ses propres objectifs, car l'évolution du conflit mondial a évidemment des conséquences pour la Résistance parisienne, à plus ou moins long terme. De même, l'horizon d'une redéfinition des grands équilibres internationaux est une préoccupation pour certains membres du CPL, attentifs à ce que la France conserve une position forte.

Soutien critique au CFLN

L'autre grande thématique internationale évoquée est liée à la question de la reconnaissance par les alliés du CFLN et la place de la France dans l'Europe d'après guerre. Des messages de soutien sans équivoque sont envoyés quand l'indépendance de la France est en jeu. Ainsi en décembre 1943, au cours de la 7e séance, le discours du général Smuts[477] fait

475 Ce traité date du mois de décembre 1943.

476 Le journal *Le Matin*, un des plus forts tirages de l'époque, diffuse au cours du mois de mars 1944 (date à laquelle le CPL évoque très fréquemment la guerre à l'est), 23 fois en une le communiqué du « Grand quartier général du Führer », le plus souvent illustré de plans ou photos.

477 Jan Christiaan Smuts et le Premier ministre sud-africain et préside par intérim le cabinet de guerre britannique. Le 25 nov 1943, dans un discours public, publié par la suite dans une brochure intitulée « Pensées sur le monde nouveau », il estime : « La France s'est effondrée, elle le demeurera de nos jours et

l'objet d'une motion critique, d'ailleurs adressée au CNR, et affirme ne reconnaître « que le CFLN comme seule autorité légitime représentant le peuple de France et l'État ».

Pour autant, les discussions que le CPL a autour du CFLN et du général de Gaulle sont souvent assorties de sous-entendus critiques. La plupart du temps, les textes produits par le Comité parisien et qui s'adressent ou font référence au général de Gaulle et au CFLN reflètent une ambivalence du CPL. Le CPL rappelle systématiquement le caractère indiscutable de l'autorité du Comité français de la Libération nationale. Presque toujours, il assortit cette révérence de critiques de fond. Le CPL s'adresse souvent au gouvernement et à de Gaulle pour se faire l'écho de plaintes ou de demandes de la population parisienne. On sent fréquemment la patte des membres communistes du CPL, comme pour les discussions déjà évoquées, sur la participation du PC au CFLN et l'affaire du visa de Maurice Thorez, ou encore au sujet de la relative tergiversation du CFLN quant au sort réservé à Pierre Pucheu. L'autorité de De Gaulle n'est jamais discutée sur le principe, mais l'action du gouvernement d'Alger ou la personnalité de ses ministres peut faire l'objet de réserves et de critiques. Ainsi cet épisode relevé par Jacques Bingen :

> Géronte [Émile Bollaert] a assisté à une séance pendant son dernier passage et a reçu communication d'une motion de méfiance et d'hostilité contre [André Le Trocquer], que vous trouverez si j'en ai le temps dans le courrier. Son ton est inadmissible et j'estime quant à moi que ce genre de motion ne doit pas être acceptée par la Délégation. Tout au plus si nous voulons éviter un conflit, il doit être dirigé sur le bureau du CNF [CNR] lequel mieux équilibré en empêcherait la transmission.[478]

Les mouvements de résistance non-communistes ont plus tendance à défendre et à faire confiance au CFLN et à l'Assemblée consultative. Cependant, un projet d'organisation politique de la France à la Libération est accueilli avec désapprobation par l'ensemble de la Résistance, y compris au CPL. Au cours de la 10e séance, une forte émotion de l'ensemble du bureau suite à l'annonce suivante :

> Le CFLN aurait l'intention de procéder à des élections au second degré, après la libération. Ils considèrent unanimement que si de telles informations étaient exactes elles auraient sur la population parisienne une répercussion fâcheuse et constitueraient un

peut-être pour bien des jours à venir ». Ces mots sont largement repris par Radio-Paris et la presse légale, tout autant que par la presse clandestine.

478 AN, F1a/3728 Rapport du 1er février 1944, n° M/B adressé à Boris

> recul politique considérable.[479]

À la réunion suivante, le bureau revient sur les projets d'assemblée pour la libération. Trois solutions sont évoquées à Alger, d'après leurs informations :

> Des élections au second degré par les Conseils municipaux ou les Conseils généraux, ou bien la désignation d'une chambre composé d'anciens députés et de personnalités.
> Le CPL rejette les trois propositions et demande au CNR de faire un contre-projet. Une des demandes est ainsi que ne doivent être réhabilités aucun élu qui a voté pour Pétain ou qui a « été au service de Vichy ».[480]

À partir du débarquement, le terrain politique se confond avec le terrain militaire et l'action de la résistance sur le territoire national, et la solidarité avec le CFLN est plus unanime quand il s'agit de s'opposer aux desseins américains : maintien de la municipalité vichyste à Bayeux, émission de billets par les Alliés, notamment[481]. Elle l'est beaucoup moins quand le CFLN, qui est désormais le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) entend jouer à plein son rôle gouvernemental, fut-ce en réduisant celui des institutions de la Résistance, CPL en tête[482].

L'« interprète qualifié de la population parisienne »[483]

Le CPL veut jouer pleinement son rôle d'assemblée politique, « Seule autorité française légale dans la Région Parisienne »[484]. Il se présente tout autant comme l'« interprète qualifié de la population parisienne »[485] en étant une courroie de transmission de la base vers la tête, pour des revendications, souvent très concrètes. De très nombreuse adresses au CFLN, rédigées par des organisations ouvrières comme les Comités populaires, des sections de la CGT ou des regroupements d'employés, transitent par le CPL, en particulier par André Tollet et le représentant FN, et ce, dès la création du Comité. Jacques Bingen en fait mention en

479 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 10e séance, [31 décembre 1943]
480 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 11e séance, [7 janvier 1944]
481 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 27e séance, 16 juin 1944
482 Voir la question de la nomination des préfets de la Seine et de Police
483 MRN, 14/ATOL/1 Tract, 16 juin 1944
484 MRN, 14/ATOL/1 Tract aux cheminots de Montrouge, 20 juin 1944.
485 MRN, 14/ATOL/1 Tract, 16 juin 194

janvier et en envoie « une enveloppe spécimen »[486] à Londres. Leurs thématiques varient avec l'actualité sans différer sur la forme et Jacques Bingen les juge « d'une grande monotonie car, bien que spontanées, elles sont toutes identiques »[487]. Les demandes et griefs présents dans ces motions sont souvent proches de ceux proposées par certains représentants du Comité parisien de la libération. À la fin de l'année 1943, les motions souhaitent « que la BBC fasse une place à la voix de la Russie comme elle a fait une place à la voix de l'Amérique », ou « que le bassin de Briey soit bombardé »[488]. Plus tard, après le débarquement, elles demandent la reconnaissance du CFLN par les Alliés, un visa pour Maurice Thorez, s'insurgent contre le maintien des maires nommés vichystes par les Alliés en Normandie ou contre l'émission de monnaie par ces mêmes alliés. Un texte émanant des Comités populaires de Seine-et-Marne, pour regretter qu'ils ne soient pas reconnus comme mouvement de résistance par le CNR[489], est un des rares documents portant une demande particulière, du ressort du CPL et du CNR. Si ces résolutions agacent leurs récipiendaires, force est de constater que la délégation du CFLN fait son travail en transmettant une partie d'entre elles à Londres, plus exactement à Georges Boris, délégué à Londres du commissariat à l'Intérieur.

Communistes et non-communistes en concurrence

Nonobstant ces efforts, on ne saurait nier les divergences plus ou moins exacerbées entre deux tendances de la Résistance. C'est un fait qu'il est difficile de contester. Le rapport de force qui sous-tendait déjà les équilibres au moment de la création du CPL demeure et s'exprime souvent au sein du bureau. Les termes restent les mêmes : quelle doit être la place des mouvements communistes dans la Résistance et dans la France libérée ?

On a vu précédemment qu'au bureau du CPL, l'opposition de fait entre les communistes et les non-communistes était renforcée par l'organisation départementale du PC, de la CGT et du FN en un comité de direction commun où sont représentés deux délégués du CPL, le responsable direct d'un troisième, et le représentant des FTP, qui fait partie, à partir du mois de mars 1944, de la commission militaire. Les organisations de masse dominées par les

486 F1a/3728 Rapport de Cléante, janvier 1944
487 F1a/3728 *Ibid.*
488 F1a/3728 *Ibid.*.
489 Centre d'Histoire de Sciences Po, Fonds Alexandre Parodi, PA6. Les résolutions demandant un visa pour Thorez sont les plus nombreuses. Elles se ressemblent beaucoup dans la forme et émanent à la fois de regroupements d'employés dans une usine bien déterminée (« la CPDE, section Saint Ambroise »), de regroupements professionnels (« les boulangers de la région parisienne »), ou encore de résidents d'une même commune (« ouvriers, employés, artisans, commerçants, intellectuels de Nanterre »)

communistes font également preuve d'une activité qui les légitiment au sein du comité de coordination[490], d'autant plus à partir du moment où les commissions sont mises en place. Ainsi, l'ordre du jour des séances est très en phase avec les préoccupations qui des mouvements proches du PC et du parti lui-même. Le CPL devient de fait une tribune pour porter ces revendications, au même titre que les autres organismes de coordination, à la différence qu'ici trois membres sur six, dont le président, maître de l'ordre du jour, peuvent les appuyer. Cela s'exprime parfaitement dans l'affaire du refus de visa pour Alger à Maurice Thorez, au sujet duquel le groupe communiste réussit à faire voter une motion unanime du bureau. Pour Léo Hamon, c'est un moyen maladroit pour le PC d'affirmer sa force.

En face, il a été démontré que la même solidarité n'existe pas toujours entre les représentants des autres organisations, même si les attaques dont a été l'objet la Délégation générale au printemps 1944 crée un front commun et, par la même, une opposition encore plus nette entre les deux blocs, « révolutionnaire » contre « classique » comme les a appelés Henri Denis, « nous » et « les autres » comme le dit Rigal dans ses rapports[491], « les Cocs » et les « non-Cocs » abrège Léo Hamon dans son journal[492].

La césure existe donc, puisque les acteurs eux-mêmes la mettent en avant. Comment peut-elle être surmontée dans les comités censés définir une vision commune ? On a esquissé d'ores et déjà quelques éléments de réponse. La pratique démocratique particulière à la Résistance permet dans certains cas de faire taire les oppositions. La commission du CNR pour les CDL se soucie régulièrement de la bonne entente au sein des CDL, au nom de l'efficacité[493]. La nécessité de donner un seul message, sous peine de le brouiller aux yeux de la population, oblige également à la modération. La cordialité rapportée des débats pose également question.

Reste à savoir sur quoi se fonde cette opposition, cette rivalité. Est-elle déterminée exclusivement par deux visions des moyens et des objectifs de la Résistance ? On peut le penser quand on voit combien les questions de l'insurrection et de la préparation de la prise du pouvoir mettent de façon presque systématique nos deux groupes face à face[494].

---

490 l'Union des femmes françaises et l'Assistance française ont ainsi écrit au bureau du CPL pour faire part de leurs actions et en proposer.

491 MRN, 14/ALEG/4 Rapport de Poncet, 27 octobre 1943

492 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 188

493 AN, 397AP/10 Commission du CNR pour les CDL, Note à tous les membres des CDL et en particulier aux membres des noyaux actifs, 13 mai 1944

494 Ces deux thématiques, l'essentiel de l'action du CPL, sont étudiées au chapitre suivant.

Au travers de l'étude des pratiques du Comité parisien de la libération, on peut mettre en avant trois différents niveaux de relations, et trois façons d'envisager la Résistance dans le territoire parisien. Premièrement, la coordination des pratiques, mais également les oppositions politiques, donnent à voir les relations entre organisations de résistance. La volonté de dépasser les oppositions est manifeste, notamment par la pratique de l'unanimité des décisions, mais ressemble souvent à la recherche d'équilibres, de juste milieu, entre deux camps jouant un jeu de stratégie. Deuxièmement, le CPL, en tant qu'organisme au discours unique, noue une relation d'autorité avec la population parisienne, puis, nous le verrons, avec les comités locaux de libération. Enfin, le CPL est un des rouages de cet État clandestin en construction perpétuelle, dans lequel il cherche une place, dont l'importance ne peut être que proportionnelle à celle qu'il doit acquérir en tant que lieu de coordination et voix de la Résistance parisienne.

Conclusion de la première partie

Le CPL réussit en partie à atténuer la distance qui existe entre les organisations de résistance parisienne, en particulier entre les organisations dominées par les communistes et les autres. Cependant, des oppositions de fonds liées à la prise du pouvoir ne sont jamais dépassées. Léo Hamon, dans son journal, se fait le porte-parole des organisations non-communistes, qui craignent fortement le « rush »[495] communiste, non pas tant pour lui même que pour ses conséquences sur une population qui pourrait ainsi avoir une réaction de rejet contre la Résistance dans son ensemble. La crainte conjointe de chacun de voir l'autre camp s'adjuger la meilleure place dans la victoire façonne en grande partie les attitudes des membres du CPL et au delà. Ce n'est certes pas rendre justice au patriotisme sincère dont tous les résistants font preuve, mais c'est le propre des organisations qui développent un programme politique, au moins de principe, de veiller à ce que leurs idées, et donc leurs hommes, ne soient pas exclus des institutions amenées à jouer les appliquer.

L'attitude du parti communiste, foncièrement méfiant vis-à-vis du gouvernement d'Alger alors même que ses propres représentants en font partie et vis-à-vis de l'organigramme mis en place est aussi l'attitude logique d'un parti habitué à se situer dans l'opposition. La participation des mouvements communistes à toutes ces institutions aux côtés de « bourgeois » est une première, et ne se fait évidemment pas sans regimber, au moins pendant un temps de découverte.

Ces propositions d'explication sont valables pour la France entière. Le contexte particulier de la région parisienne transforme ces incompréhensions et sous-entendus en véritable concurrence. Le pouvoir en région parisienne est un enjeu depuis le début de l'année 1943, et la création du CPL en est une des péripéties. Les membres du CPL sont sans doute tous conscients d'un tel enjeu, et donc du poids de leur charge. Les stratégies de conquête du pouvoir peuvent être divergentes entre ces groupes. Le CPL, dont l'action est liée intrinsèquement à la libération de Paris, événement symbolique attendu par tous, est traversé par ces contradictions.

495 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 183

Deuxième partie : Le CPL acteur de la prise du pouvoir à Paris

Lors du colloque de l'IHTP, « La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision », Robert Mencherini formule une analyse qui concerne Marseille :

> La ville n'est pas simplement une concentration de population mais aussi un centre de pouvoir politique, culturel, économique. (…) Il ne s'agit pas seulement de libérer la ville et d'utiliser pour cela toutes les opportunités, mais aussi de remplacer les pouvoirs qui la quittent ou s'évanouissent. Prendre une ville, c'est aussi être candidat à sa succession, du moins peser sur sa nouvelle organisation, contrôler une aire plus ou moins importante du territoire national. Et il est parfois malaisé de distinguer l'ensemble des motivations, à un instant précis, de telle ou telle opération. Finalement, c'est au moment où s'écroule le régime de Vichy et où les Allemands commencent à faire retraite que la ville qui concentre toutes les fonctions prend une importance considérable, devient véritablement, à tous points de vue, un enjeu décisif et "se retrouve tout à coup au centre de la stratégie et au cœur de la politique" (Charles de Gaulle, Mémoires de guerre).[496]

Ce qui vaut pour Marseille s'applique d'autant plus à Paris, qui cumule toutes les dimensions propres à la grande ville, et auxquelles s'ajoute le poids symbolique de la capitale. Mais Paris n'est pas qu'une capitale, c'est aussi un territoire qui est « un espace de la Résistance »[497]. C'est là que le CPL intervient :

> Reconquérir un pays, cela passe par les préfectures, les sous-préfectures, les chefs-lieux de canton et les communes.[498]

Miroir des dynamiques et des limites de la Résistance parisienne, le CPL est tout de même un des principaux organismes chargés d'améliorer la coordination des mouvements et de leurs pratiques, en vue de préparer la libération. Ce travail est rapidement codifié par un corpus de textes émanant des tutelles, qui entendent préparer avec précision la prise du

496 Robert MENCHERINI, « La ville comme élément de la stratégie », *in La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision*, Cachan, IHTP, 1995, p. 240.

497 Didier MAUS, « La réalité : les hommes au pouvoir. Rapport introductif », *in* FONDATION CHARLES DE GAULLE (ed.), *Le rétablissement de la légalité républicaine, 1944: actes du colloque, 6, 7, 8 octobre 1994*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 184.

498 *Ibid.*

pouvoir. En fonction des prescriptions des tutelles, qui ont des logiques propres, les formes de l'action du CPL sont mouvantes. Elles sont fonction des possibilités qui s'offrent à lui et de contingences matérielles mais aussi de la conjoncture et des perspectives plus générales de la poursuite de la guerre. Ainsi, dès 1943, l'événement structurant est le débarquement à l'Ouest, d'abord comme espoir, puis comme réalité, avec ses conséquences anticipées et subies par l'ensemble de la Résistance.

Le CPL se construit au même rythme et crée, sur son territoire, des ramifications, les comités locaux de libération (CLL). À l'aide de ces institutions, le CPL développe ses propres outils de la prise du pouvoir, parfois en contradiction avec le dispositif créé par les autres acteurs, en particulier le CFLN. Le CPL devient alors le lieu de l'entrecroisement des problématiques locales et nationales et, en conséquence, du constat des désaccords de la Résistance sur la question du pouvoir.

Troisième chapitre : La découverte du terrain et des enjeux

Le CPL doit d'abord mettre en place ses propres méthodes de travail, trouver une cohérence dans ses pratiques pour orienter son action et celle de ses partenaires vers le but recherché. Comité départemental de libération, il est une des pièces d'un dispositif normalisé peu à peu par le CFLN, qui vise à rétablir l'État républicain dans les meilleurs conditions. Dans un premier temps, le CPL est plutôt le créateur de ses propres pratiques, synthétisant les diverses conceptions de l'action résistante de ses membres et mettant en place un écheveau d'émanations locales, sur lequel s'appuyer. À partir du mois de mars 1944, le CNR livre ses directives à la Résistance, que le CPL accepte plus volontiers, tourné de plus ou plus exclusivement vers la préparation de la libération et de l'insurrection qui lui est consubstantielle.

1- Novembre 1943-mars 1944 : Autonomie et adaptation au terrain

La volonté de créer des cadres issus de la Résistance, exprimée par les Mouvements unis de Résistance et reprise à Londres et Alger, est validée en août par le Comité central des mouvements de Résistance, et donne naissance aux Comités départementaux de libération. Cette structure est alors prête à être généralisée sur tout le territoire. La mise en place des cadres clandestins se fait de façon un peu empirique, au nom des avantages que la Résistance doit tirer de son union, sans que soient envisagées précisément ses conséquences pratiques. Dans beaucoup de régions, la rencontre entre les mouvements de Résistance est lente et difficile et ses résultats encore minces au début du printemps 1944. En attendant, à Paris, un prototype est à l'œuvre. Jusqu'au printemps 1944, le CPL fait partie des exceptions. Certains comités créés très tôt, ne sont encore que des constructions sur le papier[499] quand, à Paris, un comité se réunit chaque semaine. Une période d'adaptation est ainsi nécessaire pour le Comité parisien de la libération, d'autant plus que de lourdes tâches sont assignées aux comités de libération : la préparation de l'action insurrectionnelle et l'établissement des nouveaux pouvoirs après celle-ci. Ces tâches sont lentement codifiées par les institutions nationales de la Résistance : CFLN, Comité central des mouvements de Résistance et CNR, et le CPL agit pendant plusieurs mois sans un véritable cadre. De ce fait, les pratiques résistantes de ses membres, les multiples expériences et définitions de l'action clandestine,

499 Francis-Louis CLOSON, *Le temps des passions*, *op. cit.*, p. 162.

restent les référents essentiels pour son action et ses discours. La confrontation de ces pratiques et de ces expériences modèle la vie du CPL, avec ses crises et ses réussites.

A- Premières pierres pour le rétablissement de l'État

Les logiques théoriques de la légitimité, à l'épreuve des jeux de pouvoir

La recherche de la légitimité républicaine occupe une grande place dans les discours et les attitudes de la Résistance, à Alger aussi bien qu'en France. Le général de Gaulle, depuis 1940, utilise toutes les compétences de René Cassin et d'autres juristes pour ériger le mouvement de la France Libre en héritier de la République illégalement dissoute par le vote du 10 juillet 1940. La Résistance intérieure, qu'elle soit partenaire ou intégrée au dispositif de la France Libre, doit également se parer d'une légitimité inattaquable, qui ne peut être exclusivement morale si elle veut convaincre l'ensemble de la population. Il est d'ailleurs intéressant d'établir une comparaison entre la légitimité que s'est attachée à construire de Gaulle depuis 1940 et celle que le CPL revendique, qui n'est pas uniquement construite sur le ralliement au CFLN. Max Weber, dans *Le Savant et le politique*[500] distingue trois fondements de la légitimité. Hervé Bastien, archiviste et juriste, les a appliqués avec succès à de Gaulle[501]. Nous constatons que, pour la Résistance intérieure coordonnée, les mécanismes sont les mêmes. Le premier des trois fondements de la légitimité selon Weber est « l'éternel hier », les « coutumes sanctifiées par leur validité immémoriale ». Pour la Résistance comme pour de Gaulle, il s'agit de se poser dans la continuité de la France victorieuse. Le premier texte du CPL est à ce titre éloquent : « le peuple de Paris remplira une fois de plus sa mission historique. Il fera revivre les traditions de ses aïeux de 1789 et 1792, des francs-tireurs de 1870-1871, des poilus de la Marne et de ceux de Verdun ! »[502]. De ces références républicaines et patriotiques, le CPL entend tirer une partie de sa légitimité. Comité de coordination, le CPL ignore le second fondement de la légitimité, la « grâce personnelle et extraordinaire d'un individu ». Il entend au contraire tirer sa légitimité de son unité, tout autant que de sa diversité, une sorte de grâce collective, mais tout aussi extraordinaire. Le troisième point est sans doute le plus important. Il s'agit de la « légalité (…), la croyance en la

500 Max WEBER, *Le savant et le politique*, Paris, Union générale d'éditions, 1963, 185 p.

501 Hervé BASTIEN, « Les « hommes d'Alger » : quelle idée de la République? », *in* FONDATION CHARLES DE GAULLE (ed.), *Le rétablissement de la légalité républicaine, 1944: actes du colloque, 6, 7, 8 octobre 1994*, Complexe., Bruxelles, 1996, p. 91.

502 MRN, 14/ATOL/1, Peuple du grand Paris, [Octobre 1943]

validité d'un statut légal et d'une "compétence" positive fondée sur des règles établies rationnellement ». C'est pour le CPL la référence constante à l'autorité du CFLN. Face à la population, il se pare de cette autorité, parfois un peu artificielle, utilisant pour sa fonction des qualificatifs explicites pour les Parisiens qui connaissent mal la Résistance. Au général Smuts qui déclare ne pas croire à une survie de la France d'après-guerre, le CPL s'en offusque et en profite pour affirmer ses prérogatives :

> Le seul pouvoir légitime est représenté sur le plan départemental par le Comité parisien de la libération.
> Seulement en s'appuyant sur ces organismes émanant des organisations combattantes de la France résistante, les alliés auront l'aide et l'appui du Peuple de France (…).[503]

Cette légère exagération de ses compétences par le CPL n'est pas une totale usurpation d'autorité, en témoignent les premières directives du Comité central des mouvements de résistance[504]. La tendance du CFLN est bien d'encadrer juridiquement le retour de la République en métropole. Félix Gouin, président de la Commission de réforme de l'État du CFLN, justifie la création d'un « ensemble législatif rigide » par la nécessité de « réduire jusqu'à des limites infimes les marges d'arbitraire que comporte obligatoirement l'institution du pouvoir de fait actuel »[505]. Il faut attendre toutefois le printemps 1944 pour que l'ensemble législatif voit le jour. En attendant que le CFLN ne vienne renforcer, ou atténuer, la légitimité des comités de libération, le CPL se considère comme son relais à Paris. Il n'est alors qu'une partie de cet État clandestin en construction à l'automne 1943. Encore s'en est-il fallu de peu que le CPL ne se créé en dehors du CFLN, ou à sa marge, ce qui aurait pu entraîner un conflit grave entre deux légitimités. Inséré *in extremis* dans le cadre, l'exemple du CPL a montré qu'il est vital pour la Résistance de réaliser une unité dans les formes. Les délégués du CFLN, Francis-Louis Closon, Jacques Bingen ou Alexandre Parodi pointent ce risque que des initiatives désordonnées puissent être prises[506]. Les difficultés avec lesquelles le CPL s'est constitué et les rancœurs qu'elles ont suscitées ont laissé des traces. Plus généralement, le

503 MRN, 14/ATOL/1, texte à propos du discours du général Smuts, s.d.
504 MHV Fonds Duclos A13, XCX à FN le 27/8/43
505 Article paru dans le journal *France*, à Alger, en août 1943, cité par Hervé BASTIEN, « Les « hommes d'Alger » : quelle idée de la République? », *op. cit.*, p. 96.
506 Francis-Louis CLOSON, *Le temps des passions*, *op. cit.*, p. 150-152. F. Closon reproduit une lettre envoyée par lui au Commissariat à l'intérieur, le 28 janvier 1944, qu'il débute ainsi :
« Chers camarades, bien qu'en près de six mois de séjour ici je n'ai reçu des services aucune instruction, écrite, télégraphique ou verbale, je suppose que vous n'ignorez pas que je suis toujours sur place et que j'ai été chargé de la constitution des Comités de Libération. »

manque de directives précises, acceptées par tous, est vu, de la part des délégués du CFLN en France, comme une faiblesse vis-à-vis des initiatives du parti communiste, dont la stratégie s'affirme au même moment. Le parti communiste propose un ensemble d'institutions plus ou moins complémentaires de celles mises en place par le CFLN. Peut-il, à terme, proposer une légitimité résistante concurrente ? Jacques Bingen, s'il repousse le problème pour l'après-guerre, en est tout de même préoccupé :

> Le parti communiste et ses succédanés ? C'est la grande force mystérieuse et dynamique (…). Que va-t-il sortir de cette mêlée ? (…) Les mouvements survivront-ils à la libération ? Ou bien les partis traditionalistes de gauche hériteront-ils de tous leurs militants ? La France de demain sera-t-elle démocratique avec ses vieux partis ? Ou avec des rassemblements neufs ? Ou toutes les hypothèses ne sont-elles qu'utopie et allons-nous droit au communisme ?[507]

Le département et la commune, au cœur du processus de rétablissement de la République

Pour la période transitoire de la libération, le CFLN s'appuie sur des hauts fonctionnaires, préfets et commissaires de la République. Reste le problème du retour à la démocratie, qui donne la légitimité tant recherchée à cette structure administrative. Les premières solutions apportées permettent de voir les différences d'appréciation entre le CFLN et les résistants, même si tous s'accordent à dire que la légalité à rétablir n'est pas celle de 1875. Ce n'est pas non plus totalement celle de 1939 ou celle de 1940, cependant, pour le CFLN et l'Assemblée consultative provisoire, qui sont les forces de proposition en la matière, il ne s'agit par pour autant d'une légalité complètement nouvelle. La recherche de la légitimité dans l'héritage républicain de la France oblige à s'appuyer sur des éléments législatifs anciens. Une de ces lois dont ils s'inspirent régulièrement est la loi Tréveneuc du 15 février 1872 :

> Si l'Assemblée nationale ou celles qui lui succéderont viennent à être illégalement dissoutes ou empêchées de se réunir, les conseils généraux s'assemblent immédiatement, de plein droit, et sans qu'il soit besoin de convocation spéciale, au chef-lieu de chaque département.[508]

En 1940, c'est dans cet esprit que le général de Gaulle a constitué le Conseil de défense

507 AN, F1a/3728 Rapport de novembre 1943 de Jacques Bingen

508 Loi du 15 février 1872 relative au rôle éventuel des conseils généraux dans des circonstances exceptionnelles

de l'Empire[509]. Par la suite, la loi Tréveneuc est régulièrement citée comme un fondement possible du rétablissement de la légalité, à Alger, après le débarquement de novembre 1942, puis dans les discussions entre Giraud et De Gaulle au moment de la création du CFLN. L'idée est écartée, car les conseillers généraux n'ont plus la légitimité suffisante, à cause de l'éloignement du scrutin de 1934, et de l'attitude jugée condamnable d'une majorité d'entre eux depuis 1940[510]. Dans les premiers projets d'Alger, c'est cependant toujours sur les élus locaux que s'appuie le CFLN pour gérer la « période de transition qui s'écoulera entre le jour où les pouvoirs d'Alger (…) s'installeront en France et le jour où les élections nationales générales seront possibles »[511]. Pas question de remettre en place les anciens conseils, c'est par des élections rapides, municipales puis départementales, que la République se reconstruit. Des « élections municipales, même imparfaites, auraient une grande importance psychologique, car ce premier retour aux urnes, après des années de dictature, prendrait une véritable valeur de symbole »[512]. Cette orientation est expliquée aux Français, et donc aux résistants, au micro de la BBC le 5 janvier 1944 :

> Une fois tout le territoire libéré, la façon de procéder sera simple et conforme aux traditions. On procédera à l'élection au suffrage universel des conseils municipaux ; ceux-ci éliront des assemblées départementales qui, à leur tour, éliront une nouvelle Assemblée consultative de 443 membres.[513]

Cette idée ne fait pas l'unanimité. Les socialistes de l'Assemblée consultative y sont opposés. En France, elle est assez mal reçue par les mouvements de Résistance qui rejettent le principe même du suffrage indirect et sont, comme le dit Léo Hamon, « évidemment hostiles » à « des votes rapides »[514]. L'idée largement partagée est que des élections qui ne concerneraient pas la totalité de la population seraient « une véritable escroquerie »[515]. Le parti communiste fait les mêmes critiques sur ces premiers projets d'élection, et y ajoute une

509 Le début du texte de l'ordonnance du 27 octobre 1940 qui institue ce conseil est très proche de la loi Tréveneuc : « Aussi longtemps qu'il n'aura pu être constitué un gouvernement français et une représentation du peuple français réguliers et indépendants de l'ennemi », cité dans René CASSIN, *Les hommes partis de rien: le réveil de la France abattue (1940-41)*, Paris, Plon, 1974, p. 434.

510 AN, 3AG(2)/42 Rapport Arq2-Bru5, 20 avril 1943, p. 17-18

511 Bibliothèque nationale de France, Res.G.1470(35), *Bulletin d'information des délibérations de l'Assemblée consultative*, 24 janvier 1944

512 *Ibid*.

513 *Ici Londres*, *op. cit.*, p. 149.

514 AN, 72 AJ/42, Journal de Léo Hamon, p. 30

515 BNF, RES-G-1470 (211) *Libération*, n°44, 5 mars 1944

référence au « mode d'organisation du scrutin à Paris »[516], demandant que l'organisation municipale parisienne évolue, et que la composition future du conseil municipal tienne « compte exactement des rapports numériques de populations existants entre les différents arrondissements »[517]. Au CPL, le projet du CFLN est condamné unanimement, tous les membres du bureau estiment qu'il s'agit d'« un recul politique considérable »[518]. Le principal grief du CPL contre ses propositions, c'est le fait qu'elles ne tiennent pas compte de « l'opinion de la Résistance en France »[519]. Selon lui, c'est le CNR qui est plus à même de parvenir à exprimer cette opinion et à qui il demande un « contre-projet »[520]. Il s'agit d'une première esquisse des tensions et oppositions qui se font jour au printemps 1944 entre les cadres du CFLN et ceux de la Résistance intérieure. En attendant, le sujet qui préoccupe les mouvements de Résistance et le CPL est la préparation des conditions du mouvement insurrectionnel, dont les conséquences sont encore imprévisibles, malgré le premier exemple de la Corse.

B- La perspective de l'insurrection

Les CDL, acteurs de l'insurrection nationale

Les résistants, à l'intérieur comme à l'extérieur, souhaitent une insurrection, depuis des mois, voire des années. Cette idée s'appuie sur des mots devenus un *leitmotiv,* ceux du général de Gaulle, prononcés le 18 avril 1942 à la radio, et adoptés d'office par une grande partie de la Résistance française : *«* La libération nationale ne peut être séparée de l'insurrection nationale »[521]. Ce qui est pour beaucoup de résistants une évidence est aussi pour de Gaulle, et son état-major, une stratégie[522]. L'insurrection qui permettrait une libération plus rapide du territoire, serait une économie en destructions matérielles et en pertes humaines. Elle permettrait aussi la formation d'un embryon de nouvelle armée nationale. Enfin, c'est peut être le plus important pour de Gaulle, l'insurrection, à condition bien sûr

516 MRN, 12/95 Lettre ouverte du Parti communiste français aux comités départementaux de la libération nationale sur les projets de formation du Gouvernement provisoire, s.d.
517 MRN, 12/95 *Ibid.*
518 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 10e séance, s.d.
519 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 11e séance, s.d.
520 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 11e séance, s.d.
521 Charles de GAULLE, *Discours et messages*, Paris, Plon, 1970, p. 181-182.
522 Les sources abondent sur cette question. Voir en particulier Jean-Louis CRÉMIEUX-BRILHAC, *La France libre*, *op. cit.* et FONDATION CHARLES DE GAULLE, *Le rétablissement de la légalité républicaine, 1944*, *op. cit.*

qu'elle le porte au pouvoir, lui permettrait d'imposer définitivement son autorité auprès des Alliés.

Si l'insurrection nationale fait partie intégrante de la stratégie militaire et politique de la libération du territoire et devient une doctrine officielle du CFLN et de la Résistance, la libération de la Corse doit également permettre de tirer des enseignements. La Résistance organisée a triomphé de l'occupant par son action, en entraînant derrière elle la population, dans une insurrection généralisée à tout le département, et avec l'aide de l'Armée française venue d'Afrique du Nord. Les témoins de cette réussite en tire deux types de conclusion. André Philip, le commissaire à l'Intérieur du CFLN, utilise cette expérience pour ajuster son plan, comme il l'explique sur l'antenne de la BBC le 11 octobre 1943 :

> La preuve est donc fournie que, si elle est bien préparée, l'insurrection nationale peut se faire dans l'ordre et le calme, sous la direction du pouvoir central reconnu par le peuple français.[523]

Et si le CFLN a pu être un temps inquiet de l'indépendance des comités du Front national, et de leurs conseils municipaux élus à main levée, André Philip s'est au final félicité du soutien affiché par la population aux nouvelles autorités, le préfet et le CDL, qui est, en Corse, « le seul organe consultatif reconnu »[524]. Le CPL prend aussi la Corse en exemple dès sa création. Pour lui, c'est le comité de libération qui a permis de tenir « toutes les énergies nationales solidement unies »[525] au moment décisif. Ce schéma peut-il s'adapter à Paris, capitale de la France, capitale de la Résistance, historiquement la ville de l'insurrection ? Certains militent plutôt pour une sorte de coup d'État, appuyé par les forces actives et armées de la Résistance et la population à titre symbolique. Les premiers projets d'organisation de la Résistance parisienne sont pétris de cette volonté, celui de De Vogüé par exemple. D'autres estiment que le soulèvement populaire généralisé est le seul garant d'une passation de pouvoirs légitime. Une des données fondamentales de ce débat est la tradition insurrectionnelle de Paris : certains la craignent et voient leurs craintes accrues par la place occupée par le parti communiste dans la Résistance parisienne. Les communistes au contraire[526], mais d'autres également, la convoquent et n'ont de cesse d'appeler les Parisiens à

523 *Ici Londres*, *op. cit.*
524 AN, F1a/3728, Philip à Baudoin [Émile Bollaert], octobre 1943
525 MRN, 14/ATOL/1 Peuple du Grand Paris, [octobre 1943]
526 BNF, RES-G-1470 (175), *L'Humanité*, n°237, 1er août 1943

se souvenir de l'exemple de leurs glorieux aînés, historiques ou légendaires, Barat, Gavroche, Saint Just, Hoche, etc. À partir de l'automne 1943, l'insurrection est un sujet de préoccupation pour toute la Résistance, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. À Londres, la préparation de la prise du pouvoir a commencé dès l'été, avec la création de la commission du débarquement, qui produit des documents d'études[527]. De la même manière, des plans d'utilisation de la Résistance au moment du débarquement sont étudiés[528]. En France occupée, le Comité central des mouvements de résistance s'empare du sujet et offre à la Résistance ce qui semble être la première méthode insurrectionnelle de la Résistance intérieure. Sur la base de ce que les Mouvements unis de résistance ont produits jusqu'alors, le CCMR s'appuie notamment sur les CDL, un des principaux outils de la prise du pouvoir. Les Mouvements unis de Résistance, promoteurs initiaux de ces organismes diffusent également des instructions précises sur leurs fonctions et pouvoirs et, plus généralement, sur la place qu'ils devront prendre dans le déroulement de l'insurrection nationale :

> La préparation du Jour J et le commandement de l'insurrection sont du ressort exclusif des Comités régionaux et départementaux de libération.[529]

Les MUR craignent de voir, au moment de la libération, des fonctionnaires prendre en main les pouvoirs locaux sans s'appuyer sur les compétences et les aspirations de la Résistance. À l'automne 1943, le remaniement du CFLN rassure la Résistance, puisque Emmanuel d'Astier de la Vigerie, l'un des principaux chefs des MUR, devient le commissaire national à l'Intérieur. Nommé justement pour donner des garanties à la Résistance intérieure, il impose ses conditions à de Gaulle[530] : que soit nommés des hommes de la Résistance aux postes d'administration et que des armes soient massivement envoyées en France et enfin, que les comités de libération soient pleinement intégrés aux plans du CFLN :

> La position adoptée par le Général de Gaulle et le commissaire à l'Intérieur au sujet des comités de libération est exactement celle de la dernière proposition établie par le CDMU et apportée à Londres par Bernard au mois d'octobre 1943.[531]

527 Hervé BASTIEN, « Les ordonnances d'Alger », *Espoir*, n° 95, Janvier 1994.
528 Jean-Louis CRÉMIEUX-BRILHAC, *De Gaulle, la République et la France libre: 1940-1945*, Paris, Perrin, 2014, p. 410-413.
529 AN, 72AJ/410 Comité central des Mouvements de résistance, La libération nationale est inséparable de l'insurrection nationale, 15 octobre 1943
530 Jean-Pierre TUQUOI, *Emmanuel d'Astier: la plume et l'épée*, Paris, Arléa, 1987, 316 p.
531 AN, 72AJ/410, Note sur les Comités de libération, s.d. Bernard est le pseudonyme d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie

Les réflexions des MUR ou des comités de coordination des mouvements de résistance, qu'expose très bien la longue note du Comité central des mouvements de résistance aux responsables régionaux, datée du 15 octobre 1943 et intitulée classiquement « La libération nationale est inséparable de l'insurrection nationale »[532], sont prises en compte dans la stratégie d'ensemble.

Sous les termes différents de libération, prise du pouvoir, jour J et insurrection, le principe est toujours de combiner les différentes forces de la Résistance à un moment donné, de les utiliser au maximum de leurs capacités, pour être maître du pouvoir local avant l'arrivée des Alliés. Il s'agit de prendre de vitesse les Alliés, voire le CFLN dont on craint encore tout au long de l'été les tendances « giraldistes »[533]. Pour cela, les CDL doivent susciter un « phénomène révolutionnaire spontané favorable à l'esprit FFC et devant lequel le CLN devra lui-même s'incliner »[534], une révolution qui « incombe à la Résistance seule »[535]. Ce sont donc les CDL qui dirigent la prise du pouvoir et prennent la responsabilité « des mesures révolutionnaires ou de salut public »[536]. Cette action insurrectionnelle proprement dite est de trois ordres : militaire, technique et politique. Bien que le militaire soit du ressort de l'Armée secrète ou des FFI, ce qui apparaît comme une évidence aux auteurs de la note, à l'échelon départemental, est que « la Résistance doit former un tout (éléments militaires et éléments civils) sous le contrôle et l'autorité des Comités de libération, pour tout ce qui ne concerne pas le commandement militaire technique »[537]. Ses buts sont de paralyser les Allemands et Vichy, d'éliminer « tous les fonctionnaires d'autorité »[538], et de pratiquer très rapidement une « répression révolutionnaire de la trahison »[539], obligation morale pour la Résistance et pour la population. Enfin, il s'agit de donner une base populaire et démocratique au gouvernement. L'organigramme du CFLN, commissaires de la République et préfets, n'est pas remis en cause, mais il doit s'adapter à celui de la Résistance intérieure. Le commissaire de la République et les préfets prennent leur fonction après la période insurrectionnelle. Les CDL assument alors leur rôle consultatif.

---

532 AN, 72AJ/410 Comité central des Mouvements de résistance, La libération nationale est inséparable de l'insurrection nationale, 15 octobre 1943
533 AN, 72AJ/409, Libération et prise du pouvoir, [août 1943]
534 AN, 72AJ/409, *Ibid.*
535 AN, 72AJ/409, Pouvoirs préfectoraux, s.d.
536 AN, 72AJ/410, Comité central des Mouvements de résistance, La libération nationale est inséparable de l'insurrection nationale, 15 octobre 1943
537 AN, 72AJ/410, *Ibid*.
538 AN, 72AJ/410, *Ibid*.
539 AN, 72AJ/410, *Ibid*.

À la lecture de ce texte on s'interroge sur l'absence de l'action immédiate, « son défaut principal de présentation »[540], selon Jacques Bingen. Tout juste est-il annoncé que cette question reste du ressort exclusif des mouvements, suivant en cela le caractère indépendant des chefs des mouvements en zone sud. Malgré tout, le CFLN est invité à s'inspirer largement de ce plan déjà précis[541], à l'égal de ceux qui continuent d'être élaborés jusqu'à la libération.

Les organisations de résistance diffusent en interne ces grands principes, en les adaptant à leurs propres capacités. Un bréviaire est diffusé par plusieurs mouvements de Résistance pour « guider nos amis dans leur action au sein des Comités départementaux de la Libération »[542], notamment CDLL[543] et Libération[544]. La tâche des CDL est de « réfléchir aux problèmes qui se poseront sur le plan départemental au jour J et suivants, et de préparer leur solution »[545], et se situe à la mi-chemin du civil et du militaire. Le parti communiste, qui base son action sur la multiplication et le dynamisme de comités de libération où les résistants communistes seraient les plus actifs[546], conduit à la même analyse, exposée dans *La vie du parti*, en octobre 1943 :

> Il est bien certain que les comités départementaux de libération […] auront à jouer un rôle de premier plan dans la désignation des nouveaux responsables qui remplaceront le personnel de Vichy, mais ces comités ne pourront remplir utilement leur mission que si, dès maintenant, ils prennent en main le rassemblement, l'organisation et la direction de la Résistance dans leur département.[547]

Ces préparatifs sont bien avancés sur le papier. Il existe un canevas pour les comités de libération, une base de travail sur laquelle s'appuyer, et l'adapter à la situation locale de son territoire. En somme, bien qu'on ne puisse pas déterminer si le CPL a eu connaissance de ce document, les idées qu'il contient circulent au sein de la Résistance, et d'autant plus à Paris où la plupart de ces textes sont rédigés et discutés, au sein des comités de coordination nationaux.

---

540 AN, F1a/3728 2e rapport mensuel de N. (sept-oct), du 7 octobre 1943
541 AN, F1a/3728, *Ibid.*
542 AN, 72AJ/2304 Texte sans titre, s.d.
543 MRN, 14/JBES Circulaire pour guider nos amis dans les CDL, 24 février 1944
544 AN, 72AJ/2304 Texte sans titre, s.d.
545 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
546 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*, p. 48.
547 MRN, 1/43 *La vie du parti*, octobre 1943

Le CPL prépare l'insurrection par la coordination des pratiques

Imprégné de ces principes, en particulier celui qui veut que la Résistance, dans un département, « forme un tout »[548] en ce qui concerne la préparation de l'insurrection, le CPL va même plus loin. Ses textes invitent la population à former un tout avec la Résistance, unie au sein du CPL. À Paris, l'union de la Résistance se fait sur ce principe. C'est l'idée de Jean de Vogüé quand il propose la création d'une « Organisation parisienne de Résistance »[549]. C'est également la volonté d'André Tollet quand il créé le CPL. Il s'agit d'avoir une union de discours, une pratique de la démocratie, un appareil de décision commun, mais aussi et surtout de réaliser une union organique, à l'image des Mouvements unis de la Résistance en zone sud, ou du Front national[550]. Cependant, dans les domaines d'action distingués par le Comité central des mouvements, le CPL abandonne le militaire aux structures organisées – les FTP sont abondamment cités dans les premiers textes – ou à créer, les FFI, au profit du domaine technique et surtout du politique. Ces deux domaines sont répartis naturellement entre les membres du bureau et forment une césure entre différentes pratiques résistantes : les techniciens, à la recherche de l'organigramme et les activistes, à la recherche du mouvement populaire.

L'incompréhension entre deux visions de l'action résistante est la clé des difficultés initiales du CPL. Les premières réunions de bureau, en particulier avec Jean de Vogüé et Roger Deniau, mettent en lumière cet antagonisme de principe, entre deux pratiques qui s'ignoraient jusqu'alors. Les flux et reflux de cette tension entre dynamique et organigramme modèlent largement l'activité du CPL. Beaucoup d'absences et de changements de délégués émaillent les débuts du CPL, et modifient parfois en profondeur la teneur et la vigueur de l'opposition d'une réunion à l'autre. De même, certaines questions la cristallisent, celle des Milices patriotiques en particulier[551], ou celle de l'évacuation éventuelle de la région parisienne par les femmes, les enfants et les vieillards[552].

L'analyse des sources complémentaires aux procès-verbaux de séances montre clairement les termes de l'opposition, tout en faisant ressortir ce qui relève parfois du

548 AN, 72AJ/410, Comité central des Mouvements de résistance, La libération nationale est inséparable de l'insurrection nationale, 15 octobre 1943
549 AN, 72AJ/2304 Note de Madelin [Jean de Vogüé] sur l'organisation de la Prise du Pouvoir à Paris (Avant-projet), 10 juin 1943
550 AN, 72AJ/2304 Lettre du Bureau de l'Union des syndicats ouvriers de la région parisienne, 22 juillet 1943
551 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du bureau du 14 novembre 1943
552 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 14e séance, 28 janvier 1944

stéréotype. Les rapports d'Albert Rigal à la direction du parti communiste sont en effet en grande partie consacrés à la narration de ses efforts pour orienter les pratiques des groupements « ne partageant pas notre point de vue »[553], influencer « les courants qui s'expriment dans les milieux bourgeois »[554] et à dénoncer leur « position attentiste »[555]. Les sources exprimant l'autre point de vue sont plus exceptionnelles. Une note de Jean de Vogüé consécutive à la réunion du 10 décembre 1943 permet ainsi d'analyser certains des mécanismes internes du CPL. Le procès-verbal de cette réunion rapporte que des comités locaux doivent être constitués de toute urgence pour soutenir des mouvements « imminents »[556], grèves et manifestations. Pour autant leur première tâche doit être l'aide aux réfractaires, pour lesquels toute une série de mesures sont prises. Albert Rigal, dans son rapport interne, décrit ses tentatives pour intéresser de Vogüé à « l'action immédiate, car toute son activité est dirigée pour le jour J »[557]. Le « mémorandum »[558] de Jean de Vogüé, qui n'est qu'un résumé succinct de la réunion, occulte complètement la dimension de l'action revendicative immédiate, sans toutefois refléter les préoccupations « jourjistes » que met en avant Albert Rigal. Pour le délégué CDLR, la question des réfractaires est un problème technique – il propose notamment des kits de fabrication de faux papiers. Pour les comités locaux, il note juste que le délégué du PC « pousse »[559] pour leur rapide constitution. Chacun a présenté la question suivant son prisme, disqualifiant systématiquement la vision de l'autre. La présence régulière aux séances de travail du CPL du délégué général ou de son représentant donne une autre dimension à la confrontation des pratiques. Émile Bollaert, pour sa première visite au CPL, montre assez clairement son inclination pour la mise en place de cadres désignés à l'avance. Albert Rigal le dit « très préoccupé par le placement d'hommes dans les différents rouages de l'administration pour le jour J »[560] et s'étonne de la solidarité de l'envoyé du CFLN avec les mouvements de résistance non communistes :

> Il semble assez bien avec le délégué de « Libération » qui est également préoccupé par le placement des hommes ainsi que le délégué de « Ceux de la Résistance » qui est chargé du NAP, [qui] semblent s'être engagés dans une course, à cet effet. On a nettement

553 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du bureau du 10/12/43
554 MRN, 14/ALEG/4 *Ibid.*
555 MRN, 14/ALEG/4 PV-CPL, réunion du bureau du 14 novembre 1943
556 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 7e séance, 10 décembre 1943
557 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du bureau du 10/12/43
558 AN, 72AJ/2304 (Mémorandum) Comité parisien du 10 décembre 1943
559 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
560 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du bureau du 10/12/43

> l'impression qu'ils préparent une révolution de Palais et que le mouvement des masses ne serait pour eux qu'un accessoire.[561]

Jugeant sévèrement ce qui leur paraît une obsession de l'organigramme, les partisans de l'action immédiate ne rejettent pourtant pas complètement cette pratique à condition que l'organigramme soit opérant aussi bien pour la libération que pour l'action qui y mène, et que « toutes les forces qui se réclament de la Libération participent à l'action pour la libération »[562]. Albert Rigal utilise ainsi la notion de « travail réciproque »[563] des différents courants de la Résistance, qui doit être coordonné au sein du bureau du CPL. Cette expression qualifie parfaitement la réalité de la coordination telle qu'elle est pratiquée par le CPL dans les premiers mois de son existence. Chaque groupe se saisit des mêmes problèmes, mais n'apporte ni le même diagnostic ni la même réponse. Le projet de ravitaillement de Paris au jour de la libération que présente Roger Deniau donne des éléments techniques essentiels. Albert Rigal déplore que les ouvriers des grandes usines d'alimentation ne soient pas associés au plan et propose d'« engager la bagarre immédiatement sur le ravitaillement actuel »[564]. La reconnaissance de la complémentarité de ce travail réciproque est un long processus.

C- Le CPL, contre-pouvoir départemental

Discours d'opposition municipale, noyautage et recherche d'une légitimité semi-légale

La complémentarité des pratiques s'établit rapidement dans le domaine des relations avec l'autorité municipale. Si l'action résistante est, par essence, illégale, certains comportements du CPL et des comités locaux ressortent parfois d'une attitude d'opposition plus que de résistance, pour reprendre une distinction de François Marcot[565]. Se définissant comme seul pouvoir politique légitime de la région parisienne, le CPL tente de se comporter comme tel par le verbe et l'action. Les institutions légales, ainsi que le contexte politique et administratif particulier de la Seine lui sont des points d'appui autant que des angles d'attaque.

---

561 MRN, 14/ALEG/4 *Ibid.*
562 MRN, 14/ALEG/4 *Ibid.*
563 MRN, 14/ALEG/4 *Ibid.*
564 MRN, 14/ALEG/4 *Ibid.*
565 François MARCOT, « Comment écrire l'histoire de la Résistance ? », *op. cit.*, p. 174.

Les pouvoirs municipaux dans le département de la Seine émanent de l'État et de la population. Les élus parisiens et de banlieue sont parfois soumis aux directives du préfet, représentant de l'État. Dans la Seine, les pouvoirs du préfet sont plus importants qu'ailleurs, mais les maires sont traditionnellement des personnalités fortes, députés ou conseillers généraux. Comme ailleurs, les pouvoirs politiques locaux ont subi d'importants bouleversements depuis 1939. En septembre 1939, les premières délégations spéciales remplacent les conseils municipaux communistes dissous. D'autres dissolutions sont prononcées par l'État français un an plus tard, puis régulièrement jusqu'au printemps 1941, quand beaucoup de conseils municipaux, dont le mandat s'achève, sont dispersés. En lieu et place des élections municipales qui auraient dû se tenir à cette date, un certain nombre de conseils sont destitués, et remplacés par des assemblées plus proches du régime, en particulier par les arrêtés préfectoraux du 9 mai 1941[566]. Pour la Résistance, tous les conseils municipaux maintenus en place ou nouvellement créés sont, sans équivoque, favorables au régime en place. Le Comité parisien de la libération essaie cependant d'établir un rapport d'autorité entre lui et les municipalités. Au cours de premières réunions, la possibilité d'agir en coopération avec les maires en place est évoquée par Albert Rigal :

> Au sujet des Maires de banlieue, (nous n'avons pas précisé les conditions [sur] la base desquelles nous pourrions établir certains contacts) sur la base de notre intervention auprès d'eux nous pourrions leur demander de combiner une action légale de leur part avec le mouvement populaire, avec notre comité (à constituer) pour de la viande, des chaussures, 500 gr. de pain. Par exemple, il serait sans doute possible que le Maire dans une réunion régulière du Conseil cite les chiffres sur les besoins et les denrées accordées que l'on rendrait publiques, sous une forme légale, en invitant tous ceux qui n'ont pas eu satisfaction à venir à la Mairie, pour désigner une délégation, etc.[567]

Jean De Vogüé a, de son côté, déjà des contacts avec des conseillers municipaux, gaullistes de sentiment, mais qu'il ne juge « pas intéressants »[568]. Cette volonté de composer avec les pouvoirs en place trouve pourtant un début d'application, au début de janvier 1944, quand le bureau a l'ambition de communiquer ses consignes aux maires, comme s'il était lui-même le pouvoir légal :

566 Bibliothèque de l'Hôtel de ville, *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, n° 131, 13 mai 1941
567 MRN, 14/ALEG/4 PV-CPL compte rendu de la réunion du 10 décembre 1943
568 *id*.

> Il est constaté que certains maires actuellement en place peuvent se ranger dès à présent sous l'autorité du [Comité] parisien et appliquer ses directives. Il est décidé l'envoi aux Maires de la Seine des notes de services, directives les enjoignant d'avoir à préserver le patrimoine municipal et national, dans le domaine de leurs prérogatives. Leur attitude ne saurait à aucun moment réaliser une réhabilitation ; le cas de chaque personne sera examiné après la guerre.[569]

Quelques temps plus tard, le 28 janvier 1944, la question est envisagée à nouveau. Jacques Piette est chargé de la rédaction de textes enjoignant les conseils municipaux et délégations spéciales de suivre les directives du CPL[570]. On n'a pas trace de ces textes et, par la suite, le CPL perd cette volonté d'orienter l'attitude des pouvoirs en place et essaie plutôt de se placer en concurrent de ceux-ci.

Deuxième méthode du CPL pour jouer son rôle de contre-pouvoir politique : dénoncer la politique de la préfecture, du conseil municipal et des communes de banlieue. Cet objectif n'est opposé qu'en apparence au premier. Si le CPL a essayé de se concilier les élus locaux, il a, dès ses débuts, une attitude très hostile aux préfets et à l'assemblée municipale de Paris. En janvier 1944, Pierre Taittinger, président du conseil municipal, Amédée Bussière, préfet de police, et Louis Darquier de Pellepoix, conseiller municipal, mais surtout commissaire aux Questions Juives, sont attaqués nominalement. Dans le même temps, la politique de la préfecture de la Seine est dénoncée :

> Les pouvoirs vichyssois de l'Hôtel de Ville feignent de s'émouvoir devant les progrès de la tuberculose.
> Ce n'est [pas] par des affiches que l'on arrêtera la famine qui engendre la maladie. C'est en luttant contre le pillage organisé par les boches et leurs complices.
> C'est en accordant aux ouvriers les augmentations de salaires que leur refusent les allemands.[571]

Pour ce qui est des maires de banlieue, le CPL semble changer son fusil d'épaule à la suite de la visite du préfet de la Seine René Bouffet, et de « 52 maires de communes suburbaines de la Seine »[572] à Vichy, dans le but de présenter leurs vœux au maréchal Pétain à

569 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 11e séance, 7 janvier [1944]
570 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 14e séance, 28 janvier 1944
571 MRN, 14/ATOL/1 Le Comité parisien de la libération présente ses vœux au peuple de Paris pour 1944, [janvier 1944]
572 BNF *Le Matin*, 24 janvier 1944

l'occasion de la nouvelle année[573]. Le CPL qualifie de « misérables traîtres et renégats »[574] Émile Cresp (maire de Montrouge, SFIO), Jean-Marie Clamamus (maire de Bobigny, ancien communiste proche de Marcel Gitton), Gustave Lesesne (maire de Saint-Ouen, PUP), André Capron (maire d'Alfortville, POPF), Georges Gérard (maire du Kremlin-Bicêtre, SFIO), Jean Goy (maire du Perreux, RNP), Marcel Marschall (maire de Saint-Denis, PPF), Léon-Théodore Valette (Gentilly), et Victor Constant, président du conseil départemental. Les anciens membres du PC et de la SFIO qui se sont tournés vers la collaboration sont mis en avant en tant que figures emblématiques des traîtres pour les résistants. Le CPL les accuse d'être aller rencontrer Laval et Pétain à Vichy pour organiser de nouvelles mesures de déportation de travailleurs.

Dernière méthode, en montrant qu'il est sensible aux difficultés matérielles de la population, le CPL se fait connaître auprès d'elle et nourrit son mécontentement. Ces discours dénonciateurs ont aussi pour but de placer le CPL en concurrent du pouvoir, plus soucieux du bien-être de la population, de ses futurs administrés, dans une attitude assez classique d'opposition politique. Le CPL va jusqu'à faire des contre-propositions, notamment pour le ravitaillement en viande, « conscient de ses responsabilités, [il] dresse son programme immédiat pour l'alimentation de Paris »[575]. Au cours de l'hiver 1944, la réduction de la distribution du courant électrique et la fermeture de boulangeries lui donnent d'autres occasions de jouer son rôle d'opposant municipal :

> Les maires et les conseillers doivent savoir que leur devoir le plus élémentaire est d'agir et de protester. Des comptes leur seront demandés tôt ou tard.[576]

Les comités locaux, groupes d'action du CPL

L'attention du CPL pour le terrain local, voire infra-local (usine, quartier) est immédiate. La création des comités locaux est requise pour deux raisons, la lutte immédiate, évidemment, mais aussi pour « organiser la population pour que celle-ci désigne et place, le

573 BHdV, *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, lundi 24, mardi 25 janvier 1944
574 MRN, 14/ATOL/1 Face aux nouvelles mesures de déportation, le Comité parisien de la libération appelle à la Résistance Parisiens et Parisiennes.
575 MRN, 14/ATOL/1 Le Comité parisien de la libération appelle le peuple de Paris à se dresser contre la famine, s.d.
576 MRN, 14/ATOL/1, Texte sur des mesures de réduction de la consommation d'électricité, 17 mars 1944

moment venu, ceux et celles qui prendront en mains la direction des affaires publiques »[577]. Dans les premières réunions, l'ordre du jour met cette question au cœur de l'activité du CPL, sans précisions sur les attributions de ces comités. Le 14 novembre, le bureau du CPL décide de découper le département en dix secteurs pour organiser les comités locaux, et projette de désigner des responsables de secteurs[578]. Au cours de la 6e séance, une organisation pour faciliter la constitution de comités locaux est mise au point, avec des contacts entre deux représentants du PC et deux représentants de Libération[579]. Le projet du CPL s'inspire des méthodes du Front national qui a bâti son organisation sur la constitution de multiples groupes locaux, mais diffère par une volonté de coordonner l'action de chaque comité et de lui confier une partie de sa mission. Il s'agit de créer une dynamique propre à chaque commune, toujours dans l'esprit des comités du Front national, pour faire de l'agitation, autour des réfractaires et du ravitaillement. Les délégués communistes essaient de mettre en œuvre les orientations propres à leurs mouvements. Pour eux, les comités locaux sont des organismes destinés à rassembler la population et la faire agir dans le sens du manifeste du CPL dont les principes sont à appliquer et à adapter aux réalités locales :

> Nous demanderons à chaque comité local, dès sa constitution de mettre à l'étude le Manifeste du CPL, de le populariser et surtout d'organiser l'action dans son esprit, en l'adaptant aux conditions locales et de constituer partout, à l'entreprise, dans les quartiers, dans les rues et maisons, un large mouvement d'union et d'action pour la libération.[580]

De la même manière que le CPL envisage de s'appuyer sur les maires en place, les CLL sont invités à avoir une vitrine légale, pour peser sur les politiques municipales, par des délégations, des pétitions, etc. Dans un premier temps, le CPL souhaite également la constitution de comités locaux dans les usines[581]. Au début du mois de janvier, un nouveau manifeste invite la population à créer des « comités locaux et d'entreprises à son image »[582]. Ces comités doivent « unir tous les patriotes pour que soient chassés de Paris les Boches et leurs serviteurs »[583]. Il existe encore une séparation de principe entre les comités locaux et le

577 MRN, 14/ATOL/1, Peuple du grand Paris, [Octobre 1943]
578 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du Bureau du 14 novembre 1943
579 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 6e séance, s.d.
580 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du 26/11/43
581 MRN, 14/ATOL/1 Le Comité parisien de la libération enregistre avec satisfaction le recule [*sic*] des boches en matière de déportations, s.d.
582 MRN, 14/ATOL/1 Le Comité parisien de la libération présente ses vœux au peuple de Paris pour 1944, [janvier 1944]
583 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid*.

futur pouvoir puisque les CLL doivent permettre que « les élus du peuple reprennent leur place »[584], mais petit à petit, la question s'intègre à la réflexion autour des conseils municipaux des arrondissements et communes de banlieue.

Un problème qui ne cesse de se poser pour la Résistance et ses institutions, c'est le manque de cadres correspondant au profil recherché. Pour constituer des comités locaux, il faut trouver des représentants, ce qui est loin d'être évident, d'autant plus que, c'est du moins l'opinion d'Albert Rigal, il faudrait que « le comité local soit constitué par les représentants des organisations locales de la Résistance, de la libération ou des mouvements affiliés ou non nationalement ou régionalement, ou avec des personnalités influentes et actives non encore affiliées à une organisation de la Résistance ou de la libération »[585]. Pour réaliser cette ambition, les mouvements de résistance ne sont pas sur un pied d'égalité. Le développement, mouvement par mouvement, de structures locales a souvent lieu au même moment que leur intégration dans un comité de libération. Le Front national fait exception. Organisé essentiellement selon un système local, il peut plus facilement mobiliser du personnel pour créer des structures à cette échelle. Jacques Bingen le constate, tout en déplorant le retard pris par les autres mouvements :

> Des rapporteurs ont été nommés pour diverses questions, notamment pour l'établissement des Comités de la Libération dans le cadre de la Seine et dans les arrondissements de Paris, voire dans les quartiers à Paris. (…) Les initiatives appartiennent le plus souvent aux FN, petit à petit, les autres mouvements de résistance de la zone nord prendront leur part à ces Comités dans la mesure où ces mouvements extrêmement faibles dans la région parisienne pourront trouver les hommes qualifiés pour les représenter.[586]

Pourtant, il semble que le Front national n'échappe pas à ces difficultés[587]. En février 1944, André Carrel pointe encore que « peu de comités locaux ont été créés dans la RP, bien que des instructions extrêmement précises aient été données à ce sujet »[588]. En revanche, pour les autres mouvements, Jacques Bingen voit juste. Jusqu'à la libération, CDLR s'échine à

584 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid*.
585 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du 26/11/43
586 AN, F1a/3728 Rapport de Cléante, janvier 1944
587 Dans un « rapport sur la situation des inters à mi janvier » (MRN, 14/PVIL/4), Marcel Servin écrit à Villon que le FN en région parisienne « commence enfin à s'organiser »
588 MHV Fonds Duclos, C3 Front national région parisienne, rapport général d'activité pour février 1944

rechercher des personnalités résistantes ayant de l'autorité et acceptant de participer aux comités sous sa bannière[589]. Libération-Nord possède quelques groupes d'action dans le 5e arrondissement, dans le quartier de Charonne et dans des communes de banlieue, comme Romainville, Clamart, Montrouge et Étampes[590], mais tente jusqu'au bout de recruter plus largement[591]. En comparaison, les autres organisations du bureau semblent mieux structurées. Ainsi, Albert Rigal bénéficie de l'important vivier de cadres du parti communiste :

> L'inévitable développement des comités locaux nécessite un sérieux appareil d'organisation et il ne serait pas trop qu'un camarade se charge tout particulièrement de cette question. En attendant, les [interrégions, c'est-à-dire les responsables de secteurs] devraient immédiatement se mettre à constituer les comités locaux et d'entreprises. [592]

Pour l'union des syndicats, sections syndicales et comités populaires existent déjà dans beaucoup d'endroits. Cette meilleure organisation et la proximité politique des délégués PC, FN et CGT pousse d'ailleurs Albert Rigal à demander que l'organisation des comités locaux se fasse en connivence entre les trois organismes, sur le principe habituel pour le mouvement communiste, du triangle[593].

L'autre difficulté est de coordonner effectivement les actions des groupes locaux, une fois créés et réunis. Les CLL ne sont pas seulement des comités consultatifs, émanation locale du CPL. Ils sont les groupes de base, ils doivent agir. Le volontarisme affiché au CPL, ainsi que les facilités procurées par un système d'organisation idoine ne sont pas suffisants si, à la base, les mouvements ne sont pas convaincus de l'intérêt de l'union. Il est relativement facile de se réunir pour discuter de projets plus ou moins lointains et rédiger des motions, mais c'est une tâche plus complexe de coordonner effectivement l'action de petits groupes. La création des CLL rappelle celle des premiers groupes de résistance. Si, sur le plan local, des résistants vivent et agissent, les identifier et les faire se rencontrer est un gros travail. Beaucoup n'agissent pas, ou plus sur le terrain local du fait de la spécialisation de leur travail résistant (faux papiers, renseignements, liaison, …). *A contrario*, l'action résistante ancrée dans un territoire, qu'elle soit paramilitaire (renseignement, sabotage plus rarement), ou sociale (personnel d'une usine, section syndicale, …), n'est pas forcément liée au lieu de

589 AN, 72AJ/42 témoignage de Raymond Pédrot, 17 novembre 1961
590 AN, 72AJ/59 origine du groupe de combat Libération 5e, s.d.
591 AN, 72AJ/59 témoignage d'Édouard Depreux, 2 juin 1945
592 MRN, 14/ALEG/4 Réunion du 26 novembre 1943
593 MRN, 14/ALEG/4 *Ibid.*

résidence.

C'est pourquoi un assez long délai s'écoule entre le moment où le CPL prend ces mesures d'organisation locale et les premiers résultats. La question des CLL reprend de la vigueur au bureau du CPL à la fin du mois de janvier 1944[594]. Les résistants des différents mouvements agissant dans les communes de banlieue se sont déjà rencontrés, et ont déjà tenté de mettre en place des structures de coordination, et le PC a certainement mis en place le « travail municipal »[595], comme le demandait Albert Rigal en novembre. C'est désormais la méthode qui est discutée. Roger Deniau « proteste contre la constitution de comités par la rencontre de militants de la résistance à la base, sans qu'ils aient été présentés par les dirigeants régionaux »[596]. Visiblement très méfiant vis-à-vis des initiatives communistes, il est même qualifié d'« anti-unitaire »[597] par André Carrel, le délégué de Libération-nord préférerait que les représentants de son mouvement dans les CLL reçoivent de lui un mandat et que, plus généralement, ce soit le CPL qui décide de la composition des CLL[598]. Bien que cette solution ne soit pas retenue, ce sont les membres du CPL qui sont les plus à même de mettre en relation les membres de leurs mouvements respectifs et restent au cœur du processus de rencontre, en particulier les membres du bureau. Ces principes posés, le bureau est saisi aussitôt des premières demandes d'arbitrage sur la composition des comités.

Le premier conflit porte sur le comité d'un arrondissement parisien, et non pas d'une commune de banlieue, pourtant le premier cheval de bataille du CPL. Roger Deniau, fidèle à ses propres principes, annonce qu'il ne reconnaît pas le CLL du 19e arrondissement, car le représentant de Libération n'a pas de mandat de sa part, mais aussi parce que deux membres du FN y siègent, tout comme un représentant des petits commerçants. Ce conflit est une illustration des différentes conceptions de la création des comités locaux dont le bureau du CPL s'était déjà fait l'écho, tout en montrant une fois encore les difficultés du partenariat. L'exercice funambule qu'est la coordination de la Résistance, perpétuelle recherche d'équilibre acceptable, est mis à l'épreuve une nouvelle fois. Roger Deniau, délégué de Libération et du parti socialiste, refuse de reconnaître le CLL, appuyé par l'OCM, en sous-entendant la sur-représentation de la Résistance communiste par le biais de comités socio-professionnels d'apparence apolitiques. À l'inverse, la façon dont la question arrive au bureau témoigne de la volonté relativement fréquente du parti communiste de mettre le parti

594 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 12e séance, s.d.
595 MRN, 14/ALEG/4 PV-CPL Réunion du 10/12/43
596 MRN, 14/ALEG/4 *Ibid.*
597 MHV Fond Duclos, C3 Front national région parisienne, rapport général d'activité pour février 1944
598 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 12e séance, s.d. [janvier 1944]

socialiste en mauvaise position : André Rigal avait dénoncé le fait que les délégués Libération et socialistes de ce comité avaient refusé de signer une résolution demandant des armes aux CFLN.

Ce conflit au sujet de la composition d'un CLL est le seul, les arbitrages étant ensuite gérés par la commission des comités locaux. Au bureau du CPL, la discussion porte plus volontiers sur leurs attributions. La constitution des comités locaux amène les acteurs à envisager si ces comités peuvent, ou non, être des alternatives valables aux conseils municipaux. Comme pour d'autres sujets touchant à la prise du pouvoir, le CPL n'est pas le seul, ni le premier à réfléchir et à préparer. Des listes de futurs maires de la Seine circulent en effet depuis plusieurs mois. On en connaît au moins deux. Une émanant de Ceux de la Libération, datée du 8 septembre 1943, concernant uniquement les maires d'arrondissements de Paris[599], une autre dont Roger Deniau se défend qu'elle ait été dressée par son mouvement. Cette dernière liste provoque une mise au point de la direction de la région parisienne du parti communiste français, qui écrit au CNR pour dénoncer ce procédé, tout en annonçant sa volonté de proposer, au moment de la libération, des maires pour toutes les communes communistes d'avant guerre et pour toutes les communes où le PC disposait « d'une influence considérable »[600].

Roger Deniau profite du fait que cette question parvienne au bureau du CPL pour demander que soit édictée « une règle indiquant que les municipalités doivent revenir aux partis élus aux dernières élections »[601]. La réponse d'André Tollet montre qu'il ne fait pas de différence très claire entre CLL et future municipalité. Il « rappelle qu'au cours de sa dernière délibération, le bureau a décidé de laisser les comités locaux décider pour leur localité et n'examiner que les litiges »[602]. Or, les précédentes discussions ne concernent que les comités locaux. André Tollet confond visiblement l'assemblée clandestine avec la future assemblée politique. Cela dit, c'est une vraie question de fond qui est posée, pour la première fois. Albert Rigal y répond, en avançant l'idée que les tendances politiques de telle ou telle commune ont pu changer depuis 1935, de sorte qu'il faut que « le magistrat que nous mettrons en place ait assez d'influence sur la population pour l'entraîner dans un sens utile à la libération »[603]. Principe soutenu également par Henri Bourdeau de Fontenay (CDLR), qui juge « anormal »

599 AN, 72AJ/2304 note sans titre, 8 septembre 1943
600 MRN, 14/AGIL/16 La direction de la région parisienne du parti communiste français au Conseil national de la Résistance, s.d.
601 MRN, 14/ATOL/1 MRN, Procès-verbal de la 15e séance, 11 février 1944
602 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
603 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*

qu'on considère qu'une population « appartienne à un parti »[604]. Si on exprime ces positions dans les termes du retour à la légalité, cela signifie que Roger Deniau souhaite revenir à celle de 1935 ou 1936, date des dernières élections municipales et générales, tandis qu'Albert Rigal et Henri Bourdeau de Fontenay souhaitent la création d'une nouvelle légalité, issue de l'expression des tendances de la population en 1944, principe extrêmement difficile à manier, et qui ne cesse de poser problème à ceux qui souhaitent l'appliquer[605]. Que le maire puisse entraîner la population dans un sens utile à la libération, comme le veut Albert Rigal, sous-entend également qu'il doive être nommé avant ladite libération, comme le CLL. Cette épineuse question ne trouve pas de conclusion immédiate, André Tollet proposant, c'est une des rares fois, que chaque membre du bureau examine la question avec ses mandants. Il faut néanmoins attendre la constitution de la commission des comités locaux pour que les réflexions se poursuivent.

Une action bridée par les faiblesses structurelles de la Résistance ?

Pendant les quatre premiers mois de son existence, le CPL se construit plus en fonction des initiatives de ses membres, calquées sur leurs expériences résistantes, que sur la base de directives précises d'institutions de tutelles. La concurrence entre le Comité central des mouvements de Résistance et le Conseil national de la Résistance sont une des raisons de ce relatif abandon. Les changements de personnels au sein de la Délégation générale en sont une autre. La composition du CPL et le dynamisme de ses membres communistes ont également conduit à une méfiance de principe pour l'action de ce comité, de la part des représentants du CFLN en France et des mouvements de résistance. Il est vrai qu'à la fin de l'hiver 1944, la Résistance intérieure et ses structures de coordination se trouvent dans une situation un peu floue. Unis par principe, les mouvements gardent une attitude réservée, d'attente tant que les contours de l'action ne sont pas définis. Pascal Copeau, qui représente les mouvements de zone sud au CNR, dans une lettre à Emmanuel d'Astier de la Vigerie en février 1944, pointe ces faiblesses et regrette que le travail au sein des structures de coordination soit faussé par les sous-entendus :

604 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*

605 C'est, nous le verrons, un des principes principaux recherchés par la préfecture de la Seine pour la constitution des assemblées provisoires à l'automne 1944.

> Le FN comme le Parti Communiste ne donnent aucune collaboration efficace à toutes les mesures que nous efforçons de prendre en vue de l'organisation de l'insurrection nationale. (Comités de la libération, désignation de préfets, d'administrateurs provisoires, etc...)
>
> Villon dit volontiers que tout cela ne tiendra pas devant les faits et je pense qu'il ne déplaît nullement au FN (et au Parti communiste) que le CNR et plus spécialement son Président, soit d'une pâleur décourageante, si par contre le Comité de Paris et plus spécialement son Président, savent par opposition parler un langage véritablement nouveau.
>
> (…)
>
> Je me propose pour ma part d'établir avec Sauvion [Louis Saillant, CGT] un projet d'action immédiate qui soit autre chose que la sempiternelle politique communiste des comités de base. Il s'agirait pour un avenir prochain d'une campagne de désobéissance civile arrêtant le fonctionnement de l'État et en passant par la grève allant jusqu'au soulèvement. Si on ne veut pas laisser tout l'honneur de l'action au FN, il n'existe pas en zone nord d'autre appui réel que la CGT.[606]

Cette vision pessimiste et manichéenne de Pascal Copeau fait écho à ce qui se joue au CPL où se révèle clairement la situation de concurrence entre les deux tendances de la Résistance, qui ne sont pas toujours opposées dans les faits, mais qui ne se comprennent pas et se méfient fondamentalement l'une de l'autre. Est-ce une des raisons pour lesquelles l'action des CDL, à partir du printemps 1944, est encadrée par un important corpus de directives ? Au sein du CPL, malgré cette méfiance toujours présente, la confrontation des différentes pratiques a quelques effets bénéfiques, notamment en ce qui concerne le développement de groupes de résistance en banlieue et dans les arrondissements, pour la constitution de comités locaux de libération, une création du CPL. Le changement du printemps 1944 n'est pas le fait du CPL, c'est plutôt le CNR qui prend la pleine mesure de ses tâches. Ces tâches de préparation de la prise du pouvoir, sur le plan national, rejaillissent sur les pratiques du Comité parisien de la libération, qui doit s'adapter à cette nouvelle donne.

606 AN, F1a/3728 Salard à d'Astier, reçu en février 1944

2- Printemps 1944 : le CPL s'intègre dans les cadres fournis par le CNR

A- La constitution d'un organigramme et d'un cahier des charges

Gestation, incarnation et autorité des textes

Au printemps 1944, le CNR fonctionne mieux que ce qu'en dit Pascal Copeau en février. Le bureau est stable, et se réunit régulièrement[607], notamment pour mettre au point ce programme d'action, « Charte de la Résistance »[608], qui fixe sur le papier ce que la Résistance pratique ou souhaite pratiquer depuis ses débuts : « Coordonner les efforts et actions entreprises contre l'ennemi et ses complices, (…) entraîner la population à la lutte insurrectionnelle (…) préparer l'établissement des nouveaux pouvoirs. »[609]. Au sein du CNR, des commissions se sont créées, dont celle des comités de Libération, présidée en janvier par Francis-Louis Closon puis par Jean Mons qui siège également au CPL. Ces deux hommes font partie de la Délégation générale mais agissent dans le cadre du CNR. Cette structure qui rappelle la première configuration du CNR, présidée par Jean Moulin, délégué en France du général de Gaulle, démontre l'importance toujours grande des CDL dans le processus de prise du pouvoir.

Cette importance est confirmée dans le programme d'action de la Résistance et les statuts des CDL. Le programme d'action du Conseil national de la Résistance est validé définitivement le 15 mars 1944 par l'ensemble des organisations membres[610]. Il est divisé en deux parties, le plan d'action immédiate et les mesures à appliquer pour la libération du territoire. Les statuts des Comités départementaux de la libération le sont une semaine plus tard, le 23 mars. Ces derniers ont été rédigés par la commission du CNR pour les CDL, en collaboration avec le Comité général des études (CGE), les « sages de la Résistance »[611], et le bureau du CNR[612]. Les statuts des CDL, comme le programme du CNR, sont l'aboutissement d'une longue gestation, au gré des événements. Dès le mois de septembre 1943, le CGE est saisi de la question, puis le CNR s'en empare, et le texte sort « de ces aller et retour, à chaque

607 Claire ANDRIEU, *Le programme commun de la Résistance: des idées dans la guerre*, Paris, Éd. de l'Érudit, 1984, p. 54-60.
608 MRN, 14/PVIL/2 CNR projet de charte de la Résistance, s.d.
609 AN, 397AP/10 Note commune à la commission des CDL et au service NAP pour les CDL, 2 mai 1944
610 MRN, 4/15 CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE, *Les Jours heureux , par le C.N.R.*, S. l., Libération Z. S, 1944.
611 Diane de BELLESCIZE, *Les neuf sages de la Résistance*, *op. cit.*
612 Francis-Louis CLOSON, *Le temps des passions*, *op. cit.*, p. 164.

étape fortement raturé »[613]. Pour le programme d'action du Conseil national de la Résistance, il s'agit d'une gestation collective, sur la base d'un texte de Pierre Villon, inspiré par des discussions entre les trois responsables de la résistance communiste, Villon lui-même, Benoît Frachon pour la CGT et Jacques Duclos pour le parti communiste[614]. De novembre 1943 à mars 1944, le texte passe entre les mains du bureau du CNR, du Comité directeur des Mouvements unis de Résistance, du parti socialiste, etc., pour arriver à une acceptation à l'unanimité, le 15 mars 1944[615]. Ces deux textes donnent une ligne de conduite très claire à la Résistance, en particulier aux CDL, et fixent le cadre de leur action. À la différence des plans de l'automne 1943, l'action immédiate est devenue la priorité, inflexion causée par l'influence plus forte du parti communiste sur la Résistance, et la perspective du débarquement.

En région parisienne, le CPL vit et agit depuis plusieurs mois, ses pratiques sont connues et discutées. En effet, gravitent autour de lui l'ensemble des penseurs, des législateurs du mouvement clandestin. Les textes du CNR du mois de mars bénéficient de cette situation. Ainsi, bien que les dates de diffusion des textes du CNR soient des marqueurs temporels essentiels pour comprendre les circuits de validation et de diffusion des textes de doctrine et des directives techniques au sein de la Résistance, ils ne sont pas totalement opérants pour le CPL, qui est au cœur du processus de construction des structures unifiées de la Résistance. Le statut des CDL doit beaucoup, notamment pour ce qui concerne l'organisation des Comités locaux de libération, aux discussions qu'a le CPL sur ce sujet auxquelles assiste Francis-Louis Closon[616], le principal rédacteur des statuts avec Michel Debré et Pierre-Henri Teitgen[617]. À l'inverse, quand Francis-Louis Closon représente le CFLN au bureau du CPL, il essaie autant que possible d'insuffler dans les pratiques du CPL l'esprit des statuts qu'il est en train d'écrire au même moment.

L'institutionnalisation des pratiques est facilitée dans le cas du CPL par cette proximité physique. Pour le programme du CNR, c'est la proximité idéologique et stratégique qui joue. Le programme du CNR demande essentiellement la constitution des comités locaux. Ces idées ne sont pas nées avec le programme du CNR. Le Front national est créé au printemps 1941 exactement dans ce but. Ensuite, au début de l'année 1943, le parti communiste diffuse

613 *Ibid.*
614 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*, p. 53.
615 Guy KRIVOPISSKO, « Le CNR à l'action », communication à la journée d'étude « La Résistance et le tournant de l'année 1943 : unification, répression, préparation de l'après-guerre », Mémorial de Caen, 17 octobre 2013, non publié.
616 F1a/3728 Rapport de Fouché, annexe n°3, note sur le Comité parisien de la libération, s.d.
617 Francis-Louis CLOSON, *Le temps des passions*, *op. cit.*, p. 165.

des directives générales pour la préparation de l'insurrection nationale, qui forment un écho très fort avec le programme d'action[618]. La volonté de créer des Milices patriotiques, lancées également par le parti communiste à l'été 1943, participent également de ce mouvement. Une grande partie des mouvements de résistance développent alors des pratiques proches de celles de la résistance communiste, consciemment ou non, sans toutefois renoncer aux leurs. Cette pénétration se réalise grâce aux contacts dans les comités de coordination, comme le montre clairement l'histoire du CPL.

Le CPL, comme n'importe quel CDL, a besoin de ces textes, lui qui a eu du mal jusqu'à présent à trouver une formule efficace[619]. Certains membres du bureau, auparavant plus en retrait, sur la défensive, peuvent utiliser ces textes pour essayer de mieux faire entendre leurs voix et conceptions. C'est le cas de Henri Bourdeau de Fontenay sur l'insurrection[620] ou de Roger Deniau sur les municipalités[621]. La réduction de la liberté des CDL qu'impliquent ces textes a pour contre partie une meilleure efficacité. Pour autant, ils sont toujours « l'âme du département » et « doivent tendre leur activité vers l'ennemi et ses complices, (…) préparer la solution des problèmes qui se poseront dans les départements au jour de la libération »[622], ce qui est pour l'essentiel, des principes répétés depuis l'automne 1943.

Parée de l'autorité du Conseil national de la Résistance, l'action des CDL est contrôlée par un organisme spécifique, la commission du CNR pour les CDL, qui, une fois les statuts diffusés, emploie une partie de son temps à en vérifier l'application et à les compléter. Une fois les deux textes fondateurs rédigés, la commission du CNR pour les CDL axe son travail sur leur application et leur précision, par des circulaires distribuées régulièrement aux CDL, après s'être assurée qu'un tel comité existe dans tous les départements. Ces circulaires sont des « textes de compromis, tous longuement débattus »[623] à la commission du CNR, qui reflètent autant les objectifs des organisations de Résistance que ceux de la Délégation générale. Les premières qui suivent la parution des statuts reviennent plus précisément sur les nouveaux traits de caractères des CDL : l'organisation locale et les relations avec les FFI. En effet, le gros changement pour les CDL, c'est qu'ils ne sont plus seuls à assumer la direction de la Résistance sur leur territoire, et doivent travailler « en liaison étroite avec l'état-major

618 BNF, RES-G-1470 (175), *L'Humanité*, n°237, 1er août 1943
619 MHV Fonds Duclos, C3 Front national région parisienne, rapport général d'activité pour février 1944
620 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 18e séance, 17 mars 1944
621 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 20e séance, 7 avril 1944
622 MRN, 14/FBRI/1 Statuts des Comités départementaux de libération, 23 mars 1944, p. 2
623 Francis-Louis CLOSON, *Le temps des passions*, *op. cit.*, p. 164.

FFI »[624]. La création effective des FFI bouleverse les pratiques de la Résistance, en particulier celles du CPL. Ce nouvel interlocuteur avec lequel le comité doit travailler étroitement l'oblige à s'emparer de cette question, jusqu'à présent écartée des discussions. La nécessité de la coopération est présente aussi bien dans le programme d'action que dans les statuts des CDL. En revanche, ces textes ne disent pas comment le CDL s'insère dans le plan insurrectionnel du CFLN et du CNR et dans la période transitoire qui suivra, alors qu'il s'agissait d'un élément essentiel au moment de la création des CDL. Le CPL, bien qu'il se considère comme le pouvoir légitime dans le département, met de côté cet aspect et c'est le débarquement qui entraîne son retour au premier plan, avec une urgence accrue.

La réaffirmation de la spécificité administrative du département de la Seine

Le statut particulier de la région parisienne dans la Résistance et la libération est un point consensuel même si l'acuité de la question varie dans le temps. Le CPL ne méconnaît pas la particularité politique et administrative du territoire sur lequel il évolue[625], mais il ne semble pas considérer que cela puisse présenter une difficulté pour son action à la libération. Le CFLN s'en soucie d'avantage mais met du temps à clarifier sa position. C'est sa Délégation générale qui est chargée de mettre en place les futurs cadres parisiens, de manière plutôt indépendante. Cela conduit à une situation floue pour Paris, territoire dont la spécificité est nettement affirmée mais pour lequel la décision est sans cesse repoussée, comme le regrette encore Jacques Bingen en mars 1944, qui « attire de façon pressante l'attention sur le problème administratif de Paris après la Libération »[626], et déplore le fait qu'« aucun de nous n'aperçoit de solution satisfaisante »[627]. Cette question est également rendue brûlante par le refus des représentants du PC de considérer Paris comme une sorte de zone franche où les rivalités politiques doivent être mises de côté jusqu'au rétablissement d'une vie démocratique normale. Leur argument consiste à dire que « ce n'est pas parce que Paris est le siège du gouvernement que les masses doivent perdre leur liberté d'expression »[628].

La question de savoir si la région parisienne doit être régie par un commissaire régional

624 MRN, 14/FBRI/1 Statuts des Comités départementaux de libération, 23 mars 1944, p. 6

625 Dans les discussions sur la constitution du CPL, la « mise en tutelle » de Paris est un argument récurrent brandi par André Tollet (AN, 72AJ/234 Rapport de Clovis (Serreules), 7/10/43). Au début du mois de mai 1944, Léo Hamon souhaite quant à lui une décentralisation des pouvoirs à Paris, en créant plusieurs municipalités (AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p 95)

626 AN, 72AJ/1902 Problème administratif de Paris, télégramme de Londres n° 34 96, 15 mars 1944

627 AN, F1a/3728 Rapport mensuel de Cléante, avril 1944

628 AN, 72AJ/234 Note sur les problèmes politiques de la RP, 21 juillet 1944

de la République reste entière au printemps 1944. Jacques Bingen, avec le soutien de Georges Bidault, le président du CNR, milite pour que Paris, siège du futur gouvernement, « centre nerveux de la France »[629], soit tout de même soumis au régime national et souhaite que le poste de commissaire de la République soit confié à Francis-Louis Closon, qui entretient de bonnes relations avec tous les éléments de la Résistance parisienne, notamment grâce à sa participation aux réunions du CPL[630]. La nomination d'Alexandre Parodi comme délégué général en avril 1944 coupe court à cette hypothèse. Le nouveau délégué, ainsi qu'Émile Laffon, chargé de choisir et de préparer les commissaires de la République et les préfets à leurs futures tâches, et le CGE, ont une tout autre conception, et estiment que la Délégation générale, puis le gouvernement, ont une autorité suffisante sur le territoire[631]. En revanche, la nomination du préfet de la Seine et du préfet de police demeure un enjeu politique d'autant plus important. Jacques Bingen estime que la présence d'un commissaire de la République donnait la possibilité de nommer « des hommes qui ne possèdent pas toutes les qualités que l'on devrait exiger pour de tels postes : par exemple, un général pour la police, voire même un ancien préfet de police et à la Seine un fonctionnaire d'un grand corps de l'État »[632]. Dans le cas contraire, il préconise qu'« un très grand fonctionnaire »[633] soit choisi pour le poste de préfet de la Seine, pour ne pas être en position d'infériorité vis-à-vis du CNR et pour gérer la « coexistence »[634] du CPL. Le problème est que les deux choix effectués par de Gaulle au début de 1943 sont remis en cause. Émile Bollaert, le préfet de police de la libération, est devenu délégué général du CFLN à l'automne 1943 et a été arrêté par les Allemands le 3 février 1944. Le choix d'Achille Villey pour la préfecture de la Seine, qui n'avait pas été chaudement accueilli par la Résistance, est jugé « inacceptable »[635] à cause de sa « mentalité vieux régime et de son âge »[636], de l'hostilité du PC, et de celle de certains « éléments jeunes et sains » qui dénoncent le fait qu'il « continue à faire les couloirs de l'Hôtel de ville actuel, ce qui le compromet »[637]. Pour le remplacer, Marcel Flouret, conseiller à la Cour des comptes, ancien membre du cabinet de Vincent Auriol, est choisi par Émile Laffon en avril 1944. Ce choix n'est pas rendu public avant le mois de juin, dans l'attente d'une validation du CFLN[638]

629 AN, 72AJ/234 *Ibid.*
630 AN, 72AJ/234 *Ibid.*
631 AN, 72AJ/234 Rapport de Guizot au COMIDAC, 22 avril 1944
632 AN, 72AJ/234 *Ibid.*
633 AN, 72AJ/409 Notes concernant les propositions faites par M. Sauvier au nom de la Délégation, s.d.
634 AN, 72AJ/409 *Ibid.*
635 AN, 72AJ/1902 Problème administratif de Paris, télégramme de Londres n° 34 96, 15 mars 1944
636 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
637 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
638 AN, 72AJ/234 Rapport de Guizot au COMIDAC, 22 avril 1944

et Marcel Flouret reste en réserve, sans contact avec le CFLN et sans liens particuliers avec la Résistance. Un secrétaire général provisoire de la préfecture de la Seine est également nommé, il s'agit de Michel Robinet[639]. Pour le poste de préfet de police, le nom de Charles Luizet est alors en discussion[640]. Là encore, l'officialisation de sa nomination est reportée en attendant la validation du CFLN.

Pendant ce temps, le CFLN, et l'Assemblée consultative, s'activent à mettre au point les grands principes du retour à la légalité républicaine, par l'adoption d'un arsenal d'ordonnances. Une seule mentionne les CDL, l'ordonnance du 21 avril sur l'organisation des pouvoirs publics en France après la libération, et en particulier les conseils municipaux et généraux provisoires. Si le texte de l'ordonnance distingue le cas parisien, il n'apporte pas de solution :

> Une ordonnance spéciale rendue après avis de l'Assemblée consultative provisoire réglera l'administration municipale de Paris et l'administration départementale de la Seine pendant la période transitoire et fixera le régime électoral applicable provisoirement au conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine.[641]

Les grands principes de l'ordonnance sont du reste très éloignés des conceptions du CNR, notamment la directive de la commission des CDL du 11 avril sur les municipalités, en ce qui concerne les comités locaux de libération, qui ne sont pas inclus dans le processus de rétablissement de la légalité municipale.

Le CPL paraît étranger à ces négociations. Il ne semble même pas connaître ces différents textes du CFLN. Son contact plus régulier avec les membres du CNR, notamment ceux de la commission des comités de libération, et la proximité de leurs orientations sur ce point, l'incline à suivre les prescriptions de cette dernière.

Résistance-territoire et résistance-pratique : renforcer les relations avec la population

La création d'un programme d'action et de principes précis d'organisation s'accompagnent d'un changement d'échelle qui s'inscrit dans le processus logique

639 AN, 72AJ/409 Notes concernant les propositions faites par M. Sauvier au nom de la Délégation, s.d.
640 AN, 72AJ/409 *Ibid.*
641 Journal officiel de la République française, samedi 22 avril 1944

d'organisation de la Résistance, une construction pyramidale de plus en plus centralisée. La première grande phase d'organisation devait beaucoup au hasard et aux affinités, puis les groupements nés de ses rencontres s'organisent autour de pratiques de mieux en mieux définies[642], avant que le cadre géographique apparaisse et s'affine au fil du temps, du national au local, d'abord au niveau des mouvements.

La dernière phase, à l'œuvre au printemps 1944, est la restructuration complète de ces cadres au sein d'un schéma géographique unique. C'est le principe du programme du CNR qui, bien qu'il distingue différents modes d'action suivant le contexte géographique urbain ou rural, « manifeste la volonté d'unir le peuple tout entier dans le combat contre l'occupant »[643]. Tout l'enjeu du programme d'action de la Résistance est d'ancrer territorialement la Résistance quand s'incarnait jusqu'alors principalement des pratiques (propagande, renseignement, noyautage, …) caractérisées par la mobilité, dans le but de toucher au maximum les populations. Présupposant que la majorité de la population est sympathisante de la Résistance, les CDL et les mouvements sont invités à transformer la plus grande partie de ces sympathisants en militants[644], mobilisés par la Résistance dans des actions d'opposition et d'autodéfense. Il s'agit de manifester, de se défendre, de s'entraider, de diffuser un esprit de lutte. La Résistance dépasse désormais la recherche ou la rencontre de la fonctionnalité[645]. Mobiliser la population, c'est faire appel à un autre type de fonctionnalité, l'effet de masse, canaliser le mécontentement, la souffrance dans un but politique, au service de la Résistance. Dans l'idéal, ces militants deviennent ensuite des combattants qui s'intègrent dans les groupes d'actions FFI. C'est là le deuxième enjeu essentiel de ce programme d'organisation et d'action locale, le recrutement massif de combattants pour l'insurrection. Les CDL « s'efforcent de créer à la base des organisations d'union patriotique reconnaissant le CNR »[646], dans les villes, villages et entreprises[647]. Il leur est demandé de coordonner les forces là où elles existent et de les susciter là où « rien n'existe encore et à y enrôler les patriotes non encore organisés »[648]. Les comités départementaux de libération ont un rôle majeur à jouer dans la coordination,

642 Antoine PROST, *La résistance, une histoire sociale*, *op. cit.*, en particulier Laurent Douzou, « L'entrée en Résistance », et François Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité »

643 Robert MENCHERINI, « La ville comme élément de la stratégie », *op. cit.*, p. 230.

644 Pour nous, le terme militant doit se comprendre comme un « activisme spécifique qui peut concerner toute activité sociale », définition tirée de Olivier FILLIEULE, Bernard PUDAL, « 8. Sociologie du militantisme. », in *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, 2010, p. 163-184.

645 François MARCOT, « Pour une sociologie de la Résistance: intentionnalité et fonctionnalité », *op. cit.*

646 MRN, 14/FBRI/ Statuts des Comités départementaux de Libération

647 MRN, 4/15 CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE, *Les Jours heureux , par le C.N.R.*, *op. cit.*, p. 3.

648 MRN, 4/15 *Ibid.*

mais aussi dans la création de ces structures. En fin de compte, le CNR fait des comités départementaux de la Libération l'institution de base pour la réalisation de son programme :

> Tous ces comités seront placés sous la direction des Comités départementaux de la Libération (CDL). Ils seront soumis à l'autorité des CDL qui leur transmettront comme directives la plate-forme d'action et la ligne politique déterminée par le CNR.[649]

Les statuts des CDL évoquent également la question des comités locaux et, tout en reprenant les idées développées dans le programme du CNR, développent d'autres points touchant à l'organisation locale. Les CDL « étudient la mise en place des municipalités provisoires »[650] et sont les garants de la mise en place des « nouvelles autorités »[651], dont les autorités municipales. La liaison n'est pas encore clairement affirmée entre comités locaux et représentation municipale. La tension entre représentation et action est, une fois encore, au cœur du sujet. Le CPL est un des premiers lieux où cette tension est discutée, car il est celui où s'expérimente ce réseau de comités locaux sous l'autorité du CDL.

Le CPL au cœur du processus d'organisation locale de la Résistance

La façon dont se constituent les CLL est un bon exemple pour appréhender les relations entre les législateurs et les organisations, faites d'allers-retours, de concessions et d'adaptation. Peu avant la parution des statuts des CDL, Francis-Louis Closon assiste à plusieurs réunions du CPL, au cours desquelles sont évoqués les comités locaux et la question municipale[652]. Le 17 mars, Henri Bourdeau de Fontenay, de Ceux de la Résistance, pose au bureau du CPL « la question des municipalités pendant la période transitoire »[653], en même temps que des dispositions sont prises pour « l'établissement des contacts pour la constitution des CLL »[654], entre CDLR et PC. L'idée est de lier les deux questions, et que les municipalités provisoires soient désignées en accord avec les comités locaux. D'emblée également est émise l'idée, par André Tollet, que le CPL délègue un certain nombre de ses responsabilités techniques aux CLL, par la création de commissions locales pour le ravitaillement, les

649 MRN, 4/15 *Ibid.*
650 MRN, 14/FBRI Statuts des Comités départementaux de Libération, 1944, p. 6
651 MRN, 14/FBRI *Ibid.*
652 AN, 72AJ/1902/CPL Vincent à Rabaud, note A/S de la réunion du CLRP dans la semaine du 26 février au 4 mars [1944]
653 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 18e séance, 17 mars 1944
654 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*

services concédés et les transports. Le représentant de la Délégation (on ignore de qui il s'agit ce jour-là) demande que le CPL se rapproche « des délégués correspondants du CNR »[655]. Sans tenir compte des travaux et des propositions du bureau, des groupes locaux continuent de s'organiser en région parisienne. Ces questions « marquent des positions politiques intéressantes »[656] qui font ressentir à Francis-Louis Closon la nécessité de codifier l'organisation locale de la Résistance.

À ce titre, l'exemple du CPL est d'ailleurs ambivalent. Certes, des comités d'« agglomération, arrondissement, quartier, entreprise »[657] se créent sous son autorité, mais Closon constate que c'est « sur l'initiative des communistes »[658], et que ces premières initiatives ne sont pas vraiment bien reçues. Certains résistants craignent que les « Comités locaux, de composition discutable, [puissent], surtout au moment de la Libération, grâce à la confusion de nom et se servant de l'autorité officielle des Comités de Libération, prendre un certain nombre d'initiatives que les Comités de Libération, mieux équilibrés dans leur composition, ne prendraient pas »[659]. Au sein même du bureau du CPL, la différence entre comités locaux et comités d'entreprises n'est pas claire[660].

Tirant des conclusions de cette situation, Francis-Louis Closon juge nécessaire de donner des cadres à la constitution de comités, soulignant qu'il vaut mieux tenter d'encadrer une dynamique que de s'y opposer, car « qui aura les troupes et le dynamisme formera toujours des Comités »[661]. Les encadrer par les comités départementaux, permet « aux différents mouvements et partis (…) d'intervenir dans la vie de ces Comités, d'en surveiller et éventuellement faire modifier la composition »[662]. Dans la circulaire du 28 mars 1944, qui précise l'application des statuts pour les comités locaux, une distinction est effectuée entre les « comités constitués dans les villes importantes autres que le chef-lieu »[663] et les « comités de la libération d'usines, d'entreprises, de quartiers »[664]. Si les premiers doivent seconder le CDL

655 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
656 AN, F1a/3728 Rapport de Fouché, annexe n°3, note sur le Comité parisien de la libération, s.d.
657 AN, F1a/3728 *Ibid.*
658 AN, F1a/3728 *Ibid.*
659 AN, 72AJ/1902 Vincent à Rabaud, note A/S de la réunion du CLRP dans la semaine du 26 février au 4 mars [1944]
660 AN, 72AJ/1902 Vincent à Rabaud, note A/S de la réunion du CLRP dans la semaine du 26 février au 4 mars [1944]. Ce passage du texte n'est pas écrit correctement, sans doute suite à une erreur de déchiffrage à Londres ou Alger. Difficile de dire si Tollet voulait parler du manifeste du CPL ou d'un autre texte, par exemple des premiers statuts des CDL du Comité central des mouvements de résistance. Nous n'avons de toute manière pas trouver de texte, daté d'avant mars 1944, tranchant la question du nom des comités locaux de libération.
661 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
662 AN, F1a/3728 Rapport de Fouché, annexe n°3, note sur le Comité parisien de la libération, s.d.
663 AN, 397AP/10 Commission des Comités de la Libération du CNR, Instructions aux CDL, 28 mars 1944
664 AN, 397AP/10 *Ibid.*

dans ses tâches, les seconds sont « à la disposition et sous les ordres du CDL, patriotes non encore encadrés dans une organisation de Résistance »[665], dans un rôle proche des Milices patriotiques, telles que définies dans le programme du CNR. Ce double statut implique ainsi une nouvelle échelle de coordination entre les CDL et les CLL, dans les grandes villes, où il doit exister un CLL qui coordonne l'action des comités de quartier, d'usine, … En région parisienne, la densité de la population ne plaide pas pour cette distinction, bien qu'il existe quelques petites communes à la périphérie immédiate de Paris (Le Pré-Saint Gervais, Saint Maurice). Chaque commune a donc son CLL et de plus petits comités, à l'échelle du quartier ou de l'entreprise, lui sont éventuellement rattachés. Quand la commission des CLL du CPL est créée, pour donner une meilleure dynamique à un travail jugé jusqu'alors inefficace[666], cette directive n'est pas citée, mais c'est le programme du CNR, qui ne fait pas de distinction entre différents types d'agglomération, qui fait référence, « notamment en ce qui concerne l'action immédiate pour la libération du Territoire »[667].

Par ailleurs, alors que le CPL n'envisage pas de constituer une commission pour travailler sur les municipalités provisoires[668], Francis-Louis Closon en ressent le besoin :

> Je vais faire proposer au bureau de créer une commission où seront représentés, par des hommes connaissant la question, les principaux partis politiques qui possédaient des municipalités parisiennes.[669]

D'abord lancée à Paris, la filiation entre le CLL et la municipalité est affirmée pour toute la France dans une directive du 11 avril[670], rectifiée le 13 avril. Les CDL doivent créer une nouvelle commission pour « rechercher l'accord des mouvements, organisations, tendances et partis et de présenter des propositions au comité plénier »[671]. Les Comités locaux sont pleinement intégrés dans ce processus et « sont chargés de mettre au point la formation de municipalités nouvelles qui fonctionneront temporairement jusqu'aux élections municipales décidées par le Gouvernement »[672]. La rectification du 13 avril va encore plus

665 AN, 397AP/10 *Ibid.*
666 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 20e séance, 7 avril 1944
667 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
668 AN, 72AJ/1902 Vincent à Rabaud, note A/S de la réunion du CLRP dans la semaine du 26 février au 4 mars [1944]
669 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
670 AN, 397AP/10 CNR, Commission des CDL, instructions aux CDL, Municipalités, 11 avril 1944
671 AN, 397AP/10 *Ibid.*
672 AN, 397AP/10 *Ibid.*

loin, en considérant que les comités locaux sont la base des municipalités provisoires[673]. Un point majeur est qu'il n'est pas question d'épurer le conseil existant, mais de le remplacer totalement, en repêchant éventuellement quelques-uns de ses membres. Cette solution est choisie justement pour éviter les « problèmes locaux posés par ces remplacements et ces éliminations »[674]. Quelles seront les tâches de ces comités locaux - municipalités ? Il s'agira de « municipalités d'action qui auront pour tâche essentielle de parer, jusqu'aux élections, aux besoins les plus urgents des populations abandonnées le plus souvent, depuis juillet 1940, par ceux qui avaient la charge de veiller à leurs intérêts »[675]. Le CPL est un des premiers à expérimenter ces nouvelles pratiques, en mettant en place une commission des comités locaux qui gère à la fois « la mise en place des Comités Locaux »[676], « l'application du programme de la Résistance, notamment en ce qui concerne l'action immédiate pour la libération du Territoire »[677] et « la mise en place des municipalités dans le cadre des décisions du CFLN »[678].

B- Nouvelles pratiques

L'abandon des prérogatives techniques

Les premières directives de la commission du CNR pour les CDL portent sur les domaines techniques, sur la presse et le ravitaillement[679]. Dans ces deux domaines, le particularisme parisien fait que des organismes indépendants du CPL traitent déjà de la question. Si les problèmes de la presse sont totalement délégués à la Fédération de la presse clandestine, pour le ravitaillement, le CPL est tenu au courant. L'analyse technique des stocks et de la distribution, les mesures conservatoires à prendre, sont le fait de Pierre Miné, dit Pain, le responsable national délégué par le CFLN pour ce délicat secteur. Roger Deniau, délégué chargé du ravitaillement intervient régulièrement à ce sujet au bureau, ainsi que les autres membres, mais dans le sens de l'agitation populaire autour des pénuries, complémentaire du plan technique dont les CDL ont normalement la charge, mais dont le

673 AN, 397AP/10 rectificatif du 13 avril de l'instruction du 11 avril.
674 AN, 397AP/10 CNR, Commission des CDL, instructions aux CDL, Municipalités, 11 avril 1944
675 AN, 397AP/10 *Ibid.*
676 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 20e séance, 7 avril 1944
677 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
678 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
679 Jean MONS, *Sur les routes de l'Histoire*, *op. cit.*, p. 121.

CPL est dépossédé.

Les autres directives techniques concernent les relations avec le Comité d'action contre la déportation (CAD), le Noyautage des administrations publiques (NAP), et l'épuration. Cette dernière question, bien qu'elle soit très peu apparente dans les procès-verbaux du CPL, est d'une grande acuité au sein de la commission des comités de libération[680] et fait l'objet de deux directives, les 11 avril et 15 mai[681]. Les directives distinguent deux types d'épuration : celle des fonctionnaires trop zélés de Vichy et celle des traîtres. L'idée générale est que le CDL doit pouvoir être en mesure d'identifier les personnes dont le maintien en place serait une menace pour le succès du mouvement libérateur, qu'il faut donc mettre hors d'état de nuire le plus rapidement possible. Le personnel administratif et les policiers sont les plus susceptibles d'être arrêtés, en raison de leur capacité de nuisance supposée plus grande. L'instruction du 11 avril 1944 demande aussi le remplacement de toutes les chambres de commerce. Le rôle du CDL est de préparer et faciliter la tâche du préfet. Celle du 15 mai 1944 demande de mettre hors d'état de nuire dès que possible, miliciens, policiers, dirigeants de la collaboration, membres des cours martiales, ainsi que les « individus à l'attitude et aux discours scandaleux au cours des derniers mois »[682], et, pendant la période insurrectionnelle, de s'occuper des traîtres avérés. Ensuite, jusqu'à l'installation du préfet, c'est le CDL qui est chargé, « sous la responsabilité de son président, de conduire les arrestations prévues »[683]. Lourde charge que le CPL met pourtant de côté, et laisse le champ libre au NAP, et aux comités de libération des administrations et des ministères, sur lesquels il n'a que peu d'autorité. Le CPL est même assez discret dans sa dénonciation des traîtres. Ses appels publics abordent assez rarement le sujet au printemps 1944, sauf occasion exceptionnelle, comme la visite du maréchal Pétain en avril. À cette occasion, les rumeurs selon lesquelles le gouvernement pourrait se déplacer de Vichy à Paris font dire au CPL que naît « l'espoir pour les patriotes d'être ceux qui, le jour venu pourront mettre la main au collet des traîtres afin de les déférer à la justice du pays libéré »[684].

680 Francis-Louis CLOSON, *Le temps des passions, op. cit.*, p. 164.
681 AN, 397AP/10 Instruction de la commission des CDL, 11 avril 1944, Épuration des collectivités locales et CNR, commission des CDL, Instructions aux CDL, concernant les arrestations, 15 mai 1944
682 AN, 397AP/10 Commission des CDL, Instructions aux CDL, concernant les arrestations, 15 mai 1944
683 AN, 397AP/10 *Ibid.*
684 MRN, 14/ATOL/1 texte sans titre sur la visite du maréchal Pétain et de Pierre Laval à Paris, 26 mai 1944

L'aire géographique du CPL en question

La structuration des cadres départementaux et municipaux de la Résistance oblige à déterminer clairement quelle est l'aire géographique du Comité parisien de la libération. Certes, il est un comité départemental de libération, certes, il s'adresse surtout à la population parisienne, cependant, une équivoque existe tant que les comités de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise ne sont pas constitués. Même après leur constitution[685], le destin du CPL est lié à celui des départements voisins de la Seine. Dès octobre 1943, Jacques Bingen propose de créer un comité commun aux deux autres départements de la région parisienne, composé « du bureau permanent du Comité de la Seine, auquel on adjoindrait 2 délégués de S&M et 2 délégués de S&O »[686]. De son côté, le CPL, en décembre 1943, émet l'idée d'organiser une réunion constitutive du CDL de Seine-et-Marne[687], et prend des « dispositions pratiques »[688] pour ce département et celui de Seine-et-Oise puis charge le représentant du FN de préparer une réunion plénière d'un comité pour la Seine-et-Oise, au mois de janvier. Là encore, la gestation est longue, et c'est la commission des comités départementaux qui reprend le travail, au début de l'année 1944. Pour Francis-Louis Closon, il faut « éviter la constitution d'un Comité du Grand Paris »[689], qui serait une concurrence pour le CNR. Il s'attache donc à la constitution de deux CDL, malgré la mauvaise volonté où l'incapacité des mouvements. Le CPL est quand même tenu au courant des discussions, et certains membres du bureau font pression pour amender la composition des comités :

> Les "Trois" ont laissé entendre que l'on ne pourrait écarter des comités de SM et SO les organisations agissantes qui existent dans ces départements.[690]

Quand le CDL de Seine-et-Marne se réunit enfin, le représentant du CFLN l'annonce aussitôt au bureau[691]. Cette proximité s'explique en partie par l'organigramme des mouvements. André Carrel est le responsable du FN pour les trois départements, tout comme

685 Le CPL continue de recevoir des résolutions de comités de toute la région parisienne, et pas uniquement du département de la Seine, par exemple d'Achères-sur-Seine et de Sevran en juin 1944 (CHSP, PA/6)
686 AN, F1a/3728 Lettre de Verdon à André Philip du 27 octobre 1943
687 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 6e séance, [3 décembre 1943]
688 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 8e séance, s.d.
689 AN, F1a/3728 Rapport n° 4 de Fouché, avril 1944
690 AN, 72AJ/1902/CPL Vincent à Rabaud, note A/S de la réunion du CLRP dans la semaine du 26 février au 4 mars [1944]
691 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 18e séance, 17 mars 1944

Léo Hamon pour CDLR, ce dernier siège également de façon éphémère à la fois au CPL et au CDL de Seine-et-Oise, en mai 1944[692]. Il doit également prendre position quand un différend éclate au sujet de la composition du CDL de Seine-et-Marne[693], différend qui remonte jusqu'au CNR. La création des FFI est également source de confusion, autant pour les acteurs que pour les observateurs et oblige le CPL à envisager son territoire autrement, car les frontières militaires ne sont pas forcément les mêmes, et il doit s'adapter. En janvier 1944, la région dite « P », également appelée Condé, est une grande région divisée en quatre circonscriptions : P1, qui regroupe Paris et la Seine, P2, la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise et l'Oise, P3, l'Eure-et-Loir, le Loiret, le Loir-et-Cher et la partie nord du Cher, P4 l'Yonne, l'Aube, la Nièvre, et la partie nord de l'Allier[694]. Le CPL, CDL de la Seine, est naturellement proche de l'état-major de la région P1. Pierre Lefaucheux est le commandant de la région P1 entre mars et juin, ce qui facilite le contact. Pendant ce temps, c'est Jacques Piette, puis Marie-Hélène Lefaucheux, qui font la liaison entre le bureau et l'état-major. Au même moment pourtant, André Carrel et André Tollet ont eux des relations suivies avec les éléments FTP, qui disposent de leur propre organigramme, et même avec Henri Rol-Tanguy, le responsable du 3e bureau de la région Condé[695]. De plus, le commandement FFI de Condé et de P1 est bouleversé par les arrestations jusqu'en juin, il est donc difficile de nouer des relations suivies. Condé est d'abord dirigée par Roger Coquoin, puis par Pierre Pène. Quand ce dernier est arrêté, en mai 1944, une longue négociation a lieu pour connaître sa succession, et même la nécessité de conserver un état-major régional. Il semble que se reproduit exactement pour les FFI la problématique de la création du CPL, sur la nécessité de créer des structures locales proches du centre de décision. Finalement, sur l'insistance des FTP, l'échelon régional est conservé[696], bien que réorganisé avec la fusion de P1 et P2. C'est Rol, membre de l'état-major régional depuis sa création, qui est nommé. Ce changement fait passer l'action armée à l'échelle de la région.

Transformation des pratiques du bureau

Les nouveaux cadres influent également concrètement sur les pratiques du bureau du CPL, bien que son activité ne semble pas rythmée par l'analyse et l'application de ces textes.

692 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 114
693 AN, 72AJ/42 *Ibid.*, p. 148
694 Roger BOURDERON, *Rol-Tanguy*, Paris, Tallandier, 2013, p. 242.
695 *Ibid.*, p. 243.
696 *Ibid.*, p. 248.

On en trouve quelques mentions dans les procès-verbaux, parfois très longtemps après leur adoption[697]. Pourtant, pour l'action immédiate et les comités locaux, les recommandations contenues dans les textes de la commission du CNR pour les CDL sont scrupuleusement respectées. Deux commissions spécifiques sont créées dans le courant du mois d'avril et cette création est bénéfique pour l'action du CPL, qui se concentre encore plus sur ces deux questions. Il n'empêche que l'opposition entre la dynamique et l'organigramme continue, mais sous une autre forme. La césure entre ces deux visions de la résistance, divisées par les pratiques se reproduit dans la répartition des commissions. Francis-Louis Closon remarque que cette répartition est assumée, au moins par les « représentants de la tendance communiste »[698], qui ont la majorité dans les commissions du CAD, des comités locaux et de la presse, tandis que « les représentants de l'autre tendance sont invités à s'intéresser plus spécialement au NAP et au ravitaillement »[699]. Par ailleurs, la mise en place des commissions, qui introduit de l'efficacité dans les pratiques du CPL, enlève au bureau certaines prérogatives. La constitution d'une vraie commission de la presse enlève à André Carrel la responsabilité personnelle de la rédaction du *Patriote parisien*[700].

La répartition des tâches entre les membres du bureau est abandonnée, au profit d'un réflexion collective, qui intègre aussi les organisations non membres du bureau. La commission des CLL prend ainsi complètement en charge la question, qui n'est plus traitée par le bureau. Autre changement manifeste, l'infléchissement voulu par le CNR vers l'action immédiate et le resserrement des liens avec la population se fait sentir très fortement au sein du bureau. Au mois d'avril 1944, André Tollet relate l'« action des boulangers dans différents quartiers et banlieues »[701], une action publique sur les difficultés du ravitaillement. Il propose d'appuyer cette démarche en envoyant un représentant du CPL accompagner une délégation de boulangers « qui doit être reçue par le préfet de la Seine »[702]. Il ne s'agit pas, comme au cours de l'hiver, d'essayer de trouver un terrain d'entente avec les autorités actuelles, mais bien d'être à l'avant-garde du combat pour les questions matérielles. Le CPL met également en œuvre les préceptes du CNR en utilisant l'intensification des bombardements alliés à partir

697 La directive sur les municipalités du 11 avril est évoquée au bureau du CPL le 23 juin, à la 28e séance (MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 28e séance, 23 juin 1944).
698 AN, 72AJ/1902 Vincent à Rabaud, note A/S de la réunion du CLRP dans la semaine du 26 février au 4 mars [1944]
699 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
700 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
701 Henri Denis, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 199. Procès-verbal de la 21e séance, avril 1944
702 *Ibid.*

d'avril 1944. Deux idées sont avancées[703]. André Carrel propose de noyauter le Comité ouvrier de secours immédiat (COSI), organisme de soutien aux victimes des bombardements soutenu par le RNP et le PPF, les principaux partis collaborationnistes. Roger Deniau reprend quant à lui une idée d'André Tollet, l'organisation de comités de sinistrés, dans la droite ligne de ce que demande le CNR. La création de comités de base, tout comme la multiplication de textes dénonçant l'incurie des autorités est un moyen de remplir l'objectif, et permet également à la Résistance d'avoir un discours cohérent sur l'épineux sujet des bombardements.

La recherche du soutien d'une grande majorité de la population amène également le CPL à s'intéresser un peu plus à l'opinion publique. Les frémissements de celle-ci, que le CPL analyse comme les prémices d'une opposition ouverte à Vichy et aux Allemands, sont l'objet de plus d'attention. La visite du maréchal Pétain à Paris est mentionnée au bureau du CPL pour mettre en avant la digne réaction de rejet des Parisiens. Le CPL se félicite aussi du fait que, à la fin du mois d'avril, le général Puaud, le commandant de la LVF a reçu un accueil « d'un froid glacial »[704] dans les usines de la région parisienne dont il a fait la tournée[705]. Que Jean Bichelonne et François Chasseigne, respectivement ministres de la Production industrielle et secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement, aient été « conspués et durent sortir »[706] dans une usine de Levallois est aussi pour le CPL une indication qui montre que le travail fait par la Résistance porte ses fruits[707].

Dernière évolution, il semble qu'on assiste enfin à la prise de conscience, de la part des représentants de l'OCM, Libération et CDLR, du rôle qu'ils peuvent jouer au CPL. Il est plus facile de s'appuyer sur les directives d'une autorité reconnue par tous pour aborder certains sujets. Cette autorité est un garde-fou, autant qu'un stimulant. Le 31 mars, Roger Deniau « estime que le CPL devrait se pencher plus particulièrement sur les questions pratiques et regrette que l'on passe trop de temps sur les questions générales »[708]. À la séance suivante, c'est Henri Bourdeau de Fontenay qui se trouve d'accord avec Albert Rigal pour convenir

703 *Ibid.*
704 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 22e séance
705 *Le Matin*, n° 21780, 29, 30 avril et 1er mai 1944
706 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 22e séance
707 Le journal clandestin *La Marseillaise*, n° 10, de mai 1944 (MRN, 1/29), édité par le Front national relate les mêmes événements que le CPL et ajoute « Et si le Maréchal félon n'est pas satisfait, qu'il demande au Maire du XXème arrondissement par exemple ce que pensent de lui les ménagères de Ménilmontant et de Belleville ; ou bien qu'il téléphone – il aime tellement ça – à son valet Barthélémy qui lui donnera avec plaisir la température de nos métalos de Puteaux ».
708 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 19e séance, 31 mars 1944

qu'il faut se « soucier avant tout de la lutte immédiate et l'insurrection nationale »[709], et qui livre, pour le deuxième numéro du *Patriote parisien*, un projet d'éditorial, qui est un début d'adaptation parisienne du programme d'action du CNR. Il invite les Parisiens à lutter, au sein des comités locaux, « à tous les échelons sociaux »[710] et de toutes les manières possibles, « de l'action militaire à l'action revendicative, de l'action à l'amélioration du ravitaillement à l'action pour du courant »[711] , et quotidiennement :

> Parisiens, que pas une de vos journées ne s'écoule sans que vous ayez participé à une action de résistance.[712]

C- Dessiner les contours de l'action militaire à Paris

Les relations avec les FFI

La création de l'état-major FFI oblige la Résistance à se poser la question du dialogue entre le militaire et le civil. La séparation entre ces deux grands secteurs de la Résistance, souhaitée depuis longtemps, en particulier par Jean Moulin et Pierre Brossolette, est effective mais, elle pose deux questions majeures. Comment différencier les actions, ce qui ressort du militaire et ce qui ressort du civil, et comment coordonner ces actions ? Ces questions ne sont pas vraiment résolues dans le programme de la Résistance, qui n'explicite pas le champ d'action des FFI et considère que l'action immédiate est l'affaire de tous, militaires et civils. La Résistance, dans son essence, est liée à l'idée d'action armée[713]. La mobilisation de la population, réalisée par les comités de libération, n'est pas une fin en soi, elle doit alimenter la lutte armée :

> a) Renforcer les organisations armées des Forces Françaises de l'Intérieur par l'accroissement des groupes de patriotes (…)
> b) En accord avec les états majors nationaux, régionaux et départementaux des F.F.I, organiser des Milices patriotiques (...)[714]

709 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 20e séance, 7 avril 1944
710 Henri DENIS, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 196..
711 *Ibid.*
712 *Ibid.*
713 Ce point, qui peut être un lourd cas de conscience, est admirablement décrit par Philipe Viannay dans « Le devoir de tuer », *Défense de la France*, n°25, février 1944
714 MRN, 4/15 CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE, *Les Jours heureux , par le C.N.R., op. cit.*

Le respect des principes du programme n'empêche pas les FFI de développer leur propre mode d'organisation, de manière indépendante des CDL, à l'image d'une armée régulière, dont « l'autorité et la discipline doivent être respectées par tous »[715]. La directive n°1 du COMIDAC, futur COMAC, le 19 mars 1944, se situe dans la droite ligne du programme, avec la mise en place de petits groupes capables de coups de main, d'actions offensives et défensives bien définies. Quand les actions sont réalisées par les civils, les FFI sont également présents, plus à la marge, pour protéger une manifestation ou fournir un appui technique à un sabotage. Le but final est d'aguerrir les troupes pour qu'au moment de l'insurrection, les FFI fournissent « à l'ensemble de la nation mobilisée des cadres entraînés et habitués à l'action »[716]. Les conceptions de la commission des CDL sont proches de ces directives en ce qui concerne l'action[717], elles le sont moins s'agissant de l'encadrement de celle-ci. Deux circulaires sont diffusées le 31 mars, pour définir les rapports entre les CDL et les FFI. Les relations sur le terrain sont esquissées, dans le sens d'une domination stricte des structures civiles sur les militaires, qui reçoivent des missions très précises. Bien que l'autonomie de l'état-major FFI soit affirmée, il ressort malgré tout de ces directives que les FFI sont, localement, à la disposition du CDL qui est l'animateur et le coordinateur de la Résistance. Il est ainsi significatif que, listant « les seules autorités menant les Français au combat », la commission des CDL cite, dans l'ordre, le CFLN, le CNR et le CDL. La création d'une commission d'action immédiate, « responsable devant le noyau actif »[718] du CDL, qui comprend « obligatoirement un ou plusieurs membres du noyau actif ou de l'EMD [état major départemental] »[719], est encore un autre élément qui montre la soumission du militaire au civil, à l'image de ce qui se passe avec le CNR, tutelle des FFI sur tout le territoire national, via le COMAC.

Le CPL face aux différentes facettes de l'action armée

Comme pour ses autres prérogatives, le CPL doit tenir compte de la nouvelle donne du printemps 1944. Le plus gros ajustement est lié à la responsabilité d'assurer la tutelle départementale des FFI. Au début du mois de février 1944, l'OCM cherche encore à

715 MRN, 4/15 *Ibid.*
716 MRN, 14/JBES/5 Directive n° 1 du COMIDAC, 19 mars 1944
717 AN, 397AP/10 La commission du Comité de la Libération du Conseil national de la Résistance aux comités départementaux de la Libération, 31 mars 1944 évoque la protection d'« une grève, une manifestation de masse, défense d'un maquis, etc »
718 AN, 397AP/10 *Ibid.*
719 AN, 397AP/10 *Ibid.*

développer une organisation de la Résistance à Paris entièrement tournée vers l'action militaire et une préparation insurrectionnelle réduite au noyautage[720]. Reprenant le principe d'organisation unique développé par Jean de Vogüé un an plus tôt, il s'agit en fait de se réapproprier les prérogatives du CPL, qui serait alors réduit à s'occuper des « questions purement administratives, ainsi que toute l'organisation du ravitaillement »[721]. Ce document est resté lettre morte, et n'est pas arrivé jusqu'au bureau du CPL, dont on imagine sans peine la réaction éventuelle. Le CPL choisit plutôt de se doter d'une stratégie militaire qui englobe la totalité de la population, armée et non armée, organisée et non organisée. Il s'agit à la fois de lutte armée, c'est-à-dire des « formes d'action et d'organisation à vocation combattante élaborées par la Résistance »[722], et donc avant tout la formation et l'action de groupes militaires, mais aussi la préparation de l'insurrection, l'action généralisée de ces groupes, les plus nombreux possibles, soutenue par la population, qui se conjugue avec l'action des groupes civils de la Résistance qui s'emparent des lieux du politique et de l'administration. Au CPL incombe en sus l'autodéfense, nécessité résultant d'une inconnue : la réaction de l'armée allemande en cas de débarquement. Des rumeurs circulent sur l'intention des nazis d'interner tous les hommes adultes de l'agglomération[723]. La population doit être préparée à cette éventualité, à la manière des travailleurs qui sont menacés par le STO.

Les formes d'actions traditionnelles sont articulées entre deux grands ensembles : le combat militaire d'avant-garde à la charge des FFI, et le combat politique et social de la population confié au CPL et aux CLL. Le représentant de l'OCM au bureau, Jacques Piette, fait un premier rapport le 31 mars 1944, vraisemblablement après une entrevue avec le commandement FFI. Il distingue trois éléments, l'action immédiate, les opérations militaires du jour J et l'action insurrectionnelle. Ces trois aspects répondent à trois logiques différentes. L'action immédiate regroupe les sabotages et actions des groupes armés FFI. L'action militaire proprement dite, ce sont les plans prévus pour le débarquement, coordonnées par les FFI et les délégués militaires régionaux. L'action insurrectionnelle représente la préparation de la prise du pouvoir politique, qui appartient « aux comités départementaux »[724]. La coordination de ces trois aspects n'est pas vraiment effective avant le débarquement. C'est

720 AN, 72AJ/67 OCM, transmis par M. Pasteau à M. Calmette, Organisation de la Résistance à Paris, 6 février 1944

721 AN, 72AJ/67 *Ibid.*

722 Jean-Marie Guillon, « La lutte armée et ses interprétations », in UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ et UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE (eds.), *La Résistance et les Français: lutte armée et maquis colloque international de Besançon, 15-17 juin 1995*, Paris, les Belles lettres, coll. « Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté », n° 13, 1996, p. 147.

723 BNF RES-G-1470 (175), *L'Humanité*, 26 mai 1944

724 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 19e séance, 31 mars 1944

autant le fait du CPL qui tarde à mettre en place une commission militaire[725], que des FFI, en particulier Pierre Lefaucheux, le commandant Gildas, responsable de la région P1, qui « ne voit de son propre mouvement que les questions militaires »[726], selon Léo Hamon. Bien qu'il soit « tout prêt à envisager l'incidence politique des choses »[727], le responsable FFI reconnaît devant le bureau du CPL, le 3 juin, qu'« il n'a pas vu la question de l'insurrection »[728]. Ce constat étonnant révèle deux dimensions de l'action armée résistante et une autre césure dans la Résistance, divisée entre les militaires et les « agitateurs »[729].

Contrairement à ce que pense Léo Hamon, les agitateurs ne sont pas uniquement les communistes. Lui-même en est, quand il se demande ce que sera « la Bastille de 44 »[730]. Toute l'action du CPL depuis sa création a pour but de faire de l'agitation, pour parvenir au soulèvement de la population. Cette volonté est partagée par le NAP qui organise « l'insurrection du dedans » et désire pourtant qu'une « grande part » soit réservée à la « l'insurrection du dehors », « psychologiquement » et « spectaculairement nécessaire »[731]. Pourtant, une grande partie des résistants parisiens ne se reconnaissent pas dans la thèse de l'insurrection immédiate, portée par le PC. À l'inverse, la thèse « officielle », qui est celle de la délégation et du CFLN est, depuis le mois de mars 1944, une « thèse contre-révolutionnaire de fait »[732], c'est-à-dire le souhait qu'il ne se passe « rien dans Paris, sauf le maintien de l'ordre »[733]. Le CPL la rejette vigoureusement, même si les vélléités d'insurrection immédiate ne font pas du tout l'unanimité. Un des avatars de cette thèse « officielle » qui revient régulièrement sur le bureau du CPL, c'est l'idée d'évacuer la région parisienne, demandée notamment par la BBC[734]. Le CPL y répond le 19 mai, expliquant qu'elle « fait le jeu des Allemands », et demande que « toute la population masculine ou féminine en état de porter les armes doit rester dans la région parisienne afin d'aider à la libération du territoire »[735]. Comme le montre Robert Mencherini à Marseille[736], les arguments qui sont brandis contre l'évacuation sont autant stratégiques que psychologiques :

725 Pendant plusieurs séances, au cours du mois de mars 1944, la mise en place de la commission d'action militaire est « réservée » (MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 17e séance), sans qu'une raison particulière soit mise en avant dans le procès-verbal.
726 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p.104
727 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
728 AN, 72AJ/42 *Ibid.*, p. 121
729 AN, 72AJ/42 *Ibid.*.
730 AN, 72AJ/42 *Ibid.*, p. 106-107
731 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
732 AN, 72AJ/42 *Ibid.*, p. 92
733 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
734 MRN, 14/ATOL/1, [À propos des appels à la désertion lancés par la Radio de Londres] 19 mai 1944
735 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
736 Robert MENCHERINI, « La ville comme élément de la stratégie », *op. cit.*

rester, c'est combattre, et partir, c'est fuir, comme en 1940[737].

Un appui matériel aux FFI : des cadres, des troupes, des armes

À la différence des autres domaines, la commission d'action immédiate ne dépossède pas le bureau de sa responsabilité. Elle est un espace de dialogue entre le CPL et les FFI, mais cet espace n'est pas exclusif. Les distinctions entre les types d'action rendent un peu floues les prérogatives des uns et des autres. Jacques Piette affirme que le CPL a en charge l'action insurrectionnelle tandis que les FFI gèrent l'action immédiate, c'est-à-dire les sabotages et les coups de main, André Carrel avance quant à lui quelques temps plus tard que l'action immédiate « est spécifiquement du ressort du CPL »[738], d'après une conversation avec le commandant FFI. Pourtant l'organigramme et la stratégie FFI de la région parisienne ont été réalisés sans consultation du CPL, par le CNR et le COMAC, selon Roger Deniau[739]. Les mouvements sont présents en tant que tel dans l'état-major FFI, de la même manière qu'ils le sont dans le CPL et quand un membre de l'état-major doit être remplacé, c'est aux mouvements que les FFI s'adressent directement.

Une grande partie des membres du CPL estiment que la lutte armée est l'affaire de la masse. André Tollet juge même que c'est au CPL de mettre les troupes militaires des mouvements à la disposition de l'état-major FFI[740]. Le gros des troupes des FFI est composé des FTP, des groupes d'action de Libération-Nord, CDLR, OCM, CDLL, OCM, MLN et autres mouvements, mais le vivier de la population parisienne est aussi sollicité, par le biais des Milices patriotiques, en particulier. La constitution de ces groupes est évoquée dès le début du CPL mais la question est enterrée aussitôt et ne revient sur le terrain qu'au mois d'avril 1944, quand les Milices patriotiques sont adoubées par le programme d'action du CNR et deviennent les troupes des CDL. Roger Deniau, qui se montrait très réservé sur le sujet à la fin du mois d'octobre 1943, insiste pour qu'elles soient mentionnées dans un tract, comme un moyen d'action pour la population parisienne[741]. Un mois plus tard, reprenant un texte du CNR, le CPL appelle à la « constitution dans chaque village, chaque quartier, chaque entreprise de larges Milices patriotiques conformément au programme d'action de la

737 « [que] leur opposition tenace, décidée, unanime et inflexible, fasse de Marseille le Stalingrad français de la Résistance », *in* « Marseille, ville ouverte », *La Marseillaise,* n°3, 20 janvier 1944.
738 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 22e séance, s.d.
739 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
740 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
741 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 22e séance, s.d.. Au cours de cette séance est rédigé le tract intitulé « Pour la défense du Patrimoine national » (MRN, 14/ATOL/1)

Résistance »[742]. Elles ont la responsabilité de « l'action quotidienne sous toutes ses formes »[743]. Elles doivent « s'armer sur l'ennemi, s'opposer aux déportations et aux rafles, protéger les manifestations et les grèves, renforcer les patriotes armés, qu'il s'agisse des FTP, des Groupes-francs ou autres »[744]. C'est un rôle très large, qui recoupe certains champs d'action normalement dévolus aux FFI[745]. Cette montée en puissance des Milices patriotiques, orchestrée par le parti communiste, a lieu dans toute la France[746] et oblige l'ensemble de la Résistance à modifier encore une fois certaines de ses pratiques pour intégrer ce nouvel élément. Le CPL, quant à lui, met un certain temps à les intégrer systématiquement dans son schéma insurrectionnel.

Principal problème de la Résistance française, et de la Résistance parisienne, le manque d'armes qui limite les possibilités d'action. Le bureau du CPL reçoit les plaintes de divers comités, et formule les siennes régulièrement depuis l'hiver 1943. Comme pour les Milices patriotiques, le sujet prend encore plus de vigueur quand la Libération devient une perspective plus proche. À ce moment, le CPL regrette lui-même fréquemment le décalage entre la volonté de plus en plus visible de la population de combattre et le manque de moyens. Le bureau relaie aussi les rumeurs et informations qui circulent dans la Résistance sur la rétention des armes qui serait faite en région parisienne. Le Bureau des opération aériennes (BOA), service rattaché au BCRA et aux services anglais, est accusé de sélectionner les groupes à qui il distribue le fruit des parachutages sur des critères politiques, mettant volontairement de côté les FTP. « Des armes arrivent à Paris »[747] affirme pourtant Marie-Hélène Lefaucheux, représentante de l'OCM au bureau. Son mari Pierre Lefaucheux n'est pas aussi catégorique et avoue même à André Carrel que la pénurie est causée par la peur des communistes[748]. Quoi qu'il en soit, ce manque d'armes est un facteur déterminant dans la stratégie de la Résistance parisienne. Léo Hamon en fait le premier critère de l'action insurrectionnelle : « Il reste cependant qu'en fait si l'on n'a pas d'armes, l'auto-défense aussi bien que l'insurrection, resteront un pur verbiage »[749]. Dans ce domaine, le CPL n'a de toute

742 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*.
743 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*.
744 AN, 397AP/10 Proclamation du CNR à la nation française, s.d.
745 AN, 397AP/10 La commission du Comité de la Libération du Conseil national de la Résistance aux comités départementaux de la Libération, 31 mars 1944
746 Jean-Marie GUILLON, *La Résistance dans le Var. Essai d'histoire politique*, Thèse de doctorat d'État, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1989, p. 702.
747 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 22e séance, s.d.
748 André CARREL, *Mes humanités*, *op. cit.*
749 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 116

façon aucun pouvoir, sinon celui, un peu dérisoire, d'envoyer une lettre au CFLN, ce qu'il fait à la fin du mois d'avril 1944[750].

Théories et stratégies insurrectionnelles

Au sein des FFI, c'est d'abord la forme du maquis qui a la faveur des états-majors. Cependant, la ville est aussi le lieu où la Résistance peut montrer plus facilement sa force. À Paris, lieu emblématique de la lutte au même titre que le maquis[751], l'action armée est une pratique ancienne pour la Résistance, . Le fait d'être le cœur politique de la France induit aussi pour Paris des pratiques différentes des autres grandes villes et capitales régionales, en particulier pour la libération du territoire, qui se caractérise essentiellement pour la région parisienne par l'occupation de tous les bâtiments publics symboliques qui s'y trouvent. La place importante de la résistance communiste à Paris est également un facteur structurant car l'agglomération parisienne est un « lieu privilégié de l'action de masse traditionnelle et des luttes ouvrières »[752]. La codification des pratiques militaires et paramilitaires amène certes la résistance à préparer ses forces en attendant le signal de l'action généralisée, l'ouverture du second front à l'ouest, mais aussi, et en particulier à Paris, à anticiper ce moment en se dotant d'une doctrine de l'insurrection, ce à quoi réfléchissent le CPL, et les FFI.

L'accomplissement principal du bureau du CPL dans le domaine de la lutte armée est la création d'un projet d'organisation insurrectionnelle de la Résistance à Paris, une synthèse de toutes les différentes conceptions qui s'affrontent dans la Résistance. Cette synthèse est née d'une vive confrontation des points de vue des membres du bureau du CPL, le 26 mai 1944. Une proclamation du CNR, et un projet d'organisation insurrectionnelle écrit par le FN donnent l'occasion au CPL de réfléchir enfin collectivement à ses responsabilités dans la conduite de l'insurrection. La proclamation du CNR[753] se situe dans la lignée du programme d'action, pour rappeler au « peuple français encadré par les éléments de la Résistance »[754] que son « devoir » est « d'entrer dans la lutte (…) dès aujourd'hui et (…) jusqu'à la victoire »[755]. Le texte proposé par le Front national, quant à lui, n'est pas connu. Le procès-verbal le présente comme « donnant à la population des consignes indispensables durant la période

750 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 22e séance, s.d.
751 MRN, 1/29 *La Marseillaise*, n° 10, mai 1944 insiste sur le « rôle que joue la capitale et sa banlieue dans la résistance à l'envahisseur boche et aux capitulards de Vichy ».
752 Robert MENCHERINI, « La ville comme élément de la stratégie », *op. cit.*, p. 231.
753 AN, 397AP/10 Proclamation du CNR à la Nation française, s.d.
754 AN, 397AP/10 *Ibid.*
755 AN, 397AP/10 *Ibid.*

insurrectionnelle »[756], et s'adressant « plus particulièrement à Paris »[757]. Soutenu par André Tollet et Albert Rigal, il est sans doute fortement inspiré des directives du parti communiste qui, au cours du mois de mai 1944, produit un grand nombre de textes sur la « préparation et le conduite de l'insurrection nationale »[758], notamment une allocution à la radio de Maurice Thorez, le 18 mai 1944, un appel à la création massive de Milices patriotiques[759], mais aussi plusieurs directives plus précises. Ces textes sont, d'ailleurs, assez proches de celui du CNR, à la différence qu'ils invitent les patriotes à déclencher au plus vite le mouvement insurrectionnel.

Léo Hamon évoque aussi ses conceptions, qui sont « avant tout d'auto défense »[760], et fait une synthèse acceptée par l'ensemble du bureau. Cette synthèse est couchée par écrit et distribuée à la séance suivante, en présence de Pierre Lefaucheux. Malgré son arrivée tardive au CPL, Léo Hamon est tout indiqué pour réaliser cette synthèse. Parmi tous les membres du bureau, il est celui qui, incontestablement, a la meilleure connaissance de la situation de la Résistance à Paris, en particulier par ses relations personnelles avec les responsables de la lutte armée. Son supérieur dans le mouvement CDLR est Jean de Vogüé, membre du COMAC[761]. Dirigeant du CAD[762], il est en contact régulier avec Maurice Kriegel-Valrimont, lui aussi membre du COMAC. Au CGE, dont il a suivi quelques réunions, il a aussi pu faire la connaissance de Pierre Lefaucheux[763].

Sa synthèse est un compromis entre toutes les tendances qu'il a rencontrées depuis plusieurs mois, et celles qui s'affirment au bureau du CPL. À la différence de son prédécesseur, Henri Bourdeau de Fontenay, Léo Hamon est très vigilant envers ce qu'il appelle «le problème communiste », c'est-à-dire « la disproportion qui existe pour les communistes entre leurs forces dans les organisations illégales, et leur force dans l'ensemble

---

756 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 24e séance, [26 mai 1944]

757 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*

758 MRN, 12/96 À la veille des grands combats pour la délivrance de la Patrie, Directives pour la préparation et la conduite de l'insurrection nationale. Comité central du parti communiste, mai 1944. Un autre texte similaire du PC circule en même temps, intitulé « Directives générales pour la préparation de l'insurrection nationale (MRN, 12/96). La CGT fait également circuler des textes, notamment à la commission des comités de la libération du CNR, sur « la préparation de mouvements insurrectionnels à déclencher en riposte immédiate aux premières mesures de contrainte générale que les Allemands pourraient prendre à l'encontre des populations des grandes villes » (BDIC, FΔ 183221, Fonds Robert Aron, Vallat à Serat, 13/5/44)

759 BNF RES-G-1470 (175), *L'Humanité*, 26 mai 1944. Ce numéro reprend ainsi l'appel du Conseil central des Milices patriotiques, qui vient de se former sous sa direction, ainsi que l'allocution de Maurice Thorez en première page.

760 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 24e séance, [26 mai 1944]

761 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 93

762 Léo HAMON, *Vivre ses choix*, *op. cit.*, p. 160.

763 Diane de BELLESCIZE, *Les neuf sages de la Résistance*, *op. cit.*, p. 166.

du pays »[764]. Tandis que Bourdeau de Fontenay « comprend » et « aime » les communistes, estimant qu'« il faut que ce pays soit sauvé par de nouvelles élites qui doivent sortir du peuple »[765], Hamon estime qu'une trop grande influence communiste pourrait être néfaste à la Résistance vis-à-vis de l'opinion publique et des alliés anglo-américains. Cela ne l'empêche pas de trouver des « idées justes » dans les discours des communistes sur la « valeur et les possibilités d'action immédiates »[766], ce qu'il attribue à leur « sens populaire », qu'il définit comme une « volonté toujours tendue, active et un instinct extraordinaire de la psychologie populaire, de ce qu'il faut dire, de ce qui porte »[767].

Cette admiration pour la capacité des communistes à trouver les mots justes, associée à son obsession de l'équilibre dans la Résistance entre les communistes et les non-communistes peut expliquer également pourquoi Léo Hamon prend les devants, et propose un texte de compromis, sur la base des statuts des CDL, de la proclamation du CNR, et de la discussion du CPL. Il manifeste également la volonté de proposer « quelque chose de nouveau »[768] pour Paris, entre l'insurrection généralisée, et selon lui prématurée, demandée sans cesse par les communistes et qui séduit un nombre croissant de résistants[769], et la frilosité supposée des plans extérieurs. Sans être tout le temps innovant, ce texte pose clairement le problème parisien et est incontestablement une base de travail pour toute la Résistance[770]. Premièrement, il affirme que Paris est la capitale de l'insurrection, une ville dans laquelle l'insurrection est inéluctable, du fait de la masse et de la composition sociale de la population. Deuxièmement, la Résistance ne peut pas déclencher l'insurrection sur commande, et un processus qui doit mener la population à se soulever doit être accompagné par les formations organisées, en particulier le CPL, qui est, avec les autres résistants, à « la pointe du combat »[771]. Ce schéma de l'insurrection nationale correspond aux analyses de Philippe Buton, qui n'est donc pas exclusivement le vœu de la résistance communiste : « Importants combats au sein de l'agglomération entre les forces résistantes et les occupants ou/et reddition des forces d'occupation devant les partisans, participation significative de la population à la

764 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 116
765 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
766 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
767 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
768 AN, 72AJ/42 *Ibid.*, p. 92
769 Jean de Vogüé est de ceux là : « Madelin est tenté par le mot d'ordre du FN, celui de l'insurrection dès le débarquement. On lui objecte que les insurgés seront écrasés avant que les troupes alliées arrivent dans la région. Cela me paraît évident, Madelin cependant en doute » (AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 92)
770 Ce texte a été retrouvé dans les archives de Jean de Vogüé, ce qui pourrait indiquer que le COMAC en a eu connaissance.
771 AN, 72AJ/2304, document sans titre, « Paris, mai 1944 »

lutte libératrice grâce à une grève générale effective ou/et à l'érection de barricades »[772].

Le plan insurrectionnel du CPL de mai 1944[773]

L'insurrection est une obligation pour Paris pour plusieurs raisons. C'est la plus grande agglomération du pays. La puissance du nombre de ces « jeunes, des ouvriers, des anciens officiers, etc. »[774], ainsi que des nombreux fonctionnaires armés « dont beaucoup sont résolument patriotes »[775] est un atout, un vivier de combattants potentiels, autant qu'une contrainte, le mouvement de cette masse serait impossible à arrêter s'il n'est pas bien canalisé. Il est donc « impossible de vouloir – et néfaste de souhaiter »[776] que les Parisiens ne combattent pas. Le rôle final assigné à cette population, en particulier les fonctionnaires, ces « patriotes de l'intérieur»[777], c'est de faire la conquête des nombreux objectifs importants de Paris, et d'empêcher au maximum les destructions d'installations « nécessaires à la vie française »[778]. Ces objectifs sont les gares, centraux téléphoniques, prisons, ministères, « édifices départementaux comme l'Hôtel de Ville et la préfecture de police ».[779] Léo Hamon va même bien plus loin en insistant sur la valeur d'exemple, aux yeux du monde, que doit prendre la libération de Paris par les Parisiens. « Vis-à-vis de la France entière comme du monde »[780], la libération de Paris est attendue comme un tournant de la guerre. La fierté du peuple parisien l'empêche de recevoir cette libération « comme un cadeau »[781] des Alliés. Pour la France, c'est également un passage obligé : « C'est la République Française et non la République Parisienne qui a été proclamée à l'Hôtel de Ville »[782].

C'est à la Résistance d'encadrer ce mouvement, dont la seule alternative se situe entre « la désertion de l'action préparatoire ou la direction de cette action »[783]. Le CPL est à la tête de cette avant-garde dans la Seine et applique les décisions du CNR à l'échelle de la région parisienne en les adaptant. Il a un rôle central de liaisons entre toutes les parties prenantes de

772 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération, op. cit.*, p. 104.
773 AN, 72AJ/2304, document sans titre, « Paris, mai 1944 »
774 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
775 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
776 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
777 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
778 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
779 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
780 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
781 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
782 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
783 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*

ce plan, les syndicats, les FFI, le NAP, mais aussi les mouvements, et, *in fine*, la population. Son autorité nominale sur les FFI du département est réaffirmée mais elle est surtout étendue à l'ensemble des éléments résistants présents dans le département. Chaque membre des mouvements et organisations membres du CPL, sauf les FFI, justement, qui ont des tâches propres, se voit confier une tâche d'organisation, de médiateur entre la Résistance et la population. Ce texte propose en fait à toute la Résistance un nouveau mode d'organisation et d'action, une constellation de petits groupes, de 6 à 12 personnes, qui agissent dans un petit périmètre. Les Milices patriotiques se constituent sur le même modèle, « sous la direction (…) de l'ensemble de la Résistance représentée par le CPL »[784]. La distinction entre les groupes de la Résistance et les Milices patriotiques témoigne du statut encore fluctuant de ces dernières. S'agit-il de groupes distincts dans lesquels sont enrôlés les nouveaux venus ? Se pose alors la question de l'encadrement. Ou alors sont-elles des formations parallèles et chacun doit rejoindre un groupe de Milices patriotiques en plus de son propre groupe ? Le CPL ne se prononce pas. Ces groupes, quels qu'ils soient, doivent toujours chercher à recruter de nouveaux membres, en priorité parmi les réfractaires au STO.

Sur la lutte armée proprement dite, le CPL est discret, et laisse le commandement à la direction des FFI, se contentant de faire la liaison entre ceux-ci et les « détachements » qu'il a formés, et d'encourager à la récupération d'armes sur l'ennemi, complément indispensable aux rares parachutages. Le texte affirme la volonté du CPL d'agir pour que des armes soient distribuées aux combattants parisiens. Ces hommes et ces armes doivent permettre de créer les conditions de l'insurrection qui « consiste avant tout dans l'intensification de l'auto défense de notre population contre la menace ennemie »[785]. Le terme « autodéfense » est une originalité du texte de Léo Hamon qu'on ne retrouve guère dans les textes contemporains, bien que des idées similaires soient avancées. Un texte paru dans *L'Humanité*, contemporain de celui du CPL, enjoint la population à « résister (…) aux plans d'internement massifs »[786], puis de transformer cette résistance en « lutte », en « bataille »[787], termes en revanche repris comme mots d'ordre par le CPL : « "résistez" ; ne vous laissez pas emmener ; ne vous laissez pas interner ! »[788] et « "Il faut rester à Paris" »[789]. L'autodéfense doit ensuite être capitalisée

784 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
785 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
786 BNF RES-G-1470 (175), *L'Humanité*, 26 mai 1944, p. 2
787 *Ibid.*
788 AN, 72AJ/2304 document sans titre, « Paris, mai 1944 »
789 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*

sur l'hostilité du plus grand nombre face aux opérations de police, face aux pénuries, ... Par des actions soudaines dans l'espace public réalisées par ses « détachements », la Résistance doit jouer le rôle de catalyseur des mécontentements, au niveau infracommunal, le quartier, l'immeuble même. Mettant la population dans son ensemble dans des dispositions propices, ces actions facilitent le recrutement de combattants. Un autre moyen d'autodéfense est de faire passer les forces de l'ordre du côté de la Résistance, « leur rappeler ce que la patrie exige d'eux sans plus tarder »[790] et « leur témoigner la solidarité de la population et dissiper les préventions qu'ils appréhendent »[791]. Et si la crainte que les policiers soient internés après le débarquement[792] venait à se vérifier, ils viendraient alors renforcer très largement les groupes d'autodéfense. Le CPL se donne pour mission de coordonner ces nouvelles forces, tâche qu'il a d'ailleurs déjà entamée[793]. S'ils ne sont pas internés, le CPL détermine ceux qui devront passer à la clandestinité et ceux qui devront rester en place pour « participer, le moment venu, à la conquête de certains objectifs »[794].

L'ultime étape de la stratégie insurrectionnelle est la grève qui paralyse les services essentiels à l'ennemi et élève la combativité :

> En devenant gréviste, le travailleur patriote est déjà prêt à être un insurgé.[795]

Là comme ailleurs, le CPL se veut à la manœuvre, en assurant le soutien de la Résistance aux grévistes, en liaison avec les syndicats. Si la grève est surtout un élément majeur de la stratégie du mouvement ouvrier[796], son opportunité n'est pas du tout en débat au sein du CPL, reconnaissance de la part de l'ensemble de la Résistance parisienne des particularismes politiques et sociaux de la population qu'ils doivent entraîner dans la libération.

Ce plan insurrectionnel est le seul document théorique produit par le CPL dans toute son existence clandestine. Il a pour particularité de ne guère évoquer la prise du pouvoir, mais

790 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
791 AN, 72AJ/2304 *Ibid.*
792 Certains renseignements qui circulent dans la Résistance donnent cet internement pour certain, par exemple une note du mouvement Ceux de la libération (MRN, 14/JBES)
793 Quelques semaines auparavant, le bureau du CPL était tombé d'accord pour faciliter la création d'un comité de libération dans la Police. MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 22e séance du bureau, s.sd.
794 AN, 2AJ/2304 document sans titre, « Paris, mai 1944 »
795 AN, 72AJ/2304, document sans titre, « Paris, mai 1944 »
796 Stéphane COURTOIS, *Le PCF dans la guerre : de Gaulle, la Résistance, Staline*, Paris, Ramsay, 1980, p. 388-391.

davantage le chemin qui y mène, sans doute car Léo Hamon sait bien que la question des modalités concrètes de la prise du pouvoir est un sujet épineux, en particulier au plan local. À la fin du moi de mai, le CPL n'a toujours pas abordé cette cruciale question des pouvoirs parisiens, et de son propre rôle dans ce cadre. Il esquisse à peine ce sujet dans un appel à la population produit au même moment que le plan, qui évoque plus longuement l'insurrection, la prise de « l'Hôtel de Ville où furent proclamées toutes nos Républiques »[797], des bâtiment publics « où s'exercera demain l'autorité du Gouvernement de la République Française »[798], et enfin la libération de « tous les patriotes emprisonnés soit à Fresnes, à la Roquette et à la Santé »[799]. Dans le plan, ces objectifs sont rappelés, mais il est également pointé qu'il « n'est pas question même pour cette période de tracer un plan stratégique », précaution qui ménage l'avenir mais laisse le CPL dans l'incertitude. De la même manière, le CPL s'empare du domaine de l'insurrection, mais il ne s'occupe absolument pas des ses implications purement militaires, qu'il laisse aux FFI.

D- Le CPL et ses CLL : une relation en construction

Les organisations de résistance et les CLL

Si les CLL ne sont pas cités dans le plan insurrectionnel du CPL, le terrain local est incontestablement le terrain de l'action pour le CPL qui l'organise en conséquence depuis plusieurs mois. Cela dit, la constitution des comités locaux ne répond pas aux mêmes logiques pour tous les membres du CPL, qui en ont des visions et une pratique différentes. Le FN, le PC et la CGT (unitaire) ont une avance considérable du fait de l'organisation souhaitée par Albert Rigal dès les débuts du CPL. Cela explique que les trois organisations soient présentes dans la très grande majorité des CLL, dont elles sont parfois les seuls membres[800]. Les autres organisations rattrapent tardivement leur retard, pas toujours avec la même volonté. On assiste à des choix stratégiques différents de la part des mouvements de Résistance. La position forte de l'OCM dans les instances des FFI le pousse plus volontiers à placer ses troupes dans l'organigramme militaire[801]. Libération-Nord, influencé en la matière

797 MRN, 14/ATOL/1 Parisiens, la Résistance vous parle, 26 mai 1944
798 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
799 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
800 14/AGIL/16 compte rendu de la commission des comités locaux, 26 juillet 1944
801 Arthur CALMETTE, *L'Organisation civile et militaire, histoire d'un mouvement de résistance de 1940 à 1946, op. cit.*

par la SFIO[802], et plus encore CDLR, partagent la même volonté, proche de celle des trois organisations dominées par le PC, de baser leur action et leur autorité par la présence sur le terrain. Ceux de la Résistance mise énormément sur les comités locaux, pour prendre une dimension nouvelle et change en profondeur ses pratiques à cet effet. Cette volonté exprimée à la tête du mouvement depuis l'automne 1943 se renforce sensiblement au printemps 1944. Jean De Vogüé, responsable de l'action civile du mouvement, voit dans les CLL une préfiguration des institutions de la libération qui doivent permettre la « rénovation »[803] de la France. Des consignes très précises sont données aux cadres et aux troupes du mouvement au printemps 1944 pour traduire en actes cette idée. Les membres de CDLR doivent favoriser l'unité au sein des comités locaux, étant « imbus de l'esprit d'union de tous les Français dans la résistance »[804]. Détaillant les tâches des CLL, ces consignes insistent, comme le fait le CPL, sur les deux rôles des CLL :

> C'est à eux qu'il appartient aujourd'hui de coordonner l'activité de tous les groupements de résistance de la localité et particulièrement d'y organiser méthodiquement la lutte contre la déportation. C'est à eux qu'il appartiendra au moment de la libération du territoire de prendre en main la vie politique et administrative de leur circonscription territoriale.[805]

Le CLL doit organiser tous les « citoyens légaux conservant une activité professionnelle normale »[806] sur le plan local, leur diffuser les mots d'ordre de la Résistance ainsi que *Le Patriote parisien*. Il doit également orienter vers les FFI ceux qui sont prêts à combattre « dans les organisations paramilitaires »[807], tandis que ceux qui « désirent uniquement se tenir à la disposition de la Résistance pour agir, le moment voulu »[808], doivent être « embrigadés »[809] dans les « milieux patriotiques de leur localité »[810].

Ce volontarisme de CDLR est à mettre en regard des craintes de Léo Hamon au sujet

802 Édouard DEPREUX, *Souvenirs d'un militant: cinquante ans de lutte*, Paris, Fayard, coll. « Les grandes études contemporaines », 1972, p. 191-192.
803 MLM, Fonds Alekan-Massé, À propos de la constitution des Comités locaux de la libération, 25 avril 1944
804 Musée du Général-Leclerc-de-Hauteclocque et de la Libération de Paris – musée Jean-Moulin (MLM,), Fonds Alekan-Massé. Note aux délégués de CDLR aux Comités locaux de libération Nationale, s.d.
805 MLM, Fonds Alekan-Massé Note aux délégués de CDLR aux Comités locaux de libération Nationale, s.d.
806 MLM, Fonds Alekan-Massé *Ibid.*
807 MLM, Fonds Alekan-Massé *Ibid.*
808 MLM, Fonds Alekan-Massé *Ibid.*
809 MLM, Fonds Alekan-Massé *Ibid.*
810 MLM, Fonds Alekan-Massé *Ibid.*

de « la mainmise exclusive communiste »[811], qu'il veut combattre par « l'action d'équipes qui ne seront pas que communistes dans Paris »[812]. De fait, les comités locaux peuvent être un lieu de rééquilibrage éventuel des positions des mouvements de Résistance. Dans ce but, le Mouvement de libération nationale (MLN), qui regroupe pour la région parisienne les mouvements Défense de la France et Résistance, demande qu'une place lui soit réservée dans le bureau de chaque CLL[813]. Cette demande est refusée par André Tollet qui parle de « non-sens »[814], étant donné que les deux organisations concernées sont représentées à titre individuel au CPL, et dans certains CLL. Ce refus est amèrement ressenti par Robert Salmon, le délégué de Défense de la France et du MLN au CPL[815].

Les conséquences politiques de l'organisation locale

La commission des comités locaux, créée en avril 1944, introduit une dimension politique assumée aux travaux du CPL. Créée pour l'organisation de groupes locaux de résistance, cette commission voit la question des municipalités lui être incluse sur la demande de Roger Deniau. L'importance capitale de cette commission n'a pas échappé à la Délégation générale. Francis-Louis Closon a rencontré beaucoup des mouvements de résistance, en particulier les socialistes, « en vue d'orienter le travail vers une commission des municipalités »[816]. La composition de cette commission, telle que l'a proposée Roger Deniau, et ses attributions, font apparaître le souci de travailler en amont sur la recherche d'équilibres politiques dans ces conseils municipaux, raison pour laquelle la commission se compose de représentants des deux grands mouvements de résistance ayant des troupes et des groupes d'action en région parisienne, le FN et CDLR, même si Libération aurait pu également revendiquer une place, et le PS et le PC, les deux principaux partis politiques du département, en forte rivalité dans les communes de banlieue.

Comme le souhaitait Roger Deniau, la commission du CPL a deux missions : l'organisation de l'action locale et la réflexion autour des futures municipalités. Ces deux missions sont, en pratique, fondues en une seule, car ce sont les noyaux actifs des comités locaux de libération, créés à l'image du bureau du CPL, qui prendront le pouvoir le moment

811 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 92
812 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
813 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 24e séance, 26 mai 1944
814 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid*.
815 MRN, Entretien avec Robert Salmon, 4 juin 2012
816 AN, 72AJ/1902/CPL Vincent à Rabaud, note A/S de la réunion du CLRP dans la semaine du 26 février au 4 mars [1944]

venu. Le travail de constitution des comités se fait en fonction des équilibres politiques préexistants en région parisienne, et de ceux nés de la Résistance. Pour mieux placer leurs pions sur le terrain, PC et PS sont présents en tant que tels dans la première composition de la commission, dans une situation de concurrence frontale qui ne dure pas, le PC réussit à évincer très vite son concurrent. Ce changement est motivé par la dénonciation de la proximité entre certains CLL et des maires ou anciens maires socialistes compromis, notamment Charles Auffray, maire de Clichy jusqu'en 1942, Georges Barthélémy, encore maire de Puteaux, ou bien Eugène Duchanel, ancien maire de Drancy. Albert Rigal « s'indigne à la pensée [qu'il] pourraient se revaloriser à la faveur des comités locaux »[817]. Ce sont donc les représentants des six organisations qui composent le bureau qui ont la responsabilité de créer les CLL et d'organiser leur travail. Le seul parti représenté en tant que tel dans la commission est le parti communiste et, comme pour le MLN, le PS regrette cette occasion manquée[818]. C'est d'autant plus dommageable selon le PS et le MLN que la plupart des CLL vont voir leur composition se calquer sur celle de la commission, et donc du bureau du CPL. Au sein de la commission, le FN est favorable au mimétisme des CLL avec le CPL, alors qu'il était pour l'adaptation à la situation locale en février 1944, tandis que le représentant de Libération semble avoir une position inverse[819]. Édouard Depreux, attribue ce changement dans les principes de la composition des CLL à une manœuvre politique imputée aux communistes[820]. En fait, c'est surtout le mode de constitution des CLL qui pousse au mimétisme, par la mise en contact des délégués de chaque organisation membre de la commission. Pierre Stibbe, représentant de CDLR à la commission, décrit bien ces « entrevues avec ses "homologues" des 6 mouvements »[821] :

> Les rencontres avaient lieu dans des cafés. Il fallait ensuite présenter son candidat, une fois accepté, aux autres représentants des mouvements, et, enfin, mettre les membres de chacun des [CLL] ; aussi, lorsqu'il y avait une réunion dans un café, convoquait-on dans un café voisin le candidat qu'on voulait faire accepter, pour le présenter aussitôt l'acceptation acquise.[822]

---

817 Henri DENIS, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 199.Procès-verbal de la 21e séance, s.d.
818 Édouard DEPREUX, *Souvenirs d'un militant*, *op. cit.*, p. 191-192.
819 AN, 397AP/10 Note à Dumont, s.d.
820 Édouard DEPREUX, *Souvenirs d'un militant*, *op. cit.*, p. 191-192.
821 AN, 72AJ/42 Témoignage de Pierre Stibbe, recueilli par Mme Granet le 25 mai 1960. Certes, Pierre Stibbe parle de « droit » quand il évoque les mouvements qui composent les CLL. Aucun document n'a pu être retrouvé, aussi, nous considérons que cette affirmation est une déformation de ses souvenirs, qui montrerait en plus à quel point cette pratique lui a semblé s'imposer d'elle même.
822 AN, 72AJ/42 *Ibid*.

Ce travail de mise en relation s'effectue « sans trop de difficultés »[823], mais le point qui suscite de longs débats, et de vraies questions d'arbitrage politique, était l'attribution du poste de président de chaque CLL, celui qui serait, en somme, le maire provisoire à la Libération. C'est la situation politique locale qui est convoquée pour prendre une décision, dit Édouard Depreux :

> Tous les arguments invoqués en faveur du choix de tel ou tel président de [CLL] dans une commune étaient fondés sur le résultat des dernières élections, l'importance relative des partis politiques avant la guerre et les comportements de leurs éléments les plus représentatifs sous l'occupation.[824]

La prise en main du pouvoir municipal devient un des enjeux principaux de la mise en place des CLL, pour lequel réapparaît la question de la surreprésentation du parti communiste, ce qui explique les « longues et parfois délicates négociations [qui] ont dû être menées pour trouver, commune par commune, et canton par canton pour les conseillers généraux, des solutions équitables »[825]. Pour Marie-Hélène Lefaucheux, « les heurts entre communistes et non-communistes [étaient] plus nombreux et plus pénibles dans les comités locaux, où chacun désirait prendre le pouvoir à la libération, et où le PC s'efforça de "noyauter" »[826].

Les pratiques des CLL

Malgré l'enjeu politique qui leur est attaché, la première mission des CLL est d'« appliquer le programme d'action de la Résistance »[827], et les « mots d'ordres du CNR »[828], c'est-à-dire créer un esprit de lutte dans la commune ou l'arrondissement, de former des groupes d'action ou de réserve, de créer en somme la situation pré-insurrectionnelle désirée par le CPL. Avant le débarquement en Normandie, les sources manquent pour estimer si les

823 AN, 72AJ/42 *Ibid*.
824 Édouard DEPREUX, *Souvenirs d'un militant*, *op. cit.*, p. 191-192.
825 *Ibid.*
826 AN, 397AP/10 Témoignage de Marie-Hélène Lefaucheux par Marie Granet, s.d.
827 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 20e séance, 7 avril 1944
828 MLM, Fonds Alekan Massé « À propos de la constitution des Comités locaux de la libération », 25 avril 1944

CLL remplissent cette tâche. Des comités locaux sont créés sans qu'on en ait gardé de traces de procès-verbaux de réunion, ni même des tracts ou des papillons. Ce type d'actions a surtout lieu à partir du printemps 1944, et la plupart du temps après le 6 juin. Par exemple, on sait qu'à l'Île-Saint-Denis, des réunions ont lieu en mai 1944, à l'initiative du responsable FFI local, le commandant Bulliard[829], sans plus de détails.

Les seules archives d'un CLL actif avant le débarquement sont celles du comité de libération du 19e arrondissement[830]. Les organisations de Résistance se sont rencontrées dès le début de l'année, mais le CPL n'avait pas validé la composition du premier comité. C'est en mai qu'un CLL conforme est constitué. Sa composition est conforme aux pratiques de la commission, c'est-à-dire que toutes les organisations du bureau du CPL y siègent, à l'exception de Libération, par manque de contact[831]. Au cours de ses premières réunions, ce comité de libération met au point des pratiques qui répondent précisément aux problématiques et aux nécessités de l'action locale telle qu'elle est promue par le CNR et le CPL. Premier type d'action, un travail de prise de contact et de noyautage des autorités et des services publics de l'arrondissement. Il s'agit d'obtenir des renseignements, de connaître le sentiment des personnels, de constituer des « noyaux de comités de libération »[832] et également de voir comment peut être assuré le service à la libération. Chaque secteur est confié à un ou plusieurs mouvements. Par exemple, Charles Bour, le représentant de l'OCM, industriel dont l'usine est le lieu des réunions[833], est chargé de sonder les industriels et commerçants de l'arrondissement, ainsi que les autorités municipales[834]. La plupart des services publics sont sollicités : la Police, les égouts, les pompiers, le gaz, les pompes funèbres, et les instituteurs, pour qui un texte spécifique est rédigé.

Deuxième travail, la mise au point d'une organisation en cas d'événements graves : des liaisons et un local pour le comité, mais surtout un plan de défense de la population, dans l'esprit de ce que Léo Hamon développe au Comité parisien, établi en lien avec les FFI. Pour le CLL du 19e, ce travail est une conséquence de la prise de contact avec les secteurs professionnels, car le plan de défense est adapté en fonction des particularités de l'arrondissement et de ses quartiers. Par exemple, le quartier du Pont de Flandres est pointé

829 Joël CLESSE et Sylvie ZAIDMAN, *La Résistance en Seine-Saint-Denis, 1940-1944*, Paris, Syros, DL 1994, 1994, p. 231.

830 MRN, 12/114A CLL du 19e arrondissement et ANACR, *1940-1945, la Résistance dans le 19e arrondissement de Paris*, Paris, ANACR 19e, 2005, 321 p.

831 Cette absence est paradoxale car c'est l'intransigeance de Libération qui avait fait avorter la création du premier CLL en février 1944

832 MRN, 12/114A CLL du 19e, Réunion du 31 mai 1944

833 ANACR, *1940-1945, la Résistance dans le 19e arrondissement de Paris*, *op. cit.*, p. 269.

834 MRN, 12/114A CLL du 19e, Réunion du 31 mai 1944

comme un objectif majeur pour toute l'agglomération, avec la présence du marché aux bestiaux et des abattoirs de la Villette, mais aussi la grande usine à gaz toute proche, et le CLL estime que la défense d'un tel secteur est d'une « importance régionale »[835], donc à envisager avec le Comité parisien de la libération. La validation par les FFI du plan de défense dans son ensemble est également sollicitée. Troisième idée, l'organisation de la population dans les Milices patriotiques. Là encore, le CLL fait preuve de grandes qualités d'organisation, allant au delà de ce que demande le CPL, en organisant une milice patriotique spécialement sous les ordres du CLL, pour suivre « le comité dans son PC »[836]. Cette phalange est composée de 3 hommes par organisation, sous l'autorité d'un « gradé, qui est demandé à l'OCM »[837]. C'est également le CLL qui organise les groupes locaux, en nommant les responsables et les « points de rassemblement ». Pour les groupes d'usines, une plus grande liberté est laissée, bien que la situation des grandes industries de l'arrondissement soit surveillée. Il semble que l'ensemble des forces résistantes de l'arrondissement soient sollicitées, dans la mesure de leurs possibilités, pour mettre en œuvre un plan efficace, avec une répartition assumée des tâches en fonction des pratiques résistantes : le PC s'occupe de l'action ouvrière, l'OCM s'occupe des « gradés », … En somme, le CLL du 19e arrondissement figure, au moins à ses débuts, l'idéal-type du comité local, suivant à la lettre les prescriptions de sa hiérarchie.

Entre ses tutelles que sont le CNR et le CFLN, et la base dont il suscite la coordination, les CLL, le CPL met en place peu à peu une pratique résistante entièrement tournée autour des mécanismes de la prise du pouvoir, le but final de toute l'action résistante, au moins à partir du début de l'année 1944. Cette ensemble de visions et d'actions se caractérise par l'affirmation du caractère particulier du territoire parisien, qui justifie une place particulière dans l'organigramme de la Résistance. Avec le débarquement, la confrontation du dispositif mis en place par le CPL avec les plans du CFLN pour la prise du pouvoir dans la capitale va remettre en question une partie de ce travail préparatoire, tout en confirmant certaines des orientations prises par le Comité parisien de la libération. Pour lui, le principal ajustement va désormais être de laisser de la place aux autres acteurs de la prise du pouvoir, à commencer par son *alter ego*, le préfet de la Seine.

835 MRN, 12/114A *Ibid.*
836 MRN, 12/114A *Ibid.*
837 MRN, 12/114A *Ibid.*

Quatrième chapitre : 6 juin – 18 août 1944 : La coordination sous la pression de l'événement

Entre le débarquement et le début de l'insurrection, le Comité parisien de la libération essaie, comme l'ensemble de la Résistance, de s'appuyer sur les conséquences du premier événement pour parvenir au second. Il s'agit de la concrétisation de ses efforts pour structurer son action dans le sens voulu par le CNR et, dans une moindre mesure, par le GPRF. Cependant, ce travail essentiel est fortement perturbé par le fait que le GPRF, dont l'autorité empiète forcément sur les pouvoirs du CPL, nourrit la même volonté. Comment gérer cette concurrence du pouvoir central ? Les membres du CPL se divisent sur cette question.

Les personnes et organisations qui doivent prendre des fonctions politiques et administratives se sont de surcroît préparées depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois : des comités locaux de libération doivent prendre la place des conseils municipaux, des secrétaires généraux doivent s'emparer des ministères, un préfet de police et un préfet de la Seine ont été désignés par le gouvernement. Remplir les cases des futures vacances est la tâche essentielle, pour laquelle on retrouve l'opposition classique entre les tenants du strict équilibre des forces et ceux qui souhaitent fonder la nouvelle légalité sur la volonté et le dynamisme populaire. Cette opposition se double d'une superposition entre deux organigrammes qui sont pourtant censés n'en faire qu'un seul : les comités de libération et les fonctionnaires du GPRF. La veille de l'insurrection voit l'apparition d'une confrontation, celle-ci opposant de manière plus transversale l'ensemble de la Résistance : la détermination du jour et de l'heure du déclenchement de l'insurrection. Sur tous ces sujets, la voix du CPL porte, même si c'est avant tout une voix divisée, fruit de laborieuses négociations et d'un rapport de force, plutôt favorable aux communistes, qui inquiète beaucoup d'acteurs et d'observateurs.

1- Le bouleversement des priorités

A- Premières réactions au débarquement

L'inertie de la population

> Le mardi matin, ce qui dominait c'était la surprise. Dès l'après-midi, des militants demandaient des directives : que doit-on faire ?[838]

La réaction des cégétistes parisiens à l'annonce du débarquement, retranscrite par Léo Hamon, peut étonner quand on sait à quel point les résistants sont obsédés par ce débarquement, qui est une promesse de libération prochaine. Les réactions après le 6 juin 1944 sont en fait assez contrastées, même parmi les résistants. Léo Hamon se dit : « ce n'est que cela, le monde n'en est pas changé autour de nous, la vie continue »[839], et constate que les Parisiens ne réagissent pas comme attendu.

Pour la Résistance, l'annonce du débarquement pose, en ricochet, la question de savoir s'il est opportun de donner les ordres de l'action généralisée. En effet, le plan du Comité parisien de la libération prévoyait de capitaliser sur les mesures de répression de l'armée allemande. Or, ce levier de l'autodéfense n'a pas pu être activé, faute de menace pesant sur la population, et certains résistants le regrettent presque[840]. Les rumeurs d'internement, en particulier celles de la police, ne sont pas confirmées, parce que les Allemands ont constaté le calme de la population, en particulier à Paris[841]. Les informations qui circulent, notamment au sein des fonctionnaires du ravitaillement, font état de la volonté allemande de « s'éviter une tâche qui leur causerait beaucoup de tracas »[842]. L'attitude peu belliqueuse des Parisiens est mise sur le compte de l'usure physique causée par les privations. La Résistance n'a pas réussi à galvaniser autour de la perspective du débarquement. La surprise qu'éprouvent certains laisse à penser qu'elle n'était pas prête à passer à l'action dès le 6 juin 1944. Cette surprise et la déception de ne pas voir émerger de grand mouvement se conjugue avec l'optimisme, né de la nouvelle situation militaire[843]. Les optimistes attendent une transition apaisée, les déçus

838 AN, 72 AJ/42, journal de Léo Hamon, p. 131
839 AN, 72 AJ/42, *Ibid*., p. 126
840 AN, 72 AJ/42, *Ibid.*, p. 128
841 AN, 627 AP/27 SR Pol à AID par XCX, Mesures éventuelles des Allemands à l'égard de la population parisienne, 8 juin 1944
842 AN, 627 AP/27 *Ibid.*
843 Les réactions qu'on retrouve dans le journal de Léo Hamon (72AJ/42, journal de Léo Hamon, p. 128-131)

s'indignent de « l'atonie des Parisiens »[844] et de la désorganisation de la Résistance. Albert Camus décrit bien cette situation à Léo Hamon, insistant sur la difficulté pour la Résistance de lutter efficacement sans pour autant s'user :

> La difficulté est celle-ci : il faut rendre une âme à la France, et la Résistance s'y efforce, elle ne peut le faire qu'en agissant, mais si ce pays a un rôle à jouer, il faut qu'il ne présente pas trop de corps. Or, l'action qui doit lui rendre une âme est une action qui ne peut que lui coûter des corps. Le chemin du salut est entre ces deux abîmes : ne rien faire, c'est ne pas lui rendre son âme, lui enlever trop de corps, c'est rendre son âme inutile.[845]

En fait, la Résistance parisienne se rend compte le 6 juin, et les jours suivants, de tout ce qui lui manque pour réaliser l'insurrection. La tâche principale est désormais de combler ces lacunes. Ainsi, la commission des CDL du CNR publie un document sur le « renforcement de l'activité et de l'autorité des CDL »[846], nouveau modèle d'organisation des CDL dans le contexte de la libération imminente. La priorité est de resserrer les liens et les liaisons des CDL et faire vivre les commissions, de sorte que l'action du CDL ne s'interrompe pas en cas d'arrestations. La liste des commissions est rappelée, par ordre d'importance : commission militaire, commission pour les Milices patriotiques, une commission d'« épuration, de répression et de police »[847], commission des municipalités « également chargée de l'organisation des Comités locaux de libération »[848], et enfin des commissions pour le CAD et l'aide aux victimes, pour la propagande, le ravitaillement et les transports, la santé et l'assistance. Pour la transition sur le terrain, la compétence des CLL est réaffirmée.

Le CPL tient compte de cette nouvelle orientation, qui est avant tout une amplification des préceptes déjà diffusés depuis le printemps, sans pour autant révolutionner ses pratiques. Le débarquement n'a d'ailleurs pas perturbé le rythme de ses réunions. La 26e séance a lieu le 8 ou le 9 juin, soit une semaine après la précédente, comme prévu. Après un tour d'horizon

---

sont assez contrastées : la Délégation générale est satisfaite du déroulement des opérations. Robert Lacoste se félicite du calme des Parisiens, tandis que Marc Laurent s'en désole.

844 72AJ/42 *Ibid.* p. 129

845 72AJ/42, *Ibid*, p. 130

846 CHSP, PA/6 Commission du CNR pour les CD, Renforcement de l'activité et de l'autorité des CDL, 16 juin 1944

847 CHSP, PA/6 *Ibid.*

848 CHSP, PA/6 *Ibid.*

des informations de chacun, André Tollet propose que le CPL s'adresse aux « masses »[849], et développe l'idée qu'un mouvement pourrait être suscité par les syndicats. C'est lui qui a préalablement préparé un texte « qui est adopté après quelques modifications de forme »[850]. C'est la perception d'André Tollet sur l'événement du débarquement qui devient la position officielle du CPL. Le tract évoque « l'espérance de la population parisienne à l'annonce du débarquement »[851], donne les mots d'ordre d'action classique, et se conclut avec l'antienne bien connue des lecteurs des productions de la Résistance : « En avant vers l'insurrection nationale inséparable de la libération »[852]. Il n'est pas fait mention du texte réalisé en prévision du débarquement, au cours de la 11e séance, en janvier[853]. Le deuxième texte important destiné aux CLL est réalisé par la commission des comités locaux. En fait, le seul changement de structure du CPL à la suite immédiate du débarquement est la modification de la composition et du nom de la commission militaire. Renommée COMAC parisien, la commission est désormais présidée par André Carrel[854]. Deux séances plus tard, un bilan de l'organisation des commissions est réalisé, sans pour autant que la répartition des rôles soit bouleversée[855], si ce n'est que Marie-Hélène Lefaucheux, jusqu'alors responsable des questions militaires, se voit attribuée la commission de solidarité.

Le précédent des premiers territoires libérés et l'application des textes réglementaires

L'attitude des Alliés est scrutée, en raison des espoirs qu'ils suscitent mais aussi de la crainte qu'ils ne laissent pas les institutions mises en place par le CFLN et le CNR prendre les rênes de la vie publique. Au cours de la deuxième séance après le débarquement, les membres du bureau analysent la façon dont la passation de pouvoir a eu lieu dans les villes de la tête de pont[856]. L'utilisation de la monnaie américaine, et le maintien de la municipalité de Bayeux sont l'objet de commentaires alarmés de la part du bureau du CPL, qui s'étonne que ce ne soit pas le GPRF qui gère la mise en place des nouveaux pouvoirs civils. Les premières passations de pouvoir sont autant d'épreuves du feu pour le GPRF et pour la Résistance qui

849 BDIC, FΔ 183221/4 compte rendu du Comité parisien de la libération séance du 9 juin 1944
850 BDIC, FΔ 183221/4 *Ibid.*
851 BDIC, FΔ 183221/4 *Ibid.*
852 BDIC, FΔ 183221/4 *Ibid.*
853 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 11e séance, 7 janvier [1944]
854 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 26e séance, [8 juin 1944]
855 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 28e séance, [23 juin 1944]
856 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 27e séance, [16 juin 1944]

doivent faire la preuve de leur capacité à gérer le pays libéré. À cette fin, le gouvernement entreprend de diffuser les règlements adoptés à Alger.

C'est le cas de l'ordonnance du 21 avril relative à l'organisation des pouvoirs publics en France après la libération. Il est impératif que ce texte soit connu en Normandie au moment où les premières passations de pouvoir ont lieu. À Paris, il semble que le texte de l'ordonnance ne soit diffusé qu'au mois de juillet 1944, ce qui provoque l'émoi aussi bien des cercles dirigeants de la Résistance que de la Délégation[857]. En effet, alors que tous semblent avoir acceptés les principes mis en avant par le CNR et la commission des comités de libération[858], ce texte définitif revient sur un certain nombre d'idées bien ancrées dans les esprits, notamment concernant les comités locaux de libération. Une instruction sur l'application de l'ordonnance du 21 avril 1944[859] propose de « maintenir ou remettre provisoirement en fonctions les assemblées élues avant le 1er septembre 1939 tenant compte des éliminations nécessaires »[860]. L'avantage de cette solution, est-il dit, c'est la « restauration des institutions républicaines ». Cependant, cette solution est très éloignée de l'esprit dans lequel se sont constitués les CDL, et à plus forte raison les CLL. En région parisienne, ces derniers se sont partout persuadés qu'ils sont la municipalité légitime de la libération. Pour le cas particulier du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine, rien n'est encore décidé le 6 juin. La Résistance a donc le champ libre pour organiser la prise du pouvoir à Paris et, d'après Francis-Louis Closon, cette lacune est source de difficultés :

> La situation politique de la région parisienne sera une des plus difficiles à contrôler.[861]

B) La région parisienne : élément d'un conflit entre la Délégation générale et la résistance communiste

Délégation et PC face à face au CPL

Le CPL est souvent présenté par les témoins et historiens, comme un organisme faisant essentiellement le jeu du parti communiste et servant ses desseins en ce qui concerne

857 AN, 72AJ/234, Rapport de Guizot, 20 juillet 1944
858 AN, 72AJ/234 Rapport de Guizot au COMIDAC, 22 avril 1944
859 AN, 72AJ/409 Instruction relative à l'application de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération, en matière municipale et départementale.
860 AN, 72AJ/409 *Ibid.*
861 AN, 72AJ/1902, Note au sujet de la situation de la région parisienne, 7 juin 1944

l'insurrection. La création et les premiers pas du comité s'inscrivent effectivement dans le cadre d'une stratégie conduite par le PC par l'intermédiaire du FN et d'une partie de la CGT[862]. Il est vrai que la région parisienne est un fief de la résistance communiste, syndicale en particulier :

> Les éléments les plus actifs de la population parisienne résistante sont communistes ou contrôlés indirectement par le parti communiste dans des organisations du type du Front national, des Comités populaires, des FTP et naturellement, l'Union des syndicats de la région parisienne.[863]

En sus de cette réalité sociologique et politique, la personnalité bouillante d'André Tollet, le président du CPL, n'est pas sans colorer l'ensemble du comité aux yeux d'une partie des observateurs[864]. À partir du débarquement, et jusqu'à l'insurrection, il est plus juste de dire que le CPL est l'un des lieu où l'opposition des pratiques et stratégies divergentes de la résistance communiste et des résistances non-communistes apparaît le plus clairement. Cette opposition est transparente au sein du CPL, qui touche à la fois aux symboles de la souveraineté nationale, la capitale, et au terrain, où les places pour l'après-guerre sont à conquérir. Dès le début du printemps, l'évolution de la composition du bureau a permis un rééquilibrage, en particulier sous l'impulsion de Léo Hamon, qui se présente comme le leader du groupe des « autres »[865], comme le dit Albert Rigal. Ce groupe, bien que n'étant pas unanime sur toutes les questions, est décidé à faire entendre sa voix. Le CPL n'est reste pas moins, pour certains résistants, comme pour la Délégation générale, une hypothèque. Il représente le Paris turbulent, confondu ici avec le Paris communiste, ce qui fait dire à Francis-Louis Closon que « le problème parisien ne peut être résolu en dehors du parti communiste »[866]. Le parti communiste, quant à lui considère clairement Paris comme son bastion. Il n'hésite pas à se présenter comme le représentant unique des classes populaires parisiennes, voire même des Parisiens dans leur ensemble[867]. En conséquence, il existe une

862 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*
863 AN, 72AJ/234 Note sur les problèmes politiques de la RP, 21 juillet 1944
864 MRN, 12/117 Lettre de Joseph à Lévêque [Benoît Frachon à Raymond Bossus ?], 21 juillet 1944. Dans cette lettre, Benoît Frachon déplore la tendance d'André Tollet à « ruer dans les brancards » à la moindre contrariété. D'autres lettres de 1943 témoignent que les paroles vives d'André Tollet n'étaient pas toujours bien reçues au sein même de la CGT ou du PC (MRN, 12/117)
865 MRN, 14/ALEG/4 Rapport de Poncet, 27 octobre 1943
866 AN, 72AJ/1902, Note au sujet de la situation de la région parisienne, 7 juin 1944
867 AN, 72AJ/234 Note sur les problèmes politiques de la RP, 21 juillet 1944

forte crainte de voir le CPL, au sein duquel le PC jouit d'une « suprématie incontestable »[868], jouer une partition dissonante après la libération, en se transformant « immédiatement en délégation spéciale pour Paris »[869], voire en « une forme de commune insurrectionnelle »[870].

Il est vrai que les positions sur l'organisation de la Résistance et de l'insurrection nationale que le PC défend s'accompagnent, selon le mot de François Billoux, d'une ligne de conduite « clemenciste »[871], c'est-à-dire un soutien au gouvernement, accompagné de virulentes critiques sur certains points de la politique menée. On lit ainsi dans *L'Humanité* du 26 mai 1944 :

> C'est au Conseil national de la Résistance en France qu'il appartient de prendre ses responsabilités et, à ce sujet, on ne saurait trop dire qu'il faut en finir avec des méthodes qui tendent à restreindre l'autorité du CNR composé de représentants responsables de la Résistance au profit de la Délégation générale du CFLN, laquelle est composée des fonctionnaires exécutant à la lettre, et pas toujours dans leur esprit, les directives reçues, mais sans être à même de faire preuve de l'indépendance d'esprit et du sens de la responsabilité que la situation exige des militants de la Résistance.[872]

Les discussions de la Résistance parisienne à partir de cette date sont très influencées par cette appréciation. Si Jacques Duclos, dirigeant du parti communiste en France, ne souhaite pas « dresser la Résistance avec ses organismes dirigeants contre le GPRF »[873], les membres communistes du CPL suivent la ligne en dénonçant le fait que les rapports entre le GPRF et la Résistance sont « plus ou moins faussés par l'existence de la Délégation générale »[874]. Il s'avère en fait que la Délégation générale est, au contraire, très proche d'un certain nombre de résistants avec qui elle échange fréquemment. Autour de Léo Hamon, ce noyau de « membres de gauche de la résistance »[875], qui se félicitent d'avoir du « sens révolutionnaire »[876], souhaitent ainsi créer une voie médiane pour les problématiques insurrectionnelles et de la prise du pouvoir et essaient de transmettre ce sens révolutionnaire à la Délégation générale. En revanche, le dialogue entre la résistance communiste et la

868 AN, 72AJ/1902, Note au sujet de la situation de la région parisienne, 7 juin 1944
869 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
870 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
871 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*, p. 65.
872 MRN, 1/23 *L'Humanité, Organe central du Parti communiste français,* 26 mai 1944
873 MRN, 14/PVIL/1 Lettre de Jacques Duclos à Pierre Villon, le 5 juillet 1944
874 MRN, 14/PVIL/1 *Ibid.*
875 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 154
876 AN, 72AJ/42 *Ibid.*

résistance non-communiste est très tendu, en particulier quand il est question de la prise du pouvoir[877]. Les griefs communistes contre la Délégation, formulés au CPL, portent sur le manque de communication, vu comme une preuve de l'autoritarisme de fonctionnaires venus de Londres[878], et la désignation des fonctionnaires d'autorité sans la consultation des mouvements de résistance.

Pour le PCF, c'est le CNR qui doit être le seul dirigeant de l'action en France. André Tollet appuie cette position, et en fait part à Georges Bidault peu de temps après le débarquement[879]. Pour beaucoup d'observateurs, y compris pour la Délégation générale[880], c'est une stratégie frontiste qui est mise en œuvre, hypothèse validée depuis par de nombreux historiens[881]. Entre le débarquement et les débuts de l'insurrection parisienne, le parti communiste joue formellement le jeu des institutions de la Résistance, dans lesquelles il essaie de faire valoir sa propre conception de l'insurrection nationale, c'est-à-dire une insurrection massive de toute la population aiguillonnée par ses avants-gardes, la Résistance, dont la propre avant-garde est la résistance communiste. Le rétablissement de la légalité républicaine est-il un combat entre de Gaulle et le parti communiste ? C'est en tout cas l'affrontement de deux dynamiques, qui se nourrissent l'une de l'autre. Didier Maus emploie la distinction que nous avons faite entre dynamique et organigramme mais l'inverse. Pour lui, de Gaulle joue sur la dynamique de sa popularité quand le parti communiste joue de la force du « système » qu'il a mis en place[882], bien que ce système soit mis au service d'une dynamique. Le CPL est un lieu privilégié de cette opposition car c'est la seule assemblée de la Résistance où est systématiquement représentée la Délégation générale du CFLN, par Jean Mons, chargé de mission pour la mise en place des comités de libération de la zone nord, qui est en première ligne dans ce qu'il appelle une « épreuve de force »[883]. Il est fortement soutenu par Léo Hamon, toujours solidaire de la Délégation générale.

---

877 AN, 72AJ/42 *Ibid.*

878 D'après Francis-Louis Closon, pour le PC, il faut entendre le terme « fonctionnaire » comme un équivalent de « permanent » pour le mouvement communiste. Il est vrai qu'on peut difficilement qualifier Alexandre Parodi de fonctionnaire londonien, lui qui n'a pas quitté la France de toute l'occupation.

879 Archives privées d'André Carrel , lettre de Baudry à Jean-Jacques, le 20 juin 1944

880 BDIC, FΔ 183221/4 Vallat à Parodi, 3 juillet 1944

881 Charles-Louis FOULON, « La Résistance et la légalité à la Libération », *Itinéraires*, Études en l'honneur de Léo Hamon, 1982, pp. 257-269; Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*; Mikhaïl NARINSKI, « La politique soviétique à l'égard des pays de l'Europe occidentale de 1941 à 1945 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, Europe : nouveaux aspects / nouveaux débats, n° 37-38, 1995, pp. 2-7.

882 Didier MAUS, « La réalité : les hommes au pouvoir. Rapport introductif », *op. cit.*, p. 187.

883 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 167 et Francis-Louis CLOSON, *Le temps des passions*, *op. cit.*, p. 174.

Négociations nationales entre PC et Délégation générale

« Que sortira-t-il de cette mêlée ? »[884] se demande Jacques Bingen en novembre 1943, en évoquant ce qui ressemble pour lui à une course au pouvoir. Charles Tillon en 1972, répond crûment à l'interrogation teintée d'inquiétude du délégué du CFLN en France : « Nous n'avions qu'à laisser courir, le partage était déjà fait »[885]. À défaut d'éléments concrets attestant la réalité de ce partage, on ne peut que constater que le parti communiste réclame pour l'administration de la France libérée un certain nombre de postes, en reconnaissance de sa participation massive à la Résistance. Une négociation a lieu pour tous les postes importants à pourvoir – préfets, commissaires de la République, secrétaires généraux provisoires des ministères – à répartir entre fonctionnaires « restés dignes »[886] et résistants, de l'extérieur comme de l'intérieur. Toutefois, dans cette répartition, la part des résistants communistes est faible. Malgré les requêtes du parti, les responsables des désignations restent inflexibles jusqu'au bout[887]. En région parisienne, le PC désire avant tout retrouver la place qu'il occupait en 1939, voire l'accroître, mais cette question dépasse les problématiques locales de la Résistance parisienne et beaucoup de négociations concernant Paris se font en dehors du CPL, en particulier les nominations des secrétaires généraux provisoires des ministères.

Des initiatives sont même prises à Alger, sans que ni la Résistance parisienne, ni même la Délégation générale, ne soient informées. C'est le cas de la mission Paraffine, décidée au mois de juillet 1944 pour répondre à l'urgence de régler définitivement la question parisienne, urgence rappelée fortement par Francis-Louis Closon depuis le débarquement[888]. À Alger, ce dernier est le meilleur connaisseur de la situation de la région parisienne, en particulier parce qu'il a longtemps siégé au bureau du CPL. Parti de France en avril 1944, il n'a pas forcément la vision la plus actuelle de la question – bien que fondamentalement, les termes de l'équation soient les mêmes en juillet. Pour lui, le gouvernement doit enfin définir une politique

884 AN, F1a/3728 Rapport de novembre 1943 de Jacques Bingen
885 FONDATION CHARLES DE GAULLE, *Le rétablissement de la légalité républicaine, 1944, op. cit.*, p. 194.
886 BDIC, FΔ 183221/4 Séance du 17 août 44
887 Seuls deux préfets issus du PC sont nommés, Jean Chaintron, après la libération, à Limoges (voir Anna HIHN, *Jean Chaintron, un militant communiste dans la préfectorale (1944-1947)*, Mémoire de Master 2, Université Paris 1, 2013, p. 48.), et Lucien Monjauvis, à Saint-Étienne, dans une négociation avec le responsable des désignations, Michel Debré (Monique LUIRARD et René RÉMOND, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, Saint-Étienne, Centre d'études foréziennes : Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur les structures régionales, 1980, p. 674.)
888 AN, 72AJ/1902, Note au sujet de la situation de la région parisienne, 7 juin 1944

spécifique pour la région parisienne, ce qu'il a tardé à faire. Pire, il « a éludé sa réponse »[889] dans l'ordonnance du 21 avril et il doit négocier avec le PC, faute de pouvoir « s'appuyer sur d'autres éléments pour limiter l'action du parti communiste, en développant une politique anti-communiste »[890]. Ces mises en garde répétées de Francis-Louis Closon contribuent à la prise de conscience du GPRF sur le problème parisien.

Le 28 juillet 1944, un ordre de mission est donné à Francis-Louis Closon[891]. Sa tâche est à la fois d'être un messager pour Alexandre Parodi, un *factotum* de Charles Luizet, le nouveau préfet de police qui l'accompagne et, surtout, un négociateur. Il est chargé des « rapports ou des négociations avec tous les éléments [ouvriers] de la région parisienne relatives à la mise en place de l'administration, des délégations municipales et départementales et aux problèmes de police et de sécurité dans la région parisienne »[892] et doit même assurer la « constitution d'un comité de coordination des problèmes parisiens qui comprendra, sous la présidence du délégué général, le préfet de police, le préfet de la Seine (et dans l'attente, à titre consultatif, l'intérimaire du préfet de la Seine) »[893].

L'existence de cette mission marque le souci du GPRF de rattraper le temps perdu. C'est peut-être aussi un moyen pour influencer l'action d'Alexandre Parodi, notamment en ce qui concerne la nomination du préfet de la Seine, principal sujet de discussion à Paris. Cependant, un voyage mouvementé empêche Francis-Louis Closon et Charles Luizet d'arriver à temps à Paris pour mener cette négociation.

C) La nomination du préfet de la Seine : perturbations au CPL

Le CPL n'a jamais pris en compte dans ses travaux le fait qu'un préfet doit être nommé dans la Seine à la libération. Pourtant, Achille Villey, le premier titulaire du poste, a été désigné en février 1943. Aussi, quand le GPRF communique le nom du futur préfet de la Seine, Marcel Flouret, le CPL réagit vivement et la moitié des membres du bureau, soit Albert Rigal, André Tollet et André Carrel, rejette cette nomination. La résolution de ce conflit prend longtemps le pas sur l'organisation de l'insurrection[894] et devient le principal sujet de discussion jusqu'au début du mois d'août.

889 AN, 72AJ/234 Note sur les problèmes politiques de la RP, 21 juillet 1944
890 AN, 72AJ/234 *Ibid.*
891 CHSP, PA9 Ordre de mission de Paraffine, 28 juillet 1944
892 CHSP, PA9 *Ibid.*
893 CHSP, PA9 *Ibid.*
894 BDIC, FΔ 183221/4 Vallat à Cérat, 18-6-44

Mode de désignation

La personnalité du préfet désigné, Marcel Flouret, n'est pas immédiatement mise en cause. C'est une question de principe qui est posée : sur quels critères, et par qui, doivent être désignés les préfets de la libération ? La Délégation générale impose-t-elle réellement ses hommes, comme le dit le parti communiste ? Michel Debré et Émile Laffon ont depuis plusieurs mois constitué ces listes, modifiées au gré des arrestations, des prétentions et des veto des parties concernées. Ce travail a donné lieu à une constante négociation, et la grande majorité des organisations de résistance a été, semble-t-il, consultée[895], notamment Pierre Villon et Marcel Servin pour le Front national[896]. Cependant, certains témoins estiment que la nomination du préfet de la Seine s'est réalisée dans la confusion. Marcel Flouret avait été désigné en avril, en remplacement de l'ancien préfet mais, si on en croit Édouard Depreux, ancien conseiller général socialiste très au fait de ce qui se passe autour de l'Hôtel de ville, la Délégation générale n'a pas communiqué efficacement, reprenant ainsi une des critiques du PC :

> Les hésitations, les fluctuations, les ordres et les contre-ordres venus d'Alger ont amené des difficultés supplémentaires. Plusieurs hommes ont pu à bon droit se considérer comme nommés à ce poste. M. Villey, à la veille de la libération de Paris, était persuadé qu'il allait reprendre, à la tête de la préfecture de la Seine, la place qu'il avait occupée avant la guerre. C'était un homme digne, respectable, dont l'attitude avait été irréprochable. On aurait pu avoir quelques égards pour lui faire savoir qu'on avait jugé bon, après lui avoir signifié une nomination en bonne et due forme, de le remplacer. On n'avait pas averti Flouret de cette situation délicate pour lui.[897]

Les trois membres du groupe communiste profitent de ce manque de communication pour lancer une attaque directe contre la Délégation, à tel point que Jean Mons analyse le refus du préfet de la Seine désigné comme un simple prétexte pour le mettre en difficulté[898]. Les critiques des membres communistes du bureau, en particulier André Tollet et Albert Rigal, portent sur deux éléments. La Résistance, en premier lieu le CPL, n'a pas été consultée sur ce choix. Ensuite, le PC souhaite que le préfet de la Seine soit un résistant incontestable et représente la population, en étant proche de la force politique dominante du département.

895 Michel DEBRÉ, « Un grand mouvement préfectoral, épisode de la résistance », Cahiers politiques, février mars 1946, pp. 1-26
896 FONDATION CHARLES DE GAULLE, *Le rétablissement de la légalité républicaine, 1944*, *op. cit.*, p. 166-169.
897 Édouard DEPREUX, *Souvenirs d'un militant*, *op. cit.*, p. 189-190 .
898 BDIC, FΔ 183221/4 Vallat à Cérat, 18-6-44

Albert Rigal demande également qu'on accorde à son parti « de prendre part à la gestion des intérêts de l'administration », étant donné le tribut payé par lui et la valeur des élus locaux du PC, en place depuis les années 1920 ou 1930. La discussion autour du préfet devient alors incontestablement un marchandage politique. Face à cette fronde, Jean Mons et surtout Léo Hamon, très proche de la Délégation et responsable du noyautage des administrations pour le CPL, défendent vigoureusement le choix de Marcel Flouret. Léo Hamon, défend la séparation des responsabilités entre le gouvernement, et donc sa délégation et la résistance intérieure, qui est en fait une séparation des légitimités : au gouvernement, la légitimité républicaine, administrative ; à la Résistance, la légitimité du combat, la légitimité populaire[899]. Le droit pour le gouvernement de nommer les « fonctionnaires gouvernementaux »[900] est réaffirmé par Léo Hamon et Roger Deniau. Au cours du conflit, le CPL reste d'ailleurs respectueux des circuits de décision. Les membres du bureau souhaitent recevoir le responsable de la nomination du préfet, Émile Laffon, pour lui demander des précisions[901].

Révolution ou administration, Marcel Flouret ou Georges Marrane ?

> Le reproche fait (…) à ceux qui apparaissent comme des techniciens de l'État, c'est une conception légaliste de ce que doivent être les lendemains de la Libération. Les militants des mouvements rêvent d'une France dont ils seront l'élément moteur et révolutionnaire ; la délégation songe à la remise en route d'une économie perturbée, à l'union nationale, à l'autorité de l'État.[902]

Ce que dit Charles-Louis Foulon s'applique bien aux préfets, à ceci près que ces derniers, à la faveur de la libération, voient leur image de fonctionnaires neutres se modifier légèrement. Le 9 mai 1944, une circulaire du délégué général aux préfets de la libération[903] donne une ligne de conduite claire aux fonctionnaires de la libération. Les préfets et les CDL doivent travailler en collaboration étroite. Les premières tâches à accomplir portent sur la sécurité publique, le ravitaillement des villes, le secours aux réfugiés et victimes des combats et la santé publique, ainsi que des questions plus politiques, le contrôle de la presse, la vie municipale et administrative du département et l'épuration. Il s'agit tout à fait de la mission

899 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de 27e séance, 16 juin 1944
900 BDIC, FΔ 183221/4 CPL, séance du 30 juin 1944
901 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de 27e séance, 16 juin 1944
902 Charles-Louis FOULON, *Le pouvoir en province à la libération, op. cit.*, p. 95.
903 AN, 72AJ/409 Circulaire du délégué du CFLN aux préfets de la libération, 9 mai 1944

dévolue aux « techniciens de l'état »[904]. Cependant, la symbolique de leur charge et la relation qu'ils pourraient nouer avec la population se sont pas absentes :

> Qu'ils n'oublient jamais quelles espérance sont attachées aux actes des premiers préfets de la libération.[905]

Faut-il un préfet qui a « l'oreille du peuple»[906] ou un « fonctionnaire »[907] ? Cette distinction entre deux modèles est une création de la Résistance. Jusqu'alors, les préfets ont toujours été des hommes plutôt effacés, simples agents de l'État. Le dernier préfet parisien à avoir eu une certaine aura est Jean Chiappe, éphémère préfet de police en 1934, mais c'est surtout après son éviction qu'il gagne en popularité auprès d'une partie de la population parisienne. L'idée que les préfets soient connus et appréciés du peuple est peut-être un coup de sonde pour essayer d'obtenir, enfin, la révision du statut administratif du département de la Seine et de la ville de Paris. Un préfet populaire ressemblerait plus à un maire de Paris. La question sous-jacente à tout cela, c'est celle des attributions du préfet de la Seine, et de la symbolique qui est donnée à cette charge. L'esprit réformateur de la Résistance implique logiquement une volonté de rénover le statut administratif du département. Le choix entre un préfet populaire et un fonctionnaire neutre est posé au bureau du CPL par André Tollet. Marie-Hélène Lefaucheux et Jean Mons donnent leur préférence à une personnalité neutre. Les communistes, Roger Deniau et Léo Hamon se disent favorables à une solution plus révolutionnaire[908]. Cela dit, Léo Hamon met en avant l'urgence de la situation qui exige qu'un préfet soit désigné au moment de libération de la capitale. Cette prise de position lui fait dire qu'« une fois de plus, nous allons nous battre sur une mauvaise position »[909], c'est-à-dire une position d'apparence réactionnaire, dictée par une obsession de l'ordre public et de la question de la place des communistes dans la Résistance.

Les énormes attentes qui pèsent sur Marcel Flouret en font quelqu'un de très observé. Son *curriculum vitae* a été transmis à Alexandre Parodi[910], ce qui témoigne du caractère exceptionnel de la situation. Marcel Flouret, notamment chef de cabinet de Vincent Auriol en

904 Charles-Louis FOULON, *Le pouvoir en province à la libération*, *op. cit.*, p. 95.
905 AN, 72AJ/409 Circulaire du délégué du CFLN aux préfets de la libération, 9 mai 1944
906 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 34e séance, [6 août 1944]
907 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 31e séance, [16 juillet 1944]
908 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
909 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 153
910 CHSP, PA8, Note sur Février, s.d.

1936 et 1937[911], est décrit comme « orienté à gauche »[912], et serait le seul gaulliste parmi les conseillers à la cour des comptes. Il est précisé qu'il « n'a jamais été sollicité, s'est tenu à l'écart »[913], mais qu'il a donné des renseignements intéressants à la Résistance. Étonnamment, ce document insiste sur le fait que Février, pseudonyme de Marcel Flouret, a pris « depuis trois mois ses nouvelles fonctions avec beaucoup de courage »[914], alors même qu'il semble que ses premiers contacts avec la Résistance aient eu lieu en juin, quand sa nomination commence à être diffusée.

D'autres informations qui ne figurent pas dans cette note vont être utilisées pour discréditer Marcel Flouret. Il a été l'éphémère directeur de cabinet du général Pujo, ministre de l'Air du premier gouvernement du maréchal Pétain aux mois de juin et juillet 1940[915]. Léo Hamon, au nom du NAP, noue des relations avec lui à partir du 20 juin. Les autres membres du bureau ne sont pas tout de suite au courant de cette démarche. Par ailleurs, Marcel Flouret travaille avec d'autres résistants qui ne sont pas membres du CPL, en particulier avec les socialistes avec qui il a travaillé au temps du Front populaire[916]. Au cours de leurs premières rencontres, Léo Hamon a quelques réserves. Il le décrit comme « un homme modeste, tranquille, mais paraissant sérieux »[917]. Il se demande d'emblée s'il aura « l'envergure nécessaire pour dominer la tempête dans laquelle il accédera au gouvernail »[918]. Léo Hamon ne se prononce pas. Une semaine plus tard, une nouvelle séance de travail[919] fait naître des craintes sur l'autorité du futur préfet. « Voit-il grand ? »[920], se demande Léo Hamon. Le manque de vision politique qu'il lui reproche est une qualité qu'on ne recherche pas d'ordinaire chez un fonctionnaire neutre. Petit à petit, Léo Hamon et Marcel Flouret développent une relation de confiance, notamment en analysant de la même manière les relations difficiles avec les communistes[921].

Face à Marcel Flouret, les communistes ne se contentent pas de la critique, mais soumettent une contre-proposition : Georges Marrane, maire d'Ivry-sur-Seine de 1925 à 1940

911 René BARGETON, *Dictionnaire biographique des préfets*, *op. cit.*, p. 239-240.
912 CHSP, PA8, Note sur Février, s.d.
913 CHSP, PA8 *Ibid*
914 CHSP, PA8 *Ibid*
915 « La Libération préparée : entretien avec Jean Morin », *Espoir, Revue de la fondation Charles de Gaulle*, n° 140, septembre 2004
916 Édouard DEPREUX, *Souvenirs d'un militant*, *op. cit.*, p. 189-190.
917 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 144
918 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
919 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 150
920 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
921 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 156, 162-163

et président du conseil général de la Seine en 1936 et 1937. Ce nom est dans l'air depuis plusieurs mois. Le parti communiste comptait beaucoup sur sa personnalité pour tenter de décrocher un poste important en région parisienne[922]. La demande officielle se fait par l'intermédiaire d'une lettre du comité de la région parisienne du parti communiste au président du CPL, datée du 17 juillet 1944[923]. Il est vrai que cette proposition est la plus pertinente que pouvait faire le PC. Georges Marrane est un membre influent du parti communiste depuis sa création. Son expérience au poste de président du conseil général de la Seine en 1936 et 1937 est une garantie en termes de légitimité et de compétence. Il a également l'image et la réputation d'être un homme ouvert. Il est par exemple l'ami personnel de Léo Hamon. Édouard Depreux a une autre analyse et estime que Georges Marrane est désigné par le parti communiste pour séduire et rassurer[924]. Pour le dirigeant socialiste, c'est un rôle récurrent pour le maire d'Ivry-sur-Seine. Cette candidature rassemble d'ailleurs des suffrages, au delà du cercle communiste. Ainsi, Albert Bayet, membre du parti radical et responsable de la fédération de la presse clandestine, mène-t-il une campagne pour Marrane pour des raisons stratégiques : cela mettrait le PC en face de ses responsabilités de gouvernement :

> Dumont [Albert Bayet] m'ajoute, soyez pour Gaston, c'est la sagesse, on dédaigne l'occasion magnifique de leur couler tous les ennuis et les responsabilités du ravitaillement.[925]

Un *statu quo* négocié sans le CPL

La querelle autour de la nomination du préfet de la Seine dépasse le cadre du CPL. Elle est l'occasion de la confrontation des points de vue des plus hautes autorités politiques de la Résistance, le président du CNR et le délégué général qui sont reçus par le CPL. Georges Bidault est reçu le premier. Son « cérémonial parlementaire »[926], selon Léo Hamon, participe à l'atmosphère de cette rencontre au sommet, attendue comme telle par Mons, qui estime que ce que dira Georges Bidault peut permettre d'aplanir le différend entre la Délégation et les

922 AN, F1a/3728 Rapport mensuel de Cléante, avril 1944
923 Henri DENIS, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 219-220 Annexe XXVII.
924 Édouard DEPREUX, *Souvenirs d'un militant*, *op. cit.*, p. 189-190.
925 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 161
926 AN, 72AJ/42 *Ibid.*, p. 153

résistants qui lui sont hostiles[927]. En effet, si comme semble le dire Léo Hamon et Jean Mons, les communistes jouent le CNR contre la Délégation, quelle pourrait être leur réaction si Georges Bidault demandait au CPL de se conformer au choix gouvernemental ? En réalité, il n'émet pas d'avis aussi tranché et se « dégonfle »[928], écrit Léo Hamon, et va plutôt dans le sens voulu par les communistes, condamnant lui aussi le procédé de nomination et signalant « complaisamment, avoir, lui-même, proposé à la délégation le nom de Marrane »[929]. Cette prise de position fait « rebondir la discussion amorcée au CPL depuis trois semaines, sur les rapports entre CPL, CNR et Délégation »[930]. En l'espèce, la position de Georges Bidault n'est pas très favorable à la Délégation, Jean Mons la qualifie même d'« inopportune »[931]. Loin de jouer le médiateur, il relance la controverse. Le seul et maigre résultat de sa visite, c'est la remise d'une protestation officielle au président du CNR, pour qu'il en fasse part à l'ensemble des membres. Cette protestation porte plus sur le procédé que sur le principe, ce qui ne résout rien.

Mis en difficulté, Jean Mons juge obligatoire la visite d'Alexandre Parodi au CPL, pour restaurer le « prestige gouvernemental »[932] et en finir avec les sous-entendus[933]. Alexandre Parodi et Émile Laffon viennent donc défendre leur choix devant le bureau quinze jours plus tard. C'est à cette occasion qu'André Tollet présente la candidature officielle de Marrane, par le biais d'une lettre de la région parisienne du parti communiste. Face à cette demande officielle, Alexandre Parodi et Émile Laffon restent fermes sur leur position, décrivant Marcel Flouret comme un homme avec des « qualités administratives incontestables »[934], « dévoué à la cause de la Résistance »[935], et dont la personnalité ne risque pas de « heurter le sentiment d'une couche quelconque de la population »[936]. Quant à Georges Marrane, « l'homme d'un parti »[937], il ne remplit pas la dernière condition.

À l'occasion de cette entrevue, d'autres candidatures sont présentées pour le poste de préfet de police. André Carrel propose Arthur Airaud[938], responsable du Front national de la

927 BDIC, FΔ 183221/4 Vallat à Cérat, 18 juin 1944
928 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 153
929 BDIC, FΔ 183221/4 Vallat à Cérat, 3 juillet 1944
930 BDIC, FΔ 183221/4 *Ibid.*
931 BDIC, FΔ 183221/4 *Ibid.*
932 BDIC, FΔ 183221/4 *Ibid.*
933 BDIC, FΔ 183221/4 *Ibid.*
934 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 31e séance, [16 juillet 1944]
935 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
936 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
937 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
938 Cette candidature est également présentée à Georges Bidault, président du CNR, par un courrier officiel du

Police et Roger Deniau propose un nom de la part de la CFTC. Bien qu'il estime que ces candidatures ne seront certainement pas retenues par le gouvernement, Alexandre Parodi les transmet à Emmanuel d'Astier de la Vigerie. Cette réunion a donc permis un début de sortie de crise. Les communistes, c'est l'opinion de Léo Hamon[939] et d'Émile Laffon[940], semblent finalement décidés à accepter la décision du gouvernement[941], bien qu'Albert Rigal conclue que « de toute façon, on ne pourra pas empêcher l'expression de la volonté populaire »[942]. Ils acceptent de recevoir Marcel Flouret. Cette rencontre se fait avec un temps de retard, causé par André Carrel qui relaie une rumeur sur des propos « inadmissibles »[943] qu'aurait tenu Marcel Flouret en 1940, propos liés à son éphémère place de directeur de cabinet du général Pujo. Une enquête menée par la Délégation générale et le CPL révèle l'inanité de cette accusation[944].

Le commissaire national à l'Intérieur du gouvernement provisoire, Emmanuel d'Astier de la Vigerie, contre toute attente, se montre lui aussi défavorable à la candidature de Marcel Flouret. Il fait part de sa position dès le 21 juillet[945], dans un télégramme, et la réitère encore le 22 août[946]. Pour lui, Flouret est trop marqué politiquement par son action avant guerre dans les cabinets ministériels du Front populaire. D'Astier rejette tout autant Georges Marrane, pour les mêmes raisons de principe, « le préfet de la Seine ne pouvant être un homme de parti »[947]. Il demande à Alexandre Parodi de nommer un fonctionnaire neutre, Paul Haag, ancien préfet du Var, de préférence, ou Jean Latour, le préfet désigné en Seine-et-Marne. C'est une prise de position intéressante car justement, une grande partie du débat sur le nom de Marcel Flouret a justement trait à son statut de fonctionnaire impartial. Ce refus du gouvernement est assez déroutant. Il a lieu à un moment où, plus que jamais, la Délégation générale a besoin d'un soutien sans faille de la part de son autorité de tutelle. Emmanuel d'Astier de la Vigerie est pourtant au courant de la nomination de Marcel Flouret depuis un télégramme d'Alexandre Parodi envoyé à la fin du mois de mars 1944. Regrette-t-il le fait

comité directeur du FN de la région parisienne. MRN, 14/PVIL/1 Le comité directeur du Front National de l'Île-de-France, à Mr Jean-Jacques, Président du CNR, 10 juillet 1944

939 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 169

940 AN, 72AJ/234, Rapport de Guizot, 20 juillet 1944

941 CHSP, PA6, CPL, compte rendu succinct de la séance du 31/7/44

942 CHSP, PA6, *Ibid.*

943 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 32e séance, [23 juillet 1944]

944 « La Libération préparée : entretien avec Jean Morin », *Espoir*, revue de la fondation Charles de Gaulle, n°140 - septembre 2004

945 AN, 72AJ/409 D'Astier à Belladone, 21 juillet 1944

946 AN, 72AJ/409, de d'Astier à Boris, le 22 août 1944, signé Bardoux

947 AN, 72AJ/409, *Ibid.*

qu'Achille Villey ait été écarté ? Marcel Flouret jouit-il d'une mauvaise image à Alger ? On sait que François Billoux et Fernand Grenier, membres du GPRF, ont mené campagne contre sa nomination[948].

Cependant, après plusieurs semaines de tractations, et malgré ce veto gouvernemental, dont le CPL n'a pas été informé, le préfet en sursis rencontre le CPL le 8 août 1944. Cette rencontre vaut-elle acceptation ? Marcel Flouret se présente lui-même comme un préfet provisoire, en attendant que le gouvernement ait pu examiner les nouvelles candidatures et faire son choix. Cela dit, il présente aussitôt « le programme de son activité future »[949], fortement inspiré de la directive du 9 mai 1944, notamment dans son souci de travailler en lien étroit avec le CPL et les CLL. Il y ajoute la volonté de créer un bureau « pour les questions syndicales »[950], peut-être pour amadouer André Tollet. L'effet donné par le procès-verbal est celui d'une audition. Le préfet présente son programme, on lui pose quelques questions, puis on passe à un autre sujet et il n'intervient plus. Le rapport d'autorité ou de coopération, suivant le point de vue adopté, n'est pas clairement établi.

Au final, c'est une négociation entre Alexandre Parodi et le parti communiste qui a permis à la situation de se décanter. Léo Hamon propose à la Délégation générale de soumettre au PC un accord global, une politique de « concordat »[951]. La Délégation ne veut pas aller jusque là, mais propose au PC, aussi bien qu'au gouvernement, un échange de bons procédés : le parti communiste accepte la nomination de Marcel Flouret, et le gouvernement accepte enfin que Marcel Willard, avocat membre du PC, soit le secrétaire général provisoire du ministère de la Justice, et que les secrétariats généraux provisoires à la Production et aux Communications soient confiés à des communistes[952]. Emmanuel d'Astier de la Vigerie donne finalement son accord pour cette solution, le 22 août 1944, alors même que la question est résolue sur place depuis longtemps[953]. Qu'en conclure ? Que le PC ne souhaitait qu'avoir un poste honorifique, peu importe lequel ? Ce n'est sans doute pas exact. En reprenant l'argumentation du PC sur la région parisienne, constante depuis le milieu de l'année 1943, on constate bien que les communistes ont toujours cherché à occuper la meilleure place possible à Paris. Plus sûrement, la prépondérance du PC, au sein du CPL et dans les comités locaux, aussi bien en banlieue que dans les arrondissements parisiens, lui apparaît suffisante au début

948 « La Libération préparée : entretien avec Jean Morin », *op. cit.*
949 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 34e séance, 6 août 1944
950 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
951 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 167
952 AN, 72AJ/1902 Alger le 31 juillet, télégramme démarqué, de Londres 27 juillet 1944
953 AN, 72AJ/409 Réponse à Quartus, 22 août 1944

du mois d'août pour lâcher du lest.

Le choix de Marcel Flouret a fini par s'imposer. Dans cette prise de décision, le CPL a été un lieu de débat, un lieu de blocage, jamais un lieu de décision. La fracture du bureau en deux camps s'opère très nettement à cette occasion, la recherche de l'unanimité ne s'impose plus comme une condition *sine qua non* de l'action du comité : l'unanimité de décision tant recherchée n'est plus possible et les deux groupes s'affrontent de manière affichée. « Les éléments communistes sont très "braqués" contre la Délégation en laquelle ils voient un obstacle à leur extension sur le plan officiel »[954], tandis que les autres « se rapprochent nettement » de la Délégation[955]. Cette dure polémique a également conduit le bureau du CPL à délaisser l'organisation de la prise du pouvoir, laissant ce soin aux commissions, mais également à l'initiative des membres du bureau en dehors de celui-ci. Ainsi, Léo Hamon joue sa carte de responsable du NAP au CPL pour rencontrer Marcel Flouret et commencer à travailler avec lui sur la prise en main de l'administration parisienne, sans en informer tout de suite le CPL.

2- Réflexions autour des assemblées de la Seine

La recomposition politique du département de la Seine ne s'arrête pas à la nomination du préfet. CPL et comités locaux doivent se préparer à leurs futur rôle d'assemblée provisoire. Il faut distinguer les cas des comités locaux des arrondissements et des communes de la Seine et celui du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine. La particularité du CPL est qu'il est à la fois un comité départemental et un comité local de libération. Il est à cet égard dans une situation très particulière. Il doit accompagner la création des nouvelles municipalités dans tout le département dont il a la charge, mais il doit aussi réfléchir à son propre devenir. Le gouvernement veut s'appuyer sur les institutions municipales pour rétablir la légalité républicaine. Les premières élections seront municipales, comme annoncé depuis le début de l'année 1944. La préparation des assemblées provisoires municipales et départementales est un travail qui intéresse trois types d'acteurs, aux motivations divergentes, et aux relations fluctuantes. Le CPL, en tant que CDL est, avant tout, le futur Conseil général provisoire de la Seine. Ce qui ne va pas forcément de soi en principe, c'est que le CPL

954 BDIC, FΔ 183221/4 Vallat à Cérat, 3 juillet 1944
955 BDIC, FΔ 183221/4 *Ibid.*

devienne tout ou partie du Conseil municipal de Paris. Dans les arrondissements et les communes de banlieue, comme le souhaite le CNR, les CLL pourraient être à la base de nouvelles municipalités. Le CPL va plus loin en envisageant la « légalisation des municipalités d'arrondissement »[956] et « une nouvelle répartition des tâches entre les arrondissements, la ville et le département »[957],

Cependant, quelques élus de ces assemblées ont l'intention de garder une certaine place, au titre de leur action dans la Résistance, ou au moins parce qu'il considèrent qu'ils n'ont pas collaboré ouvertement avec le gouvernement de l'État français et les occupants. Ils sont très actifs pour tenter d'influer sur le processus de recomposition de ces assemblées, avec l'objectif de conserver leur place.

Enfin, le gouvernement provisoire réfléchit, de son côté, à une organisation pour la région parisienne, héritée de la situation d'avant-guerre avec quelques aménagements. L'ordonnance du 21 avril 1944 donne en effet comme seule solution le maintien ou la remise en fonction des « assemblées élues avant le 1er septembre 1939 tenant compte des éliminations nécessaires »[958]. Pour compléter ces assemblées, les préfets doivent faire appel à des résistants, en s'inspirant des avis des comités de libération, et choisir ceux qui jouissent d'un « prestige incontesté dû à l'énergie qu'ils ont déployée et aux risques qu'ils ont acceptés »[959]. En banlieue et dans les arrondissements, la discussion doit avoir lieu entre les tendances politiques de la Résistance, en fonction des derniers résultats électoraux et des « tendances exprimées lors de la libération »[960]. Le point le plus litigieux, c'est celui du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine, qui en est une émanation. Pour le premier, c'est le remplacement ou le maintien de 90 élus qu'il faut envisager[961].

A- La concurrence pour l'Hôtel de ville de Paris

La composition des conseils municipaux de banlieue n'est pas déterminée par le CPL et ce dernier n'a aucune raison de ne pas accepter le cadre prévu par le CNR. En revanche, il se permet de faire ses propositions pour le conseil municipal de Paris et le conseil général, car

956 CHSP, PA7, Note sur les Assemblées représentatives provisoires à prévoir dans la région parisienne, s.d.
957 CHSP, PA7 *Ibid.*
958 AN, 72AJ/409 instruction relative à l'application de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération en matière municipale et départementale
959 AN, 72AJ/409 *Ibid.*
960 *Journal officiel de la République française*, n° 34, 22 avril 1944. Ordonnance du 21 avril 1944 relative à l'organisation des pouvoirs publics en France après la Libération, article 5
961 Philippe NIVET, *Le Conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, *op. cit.*, p. 21.

l'ordonnance du 21 avril ne dit rien sur ces deux assemblées, tout en pointant leur caractère particulier[962]. L'enjeu principal est la définition de la proportion entre Résistance et partis politiques, en particulier la place des anciens élus. Les deux protagonistes qui font l'essentiel des propositions sont Léo Hamon et Albert Rigal. Le CPL s'occupe de cette question après avoir réglé celle du préfet, dans les jours qui précèdent l'insurrection.

La tardive prise de position du GPRF

Le gouvernement provisoire, quant à lui, est un peu plus précoce, et traite les deux questions de front, dès lors qu'elle sont évidemment liées de son point de vue. À Londres, à la fin du mois de juillet, les « problèmes de la région parisienne »[963] avaient fait l'objet d'un mémorandum complet, qui développait largement la question des institutions à prévoir. Délégation spéciale pour Paris, délégation départementale de la Seine, puis conseil municipal et conseil général à élire, ces quatre assemblées sont passées en revue. Le terme de délégation spéciale est encore couramment employé pour parler des conseils municipaux et généraux provisoires. Pour Paris, il est envisagé que cette délégation spéciale soit composée de trente ou quarante membres, à choisir dans une liste de soixante noms établie par le CPL, et dont le président serait une « forte personnalité non politique »[964]. Il n'est pas mentionné explicitement que le Comité parisien de la libération doive faire partie de cette délégation. Pour la délégation départementale, le mémorandum propose que le CPL y soit intégré dans sa « quasi totalité »[965]. Il est admis que le président de cette délégation spéciale soit communiste, « comme l'a été avant guerre le Président du conseil général de la Seine »[966]. Se pose également la question de la réorganisation du conseil municipal de Paris. Bien qu'il ne soit pas question de « modifier profondément le régime parisien en supprimant le conseil municipal »[967], il est jugé urgent d'établir un nouveau régime électoral pour la ville de Paris, « corrigeant les injustices qui existent dans la répartition actuelle des sièges de conseillers municipaux entre les différents quartiers »[968]. La « création d'un Conseil du Grand Paris avec

962 *Journal officiel de la République française*, n° 34, 22 avril 1944. Ordonnance du 21 avril 1944 relative à l'organisation des pouvoirs publics en France après la Libération, article 15
963 AN, 72AJ/1902 Mémorandum sur les problèmes de la région parisienne, 28 juillet 1944
964 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
965 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
966 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
967 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
968 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*

maire élu »[969], envisagée par le PC, est rejetée.

Emmanuel d'Astier de la Vigerie se voit soumettre peu après plusieurs notes sur l'organisation de Paris et de la région parisienne[970] dans lesquelles il est envisagé « un régime plus exceptionnel encore »[971] que celui d'avant-guerre. Les assemblées provisoires sont mises de côté au profit d'une organisation administrative qui aurait des prérogatives proches de celles des commissaires régionaux de la République. L'idée est de rassembler sous une même tutelle la Seine, la Seine-et-Marne et la Seine-et-Oise, en se référant à ce que Vichy avait développé, sous l'appellation de « Grand Paris »[972], par la coordination de l'action des préfets des trois départements franciliens et du préfet de police en une commission centrale administrative, accompagnée d'un intendant général, désigné par le ministre de la Guerre pour les questions de ravitaillement[973]. Ce « directoire restreint exécutif »[974] statuerait sur les questions d'administration générale, sur la circulation des personnes et des marchandises, la « coordination des mesures de police et l'état de siège »[975] et les mesures de réquisition. Cette organisation reste à l'état de projet et finalement le GPRF ne retient aucune solution pour l'administration de la région parisienne.

Au sein de la Résistance parisienne, l'idée d'un nouveau régime d'exception fait également son chemin. Francis-Louis Closon avait essayé de faire valoir que la région parisienne devait être une zone où la politique de parti n'avait pas sa place, au niveau de la gestion locale. À sa suite, plusieurs résistants estiment que le gouvernement doit prendre la plus grande place dans la nomination des cadres de la région parisienne. C'est la position de Maxime Blocq-Mascart[976], représentant l'OCM au bureau du CNR, et même, pendant un temps, de Roger Deniau[977] au sein du CPL. Léo Hamon combat au contraire cette idée, car cela dresserait encore plus les résistants communistes contre le gouvernement, eux qui militent pour une administration parisienne plus démocratique, plus proche de la population :

> On veut donc dire que la Municipalité de Paris sera non pas la seule nommée par le gouvernement, mais la seule nommée sans tenir compte de propositions locales ; on voit

969 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
970 AN, 72AJ/1902 Note sur un projet d'organisation pour Paris et la région parisienne, 8 août 1944
971 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
972 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
973 AN, 72AJ/1902 Projet d'ordonnance, 8 août 1944
974 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
975 AN, 72AJ/1902 Note sur un projet d'organisation pour Paris et la région parisienne, 8 août 1944.
976 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 193
977 AN, 72AJ/42 *Ibid.*, p. 194

combien c'est grave.[978]

Retour en arrière : les projets des anciens élus

Les assemblées provisoires parisiennes sont l'objet de l'attention des premiers concernés : les anciens élus. À l'image d'un certain nombre de sénateurs et députés, radicaux ou modérés, qui réfléchissent à l'avenir de leurs assemblées[979], un groupe d'élus parisiens et seinois, écartés en février 1941 par le gouvernement de l'amiral Darlan, se réunit régulièrement pour tenter d'insuffler un esprit de résistance au conseil municipal de Paris et au conseil général de la Seine. Jean Raymond-Laurent est le leader de ce groupe[980] qui trouve des relais auprès des élus encore en poste[981]. Dès l'été 1943[982], ils réfléchissent à la forme que pourrait prendre le conseil municipal de Paris et le conseil général de la Seine au moment de la libération. L'ensemble des hypothèses de travail est rassemblé au sein d'une « note succincte sur l'organisation municipale de Paris pendant la période intermédiaire entre la formation du gouvernement provisoire et l'établissement d'un nouveau régime lié à une nouvelle consultation électorale »[983].

Ce projet, porté par des élus plutôt modérés[984], démocrates populaires ou URD, à l'exception de Gaston Allemane, socialiste, réclame lui aussi une réforme du statut administratif de Paris, en particulier pour ce qui concerne le statut des maires d'arrondissement, qui seraient des sortes de sous-préfets d'arrondissement[985]. La revalorisation du rôle des maires d'arrondissement obligerait à les choisir avec sagesse. Les personnes

978 AN, 72 AJ/42 *Ibid.*

979 En particulier le très éclairant témoignage du sénateur Jacques Bardoux, qui montre que les parlementaires et les élus locaux forment un petit monde, en ébullition à partir du débarquement et la perspective d'une hypothétique convocation des assemblées, Jacques BARDOUX, *La délivrance de Paris: séances secrètes et négociations clandestines, octobre 1943-octobre 1944*, Paris, A. Fayard, 1958, 385 p.

980 Philippe NIVET, *Le conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, *op. cit.*, p. 41.

981 *Ibid.*, p. 42.

982 AD 75, D51Z/72, Nouvel addendum à la note succincte sur l'organisation municipale de Paris pendant la période intermédiaire entre la formation du gouvernement provisoire et l'établissement d'un nouveau régime lié à une nouvelle consultation électorale, 7 juillet 1943

983 AD 75, D51Z/72, Note succincte sur l'organisation municipale de Paris pendant la période intermédiaire entre la formation du gouvernement provisoire et l'établissement d'un nouveau régime lié à une nouvelle consultation électorale, [1943]

984 D'après Philippe NIVET, *Le conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, *op. cit.*, p. 42., le noyau dur des conseillers municipaux résistants est composé de Jean Raymond-Laurent, élu démocrate populaire, Armand Lanote et François Latour, élus dans un groupe de « républicains de gauche » (BNF *Le Petit Parisien*, 13 mai 1935) et Gaston Allemane, conseiller général socialiste.

985 AD 75, D51Z/72, Note succincte sur l'organisation municipale de Paris pendant la période intermédiaire entre la formation du gouvernement provisoire et l'établissement d'un nouveau régime lié à une nouvelle consultation électorale, [1943]

idoines doivent être connues pour leurs « sentiments de résistance [et] ayant autorité et influence sur la population »[986]. Qui mieux que les « conseillers municipaux exclus depuis la guerre »[987] possèdent ces qualités ? Dans l'esprit de Jean Raymond-Laurent et de ses amis, ils sont dans la meilleure position car ils répondent doublement au cahier des charges, il sont résistants et compétents. Cette double légitimité est confrontée à la légitimité du CPL. Quand aux adjoints, qui doivent remplir les fonctions d'état-civil auxquelles les maires d'arrondissement ont été cantonnés, ils peuvent être choisis parmi les « éléments de résistance »[988]. Les travaux du groupe de Jean Raymond-Laurent ne sont pas aussi précis en ce qui concerne le conseil municipal de Paris, pour lequel quatre solutions sont avancées. Trois propositions se basent avant tout sur les conseillers municipaux élus en 1935, qui formeraient le conseil municipal provisoire soit seuls, soit en compagnie de résistants. La quatrième solution proposée est la plus novatrice : le conseil municipal est composé des vingt maires d'arrondissement.

Le groupe des anciens élus, tout comme le CPL souhaitent que le maximum de ses membres soit représenté dans les assemblées futures. Toujours est-il que les quatre possibilités avancées par les élus sont reprises, en connaissance de cause ou pas, dans les autres propositions faites, par le CPL ou par le GPRF, même si d'autres logiques sont également à l’œuvre, très éloignées des préoccupations des anciens conseillers. Le mémorandum sur les problèmes de la région parisienne[989], écrit à l'intention du GPRF, propose une assemblée proche de la troisième solution, une délégation spéciale d'une quarantaine de membres qui comprendrait à la fois les membres du CPL, des anciens conseillers et des personnalités. Quant au CPL, il adopte une version adaptée de la deuxième proposition : un conseil municipal presque complet (88 membres au lieu de 90), composé de résistants et d'anciens élus qui n'ont pas démérité.

La rencontre entre le CPL et les « ci-devants »[990]

Le 23 juin 1944, Albert Rigal suggère la création d'un organisme lié au CPL comportant des « personnalités politiques de Paris et du département [pour] lutter

986 AD 75, *Ibid.*
987 AD 75, *Ibid.*
988 AD 75, *Ibid.*
989 AN, 72AJ/1902 mémorandum sur les problèmes de la région parisienne, 28 juillet 1944
990 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 175

efficacement contre les pouvoirs publics »[991], mais également préfigurer le conseil municipal. Dans l'opposition qui se joue alors entre les communistes et les autres membres du CPL rassemblés autour de Léo Hamon, cette proposition est refusée, au motif que le Noyautage des administrations publiques (NAP) a déjà une partie de cette charge, mais en fait pour des raisons plus politiques : les communistes sont accusés de vouloir noyauter les éléments modérés du conseil municipal[992]. Dans l'autre groupe du CPL, le « problème de l'élargissement »[993], s'il est résolu par l'intégration de nombreux anciens élus, est vu comme une menace contre leur volonté de réforme. Roger Deniau voit d'un « mauvais œil le retour des anciens élus qui diminuerait d'autant son influence »[994], et Léo Hamon redoute de « favoriser la reconstitution de l'esprit 3e »[995]. Certains anciens élus, les « ci-devants »[996], comme dit Léo Hamon, ont la volonté de continuer à exercer leur mandat. La première prise de contact entre le CPL et le conseil municipal de Paris auquel il est censé se substituer a lieu le 7 juillet 1944. Léo Hamon s'entretient avec Jean Raymond-Laurent, Maurice de Fontenay, sans doute Georges Contenot et François Latour[997]. Les trois premiers ont été exclus du conseil municipal au moment de son renouvellement à la fin de l'année 1941 car, anciens présidents du conseil municipal, ils sont considérés comme des « caciques qui connaissent les dossiers et qui sont capables de contrer l'action des préfets »[998]. Les Allemands ont mis leur veto à leur maintien.

Lors de la rencontre de ces deux légitimités concurrentes, une question se pose : qui va absorber l'autre ? Les « ci-devants » reconnaissent le fait que « Paris veut des hommes nouveaux »[999], mais estiment que « leur mandat est toujours valable puisqu'ils n'ont pas démérité et qu'il leur appartient de s'élargir par l'adjonction de nouvelles personnalités »[1000], ce qui est dans la lignée des possibilités envisagées par Jean Raymond-Laurent en 1943[1001]. Ils ne comptent pas exclusivement sur le CPL pour prendre des gages pour l'après libération, puisqu'ils prennent dans le même temps contact avec les Britanniques au sujet du

991 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 28e séance, [23] juin 1944
992 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 145
993 AN, 72AJ/42 *Ibid.*, p. 160
994 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
995 AN, 72AJ/42 *Ibid.*, p. 176
996 AN, 72AJ/42 *Ibid.*, p. 175
997 D'après Philippe Nivet, ils sont les membres les plus actifs de ce groupe de conseillers « résistants ».
998 Philippe NIVET, *Le conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, *op. cit.*, p. 33.
999 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 158-159
1000 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
1001 AD 75, D51Z/72 Note succincte sur l'organisation municipale de Paris pendant la période intermédiaire entre la formation du gouvernement provisoire et l'établissement d'un nouveau régime lié à une nouvelle consultation électorale, [1943]

ravitaillement de la capitale[1002]. Ils ont aussi l'intention de forcer leur destin en se rendant à l'Hôtel de Ville le jour de la libération[1003]. Léo Hamon, au nom du CPL, met en avant évidemment la logique inverse :

> Cette manière de voir ne peut être admise par nous – le rapport de droit à l'envers – un mandat se perd par non usage, ou plus exactement devient caduc dans certaines circonstances – c'est nous qui sommes le pouvoir légitime et c'est nous qui nous élargirons en nous adjoignant leurs personnalités.[1004]

Léo Hamon a le sentiment que ces anciens élus sont prêts à « accepter beaucoup de choses » pour pouvoir siéger à nouveau, le CPL est donc en position de force pour faire accepter sa solution, et accepter du même coup d'intégrer « la liste courte (…) des élus n'ayant pas démérité »[1005]. C'est ainsi qu'une note non datée, sans doute de Jean Raymond-Laurent, évoque une composition du conseil municipal beaucoup plus proche des conceptions de la Résistance que celles imaginées par son petit groupe d'élus :

> Au CPL s'adjoindraient les élus municipaux et départementaux exclus en décembre 1941, plus les élus communistes déchus en 1939.[1006]

Entre temps, le CPL a discuté de « l'élargissement du CPL par l'adjonction de personnalités »[1007]. Il s'agit plus dans l'esprit d'André Tollet, qui initie la question, de solliciter des représentants des « grands corps », le palais de justice, l'université, l'institut, le clergé, et les familles de fusillés. Les membres du CPL savent bien qu'ils doivent intégrer d'autres personnalités au CPL pour pouvoir jouir de l'autorité nécessaire auprès de la population. Dans le texte annonçant la création du comité, les « grands corps constitués »[1008] sont mentionnés comme membres, mais la recherche effective du soutien de personnalités connues et estimées de la population parisienne ne commence qu'après le débarquement.

Une deuxième rencontre a lieu le 21 juillet 1944. Cette rencontre aurait dû être encore plus officielle puisque Léo Hamon devait être accompagné d'Albert Rigal. Ce dernier a refusé

1002 CHSP, PA8 CRSC à XCX, sur le ravitaillement parisien, 8-7-44 et Jacques BARDOUX, *La délivrance de Paris*, *op. cit.*, p. 333.
1003 AN, 72AJ/234 Rapport de Guizot, 20 juillet 1944
1004 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 175
1005 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
1006 AD 75, D51Z/72 note sans titre, s.d.
1007 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 31e séance, [16] juillet 1944
1008 MRN, 14/ATOL/ « À la population du grand Paris », [octobre 1943]

de « rencontrer certaines de ces personnalités »[1009], ce que Léo Hamon considère comme un prétexte avancé par le délégué du PC, pour ne pas agir sans mandat de son parti. Cette rencontre n'en reste pas moins une véritable négociation de principe entre le CPL et les « ci-devants ». Léo Hamon, au nom du CPL, leur dit « très simplement [qu'il ne voudrait] pas leur faire la place trop large au détriment de l'esprit de la Résistance, et (…) leur expose les proportions auxquelles on arrive »[1010]. Si certains élus hésitent à accepter, du fait de la forte proportion de communistes[1011], d'autres observateurs, tels le sénateur Jacques Bardoux, estiment que cette solution doit justement permettre d'éviter « que Paris ne tombe entre les mains d'un comité révolutionnaire communiste »[1012].

Une anecdote révèle que les relations entre anciens élus et résistants sont toujours considérées avec suspicion par certains, à l'image des préventions d'Albert Rigal. La démarche de Léo Hamon fait l'objet d'une note de renseignements – sans doute interne au Front national – qui arrive en possession de Pierre Villon[1013], représentant du FN au CNR. Cette note montre avec quelles difficultés les informations circulent dans la Résistance, et les équivoques que créent ces situations : Léo Hamon, appelé Rosenberg[1014], n'est pas désigné comme un membre du CPL, mais uniquement comme membre de CDLR. Cette omission pourrait donner l'impression que cette rencontre se fait dans le dos du CPL et que CDLR cherche à le court-circuiter. Cela dit, les renseignements qui sont donnés sont plutôt exacts, si ce n'est qu'ils donnent le point de vue des anciens élus, c'est-à-dire que le conseil municipal provisoire est composé d'une « douzaine d'anciens conseillers d'une tenue patriotique incontestable »[1015], et complété par des résistants. Le choix de ces anciens élus est jugé acceptable dans l'ensemble par l'auteur de la note. Il est également prêté à Léo Hamon des propos qui peuvent être interprétés de plusieurs façons :

> Comme les décisions traînent et qu'il faut aboutir, nous réglerons la question nous-mêmes en nous présentant en force à l'Hôtel de Ville pour imposer notre solution et nos hommes. Le fait acquis sera accepté.[1016]

1009 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 32e séance, [23] juillet 1944
1010 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 175
1011 Jacques BARDOUX, *La délivrance de Paris*, *op. cit.*, p. 333. et AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 175
1012 *Ibid.*
1013 MRN, 14/PVIL/1 Note de Renseignements, démarches d'un militant de la Résistance relatives à la constitution d'une commission municipale à l'Hôtel de Ville de Paris après la libération, ainsi qu'à la nomination du futur préfet de la Seine, 10 août 1944
1014 Son vrai nom est Goldenberg, ce qui peut expliquer cette confusion.
1015 MRN, 14/PVIL/1 *Ibid.*
1016 MRN, 14/PVIL/1 Note de Renseignements, *op. cit.*

Que signifie ce « nous-mêmes » ? S'agit-il de CDLR, comme semble le sous-entendre la note, qui ne mentionne pas d'autres organisations[1017], ou s'agit-il, dans la bouche de Léo Hamon, du CPL, qui désire prendre les devants, face aux manques de directives du GRPF sur les assemblées provisoires. De fait, Léo Hamon applique ce programme le 20 août, en prenant possession de l'Hôtel de ville au nom du CPL.

La proposition du CPL : une réforme pragmatique

Fort de ce travail préparatoire, le CPL propose sa solution pour les « assemblées provisoires à prévoir dans la région parisienne »[1018]. Le principe essentiel, accepté par tous, est le suivant : le CPL est la base des assemblées, « le seul organisme compétent et authentique »[1019]. Autre point important, les mairies d'arrondissement doivent changer de statut[1020]. Une première synthèse réalisée par Léo Hamon est remise au délégué général[1021]. Ce document propose quelques aménagement majeurs pour l'organisation de la Résistance à Paris, avec notamment la création d'un comité local de libération pour toute la ville de Paris, le CPL étant uniquement considéré comme un comité départemental de libération. La réévaluation du pouvoir des maires d'arrondissement qui est souhaitée vaut à ces derniers d'être intégrés au futur conseil municipal. Pour le conseil général, « si l'on considère que le CPL est en réalité un comité de libération départementale, comme tous les Comités de libération, il devient le conseil général en s'élargissant ».

En ce qui concerne la création du conseil municipal, le CPL est unanime pour envisager que les municipalités de banlieue seront les CLL auxquels seront adjoints quelques personnalités locales. Pour les arrondissements de Paris, c'est la même idée, sachant que leurs attributions seront « identiques à celles des maires actuels d'arrondissement »[1022]. À Paris, il n'y a pas de comité local pour tout Paris, mais vingt comités locaux d'arrondissement. Le conseil municipal provisoire pourrait être une émanation du CPL et des comités locaux d’arrondissement. Pour les municipalités d'arrondissement, le projet du CPL veut marquer sa

1017 Dans les archives de Pierre Villon, ce document a été classé dans un dossier intitulé « Attentisme, Anticommunisme, refus armes ». P. Villon estime-t-il que cette démarche relève d'une manœuvre anticommuniste ? Si oui, c'est qu'il ignore que c'est le CPL qui en est à l’origine.
1018 CHSP, PA7 Note sur les assemblées représentatives provisoires à prévoir dans la région parisienne, s.d.
1019 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 32e séance, [23] juillet 1944
1020 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 31e séance, [16 juillet 1944]
1021 CHSP, PA7 Note sur les assemblées représentatives provisoires à prévoir dans la région parisienne, s.d.
1022 CHSP, PA6, CPL, compte rendu succinct de la séance du 31/7/44

« volonté d'innovation »[1023], en proposant que ce soient les CLL qui désignent les maires et adjoints d'arrondissement – en temps normal, cette désignation incombe au préfet. Ces édiles « assureront pour la première fois une gestion démocratique »[1024], avec les attributions habituelles des mairies d'arrondissement. La possibilité d'élire les municipalités d'arrondissement est aussi envisagée[1025]. L'idée est que le gouvernement légalise ensuite ces municipalités d'arrondissement, en entamant ainsi une réforme administrative de la région parisienne. Pour le conseil municipal de Paris, il doit correspondre à la « physionomie politique de Paris »[1026] et la Résistance doit avoir la prépondérance[1027]. Sur la base de ces grands principes, le CPL dégage plusieurs catégories de membres du conseil municipal et réfléchit alors à des proportions.

À partir du début du mois d'août 1944, le CPL étudie plus précisément la composition éventuelle du conseil municipal provisoire[1028]. C'est Albert Rigal qui fait la première proposition[1029]. Tout en dénonçant le statut d'exception de Paris, dont il réclame « l'abrogation immédiate dès la libération de Paris »[1030], en particulier pour les arrondissements. Pour le conseil municipal provisoire de Paris, il propose qu'il soit constitué des membres du CPL, de délégués des municipalités des arrondissements de Paris, « sur la base de 50000 habitants par mandataire »[1031], les élus « destitués ou démissionnaires dont l'attitude et l'activité aura été conforme à l'intérêt de la France » et les remplaçants des élus fusillés ou mort en captivité. Il s'agit d'une vision très stricte du repêchage des anciens élus. Seuls doivent être maintenus ceux « n'auront fait aucun vote en faveur de Vichy, dans une assemblée quelconque, ou signe de déclaration, ou accepté de mission, d'emploi »[1032] dans une quelconque assemblée ou organisme de l'État français. Tous les anciens élus communistes sont repris, et les fusillés[1033] et déportés remplacés, ce qui fait treize membres. Six anciens élus d'autres tendances sont réintégrés ou remplacés. Leurs noms ne sont pas révélés mais on peut penser qu'il s'agit de ceux que Léo Hamon a rencontrés, et, simple hypothèse, André Le Troquer, ministre du

1023 CHSP, PA7 Note sur les assemblées représentatives provisoires à prévoir dans la région parisienne, s.d.
1024 id.
1025 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 202
1026 CHSP, PA7 Note sur les assemblées représentatives provisoires à prévoir dans la région parisienne, s.d.
1027 CHSP, PA6, CPL, compte rendu succinct de la séance du 31/7/44
1028 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 33e séance, [2 août 1944]
1029 MRN, 14/AGIL/16 Organisation des assemblées représentatives provisoires présentée par le Comité Régional (RP) du Parti Communiste Français, s.d.
1030 MRN, 14/AGIL/16 *Ibid.*
1031 MRN, 14/AGIL/16 *Ibid.*
1032 MRN, 14/AGIL/16 *Ibid.*
1033 Il s'agit de Maurice Gardette, Léon Frot, René Le Gall, Raymond Losserand et Corentin Cariou.

GPRF et Paul Fleurot, qui a voté contre les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940. Dans cette configuration, le PC obtiendrait une majorité avec une vingtaine de sièges pour lui et ses proches, une dizaine de sièges pour la tendance centre-droit « modérée » – une grande partie des six anciens élus non communistes et les membres modérés du CPL –, quelques socialistes, et un certain nombre de délégués résistants sans affiliation politique. Ce projet n'est pas accepté car il est trop éloigné de la représentation politique de Paris. Le conseil municipal de Paris, faut-il le rappeler, était avant la guerre une assemblée avec une majorité de droite[1034]. En 1944, les résistants souhaitent largement modifier sa physionomie, estimant que les opinions ont changé depuis les dernières élections[1035] et souhaitant « assurer [une] représentation suffisante à la Résistance »[1036]. Toutefois, le CPL finit par considérer que toutes les tendances politiques du conseil municipal d'avant guerre doivent être représentées, à l'exception des partis collaborationnistes.

Le principe retenu est finalement relativement proche de celui de l'ordonnance du 21 avril 1944, pour les critères du choix des élus. La différence essentielle est que ces anciens ne constituent pas l'assemblée, mais la complètent. Les dosages sont affinés en tenant compte de toutes ces considérations. Le point qui suscite, logiquement, le plus d'appréciations divergentes, est l'évolution politique de la population. Albert Rigal souhaite que les partis qui ont participé plus activement à la Résistance soient avantagés, estimant que leur influence a progressé largement depuis les dernières élections. L'autre point qui ne fait pas l'unanimité est la représentation des comités locaux dans le conseil municipal. Léo Hamon préférerait plutôt que les organisations membres du CPL soient représentées par deux délégués, ce qui donnerait plus de poids aux « éléments de la résistance appartenant aux tendances politiques modérées »[1037]. Finalement, Albert Rigal accepte que les équilibres politiques soient plus proches de ceux de 1936, tandis que Léo Hamon accepte les représentants des arrondissements[1038]. La composition du conseil municipal provisoire définie par le CPL est donc la suivante[1039] :

Les 21 membres du CPL ; 7 personnalités représentants les grands corps constitués : la Médecine, le Clergé, l'Université, le Droit, l'Institut, les Anciens combattants et une femme de fusillé ; 40 anciens élus ou leurs remplaçants politiques (13 communistes, 7 socialistes, 2

1034 *Le Petit parisien*, n° 21258, 13 mai 1935. Les élections municipales de 1935 donnent une majorité de 57 sièges sur 90 à la droite.
1035 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 36e séance, 17 août 1944
1036 CHSP, PA8 Conversation avec Hamon le 6 août 1944
1037 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 36e séance, 17 août 1944
1038 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, insurrection, p. 2
1039 BDIC, FΔ 183221, Fonds Robert Aron, CPL, séance du 17 août 1944

démocrates populaires, 5 radicaux, 13 modérés) ; 20 représentants des comités locaux d'arrondissement, désignés par les ¾ au moins des suffrages de l'ensemble des membres du CLL.

Les résistants proprement dits ne sont donc que 41 sur 88, si on admet que les délégués choisis par les CLL soient tous des membres des mouvements de résistance de l'arrondissement. Dans la nouvelle légalité, la place des anciens reste donc forte, voire prépondérante. Cette formule arrange sans doute le gouvernement. Quant au conseil général, à l'image des institutions d'avant-guerre, comporterait tous les membres du conseil municipal, 88 délégués, 50 anciens élus ou leurs représentants politiques – le dosage politique n'est pas discuté – et 21 délégués, représentants les organisations du CPL, choisis en banlieue.

Une dernière discussion porte sur la place du CPL une fois que les assemblées provisoires seront en place. Pour la CGT, le PC et le FN, le CPL doit subsister en tant que force de combat et de rassemblement, « garant moral et politique »[1040], tandis que les assemblées s'occuperont de l'administration. Cette prise de position préfigure la situation de concurrence, de dualité des pouvoirs mise en avant par Philippe Buton pour la période de la libération, entre les institutions et les organismes issus de la Résistance[1041].

B- Quel renouvellement politique en banlieue parisienne ?

Les mouvements de résistance vers plus d'action locale

La « proclamation du CNR à la Nation française »[1042], datée du 16 juin 1944 insiste bien sur le rôle déterminant des CLL, en reprenant les préceptes du programme d'action de la Résistance. Les mouvements de résistance en ont conscience. Dans les jours ou les semaines qui suivent le débarquement, au moins quatre des six organisations du bureau du CPL se positionnent sur la question des comités locaux de libération, pas le biais de leurs organes de presse ou par des directives internes à leurs militants. Il existe encore des grandes différences entre les mouvements, quant à la précision des directives et la force des mots d'ordre. Le Front national d'Île-de-France ne cesse de répéter dans *La Marseillaise* que ses comités locaux ont tous vocation à faire partie du CLL de leur localité pour être à la « tête du combat

1040 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 34e séance, 8 août 1944
1041 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération, op. cit.*
1042 MRN, 3/5/7A Proclamation du CNR à la nation française, 16 juin 1944

contre l'ennemi »[1043] et « prendre en main l'organisation de la vie publique »[1044]. Libération demande plus timidement à ses militants, dans son numéro du 10 juillet 1944, de « vérifier si, dans les communes de leur domicile, il existe déjà un comité de la libération »[1045] et de le rejoindre, ou au besoin « prendre l'initiative de le créer »[1046].

Deux organisations, le parti communiste et CDLR vont plus loin et diffusent des consignes à leurs militants. La région parisienne du PC publie un petit bréviaire à l'usage de ses militants, une explication de l'organigramme de la Résistance unifiée, du CNR aux CLL. Le texte insiste tout particulièrement sur la nécessité de créer des comités locaux, dans lesquels les communistes sont appelés à jouer un rôle moteur :

> Les communistes doivent se montrer dans les comités locaux, les meilleurs patriotes, les plus clairvoyants, les chefs les plus hardis. Ils seront comptables, devant notre grand Parti, de leur attitude vigilante pour assurer le respect de la volonté populaire.[1047]

Ce rappel impérieux des prérogatives des communistes parisiens et de la nécessité pour la Résistance de se coordonner localement s'inscrit autant dans la perspective du combat que de la préparation de la prise du pouvoir. Si la première tâche du CLL, pour le PC, est de constituer des Milices patriotiques, il doit également prendre en charge « la situation du ravitaillement des sinistrés et des réfugiés »[1048]. Une ligne de conduite aux CLL pour la « désignation des municipalités nouvelles »[1049] est également tracée. Leur composition doit refléter « la conduite des différents patriotes dans la dure mais nécessaire bataille d'aujourd'hui »[1050], la situation politique locale de 1939 et le « désir des masses »[1051].

CDLR donne également à ses militants des consignes à appliquer dans les structures locales de CDLR comme dans les CLL, pour « redoubler d'activité militaire »[1052], organiser un poste de commandement et établir des liaisons efficaces, dans le but ultime d'occuper les édifices publics, en particulier la mairie, « symbole traditionnel de la liberté »[1053].

1043 MRN, 1/29 *La Marseillaise. Organe du Front national pour la liberté et l'indépendance de la France.* (Province de l'Île-de-France), n°11, juin 1944
1044 MRN, 1/29 *La Marseillaise,* sans numéro et sans date [juin 1944]
1045 MRN, 1/27 *Libération, L'hebdomadaire de la résistance française*, quatrième année, n° 185, 10 juillet 1944
1046 MRN, 1/27 *Ibid.*
1047 MRN, 12/95 Les communistes et les comités locaux de libération, s.d. [après le débarquement]
1048 MRN, 12/95 *Ibid.*
1049 MRN, 12/95 *Ibid.*
1050 MRN, 12/95 *Ibid.*
1051 MRN, 12/95 *Ibid.*
1052 MLM, Fonds Alekan-Massé, CDLR à tous les responsables CDLR, s.d.
1053 MLM, Fonds Alekan-Massé *Ibid.*

L'Union des syndicats est membre de presque tous les comités locaux de libération, mais aucun document ne témoigne du mouvement d'organisation locale de la CGT, ailleurs que dans les entreprises. Il semblerait que ce soit la direction régionale du parti communiste, en coopération avec André Tollet, qui gère la représentation des délégués de la CGT[1054]. Se pose alors la question de la présence des anciens confédérés dans les CLL. Faute de connaître les noms des délégués clandestins de l'Union des syndicats dans ceux-ci, on ne peut rien affirmer, mais seulement constater que le parti communiste, dans ses documents internes, considère l'Union des syndicats ouvriers de la Seine comme un organisme dont il a le contrôle[1055]. L'organisation parisienne de la résistance communiste en « carré »[1056] avec Raymond Bossus, André Carrel, André Tollet et Albert Ouzoulias donne également, nous l'avons vu, des facilités pour compléter les trous éventuels des organigrammes. Le travail en commun entre le PC et le mouvement syndical est facilité par le fait que Raymond Bossus est à la fois le responsable du parti pour la région parisienne et chargé des contacts et de la coordination des unions départementales au nom de la CGT pour toute la zone Nord[1057]. Il est donc à la fois l'*alter ego* et le supérieur d'André Tollet.

Les CLL, acteurs de la prise du pouvoir local et embryons des municipalités

Après le débarquement, un des premiers gestes du CPL est de s'adresser aux CLL. Le 14 juin, il leur donne enfin des directives précises, inspirées du programme du CNR, et adaptées à « l'importance stratégique et politique de la région parisienne, et eu égard aux forces considérables que représentent la capitale et sa banlieue ouvrière qui constituent le centre nerveux de la France »[1058]. Il est affirmé que les objectifs des CLL au jour de la libération sont d'occuper les établissements publics, en premier lieu les mairies, et assurer la continuité administrative, dressant les premières lignes d'un programme d'action pour les municipalités : « Lutter immédiatement pour assurer le ravitaillement de la population. Assister et aider les sinistrés. Supprimer les individus notoirement dangereux. Dresser les listes de traîtres, des miliciens, des collaborateurs notoires »[1059]. La commission du CPL

1054 MRN, 14/AGIL/58 Rapport sur la situation des CLL et sur la réunion de la commission des CLL du 25 juillet 1944
1055 MRN, 12/117 Lettre de Joseph à Lévêque [Benoît Frachon à Raymond Bossus ?], 21 juillet 1944
1056 Daniel VIRIEUX, « Le front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France », *op. cit.*
1057 MRN, 12/117 Lettre de Joseph à Lévêque [Benoît Frachon à Raymond Bossus ?], 21 juillet 1944.
1058 IHTP, Fonds Alekan-Massé 2, Comité parisien de la libération, Instructions et consignes aux Comités locaux de la libération, 10 juin 1944
1059 IHTP, Fonds Alekan-Massé, 2 *Ibid.*

chargée des CLL, qui a rédigé ce texte, s'inquiète dans un second temps de la composition de ces municipalités, la priorité étant qu'un CLL soit créé et actif partout dans la Seine. La réflexion sur les municipalités s'engage à la fin du mois de juin au CPL, quand son bureau décide que la commission des comités locaux doit également être une « commission des municipalités »[1060], prévue dans les directives du CNR sur les CDL. Malgré cette organisation, le manque de liaison demeure le problème principal pour les comités de libération, au point que les CLL réclament un organisme de liaison spécifique entre « le président du CPL et le président du CLL »[1061]. Cet organisme ne voit pas le jour, et c'est la commission des comités locaux qui joue ce rôle, accueillant parfois le président du CPL, André Tollet[1062].

Pour la constitution des municipalités, le CPL suit les idées du CNR faute de connaître celles du gouvernement[1063], en se conformant à la directive du 11 avril 1944, modifiée le 13 avril, qui explique que les CLL sont la base des nouvelles municipalités[1064]. Il semblerait toutefois que la commission des CLL tarde à s'approprier ce changement puisque c'est à la fin juillet qu'elle découvre la directive du 11 avril[1065]. Il est évident que les idées de la commission du CNR pour les CDL reflètent celles des divers mouvements de résistance qui la composent. Elles sont même validées par la Délégation générale du CFLN qui suit les travaux de cette commission. C'est ainsi que l'ordonnance du CFLN du 21 avril 1944 et les directives sur son application, qui invitent à « maintenir ou remettre provisoirement en fonctions les assemblées élues avant le 1er septembre 1939 tenant compte des éliminations nécessaires »[1066], diffusées en juillet 1944, provoquent l'émotion de toute la Résistance, Délégation générale comprise[1067]. Émile Laffon estime même que l'application de l'ordonnance du GPRF créerait une « anarchie qui [risquerait] de déconsidérer dans la période actuelle notre mouvement »[1068].

Dans ce contexte législatif flou, la commission des CLL du CPL s'inspire également

1060 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 28e séance, [23 juin 1944]
1061 MRN, 14/AGIL/58 Rapport sur la situation des CLL et sur la réunion de la commission des CLL du 25 juillet 1944
1062 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 35e séance, [14 août 1944]
1063 AN, 72AJ/234 Rapport de Guizot, 20 juillet 1944
1064 AN, 397AP/10 CNR, Commission des CDL, instructions aux CDL, Municipalités, 11 avril 1944 et rectificatif du 13 avril de l'instruction du 11 avril.
1065 MRN, 14/AGIL/58 Compte rendu de la réunion de la commission des CLL du 25 juillet 1944
1066 AN, 72AJ/409 Instruction relative à l'application de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération en matière municipale et départementale, s.d.
1067 AN, 72AJ/234 Rapport de Guizot, 20 juillet 1944
1068 AN, 72AJ/234 *Ibid.*

des propositions de ses différents membres, et des discussions qui s'en suivent. La proposition la plus aboutie émane de CDLR, dans un document présenté fin juillet 1944[1069]. Pour que les CLL ne perdent pas de temps en discussions sur la composition politique des conseils municipaux, ce qui les détournerait de cette tâche principale qu'est la lutte pour la libération, il est proposé qu'« un certain nombre de principes simples et d'une application facile »[1070] soient adoptés pour les municipalités. Ces principes reprennent les éléments de la directives du CNR du 11 avril en y ajoutant un peu de l'esprit de l'ordonnance du 21 avril. Les municipalités provisoires doivent comporter un nombre restreint de membres, tous des résistants « irréprochables »[1071], qui élisent le maire et les adjoints, les membres du bureau du CLL. Les délégués de certaines organisations absentes du bureau y sont intégrés, tandis que dix sièges sont réservés aux partis membres du CNR, au *prorata* des dernières élections municipales. Enfin, comme pour le CPL, des places sont réservées pour des personnalités du monde syndical ou intellectuel qui devront être désignées à l'unanimité par le bureau du CLL, et trois à cinq sièges attribués symboliquement à des prisonniers et déportés.

Cette synthèse, tout en étant très ouverte à toutes les tendances politiques non compromises dans la collaboration, est plutôt équilibrée. Cependant, son adoption n'est pas validée par la commission des CLL, car le représentant du parti communiste estime qu'il est trop dangereux de nouer autant de contacts. Il propose que le CLL puisse « représenter le pouvoir municipal le cas échéant »[1072]. La préoccupation de la sécurité fait apparaître, en creux, une question non résolue : quand le CLL doit-il laisser sa place au conseil municipal provisoire ? Cette lacune va provoquer des hésitations au moment de la libération dans plusieurs communes. Notons enfin que les discussions qu'avait eu le bureau du CPL sur les premières listes de maires, diffusées au début de l'année 1944, et notamment sur la revendication communiste de retrouver systématiquement les mairies qu'il dirigeait en 1939[1073], ne sont pas évoquées.

A contrario, la multiplication des directives à la Résistance constitue une autre source éventuelle de flottement. Dans la Seine, un document en totale contradiction avec les principes établis par le CPL circule au mois d'août 1944. Cette note, intitulée « Organisation

1069 MRN, 14/AGIL/16 Projet présenté par le représentant CDLR, [25 juillet 1944]
1070 MRN, 14/AGIL/16 *Ibid.*
1071 MRN, 14/AGIL/16 *Ibid.*
1072 MRN, 14/AGIL/16 *Ibid.*
1073 MRN, 14/AGIL/16 La direction de la région parisienne du parti communiste français au conseil national de la Résistance, s.d.

des Municipalités »[1074] est distribuée aux membres du comité local de libération de Saint-Maur. Présentée comme une circulaire, étant donné l'emploi du pluriel à « municipalités » et à « mairies », rien ne permet de déterminer son producteur. Cependant, il est tout à fait possible qu'une des organisations de résistance ait rédigé, à l'exemple des textes de CDLR et du PC, une notice pour guider ses militants au moment de la prise du pouvoir. Ce qui rend l'analyse de ce document plus complexe est qu'il ignore totalement l'ordonnance du 21 avril et les directives du CNR, pour se référer à la loi municipale du 5 avril 1884, effectivement encore en vigueur, et donc à la nomination d'une délégation spéciale de trois membres[1075]. Ce souci légaliste relève sans doute de la méconnaissance des dispositions prises par la Résistance. Faute de directives, la loi en vigueur est appliquée, mais pas nécessairement dans l'esprit voulu par le législateur à la base. En effet, l'« élimination du personnel collaborationniste »[1076] se fait au nom d'une des premières lois d'épuration de la fonction publique prises par l'État français, la loi du 17 juillet 1940, relatives aux « magistrats et les fonctionnaires et agents civils ou militaires de l'État relevés de leurs fonctions »[1077]. Ce socle législatif hérité en partie de l'État français est contrebalancé par des directives extrêmement énergiques pour ce qui concerne l'occupation des mairies, la continuité administrative, l'ordre public et le ravitaillement de la population, avec un souci du détail extrêmement poussé. C'est cette partie du texte qui est jugée la plus digne d'intérêt par les membres du CLL de Saint-Maur, puisqu'il détermine lui-même la composition du futur conseil municipal, mais entend s'inspirer fortement des consignes pratiques. C'est seulement à la fin juillet que le bureau du CPL décide, « unanime »[1078], que les conseils municipaux provisoires sont les « CLL auxquels seront adjoints quelques personnalités locales »[1079], ce qui est, pour le CPL, le règlement qui s'applique partout en France[1080].

Rapports de force locaux

Les principes d'organisation municipale ne sont pas gravés dans le marbre. Les initiatives locales priment largement sur une hiérarchie difficile à établir autrement que sur le papier. La façon dont les mouvements de résistance sont implantés localement est donc d'une

1074 Archives communales de Saint-Maur-des-Fossés 3H9 2 Organisation des Municipalités, s.d.
1075 AC de Saint-Maur-des-Fossés 3H9 2 Organisation des Municipalités, s.d.
1076 AC de Saint-Maur-des-Fossés 3H9 2 *Ibid.*
1077 *Journal officiel de la République française*, 18 juillet 1940
1078 CHSP, PA6, CPL, compte rendu succinct de la séance du 31/7/44
1079 CHSP, PA6 *Ibid.*
1080 CHSP, PA7 Note sur les assemblées représentatives provisoires à prévoir dans la région parisienne, s.d.

importance primordiale pour la recomposition politique des communes de banlieue, tout comme le contexte politique local. La recension des CLL de la Seine a fait l'objet d'au moins deux listes. Une première, non datée, émane de CDLR dans l'optique de désigner un délégué du mouvement dans chaque arrondissement et chaque commune. Une autre est présentée à la commission des CLL le 25 juillet. Leur comparaison permet de tirer des enseignements sur la physionomie de la Résistance organisée dans la Seine entre le débarquement et la libération de Paris. Elle éclaire aussi les tendances à l'œuvre dans les territoires et la dynamique des organisations de résistance.

Seul point clairement admis, les organisations membres du bureau du CPL sont à la base des CLL. Celles qui ne sont pas membres du bureau doivent justifier d'une organisation solide sur le territoire pour espérer participer au CLL. En effet, les listes reprenant la composition des CLL mentionnent systématiquement les six organisations du bureau, les autres faisant l'objet d'une colonne supplémentaire, rassemblées sous la dénomination d'« outsiders »[1081] dans la liste produite par CDLR. Ces derniers sont assez rares. Dans la liste du CPL, on recense l'UFF dans le 15e arrondissement, un représentant des chrétiens à Saint-Denis, le MLN à Clichy, les FFI à Drancy, le PS, le MLN et Honneur de la Police à Clamart, le PS à Gennevilliers et Honneur de la Police à Arcueil. Certains ne cherchent même pas à nommer un membre dans chaque comité, faute de personnel suffisant. C'est notamment le cas de la CFTC[1082]. Dans beaucoup de communes, le triangle formé par le PC, le FN et l'UD domine le comité local[1083]. La présence de ces trois organisations est l'objet d'une attention particulière de la part du délégué communiste chargé des comités locaux[1084], tandis qu'il est plus difficile de connaître en détail la présence des autres mouvements membres du CPL. Le 21 juillet 1944, Francis-Louis Closon déplorait encore la faiblesse de l'organisation locale des mouvements de résistance représentés au CPL. Le FN est celui qui est le mieux implanté dans les communes de la Seine, présent dans tous les CLL, à tel point qu'il se plaint à maintes reprises que ses membres soient approchés pour rejoindre d'autres mouvements – l'OCM ou le MLN sont cités – en échange d'armes ou d'argent[1085]. Derrière le trio FN-PC-UD, c'est

1081 IHTP, Fonds Alekan-Massé 1 liste des CLL de la Seine, s.d.

1082 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon p. 203

1083 Même si le représentant du PC à la commission des CLL déplore que « dans certains coins très ouvriers notre patri est très faible puisqu'il n'a même pas la possibilité de trouver un camarade pour mettre au CLL », MRN, 14/AGIL/58 Rapport sur la situation des CLL et sur la réunion de la commission des CLL du 25 juillet 1944

1084 MRN, 14/AGIL/58 *Ibid.*

1085 MRN, 14/AGIL/58 *Ibid. ;* compte rendu de la réunion de la commission des CLL du 25 juillet 1944 ; 14/PVIL/1 Le Comité Directeur du Front National de l'Île de France à Monsieur Jean Jacques, Président du CNR, le 10 juillet 1944

CDLR qui a organisé le mieux son réseau, notamment grâce à l'action de Pierre Alekan et Georges Papillon[1086], qui se partagent l'organisation du mouvement dans le département de la Seine.

Les comités locaux de libération dans la Seine, juin-juillet 1944

	Organisations du bureau du CPL						**Autres organisations**	**Présents dans la 1re liste, absents dans la 2e**	**Nouveaux membres au 25 juillet**	**Population (Source INSEE)**
2e arr.	FN			CDLR						43 857
5e arr.	FN	PC	UD	CDLR	OCM					106 443
6e arr.	FN	PC		CDLR	OCM			UD		88 200
8e arr.	FN	PC	UD	CDLR	OCM					80 827
9e arr.	FN	PC	UD	CDLR		Libé		OCM		129 179
11e arr.	FN	PC	UD							200 440
12e arr.	FN	PC	UD							158 437
13e arr.	FN	PC	UD	CDLR	OCM		MLN, Pelletan (dans la liste CDLR)			165 620
14e arr.	FN	PC	UD	CDLR	OCM		« Quantité de groupes » (liste CDLR)			181 414
15e arr.	FN	PC	UD	CDLR		Libé	UFF	OCM	Libé, UFF	250 124
17e arr.	FN	PC	UD	CDLR	OCM					231 987
18e arr.	FN			CDLR	OCM			PC, UD		266 825
19e arr.	FN	PC	UD	CDLR	OCM	Libé				155 028
20e arr.	FN	PC	UD	CDLR	OCM	Libé			Libé	200 208
Alfortville	FN	PC	UD	CDLR						30 078
Antony	FN	PC	UD	CDLR						19 780
Arcueil	FN	PC	UD	CDLR	OCM	Libé	Honneur de la Police		OCM, Libé	16 590
Asnières	FN	PC	UD	CDLR	OCM					71 831
Aubervilliers	FN	PC	UD	CDLR						55 871
Bagnolet	FN			CDLR	OCM			PC		28 052
Bois-Colombes	FN	PC	UD							26 562
Bondy	FN	PC	UD							20 539
Boulogne-Billancourt	FN	PC	UD					OCM, CDLR		97 379
Charenton	FN	PC	UD	CDLR	OCM				OCM	20 946
Châtillon	FN	PC	UD			Libé				10 895
Choisy-le-Roi	FN	PC	UD							28 476

1086 Léo HAMON, *Vivre ses choix*, *op. cit.*

	Organisations du bureau du CPL						**Autres organisations**	**Présents dans la 1re liste, absents dans la 2e**	**Nouveaux membres au 25 juillet**	**Population (Source INSEE)**
Clamart	FN	PC	UD	CDLR			PS, MLN, Honneur de la Police		PS, MLN, Honneur de la Police	32 427
Clichy	FN				OCM	Libé	MLN (Résistance)	PC, CDLR		56 475
Colombes	FN	PC	UD	CDLR						61 944
Courbevoie	FN	PC	UD	CDLR					UD, FN	58 638
Drancy	FN	PC	UD		OCM		FFI		UD, FFI	42 938
Épinay-sur-Seine	FN	PC	UD			Libé			Libé	15 889
Gennevilliers	FN	PC	UD			Libé	PS			29 369
Issy-les-Moulineaux	FN	PC	UD	CDLR						44 091
Ivry	FN	PC	UD		OCM			CDLR		44 859
Le Bourget	FN	PC	UD		OCM					8 204
Le Perreux	FN	PC	UD							23 553
Levallois	FN	PC	UD	CDLR						7 779
Lilas	FN	PC	UD	CDLR						19 467
Maisons-Alfort	FN	PC	UD	CDLR						65 186
Malakoff	FN	PC	UD			Libé		CDLR	Libé	34 384
Montreuil	FN	PC		CDLR						28 439
Montrouge	FN	PC	UD			Libé			Libé	71 803
Nanterre	FN	PC	UD	CDLR						33 260
Neuilly-sur-Seine	FN	PC	UD			Libé			Libé	46 065
Nogent	FN	PC	UD					CDLR		56 938
Noisy	FN	PC	UD							21 056
Pantin	FN			CDLR						22 359
Plessis-Robinson	FN	PC								37 716
Puteaux	FN	PC	UD	CDLR	OCM					43 829
Saint-Denis	FN	PC		CDLR	OCM	Libé	Chrétiens	UD	Chrétiens	78 401
Saint-Mandé	FN	PC	UD	CDLR						22 253
Saint-Maur	FN	PC	UD	CDLR						56 740
Saint-Ouen	FN	PC	UD			Libé		OCM, CDLR	PC, UD, Libé	51 106
Suresnes	FN	PC	UD	CDLR						32 018
Vanves	FN	PC	UD							20 157
Villejuif	FN	PC	UD			Libé				27 540
Vincennes	FN	PC	UD	CDLR						48 967

Ce tableau qui présente la situation à la fin juillet montre les lacunes de l'organisation des CLL dans la Seine, mais également les dynamiques des mouvements de résistance. 57 comités sont créés sur un potentiel de cent[1087]. À Paris, des contacts sont noués dans quatorze arrondissements. Parmi les CLL existants, neuf comptent cinq membres ou plus. Les CLL du 19e et du 20e arrondissements sont identiques au bureau du CPL. Il en va différemment en banlieue, où près de la moitié des communes n'ont pas encore de comité de libération. Quant ils existent, ils ne sont pas forcément constitués selon les préceptes du CPL. Seulement 17 d'entre eux comprennent au moins cinq des six organisations du bureau (30 % des CLL constitués, 17 % des communes ou arrondissements). Il s'est constitué un CLL vraiment représentatif dans neuf communes seulement : Arcueil, Asnières, Le Bourget, Charenton, Clamart (avec trois organisations qui ne sont pas au bureau du CPL), Drancy, Gennevilliers, Saint Denis et Puteaux. Seuls 36 comités comportent au moins quatre représentants. Dans les 16 autres cas, il s'agit plus de premiers contacts entre deux ou trois organisations que de véritables CLL.

La comparaison des listes réalisées respectivement par CDLR et par la commission des CLL du CPL permet d'avoir une idée de la dynamique à l'œuvre dans la Résistance en ce mois de juillet 1944. quinze nouveaux comités locaux ont été constitués entre les deux listes. Ils contiennent tous des représentants du PC et du FN, et seul un comité sur 15, au Plessis-Robinson, n'a pas de représentant de l'Union des syndicats. Dans un tiers des cas, ces trois organismes sont d'ailleurs les seules organisations qui composent le CLL.

La représentation des autres mouvements connaît aussi, à l'exception de l'OCM, une trajectoire ascendante. Libération-Nord, très faiblement représenté dans les comités locaux de libération, essaie de rattraper son retard. Cet intérêt tardif pour la question est contradictoire avec l'énergie déployée par Roger Deniau pour encourager, au sein du bureau du CPL, la création des CLL. CDLR continue sa politique de présence dans les comités locaux, avec cinq places dans les nouveaux comités, mais n'est toujours pas en mesure, comme c'est le souhait de la direction du mouvement en région parisienne, d'avoir un représentant dans chacun des comités. Léo Hamon recrute jusqu'à la libération des personnalités sous la

1087 À cette date, les communes et arrondissements qui n'ont pas de CLL sont donc :
La Garenne-Colombes, Villeneuve-la-Garenne, L'Île-Saint Denis, Villetaneuse, Pierrefitte, Stains, La Courneuve, Dugny, Bobigny, Romainville, Le Pré-Saint Gervais, Pavillons-sous-Bois, Villemomble, Rosny, Fontenay-sous-Bois, Bry-sur-Marne, Saint-Maurice, Champigny-sur-Marne, Créteil, Bonneuil-sur-Marne, Orly, Thiais, Vitry-sur-Seine, Rungis, Chevilly-Larue, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Bourg-la-Reine, Cachan, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Châtenay-Malabry, et les 1er, 3e, 4e, 7e, 10e et 16e arrondissements de Paris.

bannière CDLR, qui pour certaines ne faisaient pas partie du mouvement jusqu'alors. C'est par exemple le cas du docteur Le Savoureux à Châtenay-Malabry, qui accueille dans sa clinique psychiatrique de la Vallée-aux-Loups résistants et pourchassés, mais qui ne rejoint le mouvement CDLR que le 15 juillet, après une rencontre avec Léo Hamon, avec la mission de siéger au CLL pour le compte du mouvement[1088].

Parmi les CLL présents dans les deux listes, 22 conservent la même composition, quand bien même ils sont composés de la moitié seulement des organisations membres de droit. 13 comités voient leur nombre de membres diminués et, dans le 15e arrondissement, si l'OCM n'est plus représenté, Libération et l'UFF entrent au comité local. 11 comités s'étoffent, et 23 restent stables, dont deux par le remplacement d'un organisme par un autre, CDLR par Libération à Malakoff et l'UD par les « chrétiens » à Saint-Denis.

Logiquement, les plus grandes communes de la Seine, celles qui jouxtent Paris, et font partie du bassin industriel, ont des noyaux anciens de Résistance, et ont donc une organisation plus avancée que les petites communes, rurales pour certaines, de la périphérie du département. Si on prend la population moyenne des communes du département de la Seine (26 094 habitants) comme ligne de partage, deux groupes homogènes se créent. Les communes où les organisations de résistance ont déjà noué des contacts sont, dans leur grande majorité, les plus grandes, à savoir 27 des 31 communes les plus peuplées. Parmi les 49 communes dont la population est en dessous de la moyenne du département de la Seine, seulement 14 comités sont organisés. Sur un plan purement géographique, on constate que toutes les communes limitrophes de Paris ont constitué un comité local, à l'exception du Pré-Saint-Gervais (une des plus petites communes du département), du Kremlin-Bicêtre et de Gentilly. C'est dans le nord-ouest du département, secteur industriel et populaire, que les CLL sont les plus nombreux et les plus fournis. La partie sud du département, composée de nombreuses communes modestes, voire rurales, est en retard dans son organisation. Dans Paris *intra muros*, les arrondissements qui n'ont pas de CLL sont les arrondissements les plus aisés, le 7e et le 16e, et ceux du centre, relativement peu peuplés. Les quatre premiers arrondissements sont ainsi les quatre plus petits, en surface et population. Parmi ceux-ci, seul le 2e arrondissement figure dans la liste, mais fait état d'un CLL composé de deux organisations seulement.

1088 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon p. 168

Dans la plupart des cas, les comités locaux de libération attendent d'entrer dans l'hôtel de ville pour poser les bases de la nouvelle municipalité. Certains rares comités ont déterminé à l'avance la forme du conseil municipal provisoire, et ont laissé des archives permettant de reconstituer le processus. C'est le cas à Clamart[1089] et à Saint-Maur-des-Fossés, par exemple. Dans cette dernière commune, la façon dont le pouvoir provisoire se constitue est tout à fait particulière, ignorant les préceptes édictés par le CPL, mais arrivant au même résultat. Le comité local, rassemblé les 10 et 13 août 1944, a déjà mis sur pied une « commission municipale de libération »[1090], dont la composition est décidée par les délégués présents, suivant des principes qui ne sont pas ceux du gouvernement. Chaque groupe présent à la première séance du comité local de libération a sa place dans le conseil municipal, c'est-à-dire le Front national, Libération, le PC, les « Milices universitaires », la CGT et le PS. Si des personnalités à l'esprit et au comportement « anti-allemand et anti-vichyssois » doivent être appelées, les groupes rassemblés au sein du CLL considérerait avec « beaucoup de prudence et de circonspection »[1091] la candidature d'autres groupes de résistance. Il est également admis que la commission municipale doit faire « abstraction de toute tendance politique »[1092].

Au cours de la deuxième réunion, les tâches sont réparties au sein de la commission, à l'image des délégations dans un conseil municipal classique. Ces délégations sont les suivantes : le secours national, le ravitaillement, l'épuration, la défense passive, les anciens combattants, mutilés et prisonniers de guerre et enfin pour le matériel communal, personnel de la ville, eaux hygiène.

Le président de cette commission municipale est Jean Le Trocquer, socialiste, et frère d'André, ministre du GPRF[1093]. Un conseiller radical-socialiste et deux fonctionnaire révoqués par Vichy sont intégrés par le comité, et une commission examine l'élargissement du conseil municipal provisoire par des délégués proposés par chaque organisation.

1089 MRN, 14/AGIL/58 Rapport sur la situation des CLL et sur la réunion de la commission des CLL du 25 juillet 1944. L'auteur du rapport estime que cette préoccupation montre l'« insuffisance politique » des membres du CLL, délégué communiste compris.

1090 Archives communales de Saint-Maur-des-Fossés 3H9 2, Réunion du 10/8/44

1091 AC de Saint-Maur-des-Fossés 3H9 2, Réunion du 10/8/44

1092 AC de Saint-Maur-des-Fossés 3H9 2, *Ibid.*

1093 Le fait de partager des liens familiaux avec un ministre du gouvernement provisoire ne garantit donc pas une liaison de meilleure qualité.

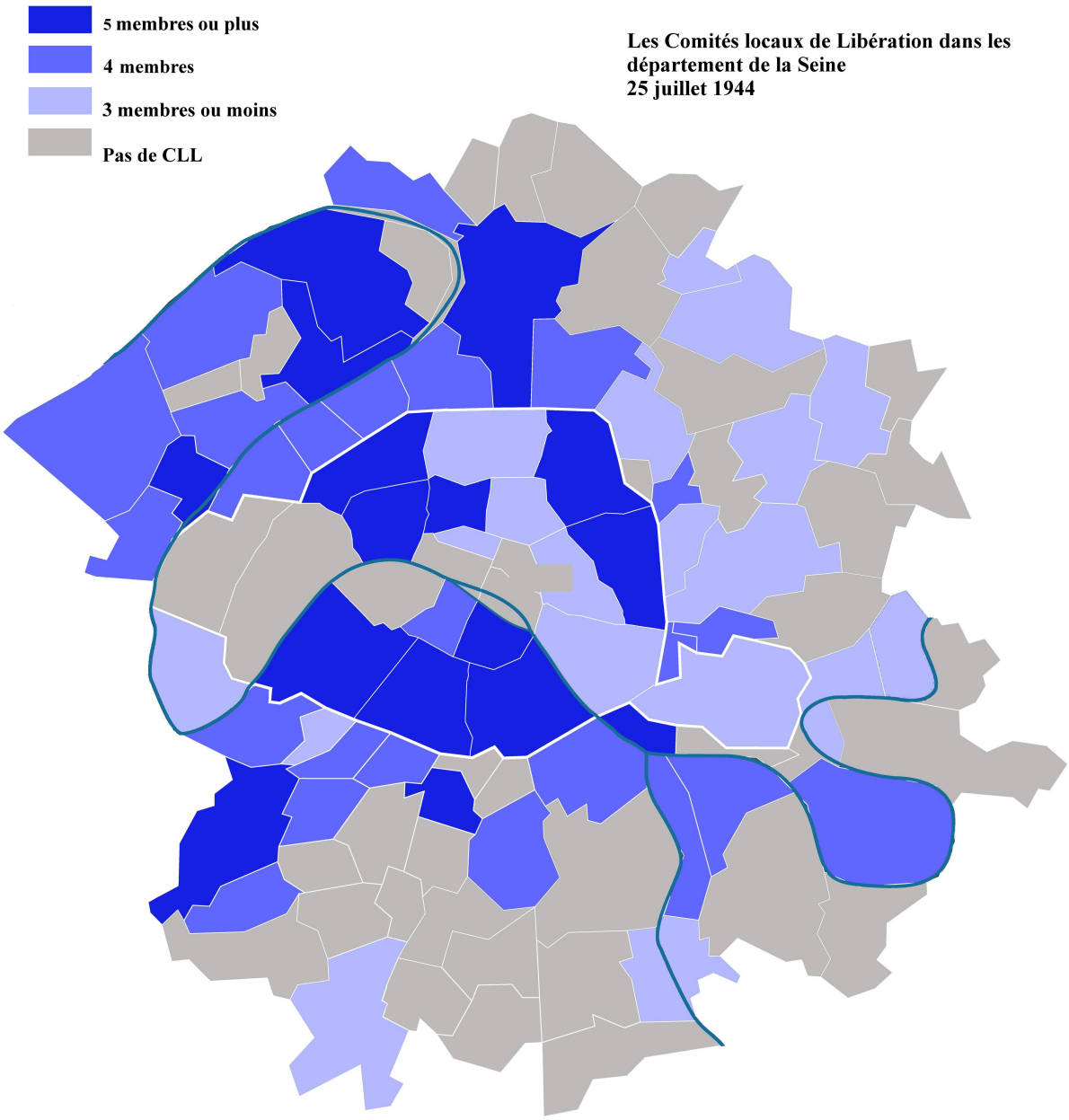
5 membres ou plus
4 membres
3 membres ou moins
Pas de CLL
Les Comités locaux de Libération dans les département de la Seine
25 juillet 1944

3) Le CPL et la mise en route du mouvement insurrectionnel

A) Derniers arbitrages et ajustements

À mesure que la perspective de l'insurrection se fait plus tangible, le rôle de chacun de ses acteurs s'affine. La transition des pouvoirs en région parisienne implique plusieurs niveaux, et donc plusieurs types d'acteurs. À la veille de l'événement, le CPL pourrait avoir l'ambition d'être le coordinateur de tous ces niveaux. Cependant, il ne maîtrise pas la totalité du champ d'action. Une large part de l'organisation insurrectionnelle le dépasse. Il est même parfois totalement absent de certaines discussions. En cet été 1944, l'effervescence qui règne à Paris crée une situation assez trouble pour les institutions de la Résistance, faite de non-dits et de superposition des responsabilités et des discours, marqués par des maladresses ou des manœuvres. Les événements qui précèdent la libération de Paris obligent le CPL à admettre qu'il n'a pas toutes les cartes en main. Pour ajouter à la confusion, toute cette action préparatoire se fait dans un contexte dominé par la peur. Peur de ne pas parvenir à mettre en place le plan prévu. Peur de voir certains des partenaires ne pas respecter les engagements pris. Peur d'être pris de vitesse, d'être débordé. Ces craintes sont partagées par quasiment tous les résistants[1094], et le CPL est un des théâtres où elles sont le plus souvent manifestes. Que le CPL prenne pleinement ses responsabilités de coordinateur des forces de la résistance locale, en étant le prescripteur et l'initiateur des transitions municipales, oblige toutefois à nuancer ce tableau.

L'insurrection parisienne toujours redoutée

Pour Jean-Pierre Azéma, la programmation de l'insurrection a été « montée consciemment par le PCF clandestin, utilisant les relais dont il pouvait disposer (le COMAC et dans une large mesure le CPL) »[1095]. Il nous semble que, plus qu'une construction logique, les conceptions du PCF induisent avant tout un état d'esprit au sein de la Résistance. En effet,

1094 Le journal de Léo Hamon (72AJ/42) se fait évidemment l'écho de ses inquiétudes, et de celles de ses proches, en particulier celles d'Alexandre Parodi, causées principalement par l'incertitude autour des intentions du parti communiste. De l'autre côté, Jacques Duclos et Pierre Villon (MRN, 14/PVIL/1 Lettre de Jacques Duclos à Pierre Villon, 5 juillet 1944) sont très prudents également vis-à-vis de leurs partenaires qu'ils soupçonnent de manœuvrer pour évincer le parti communiste après la libération.

1095 Jean-Pierre AZÉMA, « L'insurrection », *in Paris 1944 : les enjeux de la Libération : actes du colloque, 2-4 février 1994*, Paris, A. Michel, 1994, p. 239-240.

d'autres acteurs, même absents du terrain, n'en tentent pas moins d'influer sur le cours des choses. À Londres, où se situe l'état-major allié, celui des FFI du général Kœnig, le BCRAL[1096] chargé du contact radio avec la Résistance à Paris, et Georges Boris, le représentant d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie, le sort de Paris est une préoccupation importante. À la fin du mois de juillet, l'incertitude sur le scénario de la libération de Paris existe toujours et trois hypothèses demeurent, en fonction de la détermination allemande à défendre Paris : des combats dans la ville entre l'armée allemande et les Alliés, un retrait progressif de la *Wehrmacht*, accompagné par des actions de guérilla de la Résistance, ou un effondrement allemand, avec reddition complète ou retraite massive vers l'Est[1097]. L'action de la Résistance est au cœur du deuxième scénario, et pourrait être un élément majeur du premier, mais l'existence d'« un ferment révolutionnaire »[1098] à Paris complique la situation. C'est ainsi que Georges Boris se demande clairement si les discours toujours plus guerriers du général de Gaulle en juillet et août 1944 doivent s'entendre au pied de la lettre pour la capitale :

> La question qui va se poser est celle de l'application de ces directives à la région de Paris dès l'approche des armées alliées.[1099]

Les grandes villes « constituent un véritable enjeu qui ne peut se réduire au symbolique »[1100], mais posent également des questions stratégiques et humanitaires. Les Alliés ne souhaitent d'ailleurs pas l'insurrection de la population parisienne, car elle obligerait le corps expéditionnaire anglo-américain à intervenir prématurément. Jacques Chaban-Delmas, le délégué militaire national, connaît ce plan, et propose une insurrection coordonnée avec l'avance des troupes, pour ensuite pousser les Alliés à porter le coup de grâce. Le 21 juin, il déclare au COMAC que « l'action extérieure est essentielle et que l'action intérieure doit lui être subordonnée »[1101]. La liaison est très difficile à établir avec les Alliés. Alexandre Parodi n'a jamais reçu, par exemple, le message personnel de Charles de Gaulle daté du 31 juillet 1944, dans lequel ce dernier lui donne ses dernières recommandations, notamment

1096 Bureau central de renseignement et d'action à Londres
1097 AN, 72AJ/234 mémorandum sur les problèmes de la Région parisienne, Londres, le 28 juillet 1944
1098 AN, 72AJ/234 *Ibid.*
1099 AN, 72AJ/409 De Boris à D'Astier, 9 août 1944
1100 Robert MENCHERINI, « La ville comme élément de la stratégie », *op. cit.*, p. 239.
1101 Maurice KRIEGEL-VALRIMONT, *La Libération: les archives du COMAC (mai-août 1944)*, Paris, Éditions de Minuit, 1964, p. 56.

celle de « parler toujours très haut et très net au nom de l'État »[1102]. De toute façon, il semble que la Résistance parisienne, pour une part, n'a pas vraiment l'intention de suivre à la lettre les directives émanant de l'extérieur, notamment celles de la BBC, qui font parfois l'objet de vives critiques, et ne sont guère en phase avec la réalité du terrain, voire avec les intentions du GPRF[1103]. Par ailleurs, l'émotion que provoque le plus souvent la prise de connaissance des textes du GPRF, ou même l'envoi de délégués[1104], montre assez bien les dissonances. De fait, on assiste à la mise en place de deux modèles de transition différents, entre la Résistance d'un côté et le gouvernement provisoire de l'autre, la première fidèle au schéma d'insurrection – malgré les nuances – et l'autre dans une optique de prise du pouvoir. La Délégation générale est une courroie de transmission autant qu'une zone tampon. Le CPL, que Jean Mons fréquente assidûment, est toujours un point de contact majeur entre les deux. Ce qui fait débat au CPL est toujours transmis à Alexandre Parodi, qui prend en compte très largement l'attitude du CPL dans son appréciation globale de la situation. Ces relations très suivies ont-elles un impact sur la préparation de la libération ? C'est plutôt le regard porté sur le CPL par Jean Mons, et indirectement par Alexandre Parodi, qui a une influence. La région parisienne reste le principal problème de la Délégation générale, comme le confie celui-ci à un membre de l'*Intelligence service* à Paris le 1er août 1944[1105]. Redouté depuis la première heure pour son potentiel contestataire vis-à-vis du gouvernement, le CPL est considéré par beaucoup comme un élément à canaliser[1106].

Il est du reste difficile d'imaginer le GPRF ou la Délégation générale obtenir de ce dernier et des autres parties impliquées dans la préparation de prise du pouvoir à Paris qu'ils renoncent au dernier moment à mettre en pratique tout ce qu'ils préparent depuis si longtemps. Le principe même de l'insurrection ne peut plus être remis en cause. Dans la presse clandestine, journaux, brochures et tracts, la récurrence du terme saute aux yeux.

1102 CHSP, PA11 À Quartus, strictement personnel du général de Gaulle, 31 juillet 1944, et note manuscrite d'Alexandre Parodi, s.d.

1103 Jean-Louis CRÉMIEUX-BRILHAC, *Les Voix de la liberté: Ici Londres 1940-1944. 5, La Bataille de France, 9 mai 1944 - 30 août 1944*, Paris, La documentation française, 1975, p. 165, 167 et 174 par exemple.

1104 La façon dont l'ordonnance du 21 avril est reçue est un bon exemple. Les difficultés que rencontrent parfois les délégués militaires régionaux en sont d'autres, voir Philippe ANDRE, *La résistance confisquée: les délégués militaires du général de Gaulle de Londres à la libération*, Paris, Perrin-ministère de la défense, 2013, 390 p.

1105 CHSP, PA7 Cerat délégué général à colonel IS, 1er août 1944

1106 AN, 72AJ/234 Mémorandum sur les problèmes de la Région parisienne, Londres, le 28 juillet 1944

Défense de la France[1107], *Le Populaire*[1108], *Libération*[1109], tous ces titres, parmi les plus diffusés, l'emploient dans leurs articles et éditoriaux, entre juin et août 1944, pour ne rien dire des publications du Front national et du parti communiste[1110]. Cette insurrection tant et si bien préparée et invoquée en devient pour certains un effet de langage. C'est une des critiques que formule Léo Hamon à l'encontre des communistes :

> […] À force de s'occuper des problèmes d'agitation, ils s'auto-suggestionnent sur le potentiel et les possibilités insurrectionnelles. Il est évidemment difficile de mesurer la combativité d'une population. En réalité on [est] non pas plus ou moins exact à ce sujet, mais plus ou moins dynamique. Les [communistes] vivent sur le mythe de la combativité générale, cela les fait plus actifs, plus efficaces même peut-être mais aussi parfois moins lucides.[1111]

Cette effervescence autour de l'idée même d'insurrection détermine les comportements et les décisions, du CPL comme des autres institutions. Par exemple, au début du mois de juillet, le CPL, mais plus généralement toute la Résistance, réfléchit à l'opportunité de donner la consigne aux Parisiens de quitter la ville, non pas par crainte des combats, mais pour éviter le risque de famine, qui semble bien réel. En fait, les plans réalisés par le commissaire du gouvernement au ravitaillement, Pierre Miné dit Pain, et son équipe prennent en compte les scénarios les plus alarmistes. Léo Hamon, qui le fréquente depuis quelques temps déjà, préconise de donner la consigne d'évacuation. Albert Rigal estime au contraire que l'évacuation est une erreur dès lors qu'elle couperait les jambes de l'insurrection. André Carrel avance une synthèse de ces deux conceptions, en expliquant que, dans les faits, il est tout simplement impossible de partir, même si cela pourrait être une solution pour les populations les plus fragiles. Mais la leçon de cet épisode, c'est Léo Hamon qui la tire, montrant bien que les combattants n'ont pas l'intention de quitter le théâtre des opérations si peu de temps avant le moment décisif :

1107 MRN, 1/12 *Défense de la France, Édition de Paris. Organe du Mouvement de la Libération nationale,* n°46, juin 1944 donne des « consignes d'action à la veille de l'insurrection nationale »

1108 MRN, 1/34 *Le Populaire, Organe du Parti socialiste. Edition de la Zone nord. Socialisme et liberté,* n°35, 15 août 1944 publie en une « Insurrection en Bretagne »

1109 MRN, 1/28 *Libération, l'hebdomadaire de la Résistance française*, n°186, 17 juillet 1944. L'éditorial est intitulé « Guerre et insurrection nationale »

1110 MRN, 4/13 Brochures : *L'insurrection est un art*, s.d. et *Le parti dans la préparation de l'insurrection nationale*, s.d.

1111 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 159-160

> Il est certain que personne n'a envie de partir et que malgré la faim qui nous guette, le souci de départ n'existe pas, c'est sans doute le mauvais souvenir atroce de l'exode de 40.[1112]

Crise de confiance au CPL

> En définitive, nous faisons tous la politique plus que la guerre. Le FN l'a dit souvent, mais il a oublié de dire que lui aussi faisait de la politique, une politique dont l'habileté suprême est de dire que ce sont les autres qui font de la politique.[1113]

Un peu désabusé, Léo Hamon vit difficilement le fait que le CPL, dans ces moments décisifs, soit comme paralysé par les questions de pouvoir et la peur qu'elle engendre. L'action du CPL en est très ralentie, au point que plusieurs de ses membres choisissent d'agir en dehors de lui. André Tollet avec l'UD, Léo Hamon avec le NAP et ses relations diversifiées, André Carrel, responsable du COMAC parisien en liaison régulière avec l'état-major FFI et certains résistants policiers, déplacent les lieux d'action et de prise de décision. L'autorité formelle du comité parisien reste essentielle à l'action de ces différents membres mais le CPL vit sur son nom plus que sur ses actes. Ce grand écart entre une autorité intacte et une capacité de direction affaiblie rend l'exercice de la réunion parfois pénible à certains délégués. Marie-Hélène Lefaucheux et Léo Hamon sortent par exemple «très désappointés »[1114] de la rencontre avec Marcel Flouret, au début du mois d'août. Que le CPL en soit parfois réduit à n'être qu'un lieu d'affrontement stérile leur inspire des commentaires désabusés :

> J'ai, dit-elle, le triste privilège de voir encore des gens de droite. Quand je sors de séances comme celle là, ce qui me fait le plus de peine c'est de penser à ce que je serais, à ce que sera, devant des scènes comme celles-là, le triomphe de ces gens qui me dégoûtent. Quel dommage que Baudry n'ait pas pu s'élever à être autre chose qu'un agitateur.
> (…)
> Pourquoi travaillons-nous si mal ? (…) on ne pourra pas tirer d'un CPL une proposition

1112 AN, 72 AJ/42 *Ibid.*, p. 160
1113 AN, 72 AJ/42 *Ibid.*, p. 143
1114 AN, 72 AJ/42 *Ibid.*, p. 200

sensée.[1115]

Dans le compte rendu de Jean Mons à Alexandre Parodi, la même amertume :

> En fin de compte, le CPL s'est séparé sans avoir rien décidé, tant en ce qui concerne l'insurrection qu'en ce qui concerne l'organisation des Assemblées parisiennes.[1116]

La préparation militaire de l'insurrection : les FFI prennent le dessus

Le CPL, avant le débarquement, avait défini un plan très précis pour mener la population parisienne à l'insurrection. Si ce plan n'est pas forcément périmé après le 6 juin, son application dépend largement du contexte militaire de la région parisienne. Constituer la population en petits groupes d'autodéfense, et mener des actions d'agitation publique nécessite une organisation forte en hommes, liaisons et matériels. À partir de juin 1944, la préparation militaire de l'insurrection accapare l'essentiel des ressources disponibles[1117] et les troupes de la Résistance sont les FFI, et non les groupes liés aux comités de libération, Milices patriotiques, ou autres, dans bien des lieux encore en formation. Ces FFI obéissent avant tout aux directives de leur hiérarchie FFI même si sur le terrain la liaison avec les éléments de résistance non militaires se réalise du fait que des cadres FFI sont eux-mêmes impliqués directement dans l'organisation des CLL. C'est par exemple le cas dans le 19e arrondissement de Paris où Charles Bour, de l'OCM, est à la fois membre du comité local et responsable FFI du secteur nord de Paris, qui comprend le 19e arrondissement, ainsi que les 3e, 4e et 10e arrondissements[1118]. Cependant, cette connexion est plutôt rare, notamment parce que les secteurs FFI ne sont pas systématiquement calqués sur les frontières administratives des comités locaux.

On assiste donc à un éloignement du CPL des préoccupations stratégiques même si sa commission militaire, dans le même temps, connaît un regain d'activité. Au cours de la séance qui suit le débarquement, le bureau s'accorde pour créer un organisme qu'il appelle le COMAC parisien. Le COMAC national, qui siège à Paris, est une commission du CNR,

1115 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 200
1116 BDIC, FΔ 183221/4 CPL, p. 17, s.d.
1117 AN, 627AP/27 EM FFI La Résistance française doit se battre ou disparaître, 1er juin 1944
1118 AN, 72AJ/67 Lettre de Monsieur Charles Bour, 76, avenue de Suffren, à Monsieur Blocq-Mascart, 1er mars 1945

reconnue par lui comme l'organe de direction et de commandement des FFI en mai 1944[1119]. Tout de suite après le débarquement, les directives qu'il diffuse poussent les FFI à faire preuve d'un dynamisme accru[1120]. L'homonymie est-elle un signe de mimétisme ? Le COMAC parisien doit-t-il tenir ce même rôle dans l'esprit des membres du CPL ? En d'autres termes, le CPL, par le truchement du COMAC parisien, souhaite-t-il diriger les FFI parisiens ? C'est possible, mais il semble que, du côté des FFI, la question ne se pose pas. Henri Tanguy, nouveau commandant régional, ne rend compte à son supérieur, le général Joinville, chef d'état-major national des FFI, que d'une rencontre avec le COMAC parisien, aux alentours du 29 juin, et est catégorique : le COMAC parisien « ne se superpose en aucune façon à l'EM-FFI »[1121], mais assure uniquement la liaison entre le CPL et les FFI.

L'état-major régional a subi au moment du débarquement des changements profonds. Pierre Lefaucheux, responsable de la région P1, c'est-à-dire du département de la Seine, est arrêté le 2 juin en compagnie de la quasi-totalité de son état-major[1122]. De plus, depuis le mois d'avril et l'arrestation de Pierre Pène, la région P dans son ensemble n'a plus de commandant. L'arrestation de Pierre Lefaucheux débloque en quelques sorte la situation et, le 5 juin 1944, l'état-major national des FFI nomme Henri Tanguy chef d'une région P1, qui est en fait la fusion des anciennes régions P1 (Seine) et P2 (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Oise). Henri Tanguy, chef du 3e bureau, qui dresse les plans de bataille de la région P depuis le début de l'année 1944, a semble-t-il été nommé « grâce à l'intervention de Pierre Villon suggérée par Jacques Duclos »[1123]. Cette réorganisation fait passer l'organisation des FFI du département de la Seine sous une direction régionale, qui fait perdre de l'importance au poste de commandant des FFI du département. Le commandant Mary [Roger Delacommune?], de Libération-Nord, remplace très brièvement Pierre Lefaucheux, mais abandonne le poste pour des raisons personnelles[1124], puis le colonel Lizé, de l'OCM, est nommé à la fin du mois de juillet. Le passage des FFI de la région parisienne de l'OCM à FTP est un changement de philosophie pour l'action militaire. Le colonel Rol a sur l'insurrection des positions proches de celles du président du CPL, André Tollet, d'André Carrel et d'Albert Rigal. Pour eux, l'insurrection est un problème de masse, et c'est par l'action populaire, appuyée, encadrée, par l'avant-garde

1119 Jean-Louis CRÉMIEUX-BRILHAC, *De Gaulle, la République et la France libre*, *op. cit.*, p. 366.
1120 MRN, 14/PVIL/2 Ordre d'opérations concernant la participation des FFI aux opérations alliées, à la préparation et à la conduite de l'insurrection nationale, s.d.
1121 AD 93, 304J/8 Rol à Joinville, 29 juin 1944
1122 AN, 72AJ/67 Témoignage de Pierre Lefaucheux, communiqué par Mme Granet, le 20/1/1951
1123 Henri Rol-Tanguy, "Des brigades aux FFI". Entretien réalisé par Roger Bourderon, CHIRM, 29, 1987, p. 104
1124 AN, 627AP/27 Procès-verbal de la séance du COMAC du 3 juillet 1944

FFI, que la Résistance est sûre d'être victorieuse sur le terrain militaire : « La guerre moderne, une insurrection nationale, sont essentiellement des problèmes de masse[1125] ». Les FFI, logiquement, construisent une stratégie insurrectionnelle proche de ces conceptions. Ce changement de direction permet aussi l'accélération de l'intégration de l'ensemble des FTP dans les FFI, conclue juste avant l'arrestation de Pierre Lefaucheux[1126], mais vraiment effective début août[1127]. À partir de ce moment, les FTP vont entrer régulièrement dans l'organigramme des FFI de la région parisienne, jusqu'à s'imposer comme la principale force au moment de l'insurrection[1128].

L'organigramme des FFI reste très mouvant quelques semaines encore avant la libération, en particulier à l'échelle du département de la Seine, qui est celle du CPL. Cela explique en partie pourquoi ce dernier est en contact plus régulier avec l'état-major régional. Henri Michel a avancé l'hypothèse que la préférence donnée à la liaison entre le CPL et Rol est une manœuvre politique voulue par les communistes pour que le CPL organise l'insurrection parisienne avec un communiste[1129]. De fait, c'est André Carrel qui revendique pour son organisation la responsabilité du COMAC parisien le 8 juin 1944[1130]. Sa nomination s'appuie sur une logique implicite qui a cours au CPL, qui est que le responsable militaire du CPL soit de la même organisation que le responsable FFI. Cependant, la fragilisation de l'état-major départemental de la Seine, pratiquement inactif entre l'arrestation de Pierre Lefaucheux et la nomination du colonel Lizé, à la fin juillet, n'est certainement pas étrangère à ce changement d'échelle, et ce même si Rol n'a pas attendu d'être commandant pour nouer des relations avec le CPL, ou plutôt avec André Tollet et André Carrel[1131]. Les relations entre les membres du CPL et le colonel Rol, puis le colonel Lizé ne sont d'ailleurs qu'épisodiques. Il semble que Rol ne rencontre le COMAC parisien qu'une seule fois, à la fin du mois de juin, puis il participe à une réunion du bureau du CPL le 18 août, à la veille de l'insurrection[1132]. Quand à Lizé, il est présenté au COMAC parisien le 28 juillet[1133]. Ces entrevues semblent

1125 Henri ROL-TANGUY et Roger BOURDERON, *Libération de Paris: les cent documents*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1994, p. 84.
1126 AN, 72AJ/67 Témoignage de Pierre Lefaucheux, communiqué par Mme Granet, le 20/1/1951
1127 Henri ROL-TANGUY et Roger BOURDERON, *Libération de Paris, op. cit.*, p. 165-166.
1128 AN, 627AP/27 une note sans titre, portant la mention manuscrite Larcouest (le chef du 2e bureau des FFI) rend compte de l'évolution de l'organigramme des FFI de la région parisienne (région P, puis P1) du 1er janvier au 29 août 1944, en particulier l'arrivée massive des FTP entre le 1er juin et le 20 août.
1129 Henri MICHEL, *La Libération de Paris*, Bruxelles, Complexe, 1980, 184 p.
1130 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 26e séance, [8 juin 1944]
1131 Roger BOURDERON, *Rol-Tanguy, op. cit.*, p. 243.
1132 MRN, 14/ATOL/1 37e séance, [18 août 1944]
1133 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon p. 182

plus être des prises de contact que des réunions de travail. Les commentaires de Léo Hamon sont des appréciations sur la personnalité des dirigeants militaires, non sur leurs propositions. Il reconnaît Rol, avec qui il a travaillé au CAD, et le qualifie de « brutal, dynamique, fanatique, franc et efficace, bien entendu dans la direction que son parti lui aura tracé »[1134]. Quant à Lizé, il est qualifié de « pantalon de peau[1135] (…) du moins sympathique »[1136].

Le 2 juillet, Roland Pré, un des adjoints d'Alexandre Parodi, écrit à Emmanuel d'Astier que le chef des FFI, « d'origine FTP et communiste », « entend prendre ses directives, pour la libération de Paris, uniquement près du Comité parisien de la libération qui est, comme vous le savez, de même inspiration »[1137]. Cette affirmation semble excessive[1138]. Que Rol partage, en ce qui concerne l'insurrection, les orientations des membres communistes du CPL, c'est une certitude. Mais il ne semble pas que le CPL dispose d'une si grande autorité sur les FFI parisiens. Rol, rappelons-le, tient le COMAC parisien pour un organisme de liaison entre le CPL et l'état-major FFI. Il semble également que l'état-major régional des FFI respecte avant tout les directives de sa hiérarchie militaire, voire du COMAC[1139]. Cela dit, cette précision peut aller dans le sens des craintes de Roland Pré, puisque, dans la Résistance, l'image du COMAC est celle d'un organisme entièrement soumis à l'influence communiste[1140]. Les FFI se considèrent comme une avant-garde de l'armée alliée qui arrive : le 8 août, Rol se plaint de ne pas recevoir les directives de l'état-major interallié. Les FTP, dans une déclaration du même jour, revendiquent aussi ce statut :

> Notre mot d'ordre doit être de répondre au général de Gaulle de toutes nos forces en ouvrant aux Alliés la route de Paris. Cette tâche doit être considérée comme une tâche militaire, et coordonnée avec l'avance alliée.[1141]

De l'autre côté, André Carrel rend compte de chaque séance du COMAC parisien. Dans les procès-verbaux, une discussion suscitée par ces rapports a pour objet, une fois de plus, la

1134 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon p. 153
1135 Pantalon de peau, ou culotte de peau, désigne en argot un officier expérimenté.
1136 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon p. 182
1137 AN, F1a/3728 Oronte à D'Astier et COMIDAC, 2 juillet 1944
1138 D'une manière générale, on peut faire l'hypothèse que beaucoup des messages envoyés à Londres et Alger ont une consonance alarmiste à dessein pour qu'enfin les directives arrivent.
1139 Roger BOURDERON, *Rol-Tanguy, op. cit.*, p. 350.
1140 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 182 et CHSP, PA8 note sans titre des mouvements de résistance de la zone nord (Libé Nord, OCM, CDLR, CDLL), [2 août 1944]
1141 Henri ROL-TANGUY et Roger BOURDERON, *Libération de Paris*, *op. cit.*, p. 166.

pénurie d'armes en région parisienne[1142], à l'image des discussions du CPL au cours de l'hiver 1943-1944. Il est vrai que l'armement de la Résistance parisienne est toujours aussi médiocre, et reste la première faiblesse de l'organisation militaire :

> En réalité ce qui est dramatique c'est que faute d'armes, il est très difficile d'agir effectivement contre l'allemand, nous voudrions le combattre et nous ne pouvons le combattre.[1143]

L'idée que la pénurie est intentionnelle est de plus en plus partagée. Pierre Lefaucheux avoue ainsi à André Carrel que c'est la peur du parti communiste qui en est la cause[1144], ce que Pierre Lefaucheux reconnaît également après-guerre, reportant la faute sur les Anglais[1145]. Le 23 juillet, ce manque d'armes fait l'objet d'un courrier du président du CPL à son homologue du COMAC, suite au rapport du « président du comité militaire parisien »[1146] qui dénonce le fait que les armes envoyées par les Alliés sont réparties entre les FFI et « certaines organisations »[1147]. En face des tenants de l'insurrection, ceux qui souhaitent avant tout le maintien de l'ordre avancent leurs pions. Les préoccupations légitimes des représentants du gouvernement, en premier lieu Alexandre Parodi[1148], sont partagées par certains résistants et conduisent à des initiatives inacceptables pour d'autres :

> Dufresne me parle des nouvelles sottises de Lizé. Cet [manquant] s'est mis à travailler avec les militaires de l'armée d'active pour maintenir l'ordre. L'imbécillité de ces gens est évidemment inépuisable en périls... à force de vouloir éviter les explosions, ils jonglent avec des paquets de dynamite dont le péril leur échappe.[1149]

La transition : négociations avec la Délégation

La *doxa* de la Résistance relative à l'insurrection est que les autorités nouvelles doivent être en place dès l'arrivée des Alliés. Cela nécessite de nommer ces nouvelles autorités, mais

1142 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 30e séance, [8 juillet 1944]
1143 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon p. 143
1144 André CARREL, *Mes humanités*, *op. cit.*
1145 AN, 72AJ/67 Témoignage de Pierre Lefaucheux, communiqué par Mme Granet, le 20/1/1951
1146 MRN, 14/PVIL/2 Le président du CPL au président du COMAC, le 23 juillet 1944
1147 MRN, 14/PVIL/2 *Ibid.*
1148 CHSP, PA11 Note sans titre, transcriptions de télégrammes « Belladone à intérieur COMIDAC et général Koenig », Mon sec nord 53 du 17 août 1944
1149 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 202

également de mettre en place les conditions de leur accession au pouvoir. Dans ce domaine, le CPL joue un rôle majeur, par le biais de sa commission militaire, le COMAC parisien. Celui-ci, plutôt que donner des directives aux FFI, déploie en effet une grande partie de son activité dans la recension de tous les objectifs à conquérir, classés pour Paris par arrondissement[1150]. Le travail de répartition des effectifs qui vont occuper les nombreux bâtiments stratégiques de Paris est effectué de conserve avec la Délégation générale, avec qui les relations sont plutôt houleuses concernant la nomination du préfet de la Seine. Si le NAP a permis la création de contacts utiles à l'intérieur des différentes administrations, le « concours de l'extérieur dans la prise des édifices publics »[1151] est jugé « moralement nécessaire »[1152], et c'est la conjonction de ces deux mouvements qui est travaillée par le CPL.

D'un autre côté, la Délégation craint que les FFI, dirigés par le communiste Rol, prennent possession des ministères et utilisent ces positions comme un instrument de pression vis-à-vis du gouvernement une fois celui-ci installé à Paris[1153]. Roland Pré demande ainsi qu'une partie des FFI parisiens soient placés directement sous la direction de la Délégation générale, et que ce contingent soit utilisé pour occuper les bâtiments directement liés au gouvernement. Emmanuel d'Astier de la Vigerie et le général de Gaulle y sont tous deux hostiles pour des raisons opposées. Le commissaire à l'Intérieur craint que cela conduise à « créer une dualité entre le gouvernement et les masses »[1154]. Le chef du gouvernement estime pour sa part qu'il ne peut « être question de se dessaisir d'aucun pouvoir gouvernemental »[1155] au profit du CPL. Pourtant, les « préparatifs Oronte »[1156] vont se poursuivre, et le CPL accepte le principe de ces troupes gouvernementales[1157], qui est pourtant une vraie réduction des pouvoirs de la Résistance. Les troupes gouvernementales rassemblées sous la direction du général Louis Hary[1158], dit Henri Martin, sont composées du régiment des sapeurs pompiers, de la garde de Paris et de la gendarmerie de la région parisienne, épurés de leurs éléments compromis dans la collaboration[1159]. Malgré une certaine maladresse de la part de ces troupes,

1150 MRN, 12/114A COMAC parisien, 4e arrondissement, 7e arrondissement, 8e arrondissement, 18e arrondissement

1151 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 140

1152 AN, 72AJ/42 *Ibid.*

1153 AN, F1a/3728 Oronte à D'Astier et COMIDAC, 2 juillet 1944

1154 AN, 72AJ/409 De D'Astier à Belladone, le 12 juillet 1944

1155 AN, 72AJ/1902 Merlin pour Quartus 17 août 1944

1156 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 198

1157 AN, 3AG(1)/266 de Quartus à d'Astier le 9 août 1944

1158 Institut Hoover, Stanford University, *La Vie de la France sous l'Occupation (1940-1944)*, 1957, p. 597-616.

1159 Bernard Mouraz, « Les gendarmes dans la Libération de Paris », *in Au cœur de la préfecture de police : de la Résistance à la Libération*, Paris, Service de la mémoire et de l'action culturelle de la préfecture de police, 2011, p. 168.

qualifiées de « couenneries »[1160] par Léo Hamon, une répartition est réalisée au début du mois d'août :

> Le secteur gouvernemental, libéré par force, sera directement aux ordres du gouvernement. Le secteur non-gouvernemental sera libéré par la MP et les FFI et mis à la disposition du CPL. (…) La libération de la capitale sera confiée à des forces dont la répartition a été fixée comme suit :
> - Garde républicaine et gendarmerie, pour les trois-quarts
> - Milices patriotiques et FFI, un quart
> Des détachements mixtes sont prévus pour tous les immeubles à caractère symbolique.[1161]

Le COMAC parisien fait, avec Roland Pré, la répartition des objectifs entre le secteur gouvernemental et le secteur non-gouvernemental, lui même divisé en objectifs d'intérêt départemental ou d'intérêt local. André Carrel en rend compte lors de la réunion du bureau du 14 août 1944[1162], annonçant qu'« un accord est intervenu avec la Délégation quant à l'utilisation de certaines forces de la gendarmerie et de la garde pour la prise des ministères. Ces troupes ne constituent pas une force en dehors des FFI, elles seront FFI mais auront à remplir une mission particulière »[1163]. Il fait une nouvelle distinction des objectifs, entre ceux à détruire, ceux à garder et ceux à prendre[1164].

Le secteur gouvernemental regroupe donc les ministères, et les lieux symboliques du pouvoir. Le COMAC parisien semble tout de même avoir un droit de regard sur ce secteur[1165], certainement pour déterminer quels lieux emblématiques sont à occuper conjointement. Une seule tension se manifeste à propos de la préfecture de police, considérée comme un objectif gouvernemental, tandis qu'André Tollet aurait souhaité que le CPL en prenne possession officiellement[1166]. Les bâtiments qui sont de la responsabilité du CPL et des CLL sont les mairies, les sièges locaux des organisations de collaboration, certains stocks de vivres et de ravitaillement, et, dans certains cas, les lieux de production ou de distribution d'énergie. Il s'agit d'objectifs stratégiques mais également chargés de sens, dont la conquête signifie la mise en sourdine de la collaboration et l'espoir que la situation du ravitaillement va changer

1160 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 198
1161 AN, 3AG(1)/266 Télégramme démarqué n° 149/Cab, origine : Londres, 11 août 1944
1162 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 35e séance, [14 août 1944] et BDIC, FΔ 183221/4 Séance du 14 août 1944
1163 BDIC, FΔ 183221/4 Séance du 14 août 1944
1164 BDIC, FΔ 183221/4 *Ibid.*
1165 CHSP, PA6, CPL, compte rendu succinct de la séance du 31/7/44
1166 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 33e séance, [6 août 1944]

au moment où la Résistance va s'en emparer.

La défense des bâtiments et de secteurs stratégiques est ainsi précisément planifiée. Il faut assurer le ravitaillement de Paris, en contrôlant les réseaux de distribution d'énergie et d'eau, tout comme la distribution des denrées. Dans le 8e arrondissement, les objectifs d'intérêt national sont des bâtiments symboliques comme l'Élysée, des lieux du pouvoir allemand, comme l'immeuble de la Sûreté nationale, rue des Saussaies, où siège la Gestapo, et des lieux du pouvoir de l'État français, notamment le ministère de l'Intérieur, place Beauvau, occupé par les services de la Délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés de Fernand de Brinon, pour lesquels des combats avec la Milice et la Gestapo sont prévus. Dans le 7e arrondissement, tous les ministères relèvent de cette catégorie. Les objectifs d'intérêt départemental sont en premier lieu les mairies et les commissariats de police. La participation de la police, incluse dans les « Milices patriotiques actuellement connues à l'intérieur de l'administration ou de l'entreprise »[1167], est toujours fortement anticipée. 5 000 policiers résistants sont recensés pour l'enceinte de la préfecture de police, et il est précisé que les commissariats seront tous « pris de l'intérieur »[1168]. Les autres objectifs départementaux sont les postes émetteurs et centraux téléphoniques. Enfin les objectifs d'intérêt locaux sont les permanences du RNP et du PPF, pour arrêter les collaborateurs les plus notoires et également saisir de précieux stocks d'armes, et les magasins et stations électriques. À noter que pour le 8e arrondissement, le magasin Fauchon est pointé comme un « stock de vivres important »[1169].

En banlieue, le CPL fait travailler les CLL, après que d'autres organisations, en particulier le NAP, aient diffusé leurs propres directives[1170], à qui il envoie une première liste des objectifs que chaque comité local doit compléter dès que possible[1171]. Il est demandé qu'un membre du comité soit désigné pour tenir la liste à jour et répartir les effectifs nécessaires, aussi bien les Milices patriotiques que les FFI :

> Aucun Comité local n'a rempli sa mission aussi longtemps qu'il n'a pas un plan de répartition des forces patriotiques locales entre les objectifs qui lui incombent.[1172]

1167 MRN, 12/114A COMAC parisien, 8e arrondissement
1168 MRN, 12/114A *Ibid.*
1169 MRN, 12/114A *Ibid.*
1170 MRN, 12/114 Comité local de libération de Clamart, Rapport du responsable FN de Clamart, 12 août 44
1171 MRN, 14/ATOL/1 Le Comité parisien de la libération aux comités locaux de la libération, 14 août 1944
1172 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*

Cependant, l'objectif numéro un est la mairie de chaque commune, symbole républicain par excellence et, accessoirement, instrument essentiel de la continuité administrative :

> Quand les municipalités de la résistance, ayant chassé les maires, adjoints et conseillers vichyssois, auront été confirmés dans leurs fonctions par les acclamations unanimes de la population patriote, il sera du devoir des nouveaux élus provisoires, après avoir parachevé le [mouvement] et l'encadrement des Milices patriotiques et après que la garde de la mairie locale préalablement occupée aura été entièrement aménagée et que les mesures nécessaires pour assurer l'ordre républicain auront été prises, une délégation du comité local devra entraîner la foule à l'Hôtel de ville afin d'y acclamer le gouvernement du Général de Gaulle et la nouvelle municipalité du Paris libéré.[1173]

Dans les jours précédant l'insurrection, le CPL donne ainsi ses premières consignes pour la continuité administrative, qui est du ressort du CLL[1174]. Les deux premières tâches du CLL une fois les mairies occupées sont de s'assurer que les locaux anciennement investis par les Allemands soient placés sous bonne garde « afin que soient portées au maximum les chances de retrouver les renseignements intéressant la Défense nationale »[1175] et « assurer dans le plus bref délai l'arrestation de tous les individus ayant collaboré ou trahi »[1176]. Le CPL se réfère en la matière aux instructions de la commission du CNR pour les CDL, prises au printemps 1944[1177].

B) Utiliser le maillage territorial pour mobiliser la population

La relation entre le CPL et les CLL s'établit dans le sens d'une subordination de principe, avec une large indépendance laissée aux acteurs du terrain. Le CPL souhaite que le mouvement insurrectionnel soit le fait des groupes locaux. Chaque CLL, au moment de sa constitution se voit expliquer par une lettre d'André Tollet le rôle qu'il doit jouer « dans la lutte du peuple pour sa libération des boches et de tous leurs valets »[1178]. Le CLL a le devoir

1173 MLM, Fonds Alekan-Massé CDLR, à tous les responsables CDLR, s.d.
1174 MRN, 14/ATOL/1 Le Comité parisien de la libération aux comités locaux de la libération, 14 août 1944
1175 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1176 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1177 AN, 397AP/10 CNR, commission des CDL, Instructions aux CDL, concernant les arrestations, 15 mai 1944
1178 MRN, 12/114A Le président du Comité parisien de la libération au comité local de libération du 19e arrondissement, 31 juillet 1944

premier, voire unique, de « guider » la population qui dépend de lui, « de hausser son potentiel de combativité qui déterminera le succès de l'insurrection nationale, inséparable de la Libération nationale »[1179]. Il doit « donner des instructions précises à la population locale »[1180], les mots d'ordre du GP, du CNR, du CPL, et « doit […] faire entendre sa voix afin que les habitants connaissent son existence et son activité et pour asseoir son autorité dans sa limite territoriale »[1181]. Il doit être en contact constant avec le CPL et les CLL voisins et susciter les comités d'entreprises. Son mot d'ordre spécifique est « s'unir, s'armer, se battre »[1182], ce qui est le mot d'ordre du FN. Il faut noter qu'au même moment, des comités de libération d'entreprises se constituent dans les mêmes buts, par exemple à la TIRU (Traitement industriel des résidus urbains)[1183].

L'action des CLL à Paris et en banlieue

Les comités locaux de libération se créent pour la plupart à partir de juin 1944. Et si les sources permettent rarement de savoir comment ils envisagent de former les conseils municipaux provisoires, elles montrent au contraire très bien comment ils créent une relation d'autorité avec la population locale et s'acquittent de leur mission de mobilisation. Dans les sources que nous avons mises à jour, seul le comité de libération du 14e arrondissement annonce clairement la filiation entre CLL et municipalités :

> Il est indispensable, au fut et à mesure où cela deviendra possible, de chasser partout les autorités vichyssoises et de les remplacer par des Délégués du Comité de la Libération Nationale, seuls qualifiés pour assurer la liaison entre la population civile et les armées alliées.[1184]

Les documents diffusés par les CLL insistent surtout sur les capacités de la Résistance, tout en mettant en avant la nécessité pour toute la population de s'y rattacher, à l'image des textes que le CPL diffuse à la population parisienne depuis l'hiver 1943. Les CLL mettent en

1179 MRN, 12/114A *Ibid.*
1180 MRN, 12/114A *Ibid.*
1181 MRN, 12/114A *Ibid.*
1182 MRN, 12/114A *Ibid.*
1183 MRN, 14/ATOL/ Au comité de libération de la TIRU, 23 juin 1944
1184 MRN, 3/4 CLL du 14e arrondissement, s.d.

avant la force de leur organisation. Dans le 20e arrondissement[1185], ou le 9e arrondissement[1186], ils insistent sur l'étendue du mouvement créé :

> Nous avons nos hommes partout : dans les usines, dans les administrations, dans les commissariats de police, dans tous les autres services publiques. Dans chaque quartier nos Milices patriotiques sont mobilisées, prêtes à l'action.[1187]
>
> (…)
>
> Nous avons la force de l'ensemble (…) Chacun de vous n'aura pas à chercher loin pour rencontrer l'un des nôtres.[1188]

Les CLL ont permis « l'unité si difficile à réaliser en temps normal »[1189] et se veulent donc tout indiqués pour donner leurs directives à la population[1190], sous l'égide des institutions de la Résistance sans doute plus connues de la population que sont le CNR et le CPL. Ils coordonnent « l'action des groupements et partis de la résistance, [… suivent] les événements et [prennent] au fur et à mesure de leur évolution les décisions nécessaires »[1191]. Plus largement, ils essaient de créer une forte relation d'autorité avec la population, qui doit être prête à obéir aux ordres à tout moment et à « répondre à l'appel du Comité de libération »[1192]. Pour être prêt, le meilleur moyen est de rejoindre les forces de résistance qui existent sur le territoire, qu'il s'agisse des organisations membres du comité local (14e et 17e), des comités d'entreprise de libération (14e), ou des Milices patriotiques (9e et 17e). Dans le 20e arrondissement, ces dernières ne sont pas mentionnées en temps que tel, mais il est préconisé que ceux « qui ne font pas partie d'une organisation »[1193] se rassemblent en petits groupes de trois à cinq personnes et recherchent le contact. Dans le 9e arrondissement, « l'heure est venue de coordonner les innombrables groupes formés spontanément dans chaque maison, dans chaque entreprise, et le devoir des chefs de ces groupes est de rechercher le contact avec le comité local de la résistance »[1194].

1185 Étonnamment, les seuls documents que nous avons pu retrouver, aussi bien au MRN, qu'au MLM, ou à l'IHTP, émanent uniquement des CLL des arrondissements parisiens.
1186 IHTP, Fonds Alekan-Massé, Liberté, Organe du Comité de libération du 9e arrondissement, n° 1, s.d.
1187 MRN, 3/4 CLL du 20e arrondissement, s.d.
1188 IHTP, Fonds Alekan-Massé, Liberté, Organe du Comité de libération du 9e arrondissement, n° 1
1189 MLM, Fonds Alekan-Massé Comité de libération du 9e arrondissement, Enfin, la Libération, s.d.
1190 MRN, 3/4 CLL du 14e arrondissement, s.d, s.d.
1191 MRN, 3/4 CLL du 20e arrondissement, s.d, s.d.
1192 IHTP, Fonds Alekan-Massé Comité local du 17e arrondissement, appel aux patriotes, s.d.
1193 MRN, 3/4 CLL du 20e arrondissement, s.d.
1194 IHTP, Fonds Alekan-Massé, Liberté, Organe du Comité de libération du 9e arrondissement, n° 1, s.d.

Le CPL, en appelant de ses vœux cette responsabilisation des CLL[1195], décentralise l'insurrection à l'échelle de la commune et de l'arrondissement, même s'il cherche à éviter une atomisation des insurrections :

> Si une très large initiative vous incombe ainsi dans les journées de l'insurrection, il n'en est pas moins indispensable de prévoir une grande coordination des efforts entre les Comités locaux voisins d'une part, les Comités locaux et le CPL d'autre part.[1196]

Le développement du duo que doivent constituer les CLL et les groupements de Milices patriotiques agissant sur le même territoire est bien un des enjeux majeurs de la préparation insurrectionnelle mise en œuvre par les résistants non intégrés aux FFI. Les premiers doivent rassembler et susciter les seconds. Le FN, dans un bulletin d'informations spécial, préconise la formation de conseils locaux et départementaux de la milice patriotique, mais ajoute qu'ils « doivent avoir une liaison solide avec les Comités de la Libération »[1197]. Le PC estime que la première tâche des comités locaux de libération est de mettre sur pied ces forces de défense et de combat[1198] par la formation d'un organisme spécifique. Pour CDLR, les Milices patriotiques doivent répondre « à la volonté de combat des masses »[1199] et sont « le support des CL et des CDL, leur moyen d'exécution »[1200]. Léo Hamon souhaite « enlever aux [communistes] le monopole de cette initiative, en [...] y associant »[1201] très largement son mouvement. Il insiste sur cette dimension politique auprès des responsables du mouvement, notamment en réduisant l'autorité du Conseil central des Milices patriotiques, qui n'est pas reconnu comme un organisme unitaire, à l'image des comités de libération et des FFI. Pour CDLR, une vigilance toute particulière doit être apportée à ce que les Milices patriotiques soient des organismes à disposition de toute la Résistance. C'est pourquoi il est préconisé une forte liaison avec les FFI. Par ailleurs, l'organisation interne des Milices patriotiques est la même pour tous, dans la lignée des différents textes écrits sur ce sujet depuis l'été 1943[1202]. Il s'agit de constituer des petits groupes, de huit à dix personnes. En revanche, CDLR préconise

1195 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 35e séance, 14 août 1944
1196 MRN, 14/ATOL/1 Le Comité parisien de la libération aux comités locaux de la libération, 14 août 1944
1197 MRN, 1/6 Bulletin d'information du Front national de lutte pour l'indépendance de la France destiné aux Comités départementaux, aux secteurs et Sections, aux Comités locaux d'entreprise, n° spécial, juin 1944, La milice patriotique
1198 MRN, 12/95 Les communistes et les comités locaux de libération, s.d. [après le débarquement]
1199 MLM, Fonds Alekan/Massé CDLR (direction) à tous responsables militaires et civils sur la formation et le rôle des milices, s.d.
1200 MLM, Fonds Alekan/Massé *Ibid.*
1201 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 144
1202 Notamment MRN, 4/15 CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE, *Les Jours heureux , par le C.N.R., op. cit.*

que les chefs de secteur soient nommés par le responsable FFI ou par le CLL, tandis que pour le PC, c'est par l'élection que toutes les nominations se font.

Cependant, la tutelle des milices patriotique reste une équivoque. Le statut du Conseil central des Milices patriotiques, dont la création est annoncée dans *L'Humanité* du 26 mai 1944, est très contesté, notamment au sein du CNR. Le 5 juin, la *Vie ouvrière* donne sa composition : le FN, les FTP, des militants « syndicaux et de la Jeunesse patriotique »[1203]. Ce conseil, qui n'est pas intégré aux structures unitaires de la Résistance, rassemble essentiellement des organisations des groupements proches du parti communiste, et celles qui ont le plus poussé à la formation de ces groupes militaires. Au CPL, André Tollet justifie sa création en arguant que les milices sont des groupements indépendants ayant donc le droit de décider de se regrouper et de se doter de structures de coordination. Leur autonomie est refusée par d'autres membres du CPL qui souhaitent une subordination aux Comités locaux de libération. Dans l'esprit de ces initiateurs, la création du conseil central induit naturellement que les CLL perdent une partie de leur autorité sur les Milices patriotiques, alors même qu'ils sont appelés à travailler étroitement avec elles. Le CNR finit par trouver un compromis le 10 août 1944, en donnant aux comités départementaux de libération la responsabilité unique de former une commission spécialisée[1204], comme déjà préconisé dans une directive de la commission du CNR pour les CDL, le 16 juin 1944[1205]. Pourtant, les directives des mouvements en direction des Milices patriotiques ou des comités locaux de libération, lient très fortement ces deux organismes. La dernière instruction du CPL aux CLL sur l'insurrection, datée du 14 août, insiste encore sur la mainmise des CLL sur les Milices patriotiques[1206]. Cependant, dans tous les cas, les relations avec les FFI ne sont pas clairement explicitées.

Ces tentatives pour encadrer fortement l'action des Milices patriotiques sont parfois en contradiction avec l'usage qui est fait de cette dénomination. Le sens initial de patriotes acquis à la Résistance mais non intégrés dans une organisation est parfois largement entendu. Pour le COMAC parisien, elle recouvre l'ensemble des effectifs résistants présents dans un bâtiment à conquérir à l'heure de l'insurrection[1207]. Ainsi, les membres des organisations de résistance de la police qui vont s'emparer de la préfecture de police sont appelés Milices

1203 MRN, 1/49 *La Vie ouvrière*, n°210, 5 juin 1944 et 85AJ1/12/86, Milices patriotiques, Directives pour la formation des Milices patriotiques, mai-juin 1944

1204 René HOSTACHE, *Le Conseil national de la résistance*, *op. cit.*, p. 471-473.

1205 CHSP, PA6, Commission du CNR pour les CD, Renforcement de l'activité et de l'autorité des CDL, 16 juin 1944

1206 MRN, 14/ATOL/1 Le Comité parisien de la libération aux comités locaux de la libération, 14 août 1944

1207 MRN, 12/114A COMAC parisien, 4e arrondissement, s.d.

patriotiques. On pourrait penser qu'il s'agit de rassembler sous ce titre tous les résistants qui ne font pas partie des FFI.

« Le 14 juillet, journée de préparation de l'insurrection nationale »[1208]

Depuis 1940, la fête nationale est officiellement une journée de recueillement pour les Français morts pour la patrie, sans plus aucune référence à Révolution[1209]. En 1944, la situation politique et militaire n'incite pas le gouvernement de l'État français à célébrer cette fête, même dans sa nouvelle dimension. La Délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés communique, dans les journaux du 12 juillet 1944, que « la journée du 14 juillet sera fériée »[1210], mais qu'elle ne sera marquée par « aucune réjouissance »[1211]. Depuis 1941, les mouvements de résistance avaient organisés des manifestations, parfois en grand nombre. Le CNR a, dès sa création, l'ambition de redonner le sens républicain aux fêtes nationales détournées par Vichy. Comme pour le 11 novembre 1943, il décide que le 14 juillet 1944 doit être une grande journée de manifestation et diffuse largement un tract appelant à des rassemblements[1212]. Des premières manifestations, les 1er et 7 juillet avaient déjà permis d'initier un mouvement, notamment au sein des syndicats.

En région parisienne, cet appel est relayé par la presse clandestine et des tracts. L'UFF, les FUJP, le PC, la CGT, le FN et le MLN produisent de nombreux tracts et journaux pour annoncer la journée de manifestation[1213]. Le Comité parisien de la libération rédige son propre tract, sur proposition d'André Tollet, dont la diffusion commence au début du mois de juillet, mais le bureau du CPL commence dès la 28e réunion du 23 juin, à réfléchir à l'importance de cet événement, considéré comme l'éventuel début d'un mouvement d'ampleur, qui pourrait déboucher sur l'insurrection[1214]. L'idée maîtresse est d'utiliser le symbole de la fête nationale

1208 MRN, 14/ATOL/1 Comité parisien de la libération, « 14 juillet 1944 ». Depuis le 11 novembre 1943 au moins, cette façon d'envisager les journées de fêtes nationales comme préparation insurrectionnelle existe dans la Résistance. Rémi DALISSON, *11 novembre: du souvenir à la mémoire*, Paris, A. Colin, 2013, p. 109.

1209 Nicolas BEAUPRÉ, *Les grandes guerres: 1914-1945*, Paris, Belin, 2012, p. 821.

1210 *Le Matin*, n° 21841, 12 juillet 1944

1211 *Ibid.*

1212 MRN, 3/5 Appel du Comité National de la Résistance pour le 14 juillet 1944, s.d.

1213 MRN, 3/10 UFF, « 14 juillet 1789 – 14 juillet 1944 », 3/17 FUJP, « 14 juillet 1944, jour de lutte », 3/22, PC « 14 juillet 1944 contre la vermine nazie », 3/12, FN « 14 juillet 1944, tous au combat. La CGT et ses différentes fédérations produisent de nombreux tracts (MRN, 3/29). Les FTP sortent un numéro spécial de *France d'Abord* (MRN, 1/16). Le MLN, quant à lui, créé des journaux clandestins pour l'occasion (*Libération de Paris, Libération de Bagnolet, Libération des 14e et 15e arrondissements de Paris*, … MRN, 1/26)

1214 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 30e séance, [8 juillet 1944]

pour « catalyser les forces existantes »[1215]. Au CPL, les discussions autour du 14 juillet sont mises à l'ordre du jour par André Tollet et André Carrel y participe largement. Léo Hamon propose quant à lui que les prises de parole soient généralisées[1216] et que les CLL se saisissent de cette opportunité pour organiser des manifestations dans chaque commune ou quartier, voire que les manifestations soient coordonnées entre « localités limitrophes »[1217]. Comme souvent, le CPL confie l'organisation pratique des manifestations aux mouvements de résistance et aux CLL. Il diffuse un document donnant des consignes très précises pour la journée, montrant ainsi qu'il « attache une importance exceptionnelle à l'action qui doit se dérouler le 14 juillet »[1218], qui doit être l'occasion de « rassembler tous les patriotes dans une action d'ensemble plus virile que jamais, capable de mettre en mouvement toute la population de notre département, sur lequel la France entière a toujours les yeux fixés »[1219].

Pour ce faire, le CPL compte sur l'imagination et le dynamisme des CLL qui doivent faire de l'agitation par tous les moyens, et inciter la population à se rassembler :

> Nous n'aurons de véritables manifestations que si nous les organisons.[1220]

Un travail de propagande classique est demandé : distribution de tracts à la volée dans les transports en commun, sur les marchés, à la sortie des usines, des cinémas, etc ; « meetings improvisés »[1221] avec la participation des Milices patriotiques pour la protection ; édition de papillons avec « le lieu et l'heure prévue pour la manifestation locale »[1222] ; et accrochage de banderoles dans les fils électriques, inscriptions sur les murs, … Un deuxième point essentiel est la coordination des différents groupements de résistance. Chaque mouvement de résistance doit jouer le rôle d'avant-garde et prendre « l'initiative d'un cortège, des cris et des chants »[1223]. Dans sa conclusion, le CPL souligne l'espoir qu'il place dans cette journée pour lancer le mouvement insurrectionnel :

1215 Danielle TARTAKOWSKY, « La préparation du 14 juillet », *Cahiers d'histoire de l'institut de recherches marxistes*, La Libération de la France I, nº 34, 1988, p. 95.
1216 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 29e séance, [30 juin 1944]
1217 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1218 MRN, 12/114A Comité parisien de la libération à toutes les organisations et mouvements, à tous les CLL, [juillet 1944]
1219 MRN, 12/114A *Ibid.*
1220 MRN, 12/114A *Ibid.*
1221 MRN, 12/114A *Ibid.*
1222 MRN, 12/114A *Ibid.*
1223 MRN, 12/114A *Ibid.*

> Cette journée doit être une journée de guerre contre les Boches. Le CPL insiste particulièrement auprès des CLL pour que des sabotages importants et des exécutions de traîtres et de Boches aient lieu dans les quelques jours qui précéderont le 14 juillet et le 14 juillet même.
>
> Ainsi notre objectif sera atteint, la journée nationale sera l'occasion de multiplier les actes de guerre contre l'envahisseur, d'entraîner la population à la lutte et de hausser toujours plus le degré de combativité de la population parisienne.[1224]

Le CPL se réunit le 16 juillet, en compagnie d'Alexandre Parodi, et d'Émile Laffon, en priorité pour essayer de mettre un terme à l'opposition qui existe au CPL au sujet de la nomination du préfet. Cela n'empêche pas André Tollet et André Carrel de faire un premier bilan des manifestations. André Tollet insiste sur l'attitude patriotique des Parisiens, annonçant également que la police « s'est bien comportée »[1225] dans l'ensemble, tandis qu'André Carrel annonce le chiffre de 100 000 participants aux diverses manifestations ayant eu lieu dans toute la région. Si on recoupe les informations fournies par les membres du CPL et d'autres sources, notamment des synthèses du parti communiste[1226] et des notes de renseignement transmises à Alexandre Parodi[1227], on recense une quarantaine de manifestations en Île-de-France, dont une trentaine pour le département de la Seine (12 dans Paris *intra muros*). La plupart ont lieu, comme l'avait demandé le CPL, autour des hôtels de ville et monuments aux morts. Le pavoisement des mairies et d'autres bâtiments, publics ou non, est attesté dans beaucoup de témoignages, et il y a « beaucoup de couleurs tricolores dans les rues »[1228].

Les manifestations du 14 juillet ont largement rassemblé des sympathisants de la Résistance, mobilisés par des mots d'ordre à la fois patriotiques, d'hommages aux morts de la région parisienne pour détourner le nouveau sens donné à la fête nationale par le régime de Vichy[1229], mais les mouvements de résistance ont également essayé de mettre en avant les

1224 MRN, 12/114A *Ibid.*

1225 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 31e séance, [16 juillet 1944]

1226 MRN, 12/42 Manifestation du 14 juillet, MRN, 14/AGIL/58 Manifestation du 14 juillet 1944 et MRN, 14/AGIL/58 Extrait rapport 6 bis, 31 juillet 1944

1227 CHSP, PA6, SR Pol, « le 14 juillet », 17 juillet 1944, 20 juillet 1944 et SG du MLN, « Journée du 14 juillet », 27/7/44

1228 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon p. 167

1229 À cette occasion, le chiffre de 75 000 fusillés est avancé pour la région parisienne, et repris dans plusieurs publications, et est peut-être à l'origine du chiffre annoncé par le parti communiste après guerre pour ses victimes de la répression. Le tract du CPL mentionne ainsi « 75000 fusillés, 10000 emprisonnés à la Roquette, à la Santé, à Fresnes et au Cherche-midi, des dizaines de milliers de déportés et prisonniers en

problématiques du ravitaillement et des pénuries pour permettre une « jonction grandissante entre la protestation individuelle et l'action des forces organisées »[1230]. Cependant, certains résistants sont légèrement déçus par la modestie de la participation des Parisiens qui ne sont impliqués en aucune manière dans la Résistance. Léo Hamon ne peut s'empêcher de constater que « le peuple de Paris semble, à première vue, absent des manifestations auxquelles on l'a convié. On se demande si nous ne gaspillons pas notre autorité en lançant des mots d'ordre dont le bon sens individuel fait justice »[1231]. Albert Rigal regrette quant à lui que la Résistance n'ait pas « su toucher suffisamment et remuer la population »[1232]. Le 14 juillet a sans aucun doute donné à certaines organisations et certaines comités locaux un espoir quant à leur capacité à rassembler les militants et leurs sympathisants. Il a provoqué un « phénomène de polarisation dans l'esprit des Parisiens »[1233]. Il a peut-être même « servi à avancer l'heure de la libération »[1234], notamment par la démonstration d'un début de retournement de la police parisienne, qui, d'après Christian Chevandier, a rechigné à réprimer les manifestants[1235].

Comme l'avait prévu le plan d'auto-défense de la population parisienne réalisé par le CPL, le 14 juillet a incontestablement enclenché en partie le mouvement insurrectionnel, de par la répression qui s'en est suivie. Certes modeste, par rapport au nombre et en comparaison d'autres manifestations réprimées lourdement par l'occupant, les arrestations de manifestants, opérées par les brigades spéciales et les Allemands[1236] ont entraîné des réactions, qui ont conduit aux grèves du mois d'août. Ce sont les cheminots du dépôt de chemins de fer de Vitry, essentiellement organisés par l'Union des syndicats de la Seine et des comités populaires, qui vont initier ce mouvement, après que plusieurs d'entre eux aient été arrêtés au cours d'un défilé, qui rassemble 300 personnes[1237], vers la statue de Rouget de L'Isle, à Choisy-le-Roi[1238]. Les jours suivants, des débrayages ont lieu, dans divers ateliers et dépôts de la SNCF, pour demander la libération des manifestants emprisonnés. Ce mouvement ne

---

France et en Allemagne, voilà les titres de Paris qui témoignent de son patriotisme et de son ardeur au combat » (MRN, 14/ATOL/1 CPL 14 juillet 1944, s.d). Le front national de la police parisienne avance les mêmes chiffres à cette occasion (MRN, 12/42 Revue de presse du 14 juillet 44, s.d.)

1230 Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue en France: 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 492.

1231 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon p. 166

1232 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 32e séance, [23 juillet 1944]

1233 André Carrel, Débats, in Christine LEVISSE-TOUZÉ (ed.), *Paris 1944*, *op. cit.*, p. 261.

1234 André TOLLET, *La Classe ouvrière dans la Résistance*, Paris, Éditions sociales, coll. « Souvenirs », 1969, p. 220.

1235 Christian CHEVANDIER, *Été 44. L'insurrection des policiers de Paris*, Paris, Vendémiaire, 2014, p. 36.

1236 André TOLLET, *La Classe ouvrière dans la Résistance*, *op. cit.*, p. 221.

1237 APP Note du cabinet du directeur des RG de la PP, 14 juillet 1944, « situation à midi ».

1238 André TOLLET, *La Classe ouvrière dans la Résistance*, *op. cit.*, p. 221.

s'arrête pas, et s'amplifie chaque jour jusqu'à la libération.

Dans ce même esprit, les dirigeants ouvriers de la Résistance constatent que le levier de la manifestation peut être un moyen efficace de mobilisation. Les dirigeants du PC et de la CGT, Jacques Duclos et Benoît Frachon, donnent, après le 14 juillet, des consignes à Raymond Bossus pour que l'agitation sur la situation du ravitaillement aille en s'accentuant. Benoît Frachon estime ainsi qu'« au fur et à mesure que la situation s'aggrave pour l'ennemi, les revendications deviennent plus nombreuses et plus décisives »[1239]. Jacques Duclos est encore plus explicite :

> Le problème du ravitaillement et notamment celui du pain se pose dans la région parisienne avec une acuité sans cesse accrue et si nous avons pu enregistrer un bon début d'action de masse, nous aurions tort de nous en trouver satisfaits et de vivre sur nos lauriers.
>
> Les circonstances rendent possible et nécessaire des actions dans la rue et dans les usines.[1240]

Cependant, c'est bien en s'appuyant sur le mouvement initié par les cheminots que l'insurrection va devenir inéluctable. Le mouvement s'est généralisé à tel point que le comité de grève a annoncé un mot d'ordre de grève générale et illimitée à partir du 10 août[1241]. Le CPL prend rapidement la responsabilité d'encourager la grève, et de la faire passer sous son autorité. Le 14 août, Robert Hernio, le responsable du comité de grève, est reçu au bureau et expose la situation. Il annonce que la grève est à peu près suivie à 100 % dans les principaux dépôts de la région parisienne (Ivry, les Batignolles, Villeneuve-Saint Georges, …) et conclut que « la température est très haute. Le mouvement s'étend à toute la région parisienne, d'où aucun train ne part »[1242]. Robert Hernio demande le « soutien moral de la Résistance »[1243], qui lui est accordé par le CPL, qui publie dans la foulée une proclamation sans équivoque appelant toute la population et toute la Résistance à soutenir le mouvement initié et à prendre en exemple les « vaillants cheminots »[1244] :

1239 MRN, 12/117 Lettre de Joseph à Lévêque [Benoît Frachon à Raymond Bossus ?], 21 juillet 1944
1240 MRN, 12/117 lettre de Jacques Duclos à [Raymond Bossus ?], 2 août 1944
1241 André TOLLET, *La Classe ouvrière dans la Résistance*, *op. cit.*, p. 228-229.
1242 BDIC, FΔ 183221/4 Séance du 14 août 1944
1243 BDIC, FΔ 183221/4 *Ibid.*
1244 MRN, 14/ATOL/1 Comité parisien de la libération, 14 août 1944

> Il demande à tous les travailleurs, à quelque corporation qu'ils appartiennent, de cesser le travail, de rejoindre les Milices patriotiques, de s'armer, de se battre pour que la grève générale soit le point de départ de l'insurrection nationale qui libérera Paris.[1245]

C) Donner le signal de l'insurrection : qui et quand ?

L'empilement des légitimités

À la mi-août 1944, les troupes alliées sont à Chartres et à Dreux, à environ 70 km de Paris. Les conclusions qui sont tirées de cette situation sont avant tout des questions. Faut-il les attendre ? L'insurrection va-t-elle provoquer leur arrivée ? Est-ce que Paris connaîtra le sort de Varsovie[1246] ? Les quelques jours qui précèdent le 19 août, date historiquement considérée comme celle du déclenchement de l'insurrection parisienne, ne sont pas loin d'être, pour les résistants, aussi intenses et anxiogènes que les jours qui suivent. Il s'agit, enfin, de sortir de la clandestinité et de prendre les commandes de l'insurrection nationale. Le terme couramment employé par les résistants pour désigner ce mouvement ne rend pas compte de ses multiples dimensions : populaire autant qu'administratif, politique et militaire. Le déclenchement de cette insurrection est assurément un problème politique. La responsabilité de cette décision ne pèse pas de la même façon chez tous les acteurs, et n'a pas les mêmes conséquences. Des légitimités concurrentes sont à l'œuvre. Les légitimités nationale et parisienne, les légitimités civile et militaire et les légitimités résistante et gouvernementale s'opposent ou se complètent, dans un schéma désormais bien balisé. Mais d'autres acteurs essaient de faire valoir leur légitimité à influer ou même à provoquer l'événement. Comme dans toute période de bouleversement politique, la crainte d'être évincé, tout autant que la volonté d'être en bonne place au sein du futur pouvoir, est un puissant moteur qui conduit à prendre des initiatives. Toutes ces actions, tous ces comportements sont autant de facteurs qui compliquent le processus de décision[1247]. Le manque d'unité dans la stratégie est l'élément déclencheur de beaucoup de conflits paralysants, et fait oublier que l'enchaînement des événements est aussi, et peut-être avant tout, conditionné par les réactions d'autres acteurs, à

1245 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1246 MRN, 14/ATOL/1 37e séance, [18 août 1944]
1247 Les différents niveaux de langage de la Résistance complexifient encore la situation. Ce qui se proclame publiquement diffère de ce qui se négocie en réunion, qui diffère de ce qui se dit en tête à tête, qui diffère encore de ce qui s'échange par courrier. Cette réalité n'est évidemment pas propre à la Résistance, mais le phénomène de la clandestinité lui donne une grande acuité.

la fois les protagonistes de la bataille de France, troupes allemandes et troupes alliées, et ceux qui, localement, engagent des actions dont les conséquences, calculées ou non, font tourner l'engrenage.

Protocolairement, la plus haute responsabilité est assumée par le délégué général du Gouvernement provisoire de la République française, Alexandre Parodi, qui a rang de ministre. Le général de Gaulle et Emmanuel d'Astier ont confirmé à plusieurs reprises qu'il était « le seul à avoir autorité pour décider toute disposition pour la prise du pouvoir à Paris et mettre en place toutes administrations provisoires, même si Paris est libéré, jusqu'à l'arrivée du gouvernement »[1248]. Cette position n'est pas celle de la majorité des mouvements de résistance, qui souhaitent quant à eux que ce soient les organismes de coordination de la Résistance qui disposent de cette autorité. Ils estiment que l'insurrection doit être déclenchée « suivant les directives précédemment données par le CNR »[1249]. Cette position est évidemment celle du CNR, bien qu'il reconnaisse la primauté du gouvernement. Ce dernier souhaite « que soit reconnu comme la seule inspiration française, après le gouvernement provisoire de la république, l'autorité du conseil national de la Résistance et du Comité parisien de la libération, et des organisations qui y sont représentées »[1250]. Dans cette configuration complexe, le Comité parisien de la libération va prendre l'initiative d'affirmer publiquement ses prérogatives, pour clarifier sa propre situation, et mettre ses partenaires face à leurs responsabilités.

Dans l'une des rares proclamations qu'il a souhaité publier sous la forme d'affiche, pour en souligner l'importance qu'il lui confère, le CPL informe la population de son statut, et de celui des CLL, dans le mouvement insurrectionnel. Ce texte est proposé par André Tollet, mais « les différents membres interviennent sur la forme du texte »[1251], et un « accord unanime »[1252] se fait sur la rédaction définitive. Très officiel quant à sa forme, il manifeste très nettement la volonté du CPL de jouer un rôle majeur dans le processus en cours. « Placé sous l'autorité directe du CNR et du Gouvernement provisoire de la République française »[1253], il se définit comme étant « la seule autorité légale pour le département de la

1248 AN, 72AJ/1901/Consignes Paris d'Astier à Boris, 18 août 1944
1249 CHSP, PA8, Note des mouvements de zone nord, 2 août 1944
1250 CHSP, PA6, « Au peuple parisien », 17 août 1944
1251 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 34e séance, [6 août 1944]
1252 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1253 MRN, 14/ATOL/1 Comité parisien de la libération, 6 août 1944

Seine »[1254]. De ce fait, « il est le seul habilité pour conduire l'insurrection nationale dans le département »[1255], et « assurer la reprise de la vie publique »[1256]. De la même manière, il affirme que les CLL sont dotés du même type de responsabilités dans leur localité ou arrondissement. Dans cette proclamation, aucune mention n'est faite du préfet de la Seine. Cette absence de taille s'explique, en partie, par la situation encore difficile de Marcel Flouret qui, certes, est reçu par le bureau du CPL le jour où ce texte est adopté[1257] mais n'est toujours pas formellement accepté par une partie de ce bureau. Par ailleurs, le CPL applique à la lettre les directives de la commission du CNR pour les CDL, dont le devoir est de « préparer et de réaliser la prise du pouvoir »[1258], tandis que la mission du préfet « commence au jour où les forces françaises réussissent à s'emparer de la préfecture »[1259].

Le CPL, au moins publiquement, n'admet pas le caractère particulier de son territoire et veut, suivant la conception originelle des CDL, organes insurrectionnels, être la principale, sinon l'unique, force de l'insurrection parisienne. Henri Michel[1260] considère que cette proclamation du CPL est une tentative pour court-circuiter la délégation, manœuvre d'inspiration communiste. Il est logique de penser que le parti communiste, qui a une conception de l'insurrection différente, pour ne pas dire opposée, de celle de la Délégation générale, ait souhaité que le CPL, dont les principaux animateurs sont issus de ses rangs, soit à la tête du mouvement insurrectionnel dans Paris. Cependant, les événements montrent ensuite que le Comité parisien de la libération n'a pas les moyens de satisfaire ses ambitions. Pour la conduite de l'insurrection, il accepte le CNR comme coresponsable[1261]. Quant à la Délégation, s'il ne reconnaît publiquement son rôle dans aucun texte, il lui laisse disposer d'une partie des FFI parisiens pour occuper les ministères et les bâtiments gouvernementaux[1262]. Le travail de Léo Hamon avec le préfet est un deuxième pont très solide entre le CPL et la Délégation générale. En somme, bien qu'il s'en défende, le CPL n'est pas la seule autorité apte à conduire l'insurrection, puisqu'il abandonne lui même une partie des responsabilités que cela implique à la Délégation et au CNR. La Délégation, de son côté, considère que cela fait partie des prérogatives du comité parisien, au même titre que les

1254 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1255 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1256 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1257 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 34e séance, [6 août 1944]
1258 CHSP, PA6 Commission du CNR pour les CDL, renforcement de l'activité et de l'autorité des CDL, 16 juin 1944
1259 AN, 72AJ/409 Circulaire du délégué général du CFLN aux préfets de la libération, 9 mai 1944
1260 Henri MICHEL, *Paris résistant*, Paris, A. Michel, 1982, p. 298.
1261 BDIC, FΔ 183221/4 Séance du 14 août 1944
1262 BDIC, FΔ 183221/4 Séance du 14 août 1944

autres CDL d'avoir une partie de la responsabilité de la prise du pouvoir. Alexandre Parodi le fait valoir à ses supérieurs par télégramme :

> Discussions continuent en ce qui concerne les responsabilités respectives du gvt et du CP au moment de la Libération de Paris.[1263]

La tutelle sur les éléments militaires est un deuxième point délicat. Le COMAC revendique un contrôle très étendu sur les FFI et a des velléités d'indépendance qui inquiètent une partie de la Résistance[1264], bien qu'il soit admis que l'état-major FFI « peut et doit prendre des initiatives »[1265]. D'autre part, les décisions prises par l'état-major régional des FFI du colonel Rol sont avant tout dictées par les évolutions de la situation militaire. L'ordre général d'opérations n° 8, du 16 août 1944 annonce que la tâche des FFI est de ralentir au maximum les transports de l'ennemi, tâche considérée comme « la première phase de la conquête du terrain par les FFI »[1266]. Cette occupation du terrain n'est envisagée que dans les « les régions où la densité de l'occupation est ou deviendra assez faible »[1267]. En attendant, la seule stratégie des FFI est la « guérilla »[1268]. Et si le colonel Rol souhaite le développement d'une « action multiforme, de masse »[1269], c'est dans le cadre de ces actions de guérilla. Dans un autre ordre général daté du même jour, l'état-major FFI prend en compte la situation des résistants qui agissent en dehors des formations militaires : « les événements se précipitent et la masse des Français aspirent à l'action »[1270]. Mais cette action doit rester toutefois très largement orientée par les FFI, qui doivent « exercer un contrôle total sur toutes les forces organisées dans leur territoire »[1271]. Difficile de voir dans cet ordre un appel au soulèvement de la population et, surtout, à l'occupation de tous les bâtiments, telle que préparé par le CPL. L'état-major régional des FFI a une vision de l'insurrection tout à fait opposée à celle du CPL et des CLL, et revendique la responsabilité de la conduite du mouvement en cours. Cette incohérence entre deux stratégies pose problème au moment de passer à l'action.

1263 AN, 3AG(1)/266 Quartus à COMIDAC, 9 août 1944

1264 CHSP, PA8, Note des mouvements de zone nord, 2 août 1944. Ces mouvements (OCM, Libération Nord, CDLL et CDLR) font part de leur « «émotion devant le malaise qui s'accentue chaque jour entre le CNR et le COMAC ». Ils demandent la suppression du COMAC, et la création d'une commission du CNR qui fonctionne comme les autres commissions.

1265 CHSP, PA8, *Ibid.*

1266 Henri ROL-TANGUY et Roger BOURDERON, *Libération de Paris*, *op. cit.*, p. 177.

1267 *Ibid.*

1268 *Ibid.*

1269 *Ibid.*

1270 *Ibid.*, p. 179.

1271 *Ibid.*

En effet, pour le CPL et les CLL, l'occupation des mairies est un principe sur lequel il est impossible de revenir. C'est une nécessité politique pour contrecarrer les dernières manœuvres de Vichy et affirmer la légitimité des comités de libération. Pour les mêmes raisons, le CPL proclame son désir d'être le « premier organisme installé à l'Hôtel de Ville où il recevra le CNR et les fonctionnaires du gouvernement »[1272]. CPL et Délégation générale savent que, à la fin du mois de juillet, « quelques uns des plus connus et des plus respectés des anciens conseillers municipaux de Paris, révoqués par Vichy fin décembre 1941, avaient l'intention de se porter à l'Hôtel de Ville au jour de la libération de la capitale »[1273]. La rencontre entre le CPL et ces « ci-devants » a permis d'effacer cette possibilité. Cependant, Pierre Laval, le chef du gouvernement, est revenu à Paris le 8 août 1944, pour préparer une éventuelle passation de pouvoir avec les Américains[1274]. Dans cette perspective, il tente de s'appuyer sur les parlementaires, notamment en sollicitant le concours d'Édouard Herriot, président en titre de l'Assemblée nationale, mais également sur les élus locaux. Le 11 août 1944, une réunion de l'union des maires de la Seine à l'Hôtel Matignon est présidée par Pierre Laval[1275]. Quatre-vingt sept maires sont présents[1276] et remettent au chef du gouvernement un parchemin dans lequel ils lui adressent « l'hommage de leur affectueuse et fidèle amitié »[1277]. D'autre part, les rumeurs sur la volonté de Pierre Taittinger, président du conseil municipal, de recevoir lui-même le général Eisenhower sur le perron de l'Hôtel de Ville[1278] sont l'objet de l'attention des institutions de la Résistance. Il est aussi question que les Américains et les Allemands s'entendent pour déclarer Paris ville ouverte[1279].

Pour le CPL, c'est l'insurrection qui va permettre de « déjouer les intrigues des Chautemps, Bonnet, etc, et de balayer les survivants vichyssois dont le retour de Pierre Laval atteste les insolentes espérances »[1280]. Quant à l'action éventuelle des anciens élus, elle est redoutée par les partis politiques, tel que le parti communiste, en ce qu'elle pourrait remettre en cause les équilibres politiques favorables décidés pour les assemblées provisoires. Jacques Duclos met en garde contre ces « tentative de remise à flots de certains éléments qui sans

1272 BDIC, FΔ 183221/4 Séance du 14 août 1944
1273 AN, 72AJ/234, Rapport de Guizot, 20 juillet 1944
1274 Jean-François MURACCIOLE, *La Libération de Paris: 19-26 août 1944*, Paris, Tallandier, 2013, p. 94.
1275 BNF *Le Matin*, n° 21867, 12 août 1944
1276 Jean-François MURACCIOLE, *La Libération de Paris*, *op. cit.*, p. 93.
1277 BNF *Le Matin*, n° 21867, 12 août 1944
1278 CHSP, PA11 SR Pol à Sérat, L'attitude du conseil municipal en fonction, Paris, 9 août [1944]
1279 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 210 et MRN, 14/ATOL/1 Lettre de Henri Raynayd à André Tollet, 16 août 1944
1280 Henri DENIS, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 172-174 Annexe VI, Le comité parisien de la libération aux comités locaux de la libération, 14 août 1944.

doute doivent avoir pas mal d'alibis mais dont nous sommes en droit de trouver étrange qu'on puisse songer à les renflouer »[1281]. C'est cette crainte qui a pu motiver le remplacement d'Albert Rigal par Georges Marrane, ancien président du conseil général de la Seine et maire d'Ivry, dans la mesure où Jacques Duclos avait demandé « qu'un de nos élus municipaux de la Seine procède à une exécution en règle, sur le papier s'entend, de ces messieurs »[1282]. Le 18 août, Jean Mons met encore en avant le danger que les Alliés s'entendent soit avec Pétain ou Laval, soit avec le préfet de la Seine ou des conseillers municipaux. La Délégation générale, de son côté, à pris ses précautions en mettant sur pied des équipes d'orateurs pour mobiliser la population en cas d'installation d'un gouvernement non désiré[1283].

Accessoirement, le souci du CPL d'être le premier à prendre possession de l'Hôtel de ville est aussi un moyen d'affirmer ses prérogatives municipales et départementales face à la volonté du CNR et de beaucoup de résistants, de se porter dans ce lieu emblématique au jour de la libération, dans l'espoir d'y proclamer à nouveau la République[1284].

Œillères et sous-entendus

En ce mois d'août 1944 à Paris, les relations entre les résistants semblent gangrenées par le sous-entendu. Deux groupes, communément dénommés les gaullistes et les communistes se soupçonnent respectivement de ne pas être parfaitement transparents dans leurs intentions, tout en travaillant côte à côte au sein de toutes les institutions de la Résistance. Certes, la crainte du coup de force communiste est une réalité dans les cercles conservateurs de la Résistance[1285], et sans doute à Londres et à Alger[1286]. Le questionnement sur le bien-fondé de cette peur a nourri un très long débat, auquel l'ouverture des archives soviétiques dans les années 1990 est venu mettre un terme[1287].

Toujours est-il que cette peur, et les mauvaises relations qu'elle suscite, qui puise ses

1281 MRN, 12/117 Lettre de Jacques Duclos à [Raymond Bossus], 2 août 1944
1282 MRN, 12/117 *Ibid.*
1283 Papiers Morandat, note du 9 août, cité par Charles-Louis FOULON, *Le pouvoir en province à la libération*, *op. cit.*, p. 108.
1284 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 200 : Léo Hamon rapporte une discussion entre Jacques Lecompte-Boinet et André Mutter, tous deux membres du CNR, qui, le 9 août, apprenant l'avancée rapide des armées alliées, « se préoccupent de savoir comment ils rentreront à l'Hôtel de Ville où ils seront certainement d'ici la fin de la semaine », et CHSP, PA11 télégrammes de Belladone [Alexandre Parodi] à COMIDAC, Mon secnord 61 du 18 août.
1285 Jacques BARDOUX, *La délivrance de Paris*, *op. cit.*
1286 D'après Jean-Louis CRÉMIEUX-BRILHAC, *De Gaulle, la République et la France libre*, *op. cit.*, p. 440.
1287 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*; Mikhaïl NARINSKI, « La politique soviétique à l'égard des pays de l'Europe occidentale de 1941 à 1945 », *op. cit.* sont des exemples parmi tant d'autres

racines dans les oppositions politiques d'avant-guerre, est surtout causée par des appréciations divergentes de ce que doit être l'insurrection nationale[1288]. L'agressivité des critiques adressées par les résistants communistes à leurs partenaires, régulièrement accusés d'« attentisme »[1289] et d'« anticommunisme »[1290], n'est évidemment pas toujours bien reçue. Inversement, la méfiance des non-communistes envers leurs partenaires est parfois mal dissimulée. La puissance de la résistance communiste en région parisienne, au service de la recherche d'une insurrection populaire et massive, fait l'objet d'une obsession grandissante de la part d'une bonne partie des résistants non-communistes. Ces attitudes se traduisent incontestablement par une césure dans la Résistance parisienne. En ce mois d'août 1944, le ton des débats du CPL l'illustre avec éloquence. Léo Hamon, qui a tendance à analyser chaque situation comme une manœuvre du parti communiste pour avancer ses pions, est d'une méfiance extrême[1291]. Au COMAC parisien, puis au bureau du CPL, la discussion sur l'adoption d'un modèle unique de brassards[1292] pour les insurgés parisiens se charge d'une dimension politique, proche de l'absurde. « C'est avec de petites choses que se font les grandes mystiques »[1293], dit Léo Hamon, qui fait des brassards une question de principe, disant que la Croix de Lorraine est l'emblème officiel de la Résistance. Jean Mons, Marie-Hélène Lefaucheux et Roger Deniau le suivent, tandis qu'André Carrel dénie le fait que la Croix de Lorraine soit un symbole unanimement partagé. Ainsi, ils est décidé que les brassards des insurgés soient tricolores, et portent l'acronyme de l'organisation à laquelle ils sont rattachés (FFI, MP, CPL) ou leur mouvement d'origine (Honneur de la Police, FTP, FN, …). Ces modèles sont envoyés aux comités locaux, ainsi que des modèles de laisser-passer et d'ordres de mission[1294].

Le parti communiste, quant à lui, est extrêmement vigilant envers les manœuvres de ceux qui veulent « empêcher l'insurrection nationale, c'est-à-dire la participation de la masse du peuple à la lutte libératrice »[1295]. Certains ont tendance à analyser toutes les situations sous

1288 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*, p. 81-106.
1289 MRN, 14/PVIL/1 Dossier « Attentisme, Anticommunisme, refus armes », 1944
1290 MRN, 14/PVIL/1 *Ibid.*
1291 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 203 et 204 par exemple
1292 Un modèle de brassard circule au début du mois de juin, comportant une Croix de Lorraine, il est considéré comme le modèle officiel de toute la Résistance (JBES/5 Valton à Martel, Af. Brassard, 7/6/1944 et note sans titre, sans date avec schéma brassard). Quant à CDLR, il diffuse le 18 août à ses membres une note contenant le modèle à adopter sur lequel figure également une Croix de Lorraine (MRN, 13/Fonds Antoine Lévy Vaillant à tous CDLR, 18 août 1944)
1293 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 203
1294 Henri DENIS, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 172-174 Annexe VI, Le Comité parisien de la libération aux comités locaux de la libération, 14 août 1944.
1295 MRN, 12/117 lettre de Jacques Duclos à [Raymond Bossus ?], 2 août 1944

cet angle. Au sein du CPL, Albert Rigal demeure attaché à ce que soit préservée « l'expression de la volonté populaire »[1296], et les colères d'André Tollet portent régulièrement sur ce thème[1297]. Le parti communiste, bien que fidèle à la politique frontiste défendue par Jacques Duclos auprès des dirigeants de la résistance communiste en région parisienne[1298], n'en reste pas moins très critique envers ses partenaires « bourgeois », dont il craint la subversion. Pour Benoît Frachon, c'est une menace qui pèse lourdement sur André Tollet, secrétaire de l'UD et président du CPL guetté par le danger de se laisser « endormir par les flatteries intéressées »[1299] des résistants non communistes, « ces milieux où il se trouve évidemment des gens qui ont les mœurs des anciens politiciens »[1300]. Malgré ces réserves de la part de son dirigeant de tutelle, le travail d'André Tollet, en tant que secrétaire de l'union des Syndicats, et du « Carré »[1301] de direction du PC en région parisienne est entièrement dirigé dans la recherche la plus rapide possible des conditions de l'insurrection. Les résultats de ce travail sont analysées au bureau du CPL, et sont même les principaux sujets de discussion du comité dans les jours qui précèdent l'insurrection, avec les questions municipales. Certaines positions adoptées par le CPL sont d'ailleurs directement inspirées de ces conceptions : dans l'insurrection, « c'est l'ordre populaire qui doit vaincre et s'affirmer »[1302], énonce le CPL aux CLL.

Le dernier débat : l'heure H

Le CPL est au cœur du processus de prise de décision. Premièrement parce qu'il est convaincu de sa grande autorité sur les Parisiens, et qu'il peut, par la publication et l'affichage d'un appel à la population, déclencher le mouvement insurrectionnel. La proclamation du 6 août le montre bien. Dans les conversations également, cet optimisme est sensible. Le 12 août, Jean Mons rétorque à un résistant qui doute de cette autorité :

> Tu te trompes, tu ne sais pas ce que c'est que l'influence du CPL. Ce jour-là, il y aura un immense mouvement populaire, les soldats américains qui depuis un mois sont dopés par

1296 CHSP, PA6, CPL, compte rendu succinct de la séance du 31/7/44
1297 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 34e séance, AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 200 et BDIC, FΔ 183221/4 Désignation du préfet de police, s.d.
1298 MRN, 12/117 Lettre de Jacques Duclos à [Raymond Bossus ?], 2 août 1944
1299 MRN, 12/117 Lettre de Joseph à Lévêque [Benoît Frachon à Raymond Bossus ?], 21 juillet 1944
1300 MRN, 12/117 Lettre de Joseph à Lévêque [Benoît Frachon à Raymond Bossus ?], 21 juillet 1944
1301 Daniel VIRIEUX, « Le front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France », *op. cit.*
1302 Henri DENIS, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 172-174 Annexe VI, Le Comité parisien de la libération aux comités locaux de la libération.

le mythe de Paris, qui seront grisés par son approche, ne pourront pas aller contre.[1303]

En plus de cet optimisme de principe, le CPL compte en son sein le principal initiateur des mouvements de grève massifs qui éclatent en banlieue, puis à Paris, à partir du 10 août et qui commencent à paralyser la région parisienne. De fait, une grande partie de cette décision va être le fruit de l'analyse de ce mouvement de grève que l'ensemble de la Résistance, de gré ou de force, va coiffer de son autorité[1304].

L'événement qui fait basculer la situation, qui agit comme un déclic, c'est la grève des fonctionnaires de police, décidée le 14 au soir pour le 15 août[1305], au cours d'une réunion où André Carrel donne l'accord du CPL sans consulter le bureau[1306]. Le Comité parisien de la libération voit ainsi valider ses conceptions de la mise en route de l'insurrection par la grève et l'auto-défense[1307]. C'est un événement répressif allemand qui a déclenché ce mouvement. Trois commissariats du nord-ouest de la Seine sont occupés par les Allemands qui désarment les agents[1308]. Les trois organisations de résistance de la police, soutenues par le colonel Rol, prennent la décision de se mettre en grève[1309]. Au cours de la réunion du CPL du 14 août, André Carrel met au courant le bureau « qu'un mouvement de grève est en gestation »[1310] dans la police, ce qui est confirmé par Roger Deniau et Léo Hamon, qui demande que « les mêmes formes de soutien des cheminots soient admises aussi pour les policiers, ce qui est adopté »[1311]. Le lendemain, un texte est écrit pour féliciter la police parisienne de la « magnifique unanimité de son mouvement »[1312]. Pour Henri Raynaud, membre du bureau confédéral de la CGT, dans une lettre à André Tollet, cet événement confirme l'« extrême maturité de la situation »[1313], et invite le CPL à intensifier son action, quitte à passer outre les consignes gouvernementales diffusées par la radio[1314]. À l'inverse, la Délégation générale, dans son ensemble, ne voit pas d'un bon œil ce mouvement. Roland Pré estime que c'est une

1303 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 207
1304 À ce sujet, il faut noter que la Délégation générale soutient financièrement les grévistes, en versant des fonds au bureau du CPL à leur intention. MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 36e séance, 17 août 1944
1305 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 209
1306 André CARREL, *Mes humanités*, *op. cit.*, p. 113.
1307 AN, 72AJ/2304, document sans titre, « Paris, mai 1944 »
1308 Luc RUDOLPH, *Policiers rebelles: la Résistance au coeur de la Préfecture de Police, 1940-1944*, Paris, LBM, 2012, p. 241.
1309 Henri ROL-TANGUY et Roger BOURDERON, *Libération de Paris*, *op. cit.*, p. 189.
1310 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 35e séance, [14 août 1944]
1311 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1312 MRN, 14/ATOL/1 Le Comité parisien de la libération à la police parisienne, 15 août 1944
1313 MRN, 14/ATOL/1 Lettre de Henri Raynayd à André Tollet, 16 août 1944
1314 MRN, 14/ATOL/1 Lettre de Henri Raynayd à André Tollet, 16 août 1944

« folie »[1315] qui va « aboutir à un massacre de policiers »[1316]. Pour Alexandre Parodi, la situation est inquiétante. Il craint à la fois la répression allemande et la guerre civile, et estime que la situation à Paris « dépendra essentiellement de l'arrivée plus ou moins rapide du général de Gaulle. S'il est là, l'enthousiasme populaire rendra tout facile »[1317]. Face aux mouvements de grève qui se développent dans toute la région parisienne, il « espère pouvoir tenir la situation et gagner du temps »[1318].

Le 17 août, le CNR fait un appel au « peuple parisien »[1319] dans lequel il félicite les grévistes, et demande que les Parisiens s'engagent dans les FFI et les Milices patriotiques et se mobilisent pour sauvegarder ce qui est nécessaire à la population, les stocks de ravitaillement en particulier. Le même jour, à 21 heures 33[1320], la BBC diffuse des « consignes aux habitants de Paris et des grandes villes »[1321], écrites par le général de Gaulle quelques jours plus tôt, et adaptées par Emmanuel D'Astier de la Vigerie[1322] et Georges Boris[1323], sur la base d'une appréciation assez juste de la situation en région parisienne[1324]. De crainte que « le mouvement se déclenche sans l'autorité du GPRF »[1325], il est jugé « indispensable que le GPRF indique à grands traits ce qu'il attend de Paris »[1326]. Ces consignes valident le mouvement qui a lieu à Paris, puisque la consigne première est de faire la grève, qui est considérée comme « un instrument de guerre »[1327]. La deuxième consigne rejoint également

1315 AN, 70AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 1
1316 AN, 70AJ/42 *Ibid.*
1317 CHSP, PA7 Cerat délégué général à colonel IS, 1er août [1944]
1318 CHSP, PA11 Note sans titre, transcriptions de télégrammes « Belladone à intérieur COMIDAC et général Koenig », Mon sec nord 53 du 17 août [1944]
1319 CHSP, PA6, « Au peuple parisien », 17 août 1944
1320 Jean-Louis CRÉMIEUX-BRILHAC, *Les Voix de la liberté, op. cit.*, p. 180.
1321 AN, 72AJ/1901 Consignes pour Paris et les grandes villes, 12 août 1944
1322 AN, 72AJ/1901 note sans titre, 17 août 1944, mention manuscrite « D'après les corrections apportées par M. d'Astier »
1323 AN, 72AJ/1901/Consignes Paris, Boris à d'Astier, 14 août 1944 et 17 août 1944 et AN, 72AJ/1902 Idées sur le soulèvement national à Paris. Georges Boris. Ce dernier, d'accord avec le général Kœnig, estime que la forme donnée par le général de Gaulle pourrait donner lieu à des « interprétations très défavorables pour nous », en particulier la dernière consigne qui demande aux Parisiens de reprendre le travail « immédiatement » et « en ordre » une fois les Alliés arrivés. Malgré toutes ces précautions, les députés communistes de Paris qui siègent à l'Assemblée consultative provisoire, reçoivent très mal la partie du texte qui demande aux travailleurs de ne pas céder aux désordres, pillages, et « destructions inutiles ». (AN, 72AJ/409 Les députés de la région parisienne présents en Afrique du Nord à messieurs les membres du gouvernement provisoire de la République française, 20 août 1944).
1324 AN, 72AJ/1902 Idées sur le soulèvement national à Paris, 14 août 1944
1325 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
1326 AN, 72AJ/1902 *Ibid.*
1327 Jean-Louis CRÉMIEUX-BRILHAC, *Les Voix de la liberté, op. cit.*, p. 180. Dans les « idées sur le soulèvement national à Paris » (AN, 72AJ/1902) les directives sont beaucoup plus complètes et étonnamment proches de ce qu'aurait pu dire le CNR ou le CPL au même moment, demandant notamment la conquête des mairies, de « détruire l'ennemi partout où il se trouve », et mettant en avant le rôle majeur des comités de libération, et même des Milices patriotiques.

en partie ce que la Résistance a prévu, la mise en place d'« équipes de protection »[1328] pour empêcher les destructions. Les Milices patriotiques peuvent parfaitement se reconnaître dans ce mot d'ordre.

Alexandre Parodi est sans doute pris au dépourvu par ces événements, lui qui, au même moment, demande par télégramme à Londres que la BBC diffuse un appel au calme spécifiquement adressé à la population parisienne[1329], et notamment aux travailleurs, invités à attendre l'ordre du CPL et du CNR[1330] pour prendre la décision de se mettre en grève. Dans les archives d'Alexandre Parodi, le texte de ce télégramme est barré, et porte la mention « décommandé »[1331], cependant, il est tout de même envoyé, mais n'est connu à Londres que le 24 août[1332].

Le souci de soutenir le mouvement populaire rencontre celui d'essayer de protéger cette même population. Au Comité parisien de la libération, André Tollet est le porte parole de la première idée :

> Pour nous, il n'y avait pas de doute, la pression que les Allemands exerçaient sur les cheminots, ils l'exerceraient sur toutes les entreprises en grève, même contre la police et toujours avec plus de rage.
> Les travailleurs ne pouvaient se tenir sur la défensive et se faire battre les uns après les autres.
> Ils devaient attaquer, c'était le meilleur moyen de défense, et ils le pouvaient car l'idée de l'insurrection faisait son chemin. La situation était mûre.[1333]

Le colonel Rol, qui assiste à la dernière réunion du bureau du CPL avant la prise de décision, développe quant à lui sa conception de l'insurrection, c'est-à-dire l'aboutissement du développement massif de la guérilla. Avec ces nuances, il juge également que le moment est venu[1334]. Léo Hamon et Roger Deniau souhaitent que la responsabilité de la décision soit partagée par toutes les parties prenantes, parisienne, nationale, civile et militaire :

> Ma thèse est que je ne veux pas me prononcer avant d'avoir connu l'avis du CNR et

1328 *Ibid.*
1329 CHSP, PA11 Note sans titre, transcriptions de télégrammes « Belladone à intérieur », 17 août 1944
1330 CHSP, PA11 *Ibid.*
1331 CHSP, PA11 *Ibid.*
1332 Jean-Louis Crémieux-Brilhac, « Ici Londres. L'arme radiophonique et l'insurrection nationale », *in Paris 1944 : les enjeux de la Libération : actes du colloque, 2-4 février 1994*, Paris, A. Michel, 1994, p. 161.
1333 André Tollet, *La Classe ouvrière dans la Résistance*, *op. cit.*, p. 237.
1334 MRN, 14/ATOL/1 37e séance, [18 août 1944]

> certains renseignements militaires. Rol présent répond très loyalement à ma question qu'il dispose seulement d'environ un millier d'armes. Le moyen, dans ces conditions, est qu'il faut savoir si les Alliés sont prêts d'arriver. On se renvoie finalement au lendemain. (…) En cheminant avec Deniau, nous nous disons l'un et l'autre que c'est probablement le moment de donner l'ordre de l'insurrection. Nous verrons d'ici demain.[1335]

Formellement, les membres du bureau du CPL souhaitent prendre une décision commune avec le CNR. Le texte de l'appel à l'insurrection est définitivement rédigé dès le 17 août[1336], mais le CPL attend la séance du CNR[1337]. Le CPL, considéré par la plupart des observateurs comme l'organisme le plus désireux de donner l'ordre d'insurrection[1338], est celui qui temporise le plus. Ce formalisme est quelque peu biaisé car les membres communistes du CPL sont bien décidés à pousser les événements pour « créer le fait accompli de la situation insurrectionnelle »[1339], voire même à lancer le mot d'ordre au nom de leurs propres organisations[1340]. Au même moment, des affiches émanant des FTP, du PC et des FFI sont apposées sur les murs de Paris : deux affiches de mobilisation générale, une des FTP[1341], et une des FFI[1342], et une affiche du PC[1343] qui appelle franchement à l'insurrection. Le CPL est impliqué indirectement dans ce mouvement puisque l'ordre de mobilisation des FFI du 18 août évoque une décision prise « en accord avec les décisions du Comité parisien de la libération »[1344], ce qui n'est pas confirmé par la lecture des procès-verbaux. Si le texte du PC n'engage que cette organisation, il appelle très clairement au combat, et il est tentant de penser que beaucoup de militants communistes engagés dans la Résistance n'ont pas eu besoin de lire une autre affiche pour se considérer comme des insurgés. Finalement, le matin du 19 août, la réunion fatidique entre le CPL et le CNR va simplement entériner officiellement le mouvement : « L'insurrection ne nous a pas attendus »[1345].

1335 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 5
1336 AN, 14/ATOL/1 Peuple de Paris !, 17 août 1944. Une première version légèrement différente et « à tenir en réserve » (MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 35e séance, [14 août 1944]) est déjà prête le 14 août, rédigée par André Tollet (MRN, 14/ATOL/1 Peuple de Paris, 13 août 1944)
1337 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 2
1338 CHSP, PA11 Note sans titre, transcriptions de télégrammes « Belladone à COMIDAC », Mon sec nord 63 du 18 août [1944]
1339 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 3
1340 AN, 72AJ/42 *Ibid.* et MRN, 14/ATOL/1 37e séance, [18 août 1944]
1341 MRN, 7/LIBPAR/31 Ordre de mobilisations générale [FTP], s.d.
1342 MRN, 7/LIBPAR/31 *Ibid.*
1343 MRN, 7/LIBPAR/18 Appel à la population de la région parisienne, [PC] s.d.
1344 MRN, 7/LIBPAR/17, Le commandement de la Région de Paris des FFI à la population parisienne, [18 août 1944]
1345 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 6

Le CPL n'est pas resté fidèle à ses propres principes. Autoproclamé « seule autorité légale pour le département de la Seine »[1346], « seul habilité pour conduire l'insurrection nationale dans le département »[1347], et «interprète qualifié de la population parisienne »[1348], il a délégué une partie de son autorité à ses deux tutelles et à son homologue militaire. La décision d'insurrection, sur le papier, a été prise par un aréopage des quatre institutions, des quatre principales légitimités résistantes actives à Paris. Cependant, dans les faits, c'est la base, aiguillonnée par la partie des résistants qui souhaite la plus grande participation des masses populaires à la libération, la résistance communiste et les syndicats, qui a créé les conditions de l'événement.

Insurrection parisienne ou insurrection nationale à Paris ? Le CPL a été un lieu d'expression de cette tension. Hôte de l'insurrection nationale, il a voulu prendre une plus grande place dans sa mise en scène. Il a revendiqué un rôle décisionnaire pour tout ce qui se passe sur son territoire, sans en avoir les moyens humains, intellectuels[1349] et matériels. Ses tensions internes l'ont empêché de jouir d'une autorité suffisante auprès des autres forces de la Résistance nationale, et il a été essentiellement un lieu de débat, de contradiction entre les tendances de la Résistance, la synthèse par la confrontation des pratiques a trouvé ses limites quand la question de la prise du pouvoir s'est posée effectivement.

Pourtant, le CPL est incontestablement le maître d’œuvre de la préparation de la transition municipale dans la Seine, ce qui aboutit, en plus de l'insurrection nationale à Paris, aux insurrections municipales et à l'insurrection départementale.

1346 MRN, 14/ATOL/1 Comité parisien de la libération, 6 août 1944
1347 MRN, 14/ATOL/1 Comité parisien de la libération, 6 août 1944
1348 MRN, 14/ATOL/1 Tract, 16 juin 1944
1349 Au sens où il n'a pas toutes les informations nécessaires.

Cinquième chapitre : Insurrection parisienne, insurrection nationale à Paris

C'est un poncif. Pour ses observateurs, à chaud et au fil des années, la libération de Paris est un des faits les plus marquants de la Seconde guerre mondiale. Dès ses premiers numéros, la presse parisienne libre commence à édifier un panthéon de femmes et d'hommes, d'actions, de comportements[1350]. Les organisations politiques issues de la Résistance et les pouvoirs publics y contribuent en fêtant, chacun à sa manière, la réussite de cette insurrection, construite selon un « plan prévu »[1351], impulsée par la Résistance[1352] et réalisée par l'ensemble de la population parisienne[1353]. Pour ses acteurs, il représente bien souvent le souvenir le plus important d'une vie[1354]. Des milliers de personnes ont raconté leurs souvenirs de ces journées historiques. La multiplicité des narrations est infinie. Toutes ces visions, tous ces souvenirs s'entrecroisent, se complètent ou se contredisent, au point qu'il apparaît illusoire, et finalement injustifié, d'imaginer réaliser une histoire complète de ces quelques jours de l'histoire de France. Le Comité parisien de la libération n'échappe pas à ce phénomène. Son action a fait l'objet de commentaires, de témoignages, d'interprétations. Toutefois, alors que la libération de Paris est la conclusion heureuse de l'action du CPL, il est relégué nettement derrière le CNR, les FFI ou les délégués du général de Gaulle dans ce panthéon des acteurs de l'insurrection parisienne.

Pour Jean-Pierre Azéma, l'insurrection « épouse un schéma des plus classiques »[1355], des manifestations aux barricades en passant par les grèves et les coups de main. Cet

1350 MRN, 2/Q60 *Libération*, Édition de Paris, n° 2, 22 août 1944. Un exemple parmi tant d'autres, ce journal porte en titre « Paris brise ses chaînes » et publie les photos des combattants, « soldats sans uniforme », après leurs faits d'armes. Dans le numéro du lendemain, une rubrique fait son apparition, « Morts et blessés pour la patrie ».

1351 L'expression est employée par le général de Gaulle pendant la cérémonie du 2 avril 1945 au cours de laquelle la ville de Paris fut faite Compagnon de la Libération.

1352 Claude Roy, *Paris, les heures glorieuses, août 1944: Le CPL prépare et dirige l'insurrection*, Montrouge, impr. de Draeger frères, 1945, 108 p.

1353 Les unes des journaux rivalisent de lyrisme, sans pour autant abuser des références historiques sur le Paris des barricades. L'action populaire est bien évidemment au centre du discours de *l'Humanité* : MRN, 2/Q40 *L'Humanité*, n° 1, 21 août 1944, « Les Alliés doivent être reçus dans la capitale libérée par la levée en masse de ses fils ». *Le Parisien Libéré*, journal issu de l'OCM, salue quant à lui la profusion des barricades. MRN, 2/Q81 *Le Parisien libéré*, n° 3, 24 août 1944, « Victorieux derrière ses barricades, Paris va connaître la délivrance ».

1354 Roger Grenier, un des permanents de CDLR présents à l'Hôtel de ville à partir du 20 août, parle des jours les plus exaltants de sa vie (entretien filmé du 8 août 2012, MRN, en ligne sur http://www.dailymotion.com/video/xsziat_souvenirs-de-la-liberation-de-paris_news)

1355 Jean-Pierre Azéma, « L'insurrection », *op. cit.*, p. 239.

enchaînement est facilité par le fait que, du côté allemand, « une défense opérationnelle de la ville n'était plus possible »[1356] dès le 13 août, étant donné le manque de troupes. L'occupation de la préfecture de police et des édifices publics provoque tout de même « un infléchissement du cours de l'insurrection, en la rendant beaucoup plus statique et également plus vulnérable »[1357]. Plus qu'un infléchissement, il nous semble qu'il s'agit d'une contradiction rendue obligatoire par le travail de préparation insurrectionnelle du CPL et des comités locaux. Après coup, certains acteurs ont pourtant expliqué, à l'image d'André Carrel, qu'ils avaient la conviction qu'il fallait « précisément ne pas donner prise aux Allemands »[1358], mais « spontanément, le phénomène inverse [s'était] produit, et la population [s'était] dirigée vers les mairies »[1359]. Le Comité parisien de la libération, dans l'insurrection, fait à plus fort titre que les autres institutions de la Résistance l'expérience de ce grand écart, qui provoque un conflit très vif entre ses membres. Ce n'est pourtant pas faute de l'avoir prévu : plus que tout autre également, le Comité parisien de la libération a initié ce double mouvement, soutenant sans équivoque les grèves et apportant le plus grand soin à la constitution des comités locaux et la reconquête du pouvoir municipal.

Cette double préparation insurrectionnelle a des conséquences quasiment inévitables, en particulier la conclusion d'une trêve pour conserver les bâtiments conquis par la Résistance. Les oppositions qui en ont résulté sont sans conséquence pour le déroulement de l'événement, mais ont favorisé une lecture très clivée de la libération de Paris, par les acteurs autant que par les témoins et les historiens. Comme pour la plupart des polémiques touchant à la Résistance, la ligne de partage politique se situe entre les communistes et les non communistes. Cependant, dans l'insurrection, les membres des plus hautes institutions de la Résistance continuent à agir en tant que membre de la coordination et en tant que membre de leur mouvement, voire en tant que partisan des fractions qui privilégient l'une ou l'autre des dimensions de l'événement, la prise du pouvoir ou la guérilla. Chaque acteur a également une grille de lecture privilégiée, entre le militaire, le politique, mais aussi le révolutionnaire, l'humanitaire, et même le « sentimental »[1360], comme le dit Jean de Vogüé.

Le CPL, comme les autres lieux de rencontre des différentes tendances de la

1356 K. J. MÜLLER, « Le développement des opérations du groupe d'armées B, fin juillet-fin août 1944 », *in Paris 1944 : les enjeux de la Libération : actes du colloque, 2-4 février 1994*, Paris, A. Michel, 1994, p. 102.

1357 Jean-Pierre AZÉMA, « L'insurrection », *op. cit.*, p. 240.

1358 André CARREL, « Débats », *in Paris 1944 : les enjeux de la Libération : actes du colloque, 2-4 février 1994*, Paris, A. Michel, 1994, p. 262.

1359 *Ibid.*

1360 Adrien DANSETTE, *Histoire de la libération de Paris*, Paris, Perrin, 1994, p. 212.

Résistance, est au cœur de cette tension, fidèle à ce qu'il est depuis sa création, c'est-à-dire le lieu par excellence de confrontation des pratiques et des expériences résistantes. Certains de ses membres, individuellement et en dehors du CPL, prennent une très large part dans l'événement. Dans l'insurrection, le CPL se réduit d'ailleurs en grande partie aux actions opposées de Léo Hamon d'un côté, celles du duo André Tollet et André Carrel de l'autre, ainsi qu'à la médiation salutaire de Georges Marrane grâce à laquelle le Comité parisien de la libération réussit, le premier, à dépasser ces tensions, adoptant une position unanime, exemple suivi par le CNR et la Délégation générale.

En plus de son implication dans l'insurrection nationale qui se déroule à Paris, le CPL doit également gérer l'insurrection parisienne, c'est-à-dire la prise en main des leviers politiques et administratifs du département de la Seine. Le lieu central de cette action est l'Hôtel de ville[1361]. Cependant, l'insurrection parisienne révèle fortement la différence entre l'insurrection des chefs et l'insurrection de la base. Les groupes locaux, en contact entre eux et en liaison avec le secrétariat du CPL à l'Hôtel de ville, sont malgré tout relativement indépendants et restent fidèles à leurs prérogatives initiales. Les tensions qui agitent les dirigeants descendent assez peu, bien que d'autres sources d'opposition existent. À l'échelle des communes et des arrondissements, les conséquences des réflexions politiques et stratégiques sont diversement subies. Toute l'action insurrectionnelle de ces localités se concentre autour de l'hôtel de ville, dont l’occupation est le signal de départ ou la conclusion victorieuse, selon les contextes. Les comités locaux de libération des communes suburbaines n'ont, en théorie, pas à gérer de cessez-le-feu, car la trêve ne s'étend qu'à Paris *intra muros*. En revanche, les équilibres politiques et les oppositions de partis, souvent hérités de l'avant-guerre, apparaissent parfois immédiatement après l'occupation de la maison commune par la Résistance, dans les premiers jours de l'insurrection. Dans les arrondissements, le point névralgique qu'est la mairie est occupé très rapidement par le CLL, les FFI et les policiers, qui sont au cœur du combat, quand celui-ci vient à eux.

1361 Pour faciliter la compréhension, nous avons choisi d'employer une majuscule pour l'Hôtel de ville de Paris et la minuscule pour les hôtels de ville des communes de la Seine et des arrondissements.

1- Le CPL englué dans ses contradictions

A) L'appel à l'insurrection, « chant du cygne »[1362] pour le CPL ?

La chronologie de l'insurrection parisienne est très confuse. Les aléas de la mémoire peuvent l'expliquer, mais il est tout de même symptomatique de constater que les erreurs de datation sont parfois communes à des acteurs ayant une vision très proche de l'événement et de sa signification politique. André Tollet, André Carrel et le colonel Rol fixent ainsi au 17 août la date de la réunion commune entre le CPL et le chef des FFI, et font débuter l'insurrection à cette date[1363], tandis que les notes prises par Jean Mons et Léo Hamon ne mentionnent pas la présence du colonel Rol à la réunion du 17 août, mais à celle du 18 août[1364], ce qui nous semble la datation correcte. Cette différence, au demeurant anecdotique, n'en reste pas moins curieuse pour un événement sur lequel tant d'écrits et de recherches ont été publiés. Ces différences, et ces erreurs, sont révélatrices d'une période où les informations s'entrecroisent, se contredisent sans cesse, et où chacun finalement finit par construire sa propre histoire de l'événement, en fonction de la somme limitée des informations parvenues jusqu'à lui, qui s'ajoute à son appréciation *a priori* de ce que doit être l'insurrection. Pour autant, tous les acteurs s'accordent pour dire que le lancement officiel de l'insurrection a eu lieu le 19 août au matin, au cours d'une réunion commune entre le CNR et le CPL.

Il paraît difficile d'affirmer que le mouvement insurrectionnel a été uniquement suscité par l'action de la Résistance, les grèves, l'apposition des affiches ou le message de la BBC le 17 août au soir. À Vincennes, le maire fait hisser le drapeau sur la mairie le 19 août au matin, sans qu'on sache précisément ce qui motive ce geste. Dans tout le département, ce samedi[1365] 19 août, des gens sans contact entre eux, parfois imperméables aux consignes de la résistance, ressentent que le moment d'accompagner le départ des Allemands est venu.

1362 Adrien DANSETTE, *Histoire de la libération de Paris*, *op. cit.*, p. 147.

1363 Cette datation est reprise par Roger Bourderon, le biographe d'Henri Rol-Tanguy, Roger BOURDERON, *Rol-Tanguy, op. cit.*, p. 376.

1364 Dans le procès-verbal (MRN, 14/ATOL/1) comme dans le journal de Léo Hamon (AN, 72AJ/42, libération de Paris, p. 5) il est mentionné qu'une liaison avec le CNR doit avoir lieu tout de suite après la réunion du CPL pour faire connaître la position du bureau au sujet du déclenchement de l'insurrection. Ce rendez-vous ne peut avoir lieu, du fait du couvre-feu fixé à 21 heures. Le rendez-vous a donc lieu le lendemain matin, 19 août.

1365 Bien que le colloque sur « Travailler pour l'Allemagne, travailler en Allemagne », 5e colloque du groupement de recherche 2539 du CNRS « Les entreprises françaises sous l'Occupation », tenu à Besançon 12-13 octobre 2006 a démontré « l'élasticité du temps de travail », (Christian Chevandier, conclusion générale), est-ce que la journée du samedi est une journée de repos pour une grande partie de la population ?

Plusieurs appels, plusieurs dimensions de l'événement

Le 19 août, vers 11 heures, rue de Bellechasse, le CPL et le CNR se réunissent pour prendre, conjointement, la décision officielle de l'insurrection. Il s'agit plutôt d'entériner une situation de fait très engagée, par les grèves et les combats de guérilla. La conquête des bâtiments publics commence dès le matin de ce 19 août, sans attendre les ordres du CNR et du CPL. La préfecture de police est occupée pendant que se tient la réunion, et cette information est diffusée rapidement, ce qui est perçu comme un signal pour un certain nombre de résistants[1366]. Certaines mairies d'arrondissement et de banlieue sont même occupées depuis la veille.

Le CNR a été convoqué dans son ensemble, la présence de Joseph Laniel l'atteste[1367]. Quant au CPL, aucun témoin n'évoque d'autres membres que ceux du bureau. Marie-Hélène Lefaucheux est absente, et on ne sait pas si Albert Rigal est encore présent, aucun compte rendu n'a été réalisé pour cette séance historique. Le texte du CPL a été écrit deux jours plus tôt[1368]. Pour le CPL, cette réunion est donc avant tout symbolique. Elle consacre à nouveau un abandon de responsabilité au CNR, autant que la réaffirmation du champ géographique des prérogatives du CPL. En effet, autoproclamé « seule autorité légale pour le département de la Seine »[1369], il partage pourtant l'annonce de l'insurrection avec le CNR, mais aussi avec la délégation général du GPRF[1370] et les FFI[1371]. On peut se demander pourquoi ce n'est pas la formule d'un appel commun qui a été retenue. Le sujet n'est jamais abordé, comme si la multiplication des textes allait de soi. L'existence des différents appels à l'insurrection affirme la légitimité de ses principaux dirigeants, tout en les mettant plus ou moins en concurrence. Les quatre appels décrivent quatre types différents d'insurrection. Bien que les mêmes tensions traversent le CPL et le CNR et que les éléments de discussion soient sans doute très proches entre l'échelle nationale et l'échelle parisienne, la façon de l'exprimer est assez différente. Les FFI et la Délégation générale, avec leurs propres prérogatives et leurs propres visions de l'événement, font aussi entendre d'autres voix.

Le premier texte est l'ordre de mobilisation lancé par le colonel Rol, le 18 août, dans

1366 C'est apparemment le cas à Aubervilliers, Denis TERILA et Éric GARREAU, *Les années semelles de bois*, Mairie d'Aubervilliers, 1994.
1367 André TOLLET et Claude LECOMTE, *Ma traversée de siècle*, *op. cit.*
1368 MRN, 14/ATOL/1 Peuple de Paris, 17 août 1944
1369 MRN, 14/ATOL/1 Comité parisien de la libération, 6 août 1944
1370 Adrien DANSETTE, *Histoire de la libération de Paris*, *op. cit.*, p. 425.
1371 MRN, 7/LIBPAR/17, Le commandement de la Région de Paris des FFI à la population parisienne, [18 août 1944]

lequel il demandait à la population parisienne de rejoindre les FFI et les Milices patriotiques, et d'« attaquer l'ennemi partout où il se trouve »[1372], tout en protégeant les services publics[1373]. Alexandre Parodi, le commissaire délégué du gouvernement provisoire, le confirme le lendemain, au nom du gouvernement provisoire, dans un texte visiblement dicté par le colonel Rol[1374]. Dans les textes du CNR, du CPL, du délégué du gouvernement provisoire ou des FFI, on voit se dégager les différents niveaux d'autorité. Chacun s'adresse à des lecteurs différents, et met en avant des buts différents, en fonction du rôle qu'il pense avoir. Le texte du CNR est adressé « à la nation française, au peuple parisien »[1375], celui du CPL au « peuple de Paris »[1376] uniquement, celui de Parodi aux « Français »[1377], tandis que le colonel Rol écrit à la « population parisienne »[1378], puis aux « Parisiens »[1379]. Le CNR marque son caractère représentatif national, tout en affirmant la place qu'il assigne à la libération de la capitale. Le CPL reprend une de ses adresses habituelles, dénomination autant géographique que sociale ou historique[1380]. Pour Alexandre Parodi et le colonel Rol, les adresses sont plus sobres et correspondent à l'étendue géographique de leur autorité.

Sous ces vocables, les quatre institutions s'adressent aux même groupes, avec quelques faibles nuances. Elles leur fixent en revanche des objectifs assez différents. Le gouvernement provisoire et les FFI appellent à la mobilisation générale. Il s'agit pour la population de rejoindre une force bien organisée, les FFI, qui saura donner à chacun des instructions précises, avec un objectif final commun : la victoire militaire. Le texte d'Alexandre Parodi et du colonel Rol demande d'ouvrir « la route de Paris aux armées victorieuses »[1381] en formant des « groupes de combat de huit hommes »[1382]. Les textes du CNR et du CPL appellent quant à eux, sans équivoque, à « l'insurrection nationale »[1383]. Une fois encore, le CPL marque la dimension parisienne de l'action qui s'annonce et l'inscrit dans l'histoire :

1372 MRN, 7/LIBPAR/17, *Ibid.*
1373 MRN, 7/LIBPAR/17, *Ibid.*
1374 Henri ROL-TANGUY et Roger BOURDERON, *Libération de Paris*, *op. cit.*, p. 210.
1375 CHSP, PA11 Conseil national de la Résistance : République française, à la nation française, au peuple parisien, [19 août 1944]
1376 MRN, 14/ATOL/1 Peuple de Paris, 17 août 1944
1377 Adrien DANSETTE, *Histoire de la libération de Paris*, *op. cit.*, p. 425.
1378 MRN, 7/LIBPAR/17, Le commandement de la Région de Paris des FFI à la population parisienne, [18 août 1944]
1379 MRN, 7/LIBPAR/17, *Ibid.*
1380 L'expression « peuple de Paris » est, au moins pour le 19e siècle, parfois synonyme de classe populaire. Voir par exemple Nathalie JAKOBOWICZ, *1830: le peuple de Paris*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 363 p.
1381 Adrien DANSETTE, *Histoire de la libération de Paris*, *op. cit.*, p. 425. et MRN, 7/LIBPAR/17, Le commandement de la Région de Paris des FFI à la population parisienne, [18 août 1944]
1382 Henri ROL-TANGUY et Roger BOURDERON, *Libération de Paris*, *op. cit.*, p. 198.
1383 CHSP, PA11 Conseil national de la Résistance : République française, à la nation française, au peuple parisien, [19 août 1944] et MRN, 14/ATOL/1 Peuple de Paris, 17 août 1944

> C'est Paris, capitale de la liberté, c'est Paris, fier de son passé de lutte et d'héroïsme, c'est Paris libéré par les Parisiens eux-mêmes qui accueillera les Alliés.[1384]

Le but de cette action est également différent suivant les textes. Pour le gouvernement provisoire comme pour les FFI, il s'agit donc avant tout d' « ouvrir la route de Paris aux Alliés »[1385]. Pour le CNR et pour le CPL, il s'agit de proclamer la République, « en présence du peuple de Paris »[1386] pour le CNR, à l'Hôtel de ville, précise le CPL[1387].

Le dernier point est peut être le plus décisif. Les FFI et la Délégation générale du gouvernement provisoire d'un côté, et le CPL de l'autre, annoncent assez précisément leur plan. Et on constate déjà que ces plans ne se superposent pas exactement. Si Alexandre Parodi comme le colonel Rol évoquent avant tout l'armement de la population, son organisation et l'action contre les objectifs allemands, le CPL, quant à lui, rend public le plan sur lequel il travaille depuis plusieurs semaines, le plan d'occupation des bâtiments publics :

> Le peuple de Paris a le droit sacré de reconquérir et de défendre le patrimoine national, de s'armer sur l'ennemi et de se battre.
> Reprenez les hôtels de ville et les Maisons communes où vont siéger les autorités de la République. Occupez les points stratégiques d'intérêt national, départemental et local ; les sièges de vos organisations.[1388]

Le 19 août à 11 heures, les textes sont validés. En combien de temps sont-ils imprimés et affichés ? Ont-ils été massivement affichés ? On sait que l'imprimerie de la préfecture de police a imprimé un grand nombre des affiches de l'état-major FFI[1389]. L'imprimerie de l'Hôtel de ville également a fonctionné, mais uniquement à partir de l'occupation du bâtiment, le 20 août. Sur les exemplaires des affiches reproduisant l'appel à l'insurrection du Comité parisien de la libération conservés au Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne, aucune mention d'édition ne figure[1390]. Un certain nombre de mairies ont été occupées avant

1384 MRN, 14/ATOL/1 Peuple de Paris, 17 août 1944
1385 Henri ROL-TANGUY et Roger BOURDERON, *Libération de Paris*, *op. cit.*, p. 185; Adrien DANSETTE, *Histoire de la libération de Paris*, *op. cit.*, p. 425.
1386 CHSP, PA11 Conseil national de la Résistance : République française, à la nation française, au peuple parisien, [19 août 1944]
1387 MRN, 14/ATOL/1 Peuple de Paris, 17 août 1944
1388 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1389 Henri Rol-Tanguy, Débats, in Christine LEVISSE-TOUZÉ (ed.), *Paris 1944*, *op. cit.*, p. 269.
1390 MRN, 14/ATOL/1 Peuple de Paris, 17 août 1944

la tenue de la réunion et la publication des appels. Cependant, le contenu du texte est très proche de celui qui a été transmis aux CLL le 14 août. Et quand Léo Hamon, sortant de la réunion, retrouve des membres de CDLR en pleine effervescence, il constate que le mouvement est déjà largement entamé[1391].

La dispersion du commandement

D'après André Carrel, le fait que l'insurrection ait échappé à une direction centrale est « un processus tout à fait normal »[1392]. Cependant, ce processus a été accentué par la faute de la Résistance qui a multiplié les légitimités. La très grande et très disparate production d'affiches apposées sur les murs de Paris à partir du 15 août ne permet pas d'offrir aux Parisiens un organigramme compréhensible de la Résistance. Le 23 août 1944, Alexandre Parodi fait part au préfet de police des réserves du CNR au sujet du « nombre manifestement excessif d'affiches qui sont actuellement publiées sur papier blanc alors qu'elles ne présentent aucun caractère officiel »[1393]. Il est difficile de retrouver la paternité de certaines d'entre elles, ainsi que leur date de production et de diffusion, et l'étendue de celle-ci[1394].

Qui conduit l'insurrection ? Le 6 août, le CPL avait revendiqué cette charge[1395]. S'il continue par la suite de l'affirmer, il est concurrencé par le CNR et ce avant même le lancement officiel de l'insurrection[1396]. Au cours de la semaine de l'insurrection, le CPL n'a aucun contact officiel avec Alexandre Parodi, mais celui-ci assiste à la réunion du CNR qui décide la rupture de la trêve, et rencontre le colonel Rol le 19 août dans la matinée pour mettre au point avec lui l'ordre de mobilisation générale émanant du gouvernement. La direction politique de l'insurrection est assumée par le CNR et la direction militaire par l'état-major régional des FFI. La présence transversale du COMAC et de la Délégation générale, en particulier militaire, réduit encore plus le champ d'action des institutions locales. Ce

1391 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 6
1392 André CARREL, « Débats », *op. cit.*, p. 262.
1393 CHSP, PA9, copie de courrier au préfet de police, 23 août 1944
1394 C'est notamment le cas d'une affiche intitulée « Consignes » qui donne les instructions suivantes :

> Consignes à toutes les forces françaises de Paris :
> Gardez dans tous les cas les effectifs conquis. Respectez en tout état de cause les positions conquises. Attendre les ordres de :
> Comité National de la Résistance
> Comité parisien de la libération
> Forces Françaises de l'Intérieur.

1395 MRN, 14/ATOL/1 Comité parisien de la libération, 6 août 1944
1396 MRN, 14/ATOL/1 37e séance, [18 août 1944]

centralisme ne touche pas que le CPL. Le délégué militaire régional, Pierre Sonneville, est éclipsé au profit de Jacques Chaban-Delmas, le délégué militaire national.

Si on se penche à nouveau sur les appels à l'insurrection, il est intéressant de noter que si le CPL cite le CNR, et se considère comme son émanation directe sur le territoire parisien, le texte du CNR, pourtant adressé au « peuple parisien »[1397], ne cite pas explicitement le CPL, mais fixe les responsabilités des différentes institutions dans l'insurrection. Dans un schéma qui vaut pour toute la France mais qui ne se vérifie qu'imparfaitement à Paris :

> Le moment est venu de l'Insurrection nationale, sous le commandement des chefs des Forces Françaises de l'Intérieur, sous l'autorité politique des Comités départementaux et locaux de Libération.[1398]

Un deuxième phénomène touche les instances dirigeantes de l'insurrection : l'afflux d'informations et de rumeurs. L'étude des flux de circulation des hommes et des informations est une des clés de compréhension de l'expérience résistante et est sans doute une des principales lacunes de l'histoire de la libération de Paris. Dans l'insurrection, les réflexes de la clandestinité sont conservés en partie, tandis que des méthodes plus transparentes de communication auraient pu permettre une prise de décision plus rapide, sur la base d'éléments plus complets. Il n'y a pas d'atomisation de l'insurrection[1399], car les principaux dirigeants ont une bonne connaissance de ce qui se passe dans Paris : Rol a un 2e bureau qui fonctionne bien. L'Hôtel de ville reçoit sans cesse des informations, la préfecture de police également. Une multitude d'informations arrivent, parfois erronées et contradictoires, notamment en ce qui concerne les forces allemandes présentes dans Paris et la date d'arrivée des troupes alliées. Cependant, il y a une atomisation des responsabilités qui fait que rares sont ceux qui savent la même chose au même moment. « Installé à son boulot, chacun ne voit que lui et reçoit par bribes les nouvelles du dehors », témoigne Léo Hamon[1400]. Il semblerait cependant que le contact n'ait pas jamais été vraiment rompu entre le CPL et le CNR. Georges Bidault a rencontré André Carrel et Jean Mons le 20 août au soir, ou le lendemain dans la matinée[1401].

Les premiers temps de l'insurrection se caractérisent par la contradiction des différents

1397 CHSP, PA11 Conseil national de la Résistance : République française, à la nation française, au peuple parisien, [19 août 1944]
1398 CHSP, PA11 *Ibid.*
1399 Pour Jean-Pierre AZÉMA, « L'insurrection », *op. cit.*, p. 240, « Le Paris insurrectionnel est un Paris atomisé ».
1400 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 26
1401 MRN, 14/ATOL/1 [Procès-verbal de la séance du CPL du 21 août]

réflexes politiques[1402], et des différentes pratiques résistantes des acteurs à laquelle s'ajoute l'incohérence entre les objectifs militaires – la guérilla – et les objectifs politiques – l'occupation des bâtiments publics. Le colonel Rol, commandant des FFI, mène son action suivant sa propre logique, avant tout militaire. Il n'envoie pas copie de ses directives au CNR et au CPL, à l'exemple de l'ordre général du 19 août, adressé aux différents secteurs FFI « pour exécution »[1403] et aux mouvements de résistance constitutifs des FFI suivants : Ceux de la Libération, Ceux de la Résistance, FTP, Libération, OCM, Organisation de résistance de l'armée, et au comité de libération de la police, aux gendarmes, Garde républicaine et Garde mobile[1404]. Cet ordre général donne des directives précises de combats, et notamment des consignes d'occupation des bâtiments publics, en plus de la mission de protection des services essentiels à la population, « partout où cela est possible »[1405]. Beaucoup de FFI vont considérer que l'hôtel de ville est le premier de ces objectifs, au moins parce qu'il s'agit d'avoir une liaison avec les pouvoirs civils présents sur le même territoire, et parce qu'il s'agit du choix le plus logique pour installer un poste de commandement.

Les différences de stratégies entre la guérilla et la défense des bâtiments conquis apparaissent très rapidement. Elles n'ont pas été anticipées[1406], malgré les affirmations de certains acteurs[1407]. Tout le travail préparatoire du CPL a été fait dans le sens de l'occupation des bâtiments publics. L'appel à l'insurrection reprend presque mot pour mot ce précepte. Le colonel Rol, dans ses ordres, exprime l'idée que les FFI et les Parisiens, en particulier les Milices patriotiques, occupent les bâtiments importants pour la vie des Parisiens et la sécurité publique. Le commandant Dufresne, chef d'état-major du colonel Lizé, supervise lui-même ce type d'actions[1408]. En contradiction totale avec la stratégie de guérilla développée par les FFI, la prise prématurée des bâtiments publics, en particulier la préfecture de police, a conduit à une situation difficile pour la Résistance[1409]. Cependant, sur le terrain, l'insurrection

1402 Adrien DANSETTE, *Histoire de la libération de Paris*, *op. cit.*, p. 220; André Tollet développe la même idée, mais emploie la terminologie marxiste d'« aspect de classe » : André TOLLET, *La Classe ouvrière dans la Résistance*, *op. cit.*, p. 251.

1403 Henri ROL-TANGUY et Roger BOURDERON, *Libération de Paris*, *op. cit.*, p. 197.

1404 *Ibid.*

1405 *Ibid.*

1406 La position des FFI est connue. André Carrel dit qu'il est en contact très régulier avec Rol depuis le débarquement.

1407 André TOLLET, *La Classe ouvrière dans la Résistance*, *op. cit.*

1408 Raymond MASSIET, *La préparation de l'insurrection et la bataille de Paris: avec les documents officiels de l'état-major clandestin des F.F.I.*, Paris, Payot, coll. « Collection de mémoires, études et documents pour servir à l'histoire de la guerre », 1945, 254 p.

1409 C'est l'argument du colonel Rol contre la trêve.

est essentiellement le fait des FFI, des policiers et des CLL. La conjonction de leurs actions permet à la Résistance d'occuper rapidement le terrain à partir des points névralgiques que sont, pour chaque arrondissement ou chaque commune, la mairie et le commissariat central. Cette tactique pêche, dans l'esprit du colonel Rol, par la nature des lieux choisis comme postes de commandement. Impossible pourtant de demander aux policiers et aux conseillers municipaux provisoires de renoncer à occuper les lieux auxquelles leurs fonctions s'attachent.

Le CPL éclaté

L'autorité nominale du CPL est respectée, et même utilisée largement. Le nom du CPL est connu par certains Parisiens qui ont vu des affiches apposées dans Paris après le débarquement et depuis le début du mois d'août. Certains ont peut-être également eu en main un tract annonçant les manifestations du 14 juillet. Ainsi, le sigle CPL est utilisé en dehors du strict cadre du comité. Les brassards utilisés par les insurgés parisiens, conformément aux prescriptions du CPL, comportent la plupart du temps le sigle de l'organisation à laquelle ils se sont rattachés. Cette appartenance est parfois plus nominale que vraiment signifiante sur le plan de l'organigramme. À l'image d'un grand nombre de résistants qui ont fait inscrire le sigle FFI sur leur brassard sans pour autant en faire partie officiellement, d'autres arborent un brassard portant le sigle CPL. C'est le cas par exemple de policiers qui, le 19 août, se rendent du garage central de la préfecture de police, situé dans le 13e arrondissement, jusqu'à la Cité[1410]. Une photographie de Jean Seeberger montre également un combattant non identifié avec un brassard du Comité parisien de la libération[1411].

En revanche, en tant qu'organisme agissant, il échoue à diriger et contrôler l'événement, laissant ce rôle à d'autres. Adrien Dansette, le premier historien de la libération de Paris, écrit que la signature de l'appel est « le chant du cygne »[1412] du CPL. Cela est un peu excessif mais pas totalement faux. Les autres acteurs de l'insurrection commencent à remplir leur mission, ce pour quoi ils se sont préparés longuement. Mais quelle est la mission du CPL dès lors que l'insurrection est lancée ? À aucun moment, dans aucune réunion depuis l'automne 1943, celui-ci n'a déterminé ce qu'il devait faire, en tant que tel, au moment de l'insurrection[1413]. La

1410 Christian CHEVANDIER, *Été 44. L'insurrection des policiers de Paris*, *op. cit.*, p. 89. Un brassard de ce type est également présenté dans les collections du musée de la préfecture de police.

1411 Musée Carnavalet, PH16924

1412 Adrien DANSETTE, *Histoire de la libération de Paris*, *op. cit.*, p. 147.

1413 Dans André TOLLET et Claude LECOMTE, *Ma traversée de siècle*, *op. cit.*, p. 54., André Tollet avance que le CPL avait déterminé à l'avance son attitude dans l'insurrection, mais les procès-verbaux de séances, muets à ce sujet, et les attitudes extrêmement diverses des membres du bureau du CPL contredisent cette

seule précaution qu'il a prise est la mise en place d'un système rapide de liaisons[1414]. En toute logique, il devrait se réunir à l'Hôtel de ville et superviser les opérations tout en essayant d'assurer au minimum le service public en compagnie du préfet, ce qui est le rôle des CDL. Mais, dans les faits, le CPL explose complètement après cette réunion, et ne se réunit plus au complet avant le 21 août dans la matinée. Le nom et l'autorité du CPL sont utilisés, mais par d'autres, et les membres du CPL agissent individuellement, sans que leurs actes engagent l'ensemble du comité. Une fois de plus, ce sont les réflexes, nés de l'expérience résistante ou d'expériences plus anciennes de l'action politique, qui priment. Au cœur de l'événement, les résistants se retournent plus volontiers vers ce qu'ils connaissent le mieux, ce pour quoi ils sont le mieux préparés. Chaque acteur ou type d'acteur a une marge de manœuvre assez importante pour agir dans son secteur, géographique ou organisationnel.

Les sources disponibles témoignent des difficultés de fonctionnement du CPL dans l'insurrection. Certes, celle-ci n'encourage pas ses acteurs à tenir le registre de leurs actions. Les archives privées sont extrêmement rares. Ceux qui ont pris l'habitude de prendre des notes personnelles sur leur action ont parfois continué dans le feu de l'action. C'est le cas de Léo Hamon et ce soin est extrêmement précieux[1415]. La prise du pouvoir a également entraîné la production des premières archives officielles de la Résistance[1416]. En occupant les bâtiments publics, les résistants deviennent *de facto* les agents du pouvoir public, et donc produisent des archives publiques. Le CPL vit les deux premiers jours de l'insurrection dans un état hybride, ce qui explique les lacunes de ce type d'archives, à l'exception des procès-verbaux de réunions réalisés par Armand Maynial-Obadia et par Jean Mons. Les procès-verbaux du secrétaire du CPL sont restés sous la forme de notes manuscrites[1417], à l'exception de celui d'une réunion tenue à l'Hôtel de ville le 23 août, alors que le CPL est bien installé dans les lieux. Ces sources nous confrontent à des nouvelles difficultés d'appréhension : l'épreuve aléatoire du déchiffrage[1418] et l’ambiguïté de certaines formules utilisées. Au-delà des questions de formes, ces procès-verbaux des réunions du CPL au cours de l'insurrection montrent imparfaitement l'action du comité et de ses membres. Les deux premières réunions

affirmation.

1414 MRN, 14/ATOL Procès-verbal de la 31e séance, juillet 1944

1415 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris. À la différence des notes transcrites sous cette même cote et qui couvrent une période allant de février 1944 au 15 août 1944, la partie sur la libération de Paris semble légèrement retouchée après coup, certains noms sont écrits dans leur forme d'après guerre, comme Rol-Tanguy ou Chaban-Delmas. Les controverses qui opposent Léo Hamon à André Tollet et André Carrel incitent donc à lire ce témoignage de première main avec distance parfois.

1416 Si on se place dans la logique des résistants, la production des archives publiques commence bien avant.

1417 MRN, 14/ATOL/1 37e séance, réunion du 20 août et réunion du 21 août.

1418 Je tiens à remercier ici le professeur Robert Gildea qui a contribué à transcrire certains de ces documents.

sont intégralement consacrées à la trêve et ne rendent pas compte des autres activités déployées par les membres du bureau, tandis que les réunions suivantes permettent avant tout un état des lieux de la situation et des échanges d'information. Ainsi le témoignage est-il bien souvent la seule source. L'immense étendue du corpus permet, pour les principaux événements, d'acquérir un certain nombre de certitudes. Cependant, pour reconstituer les parcours des membres du CPL, il faut parfois se fier à une unique source, ce qui n'est pas sans poser problème, d'autant plus que la plupart de ces témoignages ont été rédigés longtemps après les faits[1419].

Le parcours des membres du bureau du CPL du 19 au 25 août n'est évidemment pas linéaire. Pour tous, la date d'arrivée à l'Hôtel de ville est un marqueur. L'installation dans le lieu du pouvoir politique parisien est un changement de statut pour les membres du CPL qui doivent alors s'emparer de l'autre partie de leur mission, non plus la direction de l'insurrection mais l'administration de leur territoire. Pour cette raison, André Tollet et André Carrel ont voulu retarder au maximum leur installation à l'Hôtel de ville. Les deux hommes, pratiquement toujours ensemble « sur le terrain »[1420] les deux premières journées, se lancent dans une série de « pérégrinations »[1421], avec pour base la caserne des Minimes dans le 3e arrondissement, puis une « planque » située rue Mercœur, dans le 11e arrondissement[1422] :

> Nous avions beaucoup à faire, beaucoup de camarades à voir ; nous circulions à vélo, c'était plus sûr. Nous allions, André Carrel et moi, ne nous quittant presque plus, d'une banlieue à l'autre, dans des centres en grève où des groupes résolus étaient au combat ou en position de combat.[1423]

Par exemple, ils sont aux Lilas, le 20 août, devant la mairie, pour une prise de parole devant la population qui a été appelée à se rassembler[1424]. Ce 20 août au matin, André Tollet assiste également à la réunion du CNR. En tant que président du CPL et représentant de l'union des syndicats, cette activité est finalement assez cohérente. André Tollet ne considère

1419 Le corpus constitué par le comité d'histoire de la seconde guerre mondiale (AN, 72AJ) est une source incomparable, avec les réserves propres à ce type de documents, mais on peut tout de même regretter que le témoignage de personnalités comme André Tollet, André Carrel ou Georges Marrane n'ait pu être recueilli par Henri Michel et son équipe.

1420 André TOLLET, *La Classe ouvrière dans la Résistance*, *op. cit.*, p. 255.

1421 *Ibid.*, p. 245.

1422 André CARREL, *Au cœur de la libération de Paris*, Paris, Éd. sociales, 1994, p. 151.

1423 André TOLLET, *La Classe ouvrière dans la Résistance*, *op. cit.*, p. 244.

1424 Joël CLESSE et Sylvie ZAIDMAN, *La Résistance en Seine-Saint-Denis, 1940-1944*, *op. cit.*, p. 401.

pas du tout, à l'inverse de Léo Hamon, que la place du président du CPL soit à l'Hôtel de ville :

> Le premier jour, nous avions trop à faire pour risquer de nous enfermer dans l'Hôtel de ville.[1425]

André Carrel renchérit en disant « qu'il n'y rentrera qu'avec les masses »[1426]. Après coup, ils diront qu'ils défendaient, en compagnie d'Albert Ouzoulias, la même thèse :

> Nous ne devions pas nous enfermer dans des bâtiments officiels où nous deviendrons des cibles rêvées pour les canons allemands. Il était préférable de rester se battre dans les rues.[1427]

À la différence d'André Tollet et d'André Carrel, Léo Hamon, responsable pour le CPL du Noyautage des administrations publiques fait le tour des lieux de pouvoir : la préfecture de police et l'Hôtel de ville. Il va lui-même prendre possession de l'Hôtel de ville « pour le compte du gouvernement provisoire de la République et du peuple de Paris »[1428], et au nom du CPL, et fait arrêter René Bouffet, le préfet de la Seine, et Pierre Taittinger, le président du conseil municipal, qui avaient l'intention de rester en poste pour y attendre l'arrivée des Alliés. L'occupation de l'Hôtel de ville par Léo Hamon est très mal reçue par André Tollet, qui refuse de reconnaître que Léo Hamon représente le CPL à l'Hôtel de ville, et considère qu'il n'y est présent que pour le compte de CDLR[1429]. Georges Bidault, dans ses mémoires, écrit quant à lui que les communistes étaient très mécontents d'avoir été devancés à l'Hôtel de ville[1430] et reportaient sur Léo Hamon ce mécontentement. Quant à lui, il ne cesse de demander au président du CPL de venir à l'Hôtel de ville, où est sa place.

Les autres membres du CPL, *a fortiori* ceux qui ne font pas partie du bureau, sont

1425 André TOLLET, *La Classe ouvrière dans la Résistance*, *op. cit.*, p. 245.
1426 MRN, 14/ATOL/ note manuscrite sans titre sur une réunion du CPL, [20 août 1944]
1427 André CARREL, *Mes humanités*, *op. cit.*, p. 110.
1428 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, la Libération de Paris, p. 15
1429 André TOLLET et Claude LECOMTE, *Ma traversée de siècle*, *op. cit.* André Tollet accuse ici Léo Hamon d'avoir eu une ambition personnelle. Cette appréciation fait écho à la note de renseignement présente dans les archives de Pierre Villon au sujet de la prise de l'Hôtel de ville (MRN, 14/PVIL/1 Note de Renseignements, démarches d'un militant de la Résistance relatives à la constitution d'une commission municipale à l'Hôtel de ville de Paris après la libération, ainsi qu'à la nomination du futur préfet de la Seine, 10 août 1944)
1430 Georges BIDAULT, *D'une résistance à l'autre*, Paris, Presses du siècle, 1965, 382 p.

beaucoup plus effacés. Deux membres du bureau n'ont même pas participé aux dernières réunions clandestines, sans être remplacés. Marie-Hélène Lefaucheux n'est pas présente au moment du déclenchement de l'insurrection. Du 15 au 20 août, elle suit le parcours de son mari Pierre, parti de la prison de Fresnes le 15 août pour être déporté en Allemagne. Elle a suivi le convoi jusqu'à la frontière, essayant de faire libérer les prisonniers, notamment en vertu des accords passés entre Raoul Nordling, le consul de Suède, et le général Von Choltitz[1431]. Albert Rigal n'assiste pas non plus aux réunions du 18 et 19 août, car il a été chargé d'assurer la parution au grand jour de *L'Humanité*[1432]. Jacques Piette et Robert Ballanger[1433] les remplacent provisoirement. Ces changements perturbent cependant l'activité du bureau du CPL. Les charges de chacun au sein du bureau induisent également une implication différente envers la problématique de la conduite politique de l'insurrection. Marie-Hélène Lefaucheux, à son retour à Paris, et Roger Deniau, respectivement chargés des affaires sociales et du ravitaillement, remplissent leur mission depuis l'Hôtel de ville, et sont moins impliqués qu'André Tollet, le président, André Carrel, le responsable militaire, et Léo Hamon, responsable du NAP, dans la direction du mouvement. Roger Deniau suit la situation du ravitaillement et des principaux services publics, étant informé de la situation de façon régulière[1434]. Les autres membres du CPL ne sont pas vraiment associés aux travaux du bureau pendant tout la période insurrectionnelle. Pour Robert Salmon, le représentant de Défense de la France, les priorités sont avant tout d'assurer la sortie du premier numéro non clandestin du journal *Défense de la France* et de trouver un local pour y installer officiellement le MLN. Il ne se rend à l'Hôtel de ville qu'une fois ses deux tâches réalisées, et n'y reste pas[1435]. Max André, quant à lui, a reçu l'instruction « d'attendre l'ordre de venir à l'Hôtel de ville »[1436].

1431 MRN, 14/DELMES. Les démarches de Marie-Hélène Lefaucheux ont fait l'objet de suspicion, en particulier les contacts qu'elle a pu nouer avec un officier de la Gestapo en Lorraine.

1432 Maitron en ligne, notice RIGAL Albert [RIGAL Jean dit *Albert*], http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article128957 version mise en ligne le 30 novembre 2010 consultée le 1er septembre 2014

1433 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 18

1434 AN, 397AP/10 Situation des services publics du département de la Seine pendant la journée du 23 août, 24 août 1944 et rapports journaliers des services des eaux et assainissements et de la voirie pour les journées du 21 au 23 août 1944

1435 Robert SALMON, *Chemins faisant : Vers la Résistance*, Paris, Éd. LBM, 2004, p. 240.

1436 AN, 72AJ/49 Témoignage de Max André octobre 1945

B) Le CPL divisé par la trêve

Pour la grande majorité des acteurs dirigeants de l'insurrection parisienne, la trêve des combats qui s'étend, cahin-caha, du 19 août au soir jusqu'au 22 août au matin, est la grande affaire de l'insurrection. Les appréciations sur l'opportunité d'un cessez-le-feu avec l'armée allemande sont très tranchées et sont calquées sur les oppositions de plus longue date au sein des institutions de la Résistance. Ceux qui sont depuis plusieurs mois attachés à la mise en œuvre d'un mouvement populaire massif sont naturellement opposés à la trêve, une fois l'insurrection lancée. Ceux qui sont attachés avant tout à la conquête des objectifs politiques symboliques sont, à l'opposé, favorables à son application. Au sein des institutions de la Résistance, cette opposition se dessine assez fidèlement entre les communistes et les non-communistes, avec des nuances assez minimes. Au sein du bureau du CPL, les deux groupes habituels s'affrontent, bien que Marie-Hélène Lefaucheux ne soit pas insensible aux arguments contre la trêve[1437].

L'opposition durable entre deux stratégies de la prise du pouvoir et de l'insurrection trouve ici une conclusion inévitable : l'événement n'est pas analysé, n'est pas vécu de la même manière par les tenants des deux stratégies, ce qui aboutit à un conflit ouvert, alimenté par la tension de l'action et les peurs qu'il suscite. Le flottement, l'incertitude, accentués par la dispersion du commandement et les contradictions des ordres reçus sont les conséquences immédiates de la trêve.

Rappel des faits

Le cessez-le-feu est conclu autour de la préfecture de police le 19 août au soir, pour qu'Allemands et policiers puissent prendre en charge leurs morts et blessés laissés sur le champ de bataille. Ce cessez-le-feu est perçu alors comme une alternative à l'ordre d'évacuation de la préfecture donné par Alexandre Parodi, et appuyé par le général Rapp[1438], jugé inapplicable par les combattants de la préfecture de police. Par l'intermédiaire du consul de Suède Raoul Nordling, le contact est noué entre les résistants et l'armée allemande. Du

1437 MRN, 14/ATOL/1, [réunion du 20 août] : « Les arguments ont une certaine force », dit-elle, d'après le procès-verbal. Au cours de la réunion suivante, elle développe un discours très offensif, en estimant qu'il faut gêner les transports allemands, c'est « un coup de poignard » dans le dos des Alliés que de laisser les Allemands se retirer tranquillement de Paris (MRN, 14/ATOL/1 [réunion du 21 août].

1438 Pierre Bloch, dit aussi Dassaut, est le chef d'état-major des FTP. Il a été nommé gouverneur militaire de Paris par le CNR (Jean-François MURACCIOLE, *La Libération de Paris*, *op. cit.*, p. 172.)

côté de la Résistance, les responsables militaires de la région parisienne, le colonel Rol en tête, ne sont pas consultés. Les généraux Chaban et Rapp sont toutefois parties prenantes des négociations. Léo Hamon, Roland Pré et le général Chaban négocient directement, le 20 août au matin, avec Raoul Nordling pour que cette trêve soit étendue, à la fois dans le temps et dans l'espace, et qu'elle conduise à un retrait des Allemands de Paris, comme une sorte de « capitulation allemande »[1439]. D'après les notes de Léo Hamon, c'est une « issue inespérée »[1440]. Le cessez-le-feu est accueilli très favorablement par Alexandre Parodi et le général Chaban, représentants du général de Gaulle, inquiets des risques encourus par la Résistance et la population en cas d'insurrection. À l'inverse, il est refusé en majorité par les FFI, par les communistes et par d'autres résistants qui considèrent qu'on trahit l'insurrection, et que les combats vont se déplacer en banlieue, où résistants et populations sont beaucoup plus vulnérables. Pour les dirigeants de la Résistance, le 20 et le 21 août sont des journées de négociations houleuses, en particulier au CNR.

Le CPL proche de la rupture

Le Comité parisien de la libération est directement impliqué dans la négociation pour un cessez-le-feu et l'évacuation de Paris par l'armée allemande. Dans le texte à destination de la population, il est mentionné comme un des signataires. Dans la délégation qui va rencontrer Raoul Nordling[1441], Léo Hamon est le seul représentant d'importance d'un comité de la résistance intérieure. Il est accompagné d'un membre de la délégation civile du GPRF, Roland Pré, et par le général Chaban, délégué militaire, mais également de Roger Besse, qui représente l'Union des syndicats au COMAC parisien, et qui est présenté comme le référent du CPL pour les Milices patriotiques[1442].

Au sein même du CPL, la discussion sur la trêve se fait essentiellement à quatre, entre Jean Mons et surtout Léo Hamon d'un côté, et André Carrel et André Tollet de l'autre. Le 20 août au matin, un rendez-vous de liaison est prévu, mais la réunion n'a pas lieu, faute des principaux participants. André Tollet, le président, n'est pas présent, André Carrel et Roger Deniau non plus. Sont présents Léo Hamon, Jacques Piette (qui remplace Marie-Hélène

1439 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 17
1440 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 13
1441 Raoul NORDLING, *Sauver Paris: mémoires du consul de Suède (1905-1944)*, Bruxelles, Complexe, 2002, p. 122.
1442 Stéphane COURTOIS, *La politique du parti communiste français et ses aspects syndicaux. Août 1939-août 1944*, Thèse de 3e cycle, Paris 10, Nanterre, 1978.

Lefaucheux, qui a quitté Paris le 15 août, et qui n'y revient que le 20 vers midi), Roger Besse et Robert Ballanger, qui remplace provisoirement Albert Rigal. Selon Léo Hamon, ces derniers ne veulent pas assumer la responsabilité de la décision[1443]. C'est à la réunion du CNR, un peu plus tard, que Léo Hamon retrouve André Tollet, qui est tenu au courant des pourparlers[1444]. Entre les deux membres les plus influents du CPL, les leaders des deux groupes, le désaccord est constaté, ce qui oblige à retirer le nom du CPL du texte annonçant la trêve. Ce pourrait être un frein à la prise de décision, mais il faut bien constater que le CNR, premièrement, ne se soucie pas d'obtenir l'avis du CPL en son entier, puis estime que l'absence de ce dernier en temps que signataire n'est pas importante. Le résultat des négociations avec Raoul Nordling est validé par le CNR, par cinq voix contre une, celle de Pierre Villon[1445].

Après cette réunion du CNR, Léo Hamon est invité à rencontrer André Tollet et André Carrel[**1446**]. Marie-Hélène Lefaucheux, de retour à Paris, l'accompagne. Il manque Roger Deniau et le représentant du PC, qui doit être, les autres membres du CPL ne le savent pas encore, Georges Marrane[1447]. C'est une « séance très violente »[1448]. Les positions nées des différences de stratégie sont bien affirmées. Elles sont dans la lignée de ce qu'ont fait les protagonistes depuis la séance commune avec le CNR, le 19 août au matin. Léo Hamon et Marie-Hélène Lefaucheux estiment que la trêve est la réponse à une opportunité[1449], et que l'occupation des bâtiments publics symbolise la victoire de la Résistance. Léo Hamon évoque également le fait qu'un des adjoints d'André Tollet, Roger Besse, était présent durant toutes les négociations et n'a pas fait d'objections[1450].

De l'autre, André Tollet et André Carrel évoquent un reniement de signature quelques heures seulement après le début du mouvement, d'autant plus que le CPL n'a pas été vraiment associé à la prise de décision, alors que, selon André Carrel, c'est lui « qui sait ce qui se passe

1443 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 18
1444 MRN, 14/PVIL/2 Procès-verbal de la séance du CNR du 20 août 1944, 9h
1445 MRN, 14/PVIL/2 *Ibid.*
1446 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 20
1447 André CARREL, *Au cœur de la libération de Paris*, *op. cit.*, p. 132. André Carrel fait arriver Georges Marrane le 14 août à Paris. Pourquoi, dans ce cas, n'a-t-il pas remplacé Albert Rigal plus tôt ? Le 19 août, il est à Ivry, pour y installer à nouveau son conseil municipal.
1448 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 20
1449 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la réunion du 20 août 1944
1450 Dans un enregistrement sur cassette conservé au Centre d'Histoire de Science Po, Léo Hamon se montre extrêmement virulent à l'égard de Roger Besse. Il accuse ce dernier d'avoir présenté les négociations de manière biaisée à André Tollet, et d'avoir renié sa parole en désavouant la part prise par lui dans la négociation. (CHSP, Fonds Léo Hamon, enregistrement du 16 novembre 1986).

dans Paris »[1451]. Léo Hamon, en tant que négociateur, est sous le feu des critiques. En dehors du CPL, les organisations de masse que sont le PC, la CGT et le FN présentent déjà une position commune, contre la trêve, et même un texte la dénonçant, présenté par André Tollet et auquel s'associe André Carrel, au nom du FN et du PC[1452]. Les deux hommes estiment représenter les masses parisiennes, qu'ils veulent remettre en mouvement, en leur parlant « à visage découvert »[1453].

La discussion ne trouve pas de conclusion même si Marie-Hélène Lefaucheux est visiblement troublée par ces arguments auxquelles elle trouve « une certaine force »[1454] et demande d'avoir l'avis de son mouvement. Léo Hamon demande des instructions à André Tollet au sujet de la permanence qu'il a installé à l'Hôtel de ville. Ce dernier lui répond qu'il « ne voit pas l'utilité »[1455] d'y aller et considère que Léo Hamon ne représente pas le CPL à l'Hôtel de ville, mais uniquement le mouvement CDLR. Ce dernier se fait pourtant un « devoir d'y retourner »[1456], tout comme Marie-Hélène Lefaucheux. La situation semble bloquée.

Résolution de la crise

Il faut attendre l'arrivée à Paris de Georges Marrane, le nouveau représentant du parti communiste au CPL, pour que la situation s'arrange. Maire d'Ivry-sur-Seine avant la guerre, et même président du conseil général de la Seine en 1936, Georges Marrane a gagné une réputation d'homme pondéré, responsable. Dans la Résistance, il a été l'un des principaux dirigeants du FN en zone sud. Avant d'arriver à Paris, son nom circule déjà au CPL puisqu'il a été proposé par le PC pour être le préfet de la Seine. Il n'y parvient pas, mais il est admis qu'il occupera à nouveau le poste de président du conseil général provisoire, quand celui-ci sera constitué[1457]. C'est aussi, détail très important, un ami de Léo Hamon, qu'il a connu avant guerre et dans la clandestinité en zone sud. Arrivant à Paris, le 20 août, le premier geste de Georges Marrane est de se rendre à l'Hôtel de ville. Léo Hamon estime qu'il fait ce geste à

1451 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la réunion du 20 août 1944
1452 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1453 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1454 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1455 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1456 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1457 Jacques BARDOUX, *La délivrance de Paris*, *op. cit.*, p. 359. Son nom est diffusé dans les cercles politiques de Paris en même temps que ceux des secrétaires généraux, le 22 août 1944.

défaut d'avoir pu nouer de liaisons avec la direction du parti communiste[1458]. C'est possible, cependant, on peut à l'inverse faire l'hypothèse que Georges Marrane se rende à l'Hôtel de ville précisément pour y jouer un rôle politique, ou par exemple profiter d'une éventuelle vacance à la préfecture de la Seine. Informé de la situation par Léo Hamon, il insiste sur la nécessité de sauvegarder l'unité[1459].

Première étape, le 21 août en début d'après-midi, le bureau du CPL se rassemble à nouveau dans son ensemble et prend une position unanime : la reprise du combat tout en conservant tous les bâtiments occupés. La réunion du 21 août 1944 au matin est sans doute la réunion la plus importante de l'histoire du CPL. Les relations entre le duo André Tollet et André Carrel et Léo Hamon sont très mauvaises, et une cassure entre les organisations communistes et les autres est possible. Une affiche signée par le FN, l'UD, le PC et les FTP témoigne de la volonté de ces organisations de ne pas respecter la trêve[1460]. Un autre texte du FN dénonce même la trêve comme une manœuvre allemande[1461], ce qui est perçu comme un acte de rupture par Alexandre Parodi, qui en prend connaissance le 21 août au soir, lors de la séance du CNR[1462]. L'unanimité acquise au CPL en faveur de la rupture de la trêve représente un début d'apaisement, en tout cas la mise en sourdine des oppositions.

D'après Georges Marrane, la réunion rassemble plus largement que le bureau, car il cite Max André parmi les présents[1463]. Cependant, le procès-verbal ne donne la parole qu'aux membres du bureau et à Jean Mons[1464], et l'opportunité de solliciter les autres membres du CPL, avancée par Roger Deniau, est écartée pour des raisons pratiques[1465]. Le souci de sauvegarder l'unité apparaît chez Georges Marrane et chez Léo Hamon. Seul Roger Deniau soutient encore la trêve, autant par crainte de massacres allemands que par solidarité avec le CNR qui l'a décidée. Georges Marrane rappelle que si le CNR a accepté la trêve, le général de Gaulle a appelé au combat. Le CNR est par ailleurs extrêmement critiqué par André Carrel et André Tollet pour avoir pris une décision sans consulter le CPL. Ils souhaitent savoir si le « CPL aura la direction de Paris »[1466] en cas de reprise des combats. Après une longue discussion[1467], un texte rédigé en commun présente les deux aspects évoqués au cours de la

1458 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 20
1459 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
1460 MRN, 7/LIBPAR/11, Affiche « Peuple de Paris ! », s.d.
1461 MRN, 7/LIBPAR/29, Affiche « Un faux de l'ennemi contre les Parisiens », s.d.
1462 Adrien DANSETTE, *Histoire de la libération de Paris*, *op. cit.*
1463 MRN, 12/114A L'appel aux barricades, Georges Marrane, 2 mars 1965
1464 MRN, 14/ATOL/1 réunion du CPL, 21 août 1944
1465 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1466 MRN, 14/ATOL/1 réunion du CPL, 21 août 1944
1467 MRN, 12/114A L'appel aux barricades, Georges Marrane, 2 mars 1965

réunion : l'occupation des édifices publics, considérée comme une « première grande victoire »[1468], et la nécessité de continuer la lutte, pour « empêcher la circulation de l'ennemi »[1469], en construisant des barricades. Cette solution permet de ne désavouer personne en faisant la synthèse des deux options insurrectionnelles.

Ce texte est ensuite soumis au CNR pour être définitivement validé. Le CPL, en prenant l'initiative d'un appel à la relance des combats, a joué le rôle d'étincelle, mais c'est bien au CNR que tout s'est joué à chaque fois. De manière symptomatique, aucun membre du CPL n'est présent le soir à la réunion du CNR qui décide la fin de la trêve. Si Léo Hamon et Armand Maynial-Obadia ont fait le déplacement jusqu'à la place Denfert-Rochereau, où elle se tient, ils ont raté le rendez-vous et personne ne s'est inquiété de leur absence[1470]. La décision officielle de rupture de la trêve a été prise le soir du 21 août, par le CNR, en accord avec la Délégation générale. Dans les journaux du 22 et du 23 août, le texte du CPL est publié, accompagné d'un simple chapeau du CNR[1471], preuve que le texte du CPL est bien un texte d'unité.

Le CPL peut alors abandonner pour de bon la conduite de l'insurrection aux FFI, et s'occuper plus intensément de ses prérogatives initiales, c'est-à-dire assister le préfet dans l'administration du département et de la ville de Paris. À partir du 22 août au matin, le CPL est à l'Hôtel de ville et, en compagnie du préfet, s'occupe des problèmes les plus urgents : la défense de l'Hôtel de ville, le ravitaillement, l'épuration et les arrestations. Ces tâches avaient jusqu'à présent été remplies par les groupes présents à l'hôtel de ville, sous l'autorité nominale du CPL, malgré l'opposition d'André Tollet.

La trêve des combats, qui a mis en lumière les faiblesses du CPL en tant qu'organe de commandement, a permis, de l'autre côté, l'occupation massive, et la mise en défense plus efficace des bâtiments publics, notamment les mairies sous l'égide du Comité parisien de la libération. Dans les hôtels de ville occupés par la Résistance, les comités locaux de la libération suivent quant à eux assez scrupuleusement les directives données par le CPL et remettent en route l'administration locale. La prise du pouvoir par les CLL est aussi l'occasion d'un retour rapide à des formes de vie politique municipale, basées sur l'expérience locale de l'occupation et sur la situation de l'avant-guerre.

1468 MRN, 7/LIBPAR/24 Affiche du CPL aux Parisiens, 21 août 1944
1469 MRN, 7/LIBPAR/24 *Ibid.*
1470 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 23
1471 MRN, 2/28 *Franc-tireur*, n° 40, 23 août 1944, 2/Q40 *L'Humanité*, n°2, 22 août 1944, 2/Q60 *Libération*, édition de Paris, n° 3, 23 août 1944, 2/Q81 *Le Parisien libéré*, n° 2, 23 août 1944

2- La réussite de la prise du pouvoir municipal

Le CPL a fortement contribué à la réussite de cette insurrection en donnant aux comités locaux une ligne de conduite claire. Son application a permis une transition relativement apaisée dans presque tout le département de la Seine et dans les arrondissements parisiens, sous l'autorité du CPL, considéré comme le garant de la nouvelle légalité départementale, celui vers qui se tournent les comités locaux. Il est révélateur que le terme CPL soit employé indifféremment pour désigner le pouvoir municipal dans les mairies d'arrondissements de Paris et même pour parler des comités locaux[1472]. À ses côtés, le préfet est, dans un premier temps, cantonné aux tâches administratives. Cependant, la volonté des membres du CPL de diriger l'insurrection nationale à Paris, à l'égal du CNR et de la Délégation générale, retarde le début de cette tâche de coordination et de liaison des comités locaux. Le CPL n'est officiellement installé à l'Hôtel de ville que le 21 août, et c'est seulement à partir du 22 que les membres du bureau y travaillent tous de manière permanente. Avant cette date, l'Hôtel de ville est tout de même un centre de l'insurrection, au même titre que la préfecture de police. Une organisation défensive est mise en place, pour répondre à l'affluence de combattants qui s'y rendent dès les premières heures de l'insurrection. Avant d'être un lieu de commandement, l'Hôtel de ville de Paris est d'abord un lieu symbolique, à occuper pour ce qu'il représente. Cette attitude vaut également à l'échelle de l'arrondissement et de la commune. Partout, le premier réflexe a été de se rendre maître de la mairie et, le cas échéant, d'y installer un conseil municipal issu de la Résistance, qui a pris en main l'administration du territoire. La plupart du temps, les hôtels de ville ou mairies sont devenus les postes de commandement locaux de l'insurrection. Dans certains lieux, l'autonomie du commandement couplée à la difficulté de communiquer avec le Comité parisien de la libération conduit parfois les résistants locaux à prendre les commandes d'une micro-insurrection locale. Autre particularité de la prise du pouvoir en banlieue, le retour rapide de la vie politique locale. Les élections se préparent dès la fin du mois d'août 1944.

A) L'Hôtel de ville, centre de l'insurrection

Le 19 août 1944, alors que l'insurrection débute, l'Hôtel de ville demeure le dernier lieu

1472 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville, 16e arrondissement, 22 août, 12h

du pouvoir de l'État français à Paris. Pierre Laval a confié à Pierre Taittinger la responsabilité de représenter le gouvernement[1473], et celui-ci est bien décidé à remplir sa tâche. Le président du conseil municipal de Paris, nommé en 1943, essaie d'assurer une transition douce avec le Gouvernement provisoire de la République française, en tentant d'enrayer le mouvement insurrectionnel. La personnalité du président du conseil municipal de Paris ne fait pas l'objet d'un jugement unanime. Désigné comme le principal collaborateur parisien par André Tollet[1474], son action est défendue par des résistants proches des partis de droite, comme Robert Bétolaud[1475], résistant de l'OCM qui représente au CPL l'Alliance démocratique et d'anciens conseillers municipaux comme Édouard Frédéric-Dupont[1476]. Cependant, l'occupation de l'Hôtel de ville par des policiers et résistants le 20 août au matin met un terme à son action. Il est arrêté et conduit à la préfecture de police. Siège du « seul organe du gouvernement à Paris »[1477], comme le dit Pierre Taittinger, l'Hôtel de ville de Paris est aussi, le 25 août 1944, le lieu emblématique de la prise du pouvoir du gouvernement provisoire de la République française. La rencontre de toutes les résistances doit avoir lieu à l'Hôtel de ville. Une cérémonie de proclamation de la République y est prévue par Georges Bidault et Alexandre Parodi, avant le début de l'insurrection, qui doit comprendre en outre « l'acclamation du gouvernement provisoire et du général de Gaulle »[1478]. À ces divers titres, il fait partie des objectifs de la Résistance, listé par le COMAC parisien au mois d'août[1479].

20 août 1944, 6h30, libération de l'Hôtel de ville

Dans ces murs, des éléments résistants ont constitué un comité de libération. Les archives manquent pour déterminer avec précision son action clandestine. Une brochure réalisée en novembre 1944 cite plusieurs de ses membres : Mme Verger et MM. Siméon, Flament, Lanfranchi, René Lucien, Cuvier, Ratel et Angousset[1480]. M. Flament, Lanfranchi et René Lucien sont intégrés au secrétariat du CPL[1481]. D'après Jacques Kosciusko-Morizet, l'un

1473 Pierre TAITTINGER, *Et Paris ne fut pas détruit...*, Paris, l'Élan, 1948, 319 p.
1474 INA PHD99100267 Dans l'émission radiophonique du CPL, du 24 mars 1945, André Tollet déclare à propos de l'ancien président du conseil municipal : « il y a déjà longtemps que les Boches de son espèce devraient être pendus sur la place de grève ».
1475 BDIC, FΔ 183221-4, témoignage de Robert Bétolaud, s.d.
1476 BDIC, FΔ 183221-4, témoignage d'Édouard Frédéric-Dupont, s.d.
1477 Raymond MASSIET, *La préparation de l'insurrection et la bataille de Paris*, *op. cit.*, p. 127.
1478 CHSP, PA11 télégramme d'Alexandre Parodi : Belladone à Comidac, mon secnord 61 du 18 août.
1479 MRN, 12/53 COMAC parisien, 4e arrondissement
1480 Il en est fait mention dans la brochure *Images de l'insurrection*, Paris, Imp. Georges Lang, 1944, p. 2.
1481 MRN, 14/ATOL/1 Notes sur une réunion du CPL du 21 août.

des responsables militaires de l'Hôtel de ville, ce comité, dirigé par René Lucien et Louis Labri, est plus ou moins rattaché à Libération-Nord[1482]. Pour beaucoup de résistants parisiens, la symbolique républicaine qui s'attache à l'Hôtel de ville en fait également le lieu naturel du combat libérateur, « l'endroit traditionnel d'où partaient les insurrections »[1483]. Cette idée est partagée par certains étrangers de passage à Paris. En témoigne la volonté de R. V. Caballero de Bedoya, « envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Paraguay auprès de sa majesté le Roi des Belges »[1484], qui souhaite « absolument (…) remettre deux fusils en insistant sur le fait que ces fusils étaient deux œuvres d'art avec des crosses incrustées d'argent et d'or »[1485], pour aider les combattants de l'Hôtel de ville.

L'occupation de l'Hôtel de ville a été préparée. Le commandant Dufresne, des FFI de la Seine, et du mouvement CDLR, a supervisé le travail[1486]. Il se présente à l'Hôtel de ville le 19 août[1487] et Pierre Taittinger lui signifie que les FFI pourraient occuper le bâtiment à partir du lendemain, quand « Paris sera débarrassé en grande partie des troupes allemandes »[1488]. Un petit groupe composé de membres des Équipes nationales[1489] a pris position autour du bâtiment. Les membres du comité de résistance de l'Hôtel de ville sont également prêts à recevoir les nouvelles autorités[1490]. Ainsi, la veille de l'arrivée de Léo Hamon qui prend possession de l'Hôtel de ville au nom du CPL, les modalités de cette occupation sont parfaitement définies, avec une nuance de taille, le CPL n'est pas impliqué dans ces plans. Comme pour la préfecture de police, occupée par les policiers le 19 août au matin, sur l'initiative d'Yves Bayet, responsable du NAP, l'occupation de l'Hôtel de ville ressemble aussi à une opération bien montée. Les récits des acteurs, en particulier celui de Léo Hamon, qui évoque la nécessité d'occuper l'Hôtel de ville avant le début de la trêve, oublient souvent cette préparation, qui a pourtant permis que, le 20 août au matin, le petit groupe composé de Léo Hamon, Roland Pré, Henri Ribière, Albert Bayet, Roger Stéphane, Armand Fournet, des policiers et des membres de la permanence de CDLR de la rue Saint Jacques, puisse rentrer très facilement dans l'enceinte du bâtiment. La prise de l'Hôtel de ville depuis la préfecture de

1482 AN, 72AJ/57 Témoignage de Jacques Kosciuszko-Morizet, recueilli par Marie Granet. Octobre-novembre 1948
1483 Jacques Kosciusko-Morizet, Débats, Christine LEVISSE-TOUZÉ (ed.), *Paris 1944*, *op. cit.*, p. 264.
1484 IHTP, Fonds Alekan-Massé, carte de visite de R. V Caballerao de Bedoya
1485 IHTP, Fonds Alekan-Massé, note dactyl, s.d.
1486 Raymond MASSIET, *La préparation de l'insurrection et la bataille de Paris*, *op. cit.*, p. 127-128.
1487 *Ibid.*, p. 127.
1488 Pierre TAITTINGER, *Et Paris ne fut pas détruit...*, *op. cit.*, p. 185.
1489 Les Équipes nationales sont créées par l'État français comme une sorte de service civique, à l'image du scoutisme.
1490 *Images de l'insurrection*, *op. cit.*, p. 2.

police est toutefois mise en scène par Léo Hamon comme une sorte de cérémonie :

> Reste à mettre au point la prise de l'Hôtel de ville. J'indique que, seul membre du CPL présent, je la dirigerai moi-même, mais il faut trouver des troupes. La police donnera 100 hommes, je voudrais qu'il n'y eut pas que des policiers. Un des assistants a la possibilité de faire venir 100 gars des jeunes équipes nationales qui sont à la mairie du 5e. Besse ramassera d'autres petits gars qui ont fait le coup de feu rue Séguier. Je souhaite qu'il y ait aussi des femmes en hommage à toutes celles qui depuis très longtemps luttent avec nous. Je fais téléphoner à Agnès à notre permanence afin que toutes les filles qui y sont viennent avec nous.[1491]

Un lieu de pouvoir

Le bureau du CPL ne s'est pas donné rendez-vous à l'Hôtel de ville. C'est une initiative personnelle, dictée par l'événement, mais assez bien préparée, qui a fait passer officiellement l'Hôtel de ville du côté de la Résistance. Du point de vue du CPL, il est logique que ce soit Léo Hamon qui procède à cette occupation. Responsable du NAP parisien, il est naturel qu'il s'intéresse au sort du siège principal de l'administration parisienne. La passation de pouvoir officielle est l'occasion pour lui de faire une déclaration solennelle dans laquelle il cite les mandants au nom duquel cette prise de position est faite. Naturellement, c'est d'abord « au nom du Comité parisien de la libération »[1492] qu'il agit. Proche de la délégation et méfiant vis-à-vis des résistants communistes du CPL, il est également naturel pour lui d'occuper ce bâtiment « pour le compte du gouvernement provisoire de la République »[1493]. Soucieux de symbolique républicaine et attaché à la souveraineté populaire, c'est également pour le compte du « peuple de Paris » qu'il agit[1494]. Ainsi, tout en menant « son jeu sur le terrain »[1495], Léo Hamon place toute de même l'Hôtel de ville, le 20 août au petit matin, au cœur de l'insurrection. L'arrivée, quelques temps plus tard, de Marcel Flouret, donne encore plus de crédit à cette passation de pouvoir sans accroc, bien que le préfet de la Seine ne soit pas officiellement installé avant le 22 août, en même temps que le CPL. Dès le 20 août, l'Hôtel de ville devient un lieu de rendez-vous des dirigeants de la Résistance. Roger Priou-Valjean,

1491 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 13
1492 AN, 72AJ/42 *Ibid.*, p. 15
1493 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
1494 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
1495 Jean-Pierre AZÉMA, « L'insurrection », *op. cit.*, p. 241.

responsable FFI du 4e arrondissement, et membre du comité directeur de Libération-nord fait chercher immédiatement Édouard Depreux, ancien conseiller général de la Seine, pour qu'il puisse y tenir sa place[1496]. Georges Bidault, le président du CNR, y passe plusieurs fois, tout comme Alexandre Parodi, Charles Luizet et le colonel Lizé[1497].

Une confrontation avec l'ancien pouvoir est inévitable. Pierre Taittinger est catastrophé de voir s'installer au sein même de l'Hôtel de ville, une insurrection selon lui prélude à une révolution communiste, elle-même synonyme de destruction et de massacres. La relation de son entrevue, le 20 août, avec ceux qu'il appelle « les commissaires du peuple »[1498] de l'Hôtel de ville, le montre bien. Parmi ces derniers, on reconnaît, sans trop de doute, Jean Mons[1499]. Pierre Taittinger lui prête des « opinions communistes (…) révolutionnaire 100 % »[1500] et l'intention de bâtir un nouveau régime « sur les ruines fumantes de Paris »[1501]. Il semble invraisemblable que Jean Mons, ou n'importe quel autre membre ou proche du CPL, ait pu tenir de tels propos. Cette vision de la Résistance est très proche de celle des Allemands, qui ont publié à la même époque un tract dénonçant les dangers d'une insurrection communiste et terroriste[1502].

Le 21 août, à 14 heures, le CPL tient sa première séance à l'Hôtel de ville[1503]. André Tollet en profite pour haranguer les combattants, « assez stupéfaits de l'entendre parler, à cette heure là, un langage de meeting »[1504]. Il est décidé que Léo Hamon et Armand Maynial-Obadia restent à l'Hôtel de ville, au titre de délégués permanents du CPL, cependant, tous les membres du bureau du CPL s'installent définitivement dans l'Hôtel de ville dès le lendemain, après une dernière réunion hors les murs. Au cours de celle-ci, bien que la crise de la trêve soit passée, certaines rancœurs subsistent. Léo Hamon et Jean Mons fustigent les « donneurs de leçon »[1505] André Tollet et André Carrel, « qui n'osent même pas affronter notre

1496 Roger PRIOU-VALJEAN, « Édouard Depreux dans la résistance », *Cahiers Édouard Depreux*, Édouard Depreux, un socialiste face à trois guerres, actes du colloque du 16.11.1986, nº 1, 1987, p. 25.
1497 BDIC, FΔ 183221-4 Réunion du Mardi 23 août 44, BDIC, FΔ 183221/4 Installation du préfet, 22 août 1944 vers 19 heures et AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 25
1498 Pierre TAITTINGER, *Et Paris ne fut pas détruit..., op. cit.*, p. 214.
1499 *Ibid.*, p. 215. Pierre Taittinger décrit son principal interlocuteur « portant des lunettes et qui me déclare s'appeler Valin ». Jean Mons porte effectivement des lunettes et son pseudonyme est Vallat.
1500 *Ibid.*
1501 *Ibid.*
1502 MRN, 3/20/Légaux occupants/6 Le commandement de la Wermacht du Grand Paris, [21 août 1944]
1503 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 22
1504 AN, 72AJ/57 Témoignage de Jacques Kosciuszko-Morizet, recueilli par Marie Granet. Octobre-novembre 1948
1505 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 25

maison »[1506]. De l'autre côté, l'installation officielle du CPL et du préfet de la Seine entérine définitivement la défaite du PC pour faire nommer un préfet membre du parti communiste, et la déception est vive[1507]. Les membres du CPL décident leur installation « en permanence à l'Hôtel de ville » où des commissions sont constituées, présidées chacune par un membre du bureau[1508]. Ce même 22 août, au soir[1509], Marcel Flouret est officiellement installé par Jean Mons, au nom d'Alexandre Parodi, et par André Tollet pour le Comité parisien de la libération, en présence de Georges Marrane, de Marie-Hélène Lefaucheux et de Léo Hamon[1510]. Alexandre Parodi vient ensuite confirmer Marcel Flouret dans ses fonctions. C'est le CPL qui installe le préfet, pour bien montrer que le fonctionnaire tient en partie sa légitimité de celle des combattants. À partir de ce moment, la prise du pouvoir est actée. On pourrait presque dire qu'il s'agit d'une passation de pouvoir entre le CPL et le préfet, le fameux « chant du cygne »[1511] cher à Adrien Dansette.

Un lieu de combats

La défense de l'Hôtel de ville a fait l'objet de nombreuses relations. Si Roger Stéphane y a construit sa légende[1512] en se présentant comme le principal commandant, voire le libérateur, de l'Hôtel de ville, la réalité, du fait du nombre et de la diversité des groupes présents sur place, est plus complexe. Le lieutenant Louis (Louis Labri), le commandant Stéphane (Roger Worms), le lieutenant Devillers (Jacques Kosciusko), et le commandant Landry (Aimé Lepercq) ont été considérés (ou se sont déclarés) comme les responsables militaires de l'Hôtel de ville. Le groupe de CDLR, le comité de libération de l'Hôtel de ville, le groupe des gardes républicains, le groupe de protection de Pierre Laval, le groupe des équipes nationales, « un grand nombre de FFI parisiens à qui l'Hôtel de ville apparaissait comme devant être le centre de la résistance »[1513] se trouvent en même temps dans l'Hôtel de ville, sans forcément souhaiter se mélanger, ce qui contribue à embrouiller la situation, voire

1506 AN, 72AJ/42 *Ibid.*
1507 AN, 72AJ/42 *Ibid.* Georges Marrane confie lui-même à Léo Hamon que les dirigeants du PC sont « ulcérés » par ce revers. Hamon lui répond qu'il le verrait plutôt au poste de maire d'un grand Paris.
1508 BDIC, FΔ 183221-4 Réunion du Mardi 22 août 44
1509 AD 75, 1520W6 Installation du préfet de la Seine, 22 août 1944
1510 BDIC, FΔ 183221/4 Installation du préfet, 22 août 1944 vers 19 heures
1511 Adrien DANSETTE, *Histoire de la libération de Paris*, *op. cit.*, p. 147.
1512 Une polémique a opposé jusqu'à leurs morts Léo Hamon et Roger Stéphane à ce sujet, chacun accusant l'autre de lui voler la vedette en ce qui concerne la libération de l'Hôtel de ville (CHSP, 1HA3, dossier « Affaire Roger Stéphane »)
1513 AN, 72AJ/57 Témoignage de Jacques Kosciuszko-Morizet, recueilli par Marie Granet. Octobre-novembre 1948

à créer la « pagaille »[1514], d'après Jacques Kosciusko.

Sans être un lieu vraiment stratégique à l'image de la préfecture de police, qui se trouve sur le passage des troupes allemandes entre le palais du Luxembourg et la caserne du prince Eugène, place de la République, l'Hôtel de ville, entre les quais et la rue de Rivoli, voit défiler sous ses fenêtres de nombreuses unités allemandes. La première urgence est la mise au point d'un « plan de feu »[1515], c'est-à-dire un plan de défense, établi par Jacques Kosciusko qui répartit des hommes armés sur toutes les façades du bâtiment[1516] et prend des mesures de sécurité élémentaires : le contrôle des entrées et des sorties, la garde des sous-terrains et l'utilisation du personnel féminin à l'infirmerie et pour l'approvisionnement[1517]. Les passages récurrents des troupes allemandes provoquent forcément des combats, le plus souvent à l'initiative des défenseurs de l'Hôtel de ville[1518]. De ses fenêtres partent des attaques qui font des prisonniers et permettent un équipement de plus en plus complet[1519]. Ces combats ne sont pas ralentis par la trêve[1520]. Ils obligent à la formation d'un poste de secours et de structures pour garder les prisonniers, allemands ou miliciens[1521], en attendant d'être jugés, bien que la tentation d'exercer une justice immédiate existe parfois[1522]. Sur les portes de l'Hôtel de ville, des notes de service et des ordres du jour sont placardés, ayant trait à l'armement ou au matériel (par exemple la distribution de blouses bleues réquisitionnées au bazar de l'Hôtel de ville pour servir d'uniforme[1523]), et la comptabilité des prises de guerre est réalisée chaque jour. Selon Jacques Kosciusko, au moins 400 personnes dans l'Hôtel de ville étaient attachées à la défense du bâtiment et à la conduite de l'insurrection[1524]. La cantine attire également beaucoup de monde, et plus de mille rations sont distribuées à chaque repas[1525]. Roger

1514 AN, 72AJ/57 *Ibid.*

1515 MRN, 13/1799-2 Relation de l'organisation de la défense de l'Hôtel de Ville de Paris par les FFI pendant l'insurrection de Paris, 4 f. dactyl. r. avec notes mss, s.d.

1516 *Id.*

1517 AN, 72AJ/57 Témoignage de Jacques Kosciuszko-Morizet, recueilli par Marie Granet. Octobre-novembre 1948

1518 MRN, entretien filmé avec Charles Pégulu de Rovin et Roger Grenier, 8 août 2012 (en ligne sur http://www.dailymotion.com/video/xsziat_souvenirs-de-la-liberation-de-paris_news)

1519 AN, 72AJ/57 Témoignage de Jacques Kosciuszko-Morizet, recueilli par Marie Granet. Octobre-novembre 1948, AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 26

1520 Pierre Alekan, Débats, in Christine LEVISSE-TOUZÉ (ed.), *Paris 1944*, *op. cit.*, p. 278.

1521 C'est par ce terme générique que sont désignés les Français qui combattent, les armes à la main, contre l'insurrection.

1522 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 38e séance, 23 août. Au cours de cette réunion deux miliciens capturés et que certains voudraient voir fusiller sont finalement épargnés, dans l'attente d'un jugement régulier.

1523 IHTP, Fonds Alekan-Massé 1, Note de service n° 4, s.d.

1524 Corroboré à nouveau par Charles Pégulu du Rovin, qui affirme qu'il conservait très précieusement la mitraillette dont il était pourvu, bien qu'il admette ne pas bien savoir s'en servir (MRN, entretien filmé, 8 août 2012, *Ibid.*).

1525 AN, 72AJ/57 Témoignage de Jacques Kosciuszko-Morizet, recueilli par Marie Granet. Octobre-novembre

Stéphane, coupable d'« incapacité militaire »[1526] et jugé trop communiste[1527], est remplacé par Aimé Lepercq. Premier représentant de l'OCM au CPL, chef des FFI de Paris à la fin de l'année 1943, il se voit confier cette mission à sa sortie de la prison de Fresnes, installé par le colonel Lizé, qui se déplace pour l'occasion à l'Hôtel de ville[1528].

Un centre de liaison

Depuis le 20 août, une permanence civile est installée par des résistants du mouvement CDLR à l'Hôtel de ville. Le bureau du préfet sert de poste de commandement de ce groupe d'une trentaine de personnes[1529], dirigé par Pierre Alekan et Jacques Huteau[1530], et installé au nom du CPL par Léo Hamon le 20 août. Cette équipe n'est pas reconnue immédiatement par André Tollet, et ce n'est qu'à partir du 21 août dans l'après-midi que ce groupe fait office de cabinet du préfet et du CPL. Pierre Alekan, dit Allard, est même institué secrétaire du bureau permanent du Comité parisien de la libération, au même titre qu'Armand Maynial[1531]. De fait, cette permanence fait également office de liaison pour le mouvement CDLR. Toutefois, sa principale tâche est de nouer des contacts avec les hôtels de ville occupés par les CLL, en particulier dans les arrondissements parisiens.

Ces contacts font l'objet de petits comptes rendus horodatés, très précieux pour suivre l'évolution de la situation dans Paris et en banlieue, par le point de vue de ceux qui occupent les hôtels de ville. Du fait du flottement du commandement induit par les discussions autour de la trêve, c'est surtout à partir du 22 août que les communications sont résumées sur papier[1532]. Le contact se fait par téléphone, à l'initiative de l'Hôtel de ville la plupart du temps. Le 23 août, le CPL reprend à son compte le travail de ce secrétariat et décide, sur proposition de Jean Mons d'établir une « formule questionnaire »[1533] à destination des comités locaux. Ce questionnaire reflète cinq préoccupations[1534]. Il s'agit, dans l'ordre, de la composition du CLL, de la situation militaire, des arrestations, du ravitaillement et des réquisitions effectuées par

1948. D'après Roger Grenier, dans l'organisation de cette cantine, les acteurs Gérard Philippe et Michel Auclair étaient chargés de poinçonner les tickets (entretien du 12 novembre 2009).

1526 AN, 72AJ/57 *Ibid.*

1527 AN, 72AJ/57 *Ibid.*

1528 BDIC, FΔ 183221/4, Réunion du 23 août, vers 9 heures

1529 MLM, Fonds Alekan-Massé, Indications concernant le petit groupe qui a assumé le secrétariat du CPL pendant la semaine qui a suivi l'insurrection, s.d.

1530 AD 75, 1011/44/01 38 Notes informelles, Allard et JL, s.d.

1531 MLM, Fonds Alekan-Massé, ordre de mission de Pierre Allard, 23 août 1944

1532 88 messages sur 115 dépouillés. Cette proportion est sans doute plus forte, car 17 messages sont non datés.

1533 MRN, 14/ATOL/1 procès-verbal de la 38e séance, 23 août 1944

1534 MLM, Fonds Alekan-Massé, Questions à poser aux mairies, s.d.

les organisations de résistance. La priorité est de connaître la composition du CLL, afin de vérifier sa conformité. L'échantillon conservé de ces messages donne une photographie assez précise de la situation des mairies pendant cette période d'insurrection, bien que les thèmes abordés dans les messages soient orientés par le questionnaire, ainsi que par les consignes de Pierre Alekan. Les membres du secrétariat sont tous des membres de CDLR, ce qui induit forcément un souci récurrent de la représentation du mouvement dans chaque comité :

> Insister sur composition des bureaux (à voir [plus] dans le sens CPL que CDLR, nous montant discrètement en épingle quand même).[1535]

Un certain nombre des messages reçus et envoyés concernent directement l'activité du mouvement, essentiellement la nomination d'un délégué dans un arrondissement ou une commune. D'autres messages concernent également l'activité de l'Hôtel de ville. Entre le 22 et le 24 août, une trentaine de conversations téléphoniques par jour ont été ainsi résumées, 23 le 22 août, 30 le 23 août et 35 le 24 août. En plus des communications entre l'Hôtel de ville et les mairies, des ordres de mission, des ordres d'arrestation, des notes internes au fonctionnement de l'Hôtel de ville, et des messages touchant à l'organisation de CDLR dans l'insurrection sont diffusés. Presque tous abordent plusieurs thématiques, celles du questionnaire mis au point par Jean Mons[1536] : composition du CLL, situation militaire, arrestations, ravitaillement, réquisitions, mais également la façon dont les services publics fonctionnent et l'annonce de l'occupation de bâtiments. Les deux sujets les plus abordés[1537] sont la situation militaire des hôtels de ville et la composition du nouveau pouvoir municipal. Le CPL, définitivement installé à l'Hôtel de ville, examine avec attention ces messages. Les membres de la commission des comités locaux du CPL sont invités à se répartir la tâche[1538], et une tournée des mairies est même prévue[1539] dans le but d'« aplanir les incidents »[1540], donner

1535 AD 75, 1011/44/01 38 Notes informelles, Allard et JL, s.d.
1536 MLM, Fonds Alekan-Massé, Questions à poser aux mairies, s.d.
1537 Sur l'échantillon de 115 messages étudiés, les proportions des thématiques sont les suivantes :
Situation militaire : 57,3 %
Composition du CLL : 52,4 %
Ravitaillement : 32,9 %
Arrestations : 26,25 %
Fonctionnement des services publics : 20,7 %
Réquisitions : 15,8 %
Rien à signaler : 8,5 %
Occupation d'édifices : 3,6 %
1538 MRN, 14/ATOL/1 procès-verbal de la 38e séance, 23 août 1944
1539 MRN, 14/ATOL/1, *Ibid.*
1540 MRN, 14/ATOL/1, *Ibid.*

des directives et recueillir les suggestions.

La plus grande proportion de messages sur la situation militaire indique bien que l'insurrection est vécue intensément jusqu'au 24 août au soir dans plusieurs quartiers de Paris, parfois de manière excessive selon Jacques Kosciusko :

> Le téléphone ne cessa de retentir pour des demandes de renforts, d'armes, de secours, etc... Il fallait naturellement les vérifier soigneusement pour (…) ne pas céder à l'affolement de gens qui croient être attaqués dès qu'il aperçoivent une auto allemande.[1541]

L'Hôtel de ville est également un centre de liaison entre l'insurrection et les armées alliées en marche. De l'intérieur vers l'extérieur, un motard est envoyé pour joindre les troupes alliées le 23 août[1542]. De l'extérieur vers l'intérieur, le colonel Haskell, « adjoint désigné du général Kœnig à l'EMFFI »[1543] et membre de l'OSS, et son adjoint le Lieutenant-colonel Paul Van der Stricht reçoivent pour mission du général Patton, le 23 août, « d'aller dans Paris et d'essayer d'arrêter l'insurrection »[1544]. Les deux hommes, tout naturellement, se rendent à l'Hôtel de ville, en jeep, le 24 août. D'après Paul Van der Stricht, ils rencontrent « une demie-douzaine d'individus qui se proclamaient les chefs du mouvement de résistance du lieu ; ils nous accueillirent avec moins d'enthousiasme que nous nous y attendions »[1545]. Les deux officiers n'insistent pas et deviennent ensuite « les témoins de deux journées historiques »[1546]. Pour ceux qui viennent de l'extérieur, *a fortiori* pour un Américain et un Belge, l'Hôtel de ville est, sans hésitation possible, le centre de l'insurrection.

Un lieu d'administration

Le 21 août dans l'après-midi, la première réunion du CPL à l'Hôtel de ville est, symboliquement, la première réunion où le CPL se préoccupe des problématiques

1541 AN, 72AJ/57 Témoignage de Jacques Kosciuszko-Morizet, recueilli par Marie Granet. Octobre-novembre 1948
1542 AN, 72AJ/57 *Ibid.*
1543 Arthur F. FUNK, « Les services secrets alliés et la libération de Paris, renseignement et action », *in Paris 1944 : les enjeux de la Libération : actes du colloque, 2-4 février 1994*, Paris, A. Michel, 1994, p. 231.
1544 *Ibid.*, p. 232. Il est frappant de constater à quel point les préoccupations des insurgés et celles des Alliés sont opposées, quelques heures encore avant l'entrée de ces mêmes Alliés dans Paris.
1545 *Ibid.* Témoignage de M. Van der Stricht à M. Funk, 29 août et 25 octobre 1993.
1546 *Ibid.*

administratives. D'après Léo Hamon, Georges Marrane prend l'ascendant dans ce domaine, étant donné son expérience d'élu[1547]. À partir de ce moment, les réunions du Comité parisien de la libération à l'Hôtel de ville, portent en grande partie sur des questions d'administration, pour s'assurer que les services publics fonctionnent et également pour répondre aux besoins de la population. Cette tâche est aussi le fait du préfet, Marcel Flouret, le nouveau maître des lieux, dont la mission consiste « avant tout à maintenir la continuité des services municipaux essentiels à la vie de la population parisienne (ravitaillement en eau, en vivres, pompes funèbres...[1548]) ». Présent depuis le 20 août au matin, il n'est officiellement installé par André Tollet que le 22 août à 19 heures[1549], après quoi « un échange de vues suit, portant sur les problèmes les plus urgents »[1550]. Après cette passation de pouvoir, les réunions du CPL sont majoritairement consacrées à la gestion administrative et politique du département. Le 23 août au matin, une conférence a lieu entre le CPL, Marcel Flouret et Charles Luizet et évoque « les problèmes les plus divers, notamment sur les questions de ravitaillement, d'épuration et d'arrestation »[1551].

Chaque membre du CPL se saisit peu à peu de son sujet de prédilection, en prenant la présidence d'une commission[1552]. Ainsi, dès le 21 août, Marie-Hélène Lefaucheux est installée à « l'assistance publique »[1553], et deux décisions d'importance sont prises : les stocks de ravitaillement doivent être en priorité distribués aux hôpitaux, et le directeur de l'Assistance publique doit être arrêté[1554]. Quant à Roger Deniau, délégué au ravitaillement, il est capable, au cours de la réunion du bureau du CPL du 23 août 1944[1555], de faire un rapport très complet sur la situation, donnant des informations sur « les stocks de denrées disponibles »[1556] et des précisions sur « l'organisation pratique des services du ravitaillement (ravitaillement proprement dit, électricité, gaz) »[1557]. L'obligation du rationnement pousse le pouvoir politique et administratif à être au premier rang de l'action en ce qui concerne l'approvisionnement de la population. C'est le principal problème auquel est confronté le CPL

1547 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 22
1548 AD 75, 1577W 2 Déposition de Marcel Flouret devant le juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine, 10 janvier 1950
1549 BDIC, FΔ 183221/4 Installation du préfet, 22 août 1944 vers 19 heures
1550 BDIC, FΔ 183221/4 *Ibid.*
1551 BDIC, FΔ 183221/4 Réunion du 23 août 1944, 10 heures
1552 BDIC, FΔ 183221/4 Réunion du mardi 22 août 44
1553 MRN, 14/ATOL/1 réunion du CPL du 21 août après midi
1554 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1555 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*.
1556 BDIC, FΔ 183221/4 Réunion du CPL au complet à l'Hôtel de ville, s.d.
1557 BDIC, FΔ 183221/4 *Ibid.*

à son arrivée à l'Hôtel de ville, notamment la répartition et le transport des vivres, dans une ville en insurrection. Une grande autonomie est laissée aux comités locaux, y compris pour faire des réquisitions[1558], une sorte d'autogestion locale s'organise pour quelques temps. D'autres services publics sont plus contrôlés et font l'objet de rapports journaliers. Malgré le contexte compliqué, beaucoup d'employés des différents services (voiries, ramassage des ordures, eau, électricité, gaz) sont à leur poste[1559]. Certains services sont même très occupés : des employés de la voirie sont réquisitionnés pour la construction de barricades[1560], et du bois est saisi pour faire fonctionner les fours des boulangers. La distribution du gaz est très surveillée car les combats pourraient causer des explosions dévastatrices[1561].

Pour couvrir au mieux toutes ces nouvelles prérogatives, une nouvelle répartition des commissions est effectuée, qui diffère légèrement de celle des commissions clandestines. Outre les deux commissions au ravitaillement et aux questions sociales et médicales, André Carrel est confirmé aux affaires militaires. Une commission d'information et de presse et une commission de police, chargée de l'épuration, sont instituées.

Cette séance qui est la première séance régulière depuis plusieurs jours est importante et fait l'objet d'un compte rendu en bonne et due forme[1562]. L'essentiel du débat est consacré aux nouvelles tâches du CPL. Si les questions militaires sont toujours évoquées, c'est essentiellement un « échange de renseignements et de vues sur le déroulement de l'insurrection »[1563]. Une très grande partie de la réunion est consacrée à la question du ravitaillement, et l'épuration est également évoquée, ce qui préfigure deux des principales préoccupations du CPL à partir de l'automne 1944. Autre point significatif d'un changement de statut, la publication d'un communiqué pour la presse donnant les noms des membres du bureau du Comité parisien de la libération[1564]. Et pour paraître toujours maître de la situation, il est décidé qu'un communiqué de presse serait « rédigé chaque jour dans le but d'informer la

1558 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville : 4e arrondissement, 24 août, 9h30, 6e arrondissement, 24 août, 10 heures, 10e arrondissement, 24 août, 11h15

1559 AN, 397AP/10 Situation des services publics du département de la Seine pendant la journée du 23 août, 24 août 1944

1560 AN, 397AP/10 Activité de la direction technique de la voirie parisienne. Compte rendu pour la journée du mercredi 23 août 1944, 24 août 1944

1561 MRN, 14/ATOL/1 procès-verbal de la 38e séance, 23 août 1944, André Tollet préconise de faire un communiqué sur les dangers de l'utilisation du gaz. Une photographie de Presse-Libération montre ainsi une femme cuisinant au feu de bois sur un trottoir (Musée Carnavalet, PH30756)

1562 MRN, 14/ATOL/1 procès-verbal de la 38e séance, 23 août 1944

1563 BDIC, FΔ 183221/4 Réunion du CPL au complet à l'Hôtel de ville

1564 MRN, 14/ATOL/1 procès-verbal de la 38e séance, 23 août 1944. Il faut noter que, sur les six membres du CPL, deux seulement divulguent leur nom véritable, André Tollet et Georges Marrane, les autres membres préférant conserver leur pseudonyme. Léo Hamon et André Carrel vont d'ailleurs changer officiellement leur état civil.

population sur le déroulement de l'insurrection et sur les décisions prises par le CPL »[1565], notamment pour soutenir le moral de la population[1566]. Dernière décision révélatrice du changement de statut du CPL, il est affirmé la volonté de réunir dès que possible le comité plénier.

B) La reconquête de la maison commune

Le processus d'occupation de la maison commune et de prise en main de l'administration se réalise dans le département de la Seine entre le 18 et le 24 août. La libération de Paris et celle de la Seine-banlieue sont deux processus étroitement liés, mais des expériences assez différentes pour les acteurs. Dans Paris *intra muros*, si chaque arrondissement, parfois chaque quartier, vit sa libération, une forte relation s'établit avec les autorités de l'Hôtel de ville, le CPL en tête. En banlieue, ce lien est plus distendu et l'hôtel de ville local est souvent le véritable centre politique et militaire de l'insurrection. L'occupation de la mairie est un événement qui possède une charge symbolique très forte. Le comité local de libération, qui en est chargé, essaie le plus souvent de lui donner l'apparence d'une prise du pouvoir légitime. Les mairies deviennent ensuite, au même titre que le commissariat, le poste de commandement de la Résistance dans ces territoires et le lieu de rendez-vous.

La passation de pouvoirs à Paris et en banlieue : deux expériences différentes de la libération

Dans les communes de la Seine, à la différence des arrondissements, les membres des comités locaux de libération qui doivent prendre possession de la mairie ne peuvent totalement s'affranchir de la situation politique de la commune avant-guerre. Dans certains cas, des anciens élus sont largement intégrés au processus de rétablissement de la légalité, parfois au détriment du CLL. Dans les arrondissements, le maire et les adjoints ne sont pas élus. Aucun ne revendique d'ailleurs, au moment de la libération, de rester à son poste. Ce statut politique et administratif particulier est provisoirement remplacé, au moment de la libération, par une situation nouvelle. Les mairies d'arrondissements font l'expérience d'un pouvoir municipal plus politisé. Les CLL se constituent sur le modèle du CPL dans la plupart

1565 BDIC, FΔ 183221/4 Réunion du CPL au complet à l'Hôtel de ville, s.d.
1566 MRN, 14/ATOL/1 procès-verbal de la 38e séance, 23 août 1944

des cas et sont parfois éloignés de la composition politique et sociologique de l'arrondissement. Ces différences institutionnelles peuvent expliquer pourquoi les trois quarts des mairies d'arrondissements sont occupées par la Résistance dès le 18 août au soir ou le 19 août dans la journée. En banlieue, l'occupation de la mairie dépend plus étroitement de la situation militaire de la commune, mais aussi de la personnalité et du bon vouloir du maire sortant. Concernant la prise du pouvoir, Philippe Buton a mené une analyse fine de la manière dont la mairie du 11e arrondissement a été occupée, au début de l'insurrection, par les organisations de résistance locales. C'est par un défilé de ces organisations à la mairie dans les premiers jours de l'insurrection que se fait la passation de pouvoirs. Pour Philippe Buton[1567], cette façon de s'emparer de la mairie est particulièrement employée par les organisations communistes ou proches du parti communiste. Ce schéma se vérifie effectivement dans le 11e arrondissement, mais n'est pas le schéma unique de l'occupation de la mairie, s'agissant de la méthode ou de la coloration politique de ses acteurs.

Dans les communes de banlieue, l'expérience de la libération est liée à la façon dont le territoire a été investi par l'occupant, ainsi que par le parcours des armées alliées et la retraite des troupes allemandes. Suivant l'éloignement géographique ou l'intérêt stratégique du territoire, l'expérience de la libération est plus ou moins douloureuse. Dans les communes les plus éloignées du champ de bataille, la transition a lieu très rapidement. Dans d'autres, c'est seulement avec l'arrivée des blindés français ou américains que le nouveau pouvoir municipal peut être installé.

L'étude systématique et approfondie des conditions de la libération des 80 communes de la Seine n'a pas été menée, parfois faute d'archives. La particularité des sources disponibles pour cette histoire est leur caractère presque exclusivement officiel et, le plus souvent, mémoriel. Il est fréquent que l'histoire locale soit écrite à même le registre des délibérations[1568]. Le sentiment d'appartenance à une communauté, parfois même un esprit villageois, facilite également la création d'une légende locale, cimentée par des épisodes dramatiques.

Le département de la Seine est, en 1944, le plus petit département de la France métropolitaine, ce qui n'évite pas les difficultés de circulations des hommes et des informations. Si la communication est globalement satisfaisante dans Paris *intra muros*, c'est

1567 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*, p. 99.
1568 AC Fresnes, Registre des délibérations, 24 août 1944. Reprise des pouvoirs par l'ancienne municipalité et Comité local de libération et AC Issy-les-Moulineaux 1D40, Registre des délibérations, p. 251

moins le cas en banlieue où une grande partie de la population n'est informée du cours des événements que par la radio et les rumeurs. Une proportion importante de communes de la Seine vit la libération sans avoir de contacts avec Paris. Les informations parcellaires ou erronées circulent au gré des déplacements des habitants. Le 19 août, Thérèse Dugué, volontaire de la Croix-rouge de Fresnes part aux nouvelles à Paris, avenue d'Orléans, où on lui dit que l'Hôtel de ville a été occupé par la Résistance[1569]. De la même manière, dans des villes de banlieue assez éloignées de Paris, comme par exemple à Fresnes toujours[1570] ou à Boissy-Saint Léger[1571], la nouvelle de la libération totale de la ville, du fait de son annonce à la radio, se diffuse de bouche en bouche le 23 août 1944[1572]. Dans les rumeurs, les informations qui concernent les mairies figurent en bonne place :

> Le drapeau tricolore a été hissé sur les mairies de Thiais et de Choisy. Les municipalités seraient changées. Vérités ou bobards, nous n'en savons rien.[1573]

Les CLL pâtissent comme la population de manque de communication. À Colombes, un différend autour de la composition du CLL n'a pu être résolu car « les directives de Paris arrivaient très mal »[1574].

« L'idéal-type communiste »[1575] de la prise du pouvoir local ?

Philippe Buton fait la démonstration que le parti communiste et les mouvements qui lui sont affiliés ont pu, dans certains lieux, contrôler suffisamment d'organisations de résistance pour constituer de fortes majorités dans les assemblées locales, à la faveur de l'insurrection. Son exemple type est le 11e arrondissement, où, c'est à la suite d'une occupation pacifique de la mairie par des manifestants le 19 août qu'une municipalité est mise en place, sur l'initiative de Jean Madec, représentant de l'union des syndicats mais « véritable dirigeant local du

1569 AD 94, 1J790 Fresnes vingtième siècle, brochure, s.d.
1570 AD 94, 1J790 *Ibid.*
1571 AD 94, 1J 1235 Libération de Boissy-Saint-Léger, Notes relevées sur l'agenda de Suzanne Lecoufle, s.d. Boissy-Saint-Léger ne fait pas partie du département de la Seine, mais est une commune limitrophe.
1572 D'après Jean-Louis Crémieux-Brilhac, l'annonce de la libération de Paris faite à la BBC le 23 août est plus une annonce du soulèvement, pour dire qu'il est en bonne voie, pour « hâter la marche alliée sur Paris », mais l'information est reproduite par de nombreux médias partout dans le monde (Jean-Louis Crémieux-Brilhac, « Ici Londres. L'arme radiophonique et l'insurrection nationale », *op. cit.*, p. 162.).
1573 AD 94, 1J942, Journal d'un habitant de Thiais durant la quinzaine mémorable. La libération à Thiais du 12 au 26 août, note à la date du 20 août
1574 AC Colombes, Comité local de libération, Procès-verbal de la réunion du 30 août 1944
1575 Philippe Buton, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*, p. 99.

PCF »[1576]. Dans cette municipalité, les organisations suivantes sont représentées : le Front national, le parti communiste, l'union des syndicats, CDLR, Libération, l'UFF, les FUJP et le parti radical. Les délégués du Front national (Albert Rouaux), de l'union des syndicats (Jean Madec), de l'UFF (il s'agit de Clara Bonte, la femme de Florimond Bonte, député communiste du 11e arrondissement) et des FUJP (Jean Veyrac) sont communistes. Cette répartition est, peu ou prou, celle du CPL, et donc, en théorie, celle des CLL. Le mimétisme des CLL et du CPL, entraîne de toute façon une forte représentation des organisations communistes. Cette prépondérance quantitative se double fréquemment d'une grande activité publique qui laisse peu de place aux initiatives d'autres groupements. À la Courneuve, le délégué CDLR se plaint ainsi du « travail envahissant des communistes »[1577]. Robert Bétolaud explique que les communistes avaient fait « des efforts considérables »[1578] pour s'emparer des mairies et évoque une solidarité des « groupements qui n'étaient pas communistes »[1579] pour essayer d'empêcher « la mainmise totale des communistes »[1580], notamment par la dénonciation des « cryptos »[1581] dans les comités locaux[1582].

Cependant, on ne peut mettre au crédit du seul parti communiste la volonté d'occuper au plus vite les hôtels de ville. Pierre Stibbe, de CDLR, s'est félicité que « les militants de CDLR [aient pris] les mairies de la région parisienne presque partout les premiers, devançant souvent les militants du PC qui pourtant étaient actifs »[1583]. Le mouvement CDLR, pour réussir à être présent dans toutes les mairies, pare parfois au plus pressé. Roger Grenier, membre du secrétariat de l'Hôtel de ville, est, par manque de personnel, délégué de CDLR dans le 2e et le 18e arrondissement. Mobilisé par ses fonctions à l'Hôtel de ville, où il a notamment en charge la constitution d'un embryon de service de presse[1584], il recrute deux délégués CDLR, qu'il n'a jamais vu, dans la foule rassemblée devant les mairies de ces deux arrondissements. Ces tout nouveaux membres du CLL ont pour qualité principale d'avoir « une bonne tête »[1585]. Au reste, le fait d'arriver le premier à l'hôtel de ville n'est pas une garantie pour la prise du pouvoir, et la composition du comité local est très fréquemment

1576 *Ibid.*
1577 MLM, Fonds Alekan-Massé, note s.d. « La Courneuve - Oscar »
1578 BDIC, FΔ 183221/4 Témoignage de Robert Bétolaud, s.d.
1579 BDIC, FΔ 183221/4 *Ibid.*
1580 BDIC, FΔ 183221/4 *Ibid.*
1581 BDIC, FΔ 183221/4 Témoignage de Victor Faure, maire du 6e arrondissement, s.d.
1582 AC Colombes, Comité local de libération, procès-verbal de la séance du 30 août.
1583 AN, 72AJ/42, témoignage de Pierre Stibbe par Marie Granet, 25 mai 1960
1584 Entretien avec Roger Grenier, 12 novembre 2009
1585 *Ibid.*

amendée dès la fin de la période insurrectionnelle. C'est le cas à Pantin[1586], à Romainville[1587], à Montreuil[1588] ou Saint-Ouen[1589].

En banlieue, une autre problématique apparaît, la confrontation du CLL avec les anciens élus résistants, notamment là où les conseils municipaux, communistes, ont été dissous en 1939. Dans ce cas, le CLL n'a souvent pas son mot à dire quant au retour de l'ancien maire et de son conseil municipal, qui reprend sa place, parfois comme si le CLL n'existait pas. Cette situation a pour origine la contradiction entre les deux grands principes du retour à la légalité républicaine municipale, qui coexistent dans l'ordonnance du 21 avril 1944[1590], c'est-à-dire les tendances manifestées lors de la libération, et les élections de 1935. Le CLL représenterait les tendances actuelles de la population, tandis que l'ancien conseil représente la continuité électorale. Dans ce cadre, les conseils municipaux communistes destitués en 1939 reprennent très facilement leur place. À Clamart, dès le 23 août 1944, une distinction formelle est effectuée entre le CLL, chargé des opérations militaires et de l'épuration, et le conseil municipal provisoire pour les affaires municipales, qui est reconstitué à l'image de celui de 1939 (27 communistes, 2 socialistes, 1 radical)[1591]. Cette solution est adoptée à l'unanimité moins une voix (celle du parti socialiste) et une abstention du délégué CDLR[1592]. À Ivry-sur-Seine, le conseil municipal communiste d'avant-guerre est remis en fonction dès le 19 août au soir, sous la présidence de Georges Marrane[1593]. Les organisations membres du CLL y sont intégrées, mais ne reçoivent aucun poste d'adjoint. C'est le même processus à Gennevilliers où Waldeck L'Huillier, ancien adjoint de Jean Grandel, fusillé à Châteaubriant, revient le 22 août et est élu maire dès le 25 par le CLL, qui perd à partir de ce moment toute fonction administrative[1594].

1586 Joël CLESSE et Sylvie ZAIDMAN, *La Résistance en Seine-Saint-Denis, 1940-1944*, *op. cit.*
1587 *Ibid.*
1588 AC Montreuil, Registre des délibérations, 21 août 1944
1589 Joël CLESSE et Sylvie ZAIDMAN, *La Résistance en Seine-Saint-Denis, 1940-1944*, *op. cit.*
1590 *Journal officiel de la République française*, n° 34, 22 avril 1944. Ordonnance du 21 avril 1944 relative à l'organisation des pouvoirs publics en France après la Libération, article 5
1591 MRN, 12/114 Comité local de libération de Clamart. Procès verbal de la réunion du 23 août 44
1592 MRN, 12/114 *Ibid.*
1593 AC Ivry-sur-Seine, Registre des délibérations, procès-verbal de la séance du comité local de libération du 19 août 1944
1594 Jean LAFFITTE, *Gennevilliers: évocation historique*, Gennevilliers, Ville de Gennevilliers, 1970, 345 p.

Des notables locaux à l'épreuve

Même dans les communes de la petite couronne, le schéma de la libération est lié à ce qu'on pourrait appeler le cercle villageois. Beaucoup de banlieusards, y compris les résistants, attachés à leur petite patrie, voient la libération de leur commune comme une fin. Dans la période troublée qui précède cette libération, les notables sont des cadres vers lesquels une partie de la population peut se retourner. Ainsi, certains curés ont pu jouer un rôle important, comme médiateurs, tel celui de Notre-Dame de Vincennes, église qui jouxte la mairie[1595]. Le notable par excellence reste le maire, élu ou non, personnalité éclairée au service de sa communauté. Ceux qui cèdent leur place aux CLL mettent en avant le sacrifice, la défense des intérêts de la population dont ils avaient la charge et se défendent d'avoir eu une quelconque action politique ou répressive[1596].

L'attitude de la Résistance vis-à-vis du maire sortant est le plus souvent clairement énoncée par le CLL dès sa prise de pouvoir, qui a parfois lieu en présence de l'ancien maire, comme une sorte de passation de pouvoir présidentielle[1597]. À l'exception des maires de banlieue qui ont joué un rôle politique important au sein de l'État français, en particulier les anciens communistes et socialistes passés dans les partis collaborationnistes, systématiquement arrêtés et internés, le sort des anciens maires est en général assez souple : destitués, ils ne sont pas arrêtés. Certains sont même conservés à disposition pour aider le nouveau pouvoir à prendre la mesure de ses nouvelles prérogatives. À Vanves, l'ancien maire laisse sa place à son remplaçant, Albert Pellegeay dans l'après-midi du 19 août, mais célèbre encore un dernier mariage[1598]. À Colombes, le 23 août, l'ancienne municipalité est toujours présente aux côtés du CLL pour signer « les actes administratifs »[1599]. Les maires qui ont pris des positions nettement favorable à la collaboration abandonnent leur poste de peur des représailles. D'autres personnalités, en particulier les membres du conseil général de la Seine, sont systématiquement arrêtées, dès la prise de fonction du CLL ou peu après. C'est le cas de

1595 AD 94, 1J90 La Libération de Vincennes. Notes d'un témoin. Par l'Abbé Amy, Curé de Notre Dame de Vincennes, Vincennes : [Abbé Amy], 1944.

1596 C'est le cas au Bourget, par exemple, d'Antonin Poggioli, qui déclare qu'il était resté en fonction « pour éviter le pire. (…) Je n'ai pas à plaider coupable ni à m'excuser de moi-même. Je puis rendre mes comptes la tête haute ». (Maitron en ligne, notice POGGIOLI Antonin, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article89659, version mise en ligne le 10 octobre 2010 consultée le 29 août 2014)

1597 À Saint-Maur, ou à Vanves, par exemple (AC Saint-Maur-des-Fossés 3H9 2, Site internet de l'Union nationale des combattants de Vanves, https://sites.google.com/site/uncvanves92/vanves-en-aout-1944, consulté le 23 août 2014)

1598 *Ibid.*

1599 AC Colombes, Comité local de libération, Procès-verbal de la réunion du 30 août 1944

Jean-Marie Clamamus à Bobigny, qui échappe pendant quelques jours à l'arrestation, à la différence de son fils, milicien, arrêté le 26 août et exécuté aussitôt, et également d'Émile Cresp à Montrouge[1600], de Gustave Lesesne à Saint-Ouen[1601]. Marcel Marschall, maire de Saint-Denis, et un des principaux dirigeants du PPF, est parti en Allemagne avec Jacques Doriot[1602]. Quant à Georges Gérard, maire socialiste du Kremlin-Bicêtre, il est abattu dans son bureau le 18 août[1603]. À l'inverse, quelques maires conservent leurs fonctions, à la faveur de leur participation active à la Résistance. C'est le cas pour Fernand Schwartz à Villeneuve-La Garenne et Gaston Richet à Châtenay-Malabry. Ce dernier est même le président du comité local de Châtenay-Malabry, constitué le 12 août 1944[1604].

Certains maires, nommés ou confirmés par l'État français, n'acceptent pas leur remplacement par la Résistance, dicté par les principes de l'ordonnance du 21 avril 1944. À Vincennes, Léon Bonvoisin estime que sa place est aux premières loges, dans la victoire, comme elle le fut dans la défaite, et ne s'imagine pas du tout laisser son siège, malgré les événements qui s'annoncent. Le 19 août, il met en place un plan de détresse et pendant les premiers jours de l'insurrection, il est omniprésent, fait hisser le drapeau sur la mairie, devant une foule qui entonne *la Marseillaise* et informe la population de la situation par plusieurs déclaration publiques, même une fois le CLL mis en place, à partir du 21 août[1605]. Le 22 août encore, il « parcourt Vincennes pour mettre les gens au courant »[1606]. Cette débauche d'énergie, bien reçue par une partie de la population[1607], ne l'est pas par les résistants, le curé de l'Église Notre-Dame-de-Vincennes en témoigne :

> Je rencontre un membre très actif de la résistance. Il n'a aucune sympathie pour le maire qui, dit-il, sera bientôt remplacé.[1608]

1600 Maitron en ligne, notice CRESP Émile, Marie, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article21086, version mise en ligne le 25 octobre 2008, consultée le 25 août 2014

1601 *Ibid.*, notice LESESNE Gustave, Marcel, Maurice, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article118218 , version mise en ligne le 24 novembre 2010, consultée le 25 août 2014

1602 *Ibid.*, notice MARSCHALL Marcel, Antoine, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article120416, version mise en ligne le 30 novembre 2010, consultée le 25 août 2014

1603 *Ibid.*, notice GÉRARD Georges, Théodore, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article23889, version mise en ligne le 10 décembre 2008 consultée le 25 août 2014

1604 *Ibid.*, notice RICHET Gaston, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article128880, version mise en ligne le 30 novembre 2010

1605 AD 94, 1J247 La Libération à Vincennes - Journal d'une Vincennoise, août 1944. Don de Mademoiselle Colette Lubin.

1606 AD 94, 1J247 *Ibid.*

1607 AD 94, 1J247 *Ibid.* et 1J90 *La Libération de Vincennes, Notes d'un témoin. Par l'Abbé Amy, Curé de Notre Dame de Vincennes*, Vincennes : [Abbé Amy], 1944. mettent en avant la popularité du marie sortant.

1608 AD 94, 1J90 *La Libération de Vincennes. Notes d'un témoin. Par l'Abbé Amy, Curé de Notre Dame de*

Un *modus vivendi* provisoire est trouvé entre le maire et le CLL, selon une information qui remonte jusqu'à l'Hôtel de ville[1609], et plusieurs réunions communes ont lieu à la mairie, la première le 21 août, entre le conseil municipal et le CLL, une « confiante collaboration animant […] les membres des deux assemblées »[1610]. Cependant, le 23 août, le maire n'a plus la même vision de l'événement, expliquant que des « petits jeunes gens ont voulu prendre possession de la mairie pour s'installer à sa place »[1611]. Jusqu'au 24 août, Léon Bonvoisin reste actif, notamment pour essayer de faire libérer les otages détenus dans le château[1612], et déclare qu'il ne se retirera que sur l'ordre formel du préfet de la Seine[1613].

À Asnières, les relations entre le CLL et l'ancienne municipalité sont également assez embrouillées. Le comité local de libération a fait arrêter l'ancien maire, André-Charles Gatefait, et ses adjoints les 21 et 22 août, après avoir commencé à travailler avec les anciens élus pour la passation de pouvoir[1614]. Cette situation entraîne un conflit au sein du CLL sur l'attitude à adopter vis-à-vis de l'ancien conseil municipal. Louis Renault, le délégué CDLR, chargé de la sécurité, s'est engagé auprès d'eux pour que leur détention soit la plus courte possible. Le CLL a nommé présidente d'honneur Renée Dervaux, représente de l'Union des femmes françaises. Agent de liaison pour les FTP, elle est la veuve du docteur René Dervaux, résistant communiste fusillé le 7 mars 1944 au mont Valérien[1615]. Louis Renault l'accuse d'avoir influencé le CLL pour provoquer le maintien en détention des édiles[1616]. Ceux-ci sont finalement relâchés le lendemain. La situation s'envenime pour le délégué CDLR quand on découvre qu'il a été brièvement membre du RNP, pour l'infiltrer selon ses dires[1617]. Il finira par être lui-même arrêté, quelques jours après la fin des combats[1618].

Vincennes, *op. cit.*

1609 AD 75, 1011/44/01 38 Notes informelles, Vincennes, s.d. : « Très calme. Ancien maire en accord avec la résistance. Mouvements de troupes dans les deux sens »

1610 AC de Vincennes, M. MONGERMONT (secrétaire général de la mairie), Souvenirs de l'occupation allemande, s.d.

1611 AD 94, 1J90 *La Libération de Vincennes. Notes d'un témoin. Par l'Abbé Amy, Curé de Notre Dame de Vincennes*, *op. cit.*

1612 AC de Vincennes, Dossier documentaire, La libération de Vincennes

1613 AD 75, 1011/44/01 38 Notes informelles, Vincennes, s.d. : « L'ancien maire ne s'en ira que sur un ordre du préfet de la Seine. Le CLL siège à ses côtés et le contrôle. »

1614 AD 92 1154W349 Asnières. La municipalité et l'ancien conseil municipal d'Asnières à monsieur le président et messieurs les membres du comité départemental de libération, 18 septembre 1944

1615 Maitron en ligne, notice DERVAUX Renée [née BLANCHARD Renée, Odette], http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article22389, version mise en ligne le 25 octobre 2008, consultée le 27 août 2014

1616 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville, Asnières, 21 août

1617 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* Asnières, 24 août, 11h10

1618 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* Asnières, 28 août, 12h

La libération de la banlieue parisienne est marquée, d'un point de vue politique, par le retour des élus communistes déchus en 1939 et 1940, qui se fait visiblement de manière naturelle. À Fresnes par exemple, le registre des délibérations, à la date du 24 août, mentionne que Théodore Rossat, élu peu avant (sans doute au cours de la réunion du 13 août[1619]) président du CLL, cède sa place à Maurice Catinat, l'ancien maire[1620]. Le conseil municipal d'avant guerre ne peut pas être remis en place entièrement. Sur les 21 membres du conseil municipal en 1939, 11 sont décédés pendant la guerre. Un a été fusillé, Maurice Ténine, neuf sont décédés dans les camps de concentration du Reich, la plupart à Auschwitz à l'automne 1942, après avoir été déportés par le convoi dit des 45 000, et un est mort durant son internement en France. Un des membres encore en vie, le premier adjoint, est écarté pour avoir été libéré d'un camp d'internement dans des « conditions laissant penser qu'elles sont contraires à l'honneur »[1621].

À Clamart a lieu un processus assez singulier. Un CLL très étendu est en place et organisé bien en amont de la libération. Il se réunit régulièrement à partir du 12 août au moins pour préparer la prise du pouvoir[1622], à tel point que le président de la délégation spéciale, Paul-Elie Pujo, qui a remplacé le conseil municipal à majorité communiste déchu en 1939, et a été confirmé dans ses fonctions par l'État français en 1941[1623], essaie de se rapprocher du CLL pour gérer avec lui la passation de pouvoir. Cela lui est refusé[1624], mais le CLL ne dénigre pas pour autant en bloc l'ancienne municipalité. Lors de la prise de la mairie, le lendemain, le premier adjoint est admis au CLL[1625], et il siège à la réunion suivante, au cours de laquelle les élus déchus de 1939 sont également invités à participer. Par la suite, les contacts continuent entre le CLL, l'ancienne municipalité et la municipalité qui l'a précédée. L'adjoint chargé du Secours national est déchu mais garde ses fonctions provisoirement[1626]. Une conseillère municipale fait l'objet d'une « motion de confiance »[1627], bien qu'elle ne puisse être intégrée à la nouvelle assemblée pour « suivre les consignes du GPRF »[1628].

Enfin, il faut noter que le statut de résistant conjugué à une expérience d'élu donne des

1619 AD 94, 1J790 Fresnes vingtième siècle, brochure, s.d.
1620 AC Fresnes, Registre des délibérations, section 170, Libération de Fresnes, 24 août 1944
1621 AC Fresnes, *Ibid.*
1622 MRN, 12/114 Comité local de libération de Clamart. Rapport du responsable FN de Clamart, 12 août 44.
1623 Hubert DUVAL, « Une « plaque Jaurès » à Clamart, un acte mémoriel à signification politique », *Cahiers Jaurès*, vol. 197, nº 3, 1 Juillet 2010, pp. 85-95.
1624 MRN, 12/114 Comité local de libération de Clamart. Procès verbal de la réunion du 18 août 44
1625 MRN, 12/114 Comité local de libération de Clamart. Procès verbal de la réunion du 19 août 44
1626 MRN, 12/114 Comité local de libération de Clamart. Procès verbal de la réunion du 22 août 44
1627 MRN, 12/114 Comité local de libération de Clamart. Procès verbal de la réunion du 24 août 44
1628 MRN, 12/114 *Ibid.*

candidats très crédibles, difficiles à contester. Au Bourget, Maurice Drouard, fondateur d'un groupe du mouvement Libération, a été conseiller municipal de 1929 à 1935. Nul doute que cette expérience a joué en sa faveur, au moment d'être élu président du CLL de la ville.

Les CLL, nouveaux pouvoirs municipaux

À peine entrés dans les hôtels de ville, les CLL changent de nature. À la différence du CPL qui, dans un premier temps, conserve une position intermédiaire, plus tout à fait clandestin mais pas encore totalement officiel, les comités locaux ont la tâche d'incarner au plus tôt le pouvoir légal, politique et administratif. Alors que, dans la clandestinité, la composition des groupes clandestins avait comme principes majeurs les dynamiques résistantes et les contraintes de la vie clandestine, la perspective de libération voit d'autres enjeux apparaître, justement à cause du pouvoir important qui est conféré au CLL, destiné, en théorie, à être pour un temps le conseil municipal provisoire. Des équilibres politiques sont recherchés[1629], et au moment de la libération, d'autres problématiques, portées par d'autres groupes politiques, apparaissent. À l'action dans la Résistance se mêle l'action politique et l'influence des notables, anciens élus de la guerre et de l'avant-guerre. L'ancienneté est ainsi un critère décisif pour figurer en bonne place dans les comités locaux aussi bien en ce qui concerne les états de service dans la Résistance que l'activité politique locale avant-guerre.

Dans les arrondissements, les comités qui s'installent se sont largement étoffés, voire modifiés depuis le 25 juillet, date à laquelle une première cartographie des CLL des arrondissements parisiens avait pu être faite. Les CLL qui n'existaient pas en juillet, où qui étaient peu représentatifs, sont susceptibles d'avoir des compositions moins strictement proches de celle du bureau du CPL. Ainsi les CLL des 3e et 4e arrondissements ne comportent que 3 et 2 organisations du bureau du CPL, et sont complétés par des organisations qui sont peu représentées dans les CLL. C'est particulièrement le cas du CLL du 4e arrondissement qui compte des représentants de la CFTC et du Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés (MNPGD) qu'on ne retrouve dans aucun autre arrondissement. Autre particularité, avec l'insurrection, les CLL ne se limitent plus strictement aux six organisations constitutives. La plupart intègrent au moins une autre organisation. Parmi celles-ci, la plus fréquemment représentée est l'Union des femmes françaises (huit fois), suivie par la SFIO et le parti radical

1629 Édouard DEPREUX, *Souvenirs d'un militant*, *op. cit.*, p. 192.

(cinq fois), le MLN (quatre fois dont deux fois dans le CLL du 15e arrondissement). Les démocrates-chrétiens sont représentés deux fois, tout comme le mouvement de résistance CDLL, politiquement modéré. Les FUJP sont représentés une fois.

Malgré ces efforts, la composition politique des CLL des arrondissements parisiens est assez proche de celle du CPL, notamment en ce qui concerne la présence de délégués du parti communiste, de l'union des syndicats et du Front national, présents dans presque tous les arrondissements. Comme le Comité parisien de la libération, et à la différence des anciens maires et adjoints qui étaient le plus souvent des notables proches des partis modérés, les CLL représentent des tendances plus à gauche. Dans beaucoup d'arrondissements, un membre du parti communiste, de la CGT ou du FN est président du comité local, bien que le délégué du FN ne soit pas toujours (mais dans la majorité des cas), un membre du parti communiste[1630]. À la faveur de l'insurrection, la SFIO, en son nom ou par l'intermédiaire de Libération-Nord, a obtenu, la présidence de trois comités locaux. Dans plusieurs arrondissements, les délégués se présentent d'ailleurs alternativement sous l'étiquette du parti et du mouvement[1631]. C'est une différence fondamentale de stratégie avec le parti communiste qui fait participer plusieurs de ses membres aux comités sous diverses étiquettes (Union des syndicats, Front national et UFF principalement). Dans trois arrondissements seulement figurent un représentant de Libération et un représentation de la SFIO (les 9e, 10e et 11e)[1632].

À l'image du CPL, les CLL doivent comporter une vingtaine d'organisations, bien que la formule du bureau restreint s'impose également dans l'insurrection, comme dans la clandestinité. Des listes plus ou moins officielles de ces organisations circulent[1633]. Bien souvent, les autres organisations qui ne font pas partie du bureau se présentent à la mairie. Dans le 6e arrondissement, elles ne sont pas intégrées au CLL, mais la plupart des délégués restent pour aider[1634], et tiennent officiellement leur place après la fin des combats.

Une fois installés, les CLL représentent l'autorité républicaine sur leurs territoires. Leur

1630 Pour les arrondissements parisiens, sur sept maires membres du Front national, quatre sont membres du PC, un est sympathisant (dans le 6e arrondissement), et deux (dans le 5e et le 9e) sont décrits comme modérés par la préfecture de la Seine elle-même (AD 75, 10114/64/5 9 Liste des maires et des maires-adjoints des arrondissements de Paris, 1/12/45, 5e arrondissement et Liste des maires et des maires-adjoints des arrondissements de Paris, 1/12/45, 9e arrondissement)

1631 Dans le 12e arrondissement, suivant les documents, Maurice Gautier et Pierre Darzacq sont affiliés à Libération-Nord ou à la SFIO, ce qui montre bien la porosité entre les deux organisations.

1632 AD 75, 101/78/1 1 Liste des présidents des comités de libération adjoints faisant fonction de maires de Paris au lendemain de la libération de Paris, 19-20 août 1944, s.d.

1633 AC Colombes Comité local de libération, Procès-verbal de la réunion du 30 août 1944

1634 BDIC, FΔ 183221/4 Témoignage de Victor Faure, maire du 6e arrondissement

action est moins spectaculaire que celle des FFI puisqu'elle se place dans une perspective de continuité. Au moment de prendre en main les différents secteurs de la vie publique municipale, les CLL sont confrontés à des problématiques qui sont moins liées à la lutte qu'aux conséquences de celle-ci sur la population dont ils ont désormais la charge. L'action des CLL va d'ailleurs très rapidement s'effectuer dans les formes traditionnelles du pouvoir municipal.

Pour annoncer sa prise du pouvoir, le CLL utilise les formes les plus officielles possibles. Il fait appel au vocabulaire administratif habituel, pour donner l'impression d'un mouvement naturel et non anarchique. L'appellation « comité local de libération » est porteuse de sens mais une explication est nécessaire vis-à-vis de la population. Le terme « délégation spéciale » est donc souvent utilisé pour désigner le nouveau pouvoir, terme plus connu de la population, et plus exact administrativement[1635]. Suivant les lieux, le CLL peut aussi prendre le nom de délégation[1636], délégation municipale provisoire[1637], commission provisoire municipale[1638], commission municipale de libération[1639], conseil municipal provisoire[1640] ou tout simplement conseil municipal[1641]. Le CLL du 3e arrondissement produit une affiche pour expliquer la nouvelle situation. Le président du CLL « faisant fonction de maire »[1642], le vice-président « faisant fonction de 1er adjoint »[1643] et le secrétaire « faisant fonction de 2e adjoint »[1644]. L'utilisation de ces formes permet au CLL d'imposer son autorité, d'appeler au calme, comme à Alfortville où le CLL fait afficher le 23 août le message suivant :

> En prenant place à la Mairie, la Délégation vous a demandé du calme et de la discipline. Nous faisons à nouveau appel à votre conscience et nous vous prions de n'accorder AUCUN CREDIT aux bruits qui circulent [...] Pour le relèvement de la France, du calme et du sang froid ![1645]

1635 AD 94, Fonds de l'AMAH (Maisons-Alfort), Doc 7e1 . Tract, avis à la population sur la désignation de la délégation spéciale, 20 août 1944
1636 MRN, 7/LIB75/7 Alfortville, Avis à la population, 23 août 1944
1637 AC de Bagnolet, Extrait de la délibération du comité local de la libération en date du 20 août 1944, 20 août 1944
1638 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville, 14e arrondissement 22 août, 12h
1639 AC de Saint-Maur-des-Fossés, 3H9 2 Procès verbal d'installation de la délégation spéciale, 21 août 1944
1640 MRN, 12/114 Comité local de libération de Clamart. Procès verbal de la réunion du 23 août 44
1641 AC d'Ivry-sur-Seine, Registre des délibérations, procès-verbal de la séance du comité local de libération du 19 août 1944
1642 MLM, Fonds Alekan-Massé, Mairie du 3e, appel à la population du 3e, 21 août 1944
1643 MLM, Fonds Alekan-Massé *Ibid.*
1644 MLM, Fonds Alekan-Massé *Ibid.*
1645 MRN, 7/LIB75/7 Ville d'Alfortville, Avis à la population, 23 août 1944.

Dans ce contexte, le procès-verbal d'installation de la nouvelle municipalité est un document précieux qui toutefois n'est pas réalisé par tous les CLL, et pas toujours à la date d'entrée dans la mairie, un peu à l'image de l'installation du CPL et du préfet à l'Hôtel de ville. À Créteil, le procès-verbal d'installation du CLL est daté du 22 août à 15 heures[1646], alors qu'il semble que la mairie soit occupée depuis le 18 août. À Saint-Maur, l'installation a lieu le 21 août à 9h45, quand les FFI, dirigés par M. Richard, se sont présentés à l'hôtel de ville[1647]. Des documents de ce type sont également rédigés à Bagnolet[1648] et à Colombes[1649].

L'annonce en public est également utilisée. Jean Le Troquer, le président du CLL de Saint-Maur fait une déclaration depuis le balcon de l'hôtel de ville pour faire connaître la nouvelle situation politique :

> La commission municipale de libération va diriger notre commune jusqu'au jour où le peuple français tout entier, uni par ses malheurs, désignera par la voix du suffrage universel ses représentants qualifiés.
> La commission municipale de libération vous demande de lui faire confiance. Ainsi, dans un climat de compréhension réciproque, d'ordre, de travail, de justice et de patriotisme, pourrons-nous faire œuvre utile.[1650]

La présence allemande finissante s’accommode mal de ces démonstrations, au moins dans les premiers jours de la libération. Le 20 août, à Nanterre, Raymond Barbet tente de prendre la parole au balcon de la mairie, mais s'enfuit devant l'arrivée des Allemands[1651]. Le 21 août, à Courbevoie, les Allemands ouvrent le feu sur la foule rassemblée devant l'hôtel de ville[1652]. Des présentations publiques des nouveaux conseils municipaux ont lieu le 23 août, dans un contexte un peu plus calme. Ce jour-là, les habitants d'Issy-les-Moulineaux ont « ratifié les responsables des organisations de Résistance » dans une cérémonie devant la

1646 AC de Créteil, H4/25, Procès verbal d'installation de la délégation spéciale de Créteil, 22 août 1944
1647 AC de Saint-Maur-des-Fossés, 3H9 2 Procès verbal d'installation de la délégation spéciale, 21 août 1944
1648 AC de Bagnolet, Extrait de la délibération du comité local de la libération en date du 20 août 1944, 20 août 1944
1649 AC de Colombes, procès-verbal de constitution du CLL, 22 août
1650 AC de Saint-Maur-des-Fossés 3H9 2 Procès verbal d'installation de la délégation spéciale, 21 août 1944
1651 Jacques PERRIER, *La Libération dans les Hauts-de-Seine: 1944-1994, 50e anniversaire*, Neuilly-sur-Seine, Cyrnéa, 1994, 177 p.
1652 *Ibid.*

mairie[1653]. Une cérémonie du même type a lieu à Montreuil[1654].

Les premiers enterrements des victimes, combattants ou civils, de l'insurrection permettent également au nouveau pouvoir d'affirmer la nouvelle légitimité. En présence du nouveau pouvoir, ces cérémonies sont souvent l'occasion de la première apparition publique du CLL. C'est le cas au Perreux, où les victimes de l'attaque de la mairie du 19 août sont enterrées le 21[1655], et à Clamart, où les FFI tués dans les combats du lieu dit le Tapis vert le sont le 22 août, en présence de l'ensemble du comité local de libération[1656].

C) Entre combat et administration

Utilité et utilisation militaire des mairies d'arrondissements

Le 19 août 1944, le CLL du 18e arrondissement, à peine installé à la mairie, fait afficher un texte dans lequel il annonce que la nouvelle « municipalité du 18e est chargée de la Défense de l'arrondissement »[1657]. Les organisations de résistance membres du CLL, ainsi que les FFI, les Milices patriotiques et les autres organisations de résistance sont rassemblés sous l'appellation générale d'« organisations de défense », auxquelles la population est invitée à se joindre en se rendant à la mairie. Ce même CLL se plaint par la suite de devoir faire avec des « moyens de bord assez réduits pour la défense »[1658]. La vertu défensive de l'insurrection, mise en avant aussi bien par la BBC dans son message à la population du 17 août au soir[1659] que par les plans du CPL[1660], doit bénéficier en premier lieu aux centres de direction de la Résistance. Presque partout dans le département de la Seine, le centre de direction est l'hôtel de ville, et l'action militaire des FFI, policiers ou Milices patriotiques commence le plus souvent par une mise en défense de ce poste de commandement. Cela peut donner lieu à une confusion des missions des différents organismes chargés de mener l'insurrection. Si les directives prises par le CPL quelques jours avant la libération laissaient une « très large

1653 AC Issy-les-Moulineaux 1D40, Registre des délibérations, p. 251
1654 Joël Clesse et Sylvie Zaidman, *La Résistance en Seine-Saint-Denis, 1940-1944*, *op. cit.*
1655 AC Nogent-sur-Marne Rapport de Marcel Kostelnhack, Front National, conseiller municipal « concernant les événement de la Libération », s.d.
1656 MRN, 12/114 Comité local de libération de Clamart, Procès-verbal de la réunion du 22 août 1944
1657 MRN, 7/LIBPAR/6 proclamation du CLL du 18e arrondissement, 19 août
1658 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville. 18e arrondissement 23 août, 14h30
1659 Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *Les Voix de la liberté*, *op. cit.*, p. 180.
1660 CHSP, PA6, CPL, compte rendu succinct de la séance du 31/7/44, MRN, 14/ATOL/1 Le Comité parisien de la libération aux comités locaux de la libération, 14 août 1944 ou encore 12/114A COMAC parisien, 8e arrondissement, s.d.

initiative »[1661] aux CLL dans les journées d'insurrection, certaines de ces initiatives, notamment sur le plan militaire, ne sont pas approuvées par le CPL au moment où elles sont prises. Ainsi, le 23 août 1944, André Tollet déclare au cours d'une séance du bureau que les CLL ne doivent pas « s'occuper du militaire »[1662], mais que leur rôle est « surtout de favoriser l'initiative populaire quant aux moyens de défense et d'attaque contre les Boches »[1663].

Cette tâche est bien remplie par certains CLL en faisant appel à une certaine tradition insurrectionnelle parisienne, en particulier celle de la Commune de Paris qui est souvent rappelée pour évoquer la libération de Paris. Pour certains groupes politiques, le souvenir de la Commune est, au moment du soulèvement, encore très fort, et sert d'inspiration ou de repoussoir[1664]. Pour les résistants communistes, syndicalistes ou militants d'autres partis de gauche, et dans les arrondissements populaires de l'Est parisien, ce souvenir est encore très fort. Dans le 18e et le 20e arrondissement, les CLL invitent, par des affiches placardées dans les rues, à s'inspirer de l'exemple de ceux qui ont mené « une lutte héroïque et historique »[1665], en particulier les « héros de 71 »[1666]. La Commune de Paris n'est pas le seul événement historique invoqué pour pousser les citoyens à se défendre contre les « hordes de barbares »[1667]. Dans le 18e arrondissement, toute tradition insurrectionnelle de Paris est passée en revue : « 93 », « 1830, au cours des glorieuses ! », « 48 », et bien sûr « en 71, lors de la mémorable Commune »[1668]. Dans le 20e arrondissement, une affiche fait également appel au souvenir de « 71 », mais également à celui de « février 34, contre les traîtres de la 5ème colonne »[1669].

Dans Paris, les vingt mairies d'arrondissement offrent un maillage intéressant de points d'appui pour les FFI. Les bâtiments en eux-mêmes possèdent des caractéristiques qui peuvent être utiles aux combattants : des cours intérieures pour entreposer du matériel et des véhicules

1661 MRN, 14/ATOL/1 Le Comité parisien de la libération aux comités locaux de la libération, 14 août 1944
1662 MRN, 14/ATOL/1 procès-verbal de la 38e séance, 23 août 1944
1663 MRN, 14/ATOL/1 *Ibid.*
1664 Pierre TAITTINGER, *Et Paris ne fut pas détruit...*, *op. cit.*, p. 215. Pierre Taittinger fait dire aux « commissaires du peuple » de l'Hôtel de ville tout ce que lui-même craint de l'insurrection, en particulier l'instauration d'une commune :

> C'est, proclame-t-il, sur les ruines fumantes de Paris que la Commune pourra être instaurée : dans un Paris protégé, aux maisons debout, jamais nous ne pourrons planter le drapeau rouge !

1665 MRN, 7/LIBPAR/6 proclamation du CLL du 18e arrondissement, 19 août
1666 MRN, 7/LIBPAR/5 Habitants du XXe, s.d.
1667 MRN, 7/LIBPAR/6 proclamation du CLL du 18e arrondissement, 19 août
1668 MRN, 7/LIBPAR/6 *Ibid.*
1669 MRN, 7/LIBPAR/5 Habitants du XXe, s.d.

en particulier. Dans beaucoup de cas, le commissariat central de l'arrondissement se trouve dans le bâtiment, et les policiers insurgés font donc partie de l'effectif défensif et offensif de la mairie[1670]. Quand l'hôtel de ville se situe légèrement en retrait des grands axes, il se transforme en un camp retranché très efficace. C'est le cas de la mairie du 9e arrondissement, rue Drouot, de celle du 8e arrondissement, rue de Lisbonne ou de celle du 7e arrondissement, rue de Grenelle, situées dans de petites rues, relativement difficiles d'accès, même pour les chars.

Les mairies comptent parmi les premiers bâtiments à être occupés par les FFI et les policiers, le 19 août pour la plupart. Ainsi, les mairies d'arrondissement, et leurs alentours immédiats[1671], deviennent *de facto* des lieux de combats, des lieux de garnison de groupes francs pour la guérilla, et des lieux de garde des prisonniers. En conséquence, certaines mairies ont été prises pour cible par les Allemands, victimes d'attaques en règle : celles du 5e arrondissement, le 22 août au matin[1672], du 7e arrondissement, le 23 août en fin d'après midi[1673], et le 24 août dans la matinée[1674], du 10e arrondissement, le 19 août au soir[1675], du 13e arrondissement, le 24 août dans la matinée[1676] et celle du 20e arrondissement, le 20 août à 16 heures[1677]. Dans le cas des 5e et 13e arrondissements, c'est le commissariat de police qui est visé[1678]. Ces cinq mairies ont pour point commun d'être situées à proximité immédiate de points d'appui, de bâtiments stratégiques pour l'armée allemande ou de voies de communications importantes. La mairie du 5e arrondissement est très proche du palais du Luxembourg où sont casernées de nombreuses troupes et une grande partie des chars allemands présents dans Paris. Le 22 août, le poste de police de la mairie, qui est le poste de commandement du lieutenant Sarran[1679], est attaqué à 9h30 par « un char, une ou deux

1670 C'est particulièrement le cas dans le 5e arrondissement, le 6e arrondissement ou encore le 13e arrondissement.

1671 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville. 3e arrondissement 24 août, 12h. Cette note mentionne un combat rue de Saintonge, derrière la mairie du 3e arrondissement. Dans le 5e arrondissement, un groupe opérant autour d'une barricade près de la Seine vient en aide à la mairie quand celle-ci est attaquée le 22 août au matin (AN, 72AJ/59 Origine du groupe de combat Libération 5e et journal des marches et opérations de ce groupe pendant l'insurrection, 4 septembre 1944)

1672 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 5e arrondissement 22 août, 11h15.

1673 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 7e arrondissement 24 août, 8h30.

1674 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.*

1675 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 7e arrondissement 24 août, 11h30.

1676 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 13e arrondissement 24 août, 12h

1677 AD 75, 101/78/1 1 Le sous-directeur, secrétaire général de la mairie du 20e arrondissement à monsieur le directeur des affaires municipales, sous-direction des mairies, 16 août 1945

1678 AD 75, 101/78/1 1 préfecture de la Seine, 5e Mairie. Rapport sur les événements de la semaine insurrectionnelle, 17 août 1945 et lettre de l'adjoint au secrétaire général de la mairie du 13e à monsieur le préfet de la Seine, sous-direction des mairies, 17 août 1945

1679 AD 75, 101/78/1 1 préfecture de la Seine, 5e Mairie. Rapport sur les événements de la semaine insurrectionnelle, 17 août 1945

chenillettes et deux sections de fantassins »[1680]. Cette attaque fait 29 blessés et obligent les policiers à se replier dans la mairie[1681]. Dans les jours suivants, les alentours de la mairie sont encore le lieu d'affrontements[1682].

La mairie du 7e arrondissement est proche du palais Bourbon et du ministère des Affaires étrangères, autre point d'appui important. La mairie du 10e arrondissement se situe à proximité de la gare du Nord, tenue jusqu'au 25 août par les Allemands, et sur le faubourg Saint Martin, une des voies qui traversent Paris du nord au sud.

La mairie du 13e arrondissement, place d'Italie, et la mairie du 20e arrondissement, place Gambetta, sont moins proches de bâtiments stratégiques, mais se trouvent en périphérie de la ville, sur des grands axes qui peuvent potentiellement être utilisés pour la retraite (la route nationale 3 pour le 20e arrondissement) ou bien qui pourraient être empruntés par les armées alliées (la route nationale 7 dans le 13e arrondissement, empruntée le 25 août par la 4e division d'infanterie américaine). Dans ce dernier cas, l'attaque a lieu le 24 août, et est très certainement liée à l'avancée de ces troupes, les Allemands ne souhaitant pas être pris à revers. Une « bataille de chars »[1683] a donc lieu place d'Italie, qui touche la mairie et son commissariat, et fait de nombreux tués[1684].

Entre le 22 et le 24 août, sept autres mairies font état d'attitudes offensives de la part des Allemands, voire de menaces explicites. C'est par exemple le cas autour de la mairie du 8e arrondissement qui est cernée le 23 août vers 17 heures par une automitrailleuse et quinze hommes[1685]. Ces derniers ont fait le tour du bâtiment sans attaquer[1686]. Les autres hôtels de ville ont connu une semaine de la libération plus calme. Certaines mairies ont été brièvement évacuées, par crainte d'attaques, sur la foi de renseignements erronés[1687] ou sur ordre des FFI[1688].

1680 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville. 5e arrondissement 22 août, 11h15.

1681 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.*

1682 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 5e arrondissement 23 août, 13h et 24 août, 9h30.

1683 AD 75, 101/78/1 1 L'adjoint au secrétaire général de la mairie du 13e à monsieur le préfet de la Seine, sous-direction des mairies, 17 août 1945 Des ouvriers des usines Gnome et Rhône et Panhard ont fabriqué des « blindés monotés sur châssis de camion », qui ont peut être donné la réplique aux chars allemands (Serge BOUCHENY, *Les Parisiens en Résistance, Paris 13e*, Lille, Geai bleu éd.-CRIS, 2013, p. 189.).

1684 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville. 13e arrondissement 24 août, 12h

1685 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 8e arrondissement 23 août, 18h

1686 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 8e arrondissement 23 août, 20h

1687 C'est notamment le cas de la mairie du 15e arrondissement, défendue par les FFI du commandant Royo, pseudonyme de Jacques Postel-Vinay (Archives privées communiquées par Claire Andrieu, État des services dans la Résistance de l'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve Postel-Vinay, 15 avril 1946)

1688 Par exemple à la mairie du 9e arrondissement, pour la nuit du 19 au 20 août (AD 75, 101/78/1 1 Le maire du 9e arrondissement, rapport sur les événements qui se sont produits à la mairie du 9e arrondissement au cours de la semaine insurrectionnelle, 17 août 1945)

La mairie n'est pas seulement un bâtiment défensif, un « fortin »[1689], comme le présente le secrétaire-général adjoint de la mairie du 17e arrondissement après la libération. Au minimum, elle est un poste de commandement de la résistance locale[1690], souvent le siège des multiples états majors FFI[1691], mais, plus souvent, elle est le point de départ de nombreuses actions offensives, dans les alentours immédiats, ou bien dans des secteurs plus éloignés. Des groupes francs partent régulièrement des mairies du 1er arrondissement[1692] et du 4e arrondissement[1693] pour combattre dans les arrondissements voisins. À la mairie du 9e arrondissement, les FFI partent combattre dans l'arrondissement, ou vont prêter main forte là où la situation est plus critique, à la mairie du 20e, du 17e, du 10e, aux Halles, à l'Opéra, etc., et organisent des sorties toutes les dix minutes pour des coups de main[1694].

Si les combattants du 9e arrondissement ont essentiellement fait la navette vers les points chauds de la capitale, leurs voisins du 10e arrondissement sont acculés autour de leur mairie, rue du faubourg Saint-Martin. Une situation difficile qui a conduit à la conclusion d'une trêve avec les Allemands, le 22 août. L'ordre de démolir les barricades est également diffusé à la population. Le secrétaire général de la mairie du 10e reporte la faute sur la police qui, « a fait une trêve avec les Allemands sans consulter la mairie »[1695], mais il semble bien que le CLL ait cautionné cette décision[1696].

1689 AD 75, 101/78/1 1 préfecture de la Seine, Mairie du 17e. Rapport, 17 août 1945

1690 AD 75, 101/78/1 1 Mairie du 2e arrondissement. Le président du comité local de libération faisant fonction de maire à monsieur le préfet de la Seine, sous-direction des mairies, 17 août 1945

1691 AD 75, 101/78/1 1 préfecture de la Seine, Mairie du 11e. Rapport à monsieur le directeur des affaires municipale, 14 août 1945. D'après ce document, la mairie est le poste de commandement du commandant Baudoin et du Lieutenant Beunier qui s'occupent notamment du plan d'attaque de la caserne de la République.

1692 AD 75, 101/78/1 1 Le secrétaire général de la mairie du 1er arrondissement à monsieur le directeur des affaires municipales (sous-direction des mairies), rapport sur les événements de la semaine insurrectionnelle d'août 1944, 17 août 1945

1693 AD 75, 101/78/1 1 Le secrétaire général de la mairie du 4e arrondissement, note à monsieur le sous-directeur des mairies, 16 août 1945

1694 AD 75, 101/78/1 1 Le maire du 9e arrondissement, rapport sur les événements qui se sont produits à la mairie du 9e arrondissement au cours de la semaine insurrectionnelle, 17 août 1945

1695 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville. 10e arrondissement 24 août, 11h15

1696 MRN, 14/AGIL/58 Note remise par la mairie du 10e arrondissement, 22 août 1944, 10h15 : « Devant le nombre de victimes tombées parmi la population du 10e arrondissement, un accord a été réalisé sur la cessation du feu entre le Comité parisien de la libération et les autorités allemandes. Les barricades dressées sont enlevées à la suite de cet accord ».

Combats en banlieue

En dehors de Paris, des expériences contrastées coexistent également. Certaines communes éloignées des voies de communication et des zones stratégiques ont connu une libération sans histoire. Les combattants désireux d'en découdre vont proposer leurs services à leurs voisins. Les résistants de Bois-Colombes, une fois la mairie occupée, se dispersent pour aller prêter main forte dans d'autres secteurs[1697]. À Clichy, le président du CLL met à la disposition du CPL les FFI de la ville, étant donné le calme de la situation[1698]. À Bagnolet également, le CLL reconnaît sans ambages qu'il n'y a pas eu « d'activité insurrectionnelle »[1699] dans la ville, mais que les combattants sont allés « prêter main forte à ceux de Paris (notamment à la République), de Noisy, de Bobigny, route de Meaux, etc... »[1700].

Quant à la trêve, son application n'est pas prévue explicitement dans les termes de l'accord. L'idée est même de combattre en banlieue. Cependant, l'information fait par exemple l'objet d'une diffusion officielle par le CLL dans plusieurs localités, par exemple aux Lilas[1701], à Bagnolet[1702], Clamart, Vanves et Malakoff[1703]. À Charenton-le-Pont, l'information est connue et discutée par les habitants[1704], et à Vincennes, une voiture de la police annonce le cessez-le-feu le 20 août à 18 heures[1705], nouvelle relayée par le maire, Léon Bonvoisin.

Comme dans Paris, un nombre significatif de mairies ont été attaquées. À la différence des mairies d'arrondissement, en banlieue nord-est, à Neuilly-sur-Seine[1706] et à Colombes[1707], l'offensive a été poussée jusqu'au bout et le bâtiment occupé pendant quelques temps. D'autres mairies ont été attaquées, notamment, celles de Montreuil, dès le 18 août en fin d'après-midi, de Stains, le 19 août, vers 10 heures[1708], où tombe Daniel Falempin[1709], du

1697 Jacques PERRIER, *La Libération dans les Hauts-de-Seine: 1944-1994, 50e anniversaire*, Neuilly-sur-Seine, Cyrnéa, 1994, 177 p.
1698 IHTP, et MLM, Fonds Alekan-Massé, Lettre du président du CLL de Clichy au CPL, 23 août 1944
1699 AC Bagnolet, Activité du comité local de libération, s.d.
1700 *Ibid.*
1701 MRN, 12/114A Mairie des Lilas, Avis à la population, [texte annonçant la trêve], s.d.
1702 AC Bagnolet, Avis à la population, [texte annonçant la trêve], 20 août 1944
1703 MRN, 14/AGIL/58 note dactyl sur la trêve, s.d.
1704 AD 94, 1J260 Transcription du journal tenu en août et septembre 1944 par Ferdinand Billat, receveur particulier des Contributions indirectes au Parc Nicolaï à Charenton.
1705 AD 94, 1J247 La Libération à Vincennes - Journal d'une Vincennoise, août 1944. Don de Mademoiselle Colette Lubin.
1706 MRN, 13/1996 19 août 1944, Journée d'un résistant du groupe Liberté de Neuilly. Bataille de la mairie de Neuilly. 1944
1707 Jacques PERRIER, *La Libération dans les Hauts-de-Seine*, *op. cit.*
1708 Joël CLESSE et Sylvie ZAIDMAN, *La Résistance en Seine-Saint-Denis, 1940-1944*, *op. cit.*
1709 Louis BORDES, *Souvenons-nous: Stains a payé un lourd tribut au cours de la Seconde guerre mondiale*, Stains, s.n., 1981, 154 p.

Perreux, le 19 août dans l'après-midi – trois morts sont à déplorer du côté des défenseurs de la mairie[1710] – celle de Saint-Denis le 20 août, peu après son occupation[1711], celle d'Aubervilliers, le 20 et le 22 août[1712], ou encore celle d'Asnières-sur-Seine le 24 août au matin, ce qui oblige à son évacuation provisoire[1713]. Comme pour les mairies d'arrondissements, ces mairies sont attaquées en représailles des tirs lancés des fenêtres de l'hôtel de ville au passage de convois allemands, ou bien parce que leur emplacement est stratégique. La mairie d'Aubervilliers, d'après Maurice Prual, l'un de ses défenseurs, occupe une « bonne position stratégique »[1714], au carrefour des principales avenues de la ville, et sur le passage des unités allemandes qui refluent du fort de l'Est, à Saint-Denis, vers la route nationale 3. Cependant, comme à Paris, c'est autour d'objectifs plus stratégiques que les hôtels de ville que se concentrent les combats en banlieue. Les forts sont des lieux essentiels, en particulier dans l'Est. Le fort de Charenton est miné[1715], le fort de Nogent voit des combats très durs[1716], le fort de Vincennes est occupé jusqu'au 25 août par les Allemands, qui y mettent le feu avant de partir. Le fort du Mont Valérien est évidemment un objectif important au même titre que celui de Romainville, dont les derniers internés sont exécutés sommairement, tout comme à Vincennes où des insurgés parisiens, en particulier des policiers, sont fusillés. Dans le fort du mont Valérien sont également retranchés des soldats allemands et des miliciens, qui se rendent à un officier de la 2e division blindée le 26 août au matin[1717]. D'autres lieux stratégiques, tels que l'usine de gaz de Clichy[1718], sont des objectifs considérés comme « aussi importants que la mairie »[1719].

Pour assurer leur sécurité, les troupes allemandes ont assez souvent utilisé la menace de la prise d'otage, ou la prise d'otage effective. À Fresnes, Pantin, Noisy-le-Sec, Saint-Denis[1720], Clamart, au moins, cette technique est utilisée. À Clamart, les Allemands brandissent cette menace pour empêcher le sabotage de leurs lignes téléphoniques[1721]. Quand la menace est mise à exécution, on trouve parmi les otages des notables, du personnel de la mairie,

1710 AC Nogent-sur-Marne Rapport de Marcel Kostelnhack, Front National, conseiller municipal « concernant les événement de la Libération », s.d.
1711 Joël CLESSE et Sylvie ZAIDMAN, *La Résistance en Seine-Saint-Denis, 1940-1944*, *op. cit.*, p. 438.
1712 *Ibid.*, p. 371.
1713 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville Asnières, 24 août, 11h10
1714 Témoignage de Maurice Prual *in* Denis TERILA et Éric GARREAU, *Les années semelles de bois*, *op. cit.*
1715 AC d'Alfortville, Rapport du chef d'escadron Vincensini, commandant de gendarmerie, au maire d'Alfortville au sujet du déminage du fort de Charenton, 26 août 1944
1716 AC de Nogent-sur-Marne, Rapport de gendarmerie du 29-8 sur l'attaque allemande du fort de Nogent, le 25 août 1944
1717 MRN, 12/131 Wiessler dit Dalscace. Reddition du mont Valérien. Août 1944.
1718 Jacques PERRIER, *La Libération dans les Hauts-de-Seine*, *op. cit.*
1719 D'après le témoignage de Marie Bréchet, délégué de l'UFF au CLL de Clichy, cité par *Ibid.*
1720 MRN, 14/AGIL/58 Texte d'une affichette collée sur les murs de Saint-Denis en août 1944 et AC Saint-Denis 4Fi/5168
1721 MRN, 12/114 Comité local de libération de Clamart. Procès verbal de la réunion du 22 août 44

administratif ou des membres du CLL, voire l'ancien maire. À Fresnes, les Allemands ont pris dix otages, dont le curé, et annoncent leur volonté de les fusiller « s'ils trouvent encore une seule affiche de la Résistance à Fresnes »[1722]. À Pantin, le président du comité local de libération, Charles Bertrand, fait partie des dix personnes arrêtées par les Allemands[1723]. Il n'est libéré que le 24 août. À chaque fois, c'est la proximité du champ de bataille ou d'un lieu stratégique, qui pousse l'armée allemande à adopter ce type de comportement[1724], ou bien la volonté de procéder des échanges de prisonniers, comme à Colombes[1725].

En banlieue sud-est, les Allemands sont présents massivement jusqu'à l'arrivée de la 2e division blindée, ce qui donne lieu a des combats meurtriers, notamment à Fresnes le 24 août, dans la zone du carrefour de la Croix de Berny. En effet, les grands axes routiers que sont les RN 20 et 186 sont protégés par l'artillerie allemande. La prison de Fresnes, quoique vidée de ses prisonniers politiques, enferme d'importantes troupes. La libération du territoire est plus intimement liée à l'arrivée des armées alliées. Ainsi, il est très difficile pour les résistants de participer à l'insurrection comme ils le souhaiteraient, et la mairie n'est souvent occupée que le 24 août, au moment où les armées alliées se joignent aux combattants locaux. À Fresnes, c'est le 24 août qu'a lieu la passation de pouvoirs[1726], alors que les combats durent toute la journée. Pourtant, les conditions de la prise du pouvoir sont réglées entre organisations de résistance dès le 13[1727]. Autre cas particulier, la mairie de Montrouge, siège d'une *Kreiskommandantur*[1728], ne peut être occupée par le comité de libération avant le 24 août.

En banlieue nord, le retour offensif de l'armée allemande, bien que très meurtrier, s'inscrit moins dans le cadre insurrectionnel que dans celui d'une bataille plus traditionnelle entre troupes allemandes et françaises. Si les territoires, et leurs habitants, sont très touchés par ces combats qui durent du 25 au 27 août, le pouvoir municipal n'en est pas directement affecté.

1722 AD 94, 1J790 Fresnes vingtième siècle, brochure, s.d.

1723 AD 93, 40J3/7 Charles Bertrand : *La Libération août 44* [Pantin], témoignage, 4p. dactylo, s.d.

1724 À Pantin, par exemple, un train blindé stationne dans la gare et ses occupants et ses gardiens ont peur, semble-t-il, qu'il soit attaqué. La prise d'otages est une garantie contre cette éventualité.

1725 AC Colombes, le maire de Colombes, attestation concernant l'action du commandant Berthelot au sujet d'un échange, 8 novembre 1944. Il faut noter toutefois que d'autres échanges de prisonniers ont eu lieu, notamment auprès des hôpitaux, et parfois à l'initiative de la Résistance, notamment dans le 17e arrondissement, où, le 24 août, seize prisonniers sont échangés contre un capitaine (IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville 17e 24 août 12h)

1726 AC Fresnes, Registre des délibérations, section 170, Libération de Fresnes, 24 août 1944

1727 AD 94, 1J790 Fresnes vingtième siècle, brochure, s.d. D'après cette brochure d'une historien local qui cite abondamment le journal tenu par une jeune volontaire de la Croix rouge, le 13 août 1944 a lieu une réunion des partis politiques « ainsi que le chef de la Résistance de Fresnes » et celui des FFI pour mettre en place la municipalité « qui entrera en fonction dès l'arrivée des Anglais »

1728 Maitron en ligne, notice CRESP Émile, Marie, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article21086, version mise en ligne le 25 octobre 2008, consultée le 25 août 2014

Services publics

Pour les comités locaux, l'installation à la mairie est avant tout synonyme de prise en main de l'administration locale. Mis à part l'épuration et, dans certains cas, la conduite du combat avec les FFI[1729], les membres des CLL sont très vite confrontés à des problématiques très éloignées du combat résistant, en prise directe avec la population, et à son service. D'après Robert Bétolaud, membre de la commission des CLL du CPL, au titre de l'OCM, les CLL « ont rendu un grand service. Ils ont évité la pagaille dans le système »[1730], même si la réussite de chacun « dépendit de l'énergie des gens qu'on y avait mis »[1731]. C'est une des raisons pour lesquelles certains anciens élus sont traités avec ménagement et utilisés pour guider les CLL dans leurs nouvelles tâches. Avant que les relations se tendent fortement, le conseil municipal de Vincennes et le CLL font plusieurs réunions communes spécifiquement consacrées aux problèmes administratifs[1732]. De la même manière, la plupart des secrétaires généraux des mairies, personnages essentiels à la bonne marche de l'administration, sont conservés et se mettent au service des nouveaux occupants des hôtels de ville. À Bagnolet, il est même membre de la délégation municipale provisoire[1733].

Pour le premier anniversaire de la libération de Paris, en août 1945, les mairies d'arrondissements sont sollicitées par la préfecture pour relater les conditions de libération de leur mairie, un an plus tôt. La plupart du temps, ce sont les secrétaires généraux qui répondent et tous se félicitent de la bonne tenue des employés et des services, allant jusqu'à détailler les horaires et jours d'ouverture des mairies[1734]. Ce souci est déjà perceptible dans le feu de l'action, les notes téléphoniques de l'Hôtel de ville le montrent bien. Plusieurs mairies annoncent, le 22 ou le 23 août un service « normal »[1735], ou presque[1736], et des employés « au

1729 Certains membres sont à la fois membres du CLL et responsables FFI, par exemple Paul Massebiau, président du CLL du 1er arrondissement et commandant des FFI locaux, avec le grade de lieutenant-colonel (Musée de la Résistance en ligne, www.museedelaresistanceenligne.org/media.php?media=4253, consulté le 27 août 2014)

1730 BDIC, FΔ 183221-4, témoignage de Robert Bétolaud, s.d.

1731 BDIC, FΔ 183221-4, témoignage de Robert Bétolaud, s.d.

1732 AC de Vincennes, M. MONGERMONT (secrétaire général de la mairie), Souvenirs de l'occupation allemande, s.d.. L'ordre du jour d'une réunion le 21 août à 15h est consacré essentiellement aux affaires de police et ravitaillement (distribution des denrées alimentaires et approvisionnement en farine des boulangers).

1733 AC de Bagnolet, Extrait de la délibération du comité local de la libération en date du 20 août 1944, 20 août 1944

1734 AD 75, 101/78/1 1 AD 75, 101/78/1 1 Le secrétaire général de la mairie du 4e arrondissement, note à monsieur le sous-directeur des mairies, 16 août 1945

1735 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville 10e arrondissement, 22 août, 11h15 ou Montreuil, s.d.

1736 IHTP, *Ibid*. 8e arrondissement, 22 août, 12h, 2e arrondissement, 22 août, 11h15

complet »[1737], ou presque[1738]. À Aubervilliers, alors que la mairie est régulièrement attaquée, les employés de mairie sont évacués dans une école pour pouvoir continuer leur travail en sécurité[1739]. D'autres lieux sont confrontés à des difficultés, souvent liées à la situation politique et en conséquence d'une épuration hâtive. Dans le 14e arrondissement, les « services administratifs fonctionnent avec difficulté »[1740], car un nouveau personnel, peu expérimenté, a été promu à la faveur de la prise du pouvoir par le CLL[1741]. Par exemple, M Huret, commis principal, est nommé provisoirement chef du Bureau Militaire de la Mairie »[1742].

Une des principales prérogatives du pouvoir municipal depuis 1792, est de tenir à jour l'état civil. C'est également une tâche à la symbolique républicaine incontestable[1743]. La continuité de l'enregistrement de l'état civil permet d'affirmer la permanence des services public, malgré la passation des pouvoirs. La question la plus épineuse, d'un point de vue juridique, est celle des mariages. L'acte nécessite une autorité reconnue. D'après le secrétariat du CPL à l'Hôtel de ville, ils doivent être célébrés « en cas d'urgence seulement »[1744]. À Vanves, le CLL avait laissé l'ancien maire célébrer un dernier mariage avant de s'effacer le 19 août[1745]. À Champigny-sur-Marne, entre le 19 août et le 26 août, quatre mariages sont célébrés. Le comité local de libération a occupé la mairie le 22 août, un des derniers actes de l'ancienne municipalité est donc de célébrer un mariage, l'union de Gaston Colot et Suzanne Beauzée, le 22 août à 11 heures, pour laquelle officie M. Dessaint, adjoint au maire[1746]. Le premier mariage du CLL a lieu le 26 août, alors que des combats secouent encore une partie de la ville (notamment autour du fort de Champigny-sur-Marne où plusieurs personnes sont tuées). Ce mariage est célébré par Guy Nervet, désigné « président de la délégation spéciale du comité local de libération, officier d'état civil »[1747]. Toutefois, on ne sait pas si les consignes de l'Hôtel de ville ont été reçues et si ces mariages avaient un caractère urgent.

1737 IHTP, *Ibid.*
1738 IHTP, *Ibid.* 9e arrondissement, 22 août 11h30
1739 Patrick LAIGRE, « La Libération d'Aubervilliers », *Aubermensuel*, Supplément au numéro 144, Novembre 2004, p. 13.
1740 IHTP, Ibid. 14e arrondissement, 22 août 12h
1741 AD 75, 10114/64/5 9 Rapport du secrétaire général provisoire du 14e arrondissement au préfet de la Seine, 24 août 1944
1742 AD 75, 10114/64/5 9 *Ibid.*
1743 Gérard NOIRIEL, « L'identification des citoyens. Naissance de l'état civil républicain », *Genèses*, vol. 13, no 1, 1993, p. 3.
1744 AD 75, 1011/44/01 38 Notes informelles, Allard et JL, s.d.
1745 AD 75, 1011/44/01 38 *Ibid.*
1746 AC de Champigny-sur-Marne 3E46 p. 36, acte 75
1747 AC de Champigny-sur-Marne 3E46 p. 37, acte 76

La « question macabre »[1748] (selon Léo Hamon) des décès et des enterrements est, quant à elle, avant tout une question de salubrité publique. En plus de l'enregistrement des décès et la délivrance de permis d'inhumer[1749], la confection de cercueils et l'acheminement des dépouilles vers les cimetières parisiens sont du ressort du nouveau pouvoir[1750]. Des locaux sont réquisitionnés pour servir de morgue, comme la salle Gaveau, dans le 8e arrondissement[1751], même si, la plupart du temps, ce sont les églises qui recueillent les dépouilles. Le CPL livre des autorisations de circulation pour les corbillards qui se dirigent vers les cimetières parisiens[1752].

Réquisitions et ravitaillement

À Paris comme en banlieue, la mairie est le lieu principal de la distribution des cartes et tickets de rationnement. C'est une lourde tâche qui devient *de facto* la première préoccupation des CLL, à peine installés dans les hôtels de ville. À Clamart, la question du ravitaillement est à l'ordre du jour de presque toutes les réunions du comité entre le 18 et le 24 août[1753]. À Bagnolet, la première réunion de la délégation municipale, le 20 août, est presque exclusivement consacrée à la question[1754]. Dans d'autres lieux, la question du ravitaillement est traitée par une commission ou un délégué spécialement désigné, comme dans le 2e arrondissement, où un certain M. Ablon est nommé « chef de district de ravitaillement »[1755]. À Champigny-sur-Marne, le CLL montre l'attention qu'il porte à la question en mettant en place un plan de détresse et consacrant plusieurs commissions à ce seul sujet, notamment, en instituant une commission spéciale pour s'occuper de l'approvisionnement en lait[1756]. En tout, trois commissions sont chargées des questions de ravitaillement et des réquisitions[1757]. Manquant d'expérience ou dans l'exaltation de la libération, les comités locaux ne prennent

1748 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 27

1749 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville 9e arrondissement, 22 août, 11h30

1750 MRN, 13/RBEN Défense passive, 1er secteur sanitaire, 21 août 1944. le chef de poste de la défense passive de la rue Saint-Roch se tourne vers le maire du 1er arrondissement pour obtenir des cercueils pour les morts entreposés dans l'église Saint-Roch

1751 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville 8e arrondissement, 24 août, 12h

1752 MRN, 13/RBEN autorisation de circuler vers le cimetière de Thiais signée du CPL, 21 août 1944

1753 MRN, 12/114 Comité local de libération de Clamart

1754 AC de Bagnolet, Réunion de la délégation municipale provisoire, 20 août 1944, 15h

1755 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville. 2e arrondissement 24 août, 9h30

1756 Éric Brossard, « La Libération de Champigny », *Clio 94 - Bulletin du Comité de liaison des sociétés d'histoire et d'archéologie du Val-de-Marne*, no 12, 1994, p. 82.

1757 *Ibid.*

pas forcément tout de suite la pleine mesure de cette responsabilité. « Les stocks sont au peuple »[1758], proclame le CLL du 3e arrondissement. Par crainte que cette phrase soit prise au pied de la lettre, et pour éviter que des mesures inconsidérées soient prises, comme dans le 17e arrondissement, où un des premiers gestes du comité local de libération a été d' « honorer cinq fois les tickets de viande et dix fois les tickets de pain »[1759], les autorités centrales diffusent des instructions plus réalistes.

Pierre Miné, le secrétaire général provisoire du ministère du Ravitaillement, leur donne dès le 21 août des instructions pour la distribution des titres de rationnement[1760]. Cette circulaire est diffusée dans le département, le CLL de Gentilly la mentionne le 23[1761], et les CLL en tiennent compte, en particulier en ce qui concerne l'alimentation des enfants. Les CLL, sensibilisés par les fonctionnaires des mairies, attachent un soin particulier à faire fonctionner au mieux les services municipaux, qui sont tenus pour responsables de la qualité du ravitaillement. Par exemple, les faiblesses du ravitaillement constatées dans le 3e arrondissement sont mise sur le compte des « mesures sans ordre » du CLL[1762]. L'insurrection débute à la fin du mois, c'est-à-dire au moment où les cartes et tickets du mois suivant sont distribuées à la population, et certains CLL se font un devoir, aussitôt installés, d'essayer de mettre en place cette distribution. Le 22 août, les CLL des 2e, 3e et 9e arrondissements[1763] annoncent la distribution des tickets, mais d'autres ne veulent pas prendre cette initiative, dans le 16e arrondissement par exemple[1764], ou bien dans le 9e arrondissement, où on « attend les ordres de l'Hôtel de ville »[1765].

L'obligation de continuer à gérer les pénuries, comme le faisait le pouvoir précédent, se conjugue malgré tout avec un certain assouplissement, moralement bienvenu, mais qui répond également à une nécessité. Entorse au strict contrôle des stocks, des réquisitions sont effectuées. Elles sont des conséquences logiques de l'insurrection, qui oblige à pallier la désorganisation, voire l'arrêt des transports de vivres pendant la période de combat. À Bagnolet, c'est essentiellement grâce à celles-ci que le CLL a réussi à nourrir la population[1766]. Il s'agit également d'une question morale, avec la confiscation de stocks

1758 MLM, Fonds Alekan-Massé, Mairie du 3e, appel à la population du 3e, 21 août 1944
1759 Adrien DANSETTE, *Histoire de la libération de Paris*, *op. cit.*, p. 160.
1760 MLM, Fonds Alekan-Massé Communiqué du secrétariat général au ravitaillement, [21 août 1944]
1761 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville. Gentilly, 23 août, 16h
1762 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 3e arrondissement 2 août 18h
1763 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 2e arrondissement 22 août 11h15, 3e arrondissement, 22 août 11h15, 9e arrondissement, 22 août 11h30
1764 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 16e arrondissement 24 août 12h
1765 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 9e arrondissement, 23 août 1944, 13h30
1766 AC de Bagnolet, L'action des communistes depuis la libération de la région parisienne, s.d.

détenus par l'occupant ou des collaborateurs notoires. Elles restent cependant extrêmement encadrées par les autorités, qui doivent faire la preuve de leur capacité à maintenir l'ordre et à assurer la distribution des denrées. Dans cette période troublée où, bien souvent, les forces de police sont plus occupées à combattre qu'à faire régner l'ordre public, la crainte des pillages est forte. De plus, pour certains Parisiens, la libération est synonyme de la fin des privations, et donc des restrictions, ce qui peut entraîner une application plus souple des mesures de rationnement. Le Comité parisien de la libération fait, le 21 août, une communication pour rappeler ses prérogatives :

> Tout dépôt de vivres ou de denrées doit être réservé à l'ensemble de la population et réparti sous le contrôle des autorités de la République[1767].

C'est par la menace des sanctions « les plus sévères »[1768] que les autorités essaient d'empêcher ces débordements. Plusieurs comités locaux diffusent des affiches en ce sens, à l'exemple du texte adopté par le Comité parisien de la libération, qui « dénonce comme complices de l'ennemi et des traîtres »[1769] ceux qui profitent des événements pour s'emparer illégalement de vivres. Le CLL de Bagnolet prend des dispositions pour faire surveiller en permanence les boulangeries de la ville[1770]. Les produits de première nécessité que tous les CLL recherchent, réquisitionnent parfois, et distribuent sont la farine et le bois pour fabriquer du pain, et le lait, frais, en poudre ou condensé pour l'alimentation des enfants en bas âge. Le pain étant la nourriture principale des Parisiens, le travail des boulangers est surveillé de près[1771]. La farine est apportée en priorité à ceux qui ont de quoi faire chauffer leur four[1772]. Le secrétariat général au ravitaillement, Pierre Miné, a donné le 21 août des instructions à ce sujet[1773] : les tickets-lettres de la carte de pain de la seconde quinzaine du mois d'août[1774], malgré la destruction des grands moulins de Pantin, sont validés, mais ne donnent droit qu'à

1767 IHTP, Fonds Alekan-Massé République française, département de la Seine, Au nom du peuple de Paris, [21 août 1944], brouillon d'affiche rédigé par André Tollet
1768 AC de Bagnolet, Avis, 20 août 1944
1769 IHTP, Fonds Alekan-Massé République française, département de la Seine, Au nom du peuple de Paris, [21 août 1944], brouillon d'affiche rédigé par André Tollet
1770 AC Bagnolet, Réunion de la délégation municipale provisoire, 20 août 1944, 15h
1771 Le CLL réalise une enquête dans les boulangeries de l'arrondissement pour optimiser la production de pain. IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville. 8e arrondissement, s.d.
1772 IHTP, Fonds Alekan-Massé, *Ibid.*
1773 MLM, Fonds Alekan-Massé Communiqué du secrétariat général au ravitaillement, [21 août 1944]
1774 Les tickets-lettres sont des tickets de rationnements qui donnent droit à des quantités différentes chaque quinzaine, suivant la situation globale du ravitaillement.

une ration de 150 grammes. La deuxième priorité est de nourrir les enfants, pour lesquels Pierre Miné n'impose aucune restriction supplémentaire[1775]. Les CLL y sont très vigilants. L'état du stock de lait sous toutes ses formes, fait quasiment toujours l'objet d'un point précis à l'occasion des prises de contacts entre les CLL et l'Hôtel de ville le 24 août[1776]. Pour les autres denrées, des réquisitions ont lieu chez les commerçants[1777] ou les producteurs[1778], en fonction des produits disponibles.

La désorganisation des circuits de distribution et le manque de communication entre arrondissements ou communes voisines aggravent la situation déjà difficile. Des territoires proches pourraient s'échanger des matières premières qui font défaut chez l'un mais qui se trouvent en (relative) abondance chez l'autre. Dans le 6e arrondissement, le CLL s'alarme d'un manque de lait condensé le 24 août, mais dispose d'assez de farine[1779]. C'est la situation inverse dans le 5e arrondissement voisin au même moment[1780], mais l'information ne circule pas. En banlieue, des communes voisines essaient tant bien que mal de mutualiser certaines ressources. Dans ce domaine, l'improvisation et la solidarité se côtoient. La mairie de Montreuil devant récupérer de la farine à Bobigny, il était prévu qu'il en soit distribué aux boulangers de Bagnolet. Suite à un oubli, la farine est distribuée à Montreuil uniquement, mais faisant amende honorable, la délégation spéciale de Montreuil décide de réquisitionner les stocks d'une usine de pâtes alimentaires pour les distribuer à Bagnolet[1781]. Pour le bois nécessaire, des livraisons ont également lieu d'une commune à l'autre. Par exemple, un groupement FN de Nogent-sur-Marne livre, le 20 août 1944, du bois de boulange à la mairie du Perreux[1782].

D'autres initiatives sont prises par les CLL. Dans plusieurs arrondissements et localités ont lieu des distributions d'urgence de bons[1783] ou de denrées[1784]. La ville de Bagnolet institue

1775 MLM, Fonds Alekan-Massé Communiqué du secrétariat général au ravitaillement, [21 août 1944]
1776 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville 1er arrondissement 24 août, 9h30, 3e arrondissement 24 août 18h, 4e arrondissement, 24 août 9h30, 5e arrondissement 24 août 9h30, 6e arrondissement 24 août 10h, …
1777 IHTP, Fonds Alekan-Massé F*Ibid.* 4e arrondissement 24 août, 9h30
1778 AC Bagnolet Réunion de la délégation municipale provisoire, 22 août 1944. 66 porcs ont été réquisitionné
1779 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville 6e arrondissement, 24 août, 10h
1780 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 5e arrondissement, 24 août, 9h30
1781 AC de Bagnolet, Réunion de la délégation municipale provisoire, 22 août 1944
1782 AC de Nogent-sur-Marne, Rapport de Marcel Kostelnhack, Front National, conseiller municipal « concernant les événement de la Libération », s.d.
1783 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville 2e, 23 août, 13h30. Le CLL distribue des bons de soupe
1784 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 17e, 24 août, 12h.

une carte familiale « pour répartir ces marchandises équitablement »[1785] et décide exceptionnellement « la validation à 350 g des deux tickets lettres cerclés de la carte de pain »[1786]. La solidarité avec ceux qui n'ont pas de cartes de ravitaillement, en premier lieu les prisonniers libérés, est mise en place, avec des services de distribution spécifiques dans le 10e arrondissement[1787], ou une coopérative dans le 11e arrondissement « organisée pour les prisonniers libérés de la Santé »[1788].

La façon dont les réquisitions sont contrôlées par le pouvoir municipal (mais également par les FFI) montre que le mouvement est globalement bien tenu. Presque partout, les réquisitions ont fait l'objet de reçus en bonne et due forme. Le CLL de Bagnolet prend la décision de faire imprimer des bons de réquisition pour toutes les denrées nécessaires[1789]. Celui du 6e arrondissement s'est engagé à payer toutes les réquisitions, ce qui le met dans une situation difficile[1790]. Dans les messages envoyés par les CLL à l'Hôtel de ville, la question des réquisitions est d'autant plus récurrente qu'elle fait partie du questionnaire rédigé par le CPL. Les quelques abus sont dénoncés. Ainsi, quand des FFI pillent une boutique de pâtes dans le 2e arrondissement, le comité local de libération, par la voix de son délégué au ravitaillement, proteste[1791]. Les principales réquisitions portent sur des véhicules, le plus souvent utilisés pour l'approvisionnement, mais également des bâtiments pour accueillir les FFI ou les Milices patriotiques. Chaque CLL a cherché à se procurer véhicules et essence pour les mettre à la disposition des combattants, entretenir les liaisons avec les alentours, et transporter hommes, matériel et denrées[1792]. Le parcours de ces véhicules peut être assez chaotique. Le CLL du 6e arrondissement possédait une voiture, sans doute réquisitionnée, qui l'est de nouveau par un groupe FFI de l'île Saint-Louis, pour tomber enfin entre les mains du groupe Bourras, à la préfecture de police[1793].

1785 AC Bagnolet, Activité du comité local de libération, s.d.
1786 AC Bagnolet, *Ibid.*
1787 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville 10e arrondissement, 24 août, 11h
1788 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 11e arrondissement, 22 août, 11h15
1789 AC Bagnolet, Réunion de la délégation municipale provisoire, 20 août 1944, 15h
1790 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville 6e arrondissement, 24 août, 10h
1791 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.* 2e arrondissement 22 août 11h15
1792 Quelques exemples : le CLL du 7e arrondissement dispose de « 4 ou 5 voitures » (IHTP, Fiches téléphoniques, 24 août, 12h), celui du 8e peut compter sur « deux ou trois camions avec de l'essence » (IHTP, *Ibid*. 8e, 24 août, 12h), le 13e sur « une centaine de véhicules », et le CLL de Gentilly a procédé à la « Réquisition de locaux non occupés et de véhicules pour le ravitaillement » (*Ibid.* Gentilly, 23 août 16h)
1793 MRN, 12/69 Note du CLL du 6e arrondissement, s.d.

Une fois la fin des combats, la préfecture de la Seine fait le bilan de l'attitude des CLL concernant le ravitaillement et les réquisitions. S'il est constaté que « tous les CLL ont fait des réquisitions, d'importance variable : denrées, voitures, essence, charbon, bois et locaux »[1794], l'autorité préfectorale ne s'en formalise pas vraiment, sauf en ce qui concerne l'occupation d'un hôtel dans le 2e arrondissement pour loger des FFI. Concernant le rationnement, il est seulement déploré la distribution sans ticket de beurre et de fromage dans le 19e arrondissement[1795].

Ordre public et épuration

Les membres des CLL, surtout quand ils sont d'anciens élus, sont conscients de leurs responsabilités et s'attellent au maintien de l'ordre public[1796]. Les débordements existent, mais ils sont plutôt rares, mis sur le compte de l'exaltation, de la jeunesse, voire de l'intempérance[1797]. Le rôle de la police aux côtés des CLL, nous l'avons vu a plusieurs reprises, est prépondérant, à la fois pour la réussite de l'insurrection et pour la réussite de la transition politique et administrative. Cet apport, qui était pris en compte dans les plans[1798], est complété par la mise en place d'autres dispositifs prévus par les institutions de la résistance, en premier lieu les Milices patriotiques, qui voient, à la faveur de l'insurrection, leurs effectifs augmenter très fortement. Elles ne répondent pas entièrement à l'ambition originale des organisations de résistance qui les ont suscitées, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas l'organisation presque unique des sympathisants de la Résistance à l'échelle locale[1799], même si ce sont parfois celles-ci s'emparent de la mairie, comme dans le 14e arrondissement[1800]. La

1794 AD 75, 10114/64/5 9 Renseignements concernant le situation des Mairies de paris, à la date du 31 août 1944, Direction des Affaires Municipales, 31 août 1944

1795 AD 75, 10114/64/5 9 Renseignements concernant le situation des Mairies de paris, à la date du 31 août 1944, Direction des Affaires Municipales, 31 août 1944

1796 AC Bagnolet, Extrait de la délibération du comité local de la libération en date du 20 août 1944, 20 août 1944. Le ravitaillement et l'ordre public sont les deux ordres du jour principaux de cette première séance du CLL. À Alfortville (MRN, 7/LIB75/7 Ville d'Alfortville, Avis à la population, 23 août 1944) et à Champigny-sur-Marne (MRN, 14/RCAR Avis. Pour le comité local de Libération. le groupe FN n° 25), les CLL ont également diffusé des appels au calme.

1797 Adrien DANSETTE, *Histoire de la libération de Paris*, *op. cit.*, p. 159-160. L'auteur y décrit notamment « l'influence trop visible » du vin et du rhum sur les FFI qui se sont emparés, le 19 août, de la mairie du 17e arrondissement

1798 AN, 72AJ/2304, document sans titre, « Paris, mai 1944 »,

1799 MRN, 1/49 *La Vie ouvrière*, n°210, 5 juin 1944 et 12/86 Directives pour la formation des Milices patriotiques, mai-juin 1944

1800 Maitron en ligne, notice DE SÈDE Gérard, dit Nicolas Gérard BERNIER, dit Nicolas de ROSA (durant l'Occupation), dit RAPP, dit André REVEL, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article22458, version mise en ligne le 25 octobre 2008. Gérard de Sède est le responsable des Milices patriotiques du 14e arrondissement, à la tête desquelles il occupe la mairie.

Délégation générale avait reconnu la légitimité de ces troupes à occuper les bâtiments publics, au même titre que les FFI[1801]. Dans bien des cas, elles sont des forces conséquentes sur lesquelles peuvent s'appuyer les CLL, comme l'avait souhaité le CPL[1802]. Ces formations emblématiques de la libération font une entrée remarquée dans l'espace public, en particulier dans la période immédiatement postérieure aux combats. Dans la phase insurrectionnelle, il faut distinguer deux types de Milices patriotiques. Certaines sont directement créées par les CLL, et chargées de missions proches de celles de la police. C'est le cas par exemple dans le 12e[1803] ou le 14e arrondissement[1804]. Des locaux sont parfois réquisitionnés pour leur installation[1805]. D'autres groupes s'appellent Milices patriotiques mais ont une action beaucoup plus proche de celles des FFI. C'est le cas du groupe Champerret[1806], qui participe activement aux combats dans le 17e arrondissement.

Avec ou sans l'aide des Milices patriotiques, les CLL sont des acteurs majeurs et parmi les plus précoces d'une certaine forme d'épuration légale. Représentant l'autorité, c'est souvent sous leur garde, dans la mairie, que les prisonniers allemands et les suspects de collaboration sont gardés à vue. En plus d'être un lieu de détention pour ces derniers, l'hôtel de ville est un lieu de sanction. Il ne s'agit pas de juger les soldats allemands pris au combat ou les collaborateurs les plus notoires (à notre connaissance, aucune exécution sommaire n'a eu lieu dans l'enceinte des mairies, ou sur l'ordre des CLL), mais d'écarter le personnel administratif trop compromis. Cette épuration est réglementée par une circulaire de la commission du CNR pour les CDL, adoptée en avril 1944[1807]. Le principe est clairement annoncé : « Ne doivent faire l'objet d'une mesure de suspension immédiate que les fonctionnaires dont le maintien serait dangereux pour le succès de la libération, la sauvegarde de l'ordre public, ou dont le maintien serait impossible en raison de l'hostilité avivée de l'opinion publique »[1808]. Le climat insurrectionnel a évidemment conduit à déborder ce cadre,

1801 AN, 3AG(1)/266 Télégramme démarqué n° 149/Cab, origine : Londres, 11 août 1944
1802 AN, 72AJ/2304, document sans titre, « Paris, mai 1944 »,
1803 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville, 12e arrondissement, 22 août 11h30
1804 AD 75, 101/78/1 1 Mairie du 14e arrondissement, Rapports sur les événements qui se sont produits au cours de la semaine insurrectionnelle, [17 août 1945]
1805 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville, 1er arrondissement, 24 août 9h30
1806 MLM, Fonds Alekan-Massé, Rapport du groupe Champerret, IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville, 17er arrondissement groupe Champerret, 23 août 21h
1807 AN, 397AP/10 Instruction de la commission des CL aux CDL, 11 avril 1944, Épuration des collectivités locales
1808 AN, 397AP/10 *Ibid.*

à la fois pour satisfaire les désirs de justice de la population mais également pour les canaliser. Comme le dit Marcel Flouret, « il était impossible aux responsables de l'ordre public de ne pas procéder à l'arrestation de certaines personnes que leurs fonctions ou leur attitude proallemande, sous l'occupation, désignaient à la vindicte publique »[1809].

De la même manière que pour le ravitaillement, une grande diversité de comportements coexistent. Les commissions d'épuration se constituent à des rythmes différents. Celle de Clichy commence à travailler le 22 août[1810], celle de Clamart le 26[1811]. À Asnières, c'est un membre du CLL qui est délégué à la sécurité, et a donc en charge les arrestations[1812]. À Bagnolet, le 20 août, le président de la délégation municipale provisoire prend une ordonnance dans laquelle il licencie « tout le personnel communal »[1813], mais demande à ceux qui veulent immédiatement reprendre du service de se faire connaître. Quant au personnel licencié depuis 1939, il « sera réintégré dans son emploi après examen du cas de chacun et suivant les besoins du service »[1814]. Au cours d'une réunion de tous les employés de la mairie où cette annonce est rappelée, il est signifié à ceux qui ne se sont pas « conduits en bons Français »[1815] qu'ils doivent quitter leur fonction « avant qu'il ne leur arrive des ennuis »[1816]. Un engagement écrit de bonne conduite a été présenté aux employés, qui l'ont tous signés[1817].

Pour les CLL d'arrondissements, une contrainte supplémentaire tient au fait que la gestion des ressources humaines échappe aux prérogatives des CLL et des secrétaires généraux des mairies. Le personnel administratif des mairies d'arrondissements est employé par la préfecture de la Seine, ce que ne manque pas de rappeler la direction des affaires municipales[1818]. Pourtant, les comités locaux d'arrondissements n'hésitent pas à apporter des changements importants dans le personnel administratif, accompagnés, et parfois fortement aiguillonnés par une partie de ce personnel. Ainsi, dans le 14e arrondissement, Jean Prosperi, secrétaire général provisoire de la mairie, « commis avec seulement 1 an d'ancienneté »[1819],

1809 AD 75, 1577W 2 Déposition de Marcel Flouret devant le juge d'instruction au tribunal de première instance du département de la Seine, 10 janvier 1950
1810 Jacques PERRIER, *La Libération dans les Hauts-de-Seine*, *op. cit.*
1811 MRN, 12/114 Comité local de libération de Clamart. Procès verbal du 26 août 44
1812 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville, Asnières, 21 août
1813 AC Bagnolet, Ordonnance, 20 août 1944
1814 AC Bagnolet, *Ibid.*
1815 AC Bagnolet, Activité du comité local de libération, s.d.
1816 AC Bagnolet, *Ibid.*
1817 AC Bagnolet, Réunion de la délégation municipale provisoire, 22 août 1944
1818 AD 75, 10114/64/5 9 Direction des Affaires Municipales, renseignements concernant le situation des Mairies de paris, à la date du 31 août 1944, 31 août 1944 : « Il paraîtrait opportun de rappeler immédiatement aux Maires, par circulaire, leurs attributions en matière de personnel, en précisant que les employés de mairies relèvent directement de l'Administration préfectorale. »
1819 AD 75, 10114/64/5 9 Direction des Affaires Municipales, renseignements concernant le situation des Mairies de paris, à la date du 31 août 1944, 31 août 1944

estime qu'« à compter du 21 août 1944, les agents restant en service doivent avoir la confiance du CLL »[1820]. Deux autres secrétaires généraux ont été arrêtés, M. Terral dans le 7e arrondissement et M. Toutée dans le 11e arrondissement[1821].

Outre cette épuration administrative précoce, l'arrestation de collaborateurs avérés ou présumés est aussi à l'ordre du jour pour les CLL. La tâche est effectuée par les policiers, les FFI, et quelquefois les Milices patriotiques. Les CLL ne sont que l'autorité au nom de laquelle les arrestations sont faites, mais assument cette tâche sans hésiter. Celui du 3e arrondissement demande le concours de toute la population, par les biais des Milices patriotiques, pour assurer l'ordre et « arrêter les traîtres »[1822], tandis que dans le 2e arrondissement voisin, le CLL se veut rassurant : ils « n'arrêteront les gens qu'à bon escient »[1823]. De la même manière, l'imprimeur Constant Limpens, responsable du groupe FN 23 de Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise), produit des affiches signé du FN et du CLL pour prévenir de sanctions les auteurs de pillage et de vengeances personnelles. Ces affiches sont diffusées à Champigny-sur-Marne par Raoul Carrière, responsable du groupe FN 25[1824].

Le 24 août, certains CLL d'arrondissements annoncent à l'Hôtel de ville le nombre d'arrestations réalisées. Les chiffres sont variables, de 5 dans le 3e arrondissement[1825] jusqu'à 160 dans le 18e arrondissement[1826], et peut-être plus dans le 9e arrondissement qui annonce dès le 23 août qu'il « manque de locaux »[1827] pour tous les prisonniers[1828]. Le CLL du 6e arrondissement ne commence à envisager les arrestation que le 24 août dans l'après-midi[1829]. À Bagnolet, le CLL annonce avoir fait une liste de personnes à arrêter, liste qui compte une vingtaine de noms[1830]. Le CLL du 5e arrondissement arrête des personnalités de la

1820 AD 75, 10114/64/5 9, *Ibid.*
1821 AD 75, 10114/64/5 9 Direction des Affaires Municipales, renseignements concernant le situation des Mairies de paris, à la date du 31 août 1944, 31 août 1944
1822 MLM, Fonds Alekan-Massé, Mairie du 3e, appel à la population du 3e, 21 août 1944
1823 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville, 2e arrondissement, 24 août, 9h30
1824 MRN, 14/RCAR Avis. Pour le comité local de Libération. le groupe FN n° 25
1825 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville, 3e arrondissement, 24 août 12h
1826 IHTP, *Ibid*. 18e arrondissement 24 août 1944, 12h
1827 IHTP, *Ibid.* 9e arrondissement, 23 août, 13h30
1828 Voici les autres chiffres en notre possession, tous tirés des fiches téléphoniques conservées à l'IHTP, :
17e : 100 personnes (24 août, 12h)
19e : 70 (24 août, 12h)
8e : 15 (24 août, 12h)
5e : une dizaine (s.d.)
1er : 8 ((24 août, 18h)
12e : pas de chiffres, mais il est fait état du manque de locaux pour accueillir les prisonniers
1829 IHTP, Fonds Alekan-Massé Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville, 6e arrondissement, 24 août, 10h
1830 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid* , Bagnolet, s.d,

collaboration, comme Jérôme Carcopino, secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse de février 1941 à avril 1942, Gilbert Gidel, recteur de l'Académie de Paris, Georges Lefranc, historien et militant de la SFIO et de la CGT devenu proche du RNP, ainsi que sa femme, ou encore Paul Devise, président du tribunal d'État[1831]. Ce dernier est conduit à la préfecture de police, comme beaucoup de détenus importants[1832].

3- La rencontre, épilogue provisoire

La rencontre entre la Résistance intérieure et la Résistance extérieure commence le 24 août par une surprise : ce ne sont pas les armées alliées, mais l'armée française qui vient aider à achever la libération de la capitale. Cela a joué un rôle très important dans l'apaisement des tensions dans la résistance, et la reconnaissance enthousiaste de l'autorité du gouvernement provisoire, par l'« union définitive de la nouvelle armée française et du peuple de Paris »[1833]. Il semble que la nouvelle soit connue à l'avance dans les cercles dirigeants de la Résistance : le général Chaban le confie au colonel Rol dès le mois de juillet 1944[1834]. Cependant, les résistants sur le terrain et les Parisiens ne sont très certainement pas au courant. La réaction des témoins de la libération de Fresnes le montre de façon éclairante[1835]. Les quelques renseignements qui circulent dans Paris le sont le 24 août : entre autres, une affiche annonçant la progression de « l'armée Leclerc »[1836] et son arrivée prochaine à Paris, et le fameux message parachuté sur l'île de la Cité enjoignant les occupants de la préfecture de police à tenir bon[1837]. En banlieue, la célébration de la victoire est très souvent liée au jour où les troupes régulières, françaises ou américaines, traversent la ville ou s'y installent. Paradoxalement, c'est souvent le moment de combats très meurtriers.

Le 24 août au soir, le capitaine Dronne, commandant un détachement de la 2e division blindée, est accueilli à l'Hôtel de ville par le CNR et le CPL. Pour les deux assemblées, cette arrivée est synonyme de victoire. Une réception solennelle a lieu dans le bureau du préfet,

1831 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid*, 5e arrondissement, s.d.
1832 Le film « La Libération de Paris » réalisé en août 1944 par le comité de libération du cinéma français montre Paul Devise dans la cour de la préfecture de police après son arrestation (INA)
1833 BDIC, Q pièce res 196 (1-3) Manuscrit d'une allocution rédigée par Aimé Lepercq, 24 août 1944
1834 Henri Rol-Tanguy, Débats, in Christine LEVISSE-TOUZÉ (ed.), *Paris 1944*, *op. cit.*, p. 79. Le général est nommé gouverneur de Paris par intérim dès le mois de décembre 1943 par le général de Gaulle (Christine LEVISSE-TOUZÉ, « Le rôle particulier de Paris pendant la Seconde guerre mondiale », *op. cit.*, p. 196.
1835 AD 94, 1J790 Fresnes vingtième siècle, brochure, s.d.
1836 Paul TUFFRAU, *De la « drôle de guerre » à la Libération de Paris, 1939-1944: lettres et carnets*, Françoise Cambon, 2002, p. 98.
1837 MRN, 14/PSEM Lieutenant-colonel Crépin aux FFI, préfecture de police, Paris, 24 août 1944

troublée par quelques tirs venus d'un bâtiment voisin[1838]. Plus tard, une réunion commune du CNR et du CPL a lieu, qui fait écho à la réunion du 19 août au matin. Le 24 août au soir, la réunion souhaite marquer la fin du mouvement insurrectionnel initié cinq jours plus tôt, bien que l'arrivée des troupes régulières annonce en fait le début d'une deuxième phase des combats dans Paris et ses alentours, parfois bien plus meurtriers. Cette victoire est elle-même synonyme d'une nouvelle ère pour la Résistance. La proclamation écrite pour l'occasion[1839], salue « une grande victoire »[1840], mais rappelle que la guerre continue « pour tous et partout »[1841]. De fait, la réunion aborde essentiellement le futur. Par exemple, il est décidé de remettre le programme d'action du CNR au général de Gaulle[1842], dont la deuxième partie porte sur les « mesures à appliquer dès la Libération du territoire »[1843], à présent que la première partie, le « plan d'action immédiate »[1844], a trouvé une conclusion heureuse.

Comme il l'a été dans le combat, l'Hôtel de ville est un des lieux centraux où la victoire est célébrée. Alors que dans l'insurrection, il était essentiellement un centre de commandement départemental et municipal, dans la victoire, il retrouve sa dimension historique traditionnelle, le lieu du triomphe républicain. C'est là que s'opère la rencontre du général de Gaulle avec le CNR, et les résistants parisiens, mais aussi avec la population parisienne, c'est-à-dire, dans l'esprit de beaucoup des acteurs présents ce jour-là, avec la France. Le parvis de l'Hôtel de ville prend, au cours de la journée du 25 août, « un air de fête »[1845], des membres du mouvement Libération-Nord improvisent une petite manifestation avec banderole[1846].

Les évocations historiques et les parallèles fleurissent au sujet de l'Hôtel de ville, « cet édifice qui est par destination historique la citadelle des libertés publiques »[1847]. Pour tous les acteurs de l'insurrection, le rappel à la destination révolutionnaire de l'Hôtel de ville est une référence obligatoire. Aimé Lepercq, son commandant militaire, salue l'arrivée du capitaine Dronne et son choix de se rendre à l'Hôtel de ville, « parce que depuis deux siècles l'Hôtel de

1838 MLM, Fonds Alekan-Massé. Pierre Alekan a gardé en souvenir des éclats du lustre et des moulures victimes de cette attaque, la dernière qu'a eu à subir l'Hôtel de ville.
1839 Un détail a son importance, le gouvernement provisoire et le général de Gaulle ne sont pas cités.
1840 IHTP, Fonds Alekan-Massé Affiche du CNR, du CPL, du commissaire d'État, délégué du Gouvernement de la République. À la nation française, au peuple parisien, [24 août 1944]
1841 IHTP, Fonds Alekan-Massé *Ibid.*
1842 Adrien DANSETTE, *Histoire de la libération de Paris*, *op. cit.*
1843 MRN, 4/15 CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE, *Les Jours heureux , par le C.N.R.*, *op. cit.*
1844 *Ibid.*
1845 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 30
1846 *Ibid.*
1847 MRN, 12/114A Allocution prononcée par monsieur Georges Bidault, président du conseil national de la résistance, 25 août 1944 Georges Marrane, qui a pris la parole juste avant Georges Bidault, emploie lui aussi l'expression « citadelle de la liberté », mais pour désigner la ville de Paris toute entière.

ville a été le centre et le cœur de Paris, de Paris combattant, de Paris révolution, … »[1848]. Les discours de Georges Marrane et de Georges Bidault, et dans une moindre mesure celui du général de Gaulle[1849], évoquent éloquemment l'histoire de Paris, et pour les deux premiers, la relation étroite entre la célébration et le lieu précis dans lequel elle se tient.

Le deuxième temps de la rencontre a lieu le 25 août, moment de l'affirmation du nouveau pouvoir, et donc jour de la victoire. C'est l'arrivée à Paris du général de Gaulle qui détermine cette chronologie, en dépit de ce que proclamait la veille le CNR et le CPL. La rencontre entre les légitimités résistantes a lieu, pour clore le chapitre du combat clandestin. Le CNR accueille le général de Gaulle à l'Hôtel de ville dans le but de lui faire proclamer la République, comme l'annonçaient le CNR et le CPL dans leurs appels à l'insurrection. Le général de Gaulle a été attendu impatiemment toute la journée du 25 août[1850]. Le CPL, hôte de cette rencontre entre le CNR et le GPRF, en est pratiquement éclipsé. Une fois de plus, il s'efface au profit du CNR, avec lequel il se fond pratiquement. Depuis la veille au soir, les deux comités se mêlent, siègent ensemble, et observent la même ligne de conduite. Deux discours d'accueil sont adressés au général de Gaulle mais leur ton et leur contenu sont très proches. Le discours de réception du général de Gaulle est prononcé par Georges Marrane et non par André Tollet, le président. L'élu municipal et départemental représente, en plus d'une légitimité résistante incontestable, une forme de continuité de l'État qui ne peut que convenir au général de Gaulle. L'initiative de ce changement viendrait de Léo Hamon qui, d'après André Tollet, ne voulait pas que ce soit lui qui prenne la parole[1851]. La mise en avant de Georges Marrane ancre dans son territoire cette cérémonie qui célèbre avant tout la libération de la capitale, bien que cette dimension ne se ressente pas vraiment dans son discours, dont la banlieue est complètement absente. Il prononce certes l'expression « grand Paris »[1852], mais est-ce laudatif ou géographique ?

La cérémonie ne trouve pas sa conclusion attendue, annoncée par le CNR et le CPL

1848 BDIC, Q pièce res 196 (1-3) Manuscrit d'une allocution rédigée par Aimé Lepercq, 24 août 1944

1849 Sans jamais mentionner l'Hôtel de ville, Charles de Gaulle reconnaît que « la France rentre à Paris, chez elle », et les résistants sont « ici chez [eux] », ce qui peut correspondre autant à l'Hôtel de ville qu'à Paris dans son ensemble. (Discours de l'hôtel de ville, 25 août 1944)

1850 D'après le témoignage de Jacques Kosciusko-Morizet, il est attendu tout aussi impatiemment par deux miliciens, dont « l'un d'entre eux au moins avait pour mission de tuer de Gaulle ». Ce milicien est abattu en essayant de s'enfuir. (AN, 72AJ/57 Témoignage de Jacques Kosciuszko-Morizet, recueilli par Marie Granet. Octobre-novembre 1948)

1851 André TOLLET et Claude LECOMTE, *Ma traversée de siècle*, *op. cit.*

1852 MRN, 12/114A Allocution de Georges Marrane à l'Hôtel de ville de Paris le 25 août 1944 lors de ma réception du général de Gaulle.

depuis le 19 août, c'est-à-dire la proclamation de la République devant la population. Le général de Gaulle le refuse, malgré l'appel du pied de Georges Bidault dans son discours :

> Dans la maison commune où si souvent les Parisiens ont proclamé leur volonté de vivre libres, nous accueillons, au nom de la Résistance et du pays, tout entier, le général de Gaulle par qui nous avons regagné (…) le patrimoine que des mains criminelles avaient voulu livrer : la liberté des Français (…).[1853]

Les résistants de l'intérieur prennent ombrage de l'apparent mépris du général de Gaulle pour les symboles républicains ou même révolutionnaires, fortement ancrés dans l'esprit des membres du CNR et du CPL[1854]. Cependant, le déception est plus ou moins vive suivant le degré d'attachement porté à ces symboles et à la personne du général de Gaulle. Robert Salmon est déçu de ne pas entendre « les suaves paroles »[1855], et décrit un moment de flottement dans l'assistance :

> Ce n'est pas cela qu'on veut. On se regarde. Bidault, Marrane, qui ont prononcé les discours de bienvenue, font la tête. C'est la déception[1856].

Léo Hamon n'y attache guère d'importance et considère qu'il s'agit d'une intransigeance contre-productive, voire déstabilisante, pour le nouveau pouvoir[1857]. Selon ce dernier, les communistes tentent « d'envenimer le débat »[1858], et certains parlent même de réparer l'oubli. La libération de Paris marque aussi la libération des oppositions et la fin d'une certaine solidarité née de la clandestinité. Ces changements suscitent une légère mélancolie chez certains. Le 26 août, de Gaulle revient à l'Hôtel de ville, où « une estrade est dressée sur le perron »[1859], entourée de gardes républicains. Jacques Kosciusko-Morizet témoigne :

> L'atmosphère est très différente de celle de la veille. L'insurrection est finie[1860].

1853 MRN, 12/114A Allocution prononcée par monsieur Georges Bidault, président du conseil national de la résistance, 25 août 1944

1854 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 30. En plus des considérations politiques, il est logique que les résistants de l'intérieur aient une sensibilité plus grande pour ces questions de formes.

1855 Robert SALMON, *Chemins faisant : Vers la Résistance*, *op. cit.*, p. 247.

1856 *Ibid.*

1857 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, libération de Paris, p. 30

1858 AN, 72AJ/42 *Ibid.*

1859 AN, 72AJ/57 Témoignage de Jacques Kosciuszko-Morizet, recueilli par Marie Granet. Octobre-novembre 1948

1860 AN, 72AJ/57 *Ibid.*

D'après Olivier Wieviorka, « le déroulement de l'insurrection ne correspond à aucun des schémas prévus »[1861]. Entre la simple passation de pouvoir et l'insurrection populaire et révolutionnaire, ces schémas étaient sans doute plutôt des représentations idéales de l'événement que de véritables feuilles de route. Au fond, c'est sans doute la coexistence de ces différentes représentations qui a permis la réussite de l'insurrection, chaque pouvant s'y retrouver. Grâce à la préparation réalisée par les institutions de la Résistance, parfois en bonne intelligence, la prise en main de tous les leviers du pouvoir par la Résistance coordonnée sous l'égide du GPRF du général de Gaulle, a été une incontestable réussite. La population est totalement acquise au nouveau pouvoir et a pu participer à l'événement, satisfaisant ainsi les tenants de l'insurrection populaire. Le CPL, au discours si révolutionnaire, a été, peut-être plus que les autres, l'acteur de ce double mouvement. À force d'être un lieu où s'expriment les oppositions entre les différents schémas, une sorte de schizophrénie salutaire s'est emparée de lui : il a été à fois, par la voix d'André Tollet surtout, le supporter le plus virulent de l'insurrection populaire et, par celle de Léo Hamon, le garant de l'autorité de l'État. Par ailleurs, le travail de longue haleine pour organiser la résistance sur le territoire du département de la Seine a fait du CPL, par l'intermédiaire des CLL, le principal artisan de l'insurrection parisienne et seinoise, et même un des agents de la continuité de l'État si chère au général de Gaulle.

1861 Olivier WIEVIORKA, « La Résistance intérieure et la libération de Paris », *in Paris 1944 : les enjeux de la Libération : actes du colloque, 2-4 février 1994*, Paris, A. Michel, 1994, p. 148.

Conclusion de la deuxième partie

> Il fait déjà nuit sur la place Saint-Sulpice quand avec Jean [Cassou] nous nous promenons évoquant les perspectives d'avenir : suffirons-nous aux tâches qui nous assaillent, c'est ce que chacun de nous doit se demander avec anxiété, une anxiété que n'ont pas connus les hommes de la révolution qui, eux, se sont engagés dans la lutte sans savoir à l'avance ce qui les attendait.
> Cette veillée d'armes est aussi une veillée de conscience.
> *Léo Hamon, 5 mai 1944*[1862]

La pression que subissent ces résistants est à la mesure de leur ambition : la victoire doit être l'occasion d'un profond renouvellement politique et social, ébauché notamment dans la seconde partie du programme d'action de la Résistance validé par le CNR. Cependant, focalisé sur les modalités de l'insurrection, le bureau du CPL en tant que tel est peu concerné par les modalités de la transition à plus long terme. Les quelques positions de principe prises par le bureau sont d'ordre général, dans la lignée du discours patriotique du CFLN et du CNR[1863]. À titre individuel, ou dans d'autres cercles, certains membres du CPL, à l'image de Léo Hamon, sont de véritables théoriciens de ce renouveau.

Dans la période transitoire qui s'ouvre en août 1944, l'action du Comité parisien de la libération est façonnée par ces réflexions au long court et celles, plus épidermiques, nées du mouvement insurrectionnel du mois d'août. Les péripéties de l'insurrection parisienne ont certainement augmenté la cristallisation d'un certain nombre de débats et conflits, notamment la concurrence entre les institutions républicaines traditionnelles et celles issues de la clandestinité.

1862 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 92
1863 MRN, 14/ATOL/1, texte à propos du discours du général Smuts sur la place de la France dans l'après-guerre, s.d.

Troisième partie : Changement d'échelle et bouleversements (28 août 1944 – novembre 1946)

Si la libération de Paris a été pour une grande partie de la population et des résistants parisiens le point final de la période de l'occupation, elle est, pour l'administration et pour les institutions municipales, le commencement d'une nouvelle épreuve. Les plans qui avaient été échafaudés depuis la fin 1943 par le gouvernement provisoire et le CNR doivent être mis en œuvre par tout un collège d'hommes nouveaux, les résistants. Le degré de préparation, le souci d'anticipation et la volonté de remodeler la France d'après libération d'une grande partie des résistants n'empêchent pas tous les acteurs de vivre la libération comme une rupture, une fin. Méthodologiquement, cette césure pose question. Il est impossible de rejeter totalement la théorie d'Adrien Dansette qui estime que l'appel à l'insurrection est le « chant du cygne »[1864] des organisations de résistance, en ce sens que le rétablissement de la légalité républicaine passe par le rétablissement d'institutions républicaines traditionnelles. Le CPL en est d'ailleurs conscient. Cependant, c'est par l'apport des résistants, disposant ou non de fonctions officielles, que les processus de reconstruction du département de la Seine sont initiés. Ces hommes nouveaux sont divisés en deux catégories : ceux qui travaillent dans les institutions traditionnelles de l'État et ceux qui agissent au sein des institutions nées de la Résistance. Une fois encore, les pratiques diffèrent suivant l'institution d'appartenance. Comme pour le travail clandestin, la progressive rencontre entre différents mondes et modes de pensée est un élément à prendre en compte pour analyser les phénomènes à l'œuvre.

Le travail que doivent mener en commun ces acteurs nombreux et divers est écrasant. Les responsabilités des résistants vis-à-vis de la population parisienne ne sont pas moins lourdes. La constitution d'assemblées provisoires, sur la base des ordonnances du CFLN et composées d'une majorité de résistants doit permettre de déterminer avec précision les relations que doivent entretenir le CPL et les CLL, et plus généralement les forces issues de la Résistance, avec l'État en reconstruction.

Le Comité parisien de la libération est un acteur clé de cette période de transition, à la fois très exposé médiatiquement et jouissant d'une autorité incontestable. Son action et ses difficultés illustrent parfaitement l'enjeu de la période, la lutte pour le pouvoir à tous les niveaux. C'est un organisme en mutation, aux prérogatives limitées, qui accompagne avec

1864 Adrien DANSETTE, *Histoire de la libération de Paris*, *op. cit.*, p. 147.

une relative efficacité le processus de reconstruction, mais qui témoigne parfaitement de l'incapacité structurelle des institutions de la Résistance à s'inscrire durablement et au titre de la Résistance, dans ce processus.

Sixième chapitre : Le pouvoir dans la Seine libérée

Toutes les questions auxquelles sont confrontés le CPL et les CLL sont « otages des enjeux de l'après-guerre »[1865], pour reprendre l'expression employée par François Rouquet pour le processus de l'épuration. Si René Rémond pointe que le nombre des problèmes politiques au lendemain de la libération est « exceptionnellement élevé »[1866], il met également en avant la question du pouvoir comme le dénominateur commun de tous ces problèmes[1867]. Qui détient et exerce le pouvoir, à Paris et en banlieue parisienne, à la libération ? Cette question, « d'emblée posée à chaque échelon »[1868], sous-tend toute l'action du CPL, non seulement dans son activité interne, avec le retour d'un débat politique, aux formes renouvelées, mais aussi en tant qu'institution, dans l'organigramme de la France libérée.

Pour le pouvoir gouvernemental, c'est très clair, la Résistance a terminé sa mission au soir du 25 août 1944. Les gouvernants de la libération doivent faire en sorte que « l'autorité parte du sommet de la hiérarchie et s'impose à tous, conformément aux lois de la République »[1869]. C'est donc désormais l'État, certes dirigé par des hommes issus de la Résistance, qui travaille. Ce souci de normalisation est exprimé clairement par Adrien Tixier, ministre de l'Intérieur, qui annonce que sa priorité est le rétablissement d'une administration républicaine, couplé au rétablissement des institutions de la démocratie républicaine[1870]. Ce n'est pas tout à fait la conception de nombreux résistants, qui comptent sur les structures nées de la clandestinité pour transformer l'administration et les institutions. Les membres du CPL et des CLL se considèrent comme les représentants qualifiés de la population, légitimés par l'insurrection, événement glorieux qui donne, dans le même temps, des droits à la population. Ils affirment « le primat des structures résistantes, d'un mode de représentation légitimé par la guerre et non par l'élection »[1871], ce qui est, pour André Tollet, « la forme la plus

1865 François ROUQUET, « L'épuration : histoire d'un chiffre, mémoire d'un nombre », *in* Marc-Olivier BARUCH (ed.), *Une poignée de misérables: l'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2003, p. 516.

1866 René RÉMOND, « Les problèmes politiques au lendemain de la libération », *in* COMITÉ D'HISTOIRE DE LA 2E GUERRE MONDIALE (ed.), *La libération de la France : Actes du Colloque international tenu à Paris du 28 au 31 octobre 1974*, Paris, Ed. du CNRS, 1976, p. 815.

1867 *Ibid.*

1868 Gilles LE BÉGUEC et Denis PESCHANSKI (eds.), *Les élites locales dans la tourmente*, *op. cit.*, p. 25.

1869 Bernard TRICOT, Raymond OFFROY et Jacques BOITREAUD, *De Gaulle et le service de l'État: des collaborateurs du général témoignent*, Paris, Plon, 1977, p. 66.

1870 AN, 3AG(4)/42 Note du ministre de l'Intérieur, 14 novembre 1944

1871 Gilles LE BÉGUEC et Denis PESCHANSKI (eds.), *Les élites locales dans la tourmente*, *op. cit.*, p. 26.

démocratique possible »[1872]. Ils s'estiment ainsi fondés à proposer, par la parole et par l'action, de profondes réformes institutionnelles dans le département de la Seine, et de nouvelles relations entre les collectivités et l'administration centrale.

Cette volonté réformatrice des comités de libération a deux filiations. Elle s'inscrit dans le temps long des rapports conflictuels entre les pouvoirs municipaux, y compris parisiens, et l'administration, une situation décrite par Annie Fourcaut comme la « volonté du pouvoir central de limiter les possibilités d'expression autonome du corps municipal parisien, comme les velléités insurrectionnelles du peuple de Paris »[1873], à laquelle s'ajoute l'idée d'« une tutelle multiple sur les communes de banlieue »[1874]. Elle s'inscrit également dans le temps court de la Résistance parisienne et de l'équilibre des forces politiques sur ce territoire à la libération, qui consacre la prépondérance du parti communiste, le terme principal de l'équation du pouvoir dans la Seine libérée. Cette prépondérance semble menacer le retour des formes traditionnelles des institutions, car le PC mise sur les institutions nées de la clandestinité et de l'insurrection, dans une stratégie de dualité, mise en lumière par Philippe Buton[1875]. La position du parti communiste évolue au début de 1945 et les questions de pouvoirs retrouvent, à l'approche des élections, des formes démocratiques traditionnelles[1876]. Il ne s'agit pas forcément d'une particularité parisienne, Jean-Marie Guillon l'a montré[1877], mais ce territoire, avec son histoire institutionnelle, sociale et politique, est un cadre idéal pour voir se développer les oppositions, à la fois entre institutions, et à l'intérieur des institutions. Pour Emmanuel Bellanger, le territoire de la Seine-banlieue, « qui était déjà avant guerre un haut lieu de concurrence partisane, renoue avec son passé politique »[1878]. Cette période est donc façonnée par la concurrence entre « mouvements politiques aux intérêts divergents et par une préfecture de la Seine soucieuse de restaurer l'autorité de l'État républicain »[1879].

Plus que jamais, notre objet d'études se positionne sur deux échelles : le département dans son ensemble, qui est géré par la double action, complémentaire ou opposée du CPL et de la préfecture de la Seine, et une multitude de situations où les deux acteurs principaux

1872 MRN, 2/BMO Supplément du BMO du 14 septembre 1944. Séance d'information de 31 août 1944
1873 Annie FOURCAUT, « Les relations entre Paris et les banlieues, une histoire en chantier », *op. cit.*, p. 26.
1874 *Ibid.*, p. 27.
1875 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*
1876 *Ibid.*, p. 181-190.
1877 Jean-Marie GUILLON, « « Parti du mouvement » et « parti de l'ordre » (automne 1944 - automne 1945) », *in* Philippe BUTON et Jean-Marie GUILLON (eds.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994, p. 38.
1878 Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 1144.
1879 *Ibid.*

doivent se positionner face à des acteurs locaux – les CLL, les anciens élus, les forces politiques locales – qui peuvent avoir d'autres logiques.

1- « Faire œuvre d'administration après avoir fait œuvre de combat »[1880]

A- La Résistance au pouvoir : discours et pratiques

La chronologie de la lutte pour le pouvoir à la libération et la typologie de ses acteurs ont été le sujet de nombreuses études depuis une trentaine d'années. Il serait donc vain d'essayer d'apporter une contradiction qu'aucun document d'archives étudié ne paraît justifier. Seulement, il convient d'essayer d'affiner cette chronologie et cette typologie pour un territoire où la lutte pour le pouvoir prend des formes tout à fait particulières, dans la mesure où il en est le lieu central. Le pouvoir, avec toutes ses représentations, toute son autorité, est concentré dans la ville capitale d'un État historiquement centralisé. C'est pourquoi la question du pouvoir, à Paris, est beaucoup plus liée à l'autorité du gouvernement qu'à celle du préfet de la Seine ou du CPL. En étant exagérément provocateur, on pourrait ainsi dire que la question du pouvoir ne se pose plus à Paris après le 25 août 1944, quand le chef du GPRF prend ses quartiers dans la capitale libérée. D'ailleurs, et ce n'est pas anodin, les conditions de cette prise du pouvoir d'août 1944 sont le sujet de la tension la plus sérieuse au sein du CPL, quand une commission est créée pour enquêter sur la trêve survenue au milieu de l'insurrection.

Cependant, c'est à Paris que les affrontements politiques sont les plus visibles. Plusieurs raisons l'expliquent. Ce qui valait dans la clandestinité vaut plus encore à la libération : la région parisienne est le siège de tous les état-majors, de tous les comités directeurs, de tous les réseaux politiques ou parapolitiques en constitution ou reconstitution. Le CPL, du fait de cette proximité avec les lieux de pouvoir, est un terrain d'expérimentation et d'observation précieux. La concentration des institutions et organismes issus de la Résistance, naturelle pour un territoire restreint qui concentre plus de 10 % de la population, est une autre donnée essentielle à prendre compte. Le général de Gaulle, discutant avec des représentants de la SFIO en novembre 1944, s'estime aux prises avec des comités de base de type soviets[1881]. Le ministre de l'Intérieur Adrien Tixier, en novembre 1944, définit quant à lui cette situation par

1880 INA PHD99100267 Léo Hamon, vice-président du CPL. *Historique du CPL et de son action efficace, le passage de son autorité au conseil général de la Seine*, allocution radiodiffusée, 15 mars 1945

1881 Édouard DEPREUX, *Souvenirs d'un militant*, *op. cit.*, p. 207.

l'opposition entre la légalité républicaine et la légalité insurrectionnelle[1882]. Cette opposition de principe est complexifiée par le retour au pluralisme politique sur la scène municipale parisienne. Au sein même des institutions qui représentent la légalité insurrectionnelle, les discussions politiques et les différences d'appréciation sont nombreuses, alors que la volonté affichée par le discours des différents protagonistes est de maintenir l'union née de la Résistance. Ce décalage est une grande clé de compréhension de la période.

Si Paris est le principal théâtre de l'affrontement, les organismes parisiens ne sont pas toujours les principaux acteurs, et CPL et CLL sont au moins autant des lieux de l'affrontement que des instruments de l'affrontement des deux légalités. Il existe certes une communauté de vues des CLL dans la revendication d'une autonomie plus grande pour répondre aux difficultés du temps présent. Ce mouvement est guidé par le CPL qui leur donne ses mots d'ordre, sauf pour le cas notable du ravitaillement où les CLL, en partie, décident de coordonner leurs efforts en dehors du CPL. Sur ce sujet, les CLL coordonnées essaient même d'imposer leur volonté au CPL : Marcel Brénot, membre de la commission du ravitaillement du CPL, estime CPL et CLL forment un bloc[1883] et reprendre les revendications de ces derniers.

L'existence d'un tel bloc est remise en cause en partie par le pluralisme du CPL, qui est finalement assez représentatif de l'opinion publique à la libération. Une grande différence s'établit également entre le CPL et les CLL, dans la chronologie de la mise en place des délégations spéciales et des conseils municipaux provisoires. Pour les CLL, on assiste à une situation plus fine, liée à la physionomie politique du département de la Seine. La banlieue rouge se reconstitue très rapidement dans des formes institutionnelles traditionnelles, avec le retour des conseils municipaux communistes. Cette dynamique se communique à l’ensemble du département, dont les structures municipales retrouvent assez rapidement une physionomie à peu près normale, bien que la répartition du pouvoir ait beaucoup changé. Le CLL le plus souvent tombe en sommeil ou perdure parfois pour permettre d'adoucir la déception des résistants évincés par le retour rapide des anciens élus. Mais, en grande majorité, les CLL se dissolvent dans la municipalité provisoire, et la question du pouvoir se pose, dans les communes, passée la période troublée du début du mois de septembre, en des termes beaucoup plus traditionnels, liés aux résultats électoraux passés ou à venir.

1882 AN, 3AG(4)/42 Note d'Adrien Tixier, ministre de l'Intérieur, 14 novembre 1944

1883 AD 75, 1027W/20 Commissariat au ravitaillement, Réunion des responsables du ravitaillement des Comités locaux de libération, séance du mercredi 11 octobre 1944

Une démarche personnelle de réadaptation

Les continuités de la Résistance après la libération de Paris sont le cœur de notre sujet. Cécile Vast parle de l'expérience de la Résistance[1884]. Il faudrait ici parler de l'expérience de la libération, du point de vue du résistant, qui doit se réadapter à la lumière, tout en étant désormais exposé et responsable de ses actes devant une population et un organigramme. Une atmosphère troublée de fin de combat accompagne les premiers pas à l'air libre du CPL, de la préfecture de la Seine et des CLL. L'état d'esprit des clandestins de longue date, et ceux qui ont participé aux barricades de la Libération, est encore un état d'esprit de combattant. Pour Léo Hamon, cette expérience revient à passer « d'un versant montant sur le versant descendant, comme le ferait un alpiniste après avoir gravi consciencieusement une montagne »[1885]. Cela s'accompagne, pour les membres du CPL et des CLL, de la nécessité de s'adapter aux règles strictes de l'administration et de prendre conscience de ses responsabilités, autant dans le discours que dans les actes. Les résistants étaient ceux qui violaient sans cesse la légalité établie par l'État français et les autorités d'occupation, ils deviennent ceux qui sont chargés d'en mettre sur pied une nouvelle et de la faire respecter. Léo Hamon, qui a finement analysé ce moment de sa vie, livre à ce sujet une anecdote très révélatrice. Début septembre, il reçoit un ami résistant juif qui lui demande des faux papiers, pour changer de nom. Léo Hamon, qui pourtant lui aussi a changé de nom, est obligé de refuser, se justifiant en disant que, maintenant qu'il a des responsabilités politiques, ce qui était son quotidien hier est devenu un acte illégal qu'il est chargé de combattre[1886]. Ce temps d'adaptation est d'autant plus nécessaire que les nouveaux détenteurs du pouvoir doivent faire aussitôt face à une situation anormale, conséquence d'une situation insurrectionnelle, et doivent par exemple légaliser ou annuler des décisions prises, par eux ou par d'autres, dans le feu de l'action.

1884 Cécile VAST, *Une histoire des Mouvements Unis de Résistance (de 1941 à l'après-guerre): Essai sur l'expérience de la Résistance et l'identité résistante*, Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté. UFR des Sciences du langage, de l'homme et de la société, Besançon, 2008, 550 p.

1885 Léo HAMON, *Vivre ses choix*, *op. cit.*, p. 218.

1886 *Ibid.*

Les organisations résistantes en politique

Chaque mouvement de résistance affirme sa propre identité après la libération. En effet, la concurrence partisane, particularité de la libération, n'est pas toujours la concurrence entre partis, mais entre tendances représentées par diverses organisations. Les organisations de résistance s'attachent à se dire indépendantes des formations politiques, en dépit des discours parfois transparents de leurs représentants.

La composition des municipalités provisoires pose clairement ce problème de la correspondance entre partis politiques et mouvements de résistance ou organisations syndicales. En effet, les diverses ordonnances demandent que soient respectés au maximum les résultats électoraux d'avant-guerre[1887]. Il faut donc que toutes les formations membres des conseils municipaux soient identifiées à une tendance politique. La préfecture de la Seine résout cette difficulté sans nuances, et classe chaque mouvement au sein d'une tendance pour tout le département de la Seine, sans s'inquiéter des différences locales. Elle distingue la tendance communiste, la tendance socialiste, la tendance radicale et la tendance modérée[1888]. Le désir des membres des mouvements de résistance de dépasser les clivages est battu en brèche par l'administration, et il est possible que cette volonté de catégoriser chaque mouvement ait joué un rôle dans l'échec du renouvellement des formes politiques. Plusieurs membres du CPL sont au MLN, au FN ou au MRP, principales forces politiques issues de la Résistance, actives à la fin de l'automne 1944, mais ces appartenances n'apparaissent pas au CPL, qui les considèrent avant tout comme membres de leur parti politique ou mouvement de résistance d'origine : c'est ainsi que, dans les listes successives des membres du CPL[1889], Ernest Perney est radical, plutôt que FN, Max André est démocrate-populaire, plutôt que FN ou MRP, Robert Salmon et Maurice Lacroix sont Défense de la France et Résistance, et non pas MLN.

Les syndicats connaissent quant à eux une situation assez inhabituelle pour eux. À l'image des mouvements de résistance, ils sont pris dans l'« engrenage politique »[1890]. Qu'il

1887 JORF du 22 avril 1944, Ordonnance du 21 avril 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine. Des débats sur ce sujet ont lieu chaque semaine au CPL, parfois dans des termes exactement identiques d'une séance à l'autre.

1888 AD 92, 1154W/349 Rapport à M. le préfet, formation de la délégation spéciale de Bois-Colombes, 14 novembre 1944

1889 AD 75, 1520W/2 Composition du CPL, 30 octobre 1944, 8 janvier 1945 et 23 février 1945 ou AN, F1a/3240 Liste des membres du CPL, s.d.

1890 D'après le rapport d'activité présenté au congrès de l'Union des syndicats de la région parisienne, du 22 au 25 avril 1945, cité par Danielle TARTAKOWSKY, « Dans l'engrenage de la vie politique, l'Union des syndicats des ouvriers de la région parisienne (USORP), septembre 1944-avril 1945 », *in Paris, août 1944*

s'agisse de la CGT et de la CFTC, ils siègent en tant que tels au sein des comités de libération, et dans les municipalités provisoires, et font preuve d'une grande activité. Plus particulièrement, la formule du CLL, outil de mobilisation de la population et lieu de formulation des ses revendications, épouse bien les pratiques militantes syndicales. La présence d'André Tollet à la tête du CPL n'y est évidemment pas étrangère, en plus d'être, pour la CGT, une vitrine incomparable, dont les discours sont souvent marqués par une tonalité revendicative en faveur des travailleurs. Cette conjoncture favorable n'encourage pourtant pas les syndicalistes à conquérir massivement des sièges de maires ou d'adjoints. Dans la majorité des municipalités provisoires, les syndicats sont des forces d'appoint pour les coalitions politiques. La CGT est intégrée systématiquement au bloc communiste, tandis que la CFTC oscille entre la tendance modérée et le regroupement des mouvements de résistance, héritage de l'engagement de certains de ses membres au sein de Libération-Nord.

Le fait que la plupart des organisations de résistance soient en fait rattachées plus ou moins solidement à des formations politiques est un sujet de confrontation important au sein du CPL et des CLL. Il est également un enjeu stratégique. Le discours d'opposition passe plus facilement quand il est porté par des organisations, ou des personnalités qui ne se revendiquent pas d'une formation politique. Ainsi, le CLL de Colombes, dans sa réunion du 30 août 1944, fait la part belle aux conflits politiques, en particulier entre socialistes et communistes, et M. Leroy, représentant de la CFTC, n'hésite pas à s'en prendre publiquement aux organisations satellites du PC : « Ici, sous différents titres se cache le PC, certains de ces messieurs me comprennent »[1891]. Pour le mouvement communiste, c'est le plus souvent l'UFF qui tient ce rôle. Présente, et visible dans une grande majorité de CLL, elle est souvent attaquée sur ce thème par les non-communistes : « Allez faire vos réunions électorales ailleurs », lance M. Goy, représentant de l'URD au CLL du 2e arrondissement, à Mme Noailly[1892]. Libération-Nord a parfois le même rôle au bénéfice du parti socialiste. De leur côté, ces organisations se défendent officiellement de soutenir la politique d'un parti[1893], mais uniquement celle du CNR et de son programme, et insistent sur la pluralité des mouvements de résistance, ce qui n'est pas un argument complètement artificiel. André Tollet estime

- *mai 1945 : reconstruire et rénover. Journées d'études du CPL*, Hôtel de ville de Paris, 24 novembre 2011, non publié.

1891 AC Colombes 3h/36 Procès-verbal de la réunion du CLL, 31 août 1944

1892 AD 75, 10114/64/5 9 Procès-verbal de la séance [du CLL du 2e arrondissement] du 15 janvier 1945

1893 Dans ses mémoires, André Carrel revient sur cet apolitisme, en décrivant clairement la CGT comme la représentante de la classe ouvrière, au même titre que le PC, et place implicitement le FN à leurs côtés (André CARREL, *Mes humanités*, *op. cit.*, p. 118.).

« qu'il est difficile de connaître la nuance des personnalités proposées lorsqu'il s'agit de militants syndicaux et que, dans ce cas, la recherche des opinions politiques personnelles est inopportune »[1894]. Dans une autre discussion, il affirme que « le représentant d'une organisation, même s'il appartient à un parti politique, doit agir en tenant compte de l'opinion moyenne de cette organisation »[1895]. André Carrel va plus loin en protestant « contre l'étroitesse d'esprit dont l'administration fait parfois preuve »[1896], quand il s'agit de rechercher l'opinion politique des délégués des mouvements de résistance. Cependant, c'est bien suivant le critère de l'appartenance à une tendance politique que sont prises toutes les décisions relatives à la constitution des municipalités provisoires et l'opinion politique des membres de ces mouvements est souvent implicite. Exemple, un certain nombre de membres du CPL « se défient des candidatures présentées par l'Union des femmes françaises »[1897], qui sont pour eux très souvent des militants communistes déguisés. Robert Bétolaud affiche clairement la même attitude réservée en estimant que tous les membres du mouvement Libération sont en fait des militants socialistes[1898].

L'unité de discours à nouveau en question

Les CPL et les CLL ont en commun de développer un discours incisif, souvent en décalage avec celui du gouvernement. Les résistants, en général, sont plus prompts à dénoncer l'esprit de Vichy, la 5e colonne. La lecture des procès-verbaux du CPL laisse apparaître une proximité dans les discours et les diagnostics. Le plus souvent, c'est quand il s'agit de proposer une solution que l'opposition se crée. La mise au pilori d'ennemis peut devenir une façon de dénigrer ceux qui détiennent le pouvoir et qui n'ont pas de solution à apporter aux problèmes les plus pressants. C'est assez nettement le cas dans les discours sur le ravitaillement, en particulier par le biais des représentantes de l'UFF[1899]. Ainsi, le résultat

1894 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 14 octobre 1944, procès-verbal de la séance du lundi 9 octobre 1944

1895 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 27 novembre 1944, procès-verbal de la séance du mardi 21 novembre 1944

1896 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 14 octobre 1944, procès-verbal de la séance du lundi 9 octobre 1944

1897 AD 75, 10114/64/5 9 Observations sur le découpage des circonscriptions pour l'élection de l'Assemblée départementale unique, s.d.

1898 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 22 janvier 1945, procès-verbal de la séance du mardi 16 janvier 1945. Cela est si vrai que Rober Bétolaud s'en amuse quand, en l'absence de Roger Deniau, il fait une nouvelle remarque sur l'appartenance politique des membres de Libération et « regrette que l'absence de M. Deniau prive l'Assemblée d'un round supplémentaire du match Deniau-Bétolaud ».

1899 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 6 novembre 1944, procès-verbal de la séance du mardi 31 octobre 1944

de cette attitude est de précipiter l'ensemble des membres du CPL dans un discours de surenchère patriotique. Léo Hamon peut affirmer, au nom des résistants de gauche non communiste, que « notre désir de maintien de l'ordre, notre appréhension des frictions nous ont rendu trop facilement conservateurs »[1900]. En corollaire, on peut rajouter que son désir sincère de rénovation, hérité des pratiques et discours révolutionnaires de la Résistance, l'a rendu dans le même temps plus disposé à accepter, tout en le combattant en sous main, le discours virulent des communistes et des résistants demeurés proche du discours clandestin. Léo Hamon a lui-même, par conviction ou par calcul, essayé de créer cette synthèse, en proposant à plusieurs reprises des résolutions rédigées en commun avec Georges Marrane, sur des sujets majeurs, en particulier la mise en place des assemblées provisoires ou sur l'épuration[1901]. S'agit-il d'une communauté de pensée, d'une négociation ou encore d'une tentative pour court-circuiter la difficulté de choisir entre deux textes, en proposant d'emblée à Georges Marrane, avec qui Léo Hamon a noué des liens d'amitié, de travailler ensemble ?

Il est certes une constante pour tous les membres du CPL : la revendication d'un véritable pouvoir sur les affaires du département, d'une véritable collaboration avec les préfectures. Cette volonté apparaît dans les premiers bulletins municipaux officiels, en particulier le premier, daté du 28 et 29 août 1944[1902], et dans le compte rendu de la séance d'information des comités locaux de libération du 31 août 1944[1903]. Pour André Tollet, les Parisiens ont gagné des droits grâce à l'insurrection[1904]. Dans une des premières prises de parole du CPL à la radio, Georges Marrane parle également du CPL comme d'un « pouvoir insurrectionnel (…) plébiscité par le peuple de Paris au cours de l'insurrection »[1905]. Dans les séances du CPL, les interventions sur ce thème sont unanimement approuvées. Une des premières résolutions du CPL porte sur « la reconnaissance des droits du peuple de Paris en ce qui concerne la désignation de ses représentants municipaux »[1906], c'est-à-dire que les CLL d'arrondissement puissent présenter eux-même des listes pour les municipalités provisoires. Toutes les questions liées aux prérogatives des institutions issues de la Résistance donnent lieu à des débats passionnés, aussi bien entre les membres du CPL, qu'entre le CPL et la

1900 Danièle ROUSSELIER-FRABOULET, « La Seine », *in* Philippe BUTON et Jean-Marie GUILLON (eds.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994, p. 249. Il parle ici au nom des résistants progressistes, proches du socialisme, guidés par l'espoir de faire naître un rassemblement politique de gauche non communiste.

1901 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 6 novembre 1944. Procès-verbal de la réunion du 31 octobre 1944.

1902 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, n° 192 des 28 et 29 août 1944

1903 MRN, 2/BMO Comité parisien de la libération, compte rendu de la séance d'information du 31 août 1944

1904 *Id.*

1905 INA PHD85012840 Georges Marrane : le Comité parisien de la libération, septembre 1944

1906 BHdV Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n° 201 du 8 septembre 1944

préfecture.

Le mécanisme du débat au CPL reste identique à celui du bureau clandestin. L'unanimité est sans cesse recherchée. Cependant, c'est beaucoup plus une unanimité de convenance qu'une unanimité de conviction. Les membres du CPL, communistes ou non, et les représentants de la préfecture présents ne cessent de se féliciter de l'esprit de franchise, de la volonté de concorde et d'unité qui président aux débats, la franchise étant vue comme une condition de l'union[1907]. Mais le plus souvent, il semble que personne ne veuille prendre la responsabilité d'être le premier à revenir à des schémas que l'on voulait voir disparaître, et qui pour beaucoup ont été à l'origine de la défaite de 1940. Aussi, les représentants de toutes les tendances de la Résistance, réunis en une même assemblée, se sentent-ils honteux de provoquer la discorde. Apparaître comme un diviseur de la Résistance est une des plus grandes craintes des membres du CPL[1908]. C'est sur cette base que se construit le débat politique de la libération, d'autant plus au CPL, assemblée neuve constituée de femmes et d'hommes politiques pour la plupart novices ou presque. L'autorité des personnalités membres du CPL joue un rôle apaisant et modérateur important et évite la rupture à plusieurs reprises, sur les principales questions politiques, en particulier au moment des travaux de la commission de la trêve. On assiste même parfois à la mise en sourdine des sujets qui pourraient éventuellement causer des discussions trop vives. Exemple significatif, André Carrel déclare sans ambages qu'il ne veut pas initier un débat sur le fond du problème au moment où le CPL discute de la dissolution des Milices patriotiques[1909].

La tentation est forte de désigner le CPL comme un objet monolithique manipulé à sa guise par ses membres communistes et où les représentants des autres tendances seraient, de gré ou de force, muselés par le dynamisme communiste et leurs réticences à s'engager frontalement dans un processus d'opposition. Ainsi Danièle Fraboulet, lors du colloque « Les pouvoirs en France à la libération »[1910], considère-t-elle le CPL comme une entité unicellulaire qui évolue au gré des circonstances de la vie politique dans la Seine : tout d'abord, il « tente de cerner les forces concurrentes »[1911], puis s'affiche comme un « contre-

1907 BHdV *Ibid.*
1908 AN, 3/AG(4)/40 Rapport du préfet de la Seine-et-Oise, 1er mars 1945
1909 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 6 novembre 1944. Procès-verbal de la séance du mardi 31 octobre 1944
1910 Danièle ROUSSELIER-FRABOULET, « La Seine », *op. cit.*
1911 *Ibid.*, p. 249.

pouvoir ambitieux »[1912]. Pour l'hiver 1944-1945, elle initie enfin une distinction plus nette entre le CPL et ses membres « qu'Henri Denis appelle les "révolutionnaires" »[1913]. Il nous semble que le terme de révolutionnaire est définitivement mal choisi. Le préfet ne l'emploie-t-il pas lui-même pour désigner son action ? On pourrait ainsi gloser sur l'emploi systématique de la référence révolutionnaire à la libération. La divergence au CPL se fait beaucoup plus entre une ligne gouvernementale et une ligne d'opposition. Ces deux lignes voient leurs contours brouillés par les représentants des mouvements de résistance qui envisagent d'autres formes politiques s'appuyant sur les forces de la clandestinité, mises au service des institutions républicaines traditionnelles. Il semble pourtant difficile d'envisager les choses uniquement de cette manière globalisante, bien qu'elle soit certainement celle qui est retenue par une partie des commentateurs contemporains. Ainsi, *L'Humanité* vante le CPL comme une assemblée monolithique, car cela sert la politique du PC, notamment quand le CPL prend des décisions qui vont dans le sens de ce que souhaite ce parti. Le journal n'hésite d'ailleurs pas à travestir parfois la teneur des réunions et des décisions. Quand le CPL se penche sur le statut des Milices patriotiques, sans prendre de décision définitive, le quotidien titre le lendemain : « Le CPL a établi le statut des Milices patriotiques »[1914].

Il convient de distinguer en fait deux attitudes. L'assemblée plénière, dans ses pratiques, y compris dans sa pratique du débat et du compromis, est plus proche d'un conseil municipal provisoire que d'un CDL, avec les réserves déjà faites sur la virulence de certains discours. Ensuite, il y a l'attitude de chaque membre qui est à la fois le représentant de son organisation et de la coordination. La frontière est parfois mince entre ces deux statuts. Il y aurait ainsi lieu de diviser le CPL en au moins deux entités : le CPL composé de ses 28 membres, lieu pluraliste de débats, et un CPL personnalisé, incarné dans les traits de ses membres les plus actifs et dynamiques qui représentent autant, voire plus, leur organisation que l'assemblée plurielle dans laquelle ils siègent. André Tollet, président du CPL, membre dirigeant de l'Union des syndicats de la Seine, et membre éphémère du bureau politique du parti communiste[1915], introduit la dualité dans le CPL par son discours, ses propositions, son attitude générale de défiance mais ne transforme pas systématiquement le CPL en organisation d'opposition. Sa vision du CPL, qu'il juge « seul responsable de tout ce qui se

1912 *Ibid.*
1913 *Ibid.*, p. 250.
1914 *L'Humanité* n° 35 du 26 septembre 1944
1915 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*, p. 155.

passe dans l'agglomération parisienne »[1916], et qui doit être l'avant-garde la population parisienne, qu'il doit mener vers la renaissance, est sans doute la plus audible, mais pas la plus partagée. Cependant, il arrive que le CPL adopte unanimement une attitude réservée vis-à-vis du gouvernement, notamment au sujet du ravitaillement ou des Milices patriotiques.

D'autres sujets de discussion font apparaître une unanimité liée à des réflexes hérités du combat clandestin. La dénonciation de la 5e colonne et des survivances de Vichy est un sujet de discussion qui réunit l'ensemble du CPL. La crainte que les « forces mauvaises […] s'organisent dans l'ombre »[1917] est, pour certains, un souci qui s'efface à mesure que l'État restaure son autorité sur le territoire. Le 14 septembre 1944, Léo Hamon considère ainsi que la situation actuelle est celle d'une « démocratie organisée et sortie de la période insurrectionnelle »[1918], ce qui est tout de même optimiste. Cependant, la majorité des membres du CPL développe régulièrement, jusqu'aux dernières séances du CPL, des discours sur le thème de la 5e colonne. Ces discours, qui correspondent au début à une crainte réelle, alimentée par les tireurs des toits des derniers jours de l'insurrection parisienne, se teintent vite d'un peu de paranoïa, tout crime ou délit pouvant être imputé à la 5e colonne[1919]. Le sujet retrouve une acuité au début de 1945 avec les premiers grands procès de l'épuration, celui de Robert Brasillach en premier lieu, qui donnent lieu à des incidents[1920]. Le remède proposé est de faire confiance à la Résistance, ennemie irréductible de la 5e colonne, ce qui fait donc le jeu de ceux qui veulent que perdurent une dualité dans les institutions. L'administration et la police étant parfois accusées de complaisance, voire de complicité[1921].

Le CPL est ainsi d'emblée l'organisme parisien où la voix de la Résistance, le plus souvent portée par ses représentants communistes, est la plus audible. Il arrive également qu'il relaie celle du PC, notamment dans des manifestations commémoratives. Le 8 octobre 1944, son bureau est ainsi présent au complet au cimetière du Père Lachaise, à la cérémonie du parti communiste en hommage aux victimes de la répression[1922]. En tête du cortège, les

1916 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 28 octobre 1944, Procès-verbal de la séance du 23 octobre 1944
1917 INA PHD85012840 Georges Marrane : le Comité parisien de la libération, septembre 1944
1918 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 23 septembre 1944. Procès-verbal de la la séance du jeudi 14 septembre 1944
1919 CHSP, CT/23 Lettre non signée à Charles Tillon, 23 décembre 1944. Dans ce courrier, une voiture ayant forcée un barrage placé par les Milices patriotiques d'Aubervilliers est assimilée à l'action de la 5e colonne.
1920 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 19 février 1945, Procès-verbal de la séance du 13 février 1945
1921 2/BMO Supplément au BMO du 26 février 1944. Procès-verbal du 20 février 1944. Maurice Ouzoulias déclare par exemple « on ne fait pas la chasse à la 5e colonne avec des hommes qui ont appartenu à la 5e colonne ».
1922 *L'Humanité* n°47, 10 octobre 1944

membres du CPL sont entourés par tous les dirigeants du mouvement communiste, seule force politique présente, à l'exception de deux délégations du MLN. Même situation au début du mois de janvier 1945, au moment des obsèques du colonel Fabien, à la différence que le CPL est l'hôte de la cérémonie, qui a lieu sur le parvis de l'Hôtel de ville[1923]. Dernier exemple, le meeting de protestation du 24 février 1945 contre la politique gouvernementale en matière de ravitaillement, certes organisé par le CPL, laisse une grande place à des dirigeants communistes, Waldeck Rochet et Maria Rabaté notamment[1924].

Le congrès des comités locaux de libération de la Seine, les 9 et 10 décembre 1944, illustre parfaitement les contradictions du discours du CPL. Destiné à préparer le congrès des CDL, souhaité par le CNR, le congrès des CLL a pour ambition de rassembler l'ensemble des comités locaux de la Seine autour de quatre grands thèmes : l'effort de guerre et la reprise économique, l'épuration, « l'organisation et les prérogatives municipales pour Paris et la Seine »[1925] et le ravitaillement. Organisé avec soin, à partir du début de novembre, il « doit traduire la pensée de toute la population parisienne et la volonté de celle-ci de voir appliqué le programme du CNR »[1926]. Les CLL sont priés de le préparer en examinant au préalable les problèmes locaux, avec l'aide de la population, notamment dans le 2e arrondissement où des réunions publiques sont organisées[1927] ou en transmettant directement leurs doléances sur des sujets matériels. Le CLL de Nogent-sur-Marne demande la reconstruction rapide du viaduc, pour une meilleure livraison des denrées à Paris[1928]. Le président de la commission du ravitaillement du CLL de Saint-Maur réclame des mesures plus énergiques en la matière[1929]. Les rapports sont présentés par André Tollet pour les questions économiques, Georges Marrane sur l'épuration, Léo Hamon sur les questions administratives et institutionnelles et Roger Deniau pour le ravitaillement. Ils insistent sur le travail déjà effectué par le CPL, en pointent les difficultés, en accusent les pesanteurs administratives.

Du côté du gouvernement, on estime que cet événement est « un meeting, et non un congrès »[1930], dominé par les membres du PC et du FN, qui ont « pour ce genre de

1923 BHdV Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n° 8 du 11 janvier 1945
1924 INA PHD99100262 Archives Politiques de 1945, plage 4 au Vel' d'Hiv' : manifestation pour le ravitaillement avec André Tollet, Waldeck Rochet, Deniaux [sic], Maria Rabaté, février 1945
1925 AD 75, 1520W/13 Circulaire n°22, 27 novembre 1944
1926 AD 75, 1520W/13 *Ibid.*
1927 MRN, 7/LIB75(2)-10 À la population du 2e arrondissement, invitation à des assemblées de travail, s.d.
1928 AC Nogent-sur-Marne Procès-verbal de la séance du CLL du 4 décembre 1944
1929 AD 75, 1520W/13 Le président de la commission du ravitaillement de Saint-Maur-des-Fossés au président du CPL, 29 novembre 1944
1930 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 1 Communes et départements. Le congrès des comités locaux de libération de la région parisienne, s.d.

manifestations – et peut-être pour la vie politique dans son ensemble – un goût plus vif que les représentants des autres tendances »[1931]. Étant données ces proportions, les travaux du congrès constituent une victoire pour les conceptions communistes. Les groupes de travail chargés de rédiger des résolutions sur la base des rapports présentés par les membres du CPL font voter des textes très revendicatifs et plutôt réservés vis-à-vis du gouvernement. Les vœux portent par exemple sur le développement des comités de gestion dans les entreprises, le report des élections et la survie des comités de libération, dotés d'un rôle politique réel, une fois les assemblées provisoires mises en place et une épuration rapide et complète, sous l'autorité des comités de libération[1932]. Dans le même temps, le dynamisme dominateur des organisations communistes entraîne une cassure de plus en plus visible entre les communistes et les autres tendances. En dehors de *L'Humanité* et des organes du FN, les journaux qui rendent compte de cette manifestation se montrent soit hostiles (*Le Populaire*), soit inquiets (L*'Aube, L'Aurore, Résistance*)[1933].

Une semaine plus tard, le congrès des CDL, où s'effectue un revirement soudain de la position communiste au sujet de la survivance des comités de libération, témoigne tout de même de l'influence gagnée par le PC dans ce type de structures. La position officielle du parti est souvent adoptée sans réserve, quelle qu'elle soit :

> S'il marque de la part des communistes, une volonté d'apaisement dont la cause est évidente, le congrès des CDL a donné une nouvelle preuve de la force du PC et d'une emprise sur les masses que n'entament point les contradictions.[1934]

Jean Mons, l'interlocuteur privilégié du CPL, estime que ces éventuelles oppositions témoignent du « malaise »[1935] de la Résistance, face à la restauration de l'autorité de l'État, et le manque de considération du gouvernement pour la Résistance. Il n'en reproche pas moins à celle-ci de faire preuve de mauvaise volonté ou d'une indépendance trop marquée[1936]. L'emploi du terme « la Résistance » pour désigner un ou plusieurs groupes actifs après la

1931 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 1 Communes et départements. *Ibid.*

1932 MRN, 3/16 Congrès des comités locaux de libération des 9 et 10 décembre 1944 à l'Hôtel de ville de Paris. Résolutions adoptées.

1933 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 1 Communes et départements. *Ibid.*

1934 AN, 3AG(4)/41 Note sommaire sur l'assemblée Nationale des CDL, 15-16 décembre

1935 AN, 3AG(4)/41 SG de la préfecture de la Seine. Rapport sur la composition du CPL, l'activité du CPL, les rapports du CPL et la préfecture de la Seine. 24 septembre 1944

1936 AD 75, 10114/64/5 10 Rapport du secrétaire général de la Seine au ministre de l'Intérieur, 5 janvier 1945, sur la réunion du bureau du Comité parisien de la libération du [3] janvier 1945

libération est bien symptomatique de la volonté de ne pas trop stigmatiser tel ou tel, et montre aussi combien il est difficile de trouver la frontière entre ce « malaise » et l'opposition plus ou moins ouverte de certains de ces groupes.

Le CPL et les CLL face à la division

Les oppositions sont souvent insidieuses et sous-jacentes, nous l'avons vu. Le CPL et les CLL connaissent toutefois plusieurs crises qui mettent en avant de manière plus frontale les divisions de la Résistance, et font même planer un risque de rupture. Le CPL subit et provoque des tensions qui mettent à l'épreuve son mode de fonctionnement particulier. La question du statut des Milices patriotiques et l'enquête sur la trêve du 20 août 1944 fournissent deux exemples éclairants de la façon dont le CPL gère les situations conflictuelles. Dans le premier cas, à contre-courant de l'opinion majoritaire de la Résistance, il fait preuve d'une modération assez peu habituelle, tandis que, dans le débat sur la trêve, le CPL est proche de se déchirer violemment.

La question des Milices patriotiques est sensible car touchant à la sécurité publique dans une société encore largement traumatisée par les exactions de l'occupant. Au cours du mois de septembre, un sentiment d'insécurité règne en région parisienne, où beaucoup de personnes se déplacent les armes à la main[1937]. Cette atmosphère exaltée perdure pendant plusieurs semaines, entretenue consciemment, dit Philippe Buton[1938], par le PC. Si on considère qu'il existe bien une stratégie de la tension[1939], expression reprise par Stéphane Courtois, la région parisienne n'est pas forcément le lieu où elle peut le plus facilement se développer. La concentration des principaux lieux de pouvoir rend plus difficile l'action de forces centrifuges. L'autorité que l'insurrection a conférée à la police parisienne est également un facteur modérateur. Cette insurrection a malgré tout donné une certaine légitimité aux Milices patriotiques, troupes organisées et armées, et désireuses de jouer un rôle de police aux côtés de forces régulières. En région parisienne, il s'agit sans doute de la principale illustration de la dualité des pouvoirs, étant donné le nombre de ces miliciens, dont la

1937 AD 93, 49J/12 Procès-verbaux des Réunions du conseil syndical et du bureau, à dater du 29 janvier 1941 [du syndicat des cheminots], Réunion de l'Assemblée générale, 7 septembre 1944. Au cours de cette assemblée, Jean Lauprêtre lance un « appel pour se grouper dans les milices armées », justifié par la présence d'agents de la 5e colonne.

1938 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*, p. 107-108.

1939 Stéphane COURTOIS, *Le P.C.F.*, *op. cit.*

direction départementale avance le chiffre de 50 000 membres[1940], deux fois les effectifs de la préfecture de police.

Ce sont les CLL et le CPL qui sont, en théorie, responsables de l'action des Milices patriotiques et ce lien est parfois fortement affirmé[1941]. C'est pourquoi ce sujet est majeur pour le CPL, bien plus que le statut des FFI, qui fait polémique au même moment, mais dont le CPL ne s'occupe que de loin. Les Milices patriotiques sont avant tout liées aux organisations de Résistance, en particulier à l'Union des syndicats, le FN et le PC. CDLR a également, dans certains secteurs, poussé ses militants à s'engager en nombre, parfois pour contrecarrer l'influence communiste. Il est vrai que le PC et ses soutiens ont fait des Milices patriotiques un des pivots de leur politique, avec l'idée qu'elles soient des sortes d'avant-garde de la rénovation de la vie civique, vouées à la défense de la population contre les collaborateurs et la 5e colonne. Toutefois, l'opinion est loin d'être acquise sans réserve à leur cause.

Il n'en reste pas moins que la question du statut des Milices patriotiques agite l'ensemble des institutions parisiennes, en relation directe avec les institutions nationales, CNR et gouvernement. L'assemblée du CPL s'empare très tôt de la question avec l'idée de donner un statut très précis à ces Milices. Pour autant, considérer, comme Philippe Buton, qu'il s'agit d'une « bataille pour la légalisation des Milices patriotiques »[1942] au CPL est une légère exagération. Là encore, il faut distinguer les différentes strates de décision et de discussion du CPL : l'assemblée plénière, le bureau et surtout les commissions. La question est initiée par André Carrel, commissaire aux affaires militaires, qui demande dès le 4 septembre qu'un projet d'organisation soit mis sur pied, et demande la constitution d'une commission *ad hoc*. Il propose « d'unifier et de réorganiser sous son contrôle et son autorité »[1943] les Milices patriotiques, arguant que « la Résistance, par ses organismes constitués, est un des éléments de la légalité française »[1944]. Si le caractère dual de cette police n'échappe à personne[1945], aucun membre du CPL ne remet en cause, en septembre 1944, l'existence même de ces organismes. C'est comme toujours, la question de l'encadrement et de

1940 AD 75, 1027W/19 Lettre du 15 septembre 1944 du Conseil Départemental des Milices patriotiques de la Seine au CPL.

1941 Par exemple à Bagnolet où c'est la municipalité qui organise, et nourrit, les Milices patriotiques, du début du mois de septembre à la fin du mois de novembre (AC Bagnolet, 11W/9 Cantine des FFI et des Milices patriotiques de Bagnolet).

1942 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*, p. 138.

1943 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 18 septembre 1944, Procès-verbal de la séance du lundi 11 septembre 1944

1944 MRN, 2/BMO *Ibid.*

1945 Jean Mons, au cours de la séance, parle explicitement de cette dualité, pour affirmer ensuite qu'elle n'est pas gênante, à condition que les deux organismes se coordonnent, et ne s'opposent pas (Supplément au BMO du 23 septembre, Procès-verbal de la séance du jeudi 14 septembre 1944).

la tutelle qui pose problème. Un débat d'ailleurs extrêmement franc a lieu. Pour Max André, l'opinion publique, voyant « les cadres et les troupes des Milices patriotiques composés entièrement d'éléments communistes », craint qu'elles ne « deviennent (….) un organisme analogue aux chemises noires ou aux SS »[1946]. André Carrel reconnaît d'ailleurs que la population, dans son ensemble, ne leur est pas très favorable. Pour lever ces réserves, une circulaire est envoyée aux CLL qui les charge, en attendant l'adoption d'un statut, de veiller à ce que les Milices patriotiques « n'accomplissent aucun acte de nature à discréditer l'activité de la Résistance », et à vérifier le *curriculum vitae* des miliciens, « afin d'éviter que des éléments suspects ne puissent se maintenir ou s'introduire dans les sections »[1947].

Au reste, cette organisation existe déjà sur le terrain, puisqu'une direction départementale, composée de huit membres, est en place et donne des directives aux différentes sections communales, d'arrondissements et d'entreprises. Les Milices patriotiques sont intimement liées aux CLL, mais aussi, pour le cas du département de la Seine, à l'Union des syndicats, qui les finance en partie[1948]. Sur le terrain, le débat n'est pas uniquement posé en des termes partisans, et beaucoup de CLL sollicitent volontiers les Milices pour des tâches très diverses concernant l'épuration, le ravitaillement ou les commémorations, tout en tenant compte de la demande du CPL de contrôler leurs miliciens. À Bagnolet[1949], ou encore à Champigny-sur-Marne[1950], des fiches individuelles pour chaque membres sont produites, et le pouvoir municipal de Bagnolet demande même un parrainage obligatoire[1951]. Les services rendus par les gardes patriotiques sont très appréciés de Jean Merlane, président de la délégation spéciale de Champigny-sur-Marne et membre du mouvement Libération, qui les qualifie de « sans-culottes de la 4e République » de qui dépend « le salut de la Révolution »[1952]. Ailleurs, des fortes tensions internes entre des tendances opposées des Milices patriotiques ou, le plus souvent, avec la police créent des situations difficiles pour les pouvoirs locaux. Deux exemples parmi d'autres, à Aubervilliers et à Montrouge, montrent les

1946 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 23 septembre, Procès-verbal de la séance du jeudi 14 septembre 1944

1947 AD 75, 1520W/3 Circulaire n° 4 Contrôle des sections locales des Milices patriotiques de la région parisienne, 19 septembre 1944

1948 Le 9 octobre, l'union des syndicats verse 50 000 francs aux Milices patriotiques (AD 93, 49J/596 Milices patriotiques de la Seine, reçu, 9 octobre 1944), après que celles-ci aient demandé une aide en précisant que son budget mensuel était de 250 000 francs (AD 93, 49J/596 Milices patriotiques au comité directeur de l'union des syndicats de la RP, 20 septembre 1944)

1949 AC Bagnolet 11W9 Notes à la milice patriotique, s.d.

1950 MRN, 14/RCAR Fiches nominatives du groupe FN 25, s.d.. Ce groupe devient un groupe de milice patriotique après la libération

1951 AC Bagnolet 11W9 Notes à la milice patriotique, s.d.

1952 AC de Champigny-sur-Marne 1D/23 Procès-verbal de la séance de la Délégation spéciale, 15 octobre 1944

difficultés d'organisation de ces groupements, qui nuisent à son efficacité et sa réputation. À Aubervilliers, il existe deux Milices patriotiques, une communiste, et une organisée par CDLR[1953]. À Montrouge, le commissariat refuse catégoriquement que ses agents aident les Milices patriotiques[1954].

La séance du 25 septembre voit ainsi les différents membres du CPL s'accorder sur les grands principes d'organisation des Milices, renommées gardes civiques républicaines et placées sous la responsabilité de la préfecture de police. Le refus du préfet de police de prendre sous sa coupe les Milices patriotiques[1955] met un coup d'arrêt aux discussions. Cependant le CNR s'est lui aussi emparé du sujet, et le CPL n'a pas jugé utile de rediscuter du statut des Milices patriotiques de tout le mois d'octobre, même si les délégués des CLL, réunis à la salle Pleyel le 21 octobre, lui ont demandé un statut pour les gardes patriotiques, « qui ont un rôle important à jouer »[1956].

Le 28 octobre 1944, le conseil des ministres prend de vitesse les projets du CPL et du CNR en décidant de dissoudre les Milices patriotiques. Si la question resurgit très fortement dans l'opinion et la presse, le CPL, du fait de son manque d'unanimité sur la question, n'est pas vraiment partie prenante de cette agitation. De plus, la dissolution concernant toute la France, c'est le CNR qui se trouve désormais en première ligne face au gouvernement. André Carrel affirme s'être avant tout démené pour que les gardes civiques gardent leur calme, et cette modération, couplée au fait qu'il ne souhaite pas engager un débat sur le fond, rejaillit sur l'ensemble du CPL. Tout en apportant son soutien au CNR dans l'espoir qu'une solution soit trouvée, le vœu proposé par André Carrel à l'assemblée est suffisamment modéré[1957] pour recueillir l'unanimité, moins l’abstention de Maurice de Fontenay[1958]. C'est la dernière fois que le comité plénier du CPL discute du sujet.

Ce n'est pas le cas de la commission militaire du CPL qui continue à suivre, et même à encourager, l'activité des Milices patriotiques. Celles-ci sont par exemple invitées à intégrer

1953 AD 75, 1027W19 Rapport de la Garde Patriotique d'Aubervilliers, s.d.
1954 AD 75, 1027W19 Commissariat de Montrouge, Note du 13 octobre 1944
1955 AN, 3AG(4)/41 SG de la préfecture de la Seine. Rapport sur la composition du CPL, l'activité du CPL, les rapports du CPL et la préfecture de la Seine. 24 septembre 1944
1956 AD 75, 1027W21 compte rendu de l'activité du CPL aux délégués des CLL réunis le 21 octobre à la salle Pleyel
1957 André Carrel, dans ses mémoires, bien qu'il explique avoir défendu devant le général de Gaulle en personne le maintien des Milices patriotiques, reconnaît lui-même qu'il s'agissait avant tout d'une question intérieure à la classe ouvrière et de ses organisations représentatives (André CARREL, *Mes humanités*, *op. cit.*, p. 118.)
1958 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 6 novembre 1944, Procès-verbal de la séance du mardi 31 octobre 1944

les commissions militaires des CLL[1959]. Les effectifs diminuent toutefois rapidement après le 28 octobre. À Bagnolet, les Milices patriotiques, qui étaient 125 au début du mois d'octobre, ne sont plus que 50 au début du mois de novembre[1960]. Dans d'autres lieux, des campagnes de recrutement ont encore lieu, et, par exemple, la délégation spéciale de Pantin les subventionne encore à la fin du mois de novembre à hauteur de 25 000 francs[1961].

Les Milices patriotiques disparaissent également progressivement de l'espace public. Le 11 novembre 1944, les mouvements de résistance, les comités de libération et les Milices patriotiques défilent dans Paris[1962]. Un gala des gardes civiques républicaines est même organisé au Vélodrome d'Hiver pour le réveillon de 1945[1963]. C'est au mois de février, quelques temps après l'intervention de Maurice Thorez au comité central du parti communiste à Ivry-sur-Seine dans laquelle il affirme que « les gardes civiques et d'une façon générale, tous les groupes armés irréguliers, ne doivent pas être maintenus plus longtemps »[1964], que les dernières sections de gardes civiques républicaines se mettent en sommeil. Le CPL discute une semaine plus tard de leur désarmement et dit faire « confiance à la police parisienne pour la poursuite de sa lutte contre les éléments à la solde de l'ennemi »[1965], bien que la lutte soit rendue « désormais difficile par le désarmement des Gardes civiques républicains »[1966]. Ce désarmement est l'objet d'une petite opération de communication à l'initiative d'André Carrel qui demande que les armes des gardes soient envoyées au front, étiquetées « La GCR de … à nos vaillants soldats »[1967].

Le deuxième exemple est la création d'une commission de la trêve, au début du mois de septembre, qui construit une césure durable au sein du CPL, voire au sein de la résistance. Cette confrontation a lieu sur le cœur de la légitimité du CPL, l'événement fondateur de l'insurrection. Deux franges de la Résistance s'affrontent, en l'occurrence, au CPL, entre les communistes et les autres tendances. Sur la demande des FUJP, cette commission est créée le

1959 AC Pantin H27 Note du Commission Militaire du CPL, 7 décembre 1944
1960 AC Bagnolet 11W9 Cantine des MP et des FFI de Bagnolet, du 5 [septembre] au 22 novembre 1944
1961 AC Pantin, registre des délibérations 1944. Procès-verbal de la séance du 27 novembre 1944
1962 AC Pantin, *Ibid.*
1963 MRN, 13/3918bis Convocation au siège des GCR du XVIIe le 31 décembre [1944] pour service d'ordre au gala des GCR au Vélodrome d'Hiver, signé par E. [Fleuret], chef de groupe.
1964 MRN, 4/34 Maurice THOREZ, *S'unir, combattre, travailler, Rapport présenté à la session du C.C. des 21-22-23 janvier 1945 à la Salle des fêtes de la Mairie d'Ivry,* PCF, 1945
1965 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 5 février 1945, Procès-verbal de la séance du mardi 30 janvier 1945
1966 MRN, 2/BMO *Ibid.*
1967 AC Pantin H27 secrétaire général de la Direction départementale des Gardes Civiques Républicaines. Dissolution des GCR et remise des armes à l'armée, 9 février 1945

11 septembre 1944, sous la direction du bâtonnier Charpentier. Elle est composée du bureau et des représentants des FUJP, du MNPGD, de Défense de la France, de la CFTC, de l'UFF et de CDLL. Sa création est décidée à l'unanimité par le CPL, et l'ambition de cette commission est très grande, puisqu'elle décide d'auditionner notamment Georges Bidault, alors président du CNR et Alexandre Parodi, délégué général du gouvernement. Devant leur refus de se présenter devant la commission[1968], elle ne peut mener de travaux concrets. C'est en fait non pas sur le fond, mais sur l'opportunité de recourir ou non à cette enquête que le CPL se divise en deux fractions : les communistes qui souhaitent que « toute la lumière soit faite »[1969], tandis que les non-communistes se rangent finalement à l'avis d'Alexandre Parodi, qui dénonce la démarche comme étant « extrêmement inopportune »[1970], et « considère inadmissible que personne puisse être mis en cause dans cette affaire en dehors de ceux qui ont eu la responsabilité des décisions, c'est-à-dire le CNR et [lui-même] »[1971].

Des mots très forts sont prononcés. Claudine Michaut parle de « trahison »[1972], tandis que Maurice Sentuc juge envisageable « l'épuration de la Résistance »[1973], et la question de la rupture de l'unanimité est pour la première fois posée publiquement, d'un côté comme de l'autre. Dans cette affaire, le CPL est divisé très nettement entre communistes et non-communistes, et les arguments sont communs à tous les membres de chaque groupe. Pour les premiers, c'est le silence qui est cause de désunion, alors que la population parisienne est désireuse de savoir la vérité, tandis que pour les seconds, il s'agit en fait du procès fait par une partie de la Résistance à une autre.

C'est d'ailleurs Léo Hamon, l'un des principaux intéressés au sein du CPL, qui pose clairement la question de la scission :

> Il serait fâcheux que l'unanimité ne puisse se faire aujourd'hui au sein du Comité parisien de la libération, mais une scission franche serait encore préférable à une unanimité de façade permettant la poursuite d'une campagne au cours de laquelle continuerait à être proférées des accusations de trahison.[1974]

1968 CHSP, PA7 Lettre de Léo Hamon au bâtonnier Charpentier, 4 octobre 1944
1969 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 28 octobre 1944. Procès-verbal de la séance du lundi 23 octobre 1944
1970 CHSP, PA7 Lettre de Léo Hamon au bâtonnier Charpentier, 4 octobre 1944
1971 CHSP, PA7 Lettre d'Alexandre Parodi au bâtonnier Charpentier, 7 octobre 1944
1972 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 28 octobre 1944. Procès-verbal de la séance du lundi 23 octobre 1944
1973 MRN, 2/BMO *Ibid.*
1974 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 28 octobre 1944. Procès-verbal de la séance du lundi 23 octobre 1944

C'est pourtant une solution de compromis assez bancale qui est choisie par le CPL au cours de la séance suivante. Tout en déclarant à nouveau souhaiter que « toute la vérité soit connue »[1975], il demande au gouvernement et au CNR de se joindre à lui pour cette tâche, et appelle les organisations et les journaux à cesser toute polémique[1976]. Cette commission tripartite ne voit pas le jour et la polémique s'étouffe, malgré un retour de flamme au congrès des comités locaux de la Seine, au cours duquel Auguste Gillot, maire de Saint-Denis et responsable de la commission de la justice du CNR, attaque Léo Hamon, chargé de l'épuration administrative :

> Vous prétendez faire œuvre d'épuration. Mais pour épurer les autres, il faut être pur soit même. Or, vous ne pouvez pas être pur, puisque vous êtes l'homme de la trêve.[1977]

Auguste Gillot, dont les discours portent de façon « considérable sur l'auditoire »[1978], selon l'auteur d'une note pour le cabinet du général de Gaulle, provoque un tumulte dont le principal résultat « a été de provoquer chez des membres de la minorité appartenant à des tendances très diverses un sursaut commun contre le ton de certaines attaques et, au fond, d'isoler le parti communiste »[1979].

Dans l'ensemble, l'action du CPL a été largement façonnée par les oppositions de ses membres. Le consensus n'a pas toujours été possible et la confrontation politique a parfois pris le pas sur la recherche de solutions équilibrées. C'est le cas pour toutes les véritables assemblées pluralistes, ce que le CPL est devenu à la libération.

B- La nouvelle identité du CPL

La construction de la nouvelle identité du CPL est un processus qui commence aussitôt la libération de Paris achevée, et dont les mécanismes sont rapidement détaillés. Après deux ou trois jours pour prendre ses marques et s'installer plus confortablement dans l'Hôtel de

1975 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 6 novembre 1944. Procès-verbal de la séance du mardi 31 octobre 1944
1976 MRN, 2/BMO *Ibid.*
1977 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 1 Communes et départements. Le congrès des comités locaux de libération de la région parisienne, s.d.
1978 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 1 Communes et départements. *Ibid.*
1979 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 1 Communes et départements. *Ibid.*

ville, le CPL tient sa première réunion, le 28 août 1944, et convoque les représentants des comités locaux, le 31 août. Le 28 août 1944, Georges Marrane déclare, en présence du préfet de la Seine et du préfet de police :

> Il est nécessaire de rentrer aujourd'hui dans l'ordre légal et de ratifier les fonctions exercées au Comité parisien de la libération[1980].

À côté du CPL, les services préfectoraux se mettent également en place. Dès le 26 août 1944, les principaux services sont réorganisés, par l'adjonction de quelques éléments issus de la Résistance. Ces deux entités, qui commencent leur collaboration, adaptent leurs compositions et leurs méthodes. Le CPL se glisse dans la peau du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine, institutions vénérables au protocole bien établi, mais avec la volonté que « la Résistance pénètre dans les institutions traditionnelles pour y infuser un esprit nouveau »[1981]. La préfecture de la Seine fait entrer dans ses rouages un peu de l'esprit résistant, dans le choix des hommes, et par certains choix en faveur d'une plus grande proximité entre la base des agents et les hauts fonctionnaires.

Recomposition

L'installation à l'Hôtel de ville induit un changement fondamental dans la nature du CPL. Il n'est plus un simple comité restreint, mais une assemblée et doit se mettre à fonctionner comme telle. Certes, le bureau continue de se réunir, parfois plusieurs fois par semaine[1982], cependant les décisions, résolutions et vœux du CPL sont désormais majoritairement pris au moment des séances plénières. Les membres du bureau sont désormais responsables de leurs actions devant l'assemblée, ce qui nécessite un temps d'adaptation[1983].

Cette assemblée est composée de 28 membres : les 21 organisations de résistance et sept personnalités. En plus des 18 organisations citées par le premier appel du CPL

1980 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 11 septembre 1944, Procès-verbal de la séance du 28 août 1944

1981 INA PHD99100267 Léo Hamon, vice-président du CPL. *Historique du CPL et de son action efficace, le passage de son autorité au conseil général de la Seine*, allocution radiodiffusée, 15 mars 1945

1982 AD 75, 1520W/4 Un dossier intitulé « Décision prises (par le Bureau du CPL) » contient les résumés de 27 réunions du bureau, du 5 septembre 1944 au 5 mars 1945. Il est pourtant certain que le bureau s'est réuni au moins autant de fois que le comité plénier, étant chargé d'en constituer l'ordre du jour.

1983 AN, 3AG(4)/41 Secrétaire général de la préfecture de la Seine. Rapport sur la composition du CPL, l'activité du CPL, les rapports du CPL et la préfecture de la Seine. 24 septembre 1944 : « Le bureau a, plus d'une fois, mis l'assemblée devant le fait accompli ».

clandestin, les Comités populaires, le Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés et le parti radical sont membres à part entière du CPL : le parti radical avait été pressenti pour siéger au bureau[1984], tandis que les Comités populaires et le Mouvement des prisonniers participent aux travaux du CPL, respectivement dans la commission pour l'aide aux réfractaires[1985] et dans la commission de la solidarité[1986]. Le fait que le CPL s'élargisse à des « personnalités »[1987] n'est pas une surprise. Cela a été annoncé depuis le mois d'octobre 1943 et le premier appel du CPL, qui est également signé par les « grands corps constitués »[1988], c'est-à-dire les représentants du monde ecclésiastique, judiciaire, médical, universitaire et scientifique, bien que ceux-ci ne soient pas représentés physiquement au sein du CPL clandestin[1989].

Le CPL, en principe, est une assemblée d'organisations, et non pas une assemblée de personnalités. Ces 28 organisations, institutions ou groupements qui siègent au CPL sont représentées par 44 délégués différents. 18 sièges sont occupés par la même personne pendant toute la période légale[1990], sauf remplacements ponctuels. Huit organisations voient plusieurs délégués se succéder, de façon officielle. Il s'agit des FUJP, de l'Assistance française, de l'Union des femmes françaises, des comités populaires, du parti radical, des familles de fusillés et de CDLL.

Les membres du CPL (28 août 1944 – 6 mars 1945)	
Organisations	**Représentants**
Union des syndicats, président	André Tollet
PC, vice-président	Georges Marrane
CDLR, vice-président	Léo Hamon
Libération-Nord, vice-président	Roger Deniau
OCM, vice-président	Marie-Hélène Lefaucheux

1984 MRN, 14/ALEG/4 Rapport de Poncet, 27 octobre 1943
1985 MRN, 14/ATOL/1 Procès verbal de la 17e séance, s.d.
1986 MRN, 14/ATOL/1 Procès verbal de la 28e séance, [23 juin 1944]
1987 Désignées comme telles dans le procès verbal de la 2e séance, le 4 septembre 1944 (AD 75, 1570W Supplément au BMO du 14 septembre 1944)
1988 MRN, 14/ATOL/1 À la population du grand Paris, [octobre 1943]. Il faut noter que cette volonté a également été un temps celle du CNR, pour lequel une liste de noms a été proposée. (AN, 72AJ/234 Rapport de Sophie, 16 août 1943). Dans cette liste figurent le bâtonnier Jacques Charpentier et le professeur Paul Langevin.
1989 MRN, 14/ALEG/4 Rapport de Poncet, 27 octobre 1943
1990 Il est difficile de déterminer qui est membre du CPL depuis sa création. Les trois seuls certitudes sont André Tollet, Max André, qu'André Tollet cite comme un des signataires du premier appel, et Robert Salmon, qui a relaté cette première réunion à plusieurs reprises. Roger Deniau paraît avoir été le délégué de Libération-Nord dès le début également, sans preuve avérée.

Les membres du CPL (28 août 1944 – 6 mars 1945)	
Organisations	**Représentants**
FN, syndic	André Carrel
FTP	Albert Ouzoulias dit colonel André
Alliance Démocratique	Robert Betolaud
CFTC	Joseph Dumas
Fédération républicaine (URD)	Maurice de Fontenay
PS	Gérard Jaquet
Résistance	Maurice Lacroix
Parti démocrate-populaire	Max André
Union des femmes françaises (UFF)	Maria Rabaté (28 août 1944 – 18 septembre 1944) Claudine Michaut (25 septembre 1944 – 23 octobre 1944) Émilienne Galicier (31 octobre 1944 – 30 janvier 1945) Hélène Mugnier (2 février 1945 – 6 mars 1945)
FUJP	Jean-François Chabrun Yves Pelanne (14 septembre 1944 – 23 octobre 1944)
Parti radical	Ernest Perney (28 août 1944 – 30 janvier 1945) Jean Panhaleux (6 février 1945 – 6 mars 1945)
Assistance française	Mme Gesret (28 août - 14 septembre 1944= Mme Brénot (18 septembre 1944) Mme Bresle (25 septembre 1944- - 23 octobre 1944) Jeanne Fanonnel (31 octobre 944 – 6 mars 1945
CDLL	Pierre Ruhlmann (28 août 1944 – 31 octobre 1944) Pol Leclerc (7 novembre 1944 – 6 mars 1945)
Défense de la France	Robert Salmon
Mouvement national des prisonniers de guerre et des déportés	Georges Thévenin
Comités populaires	Maurice Sentuc (28 août 1944 – 7 novembre 1944) Charles Grodzenski (10 novembre 1944 – 19 janvier 1945) Eugène Saint-Bastien (30 janvier 1945 – 6 mars 1945)
Personnalités	
Anciens combattants	Maurice de Barral
Barreau	Jacques Charpentier
Médecine	Robert Debré
Église	Emmanuel Lancrenon
Collège de France	Paul Langevin
Sorbonne	Mario Roques
Fusillés	Mme Schmidt (28 août - 2 octobre 1944) Juliette Môquet (9 octobre 1944 – 6 mars 1945)

La période de la libération est un moment de recomposition, voire de brouillage, du champ politique, mais la composition du CPL n'en tient pas compte, au moins formellement, et reste fidèle à la physionomie qu'il avait adoptée à la fin 1943. Cependant, le fait de se réunir à 28, et non plus à 6, modifie sensiblement les équilibres, bien qu'on puisse dégager trois tendances au CPL : la tendance communiste, la droite et, entre les deux, une tendance assez disparate qui ressemble à ce qu'on appelle, à partir de 1947, la troisième force. Les équilibres restent tout de même assez fluctuants suivant les sujets.

Le parti communiste est toujours très fortement représenté, formant un bloc homogène. C'est la principale caractéristique du CPL mise en avant par Jean Mons, secrétaire général de la préfecture de la Seine dans un rapport au ministre de l'Intérieur, le 24 septembre[1991]. Si certaines de ses composantes ne sont pas spécifiquement communistes, en particulier les FUJP et le MNPGD, qui sont des fédérations d'organisations, leurs délégués au CPL sont du moins tous membres, à titre individuel, du parti communiste, à l'égal des représentantes des familles de fusillés, de l'Assistance française et de l'Union des femmes françaises, ainsi que Paul Langevin. Ce sont donc onze délégués membres du parti communiste, une forte minorité, qui siègent au CPL. Maurice de Barral qui représente les anciens combattants, est également parfois présenté comme un compagnon de route. Cette forte minorité appuie le dynamisme d'André Tollet et d'André Carrel, membres à la libération du bureau politique du PC[1992], ainsi que l'expérience et l'autorité de Georges Marrane, tous membres du bureau et responsables de plusieurs secteurs de l'activité du CPL. Ernest Perney, le premier représentant du parti radical, et membre du comité directeur du FN, semble suivre le même chemin qu'un certain nombre de membres du parti radical qui se rapprochent des positions du PC.

Le CPL n'est pas du tout le théâtre de discussions sur l'union organique de la Résistance, qui agite pourtant la plupart des états-majors de mouvements au cours de l'hiver 1944-1945. Cela s'explique par le fait que les représentants des mouvements concernés au CPL, OCM, Libération-Nord, CDLR et MLN, sont tous, au sein de leur organisation, opposés à l'union avec le FN, et penchent beaucoup plus vers une union travailliste de la Résistance,[1993] et éventuellement vers une stratégie d'alliance avec la SFIO[1994]. Ainsi, un groupe plus ou moins homogène est composé des représentants socialistes, des futurs

1991 AN, 3AG(4)/41 Secrétaire général de la préfecture de la Seine. Rapport sur la composition du CPL, l'activité du CPL, les rapports du CPL et la préfecture de la Seine. 24 septembre 1944

1992 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*, p. 155.

1993 MRN, 3/8 Manifeste de l'union travailliste de la Libération, Libération-Nord et OCM, 19 décembre 1944

1994 C'est notamment la position de Léo Hamon et de Robert Salmon, responsables de CDLR et du MLN pour la région parisienne Paul-Marie de LA GORCE, *Naissance de la France moderne. L'Après-guerre, 1944-1952*, Paris, B. Grasset, 1978, p. 23-24.

membres de l'UDSR et du MRP. Ce courant dominé par Léo Hamon, est composé des socialistes Roger Deniau, Mario Roques et Gérard Jaquet, de Maurice Lacroix et Robert Salmon, futurs membres de l'UDSR, et des démocrates-chrétiens Max André, Joseph Dumas (syndicaliste CFTC) et Marie-Hélène Lefaucheux. Robert Debré, parfois considéré comme un compagnon de route du PC en tant que dirigeant du FN des médecins, peut également y être rattaché.

Enfin, la droite, qui est représentée par les deux partis admis à siéger au CNR, la Fédération républicaine et l'Alliance démocratique, terminologies d'avant guerre en attendant que se constituent de nouvelles formations représentant la droite et le centre, auxquels on peut assimiler le premier représentant de CDLL, Pierre Ruhlmann, ancien membre du PSF[1995], Jacques Charpentier et l'abbé Lancrenon. Ces délégués, bien qu'en minorité, portent avec vigueur la voix des « modérés », tel qu'on les nomme alors. Robert Bétolaud, pour l'Alliance démocratique, est ainsi un des délégués les plus actifs en séance.

Le CPL de la libération est une assemblée composée en majorité de personnalités compétentes et bénéficiant d'une influence certaine. Certains sont des personnages publics de premier plan, qui ont une autorité qui dépasse largement le cadre de l'action résistante. Paul Langevin est une des plus grandes figures scientifiques françaises. Le bâtonnier Jacques Charpentier est quant à lui considéré par ses contemporains « comme l'un des acteurs majeurs de la résistance judiciaire »[1996]. Il est président du comité national judiciaire, la coordination des forces de résistance du monde judiciaire[1997]. Le poste de secrétaire général provisoire du ministère de la Justice lui a été proposé[1998]. À leurs côtés figurent, Mario Roques, philologue, ancien collaborateur d'Albert Thomas, et professeur au Collège de France[1999] et Robert Debré, qui est, avec Louis Pasteur-Vallery-Radot, la figure emblématique de la résistance médicale[2000], tout en étant un praticien et universitaire reconnu. L'Église est représentée par le chanoine Lancrenon, ancien curé de l'église Saint-Germain-des-Prés, dans laquelle s'est-

1995 Pol Leclerc, qui le remplace le 7 novembre, est quant à lui étiqueté radical.

1996 Yves OZANAM, « De Vichy à la Résistance : le bâtonnier Jacques Charpentier », *Histoire de la justice*, vol. 18, n° 1, 1 Novembre 2008, p. 153.

1997 Liora ISRAËL, « Les milieux judiciaires dans la Résistance et à la Libération », *Histoire de la justice*, vol. 18, n° 1, 1 Novembre 2008, pp. 121-131.

1998 Yves OZANAM, « De Vichy à la Résistance », *op. cit.*

1999 C'est pourtant comme représentant de la Sorbonne qu'il siège au CPL, tandis que le professeur Paul Langevin siège au nom du Collège de France.

2000 Anne SIMONIN, « Le Comité médical de la résistance : un succès différé », *in La résistance, une histoire sociale*, Paris, les Éd. de l'atelier-les Éd. ouvrières, coll. « Collection Mouvement social, ISSN 0292-7128 », 1997, p. 170.

organisé un réseau de passage de la ligne de démarcation aux lendemains de l'armistice. Le chanoine est arrêté le 23 mai 1941, et est interné pendant près d'un an[2001]. Les autres personnalités intégrées au CPL ne représentent pas des institutions mais des catégories de la population. Maurice de Barral, fondateur de la France mutualiste, caisse de retraite des anciens combattants, et membre de CDLR, est ainsi la voix des anciens combattants[2002], tandis que Mme Schmidt, veuve de Charles Schmidt, FTP fusillé le 11 août 1942 au Mont-Valérien, puis Juliette Môquet, la mère de Guy Môquet, fusillé à Châteaubriant le 22 octobre 1941, représentent les familles de fusillés. L'avis de ces personnalités est écouté avec la plus grande attention, étant donné leurs compétences et parce que, le plus souvent, ils placent le débat sur le plan moral ou technique plus que sur le plan politique. Cette autorité permet aussi très régulièrement de réaliser la synthèse des très diverses opinions exprimées au CPL.

À côté de ces personnalités emblématiques, certains nouveaux membres du CPL ont également acquis une position influente, aussi bien du fait de leur action dans la Résistance que de leur statut d'avant guerre. Parmi les représentants des partis politiques figurent trois anciens élus. Georges *Marrane,* maire d'Ivry-sur-Seine, a été président du conseil général de la Seine en 1935, Ernest Perney, du parti radical, était conseiller général du canton de Levallois-Perret et Maurice de Fontenay, de la Fédération républicaine, est conseiller municipal du 16e arrondissement depuis 1919, et président du conseil municipal en 1932 et 1933. Il a fait également partie de la délégation nommée en juin 1940 pour représenter le conseil municipal, au moment de l'arrivée des troupes allemandes[2003].

Beaucoup d'autres, d'une façon ou d'une autre, ont été avant la guerre des personnalités publiques. André Tollet, Roger Deniau, André Carrel, responsable de l'Union fédérale des étudiants de la Sorbonne[2004], et Maurice Lacroix, représentant de Résistance professeur au Lycée Henri IV et membre du Syndicat du personnel de l'enseignement secondaire, du mouvement Jeune République, et du comité de vigilance des intellectuels antifascistes[2005], ont assumé des responsabilités syndicales à divers niveaux. Léo Hamon, avocat, a travaillé avec de nombreuses municipalités communistes de la banlieue parisienne, et a écrit dans L'Information municipale, revue du PC[2006].

2001 *Paris aux liens*, Paris, Ed. du Seuil, 1944, p. 4-5.
2002 Il est parfois mentionné sur certains documents comme membre de CDLR
2003 Béatrice WATTEL et Michel WATTEL, *Qui était qui, XXe siècle : dictionnaire biographique des Français disparus ayant marqué le XXe siècle*, Levallois-Perret, J. Lafitte, 2004, p. 797.
2004 André CARREL, *Mes humanités*, *op. cit.*, p. 33.
2005 Maitron en ligne, notice LACROIX Maurice, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article115135, version mise en ligne le 24 novembre 2010, page consultée le 16 septembre 2014
2006 Gilles Morin, « Léo Hamon » in DVD-ROM *La Résistance en Ile-de-France*, AERI, 2004.

Les autres membres du comité doivent avant tout leur place à leur action dans la Résistance. Par exemple, Robert Bétolaud, le représentant de l'Alliance démocratique, a été responsable, au nom de l'OCM, du 1er bureau des FFI de la région parisienne en 1944[2007] et membre de la commission des comités locaux du CPL[2008], ou encore Max André, membre fondateur du CPL, qui représente le parti démocrate-populaire, auquel il a adhéré après les accords de Munich[2009]. Face à ses nouvelles personnalités influentes, les membres du bureau du CPL, en plus d'avoir une expérience commune de près d'un an, peuvent aussi s'appuyer sur leur statut et leur compétence de l'avant-guerre pour appréhender au mieux leurs nouvelles fonctions.

Le fait de siéger au CPL va parfois de pair avec des responsabilités importantes au sein d'organisations politiques ou dans les comités directeurs des mouvements. Gérard Jaquet, secrétaire du groupe de Paris des étudiants socialistes avant la guerre[2010], connaît une ascension fulgurante, en étant le trésorier du parti socialiste reconstitué dans la clandestinité, et secrétaire de la fédération de la Seine de la SFIO à la libération. Robert Salmon est, quant à lui, le responsable du MLN pour toute la région parisienne. Plusieurs membres du CPL sont membres de l'Assemblée provisoire, sans que cela n'influe sur leur participation régulière au CPL : André Tollet, Georges Marrane, Roger Deniau, Léo Hamon, Marie-Hélène Lefaucheux, Max André et Ernest Perney. En revanche, ce dernier se retire au mois de février 1945 car il souhaite être membre du Conseil général provisoire, non pas en tant que membre du CPL, mais en tant qu'ancien conseiller général du canton de Levallois. Pierre Rulhmann, quant à lui, préfère sans doute se consacrer à son siège à l'Assemblée consultative, puisqu'il quitte le CPL à la veille de sa réunion. L'assiduité des différents délégués aux séances est variable. En moyenne, les séances réunissent 24 délégués sur 28 et seulement cinq organisations ne manquent aucune séance plénière : le parti communiste, Ceux de la résistance, Libération-nord, le Front national, les démocrates chrétiens et l'Alliance démocratique[2011]. Les moins réguliers sont Robert Salmon, pour Défense de la France, Albert Ouzoulias, pour les FTP, Robert Debré et Jacques Charpentier qui manquent un tiers des

2007 Béatrice WATTEL et Michel WATTEL, *Qui était qui, XXe siècle, op. cit.*, p. 212.
2008 BDIC, FΔ 183221-4, témoignage de Robert Bétolaud, s.d.
2009 Béatrice WATTEL et Michel WATTEL, *Qui était qui, XXe siècle, op. cit.*, p. 45.
2010 Maitron en ligne, notice JAQUET Gérard, Jean, Charles, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article88633, version mise en ligne le 6 août 2010 consultée le 3 octobre 2014
2011 Sans compter la séance d'information des comités locaux de libération, 31 août 1944, où ne sont pas représentées les organisations suivantes : l'Alliance démocratique, la Fédération républicaine, les comités populaires, la SFIO, les FTP, le parti radical et CDLL.

séances, si on exclut Paul Langevin qui, du fait de sa santé fragile[2012], ne se déplace que quatre fois. Du fait de l'absence répétée de Paul Langevin, le CPL ne se réunit qu'une seule fois au complet, le 5 décembre 1944.

Le CPL accueille quasiment à chaque séance Armand Maynial-Obadia, son secrétaire général et Jean Mons qui représente le préfet, qui ne se déplace que pour la première séance. Le préfet de police, quant à lui, est plus assidu, puisqu'il se rend quatre fois aux séances du CPL. Son secrétaire général, André-Jean Godin, assiste quant à lui à une séance sur trois, Yves Bayet, son directeur de cabinet, à trois reprises, et Edgard Pisani, chef de cabinet, une fois.

Dans la peau des assemblées parisiennes

Le CPL tient 33 séances plénières dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, du 28 août 1944 au 6 mars 1945. Héritier du fonctionnement des assemblées municipales et départementales précédentes, le CPL en reprend fidèlement l'organisation. Les délibérations du CPL ont exactement la même forme que celles des conseils municipaux et conseils généraux. La préfecture souhaite que soient respectées les formes prévues pour l'assemblée municipale habituelle, pour faciliter son propre travail, notamment en matière budgétaire, sur lequel le conseil municipal a un droit de regard[2013]. Une commission du budget est créée au cours de la séance du 14 septembre, ce que Jean Mons salue, tout en demandant au CPL de « poursuivre l'organisation méthodique de son travail »[2014]. La volonté préfectorale de voir le CPL se conformer aux pratiques classiques des assemblées est une reconnaissance de la légitimité du comité, même si les prérogatives du conseil municipal de Paris ont été suffisamment réduites en 1939 et 1940[2015] pour que l'action du CPL, en tant qu'assemblée provisoire, ne cause pas de blocage à l'action préfectorale. Le préfet ne se prive d'ailleurs pas de prendre des décisions sans se référer au CPL, alors qu'il serait tenu de le faire face à un conseil municipal[2016].

2012 AD 75, 1570W/2 Lettre de Paul Langevin au président du CPL, [1er octobre 1944]. Dans cette lettre, il explique que son état de santé l'empêche de siéger pour le moment. Il s'excuse pour les séances du 2 et du 16 octobre 1944.

2013 AD 75, 10114/64/5 9 Note sur la composition et les attributions respectives de la Direction des Secrétariats des Assemblées et des Bureaux de ces Assemblées, s.d. Projet du Secrétariat Général.

2014 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 23 septembre 1944, Procès-verbal de la séance du jeudi 14 septembre 1944

2015 Philippe NIVET, *Le Conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, *op. cit.*, p. 27-28.

2016 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 7 décembre 1944. Procès-verbal de la séance du vendredi 1er décembre 1944

Si son assemblée plénière est un lieu de débat sur les questions générales, et l'organisme chargé de prendre les décisions politiques les plus importantes, notamment la constitution des municipalités provisoires, le CPL délègue une grande partie de son action concrète à de plus petites formations. Ces multiples commissions répondent à une obligation pratique. Le CPL compte 28 membres, tandis que le conseil municipal de Paris en comportait avant la guerre 90, et le conseil général 140. Cette situation oblige à faire appel à des personnalités extérieures pour participer aux travaux de toutes les commissions nécessaires[2017]. Le CPL est sollicité pour siéger dans tous les organismes où l'assemblée municipale et départementale est normalement représentée, dans ceux spécialement créés à la libération pour répondre aux enjeux spécifiques de la période, et enfin les commissions instituées par le CPL lui-même.

Les commissions issues de la clandestinité fonctionnent toujours, et sont toujours l'apanage des membres du bureau. André Tollet dirige la commission des comités locaux, Roger Deniau la commission du ravitaillement, André Carrel la commission militaire, Léo Hamon la commission aux affaires administratives, qui remplace la commission du NAP, et Marie-Hélène Lefaucheux la commission de la solidarité, renommée commission des affaires sociales. Chaque membre du bureau devient vice-président et commissaire attaché à un secteur particulier[2018]. De nouvelles instances sont mises en place, en particulier la commission de la police, sous la direction de Georges Marrane, qui prend en charge l'épuration judiciaire et les relations avec la préfecture de police, ou la commission de la reprise économique, créée en octobre 1944, et présidée par André Tollet, qui fait des propositions pour accélérer la reconstruction, et s'occupe plus particulièrement de l'approvisionnement en charbon de la capitale[2019]. L'automne 1944 voit de nouvelles commissions se constituer à un rythme soutenu[2020]. Ces commissions sont le plus souvent inter-institutionnelles, et ne sont pas toujours présidées par des membres du CPL. Ainsi, la commission de recherche des matériaux pour la remise en état des immeubles sinistrés a pour

2017 Philippe NIVET, *Le conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, *op. cit.*, p. 49.
2018 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 11 septembre 1944, Procès-verbal de la séance du 28 août 1944
2019 AN, 397AP/10 Comité parisien de la libération, liste des différentes commissions, s.d.
2020 Au cours des premières séances sont créées notamment une commission pour les Milices patriotiques (MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 14 septembre 1944), ou encore une commission des sports (MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 18 septembre 1944. Le 2 octobre, la commission de la reprise économique et celle des transports sont créées. (Supplément au BMO du 7 octobre 1944). Une commission d'enquête sur la trêve est constituée à la fin du mois d'octobre (AD 75, 1520W/4 Décisions prises par le bureau, 28 octobre 1944). Une sous-commission du personnel est constituée le 13 novembre 1944 (AD 75, 1520W/4 Décisions prises par le bureau, 13 novembre 1944).

président Auguste Lemasson, responsable du syndicat du bâtiment[2021].

Certaines d'entre elles jouissent d'une assez grande indépendance vis-à-vis du comité plénier. C'est le cas de la commission militaire. André Carrel, son président, rend compte irrégulièrement des travaux de celle-ci et prend ses directives avant tout de la commission militaire nationale du CNR, anciennement le COMAC, qu'il répercute aux CLL sans passer par le bureau ou l'assemblée. Le gouvernement préconise une « attitude de réserve absolue » à l'égard de ces commissions[2022].

En tant que comité départemental de libération, le CPL a également sa place dans un grand nombre d'organismes chargés de solder l'occupation : l'épuration, la confiscation des profits illicites, la vérification des camps d'internements, etc. Pour le gouvernement, c'est sans aucun doute le rôle le plus important des comités de libération, bien plus que celui de conseiller le préfet[2023]. Au total, le CPL doit siéger dans une dizaine d'organismes extérieurs, ce qui mobilise une quinzaine de ces membres. Dans certains cas, le CPL désigne pour le représenter une organisation, qui choisit ensuite son délégué. Des représentants des CLL sont également sollicités, notamment pour ce qui touche au ravitaillement et à la reconstruction. Ainsi, dans la commission d'investigation permanente contre le marché noir du charbon, des délégués sont à choisir par les CLL de sept arrondissements et treize communes de banlieue[2024].

Commissions[2025]	**Membres ou représentants du CPL**
Commission d'épuration du Cinéma	Armand Maynial et Léo Hamon
Commission d'épuration de l'École de Physique et de Chimie industrielle	Mario Roques, Ernest Perney et Juliette Môquet
Commission des Profits illicites	Robert Betolaud puis Robert Salmon
Commission départementale des prix	Maurice Lacroix et Émilienne Galicier
Commission interrégionale d'épuration des entreprises et sections professionnelles	Charles Grodzenski
Conseil d'administration de l'office départemental HBM	Georges Marrane, André Carrel, Maurice Lacroix, Léo Hamon, Maurice de Barral, Jeanne Fanonnel

2021 AD 93 49 J/596 Conférence de la reprise économique organisée le dimanche 12 novembre 1944 par l'Union des syndicats ouvriers de la région parisienne, sous la présidence de M. Henry Raynaud, p. 16
2022 AN, F1a/3240 Circulaire du ministre de la Guerre aux commandants de régions militaires, 6 janvier 1945
2023 AN, F/1a/3240 Note pour le CM [Conseil des ministres], 13 décembre 1944
2024 AD 75, 1520W/2 Désignation de membres du CPL au sein de diverses organisations, s.d.
2025 Sauf mentions contraires, les informations sont tirées de : AD 75, 1520W/2 Désignation de membres du CPL au sein de diverses organisations, s.d.

Commissions	Membres ou représentants du CPL
Commission d'expropriation pour l'extension du central téléphonique urbain	Armand Maynial, M. Midol, Emmanuel Lancrenon, Juliette Môquet
Commission d'épuration du ravitaillement	Roger Deniau
Commission d'épuration de la Chambre des métiers	Maurice de Barral en est le président, et deux représentants désignés par Défense de la France et par l'union des syndicats
Comité départemental de coordination de l'aide aux prisonniers, déportés et réfugiés	Deux représentants désignés par le MNPGD et les FUJP
Commissions de triage des camps d'internements[2026]	Pierre Stibbe (CDLR), Raymond Lieutard (MLN)
Conseil d'administration du groupement d'action des services sociaux[2027]	Jeanne Fanonnel, Mario Roques
Commissions d'épuration des ateliers de constructions mécaniques de Puteaux, Châtillon, Issy-les-Moulineaux, Rueil-Malmaison, Vincennes, et de la manufacture nationale d'armes de Levallois-Perret.	6 membres indéterminés du CPL

C- La préfecture et les CLL, interlocuteurs en mutation

La préfecture de la Seine. Nouveaux hommes, nouvelles méthodes

Du côté de la préfecture, encore plus que du côté du CPL, certains acteurs changent complètement de statut par rapport à la période de l'occupation. Ils étaient des clandestins, des combattants, ils sont désormais des fonctionnaires et sont soumis aux exigences de ce statut : le devoir de réserve, la soumission à la hiérarchie. Un décret du ministre de l'Intérieur du 2 septembre 1944[2028], confirme Marcel Flouret, entouré de trois autres préfets : le directeur de cabinet, Roger Gazier, le directeur des affaires départementales, Jean Julien ainsi que Jean Mons, installé officiellement au poste de secrétaire général de la Préfecture le 31 août[2029]. Face au CPL, l'interlocuteur reste le même, Jean Mons, mais l'organisme de tutelle n'est plus la Délégation générale du gouvernement mais la préfecture de la Seine. Ce changement marque une sorte de retour à la normale pour le CPL, qui ne fait plus face à une instance

2026 AD 75, 1027W/20 Procès-verbal de la réunion de la commission de la police élargie du 9 octobre 1944
2027 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 25 décembre 1944, procès-verbal de la séance du mardi 19 décembre 1944
2028 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n*° 199 du 6 septembre 1944
2029 AD 75, 2874W/2 Procès-verbaux d'installation de messieurs les Préfets de la Seine et membres du corps préfectoral, p. 16

nationale, mais, comme les autres CDL, à la représentation départementale du pouvoir de l'État. Il n'y a donc pas besoin de temps de découverte et Jean Mons reste la passerelle entre le CPL et l'État, conservant son rôle de modérateur ferme mais bienveillant.

La neutralité des fonctionnaires de la préfecture ne doit tout de même pas faire oublier leur parcours en amont. À la libération, les hommes les plus hauts placés à la préfecture de la Seine sont, majoritairement, des socialistes. Marcel Flouret a été membre de plusieurs cabinets ministériels du Front populaire, en particulier de celui de Vincent Auriol[2030]. Jean Mons et Jean Julien, militants syndicalistes confédérés avant-guerre, sont devenus membres du mouvement Libération-Nord, proches de la SFIO. Cependant, les quatre nouveaux préfets ont tous fait carrière dans la fonction publique, même si Jean Mons était avant-guerre détaché du ministère des Finances pour occuper le poste de secrétaire du syndicat national des contributions indirectes[2031]. Hormis Marcel Flouret, ce sont tous des hommes assez jeunes, qui connaissent alors une promotion importante. Jean Julien et Roger Gazier avaient précédemment le grade de chef de bureau. Roger Gazier a fait toute sa carrière à la préfecture de la Seine, où il est rentré en 1930. Il est, en outre, membre du comité de libération de l'Hôtel de ville[2032]. Jean Julien, attaché au ministère des Finances, a également fait partie du comité de libération de celui-ci[2033].

Marcel Flouret, en s'entourant d'une équipe plutôt jeune et marquée à gauche, entend-il modifier les pratiques et les méthodes de l'administration parisienne ? C'est en tout cas le souhait qu'il avait émis au moment de sa première rencontre avec le CPL, le 6 août 1944 :

> Apporter des réformes révolutionnaires, sans toutefois opérer des bouleversements radicaux dans l'immédiat, afin d'assurer à tout instant la bonne marche de l'administration.[2034]

Peut-être Marcel Flouret a-t-il voulu flatter les désirs de rénovation des résistants, mais il convient de dire que l'ambition du nouveau préfet a tout du grand écart : révolutionnaire sans bouleversements radicaux. C'est bien plus sur la méthode d'administration que sur le fond qu'il apporte de la nouveauté, qui se caractérise par une politique de transparence et un

2030 René BARGETON, *Dictionnaire biographique des préfets*, *op. cit.*, p. 239-240.
2031 *Ibid.*, p. 400.
2032 *Ibid.*, p. 253.
2033 *Ibid.*, p. 311.
2034 MRN, 14/ATOL, Procès-verbal de la 34e séance, 6 août 1944

souci constant de communiquer autour de son action :

> Je pense qu'on peut être préfet et dire la vérité. (…) Je voudrais intéresser les Parisiens aux problèmes que pose la vie même de Paris. (…) L'administration n'est pas un maquis.[2035]

Il faut noter l'emploi du terme maquis, qui entend marquer véritablement la rupture avec la période précédente. La transparence est une exigence démocratique autant qu'un outil de gouvernement. Cependant, la pédagogie du préfet sur les questions administratives n'est pas une simple posture. Refusant de « s'enfermer dans une tour d'ivoire »[2036], il parle fréquemment à la radio et le bulletin municipal officiel retrace régulièrement les visites qu'il fait dans tout son département, dans des hôpitaux, hospices, etc[2037]. Ce souci de visibilité qui est aussi un moyen de s'informer lui-même de la situation[2038], rejoint celui de la Résistance, CPL compris, qui commence alors, par divers moyens, à expliquer à la population ce qu'elle est et ce qu'elle veut, notamment par le biais de l'émission radiophonique régulière[2039].

D'autre part, Marcel Flouret procède à une réorganisation de la préfecture, avec la volonté de lui donner un « caractère résistant et démocratique »[2040]. Des promotions sont accordées aux membres du comité de libération de l'Hôtel de ville. Trois de ces membres, M. Siméon, Flament, et Lanfranchi, deviennent sous-directeurs, et Mme Verger est nommée à la commission d'épuration de la préfecture de la Seine. D'autres postes importants sont réservés à des déportés ou des prisonniers de guerre. Enfin, René Lucien, pareillement membre du comité de libération, est nommé chargé de mission auprès du préfet, spécialement chargé des relations avec les syndicats, deuxième changement majeur annoncé par Marcel Flouret. Les syndicats des services publics connaissent en effet à la libération un regain d'intérêt de la part du préfet, qui n'oublie pas qu'il est à la tête d'une administration qui compte plusieurs milliers

2035 *Images de l'insurrection*, *op. cit.*

2036 MRN, Comité parisien de la libération, compte rendu de la séance d'information du jeudi 31 août 1944, supplément au BMO du 16 septembre 1944

2037 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, *n°* 197, du 3-4 septembre 1944. Visite de M. le préfet de la Seine aux hôpitaux psychiatriques de Maison-Blanche et de Ville-Evrard, ou *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, *n°* 39 du 16 février 1945 Visite de M. le préfet de la Seine aux communes de la banlieue Est atteintes par les inondations.

2038 MRN, Comité parisien de la libération, compte rendu de la séance d'information du jeudi 31 août 1944, supplément au BMO du 16 septembre 1944

2039 AD 75, 1520W/4 Décisions prises par le bureau le 21 octobre 1944 : les services de la Radio mettent à la disposition du CPL 5 minutes à 6h35 les vendredi et samedi. Auparavant, le CPL avait plus ponctuellement la parole.

2040 MRN, Comité parisien de la libération, compte rendu de la séance d'information du jeudi 31 août 1944, supplément au BMO du 16 septembre 1944

d'agents. Henri Lartigue, agent de la préfecture de la Seine et responsable CGT des services publics, puis de comités populaires clandestins au sein de la préfecture de la Seine, est ainsi promu et nommé membre de la commission d'épuration de la préfecture de la Seine[2041].

Les CLL : un vide juridique exploité ?

Pendant sept mois, le Comité parisien de la libération assume le rôle de conseil municipal de Paris et de conseil général de la Seine. En banlieue, la situation est plus variable. Que ce soit dans les arrondissements parisiens ou les communes de banlieue, les comités locaux de la libération dirigent tous pendant un temps les destinées de leur territoire. La durée d'exercice du pouvoir par le CLL peut durer quelques jours comme elle peut durer plusieurs mois.

La situation insurrectionnelle a permis à ces organismes, sur les consignes du CPL, de s'emparer du pouvoir, de prendre des initiatives salutaires pour la réussite de l'insurrection et pour l'approvisionnement de la population. Cependant, il s'agit d'une situation de fait, qui n'était pas prévue par le GPRF, en particulier dans l'ordonnance du 21 avril 1944, bien que la vacance des pouvoirs municipaux ait, semble-t-il, été envisagée par Alexandre Parodi à la veille de l'insurrection, par le biais d'un projet d'ordonnance dissolvant tous les conseils municipaux et délégations spéciales du département de la Seine, et suspendant les maires et adjoints des arrondissements[2042]. Le fait que toutes les municipalités du département soient renversées par les CLL, une situation inédite en France[2043], a rendu inutile la diffusion de ce texte. Le CPL est à l'origine de ce mouvement massif, en faisant des CLL un des pivots de la prise du pouvoir dans le département. Localement, les CLL se considèrent parfois très rapidement comme le pouvoir légitime dans leur commune. À Alfortville, le CLL se présente comme la délégation spéciale le 23 août[2044], et dans Paris, certains CLL signent des affiches au nom du maire et des adjoints[2045].

2041 Maitron en ligne, notice LARTIGUE Henri, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article116093, version mise en ligne le 24 novembre 2010 consultée le 4 septembre 2014

2042 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 2 Ville de Paris et département de la Seine. Ordonnance du commissaire national délégué par le GPRF, 18 août 1944

2043 Charles-Louis FOULON, *Le pouvoir en province à la libération*, *op. cit.*, p. 222-223. La situation est très variable suivant les départements. Charles-Louis Foulona montré que, paradoxalement, c'est en zone sud que le nombre de municipalités remplacées est le plus important. Ainsi, en Seine-Inférieure, au 15 décembre, il n'y a que 3 délégations spéciales pour 278 municipalités confirmées, tandis que dans le Tarn, 80 % des communes sont dirigées par des délégations spéciales. Il faut cependant remarquer que c'est dans les villes que la taux de renouvellement est le plus élevé.

2044 MRN, 7/LIB75/7 Ville d'Alfortville, Avis à la population, 23 août 1944

2045 MRN, 7/LIBPAR/6 proclamation du CLL du 18e arrondissement, 19 août, ou 7/LIBPAR/5 Habitants du

Cependant, si l'insurrection a assis la légitimité des CLL vis-à-vis de la population, leur devenir reste incertain. La difficulté réside justement dans l'incertitude de leur statut. Le consensus, aussi bien au CNR[2046] qu'au GPRF[2047], est que des municipalités provisoires doivent être très rapidement constituées. Les CLL sont donc le provisoire en attendant le provisoire. Le gouvernement étant muet sur la question, hormis pour concéder que les CLL sont fondés à faire des suggestions pour les conseils municipaux provisoires[2048]. C'est au CPL et à la préfecture de la Seine que revient la charge de déterminer exactement l'étendue des pouvoirs des CLL, leur composition, et leurs modes d'action. D'une façon attendue, le CPL va s'appuyer sur les CLL comme des vecteurs de diffusion de ses propres conceptions, notamment pour affirmer son autorité face à la préfecture. De son côté, d'une façon tout aussi attendue, la préfecture de la Seine est désireuse d'encadrer au maximum l'activité des CLL pour leur faire respecter les formes administratives traditionnelles. Jusqu'au 31 août, les CLL ne savent pas officiellement quel est leur statut et leur durée de vie. La réunion d'information du 31 août les instituent comme pouvoir par défaut. André Tollet met en avant le statut d'administrateur que la libération a donné à la Résistance. Il salue la maîtrise avec laquelle les comité locaux ont pris la direction des affaires publiques :

> La Résistance s'est montrée à la hauteur de sa tâche dans le combat et en même temps, elle s'est montrée digne de gérer les affaires publiques.
> (…)
> Paris a gagné ses droits et c'est aux Comités Locaux de Libération que revient celui de désigner les municipalités provisoires jusqu'à ce que la possibilité nous soit donnée de remettre entre les mains des élus les destinées du pays et les destinées de notre département.[2049]

C'est ainsi que l'exemple du CPL est suivi. Il n'est jamais dit expressément dans aucun texte que le CPL doit être le conseil municipal provisoire. Il l'est parce qu'il est le seul

XXe, s.d.

2046 AN, 397AP/10 Commission du CNR pour les CDL, instructions sur les municipalités, 11 avril 1944

2047 L'article 5 de l'ordonnance du 21 avril, qui prévoit que le conseil municipal, une fois épuré, est complété s'il ne dépasse le quorum (c'est-à-dire, pour le conseil municipal, plus de la moitié), mais sans dépasser celui-ci. Le commissaire à l'Intérieur, Emmanuel d'Astier de la Vigerie, envoie toutefois au début du mois d'août un télégramme pour les commissaires de la République et préfets qui annonce que cette disposition a été annulée. Les délégations spéciales peuvent donc être composées du même nombre de conseillers que les assemblées municipales précédentes (AN, F1a/3175, télégramme n° 15 d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie, s.d.)

2048 AN, F1a/3715 Circulaire n° 1 du 7 septembre 1944

2049 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 16 septembre 1944 Séance d'information du 31 août 1944

groupement qui peut légitimement, et en pratique, prétendre à cette place. De la même manière, les CLL sont pris en compte, car ils sont les seules institutions en place, ce qui rend obligatoire la légitimation de la présence de ces comités. Étant donné que ce sont les CLL qui doivent faire les propositions de conseils municipaux provisoires, il faut que leur propre composition soit conforme à ce que souhaite le CPL. Si, dans la clandestinité, les bureaux des CLL devaient, pour plus de commodités, être formés à l'image de celui du CPL, la libération permet de procéder à l'élection en bonne et due forme des bureaux des CLL par les assemblées plénières, composées « de toutes les organisations de résistance existant dans l'arrondissement ou la localité »[2050] et de notables. Les 21 organisations du CPL forment en principe le CLL, la représentation d'un groupement peut être contesté si celui-ci n'a eu aucune activité dans la localité, et chaque représentant doit avoir des attaches dans la ville, c'est-à-dire y habiter, y travailler, y être notoirement connu[2051]. Le comité local doit être le plus large possible et peut comprendre « des anciens élus patriotes qui n'ont pas failli »[2052]. Georges Marrane appelle au dépassement « des petites passions locales »[2053], ce qui n'empêche pas un« mauvais dosage politique »[2054], d'après Jean Mons. Il est vrai que les organisations de résistance les plus actives sur un territoire donné ne sont pas forcément liées aux organisations politiques majoritaires. D'autre part, il semble parfois difficile de trouver dans chaque commune ou arrondissement un résistant membre de tous les groupements adhérents du CPL capable de siéger au CLL. Ce qui est possible à l'échelle du pays, ou même du département, ne l'est pas nécessairement à l'échelle de toutes les collectivités, en particulier les moins peuplées. C'est ainsi que Jean-Marie Guillon estime que le choix de calquer le schéma du CNR est « surréaliste sur le plan communal »[2055].

La question de la composition des comités, qui préoccupe tant le CPL et la préfecture, est bien tardive, puisqu'elle a lieu au moment où on constate les difficultés liées à ces mauvais dosages et au retour des querelles politiques de l'avant-guerre. Pourtant, elle ne peut se poser qu'à partir du moment où il est décidé que les CLL sont bien la base de la reconstruction de la légalité dans les communes de banlieue. À ce moment, les rapports de force sont bien établis, et il s'avère difficile, mais pas impossible, de modifier les équilibres

2050 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 16 septembre 1944 Séance d'information du 31 août 1944
2051 MRN, 14/AGIL/16 Commission des comités locaux de libération à tous les présidents de CLL, 31 août 1944
2052 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 16 septembre 1944 Séance d'information du 31 août 1944
2053 *Id.*
2054 3AG(4)/41 Secrétaire général de la préfecture de la Seine, rapport du 24 septembre 1944
2055 Jean-Marie GUILLON, « « Parti du mouvement » et « parti de l'ordre » (automne 1944 - automne 1945) », *op. cit.*, p. 47.

nés de la Résistance, et encore plus, de la libération et des premiers jours qui la suivent. Ainsi, être présent au CLL garantit presque automatiquement de faire partie de la municipalité provisoire, même quand la municipalité de 1939 est remise en place[2056].

Dans la plupart des cas, le CLL est composé en respectant les directives clandestines du CPL, et augmenté par les autres organisations agréées, dont la liste est diffusée à la fin du mois d'août 1944. Mais il arrive que le CLL soit composé de façon imparfaite et ne laisse pas la place à certaines organisations qui sont pourtant présentes dans la localité. C'est le cas à Issy-les-Moulineaux, Aubervilliers, Saint-Denis ou La Courneuve. Plusieurs CLL peuvent alors se succéder, et parfois être en concurrence. La liste diffusée par le CPL calme provisoirement la plupart des conflits, qui reprennent de plus belle sur la composition de la municipalité provisoire. Quand une difficulté surgit, elle vient souvent du fait qu'il existe peu de contacts entre la résistance communiste et apparentée, et les autres organisations de résistance qui elles, ont réussi à se rassembler. À Issy-les-Moulineaux, le CLL constitué le 11 août est composé de Libération, de la SFIO, de CDLL, de CDLR, du MLN et des FUJP[2057]. Un autre groupe, composé notamment du PC, du FN et de l'Union des syndicats se met d'accord pour se rendre à la mairie le 19 août et faire une déclaration publique. Cette situation d'ignorance réciproque créé un climat politique lourd qui va s'aggravant[2058].

À Orly, deux comités de libération se succèdent, le premier du 22 août 1944 au 27 août 1944, dirigé par le docteur André Gouy au titre des FFI, le deuxième du 27 août 1944 au 2 septembre présidé par Marcel Farge et qui ne comprend que des communistes ou assimilés. Le 9 septembre 1944, un conseil municipal provisoire est composé en amalgamant les deux premières assemblées, auxquels sont adjoints des anciens élus[2059]. À La Courneuve, ce sont les présidents de CLL qui se multiplient : Désiré Leclercq, Maurice Hauriat et Pierre Terrible se succèdent en quelques jours. Le premier est un ancien élu, ce qui explique sans doute sa mise à l'écart. Quant à la succession entre Maurice Hauriat, le responsable de Libération-Nord, et Pierre Terrible, de l'ARAC[2060], elle est le résultat d'une opposition entre les

2056 À Ivry-sur-Seine, les organisations membres du bureau du CPL ont une petite place au conseil municipal provisoire.

2057 AD 92, 1154W349 Note du CLL d'Issy-les-Moulineaux au CPL, [11 août 1944]

2058 Cette situation aboutit à la démission de la délégation spéciale, en mars 1945, de tous les membres qui formaient le CLL clandestin (AD 92, 1154W349 Note au secrétaire général de la Seine, démission de 14 membres de la délégation spéciale d'Issy-les-Moulineaux, 19 mars 1945)

2059 Claude PENNETIER et Nathalie VIET-DEPAULE, *Itinéraires orlysiens: les militants de l'entre-deux-guerres*, Paris, Editions de l'Atelier, 1994, p. 57.

2060 Informations communiquées par courriel par Laurent Magre, archiviste municipal de La Courneuve, le 22 septembre 2014

socialistes (par l'intermédiaire de Libération-Nord) et les communistes, qui revendiquent également la première place. Il n'existe qu'un CLL, mais il est scindé au point de présenter par la suite deux listes pour la délégation spéciale[2061].

Les circonstances de la prise du pouvoir municipal par la Résistance est révélatrice de l'identité des CLL et annonciatrice à plus d'un titre de la situation à venir et des éventuels conflits au sujet de la constitution de la délégation spéciale. À Saint-Denis et à Issy-les-Moulineaux, où la prise du pouvoir se fait par acclamation populaire au détriment du CLL, des conflits surgissent. À Saint-Denis, Auguste Gillot organise le 29 août une manifestation publique devant la mairie pour faire acclamer un conseil provisoire[2062], sans consulter le CLL, dont il prend la présidence peu après. Le président précédent, désigné en janvier 1944, le démocrate-chrétien, membre du FN, Fernand Vanhollebeke, s'en émeut et dénonce le fait qu'Auguste Gillot agit en « tenant pour inexistant le CLL »[2063]. À Issy-les-Moulineaux, cette cérémonie avait eu lieu dès le 19 août 1944, mais le contexte est similaire.

La position des comités de libération d'arrondissement est toute autre. Contrairement aux CLL des communes de banlieue, en continuité ou en simple rupture politique avec le conseil municipal précédent, la présence de CLL dans les mairies d'arrondissement crée une rupture institutionnelle, puisqu'ils prennent la place d'un maire et d'adjoints nommés par le préfet, sans mandat politique. Cette repolitisation des municipalités d'arrondissement est également causée par l'insurrection étant donné la place prise par les mairies de Paris en tant que « centres nerveux de l'insurrection populaire »[2064], et a des conséquences. Les CLL ont « transformé l'atmosphère des mairies »[2065] : « jeunes et actifs, ils sont soutenus par les partis et les mouvements (…) ils sont plus souples aux ordres de la préfecture et plus dévoués aux populations »[2066]. Ils sont encouragés en cela par les directives du CPL qui ne font le plus souvent aucun différence entre les CLL de communes de banlieue et ceux d'arrondissements, notamment en ce qui concerne l'épuration[2067].

2061 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 13 novembre 1944, Séance du vendredi 10 novembre 1944
2062 MRN, 14/AGIL/16 Liste du conseil municipal provisoire de Saint-Denis (proposé par le comité local de libération – séance du 29 août 1944)
2063 MRN, 14/AGIL/16 Le président du CLL au président du CPL, 2 septembre 1944
2064 AD 75, 1436W/130 10 août 1945 : le préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur. Objet : Nomination des maires et maires-adjoints des arrondissements de Paris.
2065 AD 75, 1436W/130 *Ibid.*
2066 AD 75, 1436W/130 *Ibid.*
2067 AD 75, 1520W/13 Circulaire n°2 Contrôle des cartes des ressortissants allemands, 9 septembre 1944, ou circulaire n°3, épuration des administrations départementales et communales de la Seine.

Ces nouveautés institutionnelles sont forcément porteuses de perturbations, d'autant plus que le CPL et le préfet, les deux prescripteurs de l'attitude des CLL, puis des municipalités provisoires, sont souvent en désaccord. Quant au gouvernement, il prend rapidement une décision *a minima* en se bornant à constater que les CLL occupent les hôtels de ville et invite « les préfets à tenir compte de cet état de fait »[2068], reconnaissant tout de même que les CLL doivent proposer des noms pour la constitution de l'assemblée municipale provisoire[2069].

Au cœur de l'identité du CLL, il y a sa représentation du pouvoir municipal. Car le CLL n'est pas que l'instrument du retour à la légalité municipale, il est aussi le comité de libération et doit remplir les objectifs que le CPL, et la préfecture de la Seine dans une bien moindre mesure, lui assigne à ce titre. Le 31 août 1944, André Tollet martèle que les organisations de résistance doivent « continuer à mener leur action »[2070], à côté des municipalités provisoires. Ainsi, le statut du CLL est fluctuant, et intimement lié à la situation institutionnelle de chaque territoire.

Les relations entre comités de libération et préfets sont donc une donnée très importante pour saisir ce qui se joue dans le département de la Seine tant pour ce qui concerne la nouvelle physionomie politique et institutionnelle du département que pour le programme concret à mettre en œuvre, au service de la population. La coopération et l'opposition se succèdent, suivant les sujets et la vigueur du jeu politique, mais surtout en fonction du statut, réel ou désiré, présent ou futur, des différentes institutions représentatives provisoires issues de la Résistance.

2- Des relations d'autorité à plusieurs niveaux

A- Relations de travail

La répartition des pouvoirs entre chacune de ces entités fait l'objet de profondes divergences. La législation n'est guère favorable au CPL. En attendant le texte spécifique à Paris, prévu par l'article 15 de l'ordonnance du 21 avril 1944, son action est régie par l'article 19 de la même ordonnance, qui stipule que le CDL « assiste le préfet en représentant auprès

2068 AN, F1a/3240 Note manuscrite du ministre de l'Intérieur, s.d.
2069 AN, F1a/3215 Circulaire n°1 du 7 septembre 1944
2070 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 16 septembre 1944 Séance d'information du 31 août 1944

de lui l'opinion de tous les éléments de la Résistance »[2071]. De son côté, le CPL, tout en restant un comité de libération, c'est-à-dire un organisme d'action, de mobilisation, pour reprendre les termes chers à André Tollet, veut également être le représentant qualifié de la population. C'est dans cette perspective qu'il s'investit dans l'étude d'une réforme administrative. En attendant, le CPL conserve beaucoup de l'identité du bureau clandestin, notamment par une « tendance à dépasser le cadre de ses attributions et à prendre position sur toutes les questions de politique générale »[2072]. Il fait des vœux « à tout propos »[2073], selon le terme de Jean Mons, notamment pour appuyer les décisions du CNR, ou s'adresser à lui, il est vrai sur des sujets de politique nationale ou extérieure qui ne le concernent pas directement, comme il avait l'habitude de la faire pendant la période clandestine. Ainsi, le 11 septembre, le CPL prend une résolution demandant que des commissaires de la République soient choisis au sein du parti communiste[2074], ou un autre affirmant le droit de la France à occuper l'Allemagne aux côtés des Alliés[2075].

Le gouvernement, par l'intermédiaire du préfet, désire mettre au plus vite un frein aux désirs d'autonomie du CPL et des CLL et limiter au maximum les difficultés causées par le retour de la confrontation partisane. Le CPL, jugé « politiquement instable [et] fortement influencé par le parti communiste »[2076], et les CLL, dont la composition est souvent entachée d'un « mauvais dosage politique »[2077], sont des forces à canaliser, voire à réduire au silence. C'est ce que Jean Mons met en avance quand il rend compte de la situation au ministre de l'Intérieur à la fin du mois de septembre 1944. Marcel Flouret s'attache à « travailler en accord et près du CPL avec le souci de surveiller et d'orienter son action »[2078] et à « prendre toutes ses responsabilités en restreignant progressivement celles du CPL »[2079].

En ce qui concerne les CLL, la préfecture de la Seine distingue nettement la situation parisienne de celle de la banlieue. Pour les communes, elle observe avec une certaine sérénité les « compétitions politiques locales ou (…) l'évincement d'anciens élus pratiqué avec sévérités par les comités de Libération »[2080], car les CLL appliquent plutôt correctement les

2071 JORF du 22 avril 1944
2072 AN, 3AG(4)/41 Rapport du SG de la PS au ministère de l'Intérieur, compte rendu du 29 septembre 1944
2073 AN, 3AG(4)/41 Secrétaire général de la préfecture de la Seine. Rapport sur la composition du CPL, l'activité du CPL, les rapports du CPL et la préfecture de la Seine. 24 septembre 1944
2074 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n*°205 du 13 septembre 1944
2075 BHdV *Ibid.*
2076 AN, 3AG(4)/41 Secrétaire général de la préfecture de la Seine. Rapport sur la composition du CPL, l'activité du CPL, les rapports du CPL et la préfecture de la Seine. 24 septembre 1944
2077 AN, 3AG(4)/41 *Ibid.*
2078 AN, 3AG(4)/41 *Ibid.*
2079 AN, 3AG(4)/41 *Ibid.*
2080 AN, 3AG(4)/41 *Ibid.*

directives préfectorales en ce qui concerne la mise en place des municipalités provisoires. Elle est en revanche perturbée par la présence des CLL d'arrondissement, qui outrepassent sans hésiter leurs pouvoirs.

Les relations entre les CLL et le CPL

La réunion du 31 août 1944 qui rassemble à l'Hôtel de ville tous les acteurs du pouvoir politique et administratif de la Seine a un double enjeu. Il s'agit d'une part pour le pouvoir préfectoral de bien faire comprendre aux CLL que ce pouvoir s'impose également à eux. D'autre part, il convient pour le CPL de donner des gages de sa capacité à canaliser l'enthousiasme des comités locaux dans le sens voulu par lui, tout en jetant les premières bases de la constitution des municipalités provisoires. Prennent la parole le préfet de la Seine, le préfet de police, et tous les membres du bureau du CPL, à l'exception de Marie-Hélène Lefaucheux, absente. Il s'agit tout autant d'une réunion d'organisation administrative qu'une réunion politique. Si la constitution de pouvoirs provisoires selon les ordonnances du GPRF et les désirs exprimés au CPL est la priorité, l'administration communale souligne des questions plus complexes que les CLL ont parfois peine à résoudre, en particulier dans la situation « anormale »[2081] qui est celle des premiers jours de la libération. Ce renouveau doit s'accompagner d'une rigueur administrative retrouvée. D'après Roger Deniau[2082], c'est la question la plus difficile à résoudre et la plus angoissante pour les Parisiens. Tous les orateurs, à commencer par Marcel Flouret, insistent sur le fait que les institutions du département retrouvent au plus vite « leur physionomie normale »[2083]. Si Léo Hamon parle de « remettre en marche l'administration de la région parisienne (…) dans un esprit nouveau »[2084], Georges Marrane souhaite quant à lui donner aux Alliés « l'image d'un Paris net, en ordre, bien tenu »[2085] en faisant appel à la discipline librement consentie, « la plus belle, (…) la plus grande »[2086]. Une autre crainte, plus politique, est de voir cette remise en route administrative ralentie par les oppositions partisanes. Marcel Flouret demande de « maintenir cette union magnifique du premier jour de la libération (…) qui risquerait, si elle

2081 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 16 septembre 1944. Réunion d'information du 31 août 1944. C'est Léo Hamon qui emploie ce terme.
2082 MRN, 2/BMO *Ibid*
2083 MRN, 2/BMO *Ibid*
2084 MRN, 2/BMO *Ibid*
2085 MRN, 2/BMO *Ibid*
2086 MRN, 2/BMO *Ibid*

était brisée, de montrer que la France n 'est plus à même de présider seule à ses destinées »[2087]. Georges Marrane déclare pareillement que le principal obstacle, « c'est le sectarisme »[2088].

À la suite de cette première prise de contact, les relations entre le CPL et les CLL prennent plusieurs formes. Le type de relations change fondamentalement à partir du mois de décembre 1944, quand la grande majorité des municipalités provisoires sont mises en place. Le CPL ne s'adresse plus aux CLL en tant que pouvoir légitime dans leur commune ou arrondissement, mais en tant qu'organisation représentative de la Résistance, conformément au sens qu'il entend désormais donner à ces institutions. Outre la possibilité donnée aux délégués des CLL d'assister, en tant que spectateurs, aux séances du CPL[2089], des réunions d'étapes sont fréquemment organisées. La volonté du CPL est d'organiser une réunion des présidents des CLL à l'Hôtel de Ville une fois par mois[2090]. Ainsi, le 21 octobre, une réunion de compte rendu de mandat se tient à la salle Pleyel, à laquelle sont invités les présidents des CLL, sous la présidence de Pierre Ruhlmann[2091]. Le 27 novembre, une autre réunion prépare le congrès des CLL[2092], qui a lieu les 10 et 11 décembre 1944. Enfin, les présidents de CLL sont réunis les 11 janvier et 7 février 1945, avec des ordres du jour essentiellement liés à leur rôle politique dès lors que les conseils municipaux provisoires sont partout en place. En cas d'incident, le CPL fait office de médiateur et intervient directement, comme à Levallois[2093], à Issy-les-Moulineaux[2094], ou à Aubervilliers[2095], pour aider à mettre en place la délégation spéciale.

Pour des communications plus régulières, le CPL envoie un nombre important de circulaires aux CLL. Le préfet utilise également ce moyen, mais les sujets de ces directives, et même leur statut, sont très différents. Le préfet écrit toujours aux représentants du pouvoir municipal, tandis que le CPL écrit surtout aux représentants de la Résistance. Par exemple, la

2087 MRN, 2/BMO *Ibid*
2088 MRN, 2/BMO *Ibid*
2089 AD 75, 1520W/4 Décisions prises par le bureau, 28 octobre 1944
2090 AD 75, 1520W/4 Décisions prises par le bureau, 5 octobre 1944
2091 AD 75, 1027W21 compte rendu de l'activité du CPL aux délégués des CLL réunis le 21 octobre 1944 à la salle Pleyel
2092 AD 75, 1520W/4 Décisions prises par le bureau, 17 novembre 1944
2093 AN, F1b1/885 Rapport du préfet de la Seine sur la constitution de la délégation spéciale de Levallois, 15 mars 1945
2094 AD 92, 1154W/349 Issy-les-Moulineaux. Les CLL d'Issy-les-Moulineaux à Monsieur le préfet de la Seine, commission des comités locaux, 9 octobre 1944
2095 CHSP, CT/23 Ville d'Aubervilliers, Comité local de libération. Séance du 13 novembre 1944 sous la présidence de Charles Tillon

préparation du congrès des comités de libération du département de la Seine, les 10 et 11 décembre est l'objet de neuf circulaires entre le 3 novembre et le 12 décembre 1944. Le CPL utilise ce canal pour donner des instructions aux CLL sur leur fonctionnement interne, et sur leurs prérogatives : la composition des commissions municipales d'épuration[2096], le contrôle des Milices patriotiques[2097] ou le ravitaillement[2098]. En revanche, on constate que la mise en place des assemblées provisoires n'est quasiment jamais abordée[2099].

De son côté, le préfet s'adresse lui aussi aux CLL, dans le temps où ceux-ci font fonction de conseils municipaux provisoires, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 1944. Il s'agit soit de rappeler à l'ordre les CLL qui outrepassent leurs fonctions[2100], soit de rappeler les cadres légaux de l'épuration, tâche primordiale des CLL[2101].

Modes de communication face aux administrés

Nous avons vu que le CPL et le préfet ont le souci d'expliquer au maximum leur action aux Parisiens. Ce travail pédagogique doit rassurer la population, qui découvre ses nouveaux dirigeants, et lui donner des garanties. Les interventions publiques du préfet et du CPL portent souvent sur des sujets communs, reflets des inquiétudes de la population, bien que les solutions proposées pour les apaiser soient parfois opposées. Le média qu'ils privilégient est la radio. L'INA conserve une trentaine d'allocutions enregistrées par les membres du CPL, entre septembre 1944 et août 1945[2102], ce qui n'est sans doute pas l'intégralité, puisque le ministre de l'Information, a accordé deux plages horaires hebdomadaires au comité[2103]. Ce sont les membres du bureau qui sont les plus assidus au micro, sans véritable hiérarchie nettement dégagée, les thématiques décidant de l'interlocuteur. D'ailleurs, le plus souvent, les textes reprennent en grande partie les rapports présentés en séance. C'est par exemple le cas

2096 AD 75, 1520W/3 Circulaire n°3 Épuration des Administrations départementales et communales de la Seine, 12 septembre 1944 et Circulaire n°9, Commissions civiles d'épuration, 11 octobre 1944

2097 AD 75, 1520W/3 Circulaire n°4 Contrôle des sections locales des Milices patriotiques de la région parisienne, 19 septembre 1944

2098 AD 75, 1520W/3 Circulaire n°6 Désignation de l'autorité compétente pour effectuer les réquisitions, 28 septembre 1944

2099 En revanche, la question des relations entre les CLL et les municipalités provisoires est esquissée (AD 75, 1520W/3 Circulaire n°42, Coordination entre CLL et municipalités, 23 janvier 1945)

2100 AD 75, 10114/64/5 10 Note du préfet aux CLL : sur l'accueil peu courtois réservé aux membres du Service de l'Inspection Générale. 26 septembre 1944, ou encore une note du préfet de la Seine aux CLL de Paris qui commence par ce constat cinglant : c'est « fin des temps et des mesures exceptionnelles »

2101 AD 75, 10114/64/5 10 Épuration du Personnel communal. Circulaire du préfet aux CLL de banlieue et aux présidents des commissions administratives des Établissements publics communaux et intercommunaux, s.d.

2102 Voir l'annexe n° 10 pour le relevé complet de ces émissions.

2103 AD 75, 1520W/4 Décisions prises par le bureau le 21 octobre 1944

pour l'allocution de Marie-Hélène Lefaucheux sur l'emprunt de la Libération le 24 novembre[2104], qui donne lecture de l'appel à la population voté par le CPL, au cours de la séance du 21 novembre 1944[2105].

Les membres des CLL et des municipalités provisoires qui n'ont évidemment pas cette possibilité peuvent quant à eux nouer un contact physique avec la population. À ce titre, bien que certains membres du CPL soient très désireux d'écouter et de faire remonter les revendications populaires, en particulier les délégués des organisations de masse (l'UFF, les syndicats, etc.), ce sont les membres des CLL qui retrouvent leur position privilégiée de « personnel de proximité et de recours »[2106], tels que peuvent l'être les élus locaux et les personnels communaux dans les périodes troublées. Le CLL du 2e arrondissement en offre un cas particulièrement emblématique, en invitant la population à participer à « l'œuvre de rénovation et d'épuration »[2107] entreprise par le CLL :

> Sachez que la Mairie est redevenue la maison commune. Venez-y en délégation de préférence nous faire part de vos doléances et de vos suggestions.[2108]

Toutefois, à l'inverse, l'échelle locale est également utilisée pour faire passer des messages politiques plus larges. Les CLL, dans les premiers jours de la libération, peuvent parfois délaisser complètement les problématiques locales, au profit des grands projets nationaux. Ce paradoxe est très visible dans le programme de Raymond Barbet, président du CLL de Nanterre, qui paraît dans l'*Éveil de Nanterre*, le journal local du PCF, le 1er septembre 1944[2109]. Ce programme balaie tous les sujets brûlants du moment, sauf ceux qui concernent l'administration communale : « poursuivre le combat aux côtés de nos Alliés jusqu'à la victoire totale, en détruisant l'ennemi », « châtier les traîtres, épurer les administrations des éléments qui ont servi l'ennemi avec complaisance et avec zèle, organiser et améliorer le ravitaillement de nos populations, prendre des mesures pour relever le niveau

2104 INA PH802000660 plage 29, Mme Pierre-André Lefaucheux du Comité parisien de la libération : l'emprunt de la libération, 24 novembre 1944

2105 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 27 novembre 1944

2106 Emmanuel BELLANGER, « Le personnel communal ou l'empreinte du territoire : construction d'un groupe, politisation et sociabilité municipale en banlieue parisienne (1880-1950) », *in* Emmanuel BELLANGER (ed.), *Villes de banlieues: personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XXe siècle*, Grâne, Créaphis, 2008, p. 159.

2107 MRN, 7/LIB/75-2-008 Appel aux citoyens du 2e arrondissement, s.d.

2108 MRN, 7/LIB/75-2-008 *Ibid.*

2109 « L'Éveil de Nanterre, organe local d'informations édité par la section communiste, nouvelle série, n° 1, 1er septembre 1944 », *Bulletin de la société d'histoire de Nanterre*, no 3, 1974.

de vie des travailleurs, restaurer toutes les libertés publiques : liberté de presse, de réunion et d'association et donner le plus rapidement possible la parole au peuple »[2110].

La réunion publique est également un moyen privilégié par les membres du CPL et des CLL pour faire connaître leur position, en dehors du cadre du débat interne aux assemblées provisoires. L'effervescence militante de la période remplit les salles, la Mutualité et le Vél' d'Hiv' en particulier, mais aussi la rue, à l'initiative de la plupart des organisations de résistance, bien que les organisations ouvrières et les partis politiques soient naturellement plus à l'aise dans l'exercice[2111].

L'Hôtel de ville, un lieu de pouvoir

Le CPL bénéficie incontestablement de l'avantage de siéger dans un des principaux lieux du pouvoir républicain, qui plus est symbole de l'insurrection d'août 1944. Protocolairement, il est l'hôte de l'Hôtel de ville. Cela lui confère même une stature internationale, ce dont témoigne la visite des ambassadeurs des pays alliés. Le 6 novembre 1944, Duff Cooper, ambassadeur de Grande-Bretagne, est reçu, et quelques jours plus tard, c'est au tour de Jefferson Caffery, l'ambassadeur des États-Unis. Le 7 décembre, l'Hôtel de ville reçoit la visite du général Vanier, ambassadeur du Canada, puis celle de M. Bogomolov, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'URSS, le 29 décembre 1944. Enfin, le 19 janvier 1945, le CPL reçoit à l'Hôtel de ville des délégués des syndicats soviétiques venus rencontrer la CGT.

L'Hôtel de ville est également un lieu central des cérémonies du 11 novembre 1944. Il s'agit de la première commémoration de la France libérée, après quatre années d'interdiction. Pour l'occasion, un hommage général est rendu à tous les combattants qui ont permis la libération de la France[2112]. Le CPL prend sa part de l'organisation des cérémonies patriotiques, en envoyant une délégation à Rethondes, et en recevant le « flambeau sacré »[2113] à 1'Hôtel de ville de Paris, où il est veillé toute la nuit par les membres du CPL, mais également par

2110 *Ibid.*
2111 Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue en France*, *op. cit.*, p. 519-520.
2112 AD 75, 13Fi/4155 CPL, Affiche « Peuple de Paris. La guerre n'est pas finie mais Paris s'est libéré à nouveau. La flamme du souvenir brûle hors la présence de l'ennemi », novembre 1944. Le CPL demande d'honorer, via le Soldat inconnu « les combattants des guerre de 1914 et 1939, les combattants des campagnes d'Afrique et d'Italie, les combattants des armées Leclerc et Tassigny, les combattants des escadrilles luttant sur le front de l'URSS, les combattants des Forces françaises de l'intérieur et des Milices patriotiques, qui ont le mérite immortel d'avoir libéré notre grande capitale ».
2113 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, *n*°255 du 12 novembre 1944

Alexandre Parodi, ou encore Roger Stéphane et Louis Labri, commandants FFI de l'Hôtel de ville dans l'insurrection. Le lendemain, le flambeau part à Rethondes, accompagné par Robert Betolaud et Maurice Thévenin, au nom du comité[2114], et surtout, le CPL accueille Winston Churchill le 12 novembre 1944, le Premier ministre anglais, qui est fait citoyen d'honneur de la ville de Paris[2115]. Le préfet de la Seine est présent et prend la parole au cours de toutes ces cérémonies, tout comme André Tollet, mais il n'est que le représentant de l'État, tandis que le CPL est le représentant de la population parisienne. C'est d'ailleurs avant tout aux représentants de la Résistance parisienne que Winston Churchill s'adresse dans son discours. Détail significatif, dans le *Bulletin municipal officiel*, les comptes rendus des ces visites sont placés dans le chapitre du CPL, et non pas dans celui de la préfecture de la Seine.

Le parvis de l'Hôtel de ville devient également un lieu où les réalisations du CPL sont célébrées. Deux exemples, le départ des camions spécialement affrétés par le CPL pour aller chercher le charbon se trouvant dans des péniches immobilisées près de Compiègne le 19 décembre 1944[2116], et le départ d'autres camions trois semaines plus tard vers le front, chargés cette fois de colis pour les soldats confectionnés par les CLL[2117]. Enfin, quand le colonel Fabien et deux officiers, issus des FFI parisiens, trouvent la mort, en décembre 1944, c'est sous l'égide du CPL que sont organisées les obsèques, bien que cet événement rassemble avant tout la famille communiste[2118].

B- Des relations institutionnelles à créer

Les institutions issues de la Résistance ont, pour le gouvernement, une durée de vie limitée et doivent vite transformer leur physionomie pour s'inscrire dans des formes plus traditionnelles. Le CPL, nous l'avons vu, reprend à son compte les pratiques des assemblées parisiennes, à défaut d'en avoir la physionomie politique. Sa transformation en conseil municipal provisoire, et en conseil général, est l'objet d'un très long processus, à la fois en ce qui concerne sa composition et ses attributions. À l'inverse, les CLL opèrent beaucoup plus

2114 AD 75, 1520W/4 Lettre du président du CPL à Robert Betolaud et Maurice Thévenin, 9 novembre 1944.
2115 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n°* 260 du 19 novembre 1944. André Tollet lui présente également l'exposition photographique sur la libération de Paris, au musée Carnavalet
2116 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n°* 288 du 22 décembre 1944
2117 AD 75, 1520W/13 Résolution n°36, le CPL aux CLL, 5 janvier 1945
2118 BHdV Bulletin municipal n°8 du 11 janvier 1945. Dans le compte rendu de la cérémonie, les personnalités citées sont tous des dirigeants du parti communiste, en dehors de représentants des préfets et de Louis Saillant, président du CNR. Les allocutions son prononcées par André Tollet pour le CPL, Raymond Guyot au nom des Jeunesses communistes, et Laurent Casanova pour les FTP.

facilement leur mue, en se plaçant souvent dans une filiation avec l'avant-guerre. La question de la réforme institutionnelle nécessaire pour le département est liée à la façon dont sont conçues les assemblées provisoires.

Les CLL, une question politique avant tout

Pour les municipalités de banlieue, les principes de constitution des délégations provisoires et des conseils municipaux provisoires sont connus pour les CLL dès la réunion d'information du 31 août 1944. Les municipalités provisoires « doivent être choisies par les Comités Locaux, proposées par le Comité parisien de la libération et ratifiées par l'autorité gouvernementale »[2119]. Le principe le plus important est pourtant le plus flou. Les CLL doivent « respecter de la façon la plus pleine et la plus entière la volonté de la population »[2120], pour composer le conseil municipal. Les CLL sont invités à être « excessivement fermes »[2121] avec ceux qui ont « pactisé avec l'ennemi, avec Vichy »[2122], et ne garder aucun des membres des conseils municipaux conservés par Vichy en 1941. Des exceptions – « très peu »[2123] – sont tolérées.

Il existe tout de même deux points de vue divergents, celui du gouvernement et celui du CNR, c'est-à-dire celui de l'ordonnance du 21 avril 1944 et celui de de la commission du CNR pour les CDL, et des circulaires au sujet des CLL[2124]. L'adaptation de l'ordonnance du 21 avril, pour faire une place à toutes les organisations de résistance membres du CLL dans les conseils municipaux, est acceptée par le gouvernement[2125]. Au CPL, les deux interprétations ont leurs partisans, les partis politiques souhaitant que la tendance des élus de 1939 soit respectée, et Léo Hamon, membre d'un mouvement de résistance, souhaite quant à lui que les résistants soient le cœur des nouvelles assemblées[2126]. Ainsi, c'est dans un second temps que le CLL considère la possibilité d'intégrer dans le conseil municipal des membres de la municipalité élue avant le 2 septembre 1939, uniquement ceux qui ont eu une attitude

2119 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 16 septembre 1944. Réunion d'information du 31 août 1944
2120 MRN, 2/BMO *Ibid.*
2121 MRN, 2/BMO *Ibid.*
2122 MRN, 2/BMO *Ibid.*
2123 MRN, 2/BMO *Ibid.*
2124 AN, 397AP/10 CNR, Commission des CDL, instructions aux CDL, Municipalités, 11 avril 1944 ; Rectificatif du 13 avril de l'instruction du 11 avril.
2125 MRN, 2/BMO 4 septembre 1944
2126 MRN, 2/BMO 4 septembre 1944 Pour les partis politiques, Gérard Jaquet et Robert Bétolaud demandent que la tendance de 1939 soit respectée. Quant au parti communiste, il jouit d'une position très favorable, quoique équivoque, puisque les deux formules lui apportent une représentation équivalente. Voir chapitre suivant

« particulièrement digne et patriotique »[2127]. C'est en tout cas la position de principe exposée par André Tollet. Georges Marrane développe un point de vue un peu différent, qui se base sur sa propre expérience. Lui-même a récupéré le pouvoir à Ivry-sur-Seine, non pas en tant que président du CLL, mais en tant qu'ancien maire, destitué en 1939. Nous avons vu qu'à la faveur de l'insurrection, un certain nombre de conseillers municipaux déchus avant la guerre ont manifesté leur désir de retrouver leur siège. Pour Georges Marrane, cette volonté est naturelle, d'autant plus que les élus qui agissent ainsi ont pour la plupart fait partie de la Résistance, « ont été fidèles à la patrie »[2128], et ont « conservé la sympathie de la population »[2129]. Ainsi, alors que la règle est que le conseil municipal provisoire soit désigné par le CLL, et soit en majorité constitué des membres du CLL, ces anciens conseillers municipaux ne doivent-ils pas être écartés « sous le prétexte administratif »[2130]. Ce cas de figure, qui semblait très simple au moment de la libération, fait donc l'objet d'une petite difficulté juridique qui inquiète quelques CLL. C'est ainsi que les représentants des CLL de L'Haÿ-les-Roses, Romainville et Malakoff demandent au CPL ce qu'ils doivent faire vis-à-vis de l'ancienne municipalité communiste qui, dans le premier cas, est susceptible d'être réinstallée en grande partie, et dans les deux autres cas, a déjà manifesté sa volonté de récupérer le pouvoir municipal, à la place du CLL[2131].

Georges Marrane se fait très pressant en demandant que des premières propositions soient faites dans les 48 heures qui suivent la réunion, c'est-à-dire le 2 septembre 1944. Cette pression favorise la permanence des CLL, qui sont déjà aux affaires, la solution la plus simple étant de transformer tout simplement le CLL en délégation spéciale. Georges Marrane mise également sur le fait que les CLL ont pu préparer avant la libération des listes de noms pour compléter le CLL. C'est notamment le cas à Saint-Maur, où une commission spécifique du CLL est constituée pour réfléchir à cette question, aussitôt le CLL créé au début du mois d'août 1944[2132]. Dans les autres communes, ce message n'est pas forcément suivi, même si beaucoup de CLL font diligence : un premier contingent important de délégations spéciales et conseils municipaux est constitué à la fin du mois de septembre. Autre cas, le CLL de Saint-Mandé a également déjà constitué un conseil municipal provisoire[2133].

2127 AC Pantin, H27, [Document remis à tous les présidents des CLL], s.d.
2128 AC Pantin, H27 *Ibid.*
2129 MRN, 2/BMO Comité parisien de la libération. Séance d'information du 31 août 1944
2130 MRN, 2/BMO *Ibid.*
2131 À Malakoff, le conseil municipal n'est plus au complet puisque l'ancien maire, Léon Piginnier, a été abattu le 24 août 1944
2132 AC Saint-Maur-des-Fossés 3H9 2, Réunion du 10/8/44
2133 MRN, Comité parisien de la libération. Séance d'information du 31 août 1944

Pour les comités locaux d'arrondissement, la situation est plus floue, puisqu'il ne s'agit pas de nommer un conseil municipal, mais un maire et plusieurs adjoints (entre trois et sept selon les arrondissements), ce qui correspond le plus souvent au bureau du CLL. Ainsi, les CLL perdurent paradoxalement plus longtemps là où ils ont le moins de pouvoir. Plus précisément, c'est à la suite des élections municipales d'avril et mai 1945 que de nouveaux maires et adjoints d'arrondissement sont nommés, souvent en remplacement des anciens maires issus des CLL, en fonction du résultat de la consultation électorale. Il convient également de définir le rôle du comité local, et notamment la distinction entre ce qui ressort de son autorité et de celle du conseil municipal provisoire. Le statut encore incertain des arrondissements, et leurs prérogatives limitées, n'empêchent toutefois pas le développement d'une vie politique plus intense qu'avant-guerre. L'espoir que les arrondissements aient enfin des conseils municipaux élus entraîne de nouvelles pratiques. À cet espoir s'ajoute le fait que la composition des conseils municipaux d'arrondissement provisoires, à l'image du CPL, est très orientée à gauche. Il n'y a pas de discussion sur les principes institutionnels qui doivent guider le CPL et les CLL pour nommer les représentants provisoires du pouvoir municipal, hormis évidemment dans les arrondissements, bien que le CPL étudie les propositions de municipalités d'arrondissement conformes aux usages antérieurs. C'est essentiellement, comme on l'a vu, sur les fonctions de ces municipalités que des divergences se manifestent. Le préfet, dans une circulaire publiée dans le *Bulletin municipal officiel* du 19 septembre 1944 affirme sa position face aux CLL, en expliquant qu'il faut « revenir aux méthodes administratives légales », c'est-à-dire, que « les Comités d'arrondissements, demain les nouvelles Municipalités, ne sauraient avoir d'autres attributions que celles qui avaient été dévolues aux maires et adjoints par les lois et les décisions préfectorales antérieures à la guerre »[2134]. Cette circulaire provoque une vive émotion chez les CLL mais la situation se normalise dès octobre 1944, et les CLL et municipalités de Paris acceptent un rôle plus réduit. Leur espoir est désormais que le CPL ou l'assemblée provisoire qui doit lui succéder réussisse à démontrer la nécessité d'une refonte institutionnelle du département de la Seine.

2134 BHdV *Bulletin municipal officiel* du 20 septembre 1944, Définition des attributions respectives des maires, des adjoints et des secrétaires généraux, circulaire du 19 septembre 1944

Faire évoluer les institutions parisiennes

Le CPL souhaite profiter de la constitution d'une assemblée provisoire pour initier un mouvement vers une normalisation du statut administratif de la ville de Paris et du département de la Seine. Ce chantier est le principal sujet d'interaction entre le CPL, les CLL, la préfecture et le gouvernement. Ces quatre échelles sont toutes sollicitées et la constitution des assemblées provisoires est le fruit des réflexions des quatre instances. C'est toutefois la confrontation au sein du CPL qui en est le cœur.

Le CPL réfléchit sur son propre statut et sur son avenir à partir de l'ordonnance du 21 avril 1944 et d'un projet adopté par le bureau du CPL au cours d'une de ses dernières séances clandestines[2135]. André Tollet rappelle la formule au cours de la première séance plénière du CPL : le CPL s'adjoindrait quarante élus et vingt représentants d'arrondissement pour former le conseil municipal provisoire. Pour le conseil général, les 88 membres du conseil municipal, ainsi que 21 membres des organisations membres du CPL et cinquante élus formeraient l'assemblée[2136]. Toutefois, André Tollet met aussitôt sur la table la question du statut administratif de la ville de Paris, notamment le « grave problème »[2137] des municipalités des arrondissements de Paris :

> Paris qui s'est battu doit avoir les mêmes droits que les autres villes de France : un arrondissement de Paris ne saurait être laissé dans une situation inférieure à celle d'une localité de banlieue.[2138]

Au cours du mois de septembre 1944, le bureau du CPL peaufine son projet d'assemblées provisoires à soumettre au gouvernement. Cette tâche est confiée à Léo Hamon et Georges Marrane, considéré depuis les années 1930 comme un « spécialiste de l'administration publique locale »[2139]. Le comité plénier annonce en même temps sa volonté de voir les arrondissements disposer d'un statut proche de celui d'une commune[2140]. Le 30 septembre 1944, le bureau adopte le rapport de Léo Hamon et Georges Marrane sur le régime

2135 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la 36e séance du CPL, [17 août 1944]
2136 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 11 septembre 1944. Procès-verbal de la séance du 28 août 1944
2137 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 14 septembre. Réunion d'information du 31 août 1944
2138 MRN, 2/BMO *Ibid.*
2139 Annie FOURCAUT, « Les relations entre Paris et les banlieues, une histoire en chantier », *op. cit.*, p. 238.
2140 BMO résolution du 4 septembre, Il faut également se rappeler qu'un projet vraisemblablement soumis à Alexandre Parodi par le CPL avant la libération faisait apparaître la volonté de créer un comité local de libération pour Paris, composé de représentants des vingt arrondissements

provisoire[2141]. C'est un projet de consensus pourtant mis en balance par une contre-proposition de Gérard Jaquet, au nom du parti socialiste et soutenu par Robert Bétolaud, au nom de l'Alliance démocratique. Ce projet concurrent tend à donner aux partis politiques qui siégeaient en 1939 une plus grande place[2142]. Le projet présenté par le bureau du CPL l'emporte toutefois, un délégué votant contre et un autre s'abstenant. Il s'agit sans aucun doute de Gérard Jaquet et Robert Bétolaud[2143], qui sont sollicités pour étudier la forme définitive du texte, en compagnie du bureau, d'Ernest Perney et de Maurice de Fontenay.

Le projet définitif est adopté le 9 octobre 1944 et présenté dans la foulée au ministre de l'Intérieur[2144]. Bien que, d'après Jean Mons, une « fraction du CPL »[2145] seulement voudrait modifier le statut spécial de la ville de Paris, ses attendus constituent un plaidoyer en faveur d'un nouveau statut de Paris. Ils assignent aux assemblées provisoires la tâche de « présenter à l'assemblée consultative provisoire un projet complet de réforme du régime politique, administratif et économique du grand Paris »[2146]. Le CPL essaie d'initier également la politisation des maires et adjoints d'arrondissements, en demandant qu'ils puissent être élus au conseil municipal. L'assemblée adopte enfin à l'unanimité la résolution suivante, sans équivoque :

> Il est un point sur lequel, quelle que soit leur opinion politique, tous ceux qui ont étudié l'organisation administrative de Paris sont d'accord : c'est que cette organisation est dépassée par les événements et qu'elle ne se justifie plus en aucune manière.[2147]

Le CPL propose également un nouveau découpage de la représentation des arrondissements dans le conseil municipal qui jusque-là avantageait fortement les arrondissements peu peuplés du centre, qui élisaient traditionnellement des candidats modérés. Le préfet transpose les propositions du CPL en deux projets d'ordonnance[2148], qui

2141 AD 75, 1520W4 Décisions prises par le bureau, 30 septembre 1944
2142 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 7 octobre 1944. Séance du lundi 2 octobre 1944
2143 MRN, 2/BMO *Ibid.* Il est probable que Maurice de Fontenay, de la Fédération républicaine (URD), absent à cette séance, aurait donné également sa préférence au projet socialiste. En effet, l'Alliance démocratique et la Fédération républicaine formaient la majorité du conseil municipal en 1939.
2144 *Journal officiel de la République français*, 28 décembre 1944, intervention du ministre de l'Intérieur
2145 AN, 3AG(4)/41 Secrétaire général de la préfecture de la Seine. Rapport sur la composition du CPL, l'activité du CPL, les rapports du CPL et la préfecture de la Seine. 24 septembre 1944
2146 MRN, 14/ATOL/1 Proposition tendant à fixer le régime provisoire pour la désignation des membres du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine, présentée par M. Marrane et Hamon, vice-présidents du Comité parisien de la libération, 9 octobre 1944
2147 MRN, 2/BMO Supplément du BMO du 14 octobre 1944, séance du lundi 9 octobre 1944
2148 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 2 Ville de Paris et département de la Seine Note préliminaire sur l'établissement d'un conseil municipal provisoire de Paris et

reprennent tous les principes énoncés à quelques détails près. Pour Philippe Nivet, le gouvernement souhaite, avant même la libération, que se perpétue le statut d'exception. La nomination d'un préfet de la Seine en face du CPL, en est une première illustration[2149], confirmée par la remise au pas des arrondissements, commencée dès le 25 août 1944. La préfecture de la Seine dresse une liste des manquements de CLL d'arrondissement à réparer, notamment concernant l'épuration et les réquisitions[2150], puis diffuse le 19 septembre 1944 une circulaire rappelant aux maires d'arrondissement que leurs attributions restent celles de l'avant-guerre[2151]. Il n'est donc pas étonnant que l'ordonnance sur la constitution du conseil municipal provisoire, publiée au *Journal officiel* le 7 novembre 1944[2152], énonce de la même manière que ce dernier est doté des attributions du conseil municipal au 1er septembre 1939, c'est-à-dire avec les très fortes restrictions apportées par les ordonnances du 21 avril et du 14 juin 1939[2153]. C'est cette précision qui est utilisée comme argument par Georges Marrane et les membres communistes du CPL pour revenir sur le consensus et refuser l'application de l'ordonnance gouvernementale. Par ailleurs, les autres modifications apportées par les ordonnances gouvernementales tendent également à réduire les pouvoirs de l'assemblée, en déniant par exemple aux maires et adjoints d'arrondissement le droit de siéger dans l'assemblée municipale.

Le changement d'attitude des communistes du CPL est appuyé « sur une campagne de presse et sur diverses motions votées par les Comités locaux de Libération et les représentants de l'Union des Syndicats et de divers autres groupements »[2154]. Il entraîne le CPL dans un mois de discussion sur l'opportunité d'appliquer l'ordonnance, la minorité communiste du CPL refusant de discuter de la composition des assemblées provisoires :

> Les ordonnances du 30 octobre sont inapplicables, car elles n'ont pas tenu un compte suffisant des propositions présentées par le CPL (…). Le problème le plus urgent à résoudre n'est pas celui de la nomination de nouveaux représentants mais celui de la détermination de leurs attributions.[2155]

---

d'un conseil général provisoire de la Seine, 23 octobre 1944

2149 Philippe NIVET, *Le conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, *op. cit.*, p. 54.

2150 AD 75, 1436W/130 Rapport du 29 août 1944 du directeur des affaires municipales, A Clouez, au préfet

2151 « Mairies de Paris. Définition des attributions respectives des maires, des adjoints et des secrétaires généraux », *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, nº 210, 20 Septembre 1944, p. 651.

2152 JORF du 7 novembre 1944, Ordonnance du 30 octobre 1944 portant établissement d'une assemblée départementale provisoire dans la Seine, Ordonnance du 30 octobre 1944 relative à l'établissement d'une assemblée municipale provisoire de la ville de Paris

2153 *Ibid.*

2154 AD 75, 10114/64/5 9 Note du préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur, s.d.

2155 MRN, 2/BMO supplément du 2 décembre, séance du 28 novembre 1944

Au cours de trois séances successives, du 14 novembre au 1er décembre, une discussion très vive a lieu sur le sujet. André Tollet porte même le débat à la tribune de l'Assemblée consultative provisoire, où il dénonce les pressions gouvernementales qui ont poussé le CPL à adopter l'ordonnance « l'épée dans les reins »[2156]. Les délégués favorables à l'application des ordonnances proposent une démarche en deux temps : commencer à étudier les candidatures présentées pour élargir le CPL, ce qui est accepté par toute l'assemblée, et demander une audience au ministre de l'Intérieur pour essayer de régler les différends. Du côté de la préfecture, Jean Mons presse le CPL de trouver une solution en pointant l'obligation de voter le budget de 1945 avant la fin de l'année, et ajoutant que Paris est la dernière ville de France qui ne possède pas de conseil municipal provisoire, à la fin du mois de novembre 1944[2157].

Dans les débats, l'ordonnance du 21 avril 1944 est citée à tout propos, tour à tour pour regretter qu'elle ne soit pas appliquée, ou bien pour justifier sa non-application : une des principales critiques faites aux ordonnances du 30 octobre est le fait qu'elles n'ont pas été soumises à l'Assemblée consultative, comme prévu dans l'article 15 de l'ordonnance. Paradoxalement, Georges Marrane affirme le 14 novembre que l'ordonnance du 21 avril n'est pas « intangible »[2158], attitude qualifiée de « coup de force contre la légalité républicaine »[2159] par Robert Bétolaud. Les organisations d'obédience communiste sont attachées à la sauvegarde des institutions de la Résistance, dans lesquelles elles jouissent d'une position privilégiée. Ainsi, Georges Marrane estime que la Résistance a encore de lourdes tâches à accomplir, et que le CPL, certes élargi aux anciens élus restés dignes de leur mandat, peut et doit continuer de siéger en tant que tel jusqu'aux élections. Pour justifier cette attitude, il avance que le CPL a plus de pouvoirs que les assemblées, du fait des ordonnances restrictives de 1939. Cet argument n'est pas contredit par Léo Hamon et Robert Bétolaud, les principaux défenseurs de l'application de l'ordonnance, qui affirment en revanche que les communistes se déjugent sans raison sérieuse. Pour Léo Hamon, les intérêts de la Résistance sont « sauvegardés, non pas en isolant la Résistance de la Nation, mais en l'y incorporant, en la faisant pénétrer dans les institutions normales et non en les opposant à elle »[2160], critique très nette de la stratégie de la dualité menée jusqu'à présent par le PC. Chose rare, une séance supplémentaire est entièrement consacrée à cette question, le 1er décembre 1944. Cette

2156 Philippe NIVET, *Le conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, *op. cit.*, p. 61-62.
2157 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 2 décembre, séance du mardi 28 novembre 1944
2158 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 20 novembre, séance du mardi 14 novembre 1944
2159 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 2 décembre, séance du mardi 28 novembre 1944
2160 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 7 décembre 1944. Procès-verbal de la séance du vendredi 1er décembre 1944

confrontation ne débouche sur aucune solution, à part trois résolutions, proposées par Léo Hamon et acceptées par l'assemblée, qui témoignent avant tout du souci de ne pas se séparer sans prendre aucune décision[2161].

C'est avant tout une opposition de principe, qui dépasse le cadre du seul CPL et le cadre des relations entre celui-ci et la préfecture, mais est plutôt une épreuve de force entre le parti communiste et le gouvernement. Cette épreuve va trouver une issue quelques jours plus tard, lors du congrès des CDL qui accepte finalement la constitution des assemblées provisoires et la tenue des élections le plus rapidement possible, à condition qu'elles soient provisoires. Selon le cabinet du chef du gouvernement, la visite du général de Gaulle à Moscou est la raison de ce revirement[2162]. Philippe Buton y voit une des conséquences des actions de Maurice Thorez qui, depuis son retour, s'efforce de faire prendre en douceur un virage au mouvement communiste, que ce soit sur la question des Milices patriotiques ou celle du pouvoir des CDL[2163]. Quant au CPL, dès la séance suivant le grand débat du 1er décembre, il commence à étudier les candidatures pour l'élargissement de son assemblée en conseil municipal et en conseil général, et la question de fond n'est finalement jamais tranchée. La composition de l'assemblée provisoire n'est plus alors une question de principe, mais une question de personnes et d'équilibres politiques.

En fait, le débat se déplace alors sur un autre terrain, celui du régime électoral à adopter pour Paris et la région parisienne. Cette nouvelle question est liée à la précédente car un nouveau régime électoral est un bon moyen de faire évoluer l'administration du département. Le bureau du CPL a, le 8 septembre 1944, mandaté Georges Marrane pour mettre au point un texte sur le statut du « Grand Paris »[2164], transmis au préfet de police et au ministre de l'Intérieur à la fin du mois[2165]. Ce projet n'est pas abordé en séance plénière, et il faut donc attendre le congrès des comités locaux du département de la Seine pour qu'il soit présenté publiquement[2166]. Georges Marrane propose de créer une assemblée unique pour toute la

2161 Ces trois résolutions portent sur des points de détail : les assemblées provisoires doivent garder l'appellation de Comités de libération, ont le « droit exclusif de désigner leurs bureaux » et la liberté de session. Seul le deuxième vœu est exaucé par le gouvernement (AD 75, 10114/64/5 9 Note du préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur, s.d.)

2162 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 2 Ville de Paris et département de la Seine Note pour le général de Gaulle, signée de René Brouillet, 20 janvier 1945

2163 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*, p. 187-189.

2164 AD 75, 1520W4 Décisions prises par le bureau, 8 septembre 1944

2165 AD 75, 1520W4 Décisions prises par le bureau, 27 septembre 1944

2166 MRN, 3/16 Congrès des comités locaux de libération des 9 et 10 décembre 1944 à l'Hôtel de ville, Résolution présentée par André Carrel, p. 17

région parisienne, et la franchise des arrondissements. Ces idées, formulées en d'autres temps par Henri Sellier et André Morizet[2167], ne sont certes pas neuves et Georges Marrane les avait d'ailleurs lui-même défendues en 1936[2168]. Georges Marrane et André Tollet présentent cette réforme à l'Assemblée consultative provisoire[2169]. Un contre-projet, porté par André Le Trocquer et Léo Hamon, est mis en balance, qui répond plus au souci du gouvernement de ne pas effectuer une réforme dans la précipitation, et prévoit peu de changements, d'autant plus que ces élections doivent être provisoires[2170].

La réforme électorale du conseil municipal et du conseil général n'est d'ailleurs pas tant un débat de fond qu'une opposition entre partis, chacun mettant en avant la formule qui l'avantagerait. Si un relatif consensus existe pour estimer que le mode de scrutin par quartier conduit à « avantager les partis les plus modérés »[2171], le PC, sûr de sa suprématie en banlieue parisienne et persuadé de réaliser des bons scores dans de nombreux arrondissements parisiens, propose une assemblée unique pour Paris et la Seine et l'élection des municipalités d'arrondissement. À l'inverse, le projet d'André Le Trocquer et Léo Hamon a pour effet de limiter la poussée du parti communiste, en découpant Paris en six secteurs et en adoptant un mode de scrutin proportionnel, moins favorable au parti arrivé en tête des votes, place présumée du PC. Le 1er mars 1945, l'assemblée consultative provisoire choisit le projet de Léo Hamon et André Le Trocquer par 119 voix contre 81[2172], et le gouvernement prend l'ordonnance correspondante le 19 mars.

Le CPL a incontestablement échoué à modifier le statut de Paris. L'unanimité de l'assemblée s'est fissurée quand, derrière la volonté incontestable de réforme, l'enjeu électoral a commencé à se faire sentir. Cependant, le CPL n'a toutefois pas été le lieu principal du débat sur le devenir administratif de la ville de Paris, preuve que les enjeux qui y sont attachés le dépassent en grande partie.

2167 André MORIZET et Henri SELLIER, *Rapport relatif à la Réforme administrative du Grand Paris*, à M. le président du Conseil, 10 juillet 1936, 62 p.
2168 Annie FOURCAUT, « Les relations entre Paris et les banlieues, une histoire en chantier », *op. cit.*, p. 238.
2169 Philippe NIVET, *Le conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, *op. cit.*, p. 63-64.
2170 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 2 Ville de Paris et département de la Seine Le ministre de l'Intérieur au président de l'assemblée consultative provisoire. Demande d'avis à l'Assemblée consultative provisoire sur le régime électoral provisoirement applicable au conseil municipal de Paris et au conseil général de la Seine, 13 février 1945
2171 AD 75, 10114/64/5 9 Courrier du secrétaire général de la Seine au Ministre de l'Intérieur, 1er janvier 1945.
2172 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 2 Ville de Paris et département de la Seine Note pour le général de Gaulle, s.d.

Le statut du CPL : évolutions d'une question administrative

Ce sentiment que la situation parisienne est avant tout liée à la situation nationale se ressent fortement quand on étudie la position du gouvernement vis-à-vis des CDL. Le CPL souffre énormément des fluctuations liées au statut des comités départementaux de libération. Ces fluctuations sont entretenues à la fois par l'action des comités et celle du gouvernement, et sont très liées aux évolutions de la situation politique intérieure. La passation des pouvoirs entre CDL et conseils généraux fait l'objet d'une ordonnance le 31 octobre 1944, qui adapte assez largement celle du 21 avril 1944, en donnant là aussi la priorité aux résistants, c'est-à-dire aux membres du CDL, sur les anciens élus[2173]. Les CDL, CPL compris, ont tous du mal à appliquer rapidement ces consignes, et l'objectif de beaucoup d'entre eux est de faire office de conseil général provisoire jusqu'aux élections. Cependant, le congrès des CDL réuni à Paris du 15 au 17 décembre consacre une nouvelle façon de concevoir l'organisation institutionnelle de la France de la libération, « revirement complet, tant par rapport aux débats de la veille qu'aux décisions prises la semaine précédente aux congrès des comités locaux de la Seine »[2174]. La nouvelle doctrine est la survivance des CDL aux côtés des conseils généraux, et un partage des tâches entre ces deux organismes[2175]. Aux conseils généraux, le travail quotidien sur les questions administratives et aux comités de libération les grandes questions politiques et la mobilisation de la population, pour la réalisation du programme du CNR. Cette orientation est partagée par le gouvernement[2176], bien qu'il craigne que cette nouvelle donne n'aboutisse à dresser les uns contre les autres, conseils généraux et CDL. Il cherche alors à définir précisément quel doit être le rôle des CDL, aux côtés des conseils généraux[2177]. Dans le cas du CPL, cette incertitude entraîne des blocages. La tardive convocation des assemblées provisoires n'est pas compensée par la reconnaissance de la légitimité du CPL pour prendre les décisions qui appartiennent au conseil municipal de Paris et au conseil général de la Seine. Ainsi, l'examen du budget 1945 n'est pas fait suivant les règles, la préfecture ne souhaitant pas voir le CPL faire les propositions qui incombent normalement à la représentation de la population parisienne. Ce blocage perdure pendant tout

2173 AN, F1a/3214B Note de la direction du personnel. Bureau politique : « Rétablissement des CGP », 31 octobre 1944

2174 AN, 3AG(4)/41 Note sommaire sur l'assemblée Nationale des CDL, 15-16 décembre 1944

2175 MRN, 4/16 Assemblée nationale des comités départementaux de la libération des 15, 16, 17 décembre 1944 à l'Hôtel de ville de Paris. Résolutions et vœux adoptés par l'assemblée, p. 28-35

2176 AN, F/1a/3240 compte rendu du Conseil des ministres du 22 décembre [1944] : Les relations entre le gouvernement et la Résistance.

2177 AN, F/1a/3240 L'avenir des CDL. Note de service d'Adrien Tixier à Émile Laffon, 24 décembre 1944

le mois de février 1945, et les rumeurs, relayées par la presse, selon lesquelles « le CPL restera en fonction jusqu'à la consultation électorale d'avril »[2178], contribuent à désorienter les membres du CPL et les anciens élus. Ceux-ci regrettent *in fine* la lenteur de l'installation des assemblées provisoires de Paris et de la Seine pour la constitution desquelles ils ont été pressés de donner leur avis[2179].

La préfecture de la Seine et le CPL conçoivent ou subissent une nouvelle organisation et de nouvelles formes d'action dans un cadre institutionnel fluctuant, où chacune des parties présentes cherche à affirmer sa légitimité. Les pratiques du CPL, plutôt conformes à celles des assemblées traditionnelles, sont mises au service de la volonté d'influer au maximum sur l'administration de la Seine. La préfecture, de son côté, bien que dirigée par des hommes nouveaux, retrouve vite ses habitudes et reste une tutelle inflexible pour les assemblées municipales. De chaque côté, les comportements sont analysés avec méfiance. La préfecture dénonce la tendance du CPL de « dépasser le cadre de ses attributions et à prendre position sur toutes les questions de politique générale »[2180], tandis que le CPL se proclame encore et toujours l'« interprète de la volonté populaire »[2181] et, à ce titre, qualifié pour déterminer la politique à mener.

Les CLL soutiennent le CPL, tout en développant parfois, une fois qu'ils sont devenus délégations spéciales, des formes d'action moins orthodoxes que celles des conseils municipaux. Les frontières entre les méthodes et les attributions respectives des conseils municipaux et des comités de libération sont, jusqu'aux élections municipales, relativement floues. Tous les acteurs ont évidemment conscience du caractère décisif de cette élection qui est une véritable élection politique. Pour aborder au mieux cette échéance, les organisations et partis politiques doivent occuper au maximum le terrain et conquérir ou reconquérir leurs positions.

2178 *L'Ordre,* 23 février 1945
2179 AD 75, 10114/64/5 9 Constitution des assemblées provisoires de Paris et de la Seine. Courrier confidentiel du Préfet, secrétaire général de la Seine, à Monsieur le Ministre de l'Intérieur. 5 Mars 1945
2180 AN, 3AG(4)/41 Rapport du secrétaire général de la préfecture de la Seine au ministère de l'Intérieur, compte rendu du 29 septembre 1944
2181 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n°* 201 du 8 novembre 1944, p. 622

Septième chapitre : Reconstruire la légalité

Bien que fragilisé par les hypothèques qui pèsent sur son propre pouvoir, le CPL est chargé de lourdes responsabilités, à la fois vis-à-vis de ses tutelles et de la population du département. Cependant, tout en assumant ses responsabilités, le CPL et les CLL doivent se transformer, et préparer leur départ de la scène politique au profit des institutions plus traditionnelles. C'est l'objet d'un processus long et douloureux pour les institutions nées de la Résistance qui font l'expérience de leurs faiblesses, face à l'administration pour l'action quotidienne, et face à la renaissance d'anciennes formations politiques dont les logiques contrecarrent les désirs de rénovation d'une partie des membres du CPL, quand elles n'essaient pas, nous l'avons vu, d'instrumentaliser l'action de celui-ci. Les élections municipales du 29 avril et 13 mai 1945 marquent le point final de cette évolution, lorsque les membres du CPL deviennent, pour la plupart d'entre eux, des élus se réclamant enfin nettement de logiques partisanes.

Ce passage de témoin entre les institutions issues de la Résistance et les nouvelles assemblées élues ne marque pas la disparition totale du CPL. L'insurrection victorieuse, qui a lui conféré un grand prestige moral, a renforcé la conviction, surtout présente chez les communistes, que le destin du pays est intimement lié à la survivance des institutions résistantes, non pas en tant que gestionnaires des affaires publiques, mais en tant que garants moraux. Cette autorité morale est tout ce qui reste du CPL à partir du deuxième semestre de 1945, construite sur une mémoire de la libération de Paris écrite sur mesure pour lui.

1 – Une capacité d'action variable selon les sujets

Le « savoir administrer »[2182] évolue-t-il avec l'apport des résistants dans les institutions locales ? Une volonté consciente de ne pas se laisser enfermer dans les formes traditionnelles du pouvoir et de l’administration locale côtoie la nécessité de répondre à des difficultés aiguës. Le CPL, qui est quant à lui plutôt respectueux des formes politiques héritées du conseil municipal de Paris, encourage les CLL à faire preuve d'innovation. Ainsi naît un système hybride fait d'improvisation et de compromis avec le pouvoir administratif, une situation qui met parfois à mal le respect du « primat de l'administratif et de la gestion au

2182 Annie FOURCAUT, « Les relations entre Paris et les banlieues, une histoire en chantier », *op. cit.*, p. 27.

quotidien des affaires publiques sur le politique »[2183], tradition du pouvoir municipal.

Suivant les secteurs d'activités, la situation varie fortement, de la coopération en bonne intelligence à la concurrence presque frontale. Dans d'autres cas, le CPL jouit d'une plus forte autonomie.

A- L'épuration, un travail en commun avec l'administration

L'épuration de la société française est considérée comme le principal sujet de la libération, pour la population comme pour les résistants, et a durablement marqué l'opinion publique : tous les excès imputés, à tort ou à raison, à la Résistance, sont mis sur le compte de cette soif inextinguible de vengeance. D'autre part, la menace de la 5e colonne, et le fait que les « forces mauvaises »[2184] agissent toujours dans l'ombre est pour une partie de la Résistance la seule réponse à toutes les difficultés de la libération. Le CPL et les CLL sont au cœur des processus de l'épuration, en tant qu'instructeurs, procureurs ou juges, à tel point que la poursuite de l'épuration est une des raisons pour lesquelles la durée de vie des CDL est prolongée après les élections municipales et cantonales[2185]. Il y a deux types d'épuration. L'épuration politique qui touche les collaborateurs notoires et l'épuration professionnelle et administrative qui concerne au premier chef les services publics, bien que la séparation entre ces deux processus se trouve plus entre les juges qu'entre les choses jugées : le délit d'opinion et l'intelligence avec l'ennemi restent les principaux chefs d'accusation.

Sanctionner les fonctionnaires

Le type d'épuration dans lequel le CPL est le plus impliqué est l'épuration administrative, au sein des services de la préfecture de la Seine, où il tient le rôle de procureur. Pour le CPL, comme pour une grande partie de la population et du monde politique de la libération, en priorité à gauche, l'épuration est aussi une « question d'efficacité, une condition indispensable au bon fonctionnement des services publics »[2186]. En somme, pour beaucoup, en particulier dans le monde ouvrier, l'épuration est « considérée (…) comme

2183 *Ibid.*, p. 28.
2184 INA PHD85012840 Georges Marrane, « le Comité parisien de la libération », allocution radiodiffusée, septembre 1944
2185 Le ministère de l'Intérieur suit de très près cette question, en témoigne la présence d'un volumineux dossier « L'avenir des CDL » dans les archives versées aux AN (AN, F1a/3240).
2186 André Philip, préface à André FERRAT, *La République à refaire*, Paris, Gallimard, 1945, p. 8.

un préalable absolument nécessaire à tout effort de reconstruction »[2187]. Le CPL, qui est plus particulièrement impliqué dans l'épuration des administrations publiques parisiennes, développe un point de vue relativement proche. Par la voix de son commissaire aux affaires administratives, Léo Hamon, le CPL « [proclame] (…) l'importance et l'urgence d'une épuration rigoureuse des administrations parisiennes (…), exigence du patriotisme de tous et condition d'une bonne administration »[2188]. La préfecture de la Seine montre elle-même l'exemple de cette célérité requise, ayant suspendu officiellement douze hauts fonctionnaires de l'administration préfectorale au lendemain de la libération, notamment Camille Giraud, directeur des affaire départementales de la préfecture, « une des courroies essentielles de la mise en œuvre de la collaboration d'État dans les municipalités de la Seine banlieue »[2189].

Le CPL est pleinement impliqué dans l'épuration de la préfecture de la Seine et de ses différents services, comme cela a été prévu avant la libération. Les griefs du gouvernement provisoire contre les fonctionnaires sont définis très largement par une ordonnance datée du 27 juin 1944. L'ordonnance gouvernementale ne précise toutefois pas les modalités pratiques qui doivent aboutir à des sanctions, sauf en déclarant qu'aucune sanction ne peut être prise sans que l'accusé ait pu donner sa version des faits[2190]. C'est la commission du CNR pour les CDL qui propose la formule de la commission d'épuration dans ses directives[2191], et cette formule est reprise partout. De plus, le CNR a également donné ses propres consignes aux comités départementaux de la libération, en particulier pour procéder aux arrestations nécessaires[2192]. Une fois les combats de la libération de Paris terminés, l'examen de l'attitude des fonctionnaires[2193] pendant la période de l'occupation commence et, le cas échéant, la sanction administrative des attitudes répréhensibles. D'après François Rouquet, ces griefs « débordent le statut ou la fonction des agents de l'État mis en cause, et réfléchissent des

2187 François ROUQUET, « L'épuration : histoire d'un chiffre, mémoire d'un nombre », *op. cit.*, p. 528-529.

2188 AD 75, 1570W/3 Délibération du Comité parisien de la libération concernant l'épuration des administrations départementale et communale de la Seine, 12 septembre 1944

2189 Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 1147.

2190 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, n° 202 du 9-10 septembre 1944. Ordonnance du 27 juin 1944 relative à l'épuration administrative sur le territoire de la France métropolitaine, article 7.

2191 AN, 397AP/10 Instruction de la commission des CL aux CDL, Épuration des collectivités locales, 11 avril 1944

2192 AN, 397AP/10 CNR, Commission des CDL, Instructions aux CDL, concernant les arrestations, 15 mai 1944

2193 L'ordonnance adopte « conception extensive de la notion d'agent public », qui inclut tous les agents des services concédés. Alain BANCAUD, « La construction de l'appareil juridique », *in* Marc-Olivier BARUCH (ed.), *Une poignée de misérables: l'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2003, p. 67.

modes de collaboration et des représentations communs à une grande partie des Français »[2194]. L'évaluation de la culpabilité s'appuie sur le zèle déployé et l'attitude personnelle du fonctionnaire. Ainsi l'ordonnance est très vague quant aux faits motivant une sanction administrative. Doivent être sanctionnés les fonctionnaires qui ont « favorisé les entreprises de toute nature de l'ennemi », « contrarié l'effort de guerre de la France et de ses alliés, notamment par des dénonciations », « porté atteinte aux institutions constitutionnelles ou aux libertés publiques fondamentales », « sciemment tiré ou tenté de tirer un bénéfice matériel direct de l'application de règlements de l'autorité de fait contraire aux lois en vigueur le 16 juin 1940 »[2195].

Comme souvent, le département de la Seine jouit en la matière d'une situation à part. En effet, la multiplication des services concédés, notamment pour les transports en commun, la tutelle sur les arrondissements et la taille de l'agglomération rendent cette tâche colossale[2196]. La préfecture confère aux comités de libération et au mouvement syndical un rôle significatif. La commission d'épuration de la préfecture de la Seine, créée le 29 août 1944, est présidée par Léo Hamon, commissaire à la préfecture de la Seine et aux affaires municipales. Elle se compose de deux membres désignés par les syndicats des services publics, Henri Lartigue[2197] et Jacques Pacaud[2198], de la CGT, et supplées par M. Cerles et Louis Florange[2199] et de deux membres désignés par le comité de libération de l'Hôtel de ville, M. De Soto, du mouvement Libération-Nord et Mme Verger, une des principales animatrices du comité de libération de l'Hôtel de ville, suppléés par M. Métayer et Taves. Un secrétaire général, avec rang de directeur, complète la commission, qui fait appel à deux membres auxiliaires membres de la même direction que le fonctionnaire dont le dossier est examiné. L'autorité de cette commission s'étend aux mairies d'arrondissement, malgré les tentatives des

2194 François ROUQUET, *L'épuration dans l'administration française: agents de l'État et collaboration ordinaire*, Paris, CNRS éd., 1993, p. 16.

2195 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, n° 202 du 9-10 septembre 1944. Ordonnance du 27 juin 1944 relative à l'épuration administrative sur le territoire de la France métropolitaine.

2196 L'article 2 de l'ordonnance du 27 juin 1944 considère comme fonctionnaires tous les agents, employés, ouvriers et membres, quelle que soit leur dénomination, de toutes les entreprises bénéficiant d'une concession ou d'un privilège de l'État ou d'une collectivité publique

2197 Maitron en ligne, notice LARTIGUE Henri, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article116093, version mise en ligne le 24 novembre 2010, page consultée le 4 septembre 2014

2198 Jacques Pacaud est infirmier à l'hospice d'Ivry. (Maitron en ligne, notice PACAUD Jacques, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article73970, version mise en ligne le 12 septembre 2009, page consultée le 4 septembre 2014)

2199 Il est membre du Comité populaire du service de nettoiement de la préfecture de la Seine (Maitron en ligne, notice PAUL Marcel, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article50530, version mise en ligne le 6 juin 2009, page consultée le 4 septembre 2014)

CLL de gagner, par ce biais, une part d'autonomie, tentatives qui font l'objet de fréquents rappels à l'ordre de la part du préfet[2200].

Par des arrêtés du 19 septembre 1944, le préfet institue des commissions d'épuration pour les principaux services concédés : la compagnie générale des eaux, la compagnie parisienne de distribution d'électricité, la compagnie du gaz de Paris et la compagnie du chemin de fer métropolitain. Ces commissions suivent les mêmes règles de procédure que celles adoptées pour la commission d'épuration de la préfecture de la Seine qui fait office d'exemple[2201]. Elles se composent de deux membres désignés par les syndicats intéressés et un membre désigné par le comité de libération du service concerné. Les commissions d'épuration peuvent aussi accueillir un agent du même grade que l'agent dont le dossier est instruit[2202]. Dans certains cas, la désignation de cet agent peut être le fait de l'UCIF, l'union des cadres industriels de France[2203]. La Résistance et les syndicats sont ainsi quasiment les seuls juges des manquements patriotiques des agents, d'autant plus que, pour les services concédés, la plupart du temps, les organisations syndicales et comités de libération sont très proches[2204]. Les comités de libération, créés pour la plupart dans les jours qui ont précédé la libération, ou durant les journées insurrectionnelles, sont composés en grande partie des responsables syndicaux. Le comité de libération de la compagnie du gaz de Paris se fait ainsi connaître des autorités le 25 août[2205]. Il est composé de dix organisations : le Front national, Libération-Nord, les FTP, les Milices patriotiques, le NAP, les comités populaires, le parti communiste, le syndicat du gaz, la fédération de l'éclairage et force motrice (CGT) et la CFTC[2206]. Ce comité est constitué pour contribuer à la « bonne marche du service public »[2207]. Marcel Verkaart, président du comité au titre du FN, est aussi syndicaliste[2208]. Le CPL tient le rôle principal dans toutes ces commissions qu'il préside et où il dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des votes.

2200 AD 75, 10114/64/5 9 Incidents et irrégularités survenus dans les mairies depuis le 19 août, Direction des affaires municipales, sous-direction des Mairies de Paris, 15 septembre 1944

2201 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, n° 193 du 30 août 1944

2202 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, n°210 du 20 septembre 1944, article 7 de l'arrêté des arrêtés créant les commissions d'épuration.

2203 Il s'agit d'un organisme de rassemblement d'ingénieurs résistants, sous l'égide du CNR

2204 Michel MARGAIRAZ, « Les transports parisiens entre reconstruction et rénovation », *in Paris, août 1944 - mai 1945 : reconstruire et rénover. Journées d'études du CPL*, Hôtel de ville de Paris, 24 novembre 2011, non publié.

2205 AN, 72AJ/58 Le Comité de libération du Gaz au CLL du 9e, 25 août 1944

2206 AN, 72AJ/58 Compagnie du gaz de Paris, témoignage de monsieur Junger et du comité de libération du gaz. 27 novembre 1944

2207 AN, 72AJ/58 Le Comité de libération du Gaz au CLL du 9e, 25 août 1944

2208 Maitron en ligne, notice VERKAART Marcel, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article134147 , version mise en ligne le 30 novembre 2010, page consultée le 28 septembre 2014

Pour les services concédés, le travail d'épuration s'accompagne d'une volonté de réforme qui, à la différence du statut administratif du département, est bien reçue par la préfecture et le gouvernement. La mise sous séquestre des biens de la compagnie du gaz de Paris, et les travaux et débats engagés pour créer une régie des transports parisiens sont directement liés au travail d'épuration administrative mené par le CPL et les comités d'épuration, ce qui met en débat la question générale du devenir des services concédés dans le département de la Seine. La pression des comités de libération de ces services et des syndicats reçoit un accueil favorable, le gouvernement désirant nationaliser un certain nombre d'entreprises accusées de collaboration économique. La vitalité du mouvement syndical fait également redouter de graves conflits si un tel mouvement n'est pas amorcé[2209].

Dans chaque commune de banlieue, un même processus d'enquête et de mise à l'écart a lieu pour les employés municipaux. Durant quelques jours, le manque de directives entraîne de la part des CLL une autonomisation du processus avec de nombreuses arrestations. Rapidement, le CPL et la préfecture diffusent des règles à respecter. Le 12 septembre 1944, le CPL donne ses instructions aux CLL[2210], qui sont proches de celles de la préfecture, diffusées trois jours plus tard. S'inquiétant « du fonctionnement des commissions d'épuration locale du personnel communal, qui sous l'emprise des CLL, n'offrirait pas les conditions d'un jugement équitable et identique »[2211], le préfet prend des dispositions le 15 septembre : les commissions d'épuration locales doivent adopter la même composition et le même fonctionnement que la commission d'épuration de la préfecture de la Seine[2212].

Toutes les commissions d'épuration dépendantes de la préfecture de la Seine ont donc la même organisation. Des directives communes leur sont également fournies. Il leur est demandé de s'attacher plus particulièrement au sort des plus hauts responsables sans « se laisser égarer par l'examen de petits incidents sans importance »[2213]. Cependant, si la commission d'épuration examine le dossier, elle ne formule que des propositions, ensuite remises au préfet. Pour le cas des services concédés, le président du conseil d'administration

2209 Michel MARGAIRAZ, « Les transports parisiens entre reconstruction et rénovation », *op. cit.*
2210 AD 75, 1520W/13 Circulaire n°3, Épuration des administrations départementale et communale de la Seine, 12 septembre 1944
2211 Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 1149.
2212 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, n° 208 du 16-17 septembre 1944
2213 BHdV *Ibid.*

de la structure concernée a également son mot à dire, filtre atténuant sans doute l'intransigeance présumée des représentants syndicaux et résistants. *In fine*, c'est le préfet qui prend les décisions pour tous les fonctionnaires territoriaux[2214]. Le fait que les CLL, puis les délégations spéciales, soient privées du pouvoir, traditionnellement dévolu aux maires, de désigner ou révoquer les employés est durement ressenti. Ainsi, les fonctionnaires de mairie, en particulier les secrétaires généraux, écartés de leurs fonctions lors de la libération, ne sont que suspendus, quand bien même les CLL auraient pu vouloir les écarter définitivement. La préfecture de la Seine l'explique par le fait que ces derniers n'ont aucune existence légale, et qu'il faut attendre que la préfecture prenne l'arrêté de constitution des conseils municipaux provisoires, ou délégations spéciales, pour que les décisions puissent être prises effectivement. Ceci consiste tout de même en une forte réduction du pouvoir des maires, et une entorse à la loi municipale de 1884, qui reconnaît comme un des pouvoirs principaux du maire celui de nomination du personnel[2215]. Le CPL réagit, alerté par l'union des maires patriotes au début du mois de novembre 1944[2216]. Cette situation est la base de nombreux contentieux, quand les avis des commissions d'épuration sont contredits par le préfet[2217].

La commission d'épuration de la préfecture de la Seine a connaissance de 2 000 dossiers, et prend, d'après Léo Hamon, des sanctions mesurées, bien qu'il ait pu y avoir des « débats houleux »[2218]. Au début du mois de décembre 1944, elle a proposé 39 révocations sans pension, 20 révocations avec pension et une quarantaine de déplacements d'office, pour les sanctions les plus lourdes[2219]. En banlieue, les sanctions sont également peu nombreuses sauf pour le corps particulièrement exposé des secrétaires généraux de mairie, qui connaît une vague d'épuration sans précédent[2220], bien que, dans certains cas, ils soient conservés et

2214 BHdV Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n° 250 du 6-7 novembre 1944

2215 Albert FAIVRE, *La loi municipale du 5 avril 1884 : texte complet annoté, commenté et expliqué par les circulaires et documents officiels*, Paris, Derveaux, 1886.

2216 BHdV Bulletin municipal officiel du 30 novembre 1944, Résolution relative à l'épuration du personnel municipal des communes de la Seine

2217 Comme à Montrouge, qui envoie aux autres conseils municipaux provisoires un vœu de protestation le 8 novembre 1944. Auguste Gillot va plus loin en accusant la préfecture de la Seine de protéger des fonctionnaires compromis. Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 1157, 1174.

2218 INA PH802000660 Archives politiques de 1944 plage 18, Léo Hamon, Vice-Président de Comité parisien de la libération, la poursuite de l'épuration politique, allocution radiodiffusée, 19 novembre 1944

2219 AD 75, 1027W/20 Congrès des CLL. Rapport de M. Hamon, vice-président du CPL, commissaire aux affaires administratives, décembre 1944

2220 Emmanuel BELLANGER, *Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950*, Thèse de doctorat, Paris 8, Saint Denis, 2004, p. 1158.

loués pour leurs qualités d'administrateurs. La personnalité du secrétaire général de mairie est un des principaux facteurs de la stabilité et de la modération de l'épuration. À Pantin, l'attitude de la secrétaire de mairie, Mme Gérain, qui tient son poste de 1936 à 1966, a une heureuse incidence sur les employés[2221], puisque aucune sanction n'est prise[2222]. C'est le même schéma à Créteil, où le maire provisoire, Éloi Aldebert reconnaît le rôle déterminant de son secrétaire général à la libération :

> Je ne puis que me féliciter des conseils judicieux qu'il m'a fournis pour l'accomplissement d'une tâche ingrate et délicate, à laquelle je n'étais pas préparé. [2223]

La moitié seulement des communes de la Seine prononce des sanctions contre des agents[2224], rarement plus de dix. La seule exception est Saint-Denis, la ville de Jacques Doriot, où plus de 100 agents ont été sanctionnés. Auguste Gillot, le nouveau maire provisoire, souhaite liquider l'héritage PPF de la ville, et en même temps donner l'exemple de l'intransigeance qu'il voudrait voir à l'œuvre partout ailleurs, en tant que président de la commission de la justice du CNR. À Aubervilliers, fief de Pierre Laval, une épuration très forte est demandée publiquement, notamment par la section du parti communiste, qui souhaite voir « les lavaliens à la porte »[2225] et réclame énergiquement l'épuration de la mairie. Les sanctions restent peu nombreuses[2226].

Un contrôle sur l'épuration judiciaire

À l'échelle des CLL, l'épuration s'étend à tous ceux qui « ont appartenu à une organisation favorable aux autorités occupantes ou [ont] joué un rôle quelconque dans la politique de collaboration (ex RNP, PPF, [MSR], Francistes, etc.) »[2227] comme à ceux qui ont

2221 Emmanuel BELLANGER, *Pantin, Mémoire de ville, mémoires de communaux*, Pantin, Archives communales, 2001.
2222 Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 1160.
2223 AC Créteil, K2/6 Personnel communal : sanctions disciplinaires, contentieux [1935-1946]
2224 Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 1160.
2225 CHSP, CT/23 Parti communiste français, section d'Aubervilliers. Les lavaliens à la porte, s.d.
2226 Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 1160.
2227 AC Pantin 1Fi/1146 CLL de Pantin, Avis annonçant la création de la commission d'épuration, s.d.

été « en relations avec les Allemands ou [ont] manifesté une activité antinationale pour lesquelles il existe des aveux ou des commencements de preuve par témoin ou document »[2228]. Tous les étrangers font également l'objet d'enquêtes. C'est pourquoi une autre commission est souvent créée dans chaque commune.

À l'échelle départementale, la présence de la préfecture de police écarte la préfecture de la Seine et le CPL de la question : il n'existe pas de commission d'épuration judiciaire à l'échelle du CPL. Le commissaire à la police, Georges Marrane, joue un rôle de médiation et de coordination de l'action des comités locaux. Ces derniers ont la volonté d'agir rapidement, ce qui est tout à fait contradictoire avec l'organisation habituelle de la justice. Les commissions d'épuration agissent parfois de concert, mais pas toujours en accord avec les décisions du CPL. Ainsi, plusieurs communes de la Seine s'accordent pour demander la mise en place d'une législation « qui permette d'obtenir une répression rapide et complète »[2229], et un avant-projet est soumis à Georges Marrane. Il est clairement demandé de pouvoir déroger, pour ce « problème exceptionnel »[2230], aux principes de la légalité républicaine, et à certains droits de la défense, ce que justifie « l'intervention trop souvent abusive »[2231] de certains avocats, ou autres protecteurs occultes. Des différences locales sont très marquées. Le CLL de Saint-Mandé, présidé par Jean Bertaux, reste désireux de confier ces tâches aux services compétents de la police et de la justice, à condition que le traitement des dossiers soit effectué avec célérité et impartialité[2232]. Celui de Levallois « se tient dans le domaine indiqué par une note de la police Judiciaire du 28 août, et complétée elle-même par une note du préfet de police en date du 3 septembre »[2233]. À l'inverse, celui du 14e arrondissement appelle de ses vœux des mesures exceptionnelles, adaptées aux « circonstances révolutionnaires du temps »[2234], notamment la création de « tribunaux spéciaux de salut public ». Ce souci est en partie apaisé par la nomination, par les CLL, de jurés pour les cours de justices « devant juger les traîtres à la patrie »[2235]. C'est parmi ces jurés nommés par les CLL que sont choisis les quatre hommes qui condamnent Robert Brasillach à la peine de mort, en janvier 1945[2236].

2228 AC Pantin 1Fi/1146 *Ibid.*
2229 AD 75, 1027W/20 P. Guermeur, secrétaire de la commission d'épuration de Courbevoie à Georges Marrane, le 25 septembre 1944
2230 AD 75, 1027W/20 *Ibid.*
2231 AD 75, 1027W/20 *Ibid.*
2232 AD 75, 1027W/20 Saint-Mandé, propositions concernant l'épuration, s.d.
2233 AD 75, 1027W/20 Les membres de la commission d'épuration de Levallois-Perret à Monsieur Marrane, Responsable du CPL des organisations d'épuration, 17 octobre 1944
2234 AD 75, 1027W/20 Résolution du CLL du 14e arrondissement, 14 septembre 1944
2235 AD 75, Champigny-sur-Marne, INV013496 (Cote provisoire), André Carrel, syndic du CPL, au CLL de Champigny, 30 septembre 1944
2236 Alice KAPLAN, *The Collaborator: The Trial and Execution of Robert Brasillach*, Chicago, University of

À l'image de ces différences d'appréciations, les commissions d'épuration font preuve de plus de dynamisme. À Pantin, au 15 février 1945, 54 personnes sont mises en cause, parmi lesquelles 14 en fuite ou non-arrêtées. De son côté, la commission d'épuration de Champigny-sur-Marne a ouvert environ 200 dossiers, bien que, pour la très grande majorité d'entre eux, les informations soient très lacunaires[2237].

Passés les premiers moments d'improvisation, la question se pose de savoir comment ces organismes doivent travailler et combien de temps il doivent perdurer. Le 16 octobre 1944, le CPL adopte diverses dispositions au sujet de l'épuration, sur des propositions de Léo Hamon et de Georges Marrane. La plus notable est la volonté de créer des comités de vigilance dans chaque commune, pour préparer les dossiers examinés par les commissions d'épuration. D'après les initiateurs du projet, il s'agit de faire confiance à la population qui a montré une grande modération et une grande sagesse. Le projet est adopté par le CPL le 31 octobre[2238]. Ce dernier précise ses idées sur d'autres aspects de l'épuration, en proposant des solutions qui visent à raccourcir les délais d'instruction et de jugement des affaires, pour donner une place institutionnalisée aux CLL dans le processus, en demandant qu'ils soient toujours entendus comme témoins. Enfin, le CPL milite pour la création rapide du comité interrégional d'épuration pour les entreprises, pour « le châtiment rapide des grands coupables »[2239] et que le gouvernement prenne une ordonnance pour « obliger l'employeur à se défaire de mauvais employés »[2240].

Beaucoup de CLL demandent un statut juridique pour les commissions locales d'épuration, notamment pour que leurs responsables puissent remplir leur tâche à plein temps, en bénéficiant d'indemnités[2241]. La question de la commission d'épuration est souvent aussi amalgamée avec celles des Milices patriotiques, dont l'appui est jugé indispensable en complément des commissions d'épuration ou en tant qu'acteur de l'épuration à part entière[2242]. Le CNR et le CPL soutiennent naturellement ces demandes, en mettant sur pied un statut des commissions locales d'épuration et de justice au congrès des comités départementaux de

Chicago Press, 2000, p. 128-142.

2237 MRN, 14/RCAR/1 Commission d'épuration de Champigny-sur-Marne, Fiches nominatives, [septembre-octobre 1944]

2238 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 6 novembre 1944, procès-verbal de la séance du mardi 31 octobre 1944

2239 MRN, 2/BMO *Ibid*.

2240 MRN, 2/BMO *Ibid*.

2241 AD 75, 1027W/20 La commission d'enquête de Champigny-sur-Marne au Comité parisien de la libération, 18 septembre 1944

2242 AD 75, 1027W/20 Suggestions soumises par le CLL de Villemomble, s.d.

libération, du 15 au 17 décembre 1944[2243], bien qu'à cette date la plupart des affaires aient déjà été traitées par les comités de libération.

La principale tâche concrète du CPL en matière d'épuration judiciaire touche à l'internement des personnes arrêtées à la faveur de l'insurrection et dans les jours qui suivent. Un grand nombre de personnes sont internées, principalement au camp de Drancy et au fort de Noisy-le-Sec. Le CPL, lors de sa deuxième séance, vote une résolution qui tend à limiter au maximum les arrestations arbitraires et demande que des dossiers les plus complets possibles soient fournis par les CLL[2244]. Pourtant, ces avertissements sont insuffisants et les personnes arrêtées à la libération sont internées pendant un temps assez long avant que leur cas soit examiné et, pour la plupart d'entre eux, sans que les divers éléments nécessaires à un jugement impartial n'aient été rassemblés[2245].

Pour pallier ces insuffisances, le CPL institue des commissions de triage et de classement dans chaque lieu d'internement accueillant les personnes arrêtées au moment de la libération. Le camp de Drancy, où 10 000 personnes sont détenues en octobre[2246], fait l'objet de nombreuses critiques, et le CPL demande rapidement un récolement général des dossiers, en faisant appel aux comités locaux de libération pour procéder « à des enquêtes sur les personnes de leurs localités actuellement détenues à Drancy et pour lesquelles aucun dossier n'existe »[2247]. Il semble en effet qu'un grand nombre de dossiers sont ouverts sur des motifs assez minces, comme le fait d'être « admirateur de l'Allemagne »[2248], ou d'avoir eu des contacts avec des Allemands ou des collaborateurs notoires[2249]. Les CLL sont parfois en peine d'apporter eux-mêmes des éléments plus précis. Le président de la commission d'épuration de Montreuil, même après un complément d'enquête, ne peut fournir que des chefs d'accusation assez vagues pour les personnes arrêtées dans la commune : « dénoncé comme membre du

2243 MRN, 4/16 CNR, *Assemblée nationale des Comités Départementaux de la libération des 15, 16, 17 décembre 1944 à l'Hôtel de Ville de Paris. Résolutions et vœux adoptés par l'Assemblée nationale*, 1944, p. 23-25

2244 BHdV Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n° 198 du 5 septembre 1944 : de la méthode dans les arrestations, résolution proposée par M. Georges Marrane commissaire à la police, et adoptée à l'unanimité par le CPL. dans sa séance plénière du 4 septembre 1944.

2245 AD 75, 1027W/20 Rapport des représentants du Comité parisien de la libération à la commission du triage de Drancy, 11 septembre 1944

2246 MRN 2/BMO Supplément au BMO du 14 octobre 1944, séance du lundi 9 octobre 1944

2247 AD 75, 1027W/20 Note concernant les défauts d'organisation du camp de Drancy et les moyens d'y remédier, s.d.

2248 MRN, 14/RCAR/1 Commission d'épuration de Champigny-sur-Marne, Fiches nominatives, [septembre-octobre 1944]

2249 MRN, 14/RCAR/1 Ibid.

PPF », « relations avec milice », « collaboration », ou « dénonciation »[2250]. En conséquence, la « dénonciation basée sur la rancune personnelle »[2251] est un argument régulièrement brandi en défense. Deux raisons commandent l'urgence de ce récolement. La première, aux yeux du CPL la plus importante, est le risque de voir libérer des collaborateurs notoires. Le 11 septembre 1944, le rapport des représentants du CPL au camp de Drancy, ne fait état que de ce danger, jugeant « impossible, sous peine de faire les plus graves erreurs, de faire des propositions de libération sans dossier »[2252]. La seconde, beaucoup moins urgente, est d'éviter que des internements abusifs se prolongent trop longtemps, et quand les dossiers sont régulièrement constitués, ceux pour lesquels on ne trouve que peu « d'éléments à charge »[2253] sont libérés. Ainsi, au camp de Noisy-le-Sec, sur les 137 premiers dossiers examinés, 110 libérations sont prononcées au cours de la deuxième quinzaine du mois d'octobre[2254].

Le sort des détenus des camps d'internement est également un sujet de discussion assez sensible. Une partie de l'opinion publique se scandalise des conditions de vie des internés, jugées trop bonnes pour certains[2255], trop mauvaises pour d'autres[2256]. Comme souvent, la pérennité des hommes et des méthodes anciennes est dénoncée. Un des adjoints au maire de Drancy, visitant le camp le 7 octobre, juge regrettable qu'un des responsables, « qui était déjà au camp du temps des Juifs, soit encore là au temps des collaborateurs »[2257]. La fermeture de ces camps, « symbole d'un régime contre lequel la France a fait la Résistance », est également demandée[2258].

2250 AD 75, 1027W/20 Lettre du président de la commission d'épuration de Montreuil à Georges Marrane, 14 novembre 1944
2251 AD 75, 1027W/20 Lettre d'André Vouillot à Georges Marrane, 24 octobre 1944
2252 AD 75, 1027W/20 Rapport des représentants du Comité parisien de la libération à la commission du triage de Drancy, 11 septembre 1944
2253 AD 75, 1027W/20 Lettre de Raymond Lieutard, responsable de la commission de triage du camp de Noisy-le-Sec à Georges Marrane, s.d.
2254 AD 75, 1027W/20 *Ibid.*
2255 AD 75, 1027W/20 Front national, Union des femmes françaises, pétition, s.d. Cette pétition demande pour les internés de Drancy « les conditions de vie morale et matérielle des anciens hôtes de Drancy et de toutes les prisons et camps où furent internés toutes leurs victimes »
2256 AD 75, 1027W/20 Lettre anonyme, 11 octobre 1944. Cette lettre compare notamment la situation de la libération avec celle des Juifs, mettant en avant « la situation sanitaire inquiétante » du camp et dénonçant des sévices.
2257 AD 75, 1027W/20 Lettre de B. Gibrat et J. Galvez, 7 octobre 1944
2258 AD 75, 1027W/20 Résolution manuscrite du comité local de libération de Colombes, s.d.

B- Le contournement des contraintes : l'exemple du ravitaillement

De par leur caractère consultatif, les CDL doivent faire pression ou convaincre s'ils veulent peser sur les décisions. Pour ce faire, le CPL développe rapidement une intense activité d'information dans plusieurs domaines intéressant particulièrement la population, et certains membres du comité se spécialisent même sur des questions bien particulières. C'est d'autant plus vrai pour les membres du bureau, à qui est confié un commissariat, à l'image des attributions des commissions clandestines. Pour les questions touchant la situation matérielle des Parisiens, que ce soit pour l'approvisionnement en denrées comestibles ou en énergie, et pour la reconstruction des habitations sinistrées, la remise en route de l'industrie, ses membres deviennent des spécialistes.

Pour le ravitaillement de la population, le CPL se place aussitôt dans une posture de conseiller privilégié, tout en faisant preuve d'un grand dynamisme, d'une bonne capacité d'appréhension des problèmes et d'imagination dans les solutions proposées. Dans ce domaine, la survivance des structures et des méthodes héritées du régime précédent sont systématiquement remises en cause par les représentants des comités de libération, qui font en outre preuve d'une grande opiniâtreté. Du point de vue des municipalités, l'enjeu est également de taille : l'amélioration rapide du ravitaillement et le souci de défendre les intérêts primordiaux de la population, est un argument politique incontestable et pour les délégations spéciales une promesse de succès électoral. De plus, la taille de l'agglomération parisienne, le manque de ressources agricoles et l'impossibilité pour la population de rechercher facilement par elle-même un complément aux rations donnent à la situation un caractère d'urgence, qui devient critique au cours de l'hiver 1945.

Le paysage complexe de l'organisation du ravitaillement

Pour toutes les questions qui ressortent de son autorité, la méthode de travail du CPL est plutôt uniforme. Une commission unique est constituée, chargée de s'emparer des questions relatives à son objet et, dans certains cas, de créer des sous-commissions pour traiter de problèmes plus spécifiques. Toutefois, pour le ravitaillement, le CPL adopte une organisation particulière. Deux organismes sont créés : un commissariat et une commission. Le commissariat est un organisme permanent, qui travaille à temps plein sur son sujet, à la différence de la commission, qui engage moins ses membres. Le commissariat est composé

de Roger Deniau, et de plusieurs chargés de mission qui sillonnent le département. La commission compte six membres : Roger Deniau, M. Billard (UDS), le Commandant Raynal (FN), Jeanne Dumas (UFF), M. Chaussier (CFTC) et des M. Metay (FUJP)[2259]. Chacun est responsable d'une sous-commission chargée d'un domaine particulier. La sous-commission d'études, présidée par Roger Deniau, examine le fonctionnement des services publics ou privés du ravitaillement et réfléchit à des réformes de structure. Les autres sous-commissions sont chargées du contrôle économique et de la répression du marché noir, du contrôle de la collecte, de la répartition des denrées et des transports, des stocks et de la qualité des denrées et des cantines, coopératives, restaurants sociaux, du secours social et des soupes populaires.

La commission se réunit plusieurs fois par semaine et met au point des dispositifs très complets en ce qui concerne le droit de réquisition des pouvoirs publics municipaux, ou bien une organisation des transports plus efficace pour aller chercher des denrées dans les départements voisins. Mais, et c'est là tout le point sensible pour le CPL, ses décisions n'ont qu'une valeur consultative. À la réunion d'information du 31 août 1944, Roger Deniau semble s'y résigner :

> La tâche du commissaire au ravitaillement est de transmettre aux services intéressés les désirs de la population parisienne.[2260]

Malgré la bonne volonté de Roger Deniau, soutenu par tous les membres du CPL qui, en séance plénière, échangent longuement sur toutes les questions touchant au ravitaillement, le commissariat au ravitaillement du CPL se heurte à l'administration. Dès le 4 septembre, il fait part de son « impression que certains fonctionnaires du ravitaillement considèrent le rôle du commissaire au ravitaillement du Comité parisien de la libération comme un empêcheur de tourner en rond »[2261]. Le 16 septembre, le commissaire au ravitaillement s'attribue trois tâches essentielles, de plus grande ambition :

> Obtenir par tous les moyens, mais dans la discipline un meilleur ravitaillement pour l'ensemble de la population ; créer un organisme de contrôle nécessaire pour les initiatives privées ; enfin, rechercher les modifications de structures qui doivent être

2259 AD 75, 1027W/20 Commission du ravitaillement, séance du vendredi 16 septembre 1944.
2260 MRN, Comité parisien de la libération. Réunion d'information du 31 août 1944
2261 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 14 septembre 1944, Procès-verbal de la séance du lundi 4 septembre 1944

apportées aux organisations de ravitaillement existant actuellement.[2262]

Quelques semaines plus tard, le CPL fixe un cadre plus précis à l'action du commissariat, non sans avoir regretté que la commission du ravitaillement soit « laissée à l'écart »[2263], et demandé qu'elle soit investie « de pouvoirs d'investigation et de contrôle »[2264]. Un document adopté en séance plénière donne au commissariat au ravitaillement le pouvoir « d'intervenir à tout moment et dans tous les domaines »[2265] pour que les désirs de la population soient «si possible retenus »[2266]. Pour ce faire, il réclame un « droit de regard sur tout ce qui touche au ravitaillement général du département de la Seine »[2267] et un pouvoir « d'investigation et de contrôle »[2268]. Avant même l'adoption de ce texte statutaire, qui n'est d'ailleurs pas validé par la préfecture de la Seine, les chargés de mission auprès du commissaire au ravitaillement sillonnent le département de la Seine pour faire des audits complets et sans cesse renouvelés de la situation, afin que le CPL puisse proposer des solutions adaptées.

Le CPL se trouve confronté à un grand nombre d'interlocuteurs, et il est parfois malaisé de déterminer les responsabilités exactes de chacun. Du côté de la Résistance, en plus du commissariat au ravitaillement du CPL, qui rend compte devant la commission *ad hoc* et le comité plénier, chaque comité local a constitué sa commission du ravitaillement, qui reçoit rapidement les instructions du CPL par l'intermédiaire des chargés de mission du commissariat au ravitaillement, qui effectuent des tournées[2269]. La volonté de lier les CLL et le CPL pour qu'ils « forment un bloc »[2270], comme le souhaite Marcel Brénot devenu représentant de la CGT à la commission du ravitaillement, est à l'origine d'une autre initiative, qui échappe pourtant à l'autorité directe du CPL : la coordination des CLL pour le ravitaillement. Les CLL, appuyés par André Tollet, ont créé le 4 octobre 1944 une

2262 AD 75, 1027W/20 Commission du ravitaillement, séance du vendredi 16 septembre 1944.
2263 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 14 septembre 1944, Procès-verbal de la séance du lundi 4 septembre 1944
2264 MRN, 2/BMO *Ibid.*
2265 AD 75, 10114/64/5 10 Ravitaillement, Projet Deniau, 20 septembre 1944
2266 AD 75, 10114/64/5 10 *Ibid.*
2267 AD 75, 10114/64/5 10 *Ibid.*
2268 AD 75, 10114/64/5 10 *Ibid.*
2269 AC Gennevillers H26/96bis Visite de M. Grandjean de la commission du ravitaillement du CPL, 19 septembre 1944. L'envoyé du CPL décrit quelques prérogatives du CLL en matière de ravitaillement :
- Au sujet du marché noir, des perquisitions sont possibles, par un agent et un membre du CLL ou du conseil municipal.
- L'achat direct par la commune n'est possible que pour les fruits et légumes.
- Le CLL peut fournir des permis de circuler uniquement pour un « tonnage appréciable ».
2270 AD 75, 1027W/20 Commissariat au ravitaillement, Réunion des responsables du ravitaillement des Comités locaux de libération, séance du mercredi 11 octobre 1944

« commission technique »[2271] pour examiner les réformes de structure nécessaires. La Commission centrale du ravitaillement (CCR) des comités locaux de la région parisienne – appellation officielle – écrit aux membres du CPL le 30 octobre pour se placer sous son autorité. La CCR émane certes des CLL mais également des organisations des syndicats ouvriers, des gardes patriotiques, des ménagères, des petits commerçants « représentant l'ensemble de la population laborieuse de Paris et de la banlieue »[2272]. Ce regroupement, qu'on imagine sans peine dominé par une majorité de membres du PC, de l'union des syndicats ou de l'UFF, est bien décidé à passer à l'action, annonçant avoir à sa disposition « des moyens financiers et autres »[2273]. Roger Deniau est gêné par la constitution de cette commission qu'il juge redondante avec l'organisation de la commission du ravitaillement du CPL. La création de cette coordination des commissions de ravitaillement des CLL s'inscrit dans un schéma généralement partagé par les CLL et les délégations spéciales de banlieue qui tiennent fermement à leur indépendance, notamment en ce qui concerne la collecte de denrées, allant jusqu'à se placer en opposition directe avec les circulaires du ministère du Ravitaillement, qui leur défendent clairement de se ravitailler elles-même[2274].

En somme, c'est un interlocuteur important pour le CPL en matière de ravitaillement, quand bien même il peut représenter une forme de concurrence pour l'action du commissariat au ravitaillement, voire, pour reprendre l'expression clé de cette période, une forme de dualité au détriment du CPL. Roger Deniau n'a d'ailleurs jamais formellement accédé au souhait de la commission centrale du ravitaillement de lui offrir une position officielle à ses côtés, malgré un débat sur ce sujet au cours de plusieurs séances, entre la fin du mois d'octobre et le début du mois de décembre. Au cours de la séance du 5 décembre, Charles Grodzenski, le représentant des comités populaires, et Émilienne Galicier, pour l'UFF, poussent le CPL à accorder une plus grande place à la commission centrale du ravitaillement[2275], qui de son côté, ne s'interdit pas de se parer parfois de l'autorité du CPL pour s'adresser aux CLL[2276].

Du côté de l’administration, les services centraux du ravitaillement sont divisés en deux

2271 AD 75, 1027W/20 *Ibid.*

2272 AD 75, 1027W/20 Commission centrale du ravitaillement au président et aux membres du CPL, 30 octobre 1944

2273 AD 75, 1027W/20 *Ibid.*

2274 AC Gennevillers H26/96bis, Note pour Mr Le président du CLL de Gennevilliers, 21 septembre 1944

2275 MRN, 2/BMO Procès-verbal de la séance du 5 décembre, Supplément au BMO du 11 décembre 1944

2276 AD 75, 1027W/20 Commission du ravitaillement, séance du vendredi 20 octobre 1944 La commission centrale du ravitaillement a envoyé, le 13 octobre, une circulaire aux comités locaux, portant l'entête « Comité parisien de la libération – Commission du ravitaillement », ce qui a entraîné une protestation du bureau du CPL.

entités pour le département de la Seine, une relevant de la préfecture, dirigée par René Sigot[2277] et une relevant de la direction générale du ravitaillement, dirigée par le commandant Raynal, directeur départemental, qui fait également partie de la commission du ravitaillement du CPL, et qui en préside la 3e sous-commission.

Le commandant Raynal est un personnage clé du ravitaillement du département de la Seine, à la charnière entre administration et comités de libération. Cette particularité est liée à son parcours : il est le fondateur d'une compagnie FTP aux Halles de Paris, devenu à la libération le Bataillon Bara qui, jusqu'en novembre 1944 a assuré « la police du ravitaillement de Paris »[2278]. À la commission du ravitaillement, il encourage les initiatives des comités locaux, souvent contre Roger Deniau, qui, paradoxalement, défend les prérogatives ministérielles face à un représentant de l'administration qui appelle à les dépasser[2279]. À ce titre, le commandant Raynal s'évite les foudres de ceux qui ne manquent pourtant pas de critiquer l'administration du ravitaillement dans son ensemble. Dans *L'Humanité* du 10 novembre 1944, M. Raynal est d'ailleurs uniquement présenté comme le chef du bataillon Bara[2280]. La confusion de la population entre les différents acteurs administratifs et politiques du ravitaillement parisien nuit au CPL, qui est rendu responsable des manquements, au même titre que les autres. Sur le terrain, les communes souvent empêchées d'agir commencent à se retourner également contre le CPL lui-même, accusé de ne pas parler assez fort[2281]. « Certaines méprises se sont produites au sujet du Commissariat au ravitaillement »[2282], se défend Roger Deniau contre ces attaques, lui qui ne manque pas de mettre en avant l'impuissance du commissariat au ravitaillement face à l'administration[2283].

De la bonne volonté à l'exaspération

La tâche du CPL en la matière se résume ainsi rapidement à un suivi au jour le jour des stocks et des rations distribuées dans le département. Une exception existe toutefois pour l'approvisionnement en charbon, où le CPL prend des initiatives qui bousculent l'inertie

2277 MRN, 2/BMO Bulletin municipal officiel du 28 août 1944
2278 AN, 627AP/27 Lettre du colonel Rol au général Revers, 10 décembre 1944
2279 AD 75, 1027W/20 Commission du ravitaillement, séance du vendredi 20 octobre 1944
2280 MRN, 2/Q41 L'Humanité, n° 74, 10 novembre 1944
2281 AD 75, 1520W/13 Le président de la commission du ravitaillement de Saint-Maur-des-Fossés au président du CPL, 29 novembre 1944
2282 AD 75, 1027W/20 Commissariat au ravitaillement, Réunion des responsables du ravitaillement des Comités locaux de libération, séance du mercredi 11 octobre 1944
2283 AD 75, 1027W/20 Ibid.

administrative. Chasse gardée d'André Tollet et de sa commission de la reprise économique, le ravitaillement en charbon soulève des problèmes un peu moins complexes en ce qui concerne la collecte et la répartition. Les lieux de production sont beaucoup plus restreints, la reconstruction des infrastructures de transports qui permettent d'acheminer le charbon est considérée comme une priorité nationale. C'est ce qu'explique le président de la commission du ravitaillement du CPL à celui du CLL de Pantin, le 13 novembre 1944 : les mines du Nord sont en cours de reprise mais l'approvisionnement n'augmentera pas tant que les transports ne seront pas rétablis[2284]. Cela dit, le ministre de la Production industrielle semble moins réticent à déléguer une partie de ses attributions aux comités de libération. Ainsi, le CPL a pu organiser des convois de camions pour aller chercher du charbon sur des péniches bloquées sur l'Aisne et l'Oise à cause des crues du mois de décembre 1944. Quand il réussit à obtenir des résultats satisfaisants, à l'image de ce convoi de charbon[2285], ou quand il obtient une meilleure distribution d'électricité pour les foyers sans gaz de Paris[2286], le CPL n'hésite pas à en faire la publicité[2287].

Les réalisations du CPL et des CLL en matière de ravitaillement se bornent à des événements symboliques qui, s'ils sont appréciés de la population, n'en sont pas moins des aveux d'impuissance. Le goûter de la libération pour les enfants des écoles, organisé le 9 octobre 1944 ne peut servir que de maigres rations aux écoliers – 100 grammes de pain, 20 grammes de confiture et 25 grammes de biscuits caséinés[2288] –, les colis et repas organisés

2284 AC Pantin H40 Lettre de Roger Deniau au président de la commission du ravitaillement de Pantin, 13 novembre 1944

2285 BHdV « La Bataille du Charbon », Bulletin municipal officiel du 22 décembre 1944. À cette occasion, le préfet de la Seine prononce une allocution laudative à destination du CPL et des CLL, artisans de cette opération :

> Je tiens à transmettre, au nom du Gouvernement, mes remerciements à ceux qui ont compris la signification de ce geste de solidarité et ont apporté leur aide précieuse à cette expédition.
> Même si cette initiative n'a qu'une portée limitée, elle traduit, en tout cas, le désir ardent de triompher des difficultés de tout ordre auxquelles se heurte aujourd'hui le ravitaillement de notre Capitale.
> Je souhaite que de prochaines expéditions, auxquelles l'Administration continuera à apporter son aide technique et financière, rassemblent encore un plus grand nombre de véhicules, et contribuent ainsi à donner un adoucissement au sort des plus malheureux.

2286 AN, 397AP/10 Communiqué à la presse : Communiqué à la presse : Le Comité parisien de la libération obtient une amélioration pour les foyers sans gaz de Paris, s.d.

2287 André TOLLET et Claude LECOMTE, *Ma traversée de siècle*, *op. cit.*, p. 58.André Tollet raconte pourtant que ces initiatives n'étaient pas reçues avec enthousiasme par Maurice Thorez, qui estime que le CPL joue un rôle qui ne doit pas être le sien : « Je me suis même fait accrocher par Maurice Thorez qui m'a dit que ce n'était pas le boulot du CPL. J'étais à la tribune à côté de lui et il m'a montré d'un doigt accusateur ». Bien que nous n'ayons pas trouver de document confirmant ce souvenir, il nous semble que cette position se situe dans la ligne impulsée par Maurice Thorez lors du congrès d'Ivry.

2288 AN, 397AP/10 Ravitaillement général de la Seine, aux maires et CLL, 28 septembre 1944

pour Noël sont en revanche une plus franche réussite, grâce à l'appui du ministre du Ravitaillement, qui a mis à la disposition du CPL de quoi organiser des repas de Noël pour enfants, vieillards, familles de déportés et 100 000 colis envoyés aux soldats qui poursuivent les combats, grâce aux CLL et à la générosité de la population et des commerçants[2289]. Les CLL participent aussi très largement à cette opération. C'est celui du 5e arrondissement qui gère la répartition des denrées[2290]. À Boulogne-Billancourt, il est constitué 220 colis et deux arbres de Noël pour 60 enfants de combattants et 25 enfants de déportés. Le départ des camions de colis est l'occasion d'un rassemblement public, sur la place de l'hôtel de ville[2291].

À part ces réalisations ponctuelles, la tâche du CPL est réduite à la présentation de rapports, à chaque séance de la commission du ravitaillement et très régulièrement aux séances plénières du CPL où, à onze reprises, un exposé général est discuté. Au fur et à mesure que le CPL fait l'expérience de son impuissance, le ton de ces exposés se modifie, passant de l'optimisme à l'inquiétude, pour aller jusqu'au découragement et à la colère. Sous l'occupation, la population, appuyée par les publications clandestines de la Résistance, imputait les manques et les pénuries aux Allemands et aux collaborateurs, d'ailleurs avec raison. À la libération, alors que le rationnement se poursuit pour d'autres raisons, cette idée ne tient plus. On accuse désormais les services du ravitaillement d'être encore entre les mains de fonctionnaires vichystes qui sabotent la reprise normale de la distribution des denrées. André Tollet, et les représentantes de l'UFF, Claudine Michaut, puis surtout Émilienne Galicier, se font les porte-paroles de la population, et en particulier des ménagères, au « sens aigu des réalités »[2292], dont les comités, organisés par l'UFF, se multiplient au cours de l'automne 1944[2293]. La préfecture de la Seine demande elle aussi des mesures gouvernementales « plus nettes et plus hardies, notamment en matière d'épuration et de réorganisation économique »[2294].

2289 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 8 janvier 1945. Procès-verbal de la séance du mardi 2 janvier 1945
2290 AC Pantin H27 Lettre du président de la commission du ravitaillement du 5e arrondissement, s.d.
2291 AD 75, 1520W/13 Circulaire n° 36 du CPL aux CLL, 5 janvier 1945
2292 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 14 octobre 1944 Procès-verbal de la séance du lundi 9 octobre 1944
2293 Au cours de la séance du 9 octobre, Claudine Michaut annonce que « 64 comités ont déjà été constitués et à Alfortville on a recueilli 800 adhésions en un seul dimanche » (MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 14 octobre 1944. compte rendu de la séance du 9 octobre 1944).
2294 AN, 3AG(4)/41, Rapport du secrétaire général de la préfecture de la Seine. 24 septembre 1944

Le ravitaillement est un secteur largement verrouillé par le gouvernement provisoire. Pourtant, les ministres Paul Giaccobi puis Paul Ramadier à partir de novembre 1944 ne rechignent pas à recevoir les doléances de la population ou de leurs représentants. Un grand nombre de délégations de l'UFF et d'autres groupements du même type, de membres de CLL, sans compter les membres du CPL, sont reçus par le ministre pendant toute la période[2295]. Outre l'épuration des services centraux du ravitaillement, ce qui est régulièrement demandé à ce dernier est une plus grande décentralisation. Cependant, la politique gouvernementale reste guidée par un principe d'équité, pour empêcher précisément les arrangements locaux au détriment des régions plus isolées et moins favorisées[2296]. Un autre principe, décidé lui par le général de Gaulle, est l'interdiction de demander de l'aide aux Alliés. Pourtant, ceux-ci, au début du mois de septembre, sont disposés à aider au ravitaillement de la région parisienne. Une réunion des municipalités de l'arrondissement de Saint-Denis a lieu le 1er septembre, à l'initiative de la commission civile anglo-américaine, qui annonce l'arrivée de stocks de vivres[2297]. Quelques jours plus tard, le maire de Gennevilliers n'hésite pas à solliciter le commandant du camp américain de Gennevilliers pour lui demander 20 stères de bois pour du mobilier pour les écoles et 100 tonnes de charbon pour les cantines[2298]. Cependant, le général de Gaulle fait mettre fin très rapidement, et sans ménagement, à ses tentatives de rapprochement, qu'il juge attentatoire à la souveraineté nationale, et se montre « très irrité »[2299] des rapprochements entre le CPL et les Américains.

À l'inverse, tout en affirmant que la région parisienne fait partie des régions moins favorisées, l'essentiel des solutions proposées par les membres du CPL sont des appels à toutes les bonnes volontés et aux initiatives privées, en somme, selon l'expression de Roger Deniau, « des mesures exceptionnelles répondant à une situation vraiment exceptionnelle »[2300]. Les sujets d'opposition ne manquent donc pas entre les comités de

2295 Deux exemples parmi d'autres : le 11 octobre, un membre du CLL de Saint-Maur, rapporte une visite qu'il a faite au ministre pour l'entretenir du ravitaillement de la banlieue parisienne (AD 75, 1027W/20 Commissariat au ravitaillement, Réunion du 11 octobre 1944), une délégation conduite par le CLL du Bagnolet est reçue par Paul Ramadier au début du mois de février (MRN, 14/ATOL/1 Délégation auprès du ministre du Ravitaillement, 8 février 1945). À cette occasion, une femme traite même le ministre de « nullité » (*ibid.*). André Tollet, en tant que président du CPL, a également conduit à la fin du mois de février une délégation de « ménagères » chez le ministre du Ravitaillement, qui fut à nouveau chahuté (André TOLLET et Claude LECOMTE, *Ma traversée de siècle*, *op. cit.*).

2296 *Journal officiel de la République française* n° 73 du 24 novembre 1944. Débat sur le ravitaillement, p. 336

2297 AC Pantin H40 Réunion de la commission civile anglo-américaine avec les municipalités de l'arrondissement de Saint-Denis, 1er septembre 1944

2298 AC Gennevilliers, H26/96bis Le maire de Gennevilliers au commandant du camp de Gennevilliers, 18 septembre 1944

2299 André CARREL, *Mes humanités*, *op. cit.*, p. 120-121.

2300 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 5 février 1945. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 1945

libération et les administrations. Le 23 novembre 1944, un meeting organisé à Saint-Denis par Auguste Gillot, le maire provisoire, en compagnie d'Émilienne Galicier et d'André Tollet, proposait comme solution pour le ravitaillement une plus sévère épuration[2301]. Mais cette demande d'épuration n'est pas l'apanage du seul parti communiste. *Le Populaire*, à partir du début de l'année 1945, dénonce également ces lacunes, parlant d'un simple « époussetage à la parisienne »[2302]. C'est ainsi que Georges Marrane peut faire adopter par le CPL, le 21 novembre, un vœu pour la création d'une commission d'épuration du ministère du Ravitaillement. Ce même jour, les autres vœux votés par le CPL rendent bien compte du sentiment d'hostilité généralisé qui commence à se faire jour au sein de l'assemblée. Le bâtonnier Charpentier demande une augmentation des rations, André Tollet l'organisation de colonnes de ravitaillement par le CPL et les CLL pour aller collecter les denrées en province. Robert Bétolaud, représentant l'Alliance démocratique, souhaite que le contrôle du transport des denrées soit renforcé pour lutter contre le marché noir. André Carrel réclame la reconstitution du bataillon de sécurité des Halles, et enfin, Roger Deniau demande que des goûters quotidiens soient servis dans les écoles maternelles[2303].

Conséquence de la lenteur des mesures, l'idée que le CPL doit «dégager sa responsabilité »[2304] dans les carences du ravitaillement se fait jour. Émilienne Galicier le juge « indispensable »[2305] dès le 31 octobre et Roger Deniau brandit régulièrement cette menace, que le CPL met une première fois à exécution à la fin du mois de novembre 1944, en s'accordant sur la publication d'une affiche titrée « le Comité parisien de la libération demande que Paris soit mieux ravitaillé », qui est adoptée à l'unanimité[2306].

Il arrive cependant que le CPL et le préfet de la Seine soient confrontés aux mêmes blocages. Quand Marcel Flouret annonce à la radio en février 1945 que les restrictions d'électricité et de gaz vont cesser, il est très fermement rappelé à l'ordre par le ministre de l'Économie nationale, Pierre Mendès-France[2307]. Dans un rapport au ministre de l'Intérieur,

2301 1027W20 Résolution prise au meeting de Saint Denis du 23 novembre 1944

2302 Cité par Nicolas ROUSSELIER, « L'idée de la France selon les socialiste (été 1944 - janvier 1946) », *in* Serge BERSTEIN et Antoine PROST (eds.), *Le Parti socialiste entre Résistance et République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 68.

2303 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 27 novembre 1944, Procès-verbal de la séance du mardi 21 novembre 1944

2304 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 6 novembre 1944, Procès-verbal de la séance du mardi 31 octobre 1944

2305 MRN, 2BMO *Ibid.*

2306 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 4 décembre 1944, Procès-verbal de la séance du mardi 28 novembre 1944

2307 AN, 3AG(4)/43 Lettre de Pierre Mendès-France, ministre de l'Économie nationale, au préfet de la Seine, 16 février 1945

Jean Mons n'hésite pas lui non plus à relever des incohérences manifestes, et à réclamer l'énergie nécessaire pour faire des réquisitions et des mesures morales, en premier lieu la lutte contre le marché noir, « faute de quoi, nous allons à l'agitation et nous compromettons l'effort de redressement et de rénovation nécessaires chez ce peuple qu'un laissez-aller de ses dirigeants ferait immanquablement retomber dans l'indiscipline et l'abattement »[2308]. Au cours de l'hiver 1944-1945, le crédit du gouvernement est mince, en tout cas sur ce point particulier, et la préfecture de la Seine craint que le mécontentement soit orienté contre le gouvernement :

> Les difficultés sont exploités par les éléments gauchistes et irresponsables que les chefs communistes et syndicalistes cherchent très loyalement à contenir, mais sans toujours y parvenir, et d'autre part, par les éléments vichyssois et tous les aigris de l'épuration qui, à travers les comités locaux et la Résistance, visent en fait le gouvernement et son chef.[2309]

Pour conjurer ce danger, le général de Gaulle a recours, dans le département de la Seine, à la solution qui avait permis d'asseoir son pouvoir sur la France à la fin de l'été 1944 : la visite officielle. Le 27 janvier 1945, il part à la rencontre des maires provisoires, réunis dans les hôtels de Boulogne-Billancourt, Montrouge, Sceaux, Ivry-sur-Seine, Saint-Maur, Nogent-sur-Marne, Neuilly-sur-Seine, Asnières, Saint-Denis, Aubervilliers, Montreuil et Vincennes[2310]. Ces visites sont l'occasion pour le chef du gouvernement de montrer de l'empathie pour les souffrances des populations, autant que d'occuper le terrain et faire voir que les pouvoirs locaux issus de la Résistance ne sont pas les seuls à se préoccuper du bien-être de leurs concitoyens[2311].

La tension monte progressivement jusqu'à devenir forte au mois de février où, par l'intermédiaire d'André Tollet notamment, la préfecture de la Seine est nommément mise en cause et accusée « d'incurie »[2312], au même titre que les autres services administratifs du ravitaillement, progressivement devenus les bêtes noires du CPL. Il dénonce aussi l'insuffisance de l'épuration des services du ravitaillement, couplés avec la survivance des groupements d'achats institués par le régime de Vichy.

2308 AN, 3/AG(4)/40 Secrétariat général de la préfecture de la Seine, Note sur l'état de l'opinion dans la région parisienne, [février-mars 1945], assortie du tampon : « Vu par le Général »

2309 AN, 3/AG(4)/40 *Ibid.*

2310 BHdV Bulletin municipal officielI de la Ville de Paris, n° 26 du 2 février 1945

2311 Jean MONS, *Sur les routes de l'Histoire*, *op. cit.*, p. 164-165.

2312 INA PHD99100267 André Tollet, allocution radiodiffusée, mars 1945

C'est au début de l'année 1945, alors que la rigueur de l'hiver affaiblit encore plus les maigres ressources de la population parisienne, que le mécontentement se transforme en opposition ouverte envers le gouvernement. La population estime depuis l'automne 1944 que le ravitaillement est moins bon que sous l'occupation – 70 % des Français en octobre 1944, 60% en janvier 1945[2313] – mais c'est surtout l'impuissance manifeste du gouvernement qui provoque la colère[2314]. Dans la Seine, de nombreux conseils municipaux provisoires et CLL font connaître les revendications de la population en la matière au cours du mois de janvier. Le conseil municipal d'Ivry-sur-Seine fait un vœu concernant l'épuration des services du ravitaillement le 5 janvier[2315]. Son mécontentement est partagé par le CLL de Pantin, qui organise un meeting le 25 janvier 1945 dénonçant les « créatures de Vichy dans les administrations », la 5e colonne, la faiblesse de l'épuration, et les trusts[2316].

Le CPL défend une dernière initiative avant de gagner lui aussi définitivement les rangs de la contestation. Ce va-tout, c'est le plan de mobilisation des transports, présenté au ministre du Ravitaillement et au ministre des Transports, René Mayer, à la fin du mois de janvier 1945. Ce projet de réorganisation des transports préconise de « faire l'inventaire des moyens de transport existant dans la région parisienne et de soumettre des solutions pratiques propres à utiliser rationnellement tout le camionnage disponible, afin que Paris et sa banlieue soient ravitaillés dans des conditions normales »[2317]. Tous les camions en circulation dans la région parisienne seraient placés sous l'autorité du ministère du Ravitaillement[2318]. Il s'agit pour le CPL des seules mesures capable « d'accroître le volume des denrées à mettre à la disposition des consommateurs parisiens »[2319]. Les CLL et municipalités provisoires ont répondu à son appel en faisant l'inventaire des camions disponibles[2320].

Cependant, le ministre des Transports refuse le plan de Roger Deniau, lors d'une entrevue au ministère. Les conséquences de ce refus sont importantes pour le CPL. Dans une allocution radiodiffusée, enregistrée le 22 février, Roger Deniau annonce sa démission du poste de commissariat au ravitaillement du CPL et accuse presque directement le

2313 Christian BACHELIER, *Sondages, opinion publique et ravitaillement*, Rapport pour l'IHTP, 1994.
2314 Nicolas Rousselier, « L'idée de la France selon les socialistes (été 1944 - janvier 1946) », op. cit., p. 68; Philippe Buton, Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la libération, Paris, Presses de la FNSP, 1993.
2315 AC Ivry-sur-Seine Registre de délibérations 314, séance du 6 janvier 1945
2316 AC Pantin, Ordre du jour à lire le 25 janvier 1945 : Meeting organisé par le CLL
2317 AD 75, 1027W/20 Commission du ravitaillement, 11 janvier 1945
2318 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 5 février 1945, Procès-verbal de la séance du mardi 30 janvier 1945
2319 INA PHD99100262 Roger Deniau, allocution radiodiffusée, février 1945
2320 AC Boulogne-Billancourt, 6H/152 recensement des camions disponibles à Boulogne, 25 janvier 1945

gouvernement :

> Le rôle du CPL est en même temps de défendre les intérêts de la population parisienne, mais d'aider le gouvernement à vaincre les difficultés du moment. Et s'il accepte de prendre toutes les responsabilités qui sont les siennes, il n'accepte pas de prendre celles des autres.[2321]

L'organisation par le CPL d'un meeting au Vél' d'Hiv' le 24 février 1945 est la dernière péripétie de l'affrontement avec les ministères. Cette initiative d'André Carrel, présentée en séance plénière du CPL le 6 février[2322], est soutenue avant tout par les membres proches du PC du CPL, mais la participation de Roger Deniau et d'autres personnalités élargit son audience. André Carrel justifie cet événement en opposant l'action de l'administration à l'action du CPL, qui est une action politique :

> Le CPL est un organisme politique et c'est en tant que tel qu'il doit s'occuper de ce grave problème.[2323]

André Tollet, Roger Deniau et André Betolaud y prennent la parole, au nom du CPL, devant 30 000 personnes, sans compter 10 000 personnes qui n'ont pu pénétrer dans la salle, et une forte majorité de femmes, si on en croit le compte rendu diffusé à la radio[2324]. Roger Deniau redonne les raisons de sa démission et demande du changement au ministère du Ravitaillement, des méthodes ou des hommes, tandis qu'André Tollet dénonce nommément des personnes qu'il accuse de marché noir, ou d'être des agents de Vichy non épurés. À leurs côtés, des syndicalistes et Maria Rabaté, de l'Union des femmes françaises, prononcent également des allocutions de même teneur. La motion acclamée par la foule présente annonce trois délégations au ministre du Ravitaillement, au ministre des Transports, et au préfet de la Seine, et la volonté de voir appliqué le plan de mobilisation des transports. Si la démonstration de force est d'ampleur, les conséquences pratiques de cette manifestation ne se font pas ressentir. Le délégué du CLL de Boulogne-Billancourt, présent au Vél' d'Hiv', regrette son caractère vain :

2321 INA PHD99100262 Roger Deniau, allocution radiodiffusée, février 1945

2322 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 12 février 1945, Procès-verbal de la séance du mardi 6 février 1945

2323 MRN, 2/BMO *Ibid.*

2324 INA PHD99100262 « Au Vel' d'Hiv' : manifestation pour le ravitaillement avec André Tollet, Waldeck Rochet, Deniaux [sic], Maria Rabaté », reportage radiodiffusé, février 1945

> Beaucoup de discours mais peu de solutions positives apportées pour l'amélioration du ravitaillement[2325].

Quelques jours plus tard, le CPL cède sa place aux assemblées provisoires, et se décharge du même coup de ses responsabilités en matière de ravitaillement. Ce dernier baroud d'honneur ressemble plus à la première expression du CPL nouveau qui, déchargé de la « besogne administrative »[2326], retrouve son « véritable rôle de mobilisation du peuple »[2327].

C- CPL-providence et empathie pour les victimes de la guerre

Sur certains sujets, il est difficile de s'affronter. CPL, CLL et préfecture sont au diapason quand il s'agit de rendre hommage aux victimes ou faire appel à la générosité patriotique des Parisiens. À la libération, secourir et rendre hommage sont souvent deux pans d'une même démarche, en faveur des victimes de l'occupation. Le Comité parisien de la libération prend un grand nombre de vœux et résolutions et est à l'origine d'opérations qui ont trait à la solidarité ou à l'assistance. Toutes les victimes de la guerre sont concernées : sinistrés, familles de résistants morts pendant l'occupation ou l'insurrection, prisonniers de guerre, déportés, travailleurs requis et leurs familles. Les difficultés économiques et l'absence de prérogatives budgétaires pour le CPL obligent à faire appel à la générosité. Plus généralement, le CPL consacre une partie importante de son activité au domaine de la sécurité sociale. Une dizaine de vœux ou résolutions sur ce sujet sont publiés dans le *Bulletin municipal officiel*[2328]. Les familles nombreuses et les « vieillards »[2329] sont les principaux bénéficiaires des mesures proposées, le plus souvent le relèvement des allocations.

2325 AC Boulogne-Billancourt 6H/152 procès-verbal de la réunion du CLL, 2 mars 1945

2326 AC Boulogne-Billancourt 6H/152 procès-verbal de la réunion du CLL, 12 janvier 1945

2327 MRN, 12/113 Déclaration du bureau du Comité parisien de la libération, s.d.

2328 *Bulletin municipal officiel* du 27 septembre 1944 : Vœu relatif à l'augmentation des taux des allocations familiales ; *BMO* du 4 octobre 1944 : Vœu concernant le relèvement des allocations de résidence et de charges de famille ; *BMO* du 30 novembre 1944 : Relèvement des allocations d'argent de poche accordées aux pupilles qui continuent leurs études ; *BMO* du 23 novembre 1944 : vœu tendant à l'augmentation du taux de la retraite allouée aux vieux travailleurs, Augmentation du supplément départemental versé aux assistés obligatoires, Vœu tendant à une allocation spéciale de charbon aux vieillards à l'occasion des fêtes de Noël ; *BMO* du 14 décembre 1944 : Ouverture d'un crédit d'un million au budget municipal pour la participation de la Ville de Paris au Noël des enfants et des vieillards ; *BMO* du 11 janvier 1945 : Vœu concernant l'augmentation des allocations familiales, Assistance aux femmes en couches ; *BMO* du 8 mars 1945 : Vœu tendant à l'institution de mesures de faveur pour les familles nombreuses utilisant les transports en commun.

2329 BHdV Bulletin municipal officiel du 23 novembre 1944

Malgré cette volonté de dédommager les victimes, ce sont les héros de la libération qui font l'objet des premiers soins du CPL et des CLL. La commission militaire du CPL, en septembre, est à l'origine d'une souscription pour les famille des FFI, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Valmy, pour « montrer d'une façon péremptoire de quel amour la population parisienne entoure ses FFI et leurs familles »[2330]. Cette collecte rapporte 5 millions de francs[2331]. À Alfortville, une quête est organisée par le maire le 3 septembre 1944 pour récompenser M. François, artificier, qui a désamorcé le fort de Charenton, miné par les Allemands avant leur fuite le 25 août[2332]. Passé le moment d'exaltation de la victoire, c'est vers ceux qui ont souffert de l'occupation que se tournent le CPL et les CLL, à commencer par les familles de résistants fusillés. Cependant, le CPL créé un profil large pour les « victimes », qui regroupe les absents et leurs familles, les morts au combat, mais également les sinistrés, les résistants clandestins qui doivent se réintégrer dans la société légale, et les personnes qui ont subis des « mesures d'exception »[2333], c'est-à-dire des mesures discriminatoires. Cette dernière catégorie concerne avant tout les Juifs, pour qui le CPL réclame la fin de la législation d'exception, qui n'est toujours pas officiellement abrogée à l'automne 1944[2334].

Un des premiers vœux du CPL, le 4 septembre 1944, demande l'attribution de « secours immédiats »[2335] aux familles de fusillés, et ces vœux sont répétés plusieurs fois. Plus concrètement, l'ouverture d'un crédit de 2 millions de francs est voté en faveur des familles des FFI tués ou grièvement blessés au cours des combats de la libération[2336]. Les absents, prisonniers et déportés, font l'objet de mesures plus tardives, mais plus officielles et générales. Le CPL ne peut pas toujours voter des crédits, mais prend de nombreuses résolutions à ce sujet, notamment pour que les femmes de déportés soient aidées de la même manière que les femmes de prisonniers[2337], ou encore que les « sinistrés et des victimes de mesures d'exception »[2338] puissent retrouver au plus vite un logement décent.

2330 AC Pantin H27 La commission militaire du CPL aux CLL, 14 septembre 1944. Dans cette commune, la collecte a lieu essentiellement chez les industriels et commerçants et 108 650 francs sont récoltés (AC Pantin Registre de délibération 1008 procès-verbal de la réunion de la délégation spéciale du 27 novembre 1944).

2331 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 7 octobre 1944, Procès-verbal de la séance du 2 octobre 1944

2332 MRN, 7/LIB75-6 Ville de Maisons-Alfort, La municipalité porte à la connaissance des habitants les faits suivants, … 29 août 1944

2333 *Id.*

2334 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 6 novembre 1944. Procès-verbal de la séance du mardi 31 octobre 1944

2335 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, n°206 du 14 septembre 1944

2336 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, n°228 du 11 octobre 1944

2337 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,* n°287 du 21 décembre 1944

2338 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, n°228 du 11 octobre 1944.

De son côté, le gouvernement est partie prenante de cette politique et c'est sous son égide que les principales campagnes de dons et souscriptions ont lieu, la plus importante étant sans conteste la semaine de l'absent, du 24 décembre au 1er janvier, précédée par une journée de l'absent le 1er novembre 1944 qui a eu valeur d'essai concluant. Liées aux pratiques antérieures des organisations de résistance, le principe de la collecte et de la souscription continue. C'est l'action des CLL qui permet à ces opérations d'avoir du succès. Par exemple, le comité local du 2e arrondissement édite sa propre affiche pour l'opération de la semaine de l'absent, à la fin de l'année 1944[2339]. Les CLL sont aidés par les organisations de solidarité nées de la Résistance, qui étendent leurs activités une fois la libération acquise. L'Assistance française, le service social du MLN et autres organisations groupées dans le COSOR disposent alors de moyens plus importants. L'association des familles de fusillés, nouvellement créée, poursuit un double but, la solidarité entre ses membres et la perpétuation de la mémoire de ses morts.

Le retour des prisonniers et déportés n'est pas à à la charge du CPL et des CLL, bien qu'ils soient sollicités pour aider à l'amélioration de leur accueil. C'est ainsi que les centres d'accueil municipaux se tournent fréquemment vers la commission des affaires sociales du CPL[2340], qui a l'avantage d'être dirigée par Marie-Hélène Lefaucheux, vice-présidente du Comité des œuvres sociales des organisations de Résistance (COSOR), très sensible au sort des déportés[2341]. Dans le même esprit, le CPL est très attaché aux conditions matérielles dans lesquelles se trouvent les combattants, anciens ou actuels. Dans ce domaine, la commission militaire du CPL et du CNR, le plus souvent à l'invitation du FN, prend des initiatives qui sont relayées par le comité, par exemple l'organisation du Noël des soldats[2342], à destination des FFI parisiens. La différence de traitement entre ces derniers et les « Leclerc » est plusieurs fois condamnée, au point que le CPL décide de parrainer les FFI d'Île-de-France mobilisés sous les ordres du général Billotte, pour lesquels il organise la semaine de la

2339 MRN, 7/LIB75(2)-9 Affiche pour la Semaine de l'absent, 2e arrondissement, s.d.

2340 AC Pantin H27 Le président de la délégation spéciale à Mme Pierre André Lefaucheux, présidente des œuvres sociales du CPL, 20 novembre 1944. M. Cornet, le président de la délégation spéciale de Pantin, sollicite le CPL pour obtenir des couvertures et des pneus pour l'ambulance du centre d'accueil.

2341 Au mois d'avril 1945, elle se porte volontaire, en compagnie de Philippe Viannay, pour accompagner la 1re armée française et regrouper les déportés français des camps et leur apporter les premiers soins (Voir notre intervention « Marie-Hélène Lefaucheux au Comité parisien de la libération » à la journée d'études *Ces femmes qui ont dit non*, 8 mars 2010 et Jeanne-Françoise DE RICHECOUR, « Marie-Hélène Lefaucheux. Résistante et apôtre de la promotion féminine », *in Lunes, Femmes et sociétés*, janvier 1999)

2342 MRN, 12/69 Commission militaire du Front National de la Seine, Lettre adressée aux Comités Locaux de libération : Noël National – Noël de Guerre, s.d.

couverture[2343], qui permet la distribution de plusieurs milliers de couverture aux soldats, puis organise et fait financer sur le budget départemental, l'envoi de colis de Noël au front en janvier 1945[2344].

Le pendant du secours est la célébration. S'il existe une concurrence entre la légalité gouvernementale et la légalité insurrectionnelle, il est certain que c'est la seconde, symbolisée par le CPL, qui est mise en avant pour pour célébrer la victoire. C'est André Tollet qui reçoit, au nom de la population parisienne, des mains d'Eisenhower le blason du Grand Quartier Général Allié, au cours d'une cérémonie militaire où le commandant en chef des troupes alliées célèbre l'insurrection parisienne, à qui « revient la plus grande part de la gloire d'avoir libéré la capitale »[2345]. Les hommages du CPL sont plus tournés vers les martyrs de l'occupation que sur la période insurrectionnelle, qui est utilisée comme symbole politique, lié à la victoire, à la fierté, et non pas au deuil. De la même manière, il y a lieu de distinguer les cérémonies en hommage aux victimes de la Résistance et celles pour les victimes de la libération. La nuance est de taille : les fusillés sont des martyrs, les morts au combat sont des exemples. C'est ainsi que la rentrée des classes de la libération doit faire l'objet d'une leçon spéciale dans les écoles à l'occasion de la rentrée, pour exalter « l'héroïsme des FFI et des Milices patriotiques, (…) un des plus nobles exemples de l'histoire de France »[2346]. Une particularité toutefois, le premier vœu commémoratif publié au journal officiel concerne les « femmes et jeunes filles patriotes »[2347], qui valide l'archétype de l'agent de liaison, ce « travail modeste » mais essentiel : « elles aussi ont bien mérité de la Patrie »[2348]. Les CLL font également leurs propres hommages, centrés sur les morts de leur commune. À Champigny-sur-Marne par exemple, les deux types de commémorations sont distinguées, dans le temps et dans la forme. La célébration des martyrs a lieu par le biais de funérailles officielles, le 2 décembre 1944[2349], tandis que l'hommage aux victimes des combats de la libération se fait par l'intermédiaire d'une prise d'armes, le 1er octobre[2350].

2343 AD 75, 1520W/4 Décisions prises par le bureau, 28 octobre 1944 et MRN, 7/LIB75/3 Affiche du CPL, 20 000 couvertures, s.d.
2344 AD 75, 1520W/13 Circulaire n°36 du CPL aux CLL et Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n° 281 du 14 décembre 1944
2345 Claude ROY, *Paris, les heures glorieuses, août 1944*, *op. cit.*, p. 105.
2346 BHdV Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n°222 du 4 octobre 1944
2347 BHdV Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n°216 du 27 septembre 1944
2348 BHdV *Ibid.*
2349 AC Champigny-sur-Marne INV013496 (cote provisoire), note sur la cérémonie du 2 décembre, s.d.
2350 MRN, RCAR/1 Poème prononcé au moment de la prise d'armes, s.d.

Le premier événement commémoratif d'envergure auquel le CPL participe est un événement organisé par le parti communiste le 8 octobre 1944 en l'honneur d'Henri Barbusse et Paul Vaillant-Couturier. En hommage aux otages de Châteaubriant, le CPL, en compagnie du CNR, organise le 22 octobre 1944 un meeting au palais de Chaillot sur une proposition de l'Association des familles de fusillés[2351]. Ce même jour est également choisi pour que, dans tout le département, soient rebaptisées des rues du nom de victimes de l'occupation. À Paris, ce sont 18 rues ou places qui changent de nom. C'est au CPL que revient la tâche de choisir ces noms, sur la proposition des organisations, en particulier syndicales. Les conseillers municipaux fusillés sont honorés, dans leur quartier d'origine, à l'exception de Raymond Losserand, dont l'inauguration de la rue est reportée. À part Léon Jost, créateur d'un réseau d'évasion de prisonniers de guerre à Nantes, et exécuté le 22 octobre 1941, les personnes honorées ont vécu, résisté ou occupé des fonctions politiques à Paris, dont deux femmes, Danielle Casanova et Bertie Albrecht[2352]. Les membres du CPL se répartissent le soin d'être présents et de prendre la parole dans la plupart des cérémonies[2353]. Une deuxième série d'hommage du même type est à l'ordre du jour du bureau du CPL au début du mois de février 1945[2354]. André Carrel demande par exemple qu'une cérémonie spécifique ait lieu plus tard pour Guy Môquet, même s'il est déjà prévu que le nom d'une rue du 17e arrondissement lui soit attribué[2355].

Un autre événement symbolique pour le CPL est l'enterrement du colonel Fabien, en janvier 1945. Nous avons vu qu'une cérémonie avait été organisée par le CPL devant l'Hôtel de ville. Le comité s'empare ensuite de la figure de Fabien pour en faire l'archétype du résistant parisien. C'est le CPL qui est encore à l'origine d'une souscription pour réaliser une

2351 BHdV Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n°222 du 4 octobre 1944

2352 Les voies et squares qui changent de dénomination sont les suivantes : une partie de la rue des Petits Champs (1er et 2e arr.) : rue Danielle Casanova, avenue du Parc Monceau (8e arr.) : Bertie Albrecht, place devant l'Église de la Trinité (9e arr.) : place Honoré D'Estiennes d'Orves, place devant l'Église Saint Augustin : place Gabriel Péri, rue d'Angoulême : rue Jean-Pierre Timbaud, rue de Bondy : rue René Boulanger, square Parmentier (11e arr.) : square Maurice Gardette, rue Baudin (9e arr.) : rue Pierre Semard, Place de l'Église de Montrouge : place Victor Basch, rue Courcelle-Seneuil (5e arr.) : rue Pierre Brossolette, rue Guyot (17e arr.) : rue Médéric, rue de la Voie Verte (14e arr.) : rue du Père Corentin, une partie de la rue des boulets et rue de la Muette (11e arr.) : rue Léon Frot, place Beaugrenelle (15e arr.) : place Charles Michels, rue Roussel (17e arr.) : rue Léon Jost, avenue du Pont de Flandre (19e arr.) : avenue Corentin Cariou, Jardin des Gobelins (13e arr.) : square René Le Gall, une partie de la rue Broca (13e arr.) : rue Léon-Maurice Nordmann

2353 André Tollet est présent avenue Corentin Cariou et rue Jean-Pierre Timbaud, Léo Hamon prononce une allocution dans le 13e arrondissement, pour le square René Le Gall et la rue Léon-Maurice Nordmann. Georges Marrane, accompagné de Jean Mons, est place Gabriel Péri, Max André place d'Estienne d'Orves, Gérard Jaquet, rue Pierre Brossolette et Ernest Perney place Victor Basch (MRN, 2/Q40 *L'Humanité* n° 54 du 24 octobre 1944 et MRN, 2/Q81 *Le Parisien Libéré* n°57 du 24 octobre 1944)

2354 AD 75, 1520W/4 Décisions prises par le bureau le 2 février 1945

2355 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 21 octobre 1944, séance du lundi 16 octobre 1944

sculpture sur sa sépulture au cimetière du Père Lachaise. Les membres du CPL élus au conseil municipal sont également sollicités pour que les pouvoirs publics s'associent à cette initiative[2356].

La mémoire locale est parfois fortement institutionnalisée. Ainsi, l'un des premiers gestes du conseil municipal élu d'Aubervilliers est d'organiser une cérémonie funéraire pour « les fusillés d'Aubervilliers », nom générique par lequel sont désignés les résistants originaires de la commune exécutés, morts en captivité ou pendant les combats de la libération[2357]. La présence de deux ministres du gouvernement provisoire marque l'importance de la cérémonie. Si Charles Tillon, ministre de l'Air, mais également maire d'Aubervilliers, préside naturellement cet hommage, Alexandre Parodi, ministre des Transports y participe également. Le 22 octobre 1944 des manifestations du même type qu'à Paris ont lieu dans toutes les villes de la région parisienne. Il y a une commémoration sur deux plans. Des personnalités locales, parfois peu connues et aujourd'hui oubliées, mais qui ont eu un destin particulièrement tragique sont honorées, au côté des figures nationales, avec une dichotomie assumée pour célébrer le combat commun qui écarte finalement les nuances : parmi les figures les plus célébrées figurent Gabriel Péri, rédacteur en chef de *L'Humanité*, fusillé le 15 décembre 1941 et Honoré d'Estienne d'Orves, Français libre, officier de marine, fusillé le 29 août 1941. À Paris, ces deux figures sont placées en symétrie : leur nom est donné aux carrefours qui se trouvent devant les deux grandes églises qui entourent la gare Saint-Lazare, Saint-Augustin pour la place Gabriel Péri et la Trinité pour la place d'Estienne d'Orves. Ce choix, qui n'est absolument pas fortuit est repris dans presque toutes les communes de la Seine, voire peut-être dans toute la France. Seule nuance, quand une personnalité locale peut se substituer, avec la même symbolique à l'un ou à l'autre, son nom est choisi. C'est le cas à Pantin, où le conseiller général de la circonscription de Pantin, le communiste Jules Auffret, fusillé à Châteaubriant le 22 octobre 1941, est honoré. Le conseil municipal[2358] met en avant le parallèle avec le poème de Louis Aragon, *La Rose et le Réséda*, qui célèbre l'union des résistants, qu'ils soient communistes ou bien catholiques[2359]. On prend en quelque sorte les deux pôles, les deux extrêmes, supposés inconciliables, pour figurer l'ensemble[2360]. Comme

2356 MRN, 14/SAFMOQ/1 Courrier de Mario Roques à Juliette Môquet, sur l'érection d'un monument à la mémoire du colonel Fabien, 12 novembre 1946

2357 MINISTÈRE DE L'AIR, *Les fusillés d'Aubervilliers*, 1945.

2358 AC Pantin, Registre des délibérations 1008 procès-verbal de la séance du 15 octobre 1944

2359 C'est dans le recueil (Louis ARAGON, *La Diane française*, Paris, P. Seghers, 1944, 82 p.) que Louis Aragon dédicace ce poème à Honoré d'Estienne d'Orves, Gilbert Dru (ceux qui croyaient au ciel) et à Guy Môquet et Gabriel Péri (ceux qui n'y croyaient pas).

2360 C'est peut-être au moment de cette commémoration, constatant que la grande majorité des fusillés célébrés sont des communistes, que le glissement s'opère dans les discours, entre la région parisienne, territoire aux

dans Paris, les victimes locales sont célébrées, surtout les fusillés, même si un certain nombre de victimes des combats de la libération reçoivent également l'hommage des CLL. À Champigny-sur-Marne, en plus du souvenir des fusillés de la commune, des personnalités sans lien avec la commune et qui ne figurent pas forcément parmi les plus emblématiques, sont honorées : Alexandre Fourny, maire-adjoint de Nantes, fusillé le 22 octobre 1941, Albert Vinçon, chef d'un réseau à Saint-Nazaire fusillé en novembre 1942, ou encore André Dreyer, résistant communiste parisien[2361]. La délégation spéciale en profite également pour célébrer les vainqueurs : le boulevard des Alliés, l'avenue de Stalingrad et l'avenue du général de Gaulle sont inaugurés.

Le dynamisme du CPL s'exprime sur d'autres sujets, comme le sport ou l'éducation[2362]. Il se montre en somme l'adjuvant zélé, et non dénué d'efficacité, de la préfecture de la Seine, une tâche qui lui est assignée par l'ordonnance du 21 avril 1944. Cependant, sa mission principale n'est pas explicitement spécifiée dans l'ordonnance, bien qu'elle soit le cœur de celle-ci. Il s'agit de concourir au rétablissement de la légalité républicaine à Paris et dans la Seine, en reconstruisant les assemblées municipales provisoires.

2- Construire une carte politique provisoire

Tout le paysage politique municipal du département de la Seine est à reconstruire. La libération marque pour les pouvoirs locaux « à la fois une rupture avec Vichy et un bouleversement par rapport à l'avant-guerre »[2363]. La rupture avec Vichy est évidente, puisque la quasi totalité des maires sont mis à l'écart avec l'insurrection. Le bouleversement par rapport à l'avant-guerre n'est pas moins visible et revenir purement et simplement à la situation de 1939 est impossible, notamment parce que le personnel politique n'est plus le même. En plus des conseils municipaux communistes suspendus puis dissous en 1939, un certain nombre de maires sont suspendus de leurs fonctions à l'été 1940 pour avoir été absents

75 000 fusillés, et le parti communiste, le parti des 75 000 fusillés, avant-garde et principal force de la Résistance sur ce territoire.

2361 AC Champigny-sur-Marne 1D/23 Délibération du 15 octobre 1944

2362 Au cours de la séance plénière du 11 septembre 1944, le CPL traite, entre autre de ces deux questions, en créant une commission aux sports, et en suggérant aux professeurs des écoles une « leçon inaugurale » sur la libération de Paris pour la rentrée scolaire (MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 18 septembre 1944. Procès-verbal de la séance du lundi 11 septembre 1944)

2363 Robert MENCHERINI, « Les changements des rapports de forces politiques », *in* Gilles LE BÉGUEC et Denis PESCHANSKI (eds.), *Les élites locales dans la tourmente: du Front populaire aux années cinquante*, Paris, CNRS Éd., 2000, p. 39.

de leur poste du fait de l'exode. C'est par exemple le cas d'Émile Maurel à Villetaneuse[2364]. Beaucoup de ces maires ont disparu ou se trouvent en dehors de la région parisienne, d'autres sont disqualifiés par leur attitude pendant l'occupation. La promotion de nouvelles élites locales, même provisoires, est donc nécessaire et les assemblées municipales provisoires formées en 1945, si différentes de celles de 1939, et souvent éloignées dans leur composition des tendances politiques locales, sont appelées officiellement des délégations spéciales, terme qui marque bien leur caractère artificiel.

Le Comité parisien de la libération a comme tâche essentielle de participer à la reconstitution des municipalités de son département, en collaboration avec les comités locaux de libération, en tant qu'arbitre des difficultés rencontrées parmi ceux-ci[2365], et en tant que médiation entre les propositions locales et l'acceptation du pouvoir préfectoral.

A- Un cadre législatif peu contraignant

Renouvellements obligatoires

Le renouvellement des municipalités est, pour le département de la Seine, une nécessité impérieuse. Un grand nombre de maires sont à écarter pour avoir été grandement compromis dans la collaboration, et certains sont même en fuite au moment de la libération. Les 27 conseils municipaux communistes, suspendus en vertu des décrets du 26 septembre 1939[2366], et remplacés par des délégations spéciales[2367], doivent également être remis en fonction[2368]. Sont aussi concernés les conseillers municipaux communistes de toutes les autres communes de la Seine, y compris les conseillers municipaux de Paris, déchus par la loi du 20 janvier 1940. L'ordonnance du 21 avril 1944 rétablit tels quels ces conseils municipaux suspendus, à l'exception des membres « qui ont directement favorisé l'ennemi ou l'usurpateur »[2369].

2364 Maitron en ligne, notice MAUREL Émile, Kléber, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article121194, version mise en ligne le 30 novembre 2010, page consultée le 21 septembre 2014

2365 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 14 septembre 1944, procès-verbal de la séance du 28 août 1944

2366 *Journal officiel de la République française* n° 232 du 27 septembre 1939, p. 11 771

2367 *Journal officiel de la République française* n° 240 du 5 octobre 1939, p. 12 030

2368 Les conseils municipaux concernés sont ceux d'Alfortville, Arcueil, Bagneux, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Bonneuil, Clamart, Colombes, Drancy, Épinay-sur-Seine, Fresnes, Gennevilliers, Gentilly, l'Haÿ-les-Roses, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Malakoff, Montreuil, Nanterre, Noisy-le-Sec, Orly, Romainville, Stains, Villejuif, Vitry-sur-Seine.

2369 *Journal officiel de la République française*, n° 34, 22 avril 1944. Ordonnance du 21 avril 1944 relative à l'organisation des pouvoirs publics en France après la libération, article 5. Retournement de l'histoire, l'ordonnance du 21 avril 1944 rétablit les conseils municipaux communistes en s'appuyant en partie sur l'ordonnance du 27 septembre qui a permis de les suspendre, qui stipule que des conseils municipaux peuvent être suspendus « pour des motifs d'ordre public ou d'intérêt général ».

L'adaptation de ce cadre légal est tout de même plus complexe. Premièrement, plusieurs de ces maires ont disparu pendant l'occupation. Jean Grandel, maire de Gennevilliers, est fusillé à Châteaubriant le 21 octobre 1941, Georges le Bigot, maire de Villejuif, et Victor Cresson, maire d'Issy-les-Moulineaux, sont déportés et décèdent à Auschwitz et à Mauthausen[2370]. Un autre maire destitué en 1939 décède dans la clandestinité, Ernest de Saint-Étienne, maire de Clamart, mort « des suites de son arrestation »[2371], en 1943.

D'autres ont continué d'exercer leurs fonctions et sont devenus, à ce titre, des ennemis à abattre pour la Résistance, en particulier les communistes et les socialistes, qui doivent se démarquer extrêmement fermement de ceux de leurs élus restés à leur poste pendant l'occupation et ayant eu une attitude de collaboration. Trois maires de la Seine sont tués par des résistants entre juillet et août 1944[2372]. Georges Barthélémy, maire SFIO de Puteaux, est abattu le 10 juillet 1944[2373]. Le maire socialiste du Kremlin-Bicêtre, Georges Gérard, est également tué, aux premiers jours de la libération, par des résistants[2374]. Ce sont d'anciens cadres de la SFIO qui ont soutenu la politique de l'État français[2375]. Des membres des FTP, peut-être sur un ordre du parti communiste[2376], ont tué Georges Barthélémy, mais les circonstances de l'assassinat du maire du Kremlin-Bicêtre restent flous.

Léon Piginnier, l'ancien maire communiste de Malakoff, est exécuté selon toute vraisemblance par des membres des Milices patriotiques[2377], Jean-Marie Clamamus, maire de Bobigny ayant échappé de peu au même sort. Pour ces deux derniers, c'est leur appartenance

2370 Maitron en ligne, notice LE BIGOT Georges, François, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article50343, version mise en ligne le 27 mai 2009, page consultée le 21 novembre 2014 et *Livre Mémorial*, transport parti de Paris le 25 octobre 1943, http://www.bddm.org/liv/details.php?id=I.144, page consultée le 21 novembre 2014

2371 Maitron en ligne, notice DE SAINT-ÉTIENNE Ernest, Jean, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article22396, version mise en ligne le 25 octobre 2008 page consultée le 30 septembre 2014

2372 D'autres maires de la Seine ont été victimes d'attaques, comme Raymond Dirr, maire de Pierrefitte-sur-Seine, abattu en mai 1943 (*Le Cri du Peuple*, 17 mai 1943), mais, éloignés des la libération, ces assassinats ne répondent pas selon nous aux mêmes logiques.

2373 Maitron en ligne, notice BARTHÉLÉMY Georges, Eugène, Germain, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article89768, version mise en ligne le 19 octobre 2010, page consultée le 21 novembre 2014

2374 Maitron en ligne, notice GÉRARD Georges, Théodore, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article23889, version mise en ligne le 10 décembre 2008, page consultée le 21 novembre 2014

2375 Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 1142. Georges Gérard, premier vice-président de l'Union amicale des maires de la Seine, a offert au maréchal Pétain, en janvier 1944, « une nef en fer forgé en témoignage de sa fervente admiration ».

2376 Site personnel d'André Calvès, http://andre-calves.org/autres%20redactions/Lexecution%20de%20Barthelemy.htm, page consultée le 25 février 2014

2377 Maitron en ligne, notice PIGINNIER Léon, Jules, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article126329, version mise en ligne le 30 novembre 2010, page consultée le 21 novembre 2014

active au Parti ouvrier et paysan français, parti créé par Marcel Gitton qui regroupe un certains nombres d'élus communistes qui se rallient à la politique de l'État français, qui explique certainement leur élimination.

La plupart des maires communistes qui ont désavoué le pacte germano-soviétique sont poursuivis par la vindicte du parti communiste, et figurent sur les listes noires que ce dernier diffuse. C'est par exemple le cas de Jean-Louis Berrar, maire de Drancy, Marcel Capron, maire d'Alfortville, Charles Rigault, maire de Vitry, Albert Vassart, maire de Maisons-Alfort, y sont qualifiés de traîtres, policiers, provocateurs ou même agents de la Gestapo[2378]. Le parti socialiste n'est pas moins impitoyable avec ses élus compromis. À Montrouge, le successeur d'Émile Cresp à la mairie, Marc Delauzun, veille à ce que l'ancien maire soit arrêté et interné à Drancy, et s'insurge au moment de sa libération[2379].

Un certain nombre d'élus n'ont pas vraiment cherché à conserver ou retrouver leur mandat. C'est le cas d'Élie Bruneau à Colombes et de Fernand Dusserre à Orly, à la tête de conseils municipaux communistes dissous en 1939, mais également celui d'Eugène Fischer, maire néo-socialiste des Pavillons-sous-Bois, visiblement décédé très peu de temps après la libération[2380]. Gustave Lesesne, le maire de Saint-Ouen, membre de la SFIO, quitte sa ville avant la libération[2381]. Enfin, certains maires prisonniers ou déportés ne sont pas des candidats au moment où la constitution du conseil municipal est en jeu, mais retrouvent leur poste au moment de leur retour. C'est le cas de Raymond Baudin, le maire de l'Haÿ-les-Roses, déporté à Buchenwald qui ne revient qu'au printemps 1945, ou bien celui de Jean Chardavoine, maire de Stains, prisonnier pendant la campagne de France, qui regagne la région parisienne après la libération, et siège à nouveau au conseil municipal pendant quelques temps, avant d'être écarté par la direction du parti communiste. Il est cependant élu au conseil général aux élections de septembre 1945.

Les autres communes ont connu le même maire depuis 1939 ou une délégation spéciale qui a remplacé le conseil municipal entre 1940 et 1942. Dans la plupart des cas, l'insurrection

2378 MRN, 12/97 Liste noire des espions, traîtres, renégats, suspects et agents de la Gestapo exclus du parti communiste et des organisations ouvrières, s.d.

2379 AN, 3AG(4)/42 Le président de la Délégation Spéciale de Montrouge au ministre de l'Intérieur, 20 novembre 1944. Dans ce courrier, Marc Delauzun écrit : « L'ancien membre de la LVF E. Cresp a été libéré de Drancy »

2380 FranceGenWeb, http://www.francegenweb.org/mairesgenweb/details.php?id=89050&co=Pavillons-sous-Bois+%28Les%29&dept=93 page consultée le 29 septembre 2014

2381 Maitron en ligne, notice LESESNE Gustave, Marcel, Maurice, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article118218, version mise en ligne le 24 novembre 2010, page consultée le 29 septembre 2014

met sur la touche ce conseil municipal. Les villes de Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis et Aubervilliers sont des cas particuliers, car dirigées par des maires PPF pour les deux premières, et par des proches de Pierre Laval pour Aubervilliers. Malgré la diversité des situations locales, il existe une permanence entre toutes ces assemblées à reconstruire : elles sont en très grande majorité des assemblées neuves, aussi bien par leur physionomie politique que par les hommes qui les composent.

Quelle base pour les conseils municipaux provisoires ?

C'est sur la base de l'ordonnance du 21 avril 1944 que les municipalités provisoires doivent être constituées. Cette ordonnance annonce, dans les nouvelles assemblées, la coexistence de deux groupes, en apparence distincts : les élus restés dignes et les résistants. Cependant, le CPL repousse l'application stricte de l'ordonnance du 21 avril 1944, dès la séance du 4 septembre[2382]. Au cours de ses premières séances[2383], puis par une circulaire publiée le 7 septembre 1944 au *Bulletin municipal officiel*[2384], il choisit la formule sémantique du CNR qui donne la priorité aux résistants sur les anciens élus[2385]. Pour l'ordonnance gouvernementale, le conseil municipal provisoire est composé des anciens élus restés dignes, auxquels sont adjoints des résistants locaux, pour atteindre le *quorum*, c'est-à-dire la moitié de l'ancien conseil, plus un. Pour le CNR, et donc le CPL, le conseil municipal est composé du CLL auquel sont adjoints les anciens élus « restés dignes »[2386]. C'est donc avec deux logiques que les listes proposées au CPL par les CLL sont examinées, celle de l'avant-guerre et celle de la libération. Pour traduire cela en terme de légitimité, il s'agit ici de trouver l'équilibre entre la légitimité électorale et la légitimité résistante :

> Il importe que les conseils municipaux traduisent par leur composition la synthèse réalisée dans l'action clandestine entre les tendances politiques de la population exprimées aux dernières élections et la volonté d'union et de renouveau patriotique

2382 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 14 septembre 1944, procès-verbal de la séance du lundi 4 septembre 1944

2383 Notamment au cours de la séance d'information du 31 août 1944 et la séance du comité plénier du 4 septembre (MRN, 2/BMO Supplément au Bulletin municipal officiel du 14 septembre 1944. Séance d'information des CLL du 31 août 1944 et Procès-verbal de la séance du lundi 4 septembre 1944)

2384 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n°* 200 du 7 septembre 1944. Instructions pour la formation des conseils municipaux provisoires et l'élection des maires et adjoints

2385 AN, 397AP/10 CNR, Commission des CDL, instructions aux CDL, Municipalités, 11 avril 1944

2386 AN, 397AP/10 *Ibid.*

> garantie par la présence d'authentiques militants de la Résistance.[2387]

Ces deux logiques ou légitimités sont, suivant les lieux, en contradiction ou en accord. Le plus souvent, le CPL cherche à les mêler. Plutôt que d'être restés dignes de leurs mandats, il demande en fait aux anciens élus de remplir l'autre condition, c'est-à-dire d'avoir été des résistants incontestables.

Suivants les cas, l'une ou l'autre est privilégiée, bien qu'il soit parfois difficile de donner une réalité tangible aux tendances exprimées par la population à la libération. Pour Georges Marrane, ce qu'a exprimé la population dans l'insurrection, c'est son adhésion à la Résistance dans son ensemble :

> Alors qu'avant la guerre, les représentants du peuple étaient désignés au moyen d'un bulletin de vote, aujourd'hui, ce sont les membres du Comité parisien de la libération qui, ayant appelé la population parisienne à la lutte contre l'envahisseur et ses agents, ont été portés au pouvoir par la victoire de l'insurrection (…) Le peuple a voté avec des haches en abattant les arbres, avec des pioches en arrachant les pavés, avec des fusils en attaquant partout l'ennemi.[2388]

Le CPL et les CLL étant désignés comme les principaux dépositaires de cette nouvelle légitimité politique, la constitution de la municipalité provisoire est un enjeu pour les formations membres du CPL, autant que pour les anciens élus. Être membre de l'assemblée politique provisoire devient presque une question d'honneur, une sorte de reconnaissance publique de la part prise par des personnalités ou groupements dans la lutte résistante. C'est, plus largement, un brevet de patriotisme bienvenue. Deuxième atout, la présence dans les assemblées municipales provisoires à la libération est un tremplin pour les élections à venir, le moyen d'ancrer de nouvelles formations politiques dans le paysage.

La constitution des conseils municipaux des communes de banlieue, et des municipalités d'arrondissement, est ainsi essentiellement l'objet de négociations politiques. Évidemment, les discussions autour des municipalités d'arrondissement sont pleine de sous-entendus sur l'élargissement de leurs pouvoirs, mais il n'empêche que la négociation sur les postes de maires et d'adjoints est conduite en même temps que celle pour les communes de banlieue et dans les mêmes termes.

2387 AN, 397AP/10 *Ibid.*
2388 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 7 octobre, Procès-verbal de la séance du lundi 2 octobre 1944

La constitution du conseil municipal – l'ensemble de l'assemblée – doit être distinguée de celle de la municipalité – le maire et ses adjoints – qui est l'enjeu principal, sinon unique. La circulaire du CPL énonce ainsi que les maires et maires-adjoints doivent « être pris autant que possible dans l'ancienne majorité »[2389]. L'application de ce point particulier est le plus fluctuant, et est l'objet de la quasi totalité des conflits. On pourrait même réduire la question de la composition des municipalités provisoires à celle de la couleur politique du maire, et éventuellement à celle du premier adjoint, place souvent attribuée au candidat malheureux. Si c'est surtout au CLL que l'équilibre politique du conseil municipal est décidé, la validation du CPL permet des correctifs, au nom des principes déjà énoncés. Il faut bien reconnaître que les membres du CPL sont plus prompts à défendre un rapport de force favorable à leur formation ou leur tendance politique, quand bien même il se serait constitué en contradiction avec les principes. De la même manière, un même délégué peut tour à tour défendre sa formation ou sa tendance politique en employant, pour deux communes différentes, des arguments contradictoires.

Il existe une grande différence de chronologies pour le CPL et les CLL : certains conseils municipaux sont remis en fonction dès l'insurrection, tandis que l'assemblée municipale provisoire de Paris est le dernier conseil municipal de France à se mettre en place, en mars 1945. En même temps, ces deux chronologies sont très imbriquées, puisque c'est le CPL qui gère, en partie, la durée de vie des CLL, en validant ou non la liste que ce dernier lui propose.

Le filtre essentiel du CLL

Si le CPL joue un rôle d'arbitre, et de décision, ce sont bien les CLL qui sont à la base du pouvoir municipal reconstitué. Avant même que les principes soient définis, la compétition politique est rude dans les arrondissements et les communes. Dans les premiers jours de la libération, les CLL ne s'interdisent pas de penser qu'ils vont être le pouvoir provisoire pendant un temps plus ou moins long, ce que le CPL confirme dans sa circulaire du 7 septembre[2390]. Même quand le processus de constitution des municipalités provisoires débute, la présence dans le CLL reste une obligation pour qui veut participer à l'administration de la

2389 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, *n*° 200 du 7 septembre 1944. Instructions pour la formation des conseils municipaux provisoires et l'élection des maires et adjoints.

2390 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, *n*° 200 du 7 septembre 1944. Instructions pour la formation des conseils municipaux provisoires et l'élection des maires et adjoints

commune, car c'est le CLL qui désigne cette nouvelle assemblée. C'est donc à l'échelle du CLL que se construit le provisoire :

> Chacune des 21 organisations reconnues par le CPL a le droit d'y déléguer un représentant qui doit, ou habiter la commune, ou y travailler, ou y être notoirement connu. Ce comité vote pour se choisir un maire qui doit être élu à l'unanimité.[2391]

On peut dire qu'il y a deux moments importants qui déterminent la qualité de la transition politique et le climat dans lequel elle a lieu : la constitution du CLL, dans les premiers jours de la libération, et la mise au point effective de la liste de la délégation spéciale. En d'autres termes, avant de désigner les détenteurs du pouvoir politique, il faut désigner ceux qui désignent. C'est ainsi qu'il faut comprendre une grande partie des contestations de la composition des CLL dans les jours qui suivent la libération. Dans certaines villes communistes où le conseil municipal de 1939 peut être reconstitué rapidement, le CLL est écarté, de bon gré ou de force, par les anciens élus ou bien par les représentants des organisations communistes, en attendant le retour de ces anciens élus. Certains CLL, ou plutôt certaines organisations composant les CLL, en retirent une amertume certaine. Ces tensions ont pour origine la contradiction entre les tendances manifestées lors de la libération et les élections de 1935. Le CLL représenterait les tendances actuelles de la population, tandis que l'ancien conseil représente la continuité électorale. D'ailleurs, le retour des élus communistes est parfois une question qui se pose dans un deuxième temps, comme à Vitry-sur-Seine, où la première réunion du CLL, d'après un rapport écrit par un des participants, a vu se développer une opposition entre deux tendances, une communiste et une menée par le représentant de Libération-Nord, qui ne mentionne pas la prise en compte du résultat des élections précédentes[2392].

Cela étant, il n'existe pas de schéma immuable de la constitution du CLL. Tout dépend du degré de cohésion et du dynamisme des membres des différents courants, voire de la véhémence de ces courants les uns envers les autres. Puisqu'il n'existe pas une légalité clairement définie, certains n'hésitent pas à prendre les devants pour imposer des situations de

2391 MRN, 12/114 le secrétaire général du CPL au CLL de Levallois, 6 septembre 1944
2392 AD 75, 1520W/14 Rapport sur la première réunion plénière du CLL de Vitry, 5 septembre 1944

fait. C'est le cas à Issy-les-Moulineaux[2393], à Saint-Denis[2394], à Bois-Colombes[2395], où une partie des formations membres du CLL se plaignent d'être mises à l'écart de toutes les décisions. Un document interne à la préfecture[2396], vraisemblablement daté du mois de septembre 1944[2397], recense 17 communes où des difficultés liées à la constitution du CLL empêchent la mise en place sereine de la liste du conseil municipal. Dans un tiers de ces communes, c'est la question de la récupération du pouvoir par le parti communiste, qui occupait la mairie en 1939, qui est au cœur du conflit. L'autre difficulté la plus fréquente est la manifestation d'une main-mise du CLL par une partie de ses membres, à l'exclusion des autres. À chaque fois, le document pointe la tendance communiste comme désirant s'emparer sans partage du pouvoir municipal, alors même que le résultat des élections municipales précédentes lui est défavorable : à Bois-Colombes et à Pantin, la prise du pouvoir est effectivement dénoncée, tandis qu'à Clichy et à La Courneuve, le parti communiste réclame une plus grande place au CLL, dirigé par des représentants d'autres tendances (CDLR pour Clichy, et Libération-Nord à La Courneuve). Les autres conflits ont lieu dans des communes où des circonstances particulières ont bouleversé les cadres politiques, et où les forces issues de la Résistance sont face à une sorte de vide. C'est le cas dans les communes dirigées par des maires PPF, à Saint-Denis et Pierrefitte-sur-Seine, à Aubervilliers, la ville de Pierre Laval, ainsi qu'à Dugny pour d'autres raisons : la commune détruite par un bombardement en 1943 a été évacuée de la quasi totalité de ses habitants et n'a, de ce fait, pas pu constituer de CLL.

Le processus est parfois long et douloureux, à cause justement d'un CLL divisé et la mésentente ne s'arrête pas forcément avec l'officialisation du conseil municipal. À Levallois-Perret et à Issy-les-Moulineaux, des conseillers municipaux démissionnent pour protester à la fois contre la composition de la liste et les méthodes administratives du maire[2398].

2393 AD 92, 1154W/349 Issy-les-Moulineaux compte rendu sur la situation à Issy-les-Moulineaux, 31 août 1944

2394 MRN, 14/AGIL/16 Le président du CLL au président du CPL, 2 septembre 1944

2395 AD 92, 1154W/349 Bois-Colombes, note manuscrite de Jacques Kosciusko, s.d.

2396 AD 92, 1154W/349 Bois-Colombes, communes dans lesquelles la désignation du maire responsable soulève des contestations, s.d.

2397 D'après Laurent Magre, archiviste municipal de La Courneuve, Désiré Leclercq, mentionné dans le document comme président du CLL, est remplacé au cours du mois de septembre par Maurice Auriat, puis par Pierre Terrible (Courrier électronique de Laurent Magre du 22 septembre 2014).

2398 AN, F1b1/885 Courrier du préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur au sujet du conseil municipal provisoire de Levallois-Perret, 15 mars 1945

Les médiations et arbitrages du CPL : de la fluctuation des principes

Avant que le CPL plénier ne donne sa validation à la liste constituée par le CLL, les dossiers sont examinés par une commission spécifique, et parfois par le bureau du CPL. L'action médiatrice de la commission des CLL du CPL n'est pas connue, faute d'archives. Présidée par André Tollet, ou par Marguerite Monino, une de ses collaboratrices, elle comprend des représentants de toutes les organisations du bureau : Jeanne Mathieu ou Pierre Stibbe pour CDLR, L. Aumont pour Libération-Nord, Nicolas Dupont (Antoine de Tavernost) ou le docteur Bailly pour l'OCM, Maurice Léonard pour le parti communiste et Albert Montagnier pour le FN. Il semble évident qu'un certain nombre de conflits sont résolus par cette commission, bien que son travail fasse l'objet de critiques, notamment de la part de Max André qui se plaint qu'elle ne tienne pas compte des avis des membres de l'assemblée plénière du CPL[2399]. Ce même Max André avait demandé que la commission des CLL soit élargie, pour intégrer des membres des organisations qui ne siègent pas au bureau. Cependant, son action en amont permet régulièrement de proposer à l'assemblée plénière une liste qui rassemble tous les suffrages. C'est par exemple le cas au Perreux, dont la délégation spéciale est acceptée à la première lecture, malgré les longues discussions préliminaires[2400].

Dès la séance du CPL du 11 septembre 1944, Armand Maynial-Obadia, au nom de la commission, présente 27 dossiers de communes et d'arrondissements à l'approbation du CPL[2401], qui en adopte 25. La liste des dossiers acceptés est publiée dans le *Bulletin municipal officiel* trois jours plus tard[2402]. Sur la demande du secrétaire général de la préfecture[2403], un *erratum* est publié, expliquant que cette « publication prématurée est la conséquence d'une erreur matérielle, toutes les propositions dont il s'agit n'ayant pas été ratifiées par le CPL en séance plénière »[2404]. Jean Mons en profite également pour fixer une manière « rationnelle »[2405] de travailler, en deux étapes : d'abord trouver un accord sur la liste complète du conseil municipal, puis sur la municipalité proprement dite, c'est-à-dire les

2399 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 16 octobre 1944, Procès-verbal de la séance du lundi 21 octobre 1944

2400 AN, F1b1/885 Lettre du préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur, 24 novembre 1944. Ces difficultés sont rapportées notamment par M. Stenger, ancien conseiller, qui dénonce le CLL dominé par « le parti extrême, appuyé d'éléments étrangers » (*Id.* lettre du 14 octobre 1944 au ministre)

2401 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 18 septembre 1944, Procès-verbal de la séance du lundi 11 septembre 1944

2402 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, n° 206 du 14 septembre 1944

2403 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 25 septembre 1944, Procès-verbal de la séance du lundi 18 septembre 1944

2404 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n°* 211 du 21 septembre 1944

2405 BHdV *Ibid.*

maires et les adjoints. C'est une fois toutes les propositions étudiées par le CPL que « l'Administration fera diligence pour aboutir, dans un très court délai, aux nominations officielles préalables à toute installation de nouvelles municipalités »[2406]. Dans le même temps, il demande aux CLL de remettre « au secrétaire général du CPL ainsi qu'à la préfecture, une liste, appuyée de toutes les justifications utiles, des personnes appelées à siéger dans les nouvelles assemblées »[2407].

Certains principes évoluent par la pratique, et de nouvelles questions apparaissent en fonction des questions et des décisions des CLL. Une adaptation d'importance ainsi initiée est la question de l'éligibilité des jeunes majeurs de moins de 25 ans. Dans les listes soumises à l'approbation du CPL, des jeunes, souvent les membres des FUJP, n'ont pas l'âge requis par la loi pour siéger dans un conseil municipal. Cette demande est transmise au ministre de l'Intérieur par Jean Mons, qui relaie le vœu du CPL, voté au cours de la séance du 25 septembre et publié au BMO du 27 septembre[2408]. La revendication d'abaisser l'âge de l'éligibilité est portée par une grande partie de la Résistance, y compris dans les projets constitutionnels de certains mouvements. Les Forces unies de la jeunesse patriotique reprennent à leur compte cette revendication, en demandant l'abaissement de l'âge du droit de vote à 18 ans et celui de l'éligibilité à 21 ans, revendication présentée notamment lors du congrès des comités locaux de libération de la Seine, le 10 décembre 1944[2409]. Ainsi, de nombreux CLL présentent, pour faire partie des délégations spéciales, des jeunes de moins de 25 ans. Cependant, le directeur des affaires départementales demande leur remplacement en attendant qu'une loi soit votée[2410], ce qui n'est pas le cas avant les élections municipales d'avril 1945[2411].

Les questions qui posent problème au CPL ne sont pas forcément toutes celles qui parcourent les séances des CLL. Le CPL est un dernier recours quand la solution ne peut être

2406 BHdV *Ibid.*
2407 AD 75, 1436W130 Circulaire du préfet de la Seine aux présidents des CLL, 18 septembre 1944
2408 AN, 3AG(4)/41 Rapport du secrétaire général de la préfecture de la Seine au ministère de l'Intérieur, compte rendu du 29 septembre 1944
2409 IHTP, JP7 Congrès des comités locaux de la libération de la Seine, 9-10 décembre, résolutions sur la jeunesse et MRN, 4/16 Congrès des comités locaux de la libération de la Seine des 9 et 10 décembre 1944 à l'Hôtel de ville de Paris. Résolutions adoptées.
2410 AD 92, 1154W349 Neuilly-sur-Seine. Direction des affaires départementales, formation de la délégation spéciale de Neuilly-sur-Seine, 4 novembre 1944
2411 AN, C/15253 Dossier 164 Résolution tendant à abaisser l'âge de l'électorat et de l'éligibilité adoptée le 2 août 1945, n° 130.

trouvée. Les trois principales variables d'ajustement dont il dispose sont les résultats des élections municipales de 1935 – parfois considérées comme le seul scrutin valable pour déterminer la tendance d'un conseil municipal –, les résultats des élections suivantes – les législatives de 1936 ou les diverses élections partielles qui ont lieu jusqu'en 1939, surtout quand elles marquent une évolution par rapport à celles de 1935 –, et enfin la composition politique des organisations de résistance les plus actives dans la localité, et notamment l'identité du groupe qui a conquis la mairie au moment de l'insurrection. En somme, suivant le cas le plus favorable, les partis politiques doivent choisir de respecter le vœu des électeurs ou le vœu des résistants. Ainsi, le principe à retenir pour arbitrer les cas litigieux est l'objet de régulières discussions, sans qu'aucune cohérence ne se dessine. Une très grande majorité des conflits sont provoqués par les partis politiques. Les revendications des mouvements de résistance sont rares, et ne sont pas liées aux postes de maires, mais plutôt à des postes d'adjoints, voire de simple conseiller municipal. Entre les partis politiques, les conflits les plus fréquents sont de deux types : quand les partis plus modérés se plaignent du gauchissement du conseil municipal, et quand le parti communiste et le parti socialiste se disputent les places.

Les anciens élus : héros, résistants, indignes ou tièdes

Il y a deux sortes d'anciens élus, ceux qui sont encore en fonction à la libération et qui sont, à quelques exceptions près, tous évincés et ceux qui ont été évincés entre 1939 et 1942. Parmi ces derniers, on doit faire encore une distinction entre les élus communistes suspendus en 1939 et les autres, dont le départ s'étale entre 1940 et 1942. Les maires communistes, parce qu'ils ont été évincés, bénéficient d'un préjugé favorable pour la dignité tant recherchée[2412]. Le retour des élus communistes se fait donc très facilement, et leur attitude pendant l'occupation est très peu questionnée, le parti ayant lui-même procédé à l'épuration de ses membres indésirables[2413]. Quant aux autres élus, la situation est variable, en fonction de leur attitude personnelle et de la géopolitique locale.

Par exemple, ceux qui ont succédé, dans les délégations spéciales, aux maires communistes suspendus sont poursuivis par la vindicte de ces derniers ou de leurs remplaçants. C'est particulièrement le cas dans les deux communes de la Seine où une

2412 Le fait que beaucoup d'entre eux aient essayé de reconquérir leur mairie en juin 1940 est encore inconnu.
2413 MRN, 12/97 Liste noire des espions, traîtres, renégats, suspects et agents de la Gestapo exclus du parti communiste et des organisations ouvrières, s.d.

coalition socialiste et communiste était à la tête de la municipalité avant la guerre. À Issy-les-Moulineaux et à Colombes, ce sont en effet des conseillers municipaux socialistes, Jean Alessandri et Émile Boyer, qui ont accepté de devenir président des délégations spéciales créées à l'automne 1939. À la libération, sans que leur action dans la Résistance ne soit remise en cause, la rancune des communistes est un obstacle à leurs ambitions et tandis qu'Émile Boyer réussit à être nommé 3e adjoint, Jean Alessandri ne peut pas faire partie du conseil municipal provisoire.

Ceux qui ont accepté des postes dans des institutions créés par l'État français sont unanimement mis sur la touche. C'est le cas de Charles Auffray, maire de Clichy destitué en 1941, dont la candidature est écartée au motif qu'il a été le responsable local du secours national, l'organe de solidarité officiel du régime, patronné par le maréchal Pétain, et parce qu'il a fait placarder une affiche dénonçant des tracts clandestins[2414].

Pour les maires maintenus ou nommés par le gouvernement à partir de 1941, la situation est plus claire. Ils sont considérés d'emblée comme coupables, et c'est à eux de prouver que leur action dans la Résistance est suffisante pour pouvoir prétendre à un siège. L'épuration politique des anciens maires est également motivée par une caractéristique propre à la région parisienne. Les membres du CPL s'accordent à dire que les maires des communes de banlieue, et plus encore les membres du conseil municipal, sont des élus politiques, à la différence des édiles provinciaux qui sont avant tout des administrateurs dévoués à leurs populations[2415]. Ainsi, les actions des maires maintenus ou nommés par l'État français sont toutes considérés comme étant potentiellement des actions de trahison. Il faut noter que les arguments apportés pour mettre sur la touche les anciens maires sont les mêmes que ceux du jury qui statue sur l'inéligibilité des conseillers départementaux et conseillers municipaux de Paris nommés par le régime de Vichy et des parlementaires ayant voté « oui » le 10 juillet 1940 : il faut que la personne concernée puisse prouver sa « participation active et effective à la lutte contre l'ennemi et l'usurpateur »[2416], la « seule activité humanitaire, même dangereuse »[2417] ne suffit pas. C'est le même type d'argumentaire qui est utilisé par le CPL pour statuer sur les maires et conseillers municipaux nommés ou conservés par le régime de Vichy. Ici, la faute originelle n'est pas d'avoir voter les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, mais d'avoir accepté d'être nommé par lui et, surtout, de s'être personnellement

2414 AN, F1b1/885 Lettre du préfet au ministre au sujet du conseil municipal de Clichy, 9 décembre 1944
2415 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 21 octobre 1944. Procès-verbal de la séance du lundi 16 octobre 1944
2416 Ordonnance n° 45- 582 du 6 avril 1945, JORF du 7 avril 1944, p. 1914-1915
2417 Peter Novick, *L'épuration française: 1944-1949*, Paris, Balland, 1985, p. 174.

associé à des démonstrations de confiance et de fidélité au chef de l'État français. Au moment de leur mise en place, entre 1941 et 1942, les nouveaux conseils municipaux ont souvent voté des adresses de fidélité au maréchal Pétain, et cet acte est considéré comme une faute irréversible par la Résistance, à l'image du vote du 10 juillet pour les parlementaires[2418].

Plusieurs maires en fonction sous l'occupation ont souhaité, sans succès, conserver leur écharpe après la libération. Le cas de Vincennes est éclairant à ce sujet. Le maire, Léon Bonvoisin, élu de 1925 et maire depuis 1929, soutenu par une partie de la population, refuse de quitter son poste. Marcel Flouret l'assure le 28 août de son soutien[2419], mais le CPL le contraint ensuite à laisser sa place au CLL[2420]. Cependant, le plus souvent, ces anciens maires présentent leur dossier devant le CLL, comme le prévoit la procédure. On peut citer Georges Beaugrand (PC) à Gentilly, Léon Clément (SFIO) à Dugny, Charles Auffray (socialiste indépendant) à Clichy, Antonin Poggioli (SFIO) au Bourget, ou encore Charles Gatefait (Alliance Démocratique) à Asnières. Suivant les cas, les arguments avancés pour justifier cette demande diffèrent, soit qu'ils se prévalent d'une attitude de résistance, certificats à l'appui, soit qu'ils mettent en avant leur esprit de sacrifice pour la communauté. Quelques cas emblématiques de maires ou de conseillers municipaux qui revendiquent une action dans la Résistance sont soumis au comité plénier, qui fait preuve, à l'image des CLL, d'une intransigeance, que certains qualifient de « surenchère de patriotisme »[2421].

Certains anciens élus ne baissent pas les bras, en opposant deux arguments. Celui, inverse, que leur rôle a été avant tout de défendre leur population dans la difficulté, et celui d'avoir eu une attitude de résistance, parfois matérialisée par des actes. Des anciens conseillers de Châtillon, de Clichy, de Créteil ou du Perreux adressent par exemple leurs protestations au ministre de l'Intérieur ou au chef du gouvernement[2422]. Ce dernier fait toujours confiance au jugement du préfet de la Seine qui, quant à lui, adopte les mêmes vues que le CPL et ne souhaite pas réintégrer les anciens élus qui n'ont pas fait partie de la Résistance active[2423].

2418 Ce reproche est fait à de nombreuses reprises par le CPL, notamment pour des anciens élus de Levallois-Perret ou de Créteil

2419 AC de Vincennes, fonds documentaire « Histoire, Seconde Guerre Mondiale, libération »

2420 *Id.*

2421 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 20 novembre 1944, procès-verbal de la séance du mardi 14 novembre 1944. C'est Max André qui emploie cette expression, pour expliquer son abstention au vote pour désigner l'assemblée provisoire de Villemomble, dont le CLL a rejeté la candidature de l'ancien maire, ainsi que de 8 anciens élus défendus comme des résistants de longue date par Maurice de Fontenay.

2422 AN, F1b1/885 Lettre de M. Vary, ancien conseiller municipal de Châtillon, 17 octobre 1944, Motion des élus sociaux de Clichy au ministre de l'Intérieur, 25 septembre 1944, lettre de JH Stenger, ancien conseiller municipal du Perreux, 14 octobre 1944

2423 AN, F1b1/885 Lettre de M. Nething au général de Gaulle, 6 octobre 1944. Dans ce courrier, ce cristolien

B - La recherche des équilibres politiques

À l'épreuve des relations partisanes

Les deux ferments conflictuels qui agitent les différents acteurs de la reconstruction politique du département sont la situation politique de la commune avant-guerre et la concurrence entre tendances de la Résistance, en particulier entre la communiste et la socialiste. Ces conflits apparaissent essentiellement au sujet de la municipalité : la couleur politique du président de la délégation spéciale nommée par la préfecture de la Seine est vraiment ce qui détermine la tendance politique de la commune puisque, en grande partie, les membres du CLL sont intégrés au conseil municipal. Même la nomination des adjoints est, le plus souvent, un panachage un peu aléatoire. Sur ce sujet, les principaux échanges ont d'ailleurs lieu entre les représentants des partis politiques, qui ont tous à défendre leurs positions antérieures.

La transposition sur l'échiquier politique des mouvements de résistance et des syndicats, qui font leur apparition dans le jeu politique, est un exercice périlleux et plein de sous-entendus. Dans les débats, ce sont essentiellement les membres des partis politiques qui prennent la parole, car c'est toujours la question de la tendance ou l’appartenance politique des candidats qui est posée. Les représentants des mouvements de résistance et des organisations syndicales sont moins impliqués, et souvent gênés par la tournure des échanges qui tournent essentiellement autour de l'appartenance politique de tel ou tel délégué. Ils s'efforcent de faire accepter l'idée que leur mouvement n'est pas rattaché à l'une ou l'autre des tendances politiques. Ainsi, Roger Deniau refuse de voir Libération-Nord être qualifié sans nuance de socialiste, tandis que les déléguées de l'UFF, de leur côté, s'élèvent contre la propension à les rattacher au PC.

La préfecture de la Seine et le ministre de l'Intérieur, quant à eux, classent les mouvements de résistance dans l'une des quatre grandes tendances qu'ils identifient comme composant le paysage politique français de la libération : communiste, socialiste, centriste, modéré. Cependant, chaque service ou chaque personne interprète différemment la couleur politique des mouvements de résistance. Pour étudier les équilibres dans les conseils

---

demande le retour de l'ancien maire M. Blanchard, destitué en 1941, ce à quoi le préfet de la Seine répond par la négative, à cause de la passivité de M. Blanchard, aggravée par sa volonté de faire partie du conseil général.

municipaux provisoires[2424], la préfecture de la Seine rassemble les différents mouvements de résistance et associations dans les dénominations suivantes : les communistes et apparentés forment le plus grand groupe avec le PC, le FN, les FTP, les FUJP, l'UFF, l'Assistance Française, le mouvement des prisonniers et déportés et les Comités populaires. CDLR, CDLL et Libération-nord sont rangés dans la famille socialiste, tandis que l'OCM et le MLN sont affiliés aux modérés. Le parti radical forme une tendance à lui seul, comme l'Union des syndicats (CGT), classée à part, à la différence de la CFTC, rattachée aux modérés. Dans les archives du cabinet du général de Gaulle[2425], on peut trouver une fiche reprenant la composition des assemblées parisiennes provisoires, avec une répartition des délégués classés selon les formations politiques de l'avant-guerre. Par exemple, les membres du CPL sont presque tous affiliés à un parti : deux sièges pour la Fédération républicaine, trois pour l'Alliance démocratique, deux pour les démocrates-populaires, cinq pour l'union socialiste républicaine, un pour les radicaux, trois pour la SFIO, onze pour le PC et un « flottant »[2426]. La difficulté de rattacher politiquement les mouvements de résistance vaut également pour les partis politiques : *Le Populaire* considère comme socialistes tous les mouvements de résistance qui ne sont pas dans l'orbite du PC, à l'exception de CDLL, classé avec les centristes[2427].

Il est vrai qu'au sein des CLL, le PC peut toujours compter sur 8 à 12 voix favorables, ce qui, ajouté à sa capacité à présenter des candidats crédibles partout ou presque, lui donne un avantage indéniable. La tendance socialiste peut, de la même manière, compter sur le soutien plus ou moins régulier des mouvements de résistance, Libération-Nord, CDLR, Défense de la France, Résistance et l'OCM. Le plus souvent, les radicaux, démocrates chrétiens et modérés complètent l'une ou l'autre coalition en fonction des circonstances locales.

Pour les communes de banlieue, les dossiers problématiques portent moins sur ces savants calculs que sur la couleur politique du maire, en comparaison avec les résultats électoraux de l'avant-guerre, ou de l'action d'un ancien élu. Une trentaine de dossiers problématiques sont étudiés par le CPL. Cela ne signifie pas que des oppositions ne sont pas

2424 AN, 110AJ Note concernant le projet de décret portant constitution de l'assemblée municipale provisoire de Paris, 17 février 1945

2425 AN, 110AJ Répartition des sièges par tendance politique à l'Assemblée municipale provisoire de Paris, s.d. Dans cette liste, les noms des conseillers provisoires ne sont pas indiqués, ce qui empêche d'étudier comment sont classés les membres des mouvements de résistance

2426 AN, 110AJ *Ibid*.

2427 *Le Populaire, Organe central du parti socialiste (SFIO)*, n° 6507, 21-22 janvier 1945

exprimées, mais elles ont été réglées suffisamment tôt (sans préjuger de la façon dont elles l'ont été) pour que le CPL n'ait pas eu à s'en emparer. C'est par exemple le cas pour Saint-Denis où le conflit entre le CLL et Auguste Gillot, autodésigné maire provisoire, est réglé en dehors des séances plénières du CPL, au bénéficie du *statu quo*[2428].

Ce travail de médiation fait partie intégrante des instructions données aux CLL lors de la réunion d'information du 31 août 1944 :

> Les diverses candidatures sont proposées au CPL. Celui-ci peut choisir un candidat parmi ceux qui lui sont présentés. Si l'accord ne peut pas se faire au CPL, c'est au préfet qu'il appartient de désigner le maire parmi les candidats présentés.[2429]

Le CPL doit statuer en particulier quand le CLL n'a pas réussi à s'accorder à l'unanimité sur la liste à proposer. Ce cas se présente dans 19 communes ou arrondissements[2430]. À chaque fois, le CPL réussit, par la médiation ou par un vote, à décider pour le CLL, sans pour autant être lui-même toujours unanime. L'arbitrage ultime du préfet de la Seine n'est jamais nécessaire. Pour les 12 autres municipalités problématiques, le débat est soulevé par les membres du CPL, alors, que le CLL avait réussi à trouver, tant bien que mal, une position unanime[2431].

Sur le fond, les mêmes conflits parcourent CLL et CPL. Le plus récurrent est l'opposition entre socialistes et communistes, par l'intermédiaire des partis politiques mais aussi des mouvements de résistance qui leur sont proches, c'est-à-dire le FN et Libération-Nord. On peut trouver dans pratiquement chaque CLL une illustration des difficultés de dialogue entre ces deux partis, mais cette concurrence est au cœur du processus de constitution de la municipalité dans dix localités. Souvent, chacun des deux camps défend un candidat pour le poste de maire, et l'opposition a également lieu pour les postes d'adjoints. Cette lutte pour la suprématie des partis de gauche touche en majorité des communes dirigées par les socialistes avant la guerre, y compris des bastions comme Suresnes ou Pantin. Les

2428 MRN, 14/AGIL/16 Commission des comités locaux à M. Gillot, maire de Saint-Denis, 9 novembre 1944

2429 MRN, 14/AGIL/16 Commission des comités locaux de libération à tous les présidents de CLL, 31 août 1944

2430 Il s'agit des arrondissements et communes ci-après : 2e arrondissement, 9e arrondissement, 15e arrondissement, 20e arrondissement, Aubervilliers, Colombes, La Courneuve, Dugny, Fontenay-aux-Roses, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Orly, Le Perreux, Pierrefitte-sur-Seine, Le Pré-Saint-Gervais, Sceaux, Suresnes, Vincennes

2431 Dans le 11e arrondissement, 12e arrondissement, Asnières, Bois-Colombes, Châtillon, Choisy-le-Roi, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Pantin, Saint-Mandé, Saint-Maur, Saint-Ouen, Villemomble.

communes dirigées avant-guerre par une coalition socialiste-communiste sont également l'objet des plus vives discussions. À Colombes, deux anciens adjoints se font face, Émile Boyer de la SFIO, et Pierre Boussuge pour le parti communiste. C'est ce dernier qui est nommé maire provisoire, Émile Boyer se content du poste de 3e adjoint[2432].

Les modérés, quant à eux, sont prompts à dénoncer les incohérences entre les résultats électoraux de l'avant-guerre et la physionomie politique des nouvelles municipalités. Ils sont particulièrement attentifs au cas de communes, considérées également comme des bastions des partis de la droite, Neuilly-sur-Seine, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Mandé ou Vincennes. Les représentants des partis modérés du CPL, Robert Bétolaud, Maurice de Fontenay ainsi que Max André soutiennent souvent la candidature des anciens élus, eux-mêmes issus la plupart du temps des partis modérés. C'est le cas à Asnières, Bois-Colombes, Créteil, Fontenay-sous-Bois ou Saint-Mandé, où les conseillers municipaux dont le cas est étudié font partie des majorités centristes ou modérées élues en 1935.

Pour ces membres du CPL, l'évincement systématique des anciens élus et le glissement de majorité vers la gauche introduisent un décalage néfaste entre les tendances de la population et celles du pouvoir municipal. En effet, les délégations spéciales, en représentant à parts plus ou moins égales toutes les tendances politiques de la libération, ont en moyenne des tendances largement plus avancées que la population de beaucoup de communes. On retrouve ici l'analyse de Jean-Marie Guillon sur la transposition du modèle du CNR et du CPL, « surréaliste sur le plan communal »[2433]. Cela pourrait contribuer, selon les modérés du CPL, à « couper l'assemblée municipale de la population de la commune »[2434] et entraîner la défaite des candidats présentés par la Résistance aux élections municipales.

La plupart des délégations spéciales des communes de banlieue voient leurs compositions arrêtées entre le 26 septembre et la fin du mois de novembre 1944[2435]. C'est par la suite que la plupart des discussions sur les assemblées parisiennes ont lieu. En plus des différents débats institutionnels qui ont retardé cet examen, il faut également considérer que si le CPL ne se préoccupe quasiment que du poste de maire pour les délégations spéciales de banlieue, il étudie siège par siège la composition de l'assemblée municipale et de l'assemblée

2432 BHdV *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, n° 257 du 16 novembre 1944

2433 Jean-Marie GUILLON, « « Parti du mouvement » et « parti de l'ordre » (automne 1944 - automne 1945) », *op. cit.*, p. 47.

2434 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 20 novembre 1944, procès-verbal de la séance du mardi 14 novembre 1944

2435 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, n°* 216 du 27 septembre 1944, n° 256 du 15 novembre 1944

départementale provisoire. Le conseil municipal de Paris et le conseil général de la Seine sont fondamentalement des assemblées locales et les mêmes discussions se font jour, bien que les interlocuteurs principaux changent. Il ne s'agit plus majoritairement d'une concurrence entre socialistes et communistes, mais d'un combat mené par les modérés pour conserver la majorité au conseil municipal. Robert Bétolaud, de l'Alliance démocratique, est extrêmement attaché à sauvegarder la position que son parti occupait avant guerre, tout comme Maurice de Fontenay, représentant de la Fédération républicaine (URD). Les deux principaux partis du conseil municipal de 1939, tout deux classés dans la tendance modérée, sont en forte minorité au CPL mais tout au long des débats sur la constitution et la composition des assemblées provisoires de Paris et de la Seine, leurs délégués comptent parmi les principaux orateurs, en particulier parce que la plupart des cas de réintégration d'anciens élus concernent des membres de leurs formations politiques. Ce point est une des difficultés principales de la constitution de l'assemblée provisoire parisienne.

Le ministre de l'Intérieur avait souhaité que l'ensemble des candidatures soient connues le 5 décembre 1944, c'est en fait le 19 janvier 1945 que le CPL rend ces derniers avis, après plus d'un mois d'étude des diverses candidatures et un fastidieux exercice de dosage politique. 57 sièges sont à pourvoir, qui doivent comporter les anciens élus restés fidèles à leur devoir, les remplaçants des élus morts pour la France, à compléter par des représentants désignés par les comités de libération des arrondissements. Le sort des anciens élus est traité en premier, avec la même sévérité que les anciens élus de la banlieue pour ceux qui ont continué à siéger au conseil municipal après 1941. Quatre d'entre eux ont vu leur dossier examiné : Charles des Isnards, Gaston le Provost de Launay, Victor Bucaille et Frédéric Dupont et seul ce dernier est repris par le CPL[2436]. Outre ses activités avérées de Résistance, le fait qu'il ait publiquement dénoncé les mesures répressives prises par l'occupant soutenu par l’État français joue en sa faveur[2437], bien qu'il ait voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain en 1940. Ces propositions sont validées par la préfecture.

En tout, 17 membres du conseil municipal de 1939 font partie de l'assemblée municipale de Paris. 16 ont été proposés par le CPL et la préfecture, auxquels le général de Gaulle ajoute Victor Bucaille, un des conseillers municipaux maintenus par Vichy en 1941, dont le cas avait été débattu au CPL[2438]. Jean Raymond-Laurent, le leader du groupe des

2436 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 11 décembre 1944, procès-verbal de la séance du mardi 5 décembre 1944

2437 MRN, 2/BMO *Ibid*.

2438 AN 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 2 Ville de Paris et département de la Seine. Note concernant le projet de décret portant constitution de l'assemblée

anciens conseillers municipaux, en contact avec le CPL au cours de l'été 1944, est réintégré[2439], tout comme Georges Contenot, à la différence de la plupart des autres membres de ce groupe, en particulier Armand Lanote et Maurice Quentin, qui sont considérés comme des « cas douteux »[2440]. Cinq conseillers municipaux communistes sont remplacés par leur parti, ce qui fait que 35 nouveaux conseillers doivent être nommés, sur proposition des CLL et du CPL. Ce sont ces candidatures qui font l'objet des plus vives contestations de la part de l'Alliance démocratique et de la Fédération républicaine, qui adressent à plusieurs reprises au ministre de l'Intérieur et au général de Gaulle des plaintes et des contre-propositions[2441]. Au final, les propositions du CPL sont acceptées par le gouvernement à quelques nuances près, corrigeant légèrement les équilibres en faveur des deux partis de la droite.

Pour l'assemblée départementale provisoire, les discussions sont moins passionnées que pour l'assemblée municipale, et ce sont souvent des présidents de délégations spéciales qui sont choisis, suivant un schéma traditionnel pour les élus de la Seine[2442]. Quant à la constitution des municipalités d'arrondissement, elle se fait en lien avec l'examen des candidatures pour le conseil municipal provisoire. Souvent, le même type de débat agite le CLL et le CPL à ces deux occasions. Ce synchronisme est poussé à l'extrême dans le 12e arrondissement, où les deux désignations sont l'objet d'une transaction : au cours de la séance du 19 janvier 1945, Gérard Jaquet demande que, en contrepartie de la désignation d'un conseiller municipal communiste dans le 12e arrondissement, le maire provisoire Marcel Wizenne du parti communiste cède sa place à Maurice Gautier, de la SFIO, anciennement premier adjoint. Cependant, ces négociations sont internes au CPL puisque le préfet ne prend pas d'arrêtés instituant les municipalités d'arrondissement avant le début de l'année 1946. Les négociations dans les CLL d'arrondissement et au CPL n'ont pour but que de modifier des situations de fait amenées à perdurer, toujours dans l'espoir d'une réforme.

---

municipale provisoire de Paris, 17 février 1944. Proposé par le préfet à la réintégration, Adrien Tixier l'écarte, mais il est finalement contredit par le chef du gouvernement

2439 AN 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 2 Ville de Paris et département de la Seine. Constitution de l'assemblée municipale provisoire de Paris, Tableau d'ensemble présentant le conseil municipal au 1er septembre 1939 et résumant schématiquement les propositions de la préfecture de la Seine pour la constitution de l'Assemblée provisoire, s.d.

2440 AN 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 2 Ville de Paris et département de la Seine. *Ibid.*

2441 AN 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 2 Ville de Paris et département de la Seine. Propositions de l'Alliance démocratique et de la Fédération républicaine pour assurer le respect de l'ordonnance du 30 octobre 1944 relative à la composition du conseil municipal de Paris, s.d.

2442 Philippe NIVET, « Les assemblées parisiennes », *in* Gilles LE BÉGUEC et Denis PESCHANSKI (eds.), *Les élites locales dans la tourmente: du Front populaire aux années cinquante*, Paris, CNRS Éd., 2000, p. 369.

Une autre différence avec entre la ville de Paris et les communes de banlieue porte sur l'identité du président des assemblées parisiennes. La question de savoir qui doit être le président n'est jamais évoquée en séance plénière du CPL, bien qu*e*, dans les couloirs, il en soit question dès les lendemains de la parution de l'ordonnance du 30 octobre 1944 :

> Les membres qui ne sont pas communistes ne veulent pas d'une présidence communiste, arguant que depuis 42 ans, un modéré a toujours été choisi et que la population n'approuverait pas. En revanche, tout le monde estime qu'il faudrait que le président soit choisi parmi les membres du CPL : on propose Charpentier, qui n'est pas candidat, Debré et Roques. Mais on parle surtout de Bétolaud (Alliance Démocratique) et de Fontenay (radical, qui a déjà assuré cette fonction).[2443]

Notables et bastions

Léo Hamon, dans son carnet, à la fin mai 1944, anticipe la libération en estimant que le résistant notable est celui qui a le plus de chance de faire l'unanimité pour siéger dans les futures assemblées :

> Le résistant qui a vraiment l'autorité désirable, c'est celui que nous ne connaissons pas, qui est resté dans sa province, qui a fait de la Résistance en même temps que son métier, que son village connaît et qui demain sera élu sans peine, lui, ne sera pas un député ridicule.[2444]

En banlieue, c'est également vrai dans certains cas. Les notables locaux ont parfois un rôle important dans la période insurrectionnelle, souvent comme acteurs de négociations avec les autorités allemandes, voire sujets de ces discussions en cas de prise d'otage. Par la suite, la constitution du pouvoir local provisoire est facilitée quand des notables se trouvent impliqués dans le processus. Un grand nombre de délégations spéciales font appel, comme le CPL, à des personnalités, qui ne sont pas officiellement affiliées à une organisation. Dans le même esprit, un certain nombre de médecins et d'ecclésiastiques sont intégrés dans les assemblées locales. Dans les communes qu'il dirigeait en 1939, le parti communiste développe quant à lui un discours assez proche, celui du bastion reconquis[2445]. Plus généralement, sur les 80 maires

2443 AN, 3AG(4)/41 direction des RG, rapport du 10 novembre 1944
2444 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 120
2445 Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité,

provisoires, près de la moitié sont des anciens élus de leur commune, dont une majorité de maires ou d'adjoints. Douze maires retrouvent un poste qu'ils ont déjà occupé. Deux maires qui ont officié pendant toute l'occupation sont maintenus à la libération, Gaston Richet à Châtenay-Malabry et Fernand Schwartz à Villeneuve-la-Garenne. À Saint-Ouen, le sénateur Alexandre Bachelet, maire de 1927 à 1929, est à nouveau désigné. Enfin, neuf maires communistes retrouvent leur fonction : Marius Sidobre à Arcueil, Albert Petit à Bagneux, Paul Coudert à Bagnolet, Henri Arlès à Bonneuil-sur-Marne, Joanny Berlioz à Épinay-sur-Seine, Maurice Catinat à Fresnes, Georges Marrane à Ivry-sur-Seine, Raymond Barbet à Nanterre et Pierre Kérautret à Romainville. À Fontenay-sous-Bois, l'ancien maire Jules Grévin, membre du CLL au titre de Libération, n'est pas désigné maire[2446].

Douze présidents de délégations sont des anciens adjoints. Parmi eux, on retrouve Alexandre Bachelet, qui fut plusieurs fois adjoint en plus d'être maire de Saint-Ouen pendant deux ans. Enfin, dix présidents de délégation spéciale ont été de simples conseillers municipaux, et on retrouve encore quelques cas particuliers. Paulin Cornet à Pantin a siégé au conseil municipal entre 1919 et 1929, et n'avait aucun mandat électif en 1939. À Joinville-le-Pont, Robert Deloche est, quant à lui, élu en 1939, mais il fait partie de l'opposition municipale. À Chevilly-Larue, Paul Hochart est premier adjoint au maire depuis 1935 et maintenu sous l'occupation, avant d'occuper le siège de maire provisoire[2447].

À ces élus et anciens élus, on pourrait presque ajouter Alphonse Le Gallo, président du CLL et de la délégation spéciale de Boulogne-Billancourt, qui est employé de mairie, mais surtout fils d'Alphonse Le Gallo, conseiller municipal et adjoint d'André Morizet de 1929 jusqu'à la guerre[2448], ainsi que Henry Lasson à Antony, « vieil employé de l'administration »[2449] qui mène la Résistance de certains agents communaux.

Si dans les municipalités – les maires et les adjoints –, les anciens élus sont très présents, cette prépondérance est plus diluée sur l'ensemble des délégations spéciales. Sur

pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 1145. Il faut là encore avoir à l'esprit que la tentative de reprise des hôtels de ville par les maires communistes en juin 1940 n'est pas connue à la libération.

2446 *Ibid.*, p. 1156.

2447 *Ibid.*, p. 414.

2448 Maitron en ligne, notice LE GALLO Alphonse, Clément, http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article117237, version mise en ligne le 24 novembre 2010, page consultée le 21 novembre 2014

2449 Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 414.

près de 2 000 conseillers municipaux provisoires, 20 % sont d'anciens élus[2450]. Parmi ceux-ci, 57 % sont communistes, étant donné le retour massif des exclus de 1939, 23 % socialistes et 9,5 % républicains de gauche[2451]. La plupart des conseillers municipaux sont des personnalités nouvelles, en particulier pour ce qui concerne les délégués des diverses organisations de résistance. En effet, la mise en place des structures locales des organisations clandestines a parfois été le fait de personnes étrangères à la commune, pour des raisons d'opportunité, ou des raisons d'appareils[2452]. La libération a affermi ces positions, sans toujours les rendre légitimes. Reste à connaître l'attitude adoptée vis-à-vis des nouveaux arrivants sur la scène politique locale, qui ne sont pas enracinés dans le territoire, qui le connaissent mal parfois, et qui sont souvent mal considérés de la population et des autres délégués. C'est le cas à Asnières et à Issy-les-Moulineaux, par exemple.

La composition des délégations provisoires, avec quelques réserves, est un objet d'études essentiel pour comprendre les enjeux de pouvoirs nés de la libération et la représentation qu'ont les acteurs de ces enjeux et de leur propre poids politique. Deuxième aspect très intéressant, la nomination des délégations spéciales après examen du CPL et de la préfecture met en valeur une analyse de l'opinion publique à la libération vue du haut. On se trouve dans un entre-soi : les assemblées locales s'autodésignent, si on considère que le CLL fait pratiquement toujours partie de la délégation spéciale, dont la composition représente pratiquement toujours la tendance de la majorité du CLL. Elles sont validées par un organisme, le CPL, qui possède plus ou moins la même composition politique et fait nécessairement confiance à la valeur du jugement d'un organisme qui lui est intrinsèquement lié, le CLL. Enfin, le dernier filtre, le directeur des affaires départementales, n'a pas pour ambition de bouleverser les décisions de ce qui reste malgré tout l'expression d'une certaine forme de volonté populaire. On assiste à un moment de négociation directe, de compromis entre l'État et les formations politiques, moment assez unique à comparer avec la façon dont les délégations spéciales étaient désignées auparavant (en dehors du cas particuliers de 1939-1940).

2450 Danièle ROUSSELIER-FRABOULET, « La Seine », *op. cit.*, p. 267. Cette proportion est plus forte que pour le conseil municipal de Lyon (70 %) et égale au pourcentage de renouvellement des élites locales dans les Bouches-du-Rhône, bien que dans ce département, des écarts entre villes et campagne soient à relever, ce qui n'est pas le cas pour la région parisienne (Robert MENCHERINI, « Les changements des rapports de forces politiques », *op. cit.*, p. 39.).

2451 Danièle ROUSSELIER-FRABOULET, « La Seine », *op. cit.*, p. 267.

2452 L'exemple caractéristique est encore celui du parti communiste qui n'hésite jamais à déplacer ses militants dans tel ou tel secteur en fonction de ses propres objectifs.

Les timides interventions correctrices de la préfecture de la Seine

Il est convenu que la préfecture de la Seine valide, en dernière main, la liste des conseils municipaux sur proposition du CPL et que le gouvernement en fasse de même pour le conseil municipal de Paris et l'assemblée départementale de la Seine[2453]. Le secrétaire général de la préfecture, le bras droit du préfet, suit donc de très près l'évolution de la carte politique de son département. Jean Mons intervient parfois en séance pour donner le résultat des consultations électorales dans un arrondissement ou une commune. Le 25 septembre 1944, il va plus loin en demandant que le maire du 10e arrondissement soit de tendance modérée et non un syndicaliste, dont tout porte à croire qu'il est communiste[2454]. Son intervention est critiquée par André Tollet, André Carrel et Georges Marrane, sur le fond comme sur le principe. À la suite de cet événement, les remarques de la préfecture sont faites par écrit à l'intention du bureau du CPL ou de la commission des CLL. Toutefois, il ne semble pas que le préfet, sur les conseils de son directeur des affaires départementales, Jean Julien, ait souhaité se placer en contradiction avec le CPL au sujet des nominations. La plupart du temps, la préfecture de la Seine a entériné les choix des CLL corrigés par le CPL. Le directeur des affaires départementales de la préfecture de la Seine, Jean Julien, rédige un rapport au préfet pour chaque commune qui contient un rappel des élections de 1935 et la répartition par tendances politiques du nouveau conseil municipal, ainsi que le nombre d'anciens élus repris et ajoute généralement une synthèse sur les difficultés éprouvées par la constitution de la délégation spéciale[2455]. Face aux demandes des anciens élus, il donne toujours la primauté au respect des tendances exprimées à la libération pour justifier cette évolution. C'est le cas pour Neuilly-sur-Seine et La Garenne-Colombes. La direction des affaires départementales juge le plus souvent la composition des délégations spéciales conforme à la situation locale, quand bien même le gauchissement de l'assemblée est manifeste. C'est par exemple le cas à Asnières qui passe d'un conseil municipal modéré avant guerre à une délégation spéciale assez largement dominée par les organisations socialistes et

2453 JORF du 7 novembre 1944, Ordonnance du 30 octobre 1944 portant établissement d'une assemblée départementale provisoire dans la Seine, Ordonnance du 30 octobre 1944 relative à l'établissement d'une assemblée municipale provisoire de la ville de Paris

2454 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 9 octobre 1944. Procès verbal de la séance du lundi 14 octobre 1944.

2455 AD 92, 1154W349 Nous avons pu consulter les rapports pour les communes d'Asnières, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Clichy, Colombes, Courbevoie, la Garenne-Colombes, Issy-les-Moulineaux, Neuilly-sur-Seine, Puteaux et Suresnes

communistes[2456].

« Coup de balancier »[2457] à gauche

La libération entraîne un gauchissement notable de Paris, tandis que dans la Seine, ce mouvement se situe dans la continuité des succès du Front populaire, même si la domination communiste et apparentée est très forte, 45,5 % des conseillers municipaux sur tout le département de la Seine[2458]. Le conseil municipal de Paris a particulièrement changé sa physionomie, malgré l'action des représentants des partis modérés, les positions de l'Alliance démocratique et de la Fédération républicaine sont fortement ébranlées. Eux qui avaient la majorité avant la guerre ne disposent plus que de 25 % des sièges, à l'inverse de la tendance communiste, qui passe de 17 à 35 %[2459]. L'entrée du CPL dans l'assemblée est une des raisons principales de cette orientation, ainsi que l'adaptation de la représentation par arrondissements, qui donne plus de poids aux arrondissements de l'Est parisien, plus peuplés et plus populaires[2460]. Cette tendance s'accentue au sein de l'assemblée départementale, où la répartition des délégués issus de la banlieue est assez proche de celle de 1935, c'est-à-dire déjà largement dominée par le parti communiste. En 1935, ce parti disposait de 27 sièges sur les 50 réservés aux arrondissements de Saint-Denis et Sceaux[2461]. Dix ans plus tard, dans l'assemblée départementale provisoire, les représentants de la banlieue sont répartis ainsi : 31 communistes et apparentés, 12 socialistes et apparentés, 3 radicaux, 1 démocrate-chrétien et 3 modérés[2462].

2456 AD 92, 1154W349 Asnières, Formation de la délégation spéciale d'Asnières, rapport au préfet, s.d.
2457 Robert MENCHERINI, « Les changements des rapports de forces politiques », *op. cit.*, p. 45.
2458 Danièle ROUSSELIER-FRABOULET, « La Seine », *op. cit.*, p. 267.
2459 Philippe NIVET, *Le Conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, *op. cit.*, p. 72-73.
2460 *JORF* du 7 novembre 1944, Ordonnance du 30 octobre 1944 portant établissement d'une assemblée départementale provisoire dans la Seine, Ordonnance du 30 octobre 1944 relative à l'établissement d'une assemblée municipale provisoire de la ville de Paris
2461 Les autres sièges étaient divisés entre les socialistes (11), les Républicains de gauche (6), et les radicaux, démocrates populaires, URD et PPF qui comptaient un ou deux sièges chacun
2462 AN 110AJ (en cours de classement) : GRPF, Réorganisation administrative locale, dossier 2 Ville de Paris et département de la Seine. Rapport au président du gouvernement de la république sur la constitution de l'assemblée départementale provisoire de la Seine, 20 février 1945

Assemblée municipale provisoire de Paris, mars-avril 1944

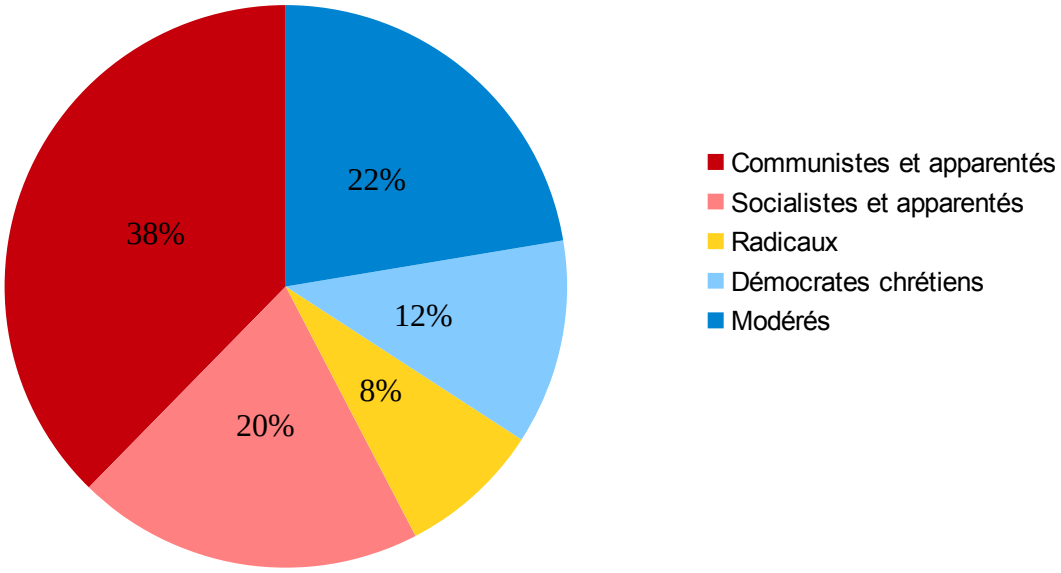

Assemblée départementale provisoire de la Seine, mars-avril 1945

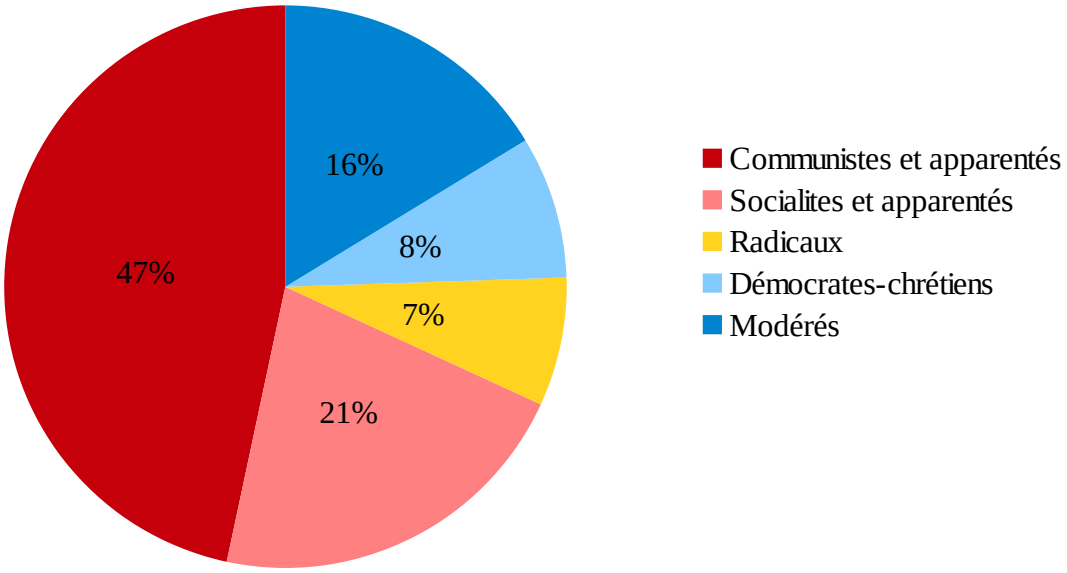

Pour la banlieue, prendre le CLL comme base de la délégation spéciale aboutit aussi à modifier la physionomie des assemblées provisoires. Ce changement est plus ou moins marquant en fonction du nombre d'anciens élus repris. À Ivry-sur-Seine, par exemple, le conseil municipal de 1939 est reconstitué quasiment à l'identique, avec l'addition de représentants du FN, de l'UFF, de comités de ménagères, du Secours populaire et de

l'Assistance française[2463]. Cette assemblée est si proche de celle de 1939 qu'elle est officiellement nommée conseil municipal provisoire, et non pas délégation spéciale[2464]. Cependant, dans la plupart des cas, le CLL constitue l'armature de la délégation spéciale.

Si on analyse finement la composition de douze délégations spéciales[2465] (Puteaux, La Garenne-Colombes, Colombes, Courbevoie, Villeneuve-La Garenne, Suresnes, Neuilly-sur-Seine, Issy-les-Moulineaux, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Clichy et Asnières-sur-Seine), en comparant la répartition des tendances au sein des effectifs des délégations spéciales avec les résultats du premier tour des élections municipales de 1935, on constate effectivement un coup de balancier, mais d'autres tendances assez inattendues apparaissent. Si on se base sur les appréciations de la préfecture de la Seine, on remarque que la nécessité de faire une place à toutes les tendances introduit la diversité dans tous les conseils municipaux : dans les fiefs, qu'ils soient modérés ou socialistes, chaque délégation spéciale accueille des tendances complètement absentes du conseil municipal précédent. C'est flagrant à Puteaux, où 20 % du conseil provisoire est composé de modérés, alors qu'en 1935, les communistes et les socialistes se partageaient plus de 90 % des voix. Étant donné le nombre toujours constant des organisations de résistance présentées comme faisant partie de la tendance communiste (FN, FUJP, UFF, …), c'est au détriment des socialistes que se réalise cet ajustement : quand socialistes et néo-socialistes rassemblaient les deux tiers des suffrages en 1935, la délégation spéciale, certes dirigée par un socialiste, ne compte plus que 45 % de socialistes. On retrouve exactement ce schéma à Suresnes ou à Clichy.

Le parti communiste augmente partout son audience, à l'exception de Villeneuve-la-Garenne, où il était de toute façon minoritaire en 1935 (21,69 % des voix) et dans une moindre mesure, à Puteaux (de 33,47 % à 27,59 %). À Suresnes, son score n'augmente que légèrement (33,17 % et 34,62 %). Le parti socialiste, quant à lui, ne connaît pas de progression spectaculaire, et a même plutôt tendance à perdre du terrain, par rapport aux élections de 1935, notamment, nous l'avons vu, dans ses anciens fiefs.

De l'autre côté de l'échiquier politique, les modérés ne recueillent jamais plus de 25 % des sièges de la délégation spéciale, excepté à Neuilly-sur-Seine, ville historiquement modérée, et Villeneuve-la-Garenne, où l'ancien maire et ses proches ont été maintenus pour leur action de résistance.

2463 AC Ivry-sur-Seine Registre de délibérations 314, Procès-verbal de la séance du comité local de libération du 19 août 1944 et Procès-verbal de la séance du comité local de libération du 14 septembre 1944

2464 BHdV *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris* n° 244 du 29 octobre 1944. C'est également le cas à Clamart (*Bulletin municipal officiel de la ville de Paris* n° 250 des 6-7 novembre 1944)

2465 L'annexe n° 11 présente les résultats précis pour ces 12 délégations spéciales

Pour les observateurs et les acteurs de ce changement, c'est pourtant essentiellement la couleur politique du maire qui importe, et qui détermine vraiment le changement, et cela représente l'essentiel des discussions du CPL. Dans la Seine, 19 communes voient un changement de couleur politique du maire par rapport à 1939[2466]. Dans tous les cas, ce changement s'effectue de la droite vers la gauche, sauf à Orly, précédemment communiste, dirigé en 1944 par le docteur Gouy, médecin membre des FFI et de CDLL. Il s'agit d'une anomalie liée à une situation locale confuse. Le docteur Gouy est un maire de compromis, mais la plupart des adjoints sont membres du PC[2467]. Aubervilliers, Pierrefitte et Saint-Denis constituent une fois de plus des cas particuliers, notamment les deux dernières qui, en 1935, ont élu des candidats se revendiquant du mouvement ouvrier, qui basculent ensuite dans l'extrême-droite et la collaboration. Le parti communiste fait de la conquête de ces municipalités une question de principe. Sur ces trois communes, le PC récupère le siège de maire à Aubervilliers et à Saint-Denis, tandis que c'est une personnalité indépendante, résistant de l'OCM, qui est nommée à Pierrefitte-sur-Seine, malgré la forte volonté du PC de voir son candidat désigné.

Dans 15 communes, un glissement plus ou moins important vers la gauche a lieu. Il se fait, au bénéfice du parti communiste, surtout par l'intermédiaire du FN, qui gagne ainsi sept municipalités. En effet, en tant que tel, le PC ne gagne que les communes de Joinville-le-Pont et La Courneuve, mais des représentants du FN proches du PC sont à la tête des municipalités d'Asnières-sur-Seine, de Bois-Colombes, de Châtillon, des Lilas et de Vanves. De la même manière, les socialistes obtiennent huit nouvelles mairies, dont seulement deux par l'intermédiaire de Libération-Nord (à Neuilly-sur-Seine et à Vincennes). Enfin, à Cachan, où la majorité de 1935 est modérée, c'est un maire radical qui est désigné.

La place des nouvelles organisations

Dans la Seine, une délégation spéciale est dirigée par un membre de la CFTC, en tant que tel. Cependant, Paul Hochart, le maire provisoire de Chevilly-Larue, est un ancien élu de la commune. La CGT ne dispose d'aucun poste de maire. Les mouvements de résistance sont dans l'ensemble mieux représentés, quoique inégalement. Libération-Nord a 12 présidents de délégations, le FN en compte 11, l'OCM 4, le MLN 3 et CDLL 2. On note l'absence de

2466 Voir l'annexe n° 12 pour le tableau complet des maires provisoires de la Seine
2467 Claude PENNETIER et Nathalie VIET-DEPAULE, *Itinéraires orlysiens*, *op. cit.*

présidents siégeant au nom de CDLR, alors même qu'il s'agissait d'un des mouvements les plus actifs dans la Seine-banlieue. Libération-Nord, parfois en retrait dans les comités locaux, est quant à lui extrêmement présent, de par sa proximité avec la SFIO.

La corrélation entre mouvements de résistance et formations politiques est très affirmée dans neuf cas, où le maire provisoire de la commune, au nom d'un mouvement de résistance, a été ou est un élu de la commune. C'est le cas en particulier des deux maires restés en poste pendant toute l'occupation, qui sont présentés au titre de CDLL pour Fernand Schwartz à Villeneuve-la-Garenne et Libération-Nord pour Gaston Richet, ainsi que pour Paul Hochart, adjoint au maire de Chevilly-Larue, présenté par la CFTC. Il s'agit là de répondre à la circulaire et aux pratiques du CPL qui demande que les anciens élus maintenus après 1941 soient mandatés par des organisations de résistance capables de garantir leur action dans la r ésistance. Le FN fournit cinq maires anciens élus, Jean Bertaud, modéré, à Saint-Mandé, Edmond Desboeuf, radical, à Thiais, Paulin Cornet, socialiste indépendant proche des communistes, à Pantin et Gaston Roulaud et Pierre Boussuge, communistes, à Drancy et Colombes, deux communes dirigées par le PC avant-guerre. À Villetaneuse, Lucien Paillard, ancien élu SFIO, est désigné maire avec l'étiquette de l'OCM.

L'entrée des femmes dans les assemblées

En attendant l'élection, les femmes font leur entrée dans les institutions politiques françaises par le biais des comités de libération et de leurs prolongements, les conseils municipaux provisoires et délégations spéciales[2468]. À l'égal des hommes, elles s'engagent le plus souvent au nom de leur action dans la Résistance, et dans l'organisation qu'elles ont rejointe clandestinement. Les résistantes « se trouvent légalement investies de charges politiques (...) du fait de leur activité clandestine »[2469]. Cependant, dans beaucoup de cas, elles siègent dans les conseils municipaux provisoires et les délégations spéciales en tant que représentantes des femmes. La prépondérance des représentantes de l'Union des femmes françaises (UFF), « la seule organisation féminine de la clandestinité »[2470], en est l'illustration. Comme les jeunes avec les FUJP ou les prisonniers et déportés avec le MNPGD, l'UFF se

2468 D'après Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 1256, des femmes sont nommées dans des conseils municipaux en 1942, souvent en tant que mères de famille.

2469 William GUÉRAICHE, « Les femmes politiques de 1944 à 1947 : quelle libération ? », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, nº 1, 1 Avril 1995.

2470 *Ibid.*

considère comme l'organisme légitime pour prendre la parole au nom de toutes les femmes. À l'image des deux autres organisations précitées, cette union est composée en très grande majorité de femmes membres du parti communiste. On constate ainsi que le parti communiste, qui était avant la guerre le parti le plus féminin, présente très peu de ses militantes dans les assemblées locales, seulement quatre, c'est-à-dire une de plus que la SFIO. En revanche, les militantes communistes sont extrêmement présentes dans les délégations spéciales au nom de l'UFF, mais également au nom de l'Assistance française, organisme de solidarité né dans la clandestinité, qui n'est représenté que par des femmes. Ces deux organismes fournissent 75 % des membres féminins des délégations spéciales. L'autre catégorie significative (8,5 %) est celle des personnalités locales, terme générique qui peut désigner des notables, en particulier des doctoresses (comme le Dr Rolande Nalpas à Villetaneuse[2471]), selon le terme employé, ou plus rarement des religieuses (Sœur Thérèse à Saint-Mandé[2472]). Chaque mouvement de résistance du CPL est représenté par une femme au moins une fois : quatre femmes sont présentes sous l'étiquette FN, Amélie Treunaud à Joinville-le-Pont, Jeanne Gosse et Alice Vansalm à Romainville et Mme Lagrange à Vincennes. Cependant, elles sont toujours accompagnées par un membre masculin du même mouvement.

Les femmes sont toujours associées à ce rôle de soutien, d'assistante sociale (deux femmes siègent dans des délégations spéciales à ce titre), quand elles ne sont pas uniquement considérées comme des victimes de la situation : six nouvelles conseillères municipales sont présentes en tant que veuve de guerre, femmes ou mères de fusillé, ou femmes de prisonnier, et deux sont admises à siéger en remplacement de leur mari prisonnier[2473].

Les délégations spéciales et conseils municipaux provisoires font la place à 165 femmes, soit 8,5 % des 1923 conseillers municipaux. Saint-Ouen, Romainville et Ivry-sur-Seine comptent plus de 20 % de femmes au conseil provisoire[2474].

2471 BdHV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, n° 250 des 6 et 7 novembre 1944
2472 BdHV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, n° 244 du 29 octobre 1944
2473 Cette tendance à confier aux femmes le domaine de l'action sociale et familiale perdure après les élections municipales. Dans les conseils municipaux élus, « [les femmes sont] des déléguées du maire très actives dans la promotion et le contrôle des services municipaux de la petite-enfance, de la jeunesse, des « anciens » ou des familles ». (Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 1256.)
2474 Danièle ROUSSELIER-FRABOULET, « La Seine », *op. cit.*, p. 267.

3- « Sortir du provisoire »[2475] : et après ?

A- Les élections municipales

Préparation difficile

Les premières élections doivent être les municipales. Pourtant considérées par beaucoup d'observateurs comme un scrutin non politique, elles sont tout de même attendues « comme signes de l'opinion publique »[2476], ce qui n'est pas totalement anodin, étant donné l'éloignement temporel de la dernière consultation électorale. La date et l'opportunité même de ce scrutin ont suscité de vives controverses. Le corps électoral est en effet amputé de tous les prisonniers encore détenus en Allemagne, ainsi que des nombreux soldats engagés dans l'armée à la suite de la libération. Le rejet des élections doit également être considéré comme un aspect de l'opposition entre les tenants du retour rapide aux formes traditionnelles de la République et ceux de la perpétuation des institutions de la Résistance, dominées par le PC qui en fait le cœur de sa politique jusqu'au mois de décembre 1944. En effet, le « principal effet politique »[2477] de ces élections est de mettre à l'écart les comités de libération.

Le parti communiste, dans son ensemble, est contre, tandis que, au sein des autres formations politiques, les avis sont partagés. La solution de procéder à des élections municipales provisoires est proposée par l'assemblée des CDL, réunie à l'Hôtel de ville les 15 et 16 décembre 1944[2478]. Le vote de la motion sur les élections a été obtenu à l'unanimité, bien qu'il ait fallu « donner la garde »[2479], étant donné qu'il s'agit, pour le parti communiste, d'un changement subi et radical. Une intervention de Louis Saillant, le président du CNR, a permis le vote à l'unanimité moins trois voix[2480]. Ce texte de l'assemblée des CDL au sujet des élections est approuvé par l'Assemblée consultative provisoire le 19 décembre[2481].

La reconstruction démocratique passe d'abord par l'échelon municipal, avec toutefois

2475 Philippe NIVET, *Le conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, *op. cit.*

2476 André SIEGFRIED, *L'année politique 1944-45 : revue chronologique des principaux faits politiques, économiques et sociaux de la France de la libération de Paris au 31 décembre 1945]*, Paris, Ed. du grand siècle, 1946, p. 185.

2477 Gilles MORIN, « Les élections de 1945, étapes du rétablissement du pouvoir central », *Historiens et géographes*, La IVe République, Histoire, recherches et archives, nº 357, Mai 1997, pp. 215-231.

2478 AN, 3AG(4)/41 Note sommaire sur l'assemblée nationale des CDL, 15-16 décembre 1944

2479 AN, F1a/3240 Rapport au ministre sur l'assemblée nationale des CDL, 17 décembre 1944

2480 MRN, 3/16 Assemblée nationale des comités départementaux de la libération des 15, 16, 17 décembre 1944 à l'hôtel de ville de Paris. Résolutions, vœux adoptés par l'assemblée nationale, Paris, Imprimerie centrale de la presse (impr.), [1944], p. 35

2481 MRN, 2/Q31 *France Soir*, n° 154, 20 décembre 1944

une limite liée au nombre d'électeurs encore absents de France au printemps 1945. Les élections municipales, prévues les 29 avril et 13 mai, et les cantonales qui doivent en principe se tenir dans la foulée, les 20 mai et 3 juin. sont donc des élections provisoires. Ce caractère provisoire des élections est une concession à ceux qui, à l'Assemblée consultative provisoire, CNR et CPL souhaitent attendre le retour des prisonniers et déportés[2482].

À partir du début de l'année 1945, les formations politiques se mettent en place pour les préparer. La vie politique nationale commence à prendre des contours plus nets : le fameux tournant d'Ivry-sur-Seine[2483] replace le parti communiste au sein de l'union gouvernementale, tandis que les mouvements de résistance débattent publiquement sur leur devenir, avec, pour thème commun, l'unification de la Résistance. Ces premières élections de la libération sont très attendues pour leur côté symbolique, mais les équilibres politiques qu'elles doivent faire naître sont déjà bien en place, grâce au CPL, mais aussi grâce à la préfecture qui n'a pas voulu interférer dans les équilibres politiques locaux. Les places sont à peu près distribuées au moment de la constitution des municipalités provisoires.

Avant de voter, une tâche essentielle est de redéfinir le collège électoral qui prend part à ce vote. Les femmes votent, sont éligibles pour la première fois et encouragées à s'inscrire massivement sur les listes électorales[2484], ce qui représente une augmentation du collège électoral supérieure à 100 %[2485]. La révision des listes électorales, c'est-à-dire l'inscription de toutes les femmes, la vérification des domiciles, après une période où les déplacements de population ont été fréquents et la prise en compte des inéligibilités nées des procédures d'épuration[2486] est un travail de longue haleine. Ce sont les comités de libération qui sont les premiers concernés par ce travail, relayés par les délégations spéciales[2487]. Le CPL détache plusieurs de ses membres pour superviser cette opération pour la ville de Paris et propose également des dispositions pour que cette opération soit facilitée pour les victimes de l'occupation qui « du fait de l'application des lois de Vichy »[2488], ne peuvent présenter les

2482 MRN, 2/Q31 *France Soir*, n° 150, 16 décembre 1944. Moïse Robert-Pimienta, délégué de la Fédération républicaine déclare même, un peu fallacieusement, que le CPL est « opposé à des élections (…) à l'unanimité ».

2483 Philippe BUTON, *La joie douloureuse: la libération de la France*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2004, p. 176.

2484 AC Pantin 1Fi/1090 Affiche du CPL invitant les femmes à s'inscrire sur les listes électorales, s.d.

2485 Danièle ROUSSELIER-FRABOULET, « La Seine », *op. cit.*, p. 255.

2486 Les militaires obtiennent le droit de vote le 17 août 1945, c'est donc aux conseils municipaux qu'est confiée la tâche de les inscrire sur les listes électorales.

2487 MRN, 12/114A notes manuscrites d'André Tollet. Liste des membres de la commission de révisions des listes électorales, s.d.

2488 BHdV « Vœu relatif à l'inscription sur la liste électorale des illégaux réfractaires », *Bulletin municipal*

deux dernières quittances de loyer, c'est-à-dire les résistants clandestins, les réfractaires et les israélites[2489].

En banlieue

Les CLL sont des acteurs de l'élection. Une grande partie des membres des CLL sont candidats, parfois dans une liste commune. Ce scrutin est pourtant marqué par l'inflation des étiquettes et la variété des listes de coalition. La participation des organisations syndicales, contrairement à la tradition française, est également une curiosité[2490]. Le travail dans les CLL et les conseils municipaux provisoires a sans aucun doute favorisé certains rapprochements locaux, la nécessité de conclure des alliances pour faire des majorités dans des délégations recouvrant un large éventail de tendances politiques. Il y a également, au sein de certaines délégations spéciales ou CLL, la volonté de conserver l'esprit d'unité de la libération pour continuer l'œuvre de rénovation amorcée. C'est par exemple dans cette perspective que le CLL de Pantin prend une résolution le 22 février 1945 :

> Le CLL considérant que, dans l'intérêt supérieur du pays, soit du point de vue de la conduite de la guerre, soit du point de vue de la reprise économique soit de tout autre point de vue il y a lieu de maintenir à tout prix l'unité de tous. Dans ces conditions, le comité local de libération insiste d'une manière toute pressante auprès des groupements dont font partie les membres du conseil municipal pour qu'ils s'entendent sur la confection d'une liste commune aux élections prochaines.[2491]

Bien que dans cette commune, l'union totale de toutes les tendances ne se réalise pas, une liste dite du CLL, dirigée par Paulin Cornet, regroupe les communistes, les radicaux, le MRP et des non encartés, et fait face à celle de la SFIO et celle du MLN. Pour les CLL, l'enjeu réside bien souvent dans la constitution de cette liste : l'union de la Résistance est une garantie pour les électeurs. À Antony, Champigny-sur-Marne, Châtenay-Malabry, Pierrefitte-sur-Seine, Sceaux et Vincennes, la grande majorité des organisations membres du CLL s'entendent également sur une liste commune. Partout où des listes unitaires regroupant communistes, socialistes et une partie au moins des mouvements de résistance, la victoire est

officiel de la Ville de Paris n° 257 du 16 novembre 1944

2489 AD 75, 1520W/4 Décisions prises par le bureau le 13 novembre 1944

2490 Gilles LE BÉGUEC et Denis PESCHANSKI (eds.), *Les élites locales dans la tourmente*, *op. cit.*, p. 40.

2491 AC Pantin H27 Motions votées le 22 février 1945 par le CLL

très nette, dès le premier tour. Par exemple, les 22 listes communes entre le PC et la SFIO gagnent toute la mairie[2492]. Les mouvements de résistance et les partis politiques s'allient fréquemment, à l'exception du MLN qui présente beaucoup de listes autonomes, sans grand succès d'ailleurs[2493]. À Pierrefitte, une coalition très large l'emporte dès le premier tour, qui rassemble le PCF, la SFIO, le MRP, la CFTC et la CGT et toutes les organisations résistantes[2494].

En banlieue, la très grande diversité des listes et des coalitions rend l'analyse du scrutin assez compliquée. Le principal élément à retenir est la continuité entre les CLL, les délégations spéciales et les conseils municipaux élus. 70 % des présidents de délégations spéciales sont élus, même si tous ne sont pas reconduits au poste de maire[2495]. Quand le maire sortant est battu ou ne se présente pas, comme c'est le cas dans 24 communes, c'est le plus souvent un de ses adjoints qui est porté dans le fauteuil du maire. En tout, près de 90 % des maires élus aux élections municipales ont été maires ou adjoints dans l'assemblée provisoire. Sur l'ensemble des conseillers municipaux, ce sont 433 membres des assemblées provisoires qui sont élus en 1945. Onze maires élus avant la guerre le sont à nouveau (10 maires communistes et Gaston Richet, à Châtenay-Malabry, qui réussit l'exploit d'être maire sans discontinuer de 1938 à 1947). Ernest Perney et Georges Marrane sont les seuls membres du CPL à se fait élire en banlieue, plutôt que de se présenter à Paris. À Levallois-Perret, Ernest Perney mène une liste de l'Union patriotique républicaine et antifasciste en compagnie des communistes[2496], tandis que Georges Marrane est réélu à Ivry-sur-Seine[2497].

Ces élections marquent tout de même un profond renouvellement du personnel politique local et une « gauchisation spectaculaire »[2498], qui est, à Paris et en banlieue, l'achèvement d'une évolution « quasi accomplie avant la guerre »[2499]. 83 % des élus sont

2492 Danièle ROUSSELIER-FRABOULET, « La Seine », *op. cit.*, p. 256.
2493 C'est donc le cas à Pantin, mais aussi à Levallois-Perret, où la liste est pourtant conduite par le président de la délégation spéciale
2494 Danièle ROUSSELIER-FRABOULET, « La Seine », *op. cit.*, p. 262.
2495 C'est par exemple le cas de Léon Pesch à Bobigny ou d'Henri Vernet à Bourg-la-Reine
2496 AC Levallois-Perret 2K1/2 Bulletin de vote de la liste d'Union patriotique républicaine et antifasciste, 29 avril 1945
2497 Roger Deniau devient maire de Puteaux aux élections municipales de 1947.
2498 Gilles LE BÉGUEC et Denis PESCHANSKI (eds.), *Les élites locales dans la tourmente*, *op. cit.*, p. 27 .
2499 Alfred WAHL, « Le choc politique de la libération », *in* Gilles LE BÉGUEC et Denis PESCHANSKI (eds.), *Les élites locales dans la tourmente: du Front populaire aux années cinquante*, Paris, CNRS Éd., 2000, pp. 63-74.

nouveaux[2500] et 47 communes changent de majorité par rapport à 1935[2501]. La poussée du parti communiste est spectaculaire. Bien que principal promoteur des listes uniques avec la SFIO et les mouvements de résistance, le parti communiste est le seul parti à être en mesure de l'emporter en se présentant seul. Dans les communes qu'il contrôlait avant la guerre, sous le nom de l'union patriotique républicaine et antifasciste (UPRA), c'est uniquement le PC et ses mouvements affiliés qui sont représentés. La SFIO et le MRP, nouveau parti, sont quant à eux obligés de s'allier pour l'emporter. Dans 27 municipalités, le PC est dans une situation d'« hégémonie incontestée »[2502], et il est « prépondérant dans 22 autres communes »[2503], c'est-à-dire qu'il a recueilli entre 40 et 50 % des suffrages. Dans les deux tiers des communes, la liste UPRA, composée en grande partie de communistes, remporte la victoire. Si on rajoute les listes d'alliance entre le PC, le PS, les radicaux ou le MRP et les mouvements de résistance, le PC fait partie de la majorité de trois conseils municipaux sur quatre. Avant la guerre, 20 communes étaient dirigées par des maires modérés. En 1945, ils ne sont plus que 5 à représenter cette tendance : Paul Hochart à Chevilly-Larue, Paul Casalis à Créteil, Edmond Petit à Bry-sur-Marne et Jean Bertaud à Saint-Mandé, qui se rangent ensuite sous la bannière du RPF, mais aussi à Neuilly-sur-Seine, où la liste de « Concorde nationale républicaine et sociale » l'emporte au second tour contre la liste de la Résistance. Elle est conduite par Martial Massiani et contient plusieurs anciens élus conservés par Vichy[2504]. Les maires ou adjoints destitués à la libération avaient pourtant dans beaucoup d'endroits constitués des listes. C'est le cas à Vincennes avec l'ancien maire Léon Bonvoisin, aux Lilas, à Créteil, à Charenton, à Puteaux, etc, pour des résultats parfois significatifs. Ainsi, Gaston Blanchard, l'ancien maire de Créteil, recueille 25 % des voix au premier tour[2505].

Il faut enfin noter que ces élections, bien que provisoires, marquent le début d'une période de stabilité politique pour beaucoup de communes. Même si en 1947, une redistribution assez importante a lieu, notamment au profit du RPF, un grand nombre de maires de la libération ont connu une longévité remarquable[2506].

2500 Gilles LE BÉGUEC et Denis PESCHANSKI (eds.), *Les élites locales dans la tourmente*, *op. cit.*, p. 407.

2501 Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 1175.

2502 Danièle ROUSSELIER-FRABOULET, « La Seine », *op. cit.*, p. 257.

2503 *Ibid.*

2504 *Ibid.*, p. 263.

2505 *Ibid.*

2506 Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 1253-1254. 26 maires élus en 1945 sont reconduits au moins une fois.

Conseil municipal de Paris

Plus de la moitié des membres du CPL sont candidats dans l'un des six secteurs de Paris. Les personnalités ne s'engagent pas, à l'exception de Paul Langevin et Juliette Môquet. André Tollet, le président du CPL, n'est pas non plus candidat, sans doute par fidélité à la tradition syndicale, mais également parce qu'il est encore imprégné de l'idée que le CPL peut continuer à peser en tant que tel, en dehors des assemblées[2507].

Dans la liste de l'union des mouvements de résistance (MLN-CDLR-OCM), 4 membres du CPL se présentent et sont têtes de liste dans trois listes sur six : Marie-Hélène Lefaucheux, Léo Hamon et Robert Salmon. Maurice Lacroix, qui représente le mouvement Résistance au CPL est en 5e position dans le 1er secteur. Dans les listes de l'union patriotique républicaine antifasciste du parti communiste, Paul Langevin, André Carrel, Juliette Môquet, Hélène Mugnier, Albert Ouzoulias, Jeanne Fanonnel et Eugène Saint-Bastien se présentent[2508]. Robert Bétolaud (Alliance démocratique, 3e secteur), Maurice de Fontenay (Fédération républicaine, 3e secteur), Max André (MRP, 5e secteur), Jean Panhaleux (UFR, 4e secteur) sont également candidats, dans Paris, tout comme trois anciens membres du CPL Albert Rigal, Pierre Ruhlmann et Marie Rabaté. Seuls trois d'entre eux ne sont pas élus : Jeanne Fanonnel, Eugène Saint-Bastien et Pierre Ruhlmann.

Les résultats de ce scrutin confirme en grande partie les équilibres mis en place par le CPL. Le conseil municipal de Paris est très proche dans sa composition de l'assemblée municipale provisoire. La poussée de la gauche est « contenue »[2509], et c'est surtout au centre et à droite que les changements les plus importants s'effectuent, avec la montée du MRP qui représente « un succès quasi unique avec 14 sièges et 22 seulement pour la droite traditionnelle »[2510].

2507 André Tollet avait proposé la même réflexion au moment de la constitution de l'assemblée municipale provisoire, souhaitant voir le bureau du comité rester en dehors de l'assemblée (10114/64/5 10 Rapport du secrétaire général de la Seine au ministre de l'Intérieur sur la réunion du bureau du Comité parisien de la libération du [2] janvier 1945, 5 janvier 1945)

2508 Les listes sont présentées dans six numéros successifs de *L'Humanité* du 19 au 24 avril 1945 (MRN, 2/Q41)

2509 Alfred WAHL, « Le choc politique de la libération », *op. cit.*

2510 *Ibid.*

Conseil municipal de Paris, 29 avril 1945

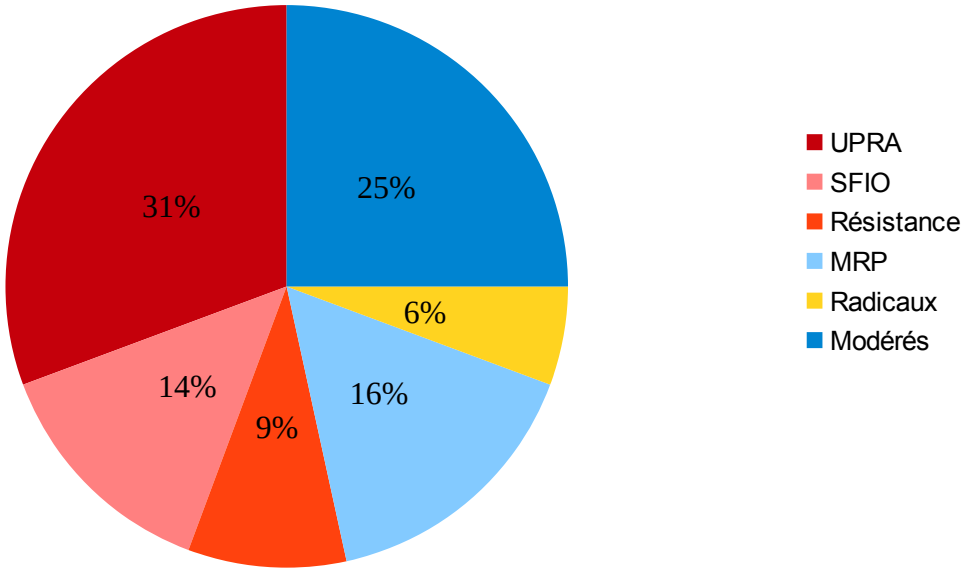

À Paris, 64 membres de l'assemblée provisoire se présentent, 43 sont élus[2511], et plus de 20 % des conseillers municipaux l'étaient déjà en 1939, dont 8 ont été maintenus par Vichy[2512].

Le gouvernement avait prévu que les élections cantonales seraient repoussées en cas de cessation des hostilités, pour permettre le retour des prisonniers, déportés et mobilisés[2513]. C'est donc ce qui a lieu. C'est une mesure sans précédent : les élus de banlieue du conseil général sont élus cinq mois après les élus parisiens du conseil général, et l'assemblée départementale provisoire est alors composée des membres du conseil municipal élu et les délégués de banlieue désignés par les CLL et le CPL. L'élection du conseil général de la Seine, qui a lieu en septembre 1945, met définitivement fin au régime provisoire, sans modifier la situation du CPL, qui avait de toute façon déjà passé la main à l'assemblée départementale provisoire.

2511 Philippe NIVET, « Les assemblées parisiennes », *op. cit.*, p. 369.
2512 Danièle ROUSSELIER-FRABOULET, « La Seine », *op. cit.*, p. 264.
2513 André SIEGFRIED, *L'année politique 1944-45*, *op. cit.*, p. 191.

B- La nouvelle vie[2514] des Comités de libération

Dès avant ce scrutin, à partir du 6 mars 1945 et l'entrée en fonction de l'assemblée municipale provisoire, le CPL avait perdu une grande partie de ses pouvoirs. Pourtant, tandis que tous ses membres sont intégrés à l'assemblée, il décide de perdurer en tant que tel :

> Le CPL décide de se consacrer exclusivement à sa mission de mobilisation du peuple, de façon à permettre au Gouvernement provisoire de la République de s'appuyer sur lui pour résoudre les graves problèmes de l'heure.[2515]

Cette position avait été avancée par Albert Rigal au début du moins d'août 1944[2516], ce qui avait provoqué l'étonnement des autres membres du bureau du CPL, et ce que Léo Hamon avait appelé une « discussion de fous qui auraient fait de la scolastique »[2517]. À intervalles réguliers, entre la libération et la dernière séance du CPL à l'Hôtel de ville, des discussions autour de ce thème ressurgissent. Le devenir des institutions de la Résistance est une préoccupation pour une partie des membres du CPL, notamment en ce qui concerne la cohabitation avec les assemblées provisoires, puis les assemblées élues. Pour les communistes, l'idée est d'instaurer une distinction entre des assemblées locales régulières, qui seraient dévouées aux tâches administratives, tandis que les CLL et le CPL seraient les garants de la politique de leurs territoires. D'après Henri Denis, ce souci de « maintenir l'originalité du CPL »[2518] est à l'origine du refus des membres communistes du CPL d'examiner le projet de statut de la régie des transports parisiens, au début du mois de février 1945. Le CPL serait moins libre de sa parole, y compris dans la critique, s'il était associé directement à la mise en place d'un projet qu'il ne pourra pas suivre jusqu'à son dénouement.

Le 19 mars 1945, le CPL est installé dans un appartement de dix pièces réquisitionné par la préfecture de la Seine, au 5e étage d'un immeuble situé 21, rue Béranger, dans le 3e arrondissement de Paris. Cette installation s'est effectuée « sans récrimination aucune »[2519]. Il

2514 AD 75, 10114/64/5 9 Note confidentiel du préfet, secrétaire Général de la Seine, au ministre de l'Intérieur, s.d.
2515 MRN, 12/113 Déclaration du bureau du Comité parisien de la libération, s.d.
2516 MRN, 14/ATOL/1 Procès-verbal de la réunion du bureau du CPL du 8 août 1944
2517 AN, 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 198
2518 Henri DENIS, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 149.
2519 AD 75, 10114/64/5 9 Note confidentiel du préfet, secrétaire Général de la Seine, au ministre de l'Intérieur, s.d.

bénéfice encore de facilités accordées par les pouvoirs publics, en attendant le règlement d'une subvention. La mise à l'écart du CPL est en effet limitée par le fait que son rôle officiel n'est pas achevé avec la mise en place des assemblées parisiennes. Des textes de loi ont donné des missions aux CDL qui sont loin d'être achevées au printemps 1945. Par exemple, ils sont consultés en cas de modification du conseil général, ils peuvent saisir les cours de justice pour des cas d'indignité nationale, ou encore donner leur avis dans les affaires d'épuration des directeurs, agents et employés de caisses d'épargne[2520]. L'épuration est le principal champ où les CDL ont encore un rôle à jouer. Certaines de ces commissions sont spécifiques à Paris, la commission d'épuration de l'Hôtel de ville, et celles du cinéma et du métro, mais les commissions de triage, de contrôle des prix, et de confiscation des profits illicites fonctionnent toujours. Le fait de retrouver son destin originel de comité de libération n'est pas seulement un vœu politique de son président, mais aussi une nécessité juridique pour le ministère de l'Intérieur qui cherche à prévoir le plus précisément possible le rôle des CDL.

Pour continuer à avoir une existence, les comités de libération doivent avoir un statut officiel, et un budget. C'est sur ces deux aspects que se penche le ministre de l'Intérieur. L'application de l'article 19 du 21 avril 1944 sur la passation de pouvoir entre les CDL et les conseils généraux a fait l'objet de diverses interprétations. Sous la pression des CDL, il est convenu que c'est après les élections que ce passage de témoin doit avoir lieu[2521]. Ensuite, leur disparition doit résulter « de la simple constatation de l'arrivée à son terme de la mission à eux confiée par l'ordonnance du 21 avril 1944 »[2522]. La tâche fixée par le ministère n'est pas négligeable. Les CDL doivent coordonner l'action des organisations de résistance et des associations de résistance et désigner ou proposer les représentants de la Résistance dont la participation est prévue au sein des comités, commissions ou autres organismes qui sont et seraient crées en vertu d'ordonnances, de décrets ou d'arrêtés ministériels[2523]. Par ailleurs, le gouvernement reconnaît aux CDL une légitimité pour traiter des problèmes nés de la Résistance et de la libération, ainsi que les garants de l'esprit de la Résistance, « le levain de la nation libérée »[2524]. Le ministre propose que « les CDL demeurent des organismes départementaux de coordination des mouvements de Résistance et continuent à être chargés de la désignation des représentants de la Résistance dans divers comités, commissions et

2520 AN, F1a/3240 Rapport sur la réduction des pouvoirs des CDL, 2 février 1945
2521 AN, F1a/3240 Note de la direction des Affaires départementales et communale, 18 décembre 1944
2522 AN, F1a/3240 Note de la direction des affaires départementales et communale, 18 décembre 1944
2523 AN, F1a/3240 Note du ministre de l'Intérieur, 21 février 1945
2524 AN, F1a/3240 Intervention d'Adrien Tixier à l'Assemblée Consultative sur la situation des CDL, paru dans le JO du 28 décembre 1944.

conseils. Ils ont un rôle consultatif dans les problèmes nés de l'occupation, de la Résistance et de la libération qui n'entrent pas dans les attributions des Conseils municipaux ou des Conseils Généraux »[2525]. Pour toutes ces raisons, le CPL, comité de libération du plus important des départements, reçoit une subvention d'un million de francs, octroyée par un arrêté du mois de septembre 1945[2526].

Si cette dualité peut éventuellement se justifier d'un point de vue théorique tant que les élections n'ont pas permis d'asseoir les assemblées municipales sur la légitimité populaire, il faut bien constater que ce souci de perdurer n'est pas uniformément partagé pour tous les membres du CPL. Une partie de ses membres s'accommode et même se satisfait de se voir décharger du travail administratif, au profit de l'assemblée municipale provisoire en mars 1945, pour redevenir pleinement l'organisme héritier de la Résistance, le garant de la légalité insurrectionnelle, qui n'a plus grand chose à revendiquer qu'une influence morale. C'est avant tout la vision des membres communistes du CPL, promoteurs également des États généraux de la renaissance française, auxquels le CPL, en fait essentiellement André Tollet et André Carrel, participent, après avoir mené une large campagne auprès des comités locaux de libération. Pour André Tollet, l'ADN syndicaliste est un argument supplémentaire, lui qui croit avant tout en une « conception non électoraliste de la politique »[2527]. D'un autre côté, la majorité des membres du CPL, qui siègent dans les assemblées provisoires, puis qui sont pour beaucoup élus aux élections municipales, font preuve d'une certaine indifférence envers la perpétuation du CPL après le 12 mars 1945 et la nomination officielle des assemblées provisoires de Paris et de la Seine : à la première séance du CPL post Hôtel de ville, de nombreux membres « ne répondirent pas à la convocation de leur président ou […] firent une simple apparition en cours de séance »[2528].

Un processus déjà bien entamé par les comités locaux de libération

La transition est anticipée. André Tollet, le 31 août, prévient les CLL rassemblés à l'Hôtel de ville qu'ils ne doivent pas cesser de se réunir, malgré la composition des assemblées provisoires :

2525 AN, F1a/3240 Note d'Adrien Tixier à Pierre Tissier, 8 décembre 1944 sur l'interprétation de l'alinéa 5 de l'art 19 de l'ordonnance du 21 avril 1944
2526 AN, F1a/3240 Note du ministre de l'Intérieur, septembre 1945
2527 André TOLLET et Claude LECOMTE, *Ma traversée de siècle*, *op. cit.*, p. 61.
2528 AD 75, 10114/64/5 9 Note confidentiel du préfet, secrétaire Général de la Seine, au ministre de l'Intérieur, s.d.

> Les assemblées doivent choisir maintenant les municipalités provisoires en même temps qu'elles doivent continuer à désigner le bureau du CLL pour que nos organismes de résistance, qui ont acquis tant de droits et tant d'autorité de la population, continuent à mener leur action. N'oublions pas que nos Comités Locaux de libération, grâce auxquels a eu lieu l'insurrection qui a tant fait pour l'avenir du pays, doivent continuer à vivre.[2529]

Dans toutes les communes étudiées, le comité local continue d'exister après la mise en place des conseils municipaux. Dans un courrier, André Tollet explique la répartition des deux institutions : les conseils municipaux s'occupent de l'administratif, les CLL des tâches politiques[2530]. C'est aux antipodes de la vision gouvernementale, qui affirme que la nécessité de fait qui justifiait l'existence des CLL a « incontestablement disparu dès la mise en place des conseils municipaux rétablis ou des délégations municipales, les CL n'ont manifestement, plus de raison d'être et doivent, par suite, être réputés comme n'ayant jamais existé »[2531].

Le CPL est très vigilant pour orienter l'activité des CLL dans le sens de le renaissance, c'est-à-dire faire des CLL les aiguillons de la politique municipale, à l'image de ce que le CPL veut être après sa propre passation de pouvoir. Il s'agirait du « véritable caractère »[2532] des comités de libération. Un document interne au CPL les considère comme la principale représentation de la population, tandis que le conseil municipal provisoire est vu comme le pouvoir administratif, et propose que le comité de libération, dans certains cas, puisse s'opposer au conseil municipal :

> Son rôle plus politique qu'administratif lui permettra de redresser telle action ou telle décision du conseil municipal qui ne répondrait pas aux nécessités de l'heure présente ou qui irait à l'encontre des véritables intérêts de la population.[2533]

Comme pour le CPL, les CLL sont également en charge de l'achèvement de divers dossiers, notamment pour l'épuration, bien après le passage de témoin avec les délégations spéciales, et même les élections. Par exemple, en 1946, le CLL de Pantin est saisi à cette époque de demandes visant à réintégrer des ouvriers de la manufacture du tabac, qui auraient

2529 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 14 septembre 1944. Réunion d'information du 31 août 1944
2530 MRN, 12/113 Déclaration du bureau du Comité parisien de la libération, s.d.
2531 AN, F1a/3240 Note de la direction des Affaires départementales et communale, 18 décembre 1944
2532 MRN, 12/114A Note manuscrite, « Vie des CLL », s.d.
2533 MRN, 12/114A Ibid.

fourni du tabac ou des allumettes à des résistants et à des prisonniers en transit en gare de Pantin[2534].

La Renaissance française

Le congrès des comités de libération, en décembre 1944, en acceptant finalement le principe des élections municipales et cantonales provisoires, a dans le même temps préparé une porte de sortie aux comités de libération, en faisant voter à l'assemblée un « serment »[2535] d'unité et faisant des CDL les « animateurs de la renaissance française »[2536] et les instruments de l'application du programme du CNR. Une fois sa période officielle achevée, en mars 1945, le CPL est un des artisans de la « Renaissance Française », et de ses États généraux, manifestation politique et patriotique organisée par le CNR le 14 juillet 1945, qui a pour objet, d'après André Tollet, « de rechercher tout ce qui peut rendre à la France, sur le plan politique et économique, son rang de grande nation »[2537]. Il s'agit en fait d'un prolongement du congrès des CDL, d'une deuxième édition, avec l'ambition que ceux-ci continuent à être les porte-paroles de la Résistance dans le débat public.

L'organisation des États généraux dans le département de la Seine est avant tout l'affaire du bureau du CPL et des CLL. Le CPL plénier n'aborde pas la question, sauf pour la déléguer à une commission préparatoire, créée dans la foulée de l'assemblée des CDL, le 20 décembre[2538]. Quant au bureau, c'est essentiellement André Tollet et André Carrel qui sont impliqués dans la préparation de cette initiative. Certains CLL constituent eux également une commission spécifique, et commencent à sensibiliser la population à l'événement. Le CLL de Boulogne-Billancourt, par exemple, autorise ses membres à intervenir dans les salles de cinéma[2539]. Des cahiers de doléance sont rédigés localement, parfois très en amont de la réunion du 14 juillet. À Noisy-le-Sec, le « cahier de la Renaissance française présenté par les Noiséens au Comité parisien de la libération », et mis au point au début du mois de décembre 1944[2540]. Toutes les personnalités de la commune sont sollicitées, par grands secteurs socio-professionnels (artisans, industriels, commerçants, ouvriers, …) et une longue liste de

2534 AC Pantin H26
2535 MRN, 7/LIB/4 Serment de l'Hôtel de ville, affiche s.d.
2536 MRN, 7/LIB/4 *Ibid.*
2537 MRN, 2/BMO Supplément au BMO du 27 décembre 1944, séance du mercredi 20 décembre 1944
2538 MRN, 2/BMO *Ibid.*
2539 AC Boulogne-Billancourt compte rendu de la séance du CLL, 15 février 1945
2540 MRN, 12/114 *Cahier de la Renaissance française présenté par les Noiséens au Comité parisien de la libération*, décembre 1944

réformes est proposée.

Après le 6 mars 1945, le CPL travaille plus spécifiquement sur l'organisation de la manifestation. À la fin du mois de mai, il met sur pied l'organisation du congrès départemental des États généraux, où toute la population du département doit être représentée, à raison d'un délégué pour 4 000 habitants. Ce congrès doit désigner les 245 délégués du département pour le congrès national, prévu donc le 14 juillet 1945[2541].

Le 14 juillet 1945, la manifestation est placée sous l'égide du CNR et du CPL, qui doivent tirer les conclusions de tous les cahiers de doléances reçus et établir un programme à remettre au gouvernement[2542]. Le gouvernement surveille d'assez près cette initiative, en demandant aux préfet des rapports complets[2543]. Le jour dit, le cortège rassemble, selon les renseignements généraux, 25 000 personnes. La tribune installée place de la Bastille est surtout occupée, en plus des membres du CNR et du CPL, par les dirigeants du parti communiste, accompagnés par quelques membres de la SFIO[2544].

Ce mouvement connaît un nouveau regain d'actualité après les élections générales d'octobre 1945, après lesquelles les présidents de CDL se réunissent à nouveau à Paris. Constatant que les partis victorieux des élections à l'assemblée constituante se réclament tous du programme du CNR, l'assemblée des CDL « décide qu'en tout état de cause les comités locaux et départementaux de la libération doivent se maintenir jusqu'à la réalisation intégrale du programme du CNR »[2545]. Cependant, faute d'avoir pu faire accepter un statut, proposé par le CNR au gouvernement en mars 1945[2546], les CDL sont abandonnés peu de temps après ces élections. Au conseil des ministres du 4 décembre 1945, le gouvernement estime qu'il n'y pas lieu de soumettre à l'assemblée constituante un projet de loi sur les CDL, et les invite, s'ils le souhaitent, à devenir des associations[2547].

Le CPL, représentant vivant de la Résistance parisienne

Malgré son rôle amoindri, le CPL n'en reste pas moins une des vitrines de la Résistance et le témoin de l'insurrection parisienne. C'est à ce titre qu'il est invité, en compagnie du

2541 Henri DENIS, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 153 Réunion du CPL du 31 mai 1945.
2542 MRN, 4/16 *États généraux de la Renaissance française des 10, 11, 12, 13, 14 juillet 1945. Proclamation et serment du Palais de Chaillot. Résolutions adoptées en séance plénière*, 1945, 40 p.
2543 AN, F1a/3240 Note du ministre de l'Intérieur aux préfets, 20 juin 1945
2544 AN, F1a/3240 Note sur le défilé du 14 juillet par le CNR et le CPL, 14 juillet 1945
2545 AN, F1a/3240 Note pour le ministre, « L'avenir des CDL », 30 octobre 1945
2546 AN, F1a/3240 Projet de statuts des CDL transmis au ministre par le président du CNR le 16 mars 1945
2547 AN, F1a/3240 Conseil des ministres du 4 décembre 1945

conseil municipal provisoire, en Angleterre par le *London county council* en mars 1945[2548]. En revanche, dans la célébration de la victoire en avril et mai 1945, le CPL, bien qu'assimilé à la Résistance parisienne, est rejeté dans le passé : il est cité, mais non considéré comme une institution encore agissante. Le 2 avril 1945, le général de Gaulle, au cours de la cérémonie où il remet à la ville de Paris la Croix de la Libération, rappelle que la lutte pour la libération de la capitale et de sa banlieue s'est exercée « suivant le plan prévu »[2549] par la Résistance, et cite, sans les mettre particulièrement en avant, toutes les institutions de la Résistance impliquées dans l'événement, dont le CPL. André Tollet en conçoit une certaine rancune, d'autant plus que cet événement se tient une fois l'assemblée municipale provisoire installée, de sorte que la représentation de la Résistance parisienne est symbolisée par André Le Trocquer, le président de l'assemblée, et non par le président du CPL[2550].

De son côté, le CPL se considère comme un porteur de la mémoire de l'insurrection et s'autoproclame son principal acteur, avant-garde de la population parisienne. Dès le 11 octobre 1944, le bureau décide de publier une brochure retraçant l'activité du CPL pendant la clandestinité. C'est Armand Maynial-Obadia qui est chargé du projet[2551]. Au début de l'année 1945, ce projet est devenu un « livre d'or »[2552] dont la rédaction est confiée à Claude Roy. Intitulé « Paris, les heures glorieuses, août 1944 », et sous-titré « Le CPL prépare et dirige l'insurrection »[2553], il rassemble un certain nombre des textes que le bureau du CPL a fait paraître sous l'occupation, accompagné de photographies, et des mises en contexte et des commentaires lyriques ou poétiques de Claude Roy, écrivain résistant auteur d'un recueil sur son expérience de l'insurrection parisienne, *Les Yeux ouverts dans Paris insurgé*[2554]. L'album sort au mois de décembre 1945[2555]. Environ 500 exemplaires sont vendus directement par le CPL, dont la moité environ pour l'édition de luxe[2556]. Les acheteurs de cet album sont les proches du CPL, c'est-à-dire les membres du CPL, les CLL et les syndicats : parmi les premiers à acquérir *Paris, les heures glorieuses*, on trouve Jean Mons, Roger Deniau et Mario Roques, la fédération syndicale du sous-sol, les CLL du 9e arrondissement, du 15e arrondissement, et de Créteil, ou encore les comités de libération du métropolitain ou du

2548 BHdV *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, n° 56 du 8 mars 1945
2549 Discours du général de Gaulle, 2 avril 1945
2550 André TOLLET et Claude LECOMTE, *Ma traversée de siècle*, *op. cit.*, p. 67.
2551 AD 75, 1520W/4 Décisions prises par le bureau, 11 octobre 1944
2552 AD 75, 1520W/4 Décisions prises par le bureau, 2 février 1945
2553 MRN, 14/SAFMOQ Claude ROY, *Paris, les heures glorieuses, août 1944*, *op. cit.*
2554 Claude ROY, *Les yeux ouverts dans Paris insurgé*, Paris, R. Julliard, 1944, 123 p.
2555 MRN, 12/114A *La Marseillaise*, 13 décembre 1945, *L'Humanité*, 19 décembre 1945
2556 MRN, 12/114A Cahier « Archives CPL, Fernande Alphandéry », s.d.

cinéma[2557].

Le CPL devient une association en novembre 1946, et participe, avec de très nombreux comités locaux, eux aussi devenus des associations, aux différentes commémorations de la libération de Paris. Le CPL est l'organisateur d'une commémoration annuelle de la libération de Paris à la gare Montparnasse dans les derniers jours du mois d'août. À la fin des années cinquante, bien que regroupant toujours une grande partie des organisations héritières de celles qui siégeaient dans le Comité parisien de la libération, le travail commémoratif de l'association est conduit par un petit groupe d'anciens membres proches du parti communiste. En juillet 1958, les participants à une réunion de travail sont André Tollet, André Carrel, Albert Ouzoulias, Armand Obadia, Georges Marrane et Jeanne Fannonel[2558]. En août 1964, des grandes manifestations ont lieu pour célébrer le vingtième anniversaire de la libération de Paris. L'association du CPL est une grande force de proposition, notamment en proposant l'organisation d'un spectacle son et lumière et d'un bal populaire[2559]. Cette même année, le CPL organise une importante manifestation en hommage aux victimes de la cascade du Bois de Boulogne, et édite une brochure mémorielle sur ce massacre[2560]. Suite à ce regain d'activité, le travail mémoriel de l'association du CPL, trouve une autre concrétisation au sein d'une association pour la création d'un musée de la Résistance, en 1965, dans laquelle on retrouve André Tollet, et dont Georges Marrane est le premier président.

André Tollet un des principaux animateurs de cette association, dont il devient vice-président en mai 1970[2561], puis président le 15 janvier 1977, après le décès du premier président, Georges Marrane[2562]. André Carrel membre du comité de parrainage mis en place en janvier 1968 [2563], lui succède à sa mort en 2001.

Lorsque le musée est inauguré, en novembre 1985, quatre membres du CPL sont présents : André Tollet, Léo Hamon, Jacques Piette et Maria Rabaté[2564].

2557 MRN, 12/114A *Ibid.*

2558 AD 93, 49J/229 Réunion du CPL, 10 juillet 1958

2559 AD 93, 49J/229 Lettre d'André Tollet au préfet de police, 29 juin 1964

2560 Conseil général de la Seine, Comité parisien de la Libération, *Cérémonie du 20e anniversaire de la mort des 35 martyrs de la Cascade du Bois de Boulogne , 6 juin 1964*, Paris, Impr. municipale, 1964, 73 p.

2561 MRN, *Notre Musée. Bulletin de l'association pour la création d'un musée de la Résistance*, n° 39, mai-juin 1970, p. 1

2562 MRN, *Notre Musée. Bulletin de l'association pour la création d'un musée de la Résistance*, n° 66, avril 1977, p. 4

2563 MRN, *Notre Musée. Bulletin de l'association pour la création d'un musée de la Résistance*, n° 22, janvier 1968, p. 1

2564 MRN, *Musée de la Résistance nationale*, brochure de présentation, novembre 1985, p. 28

Conclusion de la troisième partie

Propre à tous les après-guerres, ce temps de reconstruction et de normalisation de la société et des institutions est ici compliqué par les aspirations nées de la Résistance et de la libération. Le CPL a essayé de mener de front une entreprise de rénovation institutionnelle du département avec ses obligations administratives. Il faut bien constater que les secondes ont très vite pris le pas sur le premier, provoquant une grande frustration chez ses membres, dont la bonne volonté s'est effritée face aux pesanteurs qu'ils ont été incapables de lever ou de détourner. Cependant, le CPL n'en reste pas moins un acteur essentiel d'une reconstruction politique du département. Son manque de modération, parfois incontestable et derrière lequel la diversité de son action a été cachée, ne doit pas faire oublier que c'est avec bien plus de sérénité que dans d'autres régions que le rétablissement de la légalité républicaine a été menée dans le département de la Seine.

Conclusion

« L'histoire d'un échec »[2565] ?

La période de la libération est souvent présentée comme étant celle de l'échec. Les résistants au pouvoir auraient échoué à réformer en profondeur l'État et à maintenir l'unité patiemment construite dans la clandestinité. Ces deux échecs sont déplorés dès 1945, à gauche par Pierre Hervé qui estime la libération « trahie »[2566], et parmi les proches du général de Gaulle par Michel Debré, dans une chronique des *Cahiers politiques*[2567]. Le CPL n'échappe pas à la règle, puisque c'est ainsi qu'Henri Denis conclut son ouvrage. Pour ce dernier, le CPL subit de plein fouet l'échec de la reconversion des comités de coordination nés dans la clandestinité après les élections de 1945, ce qui rendrait, en définitive, son bilan négatif. Il est vrai que le mouvement de la « Renaissance française », sous l'égide du CNR n'obtient pas le succès escompté par ses promoteurs et le CPL, qui en est partie prenante, subit de la même manière un certain désintérêt de la part des Parisiens comme de certains de ses propres membres. Cependant, il s'agit beaucoup moins de l'échec du CPL que de l'échec de ceux qui souhaitaient voir perdurer les institutions nées de la Résistance et les voir conserver des prérogatives élargies. Si on retourne le point de vue, on pourrait dire a contrario que le bilan du CPL et de ses partenaires est d'autant plus positif qu'ils ont pu rapidement mettre en œuvre les conditions du retour à la démocratie, un des buts ultimes du combat mené.

Sur le même territoire, des assemblées élues légalement coexistent avec des assemblées dont les membres ont été cooptées sous l'effet des contraintes de la clandestinité. Il est difficile d'imaginer que ces dernières puissent occuper la première place, à moins d'un coup de force. À la différence des périodes révolutionnaires du 19e siècle, où plusieurs scénarios constitutionnels étaient possibles, et où chaque épisode permet la mise en place d'un nouveau régime[2568], il nous semble que les Français de 1945 étaient trop attachés au suffrage universel

2565 Henri DENIS, *Le Comité parisien de la Libération*, *op. cit.*, p. 155.
2566 Pierre HERVÉ, *La Libération trahie*, Paris, B. Grasset, 1945, 217 p.
2567 CHSP, DE1, dossier « CGE.1943-1944 », Chronique politique, 17 août 1945
2568 En 1830, les « Trois glorieuses » apportent un peu plus de liberté politique. La révolution de février 1848 poursuit le mouvement en réintroduisant la République et le suffrage universel. Jean-Claude Caron a bien montré qu'il s'agissait alors d'un monde à « (re)construire » , du passage de la France dans « l'ère de la démocratie » (Jean-Claude CARON, *La France de 1815 à 1848*, Paris, A. Colin, coll. « Cursus », 2000, p. 178-179.).

direct, dont ils avaient été privés depuis cinq ans, pour accepter que des comités non élus restent trop longtemps les principaux dépositaires du pouvoir politique[2569]. De la même manière, les résistants imprégnés eux aussi de cette culture républicaine ont naturellement favorisé des formes politiques inspirées de cette tradition. En recentrant la question sur le territoire sur lequel le CPL a effectivement exercé une autorité, le seul échec qui puisse lui être imputable, c'est celui de la réforme administrative du département de la Seine. Là aussi, d'une certaine manière, c'est le retour à la démocratie qui a tué ces velléités, puisque c'est en pensant aux prochaines échéances électorales que les deux franges du CPL se sont affrontées, chacune proposant un projet susceptible de la favoriser dans les urnes.

L'incapacité de la représentation parisienne à établir de nouveaux rapports avec l'État est un épisode archétypal supplémentaire de l'histoire longue des rapports entre Paris et le pouvoir central. Paris a souhaité s'affranchir de sa tutelle et ce dernier l'a refusé, en raison du caractère révolutionnaire prêté à la population parisienne et sa représentation. Un autre élément d'explication pourrait être le fait que, comme l'écrit Pierre Rosanvallon, « l'épreuve de la guerre a transformé le regard que la société française porte sur l'État »[2570]. Celui-ci sort très renforcé de la guerre et de la libération. Pour Philip Nord, il s'agit d'une réappropriation, avec un vocabulaire républicain et progressiste, des tendances technocratiques de Vichy[2571]. Si les nationalisations d'entreprises en sont une des manifestations les plus visibles, la période transitoire a également habitué les fonctionnaires à plus d'autonomie dans certains domaines de l'action publique. Le cas parisien est révélateur, le préfet de la Seine ayant été bien plus indépendant vis-à-vis du CPL qu'il l'eut été du conseil municipal ou départemental.

À la libération, l'État restauré dans des principes républicains est devenu un recours, un totem pour la population. La Résistance, entendue ici comme l'ensemble des mouvements de résistance, n'a pas su devenir ce garant de l'unité et de l'unanimité de la Nation souveraine. Son effacement progressif de la scène politique entraîne alors celui des institutions créées dans la clandestinité.

2569 Jean-Jacques Becker y voit une manifestation de la « sclérose politique » de la France depuis la fin du 19e siècle jusqu'à la fin de la 4e République (Jean-Pierre RIOUX, Jean-François SIRINELLI et Jean-Jacques BECKER (eds.), « 1918. La blessure de la grande guerre », *in* Jean-Pierre RIOUX, Jean-François SIRINELLI et Jean-Jacques BECKER (eds.), *La France, d'un siècle à l'autre: 1914-2000*, Paris, Hachette littératures, 2002, p. 29.

2570 Pierre ROSANVALLON, *L'État en France: de 1789 à nos jours*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Points », n? 172, 1993, p. 243-244.

2571 Philip NORD, *France's New Deal: from the thirties to the postwar era*, Princeton, Princeton University Press, 2010, p. 145-220.

La coordination sans unité

Réduire le bilan du CPL à cette concurrence finale avec l'État en reconstruction semble toutefois réducteur. Cela occulte le trait le plus marquant de cette aventure collective qu'a été la Résistance et la libération : une improbable conjonction de personnes et d'idées. Ces institutions, avant d'être parées de la responsabilité de mener une forme de révolution politique, avaient pour but l'efficacité du combat. Sans doute marqués par les oppositions stériles et paralysantes de la 3e République, les résistants avaient souvent doté les organisations de coordination d'un principe de décision particulier, celui de l'unanimité. La pratique, même éphémère, du consensus, et les phénomènes d'imprégnation des idées et pratiques[2572], nous l'avons montré, est un trait particulièrement marquant du CPL, à l'image des autres institutions clandestines. La confrontation existait toujours, mais était soit atténuée par l'objectif commun, soit elle était au contraire paralysante, car mettant en jeu des questions essentielles, notamment concernant la répartition des pouvoirs. Dans le cas du CPL, ce dernier phénomène a été finalement peu fréquent, sauf à la veille de l'insurrection où la nomination du préfet, puis la composition du futur conseil municipal ont menacé la cohésion de l'assemblée. La séparation du CPL en deux groupes clairement dessinés dès les premières réunions et la continuité de cet équilibre ont certainement joué dans la création progressive d'une forme d'union, liée à la connaissance intime du caractère et des opinions de chacun : la confrontation est souvent évitée car on sait ce qu'il faut dire et ne pas dire pour ne pas offenser ses partenaires. Ainsi, si ce fragile équilibre est remis en cause, c'est parce qu'un intérêt supérieur le rend nécessaire. L'exemple de la trêve du 20 août 1944 le prouve : le consensus est rompu momentanément, parce que le processus du décision est moins clair, et que deux thèses trop divergentes sont en présence.

Cela dit, ce serait une erreur que de minimiser la portée politique de la coordination. À la différence de l'union sacrée de 1914, où le souci de la défense nationale ne s'accompagnait pas d'une quelconque unification idéologique[2573], la coordination pour la libération permet la naissance d'un mouvement unitaire sans précédent puisqu'un programme politique, celui du CNR, est accepté par la majorité des forces politiques, et un gouvernement d'union perdure, jusqu'en 1947.

2572 Laurent DOUZOU, « La Résistance : aventure individuelle et collective », *in Dictionnaire historique de la Résistance: résistance intérieure et France libre*, Paris, R. Laffont, coll. « Bouquins », 2006, pp. 57-63.

2573 Jean-Jacques BECKER et Serge BERSTEIN, *Victoire et frustrations: 1914-1929*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Points. Nouvelle histoire de la France contemporaine. 12 », 1990, p. 28.

Devenir des membres du CPL

La période de la libération est une rupture en ce qu'elle produit un très large renouvellement du personnel politique, et marque également un renouvellement, certes temporaire, du sens donné à l'engagement en politique. Si « engagement résistant et engagement partisan en temps de liberté ne procèdent pas des mêmes ressorts »[2574], la période transitoire qui suit la libération est un moment où l'engagement résistant est naturellement, voire obligatoirement, prolongée par un engagement public, qui se transforme dans la plupart des cas en un engagement partisan au moins temporaire. Cet engagement est sans doute plus désintéressé, mais également plus contraint. Claire Andrieu a démontré que seule une minorité des membres du CNR a poursuivi durablement après la libération une carrière politique[2575]. Les membres du CPL ont, d'une façon générale, été sans doute plus séduits par la carrière politique, en particulier parce qu'ils ont endossé pendant quelques mois, quoi qu'on en dise, une véritable fonction politique et administrative. Cependant, cette carrière est rarement celle d'élu local parisien. À l'exception notable d'Albert Ouzoulias, conseiller municipal du 16e arrondissement jusqu'en 1965, la majorité des membres du CPL élus en avril 1945 ne briguent pas un second mandat municipal en 1947. Hormis André Tollet qui a pris sur lui d'incarner le CPL dans les circonstances commémoratives, les anciens membres du CPL n'ont pas véritablement construit leur carrière après guerre sur la participation au comité, qui a été, au mieux, un tremplin pour d'autres fonctions. Georges Marrane et Albert Rigal ont retrouvé leurs mandats d'avant-guerre. Ceux qui se sont pleinement engagés en politique après la libération, tels Léo Hamon, Marie-Hélène Lefaucheux, Joseph Dumas, Gérard Jaquet ou Max André, ils ont rapidement délaissé les mandats parisiens pour briguer des sièges dans les assemblées nationales de la 4e République.

Éléments de comparaison régionaux et internationaux

On pourrait avoir tendance à tenir le CPL, en tant que CDL du département le plus important, pour le prescripteur de l'attitude des autres comités départementaux de libération.

2574 Claire Andrieu, « Le programme du CNR dans la dynamique de la construction de la nation résistante », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014, en ligne, www.histoire-politique.fr

2575 Claire Andrieu, « Le programme du CNR dans la dynamique de la construction de la nation résistante », *op. cit.*

Un rapide tour d'horizon de leur histoire, en zone sud en particulier, montre au contraire que le CPL a souvent suivi un mouvement initié ailleurs. En Isère, un Comité de la France combattante est créé au printemps 1943, qui développe des pratiques qui sont reprises à Paris. Il constitue un noyau actif, composé du PC, du FN et des MUR, dont les décisions doivent être prises à l'unanimité. Le CDL, qui lui succède fin janvier 1944[2576], dispose de pouvoirs plus étendus que le CPL et se conduit comme le chef incontesté de toute la Résistance du département, militaire y compris, ainsi que le principal instrument de la prise du pouvoir et du rétablissement de la légalité, allant jusqu'à nommer le futur préfet. C'est ainsi qu'à Grenoble, le 22 août 1944, a lieu une prise du pouvoir efficace et rapide.

En zone sud, la deuxième différence importante tient à ce que les oppositions politiques au sein des CDL et entre les CDL et les fonctionnaires, préfets et commissaires de la république, sont souvent beaucoup plus vives qu'à Paris. Cela s'explique essentiellement par le fait que le CPL n'a pas face à lui de commissaire de la République, qui est la cible privilégiée des critiques et des mécontentements. En région parisienne, c'est au gouvernement provisoire qu'il faut directement s'en prendre, ce que le CPL s'abstient de faire en général. L'éloignement des CDL a également favorisé leur sentiment d'indépendance à l'égard du pouvoir central de Paris. Ainsi, le mouvement « fédéraliste » favorable aux États généraux de la Renaissance française prend sa naissance et se développe en zone sud de façon beaucoup plus importante qu'en région parisienne, malgré la volonté affichée par le CPL[2577].

L'insurrection parisienne est évidemment un élément qui distingue Paris du reste du territoire, par son ampleur et ses conséquences politiques et symboliques[2578]. Mais le phénomène insurrectionnel est loin d'être un phénomène exclusivement parisien. Contrairement à ce que Philippe Buton avait avancé[2579], Robert Mencherini démontre que l'insurrection est la norme dans les villes de plus de cent mille habitants (recensement de 1946), soit 56 % des villes concernés[2580]. Si nous prenons l'exemple de Marseille, étudié

2576 Gil EMPRIN, « Résistance et enjeux de pouvoir en Isère (1943-1945) », *op. cit.*, p. 363.

2577 Pour plus de détails, nous renvoyons notamment à Jean-Marie GUILLON et Robert MENCHERINI (eds.), *La Résistance et les Européens du Sud. Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence, 20-22 mars 1997*, Paris, L'Harmattan, 1999, 401 p., particulièrement les communications de Gil EMPRUN, « Résistance et enjeux de pouvoir en Isère (1943-1945) » (p. 361-371) et de Jean-Marie GUILLON, « Les déchirures du « Var rouge » » (381-392)

2578 La journée d'étude « Paris, l'insurrection capitale », organisée par Jean-Claude Caron et le Comité d'histoire de la ville de Paris, a permis de considérer dans le temps long l'événement insurrectionnel et ses représentations à Paris. Jean-Claude CARON (ed.), *Paris, l'insurrection capitale*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2014, 263 p., notamment notre communication « Paris, août 1944, l'insurrection contrôlée ? »

2579 Philippe BUTON, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, *op. cit.*, p. 104-105.

2580 Robert MENCHERINI, « La ville comme élément de la stratégie », *op. cit.*, p. 238.

justement par ce dernier, nous pouvons relever un grand nombre de traits communs et un contexte présentant des similitudes fortes avec la région parisienne. Marseille a en effet connu une insurrection à la chronologie très proche de celle de Paris, et certaines questions traversent les résistances marseillaises et parisiennes, sans d'ailleurs être toujours portées par les mêmes organisations, concernant notamment le déclenchement de l'insurrection[2581].

Comme à Paris, dans cette période de préparation insurrectionnelle, les clivages « directement politiques dominent largement les débats propres du CDL »[2582] des Bouches-du-Rhône, notamment la question de la présidence du comité, qui est le thème principal des réunions du noyau actif entre le 15 août 1944, date du débarquement en Provence, et le 21 août, un peu à l'image de la question du préfet à Paris. À l'approche du corps expéditionnaire, le 21 août au matin, le CDL prend position, par voie d'affiche, pour se proclamer le pouvoir légitime dans le département :

> Le Comité départemental de la libération vient de procéder à l'arrestation du préfet régional. (…) Le pouvoir de Vichy n'existe plus, le CDL détient tout le pouvoir.[2583]

À l'image de l'occupation de la préfecture de police par les policiers parisiens, deux jours plus tôt, l'occupation de la préfecture par la foule, précédée de l'arrestation du préfet ordonnée par le CDL, est l'événement qui va faire basculer le mouvement. Le CDL s'y installe officiellement, sous la présidence par intérim de Francis Leenhardt, du fait de la blessure de Max Juvénal, le président désigné la veille. Francis Leenhardt est, en quelque sorte, le pendant sudiste de Jean Mons. Résistant au sein de Libération-Sud, il est chargé, à partir du début de l'année 1944, de superviser la constitution des CDL en zone sud, pour le compte de la Délégation générale, ce qui est la tâche de Jean Mons pour la zone nord. Mais à la différence de Mons, Leenhardt n'est pas un simple représentant du CFLN, et est également le délégué du MLN, ce qui explique qu'il soit accepté par les autres membres du CDL comme président, assurant « l'intérim des fonctions du préfet ou de commissaire si ceux-ci ne sont pas présents »[2584].

2581 Robert MENCHERINI, *Midi rouge, ombres et lumières: une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950, [4]: La Libération et les années tricolores, 1944-1947*, Paris, Éd. Syllepse, coll. « Collection Histoire », 2014, p. 71.

2582 Robert MENCHERINI, « Résistance, socialistes, communistes et pouvoirs vus de Marseille », *in* Jean-Marie GUILLON et Robert MENCHERINI (eds.), *La Résistance et les Européens du Sud. Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence, 20-22 mars 1997*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 322.

2583 Musée d'histoire de Marseille, Appel du comité départemental des Bouches-du-Rhône, 21 août 1944

2584 AD13 9W/12 La question de la présidence du CDL. Extraits des procès-verbaux du noyau actif clandestin, s.d.

Après la libération, la situation marseillaise est beaucoup plus compliquée, institutionnellement parlant, que celle de Paris. Se superposent et cohabitent sur le même territoire six détenteurs de la puissance publique : un commissaire de la République, Raymond Aubrac, un comité régional de libération dirigé par le communiste Jean Cristofol[2585], un préfet du département, un préfet pour la municipalité, un CDL et une délégation spéciale. La municipalité marseillaise, sous tutelle depuis le mois de mars 1939, connaît également après la libération les difficultés d'agir alors qu'un préfet chapeaute l'action du conseil municipal, et que le préfet départemental et le commissaire de la République sont également très impliqués dans l'administration de la ville. Comme à Paris, c'est la mouvance socialiste qui est la mieux représentée dans l'administration de la Libération, avec Flavien Veyren préfet des Bouches-du-Rhône et Pierre Massenet, préfet, sans oublier Gaston Deferre, proposé par le CDL pour la mairie de Marseille. Les situations des plus grandes agglomération françaises mériteraient sans doute d'être comparées plus systématiquement, et le cas de Lyon, voire de Toulouse, pourraient également s'y ajouter.

Au delà des frontières, le cas d'Amsterdam permet de comparer la situation de deux capitales qui sont également le centre de la Résistance nationale. En Hollande, un rassemblement des partis politiques s'effectue, qui noue des contacts avec Londres et prépare la libération[2586]. À Amsterdam, au printemps 1943, deux structures actives sur toute l'agglomération se constituent : la *Landelijke Onderduikerscentrale* (Organisation nationale pour l'aide aux clandestins) et les *Vrije Groepen Amsterdam* (Groupes libres d'Amsterdam), qui sont avant tout des groupes d'assistance[2587]. Pendant l'été 1943, le gouvernement en exil suscite l'union de la résistance néerlandaise, au sein de laquelle les organisations spécifiquement amstellodamoises jouent un rôle majeur et prennent la direction[2588]. Si le débarquement entraîne n frémissement de cette Résistance, notamment perceptible via un accroissement de le la production des journaux clandestins, c'est la perspective de la libération, à partir du moment où les Alliés franchissent la frontière des Pays-Bas, le 3 septembre 1944, qui pousse la Résistance à s'organiser, en renforçant « ses liens avec la ville

2585 Robert MENCHERINI, « Résistance, socialistes, communistes et pouvoirs vus de Marseille », *op. cit.*, p. 323.
2586 Jan ART, « Mouvement social et résistance, rapport de synthèse », *in* José GOTOVICH et Robert FRANCK (eds.), *La Résistance et les Européens du Nord. Communications présentées lors du colloque de Bruxelles, 23-25 novembre 1994. Vol. 2*, Bruxelles, Centre de recherches et d'études historiques de la seconde guerre mondiale/IHTP, 1996, p. 112.
2587 Guus MEERSHOCK, « La résistance à Amsterdam pendant l'occupation allemande », *in La Résistance et les Français : Villes, centres et logiques de décision*, Cachan, IHTP, 1995, p. 27.
2588 *Ibid.*, p. 28.

[et créant] un cadre hiérarchique comprenant des commandants au niveau de la ville et des quartiers »[2589].

Cependant, cette coordination municipale n'oriente pas son action vers la lutte mais, avant même la libération de la ville, vers des tâches administratives, et même de police, c'est-à-dire, ce que Guus Meershock appelle « le contrôle du chaos »[2590]. À Paris, le CPL a justement réussi à tenir à l'écart ces élites traditionnelles, en se présentant d'emblée comme le futur pouvoir municipal. Les anciens élus parisiens ont dû s'incliner devant l'attitude résolue du CPL, en particulier de Léo Hamon[2591]. À Amsterdam, ce sont les élites traditionnelles qui sont alors à la tête du mouvement et le renouvellement de la municipalité après la libération ne tient pas compte, comme à Paris, des nouveaux équilibres nés de la Résistance.

Réseaux d'informations résistants à Paris et en banlieue parisienne

En introduction, nous expliquions que notre but n'était pas de réaliser cent monographies de la Résistance et de la libération dans les communes de la Seine et arrondissements parisiens. Cependant, ce que fait apparaître en filigrane l'étude sur la coordination de la Résistance dans le département de la Seine, c'est le processus de rencontre et les connexions qui se réalisent entre les organisations de résistance au sein d'une même commune ou d'un même arrondissement. Si on s'attache à voir l'histoire de la Résistance comme la reconstitution de la « faible toile d'araignée »[2592] décrite par Pascal Copeau, le tissage de celle-ci à des échelles plus modestes mériterait sans doute d'être approfondi, plus encore que nous l'avons fait, notamment en s'interrogeant sur la spécificité des réseaux interpersonnels créés par la clandestinité, notamment en ce qui concerne la circulation des informations[2593]. Cela permettrait de mettre en évidence des personnalités et surtout des lieux qui ont favorisé les rencontres, par nécessité ou délibérément. Un exemple vient à l'esprit est celui de l'hôpital franco-musulman de Bobigny, qui a été un creuset, un refuge et un nœud de communication incomparable. De la même manière, cela permettrait sans doute de faire émerger sur ces micros-territoires, ce que nous aimons à appeler des « personnalités-

2589 *Ibid.*, p. 29.
2590 *Ibid.*
2591 AN 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 175
2592 Pascal Copeau, « Intervention », *in* Comité d'Histoire de la 2e Guerre mondiale (ed.), *La libération de la France : Actes du Colloque international tenu à Paris du 28 au 31 octobre 1974*, Paris, Ed. du CNRS, 1976, p. 952.
2593 Mark Granovetter, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, nº 6, 1973, pp. 1360-1380.

aimants », telles que Pierre Brossolette, Rémy ou encore Max André. Enfin, une autre cohérence pourrait être trouver aux relations de ses territoires proches, mais parfois étrangers les uns aux autres[2594], et permettrait sans doute de dépasser la borne géographique administrative du département de la Seine.

La Résistance, l'insurrection et l'imaginaire parisien

Joseph Kessel, dans un article écrit pour le *New York Times* au printemps 1944, après le débarquement, rend compte avec élégance d'une idée fortement ancrée dans les esprits de l'époque : les Parisiens seraient des résistants par nature. Ce trait de caractère se conjugue avec un autre : les Parisiens seraient des insurgés en puissance, et Paris, « une sorte de métonymie de l'insurrection »[2595].

> Une ville immense comprend toutes les variétés de l'homme. Mais, lorsqu'elle est antique, puissante et vivante, elle donne à ses enfants des caractères communs. Le Parisien est gai, railleur, insouciant et sensible. Il s'emporte facilement, rit de même, et prend peu de choses au sérieux.
>
> Sous cette apparence, il y a une fierté profonde, le goût raffiné du travail bien fait, un besoin organique de justice, et un amour infini pour sa ville et son pays. Seulement, pour que ces sentiments éclatent, il faut de grandes occasions.
>
> Les Allemands en ont donné à Paris la plus grande et la plus terrible.[2596]

Le Comité parisien de la libération et les comités locaux de libération de la Seine se sont largement incorporés dans ce mythe de Paris, parfaitement incarné par André Tollet. Le CPL l'a largement utilisé comme ressort pour mobiliser la population. Cependant, il semble que la spécificité du cas parisien est plutôt à rechercher dans le regard des autres. Les regards divergents, inquiets ou porteurs d'espoir, portés sur la « grosse question de Paris »[2597], comme l'écrit Léo Hamon au début du mois de mai 1944, ont incontestablement ajouté une dimension supplémentaire aux événements qui s'y jouèrent, une dimension dramatique inséparable de l'histoire de cette ville.

2594 François Bédarida parle pour la période de la libération d'une « histoire et d'une chronologie particulières » à chaque commune ou presque (François BÉDARIDA, « Préface », *in* Philippe BUTON et Jean-Marie GUILLON (eds.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994, p. 7.

2595 Jean-Claude CARON (ed.), *Paris, l'insurrection capitale*, *op. cit.*, p. 12.

2596 Joseph KESSEL, *L'heure des châtiments: 1938-1945*, Paris, Tallandier, coll. « Texto », 2009, p. 191.

2597 AN 72AJ/42 Journal de Léo Hamon, p. 92

Table des matières

Remerciements 1

Introduction 3

Représentations et mémoire 6
Histoire du département de la Seine ou histoire de la France à Paris 7
Temporalité décalée, tournée vers la victoire 9
Unité ou coordination 11
Le pouvoir 14

Première partie : La construction d'un objet, la Résistance parisienne. 16

Premier chapitre : La création du CPL, synthèse et compromis 18

1- Du refus individuel aux responsabilités collectives : 1940-1943 19

A- Une lente découverte réciproque 19

Des mouvements éclatés 19
Résistance, partis politiques et syndicats 21

B- Premiers cadres du rétablissement de la légalité républicaine : janvier-mai 1943 23

Comment et pourquoi coordonner la Résistance ? 24
Le choix du CNF : la prépondérance des préfets 25
Le choix de la Résistance : des assemblées locales renouvelées 27
L'apparition de la question du pouvoir 28

2- Création du canevas national et affirmation du particularisme parisien 30

A- L'affirmation du pouvoir exécutif de la Résistance 30

Le CNR, aboutissement et nouveau départ 30
Paris, lieu de la prise du pouvoir 32

B- Le cadre contraint et fécond du CDL 35

Les CDL, une meilleure compréhension de la Résistance intérieure par le CFLN. 35
L'arbitrage des mouvements de résistance 39

3- La création du CPL : une synthèse délicate 42

A) Adapter le cadre aux spécificités parisiennes 42

Faut-il un comité de libération pour la région parisienne ? 42
La représentation de la résistance communiste 43
Une difficile rencontre 49

B) La réunion constitutive 52

C) Des premiers pas méfiants 55

Rapports de force favorables à la résistance communiste 55
Une pomme de discorde pour la Délégation générale du CFLN 57
L'organisation du bureau du CPL 58
11 novembre 1943, la première manifestation du CPL 60

Deuxième chapitre : Les pratiques de la coordination de la Résistance parisienne 62

1- Coordonner l'action des organisations de résistance 63

A- Le bureau, cœur du CPL 63

Ingérence de la Délégation générale 63
Les membres du bureau du CPL, des statuts et des parcours divers 66
Une organisation immuable 69
Fréquence des réunions, adaptation à l'agenda de la Résistance 70

B- Le CPL, comité d'action 71

Coordonner l'existant 71
Adaptation des structures nationales et expertises personnelles 72
La mise en place des commissions : une nouvelle dynamique 74

C- L'intendance 78

Secrétariat 78
Finances 80

2- Parler d'une même voix ? 81

A- Somme d'individualités ou bloc monolithique ? 81

D'un climat de « tension et de bataille » à « une atmosphère cordiale » 82
La répartition de la parole 84
Une porosité des pratiques entre mouvements de résistance ? 87

B- Pratiques démocratiques dans les institutions de la Résistance 91

Unité ou unanimisme ? 91
Mécanismes des affrontements 93

C- Mobiliser la population 96

Production massive de textes, faiblesse de leur diffusion 96
Communication institutionnelle et contre-propagande 99

3- Le CPL, un comité à part dans l'organigramme de la Résistance 105

A- Entre CFLN et CNR 105

La surveillance de la Délégation générale du CFLN 105
Le CNR, autorité morale ou effective ? 107

B- Débat politique permanent 111

La situation nationale et internationale 111
Soutien critique au CFLN 113
L'« interprète qualifié de la population parisienne » 115
Communistes et non-communistes en concurrence 116

Deuxième partie : Le CPL acteur de la prise du pouvoir à Paris 120

Troisième chapitre : La découverte du terrain et des enjeux 122

1- Novembre 1943-mars 1944 : Autonomie et adaptation au terrain 122

A- Premières pierres pour le rétablissement de l'État 123

Les logiques théoriques de la légitimité, à l'épreuve des jeux de pouvoir 123
Le département et la commune, au cœur du processus de rétablissement de la République 125

B- La perspective de l'insurrection 127

Les CDL, acteurs de l'insurrection nationale 127
Le CPL prépare l'insurrection par la coordination des pratiques 132
C- Le CPL, contre-pouvoir départemental 134
Discours d'opposition municipale, noyautage et recherche d'une légitimité semi-légale 134
Les comités locaux, groupes d'action du CPL 137
Une action bridée par les faiblesses structurelles de la Résistance ? 143
2- Printemps 1944 : le CPL s'intègre dans les cadres fournis par le CNR 145
A- La constitution d'un organigramme et d'un cahier des charges 145
Gestation, incarnation et autorité des textes 145
La réaffirmation de la spécificité administrative du département de la Seine 148
Résistance-territoire et résistance-pratique : renforcer les relations avec la population 150
Le CPL au cœur du processus d'organisation locale de la Résistance 152
B- Nouvelles pratiques 155
L'abandon des prérogatives techniques 155
L'aire géographique du CPL en question 157
Transformation des pratiques du bureau 158
C- Dessiner les contours de l'action militaire à Paris 161
Les relations avec les FFI 161
Le CPL face aux différentes facettes de l'action armée 162
Un appui matériel aux FFI : des cadres, des troupes, des armes 165
Théories et stratégies insurrectionnelles 167
Le plan insurrectionnel du CPL de mai 1944 170
D- Le CPL et ses CLL : une relation en construction 173
Les organisations de résistance et les CLL 173
Les conséquences politiques de l'organisation locale 175
Les pratiques des CLL 177
Quatrième chapitre : 6 juin – 18 août 1944 : La coordination sous la pression de l'événement 180
1- Le bouleversement des priorités 181
A- Premières réactions au débarquement 181
L'inertie de la population 181
Le précédent des premiers territoires libérés et l'application des textes réglementaires 183
B) La région parisienne : élément d'un conflit entre la Délégation générale et la résistance communiste 184
Délégation et PC face à face au CPL 184
Négociations nationales entre PC et Délégation générale 188
C) La nomination du préfet de la Seine : perturbations au CPL 189
Mode de désignation 190
Révolution ou administration, Marcel Flouret ou Georges Marrane ? 191
Un statu quo négocié sans le CPL 194
2- Réflexions autour des assemblées de la Seine 198

A- La concurrence pour l'Hôtel de ville de Paris 199
La tardive prise de position du GPRF 200
Retour en arrière : les projets des anciens élus 202
La rencontre entre le CPL et les « ci-devants » 203
La proposition du CPL : une réforme pragmatique 207
B- Quel renouvellement politique en banlieue parisienne ? 210
Les mouvements de résistance vers plus d'action locale 210
Les CLL, acteurs de la prise du pouvoir local et embryons des municipalités 212
Rapports de force locaux 215
3) Le CPL et la mise en route du mouvement insurrectionnel 223
A) Derniers arbitrages et ajustements 223
L'insurrection parisienne toujours redoutée 223
Crise de confiance au CPL 227
La préparation militaire de l'insurrection : les FFI prennent le dessus 228
La transition : négociations avec la Délégation 232
B) Utiliser le maillage territorial pour mobiliser la population 236
L'action des CLL à Paris et en banlieue 237
« Le 14 juillet, journée de préparation de l'insurrection nationale » 241
C) Donner le signal de l'insurrection : qui et quand ? 246
L'empilement des légitimités 246
Œillères et sous-entendus 251
Le dernier débat : l'heure H 253
Cinquième chapitre : Insurrection parisienne, insurrection nationale à Paris 259
1- Le CPL englué dans ses contradictions 262
A) L'appel à l'insurrection, « chant du cygne » pour le CPL ? 262
Plusieurs appels, plusieurs dimensions de l'événement 263
La dispersion du commandement 266
Le CPL éclaté 269
B) Le CPL divisé par la trêve 274
Rappel des faits 274
Le CPL proche de la rupture 275
Résolution de la crise 277
2- La réussite de la prise du pouvoir municipal 280
A) L'Hôtel de ville, centre de l'insurrection 280
20 août 1944, 6h30, libération de l'Hôtel de ville 281
Un lieu de pouvoir 283
Un lieu de combats 285
Un centre de liaison 287
Un lieu d'administration 289
B) La reconquête de la maison commune 292
La passation de pouvoirs à Paris et en banlieue : deux expériences différentes de la libération 292
« L'idéal-type communiste » de la prise du pouvoir local ? 294
Des notables locaux à l'épreuve 297

Les CLL, nouveaux pouvoirs municipaux 301
C) Entre combat et administration 305
Utilité et utilisation militaire des mairies d'arrondissements 305
Combats en banlieue 310
Services publics 313
Réquisitions et ravitaillement 315
Ordre public et épuration 320
3- La rencontre, épilogue provisoire 324

Troisième partie : Changement d'échelle et bouleversements (28 août 1944 – novembre 1946) 330

Sixième chapitre : Le pouvoir dans la Seine libérée 332
1- « Faire œuvre d'administration après avoir fait œuvre de combat » 334
A- La Résistance au pouvoir : discours et pratiques 334
Une démarche personnelle de réadaptation 336
Les organisations résistantes en politique 337
L'unité de discours à nouveau en question 339
Le CPL et les CLL face à la division 346
B- La nouvelle identité du CPL 352
Recomposition 353
Dans la peau des assemblées parisiennes 360
C- La préfecture et les CLL, interlocuteurs en mutation 363
La préfecture de la Seine. Nouveaux hommes, nouvelles méthodes 363
Les CLL : un vide juridique exploité ? 366
2- Des relations d'autorité à plusieurs niveaux 371
A- Relations de travail 371
Les relations entre les CLL et le CPL 373
Modes de communication face aux administrés 375
L'Hôtel de ville, un lieu de pouvoir 377
B- Des relations institutionnelles à créer 378
Les CLL, une question politique avant tout 379
Faire évoluer les institutions parisiennes 382
Le statut du CPL : évolutions d'une question administrative 388
Septième chapitre : Reconstruire la légalité 390
1 – Une capacité d'action variable selon les sujets 390
A- L'épuration, un travail en commun avec l'administration 391
Sanctionner les fonctionnaires 391
Un contrôle sur l'épuration judiciaire 397
B- Le contournement des contraintes : l'exemple du ravitaillement 402
Le paysage complexe de l'organisation du ravitaillement 402
De la bonne volonté à l'exaspération 406
C- CPL-providence et empathie pour les victimes de la guerre 414
2- Construire une carte politique provisoire 420

A- Un cadre législatif peu contraignant 421
Renouvellements obligatoires 421
Quelle base pour les conseils municipaux provisoires ? 424
Le filtre essentiel du CLL 426
Les médiations et arbitrages du CPL : de la fluctuation des principes 429
Les anciens élus : héros, résistants, indignes ou tièdes 431
B - La recherche des équilibres politiques 434
À l'épreuve des relations partisanes 434
Notables et bastions 440
Les timides interventions correctrices de la préfecture de la Seine 443
« Coup de balancier » à gauche 444
La place des nouvelles organisations 447
L'entrée des femmes dans les assemblées 448
3- « Sortir du provisoire » : et après ? 450
A- Les élections municipales 450
Préparation difficile 450
En banlieue 452
Conseil municipal de Paris 455
B- La nouvelle vie des Comités de libération 457
Un processus déjà bien entamé par les comités locaux de libération 459
La Renaissance française 461
Le CPL, représentant vivant de la Résistance parisienne 462
Conclusion 466
« L'histoire d'un échec » ? 466
La coordination sans unité 468
Devenir des membres du CPL 469
Éléments de comparaison régionaux et internationaux 469
Réseaux d'informations résistants à Paris et en banlieue parisienne 473
La Résistance, l'insurrection et l'imaginaire parisien 474
Table des sigles 481
Index des lieux, personnes et organisations 484
Les sources relatives au Comité parisien de la libération et aux comités locaux de libération de la Seine 496
Inventaires des sources 504
Bibliographie 513
Table des annexes 534

Table des sigles

AD :Alliance Démocratique

AC : Archives communales

AD 75 : Archives de Paris

AD 92 : Archives départementales des Hauts-de-Seine

AD 93 : Archives départementales de Seine-Saint-Denis

AD 94 : Archives départementales du Val-de-Marne

AN : Archives nationales

APP : Archives de la préfecture de police

AS : Armée secrète

AF : Assistance française

ARAC : Association républicaine des anciens combattants

BDIC : Bibliothèque de documentation internationale contemporaine

BNF : Bibliothèque nationale de France

BCRA : Bureau central de renseignement et d'action

BIP : Bureau d'information et de presse

CHSP : Centre d'histoire de Sciences po

CDLL : Ceux de la Libération

CDLR : Ceux de la Résistance

CCMR : Comité central des mouvements de Résistance

CGE : Comité général des études (ou des experts)

CAD : Comité d'action contre la déportation

COMAC : Comité d'action militaire

COMAC parisien : commission militaire du CPL

CH2GM : Comité d'histoire de la Seconde guerre mondiale

COSOR : Comité des œuvres sociales des organisations de résistance

CFLN : Comité français de libération nationale

CNF : Comité national français

CP : Comités populaires

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens

CGT : Confédération générale du travail

DF : Défense de la France

FR/URD : Fédération Républicaine (Union républicaine démocratique)

FFI : Forces françaises de l'intérieur

FUJP : Forces unies de la jeunesse patriotiques

FTP : Francs-tireurs et partisans

FN : Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France

GPRF : Gouvernement provisoire de la république française

IHTP : Institut d'histoire du temps présent

INA : Institut national de l'audiovisuel

MLN : Mouvement de libération nationale

MRP : Mouvement du rassemblement populaire

MNPGD : Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés

MSR : Mouvement social révolutionnaire

MUR : Mouvements unis de la Résistance

MRN : Musée de la Résistance nationale

MLM : Musée du général Leclerc et de la libération de Paris, musée Jean Moulin

MHV : Musée de l'histoire vivante

NAP : Noyautage des administrations publiques

OPR : Organisation parisienne de résistance

PC : Parti communiste français

PDP : Parti démocrate-populaire

PPF : Parti populaire français

PR : Parti radical

SFIO/PS : Parti socialiste

RNP : Rassemblement national populaire

SHD : Service historique de la Défense

SOE : Special operations executive

UCIF : Union des cadres industriels de France

UFF : Union des femmes françaises

UPRA : Union patriotique résistante antifasciste

UD/UDS/USRP : Union des syndicats ouvriers de la région parisienne

Index des lieux, personnes et organisations

Lieux

Alfortville 137, 217, 302, 365, 413, 421

Alger 14, 25, 27, 31, 39, 41, 44, 84, 92, 105, 106, 111, 114, 116, 119, 122, 123, 126, 184, 188, 190, 197, 250

Antony 217, 439, 450

Arcueil 216, 217, 219, 439

Asnières 217, 219, 298, 310, 321, 410, 431, 435, 440, 441, 444, 445

Aubervilliers 217, 309, 310, 312, 347, 368, 373, 396, 410, 417, 421, 422, 426, 445

Auschwitz 299, 420

Bagneux 439

Bagnolet 217, 303, 309, 312, 314-318, 321, 322, 347, 349, 439

Bayeux 115, 183

Bobigny 137, 297, 309, 317, 420, 471

Bois-Colombes 217, 309, 425, 426, 435, 444, 445

Boissy-Saint Léger 293

Bondy 217

Bonneuil-sur-Marne 439

Boulogne-Billancourt 217, 407, 410, 412, 439, 444, 459

Bry-sur-Marne 452

Buchenwald 421

Cachan 445

Champigny-sur-Marne 6, 264, 313, 314, 322, 347, 398, 415, 418, 450

Charenton 217, 219, 309, 310, 413, 452

Chartres 244

Châteaubriant 295, 357, 416, 417, 420

Châtenay-Malabry 220, 297, 439, 450, 451

Châtillon 217, 362, 431, 445

Chennevières-sur-Marne 322

Chevilly-Larue 439, 445, 446, 452

Choisy-le-Roi 217, 243, 293

Clamart 140, 216, 218, 219, 221, 295, 299, 304, 309, 310, 314, 321, 420

Clichy 175, 216, 218, 309, 310, 321, 426, 430, 431, 444

Colombes 217, 218, 293, 296, 303, 309, 311, 337, 421, 425, 426, 429, 434, 435, 441, 444-446

Compiègne 79, 377

Corse 40, 127, 128

Courbevoie 218, 303, 444

Créteil 303, 396, 431, 435, 452, 461

Drancy 175, 216, 218, 219, 399, 400, 421, 446

Dreux 244

Dugny 426, 431

Épinay 218, 439

Étampes 140

Fontenay-sous-Bois 435, 439

Fresnes 2, 88, 172, 272, 286, 293, 299, 310, 311, 323, 439

Gennevilliers 216, 218, 219, 295, 408, 419

Gentilly 137, 220, 315, 431

Grenoble 468

Issy-les-Moulineaux 218, 303, 362, 368, 369, 373, 420, 425, 426, 429, 440, 444

Ivry-sur-Seine 68, 193, 194, 218, 244, 249, 276, 295, 349, 357, 378, 410, 439, 443, 447, 449, 451

Joinville-le-Pont 439, 445, 447

L'Haÿ-les-Roses 379

La Courneuve 294, 368, 426, 445

Le Bourget 218, 219, 300, 431

Le Caire 112

Le Kremlin-Bicêtre 137, 220, 297, 420

Le Perreux 22, 137, 218, 304, 309, 317, 427, 431

Le Pré-Saint Gervais 154

Les Lilas 218, 270, 309, 445, 452

Les Pavillons-sous-Bois 421

Levallois-Perret 98, 160, 218, 357, 358, 362, 373, 397, 426, 451

Londres 14, 24, 35, 39, 41, 58, 64, 105, 106, 111, 115, 116, 122, 129, 187, 200, 223, 250, 254, 470

Lyon 16, 27, 470

Maisons-Alfort 218, 421

Malakoff 218, 220, 309, 379, 420

Marrakech 106

Marseille 16, 120, 164, 468, 470

Mauthausen 420

Montreuil 218, 295, 304, 309, 317, 399, 410

Montrouge 104, 137, 140, 218, 297, 311, 347, 348, 410, 421

Moscou 55, 112, 384

Nanterre 218, 303, 375, 439

Nantes 416, 418

Neuilly-sur-Seine 218, 309, 410, 435, 441, 444, 445, 452

Nogent-sur-Marne 218, 310, 317, 343, 410

Noisy-le-Sec 218, 309, 310, 399, 400, 459

Oradour-sur-Glane 103

Orly 368, 421, 445

Pantin 18, 295, 310, 316, 349, 396, 398, 406, 410, 417, 426, 434, 439, 446, 450, 458, 459

Paris (1er arrondissement) 308

Paris (2e arrondissement) 217, 220, 294, 314, 315, 318, 319, 322, 337, 343, 375, 414

Paris (3e arrondissement) 227, 270, 300, 302, 314, 315, 322, 457

Paris (4e arrondissement) 227, 283, 300, 308

Paris (5e arrondissement) 140, 217, 282, 306, 317, 322, 406

Paris (6e arrondissement) 30, 217, 301, 317, 318, 322

Paris (7e arrondissement) 83, 220, 233, 306, 307, 314

Paris (8e arrondissement) 217, 233, 234, 306, 307, 314

Paris (9e arrondissement) 217, 236, 237, 301, 306, 308 ,315, 322, 461

Paris (10e arrondissement) 227, 301, 306-308, 318, 441

Paris (11e arrondissement) 217, 270, 292-294, 301, 318, 322

Paris (12e arrondissement) 217, 320, 437

Paris (13e arrondissement) 217, 268, 306, 307

Paris (14e arrondissement) 217, 236, 237, 313, 319-321, 397

Paris (15e arrondissement) 216, 217, 220, 301, 461

Paris (16e arrondissement) 220, 315, 357, 467

Paris (17e arrondissement) 217, 237, 308, 315, 320, 417

Paris (18e arrondissement) 217, 294, 304, 305

Paris (19e arrondissement) 141, 177-179, 217, 219, 227, 319

Paris (20e arrondissement) 217, 219, 236, 237, 305-308

Pierrefitte-sur-Seine 421, 426, 445, 450, 451

Plessis-Robinson 218, 219

Puteaux 175, 218, 219, 362, 420, 444, 452

Rethondes 376

Romainville 140, 295, 310, 379, 439, 447

Saint-Denis 137, 177, 216, 218, 220, 297, 309, 310, 351, 368, 369, 396, 408, 410, 421, 425, 426, 433, 442, 445, 479

Saint-Mandé 218, 379, 397, 435, 446, 447, 452

Saint-Maur-des-Fossés 215, 218, 221, 303, 343, 379, 410, 435

Saint-Nazaire 418

Saint-Ouen 137, 218, 295, 297, 421, 439, 447

Sarthe 7

Sceaux 410, 442, 450

Seine-et-Marne 8, 40, 68, 116, 157, 158, 196, 201, 228

Seine-et-Oise 8, 40, 68, 157, 158, 201, 228, 322

Stains 309, 421
Stalingrad 418
Suresnes 218, 434, 444
Téhéran 85, 112
Thiais 293, 446
URSS 112, 376
Vanves 218, 296, 309, 313, 445
Varsovie 244
Verdun 123
Vichy 28, 38, 47, 76, 101, 115, 120, 130, 131, 136, 137, 156, 160, 201, 208, 221, 239, 242, 248, 338, 342, 378, 410, 412, 418, 430, 436, 449, 452, 454, 465, 469
Villejuif 50, 218, 420
Villeneuve-la-Garenne 439, 444, 446
Villeneuve-Saint Georges 244
Villetaneuse 418, 446, 447
Vincennes 218, 261, 296, 297, 309, 310, 312, 362, 410, 430, 435, 445, 447, 450, 452
Vitry-sur-Seine 243, 421, 425
Washington 112

Organisations

Alliance Démocratique 353, 431, 438, 479
Armée secrète 59, 479
Assistance française (AF) 53, 75, 78, 102, 353-355, 414, 444, 447, 479
Association des familles de fusillés 416
Association républicaine des anciens combattants (ARAC) 368, 479
Bureau central de renseignement et d'action (BCRA) 37, 79, 166, 479
Bureau d'information et de presse 111, 479
Ceux de la Libération (CDLL) 19, 27, 40, 48, 51, 53, 57, 75, 131, 142, 165, 267, 301, 349, 353, 354, 356, 368, 432, 433, 445, 446, 479
Ceux de la Résistance (CDLR) 18, 19, 21, 27, 29, 48, 51, 53-55, 59, 63, 65-68, 71, 74, 75, 78, 81, 85, 86, 88, 89, 93, 133, 140, 143, 152, 157, 160, 165, 168, 173-176, 206, 207, 211, 214-220, 237, 238, 265, 267, 271, 276, 281, 284, 286, 287, 294, 295, 298, 346, 348, 353, 355, 357, 361, 368, 426, 432, 433, 446, 453, 479
COMAC parisien 75-78, 183, 226-233, 239, 250, 274, 280, 479
Combat 19, 33, 34, 89
Comité central des mouvements de Résistance (CCMR) 11, 31, 32, 34, 39, 43, 48, 51, 62, 122, 124, 129, 130, 143, 479
Comité d'action contre la déportation (CAD) 73, 89, 110, 156, 159, 168, 182, 229, 479
Comité d'action militaire (COMAC) 75-78, 110, 161, 162, 165, 168, 183, 222, 223, 226-233, 239, 247, 250, 265, 274, 280, 360, 479
Comité d'histoire de la Seconde guerre mondiale (CH2GM) 4, 50, 479
Comité des œuvres sociales des organisations de résistance (COSOR) 76, 88, 414, 479
Comité français de libération nationale (CFLN) 10, 11, 13, 14, 31, 35, 36, 40, 43, 45, 49-51, 53, 56-58, 62, 67, 80, 84-86, 88, 91, 93, 94, 99, 104-108, 113-116, 121-131, 133, 142, 143, 146, 148-150, 155, 157, 162, 164, 166, 179, 183, 186-188, 213, 328, 329, 469, 473, 474, 479
Comité général des experts ou Comité général d'études(CGE) 23, 27, 36, 110, 145, 149, 168, 479
Comité national français (CNF) 18, 23-28, 30, 31, 114, 473, 479
Comités populaires (CP) 23, 34, 48, 52, 75, 115, 116, 185, 247, 352-354, 432, 480
Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) 22, 52, 53, 75, 196, 216, 300, 336, 337, 349, 354, 356, 393, 401, 433, 445, 446, 451, 480
Confédération générale du travail (CGT) 2, 21, 22, 33, 53, 54, 60, 65, 67, 87, 93, 94, 115, 116, 140, 144, 146, 173, 185, 210, 212, 221, 240, 243, 252, 276, 301, 323, 336, 337, 364, 376, 392, 393, 403, 433, 445, 451, 480
Conseil national de la Résistance 3, 4, 7, 10-12, 18, 25, 30-34, 43-45, 51, 52, 58, 62, 64, 66, 71, 77, 86, 88, 93-95, 100, 104-110, 113, 114, 116, 117, 122, 127, 142-155, 157-160, 162, 165, 167-170, 177-180, 182-184, 186, 187, 194, 195, 199, 201, 206, 210-215, 227, 235, 236, 238, 239, 245-249, 253-255, 258,

260-267, 270, 274, 275, 277-279, 283, 320, 323-326, 328, 329, 337, 343, 346, 348, 350, 351, 356, 360, 365, 367, 371, 378, 387, 391, 396, 398, 415, 416, 422, 435, 448, 449, 459, 460, 464, 466, 467, 473-475

Défense de la France (DF) 19, 48, 53, 75, 97, 174, 225, 272, 336, 349, 354, 358, 361, 433, 480

Fédération Républicaine (Union républicaine démocratique)52, 75, 202, 337, 354, 356, 357, 433, 436, 437, 442, 453, 480

Forces françaises de l'intérieur 10, 63, 66, 69, 74, 77, 78, 88, 98, 99, 104, 130, 132, 147, 148, 151, 158, 161-167, 170, 171, 173, 174, 177, 178, 216, 218, 223, 226-234, 237-239, 247, 248, 251, 253, 255, 258, 260-265, 267, 268, 274, 278, 281, 283, 284, 286, 302-309, 312, 318-320, 322, 346, 357, 368, 376, 377, 413-415, 445, 475, 476, 480

Forces unies de la jeunesse patriotiques (FUJP) 53, 75, 240, 294, 301, 349, 353-355, 361, 368, 401, 428, 432, 444, 447, 480

Francs-tireurs et partisans (FTP) 20, 22, 34, 48-51, 54, 57, 63, 75, 77, 78, 89, 116, 132, 158, 165, 166, 185, 228-230, 238, 251, 255, 267, 277, 298, 353, 357, 358, 393, 405, 420, 432, 480

Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France10, 11, 20, 22, 27, 31-34, 38, 40, 41, 46-51, 53, 54, 59, 63, 65-70, 75, 77, 82, 85, 86, 89-91, 93-97, 108, 110, 115, 116, 128, 132, 138-141, 144, 146, 157, 167, 173, 175, 176, 185, 190, 195, 206, 210, 216-219, 221, 225, 226, 235, 237, 238, 240, 251, 276, 277, 294, 301, 317, 322, 336, 343, 344, 346, 353, 355, 356, 358, 368, 369, 393, 401, 415, 427, 432, 434, 443-447, 467, 480

Gouvernement provisoire de la république française (GPRF) 7, 99, 107, 115, 180, 183, 186, 189, 197, 200, 201, 203, 209, 213, 221, 224, 253, 262, 274, 299, 325, 327, 333, 365, 372, 476, 480

Groupe dit du Musée de l'Homme 19, 21

Honneur de la Police 216-218, 251

Institut d'histoire du temps présent 2, 5, 120, 480

Libération-Nord 18-21, 27, 34, 48, 51, 53-56, 59, 60, 65-67, 73, 75, 85, 87, 89, 93, 100, 140, 165, 173, 217-219, 228, 281, 301, 324, 337, 353, 355, 363, 368, 392, 393, 425, 426, 432-434, 445, 446

Milices patriotiques 75, 76, 78, 91, 108, 132, 147, 154, 161, 165-167, 170, 171, 178, 182, 211, 227, 232-234, 236-239, 241, 244, 253, 254, 263, 267, 274, 304, 318-320, 322, 340-342, 345-349, 373, 385, 393, 398, 415, 420

Mouvement de libération nationale (MLN) 110, 165, 174-176, 216-218, 240, 272, 301, 336, 342, 355, 358, 361, 368, 414, 432, 446, 450, 451, 453, 469, 480

Mouvement du rassemblement populaire (MRP) 336, 355, 450-453, 480

Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés (MNPGD) 300, 349, 355, 361, 447, 480

Mouvement social révolutionnaire (MSR)396, 480

Mouvements unis de la Résistance (MUR)23, 24, 31, 35, 129, 130, 132, 467, 480

Musée de la Résistance nationale (MRN) 6, 264, 480

Noyautage des administrations publiques (NAP) 33, 59, 73, 76, 77, 89, 90, 110, 133, 156, 159, 164, 170, 193, 198, 204, 226, 231, 234, 271, 272, 281, 282, 360, 393, 480

Organisation civile et militaire (OCM) 19, 21, 24, 27, 37, 48, 51, 52, 54-56, 59, 63, 65-69, 72, 74, 75, 77, 78, 85, 86, 88, 90, 93, 141, 160, 162, 163, 165, 166, 173, 178, 179, 201, 216-220, 227, 228, 267, 280, 286, 312, 353, 355, 357, 427, 432, 433, 445, 446, 453

Organisation parisienne de résistance 32, 480

Parti communiste français (PCF) 6, 11, 16, 17, 20-22, 29, 31, 32, 34, 41, 43-46, 49-51, 53, 54, 56, 58, 59, 63-69, 73, 75-77, 82, 85, 88-94, 97, 102, 107-110, 112, 114, 116, 119, 124-126, 128, 131, 133, 137, 138, 140-142, 144, 146-149, 152, 164, 165, 167, 173, 175, 177-179, 184-191, 194, 195, 197, 201, 206, 209-212, 214-219, 221, 222, 225, 230, 237, 238, 240, 241, 243, 246, 249-251, 255, 275-277, 284, 292-294, 301, 332, 337, 341-346, 349, 351, 353, 355-358, 368, 371, 375, 384, 386, 393, 396, 404, 408, 411, 416, 420, 421, 426, 427, 429, 431-434, 437, 438, 442, 444-449, 451-453, 460, 462, 467, 475, 480

Parti démocrate-populaire (démocrate-

chrétien) 22, 75, 301, 355, 358

Parti populaire français (PPF) 137, 159, 233, 297, 396, 399, 421, 426, 480

Parti radical 51, 52, 54, 194, 294, 300, 352, 353, 355, 357, 432

Parti socialiste (SFIO) 20, 21, 24, 34, 53, 54, 65, 66, 75, 137, 141, 142, 146, 173, 175, 176, 216, 218, 221, 295, 300, 301, 323, 333, 337, 354, 355, 358, 363, 368, 381, 420, 421, 429, 431, 433, 434, 437, 444, 446, 447, 450-452, 460, 480

Rassemblement national populaire (RNP) 137, 159, 233, 298, 323, 396, 480

Special operations executive (SOE) 27

Union des cadres industriels de France (UCIF) 393, 481

Union des femmes françaises (UFF) 22, 50, 53, 74, 75, 216, 217, 220, 240, 294, 298, 300, 301, 337, 338, 349, 353-355, 374, 401, 404, 407, 412, 432, 443, 444, 446, 447, 481

Union des syndicats ouvriers de la région parisienne 18, 33, 34, 43, 46, 48, 49, 51-54, 59, 66, 67, 75-78, 82, 89, 108, 185, 212, 216-220, 226, 243, 251, 274, 277, 301, 341, 346, 347, 353, 368, 401, 432, 481

Union patriotique résistante antifasciste (UPRA) 452, 481

Personnes

Ablon (M.) 314

Airaud (Arthur) 195

Albrecht (Bertie) 416

Aldebert (Éloi) 396

Alekan (Pierre), pseudo : Allard 217, 286, 287

Alessandri (Jean) 429

Allemane (Gaston) 29, 202

André (Max) 22, 49, 52, 53, 272, 277, 336, 346, 354, 355, 358, 427, 435, 453, 467, 471

Andrieu (Claire) 1, 11, 12, 467

Angousset (M.) 280

Aragon (Louis) 417

Arlès (Henri) 439

Arnaud (Noël) 9

Aron (Robert) 77

Auffray (Charles) 175, 430, 431

Auffret (Jules) 417

Aumont (L.) 426

Auriol (Vincent) 149, 192, 363

Azéma (Jean-Pierre) 222, 258

Bachelet (Alexandre) 439

Ballanger (Robert) 272, 275

Bara (Joseph) 129, 405

Barbet (Raymond) 303, 375, 439

Barbusse (Henri) 416

Bardoux (Jacques) 206

Barral (Maurice de) 354, 355, 357, 361

Barthélémy (Georges) 175, 420

Basch (Victor) 103

Bastien (Hervé) 123

Baudin (Raymond) 421

Bayet (Albert) 194, 281

Bayet (Yves) 281, 359

Beaugrand (Georges) 431

Bellanger (Emmanuel) 332

Benes (Édouard) 112

Berlioz (Joanny) 439

Berrar (Jean-Louis) 421

Bertaud (Jean) 446, 452

Bertrand (Charles) 311

Besse Roger 274, 275

Bétolaud (Robert) 280, 294, 312, 338, 356, 357, 381, 384, 409, 435, 453

Bidault (Georges) 43, 54, 95, 105, 108, 149, 187, 194, 195, 266, 271, 280, 283, 325, 326, 350

Billard (M.) 401

Billotte (Pierre) 415

Billoux (François) 186, 197

Bingen (Jacques) 14, 35-37, 40, 42, 44, 54-58, 60, 62, 64, 65, 67, 70, 78, 79, 82, 93, 94, 105, 106, 109, 111, 112, 114, 115, 124, 125, 131,

139, 140, 148, 149, 157, 188

Blanchard (Gaston) 452

Bloch (Paul), pseudo : Rapp, Dassault 273, 274

Blocq-Mascart (Maxime) 27, 52, 69, 201

Bogomolov (Alexander) 376

Bollaert (Émile) 26, 43, 44, 57, 58, 64, 114, 133, 149

Bonnet (Georges) 249

Bonte (Clara) 294

Bonte (Florimond) 294

Bonvoisin (Léon) 297, 298, 309, 430, 452

Boris (Georges) 58, 62, 116, 223, 253

Bossus (Raymond) 89, 212, 243

Bouffet (René) 136, 271

Bour (Charles) 178, 227

Bourdeau de Fontenay (Henri), pseudo : Graveron 56, 67, 68, 89, 98, 143, 147, 152, 160, 168

Bousquet (René) 100

Boussuge (Pierre) 434, 446

Boyer (Émile) 429, 434

Brasillach (Robert) 342, 397

Brénot (Marcel) 334, 403

Brénot (Mme) 354

Bresle (Mme) 354

Brinon (Fernand de) 233

Brossolette (Pierre), pseudo Pedro, Arquebuse 14, 20, 21, 23, 24, 27, 44, 49, 57, 58, 161, 471

Bruneau (Élie) 421

Bucaille (Victor) 436

Bulliard (commandant) 177

Bussière (Amédée) 136

Buton (Philippe) 5, 11, 169, 210, 292, 293, 332, 345, 346, 384, 468

Caballero de Bedoya (R. V.) 281

Caffery (Jefferson) 376

Camus (Albert) 182

Capron (Marcel) 421

Carcopino (Jérôme) 322

Carrel (André) (Hoschiller André, dit) 1, 5, 33, 67, 70, 74, 77, 89, 97, 98, 139, 141, 157-159, 164, 166, 183, 189, 195, 196, 212, 225, 226, 228-230, 232, 240, 241, 250, 252, 259-261, 265, 266, 270-272, 274-277, 283, 290, 338, 340, 346-349, 353, 355, 357, 360, 361, 409, 411, 416, 441, 453, 457, 459, 462

Carrière (Raoul) 322

Casalis (Paul) 452

Casanova (Danielle) 416

Cassin (René) 123

Catinat (Maurice) 299, 439

Cavaillès (Jean) 9

Cerles (M.) 392

Chaban-Delmas (Jacques) 223, 266, 274, 323

Chabrun (Jean-François) 354

Chardavoine (Jean) 421

Charpentier (Jacques) 354, 356, 358

Chaussier (M.) 401

Chautemps (Camille) 249

Chesnier (Jacques) 7

Chevandier (Christian) 242

Chiappe (Jean) 192

Choltitz (Dietrich von) 272

Churchill (Winston) 106, 376

Clamamus (Jean-Marie) 137, 297, 420

Clément (Léon) 431

Closon (Francis-Louis) 14, 36-39, 42, 43, 45, 46, 52, 53, 64, 82, 96, 105, 106, 124, 145, 146, 149, 152-154, 157, 159, 175, 184, 185, 188, 189, 201, 216

Constant (Victor) 137

Contenot (Georges) 204, 436

Cooper (Duff) 376

Copeau (Pascal) 143-145, 471

Coquoin (Roger) 27, 53, 158

Cornet (Paulin) 439, 446, 450

Coudert (Paul) 439

Courtois (Stéphane) 345

Cresp (Émile) 137, 297, 421
Cresson (Victor) 420
Cuvier (M.) 280
D'Astier de la Vigerie (Emmanuel) 6, 38, 129, 143, 196, 197, 201, 223, 229, 231, 245
Dansette (Adrien) 268, 284, 329
Darlan (François) 202
Darnand (Joseph) 102, 103
Darquier de Pellepoix (Louis) 136
De Soto (M.) 392
Debré (Michel) 146, 190, 464
Debré (Robert) 146, 190, 354, 356, 358, 438, 464
Degliame (Marcel), pseudo : Fouché 34
Delacommune (Roger) 228
Delauzun (Marc) 421
Deloche (Robert) 439
Delperrie de Bayac (Jacques) 103
Deniau (Roger), pseudo Dumont, Dumarion, Flavin 53, 54, 56, 65, 67, 70, 72, 73, 83, 86, 87, 89, 90, 94, 95, 98, 99, 109, 132, 134, 141-143, 147, 155, 159, 160, 165, 175, 191, 192, 194, 196, 201, 204, 219, 250, 252, 254, 272, 274, 275, 277, 289, 343, 353, 355, 357, 358, 360, 361, 372, 401, 402, 404, 405, 408, 409, 411, 412, 432, 461
Denis (Henri) 3-6, 14, 117, 341, 455, 464
Depreux (Édouard) 21, 53, 56, 65, 176, 190, 194, 283
Dervaux (René) 298
Dervaux (Renée) 298
Desboeuf (Edmond) 446
Dessaint (M.) 313
Devise (Paul) 323
Dewavrin (André), pseudo : Passy 23, 24, 27
Docteur Bailly 427
Doriot (Jacques) 297, 396
Douzou (Laurent) 5, 10, 12
Dreyer (André) 418
Dronne (Raymond) 323, 324
Drouard (Maurice) 300
Duchanel (Eugène) 175
Duclos (Jacques) 50, 146, 186, 228, 243, 249, 251
Dugué (Thérèse) 293
Dumas (Jeanne) 401
Dumas (Joseph) 354, 355, 467
Dusserre (Fernand) 421
Éluard (Paul) 9
Estienne d'Orves (Honoré d') 22, 60, 417
Falempin (Daniel) 309
Fanonnel (Jeanne) 354, 361, 362, 453
Farge (Marcel) 368
Farge (Yves) 9
Fischer (Eugène) 421
Flament (M.) 280, 364
Fleurot (Paul) 209
Florange (Louis) 392
Flouret (Marcel) 149, 150, 189-193, 195-198, 226, 246, 282, 284, 289, 320, 362-364, 371, 372, 409, 431, 475
Fontenay (Maurice de) 204, 348, 354, 357, 381, 435, 453
Fourcaut (Annie) 7, 332
Fournet (Armand) 281
Fourny (Alexandre) 418
Fraboulet (Danièle) 340
Frachon (Benoît) 23, 33, 52, 146, 243, 251
Franck (Robert) 5, 9
Frédéric-Dupont (Édouard Frédéric Dupont dit) 436
Galicier (Émilienne) 354, 361, 404, 407-409
Gallo (Alphonse le) 439
Gatefait (Charles) 298, 431
Gaulle (Charles de) 3, 5, 16, 18, 20, 24, 25, 29, 30, 42, 56, 81, 85, 94, 99, 100, 106, 111, 113, 114, 120, 123, 125-127, 129, 145, 149, 187, 223, 230, 231, 234, 245, 253, 258, 274, 277, 280, 324-327, 333, 351, 384, 408, 410, 418, 433, 436, 437, 461, 464

Gautier (Maurice) 437
Gavroche 129
Gazier (Roger) 362, 363
Georges (Pierre), pseudo : Fabien 343, 377, 417
Gérain (Mme) 396
Gérard (Georges) 137, 297, 420
Gesret (Mme) 354
Giaccobi (Paul) 407
Gidel (Gilbert) 322
Gillot (Auguste) 6, 109, 351, 369, 396, 408, 433
Giraud (Camille) 391
Giraud (Henri) 25
Gitton (Marcel) 137, 420
Godin (André-Jean) 359
Gosse (Jeanne) 447
Gosse (René) 103
Gouin (Félix) 124
Gouy (André) 368, 445
Goy (Jean) 137
Grandel (Jean) 295, 419
Granet (Marie) 6
Grenier (Fernand) 197
Grenier (Roger) 1, 3, 294
Grévin (Jules) 439
Grodzenski (Charles) 354, 361, 404
Guillon (Jean-Marie) 5, 332, 367, 435
Haag (Paul) 196
Hamon (Léo) (Goldberg Leon, dit) 6, 67, 68, 71, 77, 82, 84, 87-89, 92, 116, 117, 119, 126, 157, 163, 166, 168-172, 174, 178, 181, 182, 185-187, 191-198, 200, 201, 204-209, 219, 220, 225, 226, 229, 232, 238, 240, 242, 247, 250, 252, 254, 260, 261, 265, 266, 269, 271, 272, 274-278, 281-284, 286, 289, 313, 325-328, 335, 338, 339, 342, 343, 350, 351, 353, 355, 357, 358, 360, 361, 372, 378, 381, 384-386, 391, 392, 395, 398, 438, 453, 455, 462, 467, 470, 472
Hary (Louis), pseudo : Henri Martin 232
Haskell (colonel) 288
Hauriat (Maurice) 368
Herriot (Édouard) 248
Hochart (Paul) 439, 445, 446, 452
Hoche (Lazare) 129
Hostache (René) 4
Huret (M.) 313
Huteau (Jacques), pseudo : Jean-Louis 286
Isnards (Charles des) 436
Jaquet (Gérard) 5, 354, 355, 358, 381, 437, 467
Jost (Léon) 416
Julien (Jean) 362, 363, 441
Kérautret (Pierre) 439
Kœnig (Pierre) 223, 288
Kosciusko-Morizet (Jacques), pseudo : Devillers 280, 284, 285, 288, 326
Kriegel (Maurice), pseudo : Valrimont 34, 168
L'Huillier (Waldeck) 295
Laborie (Pierre) 8
Labri (Louis) 281, 284, 376
Lacroix (Maurice) 53, 336, 354, 355, 357, 361, 453
Laffon (Émile) 14, 86, 106-108, 149, 190, 191, 195, 196, 213, 241
Lagrange (Mme) 447
Lagrou (Pieter) 14
Lancrenon (Emmanuel) 354, 361
Lanfranchi (M.) 280, 364
Langevin (Paul) 354-356, 358, 453
Laniel (Joseph) 53, 262
Lanote (Armand) 437
Lartigue (Henri) 364, 392
Lasson (Henry) 439
Latour (François) 204
Latour (Jean) 196
Laurent (Charles) 27
Laval (Pierre) 137, 248, 249, 280, 284, 396, 422, 426

Le Bigot (Georges) 420
Leclerc (Pol) 354
Leclercq (Désiré) 368
Lecompte-Boinet (Jacques) 27, 89
Lefaucheux (Marie-Hélène), pseudo : Isabelle 68, 69, 76, 83, 87-89, 158, 166, 177, 183, 192, 226, 250, 262, 272-276, 284, 289, 353, 356, 358, 360, 372, 374, 414, 453, 467
Lefaucheux (Pierre), pseudo : Gildas 74, 158, 163, 166, 168, 228-230
Lefranc (Georges) 322
Lemasson (Auguste) 360
Léonard (Maurice) 427
Lepercq (Aimé), pseudo : Landry 53, 54, 56, 59, 63, 65, 68, 74, 90, 284, 286, 324
Leroy (M.) 337
Lesesne (Gustave) 137, 297, 421
Levisse-Touzé (Christine) 1, 2, 5, 7
Lieutard (Raymond) 361
Limpens (Constant) 322
Losserand (Raymond) 416
Lucien (René) 280, 281, 364
Luizet (Charles) 150, 189, 283, 289
Madec (Jean) 294
Malleret (Alfred), pseudo : Joinville 228
Marcot (François) 16, 90, 134
Marrane (Georges) 68, 191, 193-196, 249, 260, 275-277, 284, 289, 295, 325, 326, 339, 343, 351, 353, 355, 357, 358, 360, 361, 367, 372, 378, 379, 381, 383-385, 397, 398, 408, 423, 439, 441, 451, 462, 467, 475
Marschall (Marcel) 137, 297
Mary (commandant) 228
Massiani (Martial) 452
Massiet (Raymond), pseudo : Dufresne 231, 267, 281
Mathieu (Jeanne) 426
Maurel (Émile) 418
Maus (Didier) 187
Mayer (René) 411
Mencherini (Robert) 120, 164, 468
Mendès-France (Pierre) 409
Merlane (Jean) 347
Metay (M.) 401
Métayer (M.) 392
Meyer (André) 14
Michaut (Claudine) 350, 354, 407
Michel (Henri) 4, 229, 246
Midol (M.) 361
Monino (Marguerite) 426
Mons (Jean), pseudo : Vallat 14, 64, 77, 83, 105-108, 110, 145, 187, 190-192, 194, 195, 224, 227, 249, 250, 252, 261, 266, 269, 274, 277, 283, 284, 286, 287, 344, 355, 359, 362, 363, 367, 371, 381, 383, 409, 427, 428, 441, 461, 469
Montagnier (Albert) 427
Môquet (Guy) 60, 357, 417
Môquet (Juliette) 354, 357, 361, 453
Morizet (André) 385, 439
Moulin (Jean), pseudo Rex 1, 2, 23, 24, 30, 31, 36, 57, 62, 145, 161, 480
Mugnier (Hélène) 354, 453
Nalpas (Rolande) 447
Nervet (Guy) 313
Nivet (Philippe) 4, 382
Noailly (Mme) 337
Nordling (Raoul) 272-275
Obadia (Armand), pseudo Maynial 60, 78-80, 85, 87, 269, 278, 283, 286, 359, 361, 427, 461, 462
Ouzoulias (Albert), pseudo : André 89, 212, 271, 353, 358, 453, 462, 467
Pacaud (Jacques) 392
Paillard (Lucien) 446
Paillieux (André) 53
Panhaleux (Jean) 354, 453
Papillon (Georges) 217
Parodi (Alexandre) 6, 14, 86, 106, 108, 124, 149, 189, 192, 195-197, 223, 224, 227, 229, 231, 241, 245, 247, 253, 254, 263-265, 273,

274, 277, 280, 283, 284, 350, 365, 376, 417
Patton (George) 288
Pelanne (Yves) 354
Pellegeay (Albert) 296
Pène (Pierre) 158, 228
Péri (Gabriel) 60, 417
Perney (Ernest) 336, 354, 355, 357, 358, 361, 381, 451
Peschanski (Denis) 5
Pétain (Philippe) 60, 114, 136, 137, 156, 160, 193, 209, 249, 430, 436
Petit (Albert) 439
Petit (Edmond) 452
Philip (André) 31, 38, 40, 43, 44, 58, 128
Piette (Jacques), pseudo : Personne 68, 90, 136, 158, 163, 164, 272, 274, 462
Piginnier (Léon) 420
Pisani (Edgard) 359
Poggioli (Antonin) 431
Pré (Roland), pseudo : Oronte 14, 64, 106, 154, 220, 229-232, 253, 274, 281
Priou (Roger), pseudo : Valjean 282
Prosperi (Jean) 321
Provost de Launay (Gaston le) 436
Prual (Maurice) 310
Pucheu (Pierre) 114
Pujo (Bertrand) 193, 196
Pujo (Paul-Elie) 299
Quentin (Maurice) 437
Rabaté (Maria) 53, 343, 354, 412, 453, 462
Ramadier (Paul) 407
Ratel (M.) 280
Raymond-Laurent (Jean) 202-205, 436
Raynal (commandant) 404, 405
Raynaud (Henri) 252
Rebeyrol (Jacques), pseudo : Robin 56, 68
Rémond (René) 331
Renault (Gilbert), pseudo : Rémy 20, 21
Renault (Louis) 298
Ribière (Henri) 281
Richet (Gaston) 297, 439, 446, 451
Rigal (Albert), pseudo : Poncet 49, 51, 53-55, 68, 70, 72, 86, 89, 90, 98, 113, 117, 133-135, 139-143, 160, 167, 173, 175, 185, 189-191, 196, 200, 203, 205, 206, 208, 209, 225, 228, 242, 249, 251, 262, 272, 275, 453, 455, 467
Rigault (Charles) 421
Rochet (Waldeck) 343
Roques (Mario) 354-356, 361, 362, 438, 461
Rossat (Théodore) 299
Rouaux (Albert) 294
Roulaud (Gaston) 446
Rouquet (François) 331, 391
Roy (Claude) 461
Ruhlmann (Pierre) 354, 356, 373, 453
Saillant (Louis) 144, 448
Saint-Bastien (Eugène) 354, 453
Saint-Étienne (Ernest de) 420
Saint-Just (Louis Antoine de) 129
Salmon (Robert) 1, 5, 53, 110, 174, 272, 326, 336, 354, 355, 358, 361, 453
Sarran (Lieutenant) 306
Sarraut (Maurice) 103
Sauckel (Fritz) 102
Savoureux (Henry le) 220
Schmidt (Charles) 357
Schmidt (Mme) 354, 357
Schwartz (Fernand) 297, 439, 446
Seeberger (Jean) 268
Sémard (Pierre) 60
Sentuc (Maurice), pseudo : Véry 350, 354
Serreules (Claude), pseudo : Bouchinet, Pellerin, Sophie, Scapin 14, 36, 40, 42, 43, 50, 51, 53, 57, 65
Servin (Marcel) 190
Sidobre (Marius) 439
Sigot (René) 404
Siméon (M.) 280, 364
Simon (Jacques-Henri) 65

Smuts (Jan) 113, 124
Sonneville (Pierre) 266
Steber (Charles) 53, 54, 67
Stibbe (Pierre) 176, 294, 361, 426
Taittinger (Pierre) 69, 136, 248, 271, 280, 281, 283
Tanguy (Henri), pseudo : Rol 77, 158, 228
Tavernost (Antoine de) 426
Taves (M.) 392
Teissier (Jean), baron de Marguerittes, pseudo : Lizé 228, 229, 267, 283, 286
Teitgen (Pierre-Henri) 146
Ténine (Maurice) 299
Terral (M.) 321
Terrible (Pierre) 368
Tessier (Gaston) 22, 27
Thérèse (Sœur) 447
Thévenin (Georges) 354
Thomas (Albert) 356
Thorez (Maurice) 83, 84, 92, 98, 114-116, 167, 349, 384
Tillon (Charles) 188, 417
Tixier (Adrien) 331, 333
Tollet (André), pseudo Baudry 6, 9, 11, 13, 18, 33, 34, 43, 44, 46, 50, 51, 53-55, 58, 59, 66, 67, 78, 79, 83, 85-87, 89-94, 112, 113, 115, 132, 142, 143, 152, 158, 159, 165, 167, 174, 183, 185, 187, 189, 190, 192, 195, 197, 205, 212, 213, 226, 228, 229, 233, 235, 238, 240, 241, 246, 251, 252, 254, 260, 261, 270-272, 274-278, 280, 283, 284, 286, 289, 305, 325, 327, 331, 337, 339, 341, 343, 353, 355, 357, 358, 360, 366, 370, 376, 378, 380, 383, 385, 403, 405, 407-410, 412, 415, 426, 441, 453, 457-459, 461, 462, 467, 472
Touny (Alfred) 59, 74
Toutée (M.) 322
Treunaud (Amélie) 447
Trocquer (André le) 114, 385, 386, 461
Trocquer (Jean le) 221
Vaillant-Couturier (Paul) 416
Valette (Léon-Théodore) 137
Vallery-Radot (Louis Pasteur) 356
Vallon (Louis) 18, 20
Van der Stricht (Paul) 288
Vanhollebeke (Fernand) 369
Vanier (général) 376
Vansalm (Alice) 447
Vassart (Albert) 421
Vast (Cécile) 10, 335
Védy (Maxime) 53
Veillon (Dominique) 5
Verger (Mme) 280, 364, 392
Verkaart (Marcel) 393
Veyrac (Jean) 294
Villey (Achille) 26, 149, 189, 190, 197
Villon (Pierre) (Ginsburger Roger, dit) 6, 27, 33, 50, 91, 144, 146, 190, 206, 228, 275
Vinçon (Albert) 418
Virieux (Daniel) 10, 33
Vogüé (Jean de), pseudo : Madelin 6, 11, 18, 29, 32-34, 36, 37, 43, 44, 46, 48, 53, 54, 56, 59, 63, 65, 67, 68, 73, 90, 128, 132, 133, 135, 162, 168, 173, 259
Weber (Max) 123
Wieviorka (Olivier) 10, 327
Willard (Marcel) 197
Wizenne (Marcel) 437
Worms (Roger), pseudo : Stéphane 281, 284, 285, 376
Yeo-Thomas (Forrest) 27

Les sources relatives au Comité parisien de la libération et aux comités locaux de libération de la Seine

À l'origine, la constitution d'un véritable guide des sources, au sens archivistique du terme, devait être annexé à cette thèse. Il s'agissait de créer un corpus, le décrire précisément, puis l'étudier. Ce corpus devait recouvrir l'ensemble des sources rendant compte des tentatives et réalisations tendant à créer une coordination et une représentation de toute la Résistance dans la Seine, à l'échelle départementale et communale. Il est apparu progressivement, devant l'abondance des documents, que cette ambition était à la fois démesurée et limitative. Limitative car la masse des documents aurait obligé à faire des choix difficiles. Démesurée car, dans bien des cas, il s'agissait de réaliser un inventaire détaillé en partant d'une description très succincte des dossiers et documents éparpillés dans des ensembles plus généraux. La dispersion des archives dépouillées était ainsi une lourde contrainte. En effet, les archives produites par les CPL, dans ses phases successives, sont partagées entre cinq lieux de conservation principaux : le Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne, pour les archives de la clandestinité[2598], l'IHTP,[2599], le musée du général Leclerc et de la libération de Paris-musée Jean Moulin[2600] et la BDIC[2601] pour la plus grande partie des archives de l'insurrection, et les Archives de Paris pour l'après libération[2602]. Aux Archives nationales se trouvent également une grande partie des documents produits par les membres de la Délégation générale siégeant au CPL[2603]. Quant aux CLL, les fonds sont également fréquemment dispersés entre les services d'archives communales, les archives départementales et, dans certains cas, d'autres centres comme le MRN, où sont par exemple conservées une partie des documents produits par le CLL du 19e arrondissement ou celui de Clamart. Toutefois, certains traits caractéristiques des archives de la Résistance coordonnée méritent d'être ici explicités.

La plupart des archives de la Résistance n'étaient pas destinées à être conservées. L'historique de conservation, pour reprendre l'expression employée dans les instruments de

2598 MRN, 14/ATOL, fonds André Tollet
2599 IHTP, fonds Alekan-Massé
2600 MLM, fonds Alekan-Massé
2601 BDIC, FΔ 183221/4 Fonds Raymond Aron, dossier sur le Comité parisien de la libération
2602 AD 75, 1520W fonds du Comité parisien de la libération
2603 AN, F1a/3728 Délégation générale auprès de la Résistance en France

recherche archivistiques, devient ainsi un élément essentiel pour la critique de ces sources. Qui les a conservées et pourquoi ? Répondre à cette question permet parfois de pallier une lacune propre à ces archives, la difficulté de croiser les sources. Pour bien des sujets, bien des faits, il est impossible de le faire autrement qu'avec l'apport du témoignage *a posteriori* des acteurs. Ainsi, certains documents sont « surchargés de sens »[2604], comme l'écrit Cécile Vast. Paradoxalement, ce sens est parfois atténué par le langage utilisé, notamment pour la tenue des procès-verbaux de réunion, finalement très fréquents pour les organismes de coordination, mais rédigés dans une langue concise, avare, très administrative.

Les contraintes de la clandestinité se reflètent donc sur la teneur des archives produites par les résistants. En plus des difficultés de lecture liées à l'emploi de pseudonymes ou à la concision du style, il est parfois hasardeux de reconstituer la façon dont circulent les informations, cette circulation se fait dans une temporalité évidemment différente de celle de l'événement qu'elle décrit.

Le CPL s'étudie grâce aux archives qu'il a produites et à celles produites sur lui. On est confronté à deux regards, le premier, interne et administratif, le second, extérieur et souvent traversé par des jugements de valeur et des réactions épidermiques. Il convient d'opérer une distinction fondamentale entre les archives de la Résistance et celles des résistants. Il faut également toujours se poser la question du lecteur, car c'est essentiellement en fonction de lui que le rédacteur module sa plume. La plupart du temps, le destinataire est la population. Ces questions traversent tout notre travail, le CPL, de par sa nature, s'adresse tout à tour à la population, aux composantes de la Résistance, aux organismes de coordination et de commandement de celle-ci. Prescripteur pour la population et les mouvements de résistance, dont il se fait également l'interprète, il est également une force de proposition, et souvent de contre-proposition, pour les organisations de commandement de la Résistance.

Des documents administratifs

Le CPL et les CLL disposent de secrétariats, chargés de produire les documents nécessaires au fonctionnement des comités, et d'en conserver des archives. Comme pour les mouvements de résistance, ce souci de conservation nous paraît une incongruité, tout en étant une nécessité pratique. Cependant, la routine administrative rencontre la limite des faibles moyens du CPL : toutes les commissions ne font pas de comptes rendus, toutes les décisions

2604 Cécile VAST, *Une histoire des Mouvements Unis de Résistance (de 1941 à l'après-guerre)*, *op. cit.*, p. 33.

ne font pas l'objet de notes rédigées et diffusées aux différents membres.

La première particularité des archives du Comité parisien de la libération est leur statut hybride, privées par essence puisque clandestines, puis publiques pendant le temps où le CPL est un rouage de l'administration du département de la Seine, puis à nouveau privées quand le CPL se transforme en association, à partir du mois de novembre 1946. Cependant, on pourrait considérer que le CPL, en tant que comité départemental de libération, fait partie d'un ensemble administratif légal, celui du CFLN, et que les archives produites dans ce cadre sont également, d'une certaine manière, des archives publiques.

Les archives produites par le CPL et les CLL dans la clandestinité et après la libération diffèrent dans leur typologie : l'essentiel des sources directes est constitué par les procès-verbaux de réunions et les textes, appels et résolutions, mis au point par le CPL. Évidemment, la publicité donnée aux travaux du CPL, ne serait-ce que par le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, à partir du 28 août 1944, est un changement majeur. Ce n'est d'ailleurs pas le seul. Les comités de libération étant devenus des organismes publics et dépositaires d'une partie de l'action publique, leur fonctionnement et leurs obligations nécessitent la production d'archives en plus grand nombre. Le fonds dit du CPL conservé aux Archives de Paris[2605] rassemble les documents produits par les secrétariats des assemblées et le secrétariat d'André Tollet. La typologie des documents qu'il contient est assez proche de celle du fonds André Tollet conservé au Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne[2606]. Dans les deux cas, on y trouve les procès-verbaux et décisions prises par le CPL ainsi qu'une partie de la correspondance d'André Tollet, divisés en deux ensembles : la période clandestine et la période « légale ».

Un autre point commun entre ces deux fonds d'archives, qui ont formé le point de départ de l'étude, est leur historique de conservation tumultueux. Comme la plupart des fonds conservés par le centre d'archives du MRN jusqu'au milieu des années 1990, le fonds André Tollet a été largement démembré pour enrichir un cadre de classement thématique[2607]. Ce

2605 AP 75, 1520W, fonds du Comité parisien de la libération

2606 MRN, 14/ATOL, fonds André Tollet

2607 Le cadre de classement des archives du Musée de la Résistance nationale, jusqu'à cette date, présente deux caractéristiques, typologique et thématique. Presse clandestine, tracts, brochures, sont par exemple classés en tant que tel, par ordre alphabétique ou thématique. Les « archives », c'est à dire les documents qui ne ressortent pas de ces catégories, étaient classés dans le « fonds thématique » (sous-série 12 dans le cadre de classement actuel), divisé en trois périodes (avant-guerre, guerre, après-guerre). Les donateurs étaient désignés par un numéro, apposé en bas à gauche de chaque document. Certains fonds correspondants à des ensembles homogènes ont toutefois conservé une certaine intégrité. C'est le cas des archives d'André Tollet ou de Pierre Villon, bien qu'un grand nombre de documents aient été intégrés dans les diverses séries thématiques ou typologiques.

classement thématique, outil efficace pour la constitution d'un musée, enlève au chercheur toute la complexité propre aux archives de la Résistance, notamment en éparpillant les outils avec lesquels le CPL travaillait : correspondance, circulaires d'autres mouvements ou organismes de coordination, … Quelques-uns de ces compléments essentiels ont pu être retrouvés, par exemple une note de l'Union des femmes françaises, adressée au CPL et classée avec les archives portant sur la résistance de la « jeunesse »[2608]. Le fonds conservé aux archives de Paris a été versé par le cabinet du président du Conseil de Paris en 1965. Les documents, arrivés en vrac, ont été classés par thèmes : organisation du CPL et fonctionnement, relation avec d'autres institutions, activités du président, fêtes et cérémonies, communes du département de la Seine, épuration, police et affaires militaires, affaires sanitaires et sociales, finances, transports, ravitaillement, reprise économique et divers. Ce classement ne représente toutefois pas, contrairement à ce qui a été réalisé au MRN, une grande perte d'information.

Les procès-verbaux : plusieurs corpus, plusieurs voix

Pour notre étude, le document primordial est le procès-verbal, autour duquel s'articule un ensemble de documents complémentaires : les documents issus d'autres organisations qui sont étudiés par les membres du CPL, les textes validés par le bureau et destinés à être publiés en tract, en affiches ou en circulaires, les appréciations des participants sur la teneur des débats, etc. Reconstituer le corpus de ces procès-verbaux est donc la première démarche indispensable.

La majorité a été conservée par André Tollet, puis transmis au MRN. Ce premier ensemble correspond aux procès-verbaux rédigés par Armand Maynial-Obadia, le secrétaire du CPL, dont la mission commence à partir de la 5e séance. à l'exception de celui de la 7e séance, du 10 décembre 1943, uniquement retrouvé dans les archives de Jean de Vogüé[2609], ceux de la 16e séance, qui a lieu entre le 11 février et le 17 mars, et de la 23e séance, le 18 mai 1944, manquent. Les procès-verbaux des séances des 17, 20, et 21 août 1944, du fait de l'insurrection, n'ont pas été dactylographiés et distribués aux membres, comme c'est l'usage[2610].

2608 MRN 12/78
2609 AN 72AJ2304 Procès-verbal de la 7e séance, s.d. [10 décembre 1943]
2610 MRN 14/ATOL/1 Procès-verbaux des séances du CPL

Pour documenter les réunions constitutives du CPL et les premières séances du bureau, dont le détail et même la chronologie étaient jusqu'alors incertains, ce sont les comptes rendus rédigés par le représentant du PCF, vraisemblablement Albert Rigal, qui sont les seules sources précises. Ces documents ont été confiés au MRN par Antoine Legendre, responsable des éditions clandestines du PCF de 1941 à 1944, devenu archiviste à la Bibliothèque marxiste de Paris[2611]. Les compte rendus couvrent les réunions constitutives, à partir du 8 octobre et les séances du bureau du 29 octobre et du 14 novembre. Le statut des ces documents est différent, car il s'agit de documents internes à une organisation, qui n'ont pas vocation à sortir du cercle de celle-ci, et il n'est pas rare d'y trouver des jugements de valeur sur les autres membres du bureau.

En marge du procès-verbal, document officiel à la portée publique, les participants aux réunions font souvent part de leurs appréciations. Ces compléments aux procès-verbaux permettent le proverbial croisement des sources et permettent de donner une image plus juste de ce que pouvait être une séance du bureau clandestin du CPL. Il faut distinguer alors deux types de documents, ceux destinés à être transmis à des autorités référentes, des dirigeants des organisations membres jusqu'au commissariat à l'Intérieur du CFLN, à Alger, et les impressions personnelles. La première catégorie est la plus fournie, et permet surtout d'analyser les rapports de force au sein du comité. Albert Rigal établit des rapports pour les 5e, 6e et 7e séances. Jacques Bingen, Francis-Louis Closon et Jean Mons, qui assistent aux séances au nom du CFLN sont également soumis à l'obligation du compte rendu. Ils envoient à Georges Boris, à Londres, et à Emmanuel d'Astier de la Vigerie, à Alger, leur sentiment sur le travail du CPL, en particulier au cours de l'hiver et du printemps 1944. Enfin, un corpus primordial est celui des comptes rendus réalisés par Jean Mons, et transmis à Alexandre Parodi[2612]. À partir du débarquement et jusqu'au 25 août 1944, alors que l'opposition grandit entre une partie du CPL et la Délégation générale du CFLN, Jean Mons, alors acteur autant que témoin, livre un nouveau point de vue très précieux.

Le travail des commissions émanant du CPL est beaucoup plus difficile à reconstituer. Les travaux de la commission militaire, de la presse, aux réfractaires, au ravitaillement et à la

2611 *Une singulière histoire d'archives socialistes du Parti communiste français. Le fonds Paul Lafargue* (300 J 1-12, 3 MI 32/1-3) 1830-1965. Inventaire réalisé par les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, 2013

2612 Dans les archives de Robert Aron déposées à la BDIC (FΔ/183221) et dans celles d'Alexandre Parodi conservées au Centre d'histoire de Sciences Po (CHSP PA), on retrouve un certain nombre de ces échanges.

solidarité sont restés méconnus faute d'archives, à l'exception des comptes rendus réalisés pendant les séances du bureau. Dans son journal, Léo Hamon fait quelques mentions de l'activité de la commission militaire, et un procès-verbal de la commission des comités locaux est connu, la séance du 25 juillet 1944, issu du fonds d'Auguste Gillot conservé au MRN[2613].

Des acteurs diversement prolixes

Les résistants ont beaucoup parlé de leur expérience. Les mémoires qu'ils ont laissés et que certains laissent encore sont disséquées avec toujours autant d'avidité, car elles documentent ce sur quoi les archives de la Résistance, très administratives, sont muettes : les mentalités des résistants. Quand ces mémoires sont bâtis sur des notes prises à chaud, le gain historique est encore plus important. Quand enfin ces notes ont été conservées elles peuvent révolutionner la perception d'autres documents. Pour le CPL, l'exploitation du journal de Léo Hamon est un apport incomparable pour donner de la couleur aux procès-verbaux, mais également pour appréhender ce qui se joue en dehors de ces réunions hebdomadaires. Grâce à ce document, il est possible d'avoir une première idée de la genèse et de l'application des décisions, qu'Henri Denis regrettait de ne pouvoir aborder. Les archives des membres du CPL ont permis d'avoir une vision plus claire des contours et des enjeux des discussions au CPL. Celles d'André Tollet se confondent avec celles du secrétariat, auxquelles s'ajoutent quelques notes manuscrites qui n'apportent pas d'éclairage nouveau. Ainsi, il faut rechercher dans les documents laissés par les correspondants d'André Tollet des éléments plus précis, en particulier sur la création du CPL. À cet égard, le fonds de Jean de Vogüé[2614] est un apport essentiel puisqu'il contient l'ensemble des documents produits par André Tollet à l'été 1943, tout comme les propres réflexions de De Vogüé, et permet de reconstituer assez précisément le processus de création du Comité parisien de la libération, initié par les deux hommes. Les autres membres du bureau du CPL n'ont pas tous laissé d'archives aussi précieuses. Celles de Roger Deniau destinées au Comité d'histoire de la Seconde guerre[2615], ont été amalgamées au fonds de l'historienne Marie Granet[2616], une des principales maîtres d'œuvre du projet d'Henri

2613 MRN 14/AGIL/16

2614 AN 72AJ/2303 à 2306

2615 Roger Deniau le mentionne lors de l'entrevue qu'il a avec un membre du CH2GM : « il possède chez lui une bonne quantité de documents, procès-verbaux, ordres du jours, du CPL et du Comité directeur de Libé-Nord qu'il promet de trier et de nous faire parvenir dans une dizaine de jours ».(72AJ/59 Témoignage de Roger Deniau (…) recueilli par M. Lecorvaisier les 4 et 26/9/46)

2616 AN 397AP/10 Documents provenant du Comité parisien de la libération. Marie Granet a donné ses archives en même temps

Michel de collecter les archives de la Résistance. Elles sont néanmoins très précieuses, car, à la différence de celles d'André Tollet, elles permettent de reconstituer le type de document, et donc le type d'informations, que pouvaient avoir en main les membres du CPL : procès-verbaux du CNR, circulaires de la commission des CDL ou copies de courriers émanant des comités directeurs des organisations de résistance, ce qui confirme la place prise par le CPL au sein des institutions clandestines.

Jacques Piette, Albert Rigal, Marie-Hélène Lefaucheux n'ont pas laissé d'archives personnelles. Celles d'André Carrel ont malheureusement disparu à sa mort. Henri Bourdeau de Fontenay, membre du bureau de l'automne 1943 jusqu'en mai 1944, a fait don de ses documents aux Archives nationales, mais ceux portant sur ses activités de résistance concernent avant tout sa tâche de commissaire de la République en Normandie, à partir du printemps 1944[2617]. Les archives de Léo Hamon, conservées au Centre d'histoire de Sciences-po, ne concernent le CPL qu'à la marge, et sont souvent redondantes avec d'autres sources[2618]. Toutefois, nous l'avons vu, les nombreux témoignages de Léo Hamon, tout comme ses notes manuscrites constituent des documents essentiels à la compréhension de notre sujet.

Les agents du CFLN envoyés en France et chargés des relations avec la Résistance parisienne produisent également des documents essentiels car ils reflètent, au moins en partie, leur sentiment personnel à un instant donné, même si les rapports qu'ils envoient à Londres sont évidemment édulcorés de certaines réflexions un peu trop personnelles ou épidermiques. Ces écrits donnent également le point de vue de personnes qui ont une vue d'ensemble des problèmes politiques de la Résistance. Ces *go-between* fréquentent quotidiennement les chefs, et évoquent avec eux de tous les problèmes liés à l'insurrection et au rétablissement de la légalité républicaine, à une exception près, qui est, pour notre sujet, autant un défaut qu'un élément structurant : le manque de relations avec les résistants communistes. C'est autant le fait des communistes que des hommes de Londres, d'autant plus que les premiers sont très pointilleux sur le cloisonnement et la hiérarchie. Le fond du problème semble toutefois être que chacun semble ignorer l'autre, parfois volontairement, mais surtout inconsciemment, tant ces entités ont des fonctionnements différents, voire des systèmes de pensée éloignés au point que l'incompréhension est obligatoire. À ce titre, la correspondance entre les dirigeants de la résistance communiste, en particulier Pierre Villon, Jacques Duclos, Benoît Frachon et

2617 AN 516AP/1
2618 CHSP LH

Raymond Bossus, est très précieuse.

Les archives « légales »

Après la libération, la parole est elle aussi libérée. L'organisation du CPL reste en grande partie similaire à celle qu'elle était dans la clandestinité mais la légalité et l'officialisation de ses tâches entraînent une augmentation conséquente du volume d'archives produites. Le CPL devient pour un temps un organisme public, intégré à l'administration du département de la Seine. Les archives qu'il produit sont considérées de la même manière que celles du conseil municipal, et traitées comme telles, c'est-à-dire comme des archives publiques occupant une place bien précise dans le cadre de classement des archives départementales, aux côtés d'autres services de la préfecture de la Seine, dont les archives éclairent sur la place du CPL dans cet organigramme, et les relations nouées entre les divers acteurs, en particulier entre le CPL, le préfet de la Seine et les principaux directeurs de la préfecture.

Cependant, il est difficile d'embrasser tout le champ d'action du CPL après la libération en consultant uniquement le fonds dit du CPL conservé aux Archives de Paris. L'éclatement des sources vaut encore pour cette période transitoire. Ainsi, les archives de Georges Marrane, également conservées aux Archives de Paris, offrent un regard complémentaire essentiel[2619], notamment en proposant de nombreux comptes rendus des commissions de travail du CPL. Les comités locaux de libération ont produit également des sources qui renseignent à la fois sur ces organisations et sur le CPL. Les archives des CLL permettent, en plus de retracer l'activité de chacun d'entre eux, de reconstituer le regard du CPL sur ses organisations affiliées et les relations qu'il entend développer.

2619 AP 1027W Papiers Georges Marrane

Inventaires des sources

Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne

Presse clandestine

1/6/3 : Bulletin d'information du Comité parisien de la libération, 1944

1/33/16 : *Le Patriote parisien. Organe officiel du Comité parisien de la libération*, 1944

Presse légale

2/BMO : Supplément au *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, séances du Comité parisien de la libération, 1944-1945

Tracts

3/4/33A-48B : Tracts du Comité parisien de la libération, 1943-1944

Affiches

7/LIB75: Affiches de la libération du département de la Seine, 1944

7/LIBPAR : Affiches de la libération de Paris, 1944

Fonds thématique

12/42A : FFI-FTPF/II, 1943-1944 et s.d.

12/69 : Front national/I, 1944 et s.d.

12/95-98 : PCF, 1940-1944, 1983 et s.d

12/113 : Résistance des médecins, 1940-1944 et s.d.

12/114-114A : CDL, CNR, CPL, MLN, 1943-1945, 1974 et s.d.

12/117 : Syndicats, 1943-1945, 1950, 1974, 1983 et s.d.

Fonds

13/1799-2 : Jacques Koscziusko-Morizet, 1944 et s.d.

13/(En cours de classement) : Antoine Lévy-Ceux de la Résistance

14/AGIL : Auguste Gillot, 1904-1999

14/ALEG : Antoine Legendre (en cours de classement)

14/ATOL : André Tollet, 1940-1971 et s.d.

14/JBES : Jean Bessemoulin-Ceux de la libération, 1942-1963 et s.d.

14/PVIL : Pierre Villon, 1923-1975 et s.d.

14/DELMES : Jean-Marie Delabre et Marie-Louise Messéan, 1941-2004 et s.d.

14/FBRI : Fernand Bricout, 1941-1989 et s.d.

14/NARN : Noël Arnaud, la Main à plume, 1939-1945 et s.d.

14/RCAR : Raoul Carrière, groupe FN 25, Champigny-sur-Marne (en cours de classement)

14/PSEM : famille Semard (en cours de classement)

14/SAFMOQ : familles Saffray-Môquet (en cours de classement)

Archives nationales

Fonds divers relatifs à la Seconde guerre mondiale

72AJ/42 : CDLR

72AJ/43 : CGT-CFTC

72AJ/48 : Combat

72AJ/49 : CNR

72AJ/57 : Front national

72AJ/58 : Isolés

72AJ/59 : Libération

72AJ/60 : Défense de la France

72AJ/64 : MLN, MRP

72AJ/67 : OCM

72AJ/234 : Délégation générale du CFLN en France

72AJ/409-410 : Fonds Emmanuel d'Astier de la Vigerie

72AJ/1901-1902 : Fonds Emmanuel d'Astier de la Vigerie

72AJ/2304 : Fonds Jean de Vogüé

Archives du Général de Gaulle

3AG(1)/266 : Commissariat national à l'intérieur

3AG(4)/40-43 : Ministère de l'intérieur (1944-1945)

Commissariat national à l'Intérieur

F1a/3720 : Télégrammes
F1a/3728 : Délégation générale du CFLN en France
F1a/3735 : Divers

Ministère de l'intérieur, 1944-1947
F1a/3212 : Ordonnance du 21 avril 1944
F1a/3214/B : Assemblées départementales
F1a/3215 : Assemblées municipales
F1a/3216-3221 : Élections municipales de 1945
F1a/3227 : Élections cantonales de septembre 1945
F1a/3234-3235 : Situation politique à la libération, grèves et manifestations
F1a/3237-3238 : Situation politique à la libération, partis politiques
F1a/3240 : Situation politique à la libération, organes représentatifs des organisations de Résistance
F1a/3241 : Situation politique à la libération, intervention des mouvements de Résistance auprès du ministre
F1a/3214B-3215 : Affaires municipales et départementales
F1bI885 : Affaires politiques municipales, 1944-1946, Seine

Renseignements généraux
F/7/15532/A : Marcel Flouret
F/7/15747/13254 : Marie-Hélène Lefaucheux
F/7/15477/136 : Marie Rabaté

Fonds privés
397AP/10 : Fonds Marie Granet, Document provenant du Comité parisien de la libération
627 AP/27 : Fonds Henri Rol-Tanguy
110/AJ : Fonds René Brouillet (en cours de classement)

Archives départementales de Seine-Saint Denis

Préfecture de la Seine
10451/67/1/102/3 (9) – 105/3 (9) : dépouillement des bulletins de vote, élections municipales

de 1945

Union des syndicats ouvriers de la région parisienne

49J/12 : Journaux clandestins, 1940-1944

49J/14 : Congrès d'avril 1945

49J/229 : Comité parisien de la libération : manifestations à Montparnasse, 1958-1974

49J/596 : Actions et revendications de l'UD de la Seine, 1944-1950

40J/3/7 : Charles Bertrand : La Libération août 44 [Pantin], témoignage, 4p. dactylo, s.d.

304J/8 : Fonds Alfred Malleret

Archives de Paris

1520W : Fonds du Comité parisien de la libération

1027W : papiers Georges Marrane

28W48, 28W55 : procès-verbaux d'installation des préfets de la Seine

1100W10 : Comité local de libération du 3e arrondissement de Paris

1196W134, 137 : Comité local de libération du 5e arrondissement

1436W130 : Liste des maires et maires adjoints de Paris

2874W/2 Procès-verbaux d'installation de messieurs les Préfets de la Seine et membres du corps préfectoral

101/7/6 54-55 : Listes des membres des CLL de Paris,

101/78/1 1, 10114/64/5 8-11 : Comités locaux de libération et municipalités de Paris, 1914-1947

1012/57/1 7-8 : Rapports du préfet au ministre de l'intérieur, demandes de réintégration d'anciens élus.

D38Z : Entrées extraordinaires concernant l'occupation, la Résistance et la libération

D51Z : Fonds Jean Raymond-Laurent

13Fi Affiches, 1944-1945

3668, 3824-3837bis, 3878-3892, 4101-4278

Archives départementales des Hauts-de-Seine

1154W349 : Constitution des municipalités provisoires

Archives départementales du Val-de-Marne

Fonds de l'AMAH (Maisons-Alfort), **7e1 :** Tract, avis à la population sur la désignation de la délégation spéciale, 20 août 1944

1J/790 : Fresnes vingtième siècle, brochure, s.d.

1J/247 : La Libération à Vincennes - Journal d'une Vincennoise, août 1944. Don de Mademoiselle Colette Lubin.

1J/260 : Transcription du journal tenu en août et septembre 1944 par Ferdinand Billat, receveur

1J/90 : La Libération de Vincennes. Notes d'un témoin. Par l'Abbé Amy, Curé de Notre Dame de Vincennes, Vincennes : [Abbé Amy], 1944.

1J/942 : Journal d'un habitant de Thiais durant la quinzaine mémorable. La libération à Thiais du 12 au 26 août, note à la date du 20 août

1J/1235 : Libération de Boissy-Saint Léger, Notes relevées sur l'agenda de Suzanne Lecoufle, s.d.

Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC)

Fonds Robert Aron

FΔ 183221-4 : Comité parisien de la libération

Q pièce res 196 (1-3) : Manuscrit d'une allocution rédigée par Aimé Lepercq, 24 août 1944

Institut d'histoire du temps présent (IHTP)

Fonds Alekan-Massé

Fonds Jean Pronteau

Centre d'histoire de Sciences-Po

Fonds Léo Hamon

Fonds Daniel Mayer

Fonds Alexandre Parodi

Fonds Charles Tillon

Musée du général Leclerc et de la libération de Paris, musée Jean Moulin

Fonds Alekan-Massé

Institut national de l'audiovisuel

Allocutions radiodiffusées des membres du CPL

Musée de l'histoire vivante

Fonds Jacques Duclos

Service historique de la Défense

Dossiers individuels de membres des Forces françaises combattantes et de la Résistance intérieure française :

16P/60838 : Jacques Bingen

16P/81178 : Henri Bourdeau de Fontenay

16P/134273 : Francis-Louis Closon

16P/164803 : Maurice de Fontenay

16P/174756 : Roger Deniau

16P/199567 : Joseph Dumas

16P/284799 : Léo Hamon

16P/295650 : Jacques Rebeyrol

16P/328046 : Maurice Lacroix

16P/352617 : Pierre Lefaucheux

16P/363742 : Aimé Lepercq

16P/477575 : Jacques Piette

16P/556345 : Charles Steber

16P/587823 : Maxime Védy

Dossiers de Robert Salmon, André Tollet et Georges Marrane

Bibliothèque nationale de France

Collections des quotidiens et de la presse clandestine (consultées sur Gallica)

Archives communales de Champigny-sur-Marne

3E/46 : Registre d'Etat civil, 1944-1946

1D/23 : Registre des délibérations, 1944-1947

INV013496 (cote provisoire) : Comité local de libération et délégation spéciale

Archives communales de Pantin

H/26-27 : Comité local de libération et délégation spéciale

H/40 : Ravitaillement

H/62 : Centres d'accueil

série 1Fi : Affiches, 1944-1945

Archives communales de Boulogne-Billancourt

4D/37 : Registre des délibérations, 1944-1947

6H/152 : Comité local de Libération, 1944-1945

Dossier documentaire

Archives communales de Colombes

1D1/S1 : Délibérations du conseil municipal, 1943-1945

3H/36 : Libération, comité local de libération, 1944-1945

Archives communales de Montrouge

H/13 : Réquisition de charbon et les demandes d’indemnités par le Comité parisien de la libération (1944-1947)

H/119 : Épuration économique

Archives communales d'Issy-les-Moulineaux

1D/40 : Registre des délibérations, 1942-1945

Archives communales de Saint-Maur-des-Fossés

3H/9 2 : Comité local de libération

Dossier documentaire sur l'occupation et la libération

Registre des délibérations

Archives communales de Nogent-sur-Marne

4H/3-47 : Comité local de la Libération, correspondance, procès-verbaux de réunions,1944-1945

1D1/40-41 : Registre de délibérations

Archives communales de Saint-Ouen

1Fi/1083-1086 : Affiches du comité local de libération

Archives communales de Levallois-Perret

2K1/2 : Élections municipales de 1945

Archives communales de Fontenay-sous-Bois

1K(non côté) : Élections municipales, 1912-1942.

1K(non côté) : Élections municipales, 1944

Archives communales de Bondy

7834 : Installation de la délégation spéciale, 1944

Archives communales de Montreuil-sous-Bois

Registre des délibérations

Registre des arrêtés

Papiers du comité local de libération

Archives communales de Bagnolet

11W9 et 146W5 : Comité local de libération

Archives communales d'Ivry-sur-Seine

Registre de délibérations 314, 1944-1947

15W/10 : CPL, Rapport de Georges Marrane, rapporteur général au nom de la commission des budgets, 1945

1K/55 : Comité local de libération, 1944-1945

Archives communales de Créteil

H4/25 : Comité local de libération, épuration, 1944

Archives communales de Gennevilliers

25/96 : Comité local de libération, 1944-1947

Archives communales de Vincennes

Dossier documentaire 1939-1945, libération, août 1944

Registre des délibérations n°45, 1944-1946

Archives communales de Neuilly-sur-Seine

1626R : Guerre 1939 – 1945, 1941-1945

1766R : Insurrection d'août 1944 : notes, circulaires sur le ravitaillement et les transports

Registre des délibérations

Bibliographie

Publications du Comité parisien de la libération

Conseil général de la Seine et Comité parisien de la libération, Cérémonie du 20e anniversaire de la mort des 35 martyrs de la Cascade du Bois de Boulogne , 6 juin 1964, Paris, Impr. municipale, 1964, 73 p.

Roy Claude, *Paris, les heures glorieuses, août 1944: Le CPL prépare et dirige l'insurrection*, Montrouge, impr. de Draeger frères, 1945, 108 p.

Outils

Méthodologie et historiographie

Fillieule Olivier et Pudal Bernard, « Sociologie du militantisme », *Penser les mouvements sociaux*, Avril 2010, pp. 163-184.

Granovetter Mark, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, 1973, pp. 1360-1380.

Mariot Nicolas, « Foules en liesse et « maréchalisme » des populations », *Sociétés & Représentations*, n° 12, Septembre 2001, pp. 143-159.

Noiriel Gérard, « L'identification des citoyens. Naissance de l'état civil républicain », *Genèses*, vol. 13, n° 1, 1993, pp. 3-28.

Nora Pierre (ed.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997.

Rioux Jean-Pierre, « Sur la liberté de l'historien », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N°8, octobre-décembre 1985. pp. 117-122.

Rosanvallon Pierre, *L'État en France: de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1993, 369 p.

Delacroix Christian (ed.), *Historiographies: concepts et débats*, 2 tomes, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2010, 1325 p.

Ouvrages généraux

FAVIER Jean, *Paris. Deux mille ans d'Histoire*, Paris, Fayard, 1997, 1007 p.

PIGENET Michel et TARTAKOWSKY Danielle, *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, 800 p.

RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François (eds.), *La France, d'un siècle à l'autre: 1914-2000*, Paris, Hachette littératures, 2002, 720 et 864 p.

WATTEL Béatrice et WATTEL Michel, *Qui était qui, XXe siècle : dictionnaire biographique des Français disparus ayant marqué le XXe siècle*, Levallois-Perret, J. Lafitte, 2004, 1980 p.

Témoignages et biographies

ARAGON Charles (D'), *La Résistance sans héroïsme*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Collections Esprit », 1977, 216 p.

BARDOUX Jacques, *La délivrance de Paris: séances secrètes et négociations clandestines, octobre 1943-octobre 1944*, Paris, A. Fayard, 1958, 385 p.

BIDAULT Georges, *D'une résistance à l'autre*, Paris, Presses du siècle, 1965, 382 p.

BLOCH Marc, *L'étrange défaite: témoignage écrit en 1940*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1990, 326 p.

BORDES Louis, *Souvenons-nous: Stains a payé un lourd tribut au cours de la Seconde guerre mondiale*, Stains, s.n., 1981, 154 p.

BOUCHINET-SERREULLES Claude, *Nous étions faits pour être libres: la résistance avec De Gaulle et Jean Moulin*, Paris, B. Grasset, 2000, 400 p.

BOURDERON Roger, *Rol-Tanguy*, Paris, Tallandier, 2013, 768 p.

BROSSOLETTE Pierre, *Résistance, 1927-1943*, Paris, O. Jacob, coll. « Opus », 1998, 224 p.

CAMPAUX S., *La Libération de Paris, 19-26 août 1944 , récits de combattants et de témoins*, Paris, Payot, 1945.

CARREL André, *Mes humanités: itinéraire d'un homme engagé*, Paris [Champigny-sur-Marne], l'Oeil d'or-Musée de la résistance nationale, coll. « Mémoires & miroirs », 2009, 284 p.

CARREL André, *Au cœur de la libération de Paris*, Paris, Éd. sociales, 1994, 169 p.

CHANTRAINE Pierre, « Éloge funèbre de Mario Roques, membre de l'Académie », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 105, n° 1, 1961, pp. 83-88.

CHARPENTIER Jacques, *Au service de la liberté*, Paris, A. Fayard, 1949, 320 p.

CHEVANDIER Christian et MORIN Gilles (ed.), *André Philip, socialiste, patriote, chrétien*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, coll. « Histoire économique et financière de la France », 2005, 503 p.

CASSIN René, *Les hommes partis de rien: le réveil de la France abattue (1940-41)*, Paris, Plon, 1974, 32 p.

CHOLTITZ Dietrich von, *Un Soldat parmi des soldats*, Avignon, Aubanel, 1966, 349 p.

CLOSON Francis-Louis, *Le temps des passions: de Jean Moulin à la Libération 1943-1944*, Paris, Éd. du Félin, 1998, 238 p.

COLONEL PASSY, *Mémoires du chef des services secrets de la France libre*, Paris, O. Jacob, 2000, 801 p.

COURTIN René, *De la clandestinité au pouvoir: journal de la libération de Paris*, Paris, les Éd. de Paris, coll. « Histoire », 1994, 140 p.

CRÉMIEUX Francis, *Francis Crémieux. La Vérité sur la Libération de Paris. Témoignages de André Carrel, Jacques Chaban-Delmas, commandant Gallois-Cocteau, Léo Hamon... [etc.]*, Paris, P. Belfond, 1971, 191 p.

CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *Georges Boris: trente ans d'influence Blum, de Gaulle, Mendès France*, Paris, Gallimard, 2010, 460 p.

DEBRÉ Robert, *L'honneur de vivre: mémoires*, Paris, Hermann, 1996, 500 p.

DEPREUX Édouard, *Souvenirs d'un militant: cinquante ans de lutte*, Paris, Fayard, coll. « Les grandes études contemporaines », 1972, 608 p.

DUNAN René, *Ceux de Paris: août 1944*, Genève, Éditions du Milieu du monde, coll. « Collection Documents d'aujourd'hui », 1945, 408 p.

FARGE Yves, *Rebelles soldats et citoyens: carnet d'un Commissaire de la République*, Paris, B. Grasset, 1946, 332 p.

GAULLE Charles de, *Mémoires de guerre*, Paris, Plon, 1990, 712 p.

GAULLE Charles de, *Discours et messages*, Paris, Plon, 1970, 677 p.

GIRAULT Jacques, *Benoît Frachon, communiste et syndicaliste,* Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, 364 p.

GRENIER Roger, *Les Embuscades*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1980, 247 p.

GRENIER Roger, *Le droit de se contredire: entretiens avec Danielle Stéphane,* Genouilleux, la Passe du vent, 2001, 172 p.

HAMON Léo, *Vivre ses choix*, Paris, R. Laffont, coll. « Vécu », 1991, 556 p.

KESSEL Joseph, *L'heure des châtiments: 1938-1945*, Paris, Tallandier, coll. « Texto », 2009, 311 p.

MAC MILLAN Richard, *Le Miracle devant Paris. Avec Montgomery, d'Arromanches à Copenhague, 6 juin 1944-4 mai 1945*, Paris, 1946.

MASSIET Raymond, *La préparation de l'insurrection et la bataille de Paris: avec les documents officiels de l'état-major clandestin des F.F.I.*, Paris, Payot, 1945, 254 p.

MONOD Robert, *Les Heures décisives de la libération de Paris , 9-26 août 1944*, Paris, Gilbert, 1947.

MONS Jean, *Sur les routes de l'Histoire : cinquante ans au service de l'État*, Paris, Éditions Albatros, 1982, 359 p.

NORDLING Raoul, *Sauver Paris: mémoires du consul de Suède (1905-1944)*, Bruxelles, Complexe, 2002, 163 p.

OZANAM Yves, « De Vichy à la Résistance : le bâtonnier Jacques Charpentier », *Histoire de la justice*, vol. 18, n° 1, Novembre 2008, pp. 153-169.

PINEAU Christian, *La simple vérité: 1940-1945*, Paris, Phalanx, 1983, 609 p.

PRIOU-VALJEAN Roger, « Édouard Depreux dans la résistance », *Cahiers Édouard Depreux,* Édouard Depreux, un socialiste face à trois guerres, actes du colloque du 16.11.1986, n° 1, 1987, pp. 19-25.

RICHECOUR Jeanne-Françoise DE, « Marie-Hélène Lefaucheux. Résistante et apôtre de la promotion féminine », *in Lunes, Femmes et sociétés*, 1999,.

RAGUENEAU Philippe et FLORENTIN Eddy, *Paris libéré: ils étaient là !...*, Paris, Éd. France-

Empire, 1994, 317 p.

RENAULT Gilbert, *Mémoires d'un agent secret de la France libre*, Paris, Solar, 1947, 552 p.

SALMON Robert, *Chemins faisant : Vers la Résistance*, Paris, Éd. LBM, 2004, 302 p.

TAITTINGER Pierre, *Et Paris ne fut pas détruit...*, Paris, l'Élan, 1948, 319 p.

TOLLET André, *La Classe ouvrière dans la Résistance*, Paris, Éditions sociales, coll. « Souvenirs », 1969, 314 p.

TOLLET André et LECOMTE Claude, *Ma traversée de siècle: mémoires d'un syndicaliste révolutionnaire*, Montreuil, VO Ed, 2002.

TUFFRAU Paul, *De la « drôle de guerre » à la Libération de Paris, 1939-1944: lettres et carnets*, Françoise Cambon, 2002, 172 p.

Seconde guerre mondiale, occupation

Généralités

ALARY Éric, VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte et GAUVIN Gilles, *Les Français au quotidien : 1939-1949*, Paris, Perrin, 2009, 605 p.

AZÉMA Jean-Pierre et BÉDARIDA François (eds.), *La France des années noires*, Paris, Seuil, 2000, 580+632 p.

AZÉMA Jean-Pierre, BÉDARIDA François (ed.), *1938-1948. Les années de tourmente. De Munich à Prague. Dictionnaire critique*, Paris, Flammarion, 1995, 1138 p.

BACHELIER Christian, *Sondages, opinion publique et ravitaillement*, Rapport pour l'IHTP, 1994.

BEAUPRÉ Nicolas, *Les grandes guerres: 1914-1945*, Paris, Belin, 2012, 1143 p.

COINTET Michèle, COINTET Jean-Paul (ed.), *Dictionnaire historique de la France sous l'occupation*, Paris, Tallandier, 2000, 732 p.

DELPERRIÉ DE BAYAC Jacques, *Histoire de la milice: 1918-1945*, Paris, Fayard, coll. « Les grandes études contemporaines », 1969, 684 p.

FISHMAN Sarah, LEE DOWNS Laura et SINANOGLOU Ioannis (eds.), *La France sous Vichy: autour de Robert O. Paxton*, Bruxelles, Belgique, Éd. Complexe, 2004, pp. 121-137.

GRENARD Fabrice, *La France du marché noir: 1940-1949*, Paris, Payot, 2008, 351 p.

JACKSON Julian, *La France sous l'Occupation: 1940-1944*, Paris, Flammarion, 2004, 853 p.

LABORIE Pierre, *Le chagrin et le venin: la France sous l'Occupation, mémoire et idées reçues*, Montrouge, Bayard, 2011, 354 p.

LABORIE Pierre, *L'opinion française sous Vichy: les Français et la crise d'identité nationale, 1936-1944*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2001, 406 p.

LABORIE Pierre, *Les Français des années troubles: de la guerre d'Espagne à la Libération*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Histoire », 2001, 265 p.

MASSON Philippe et KEEGAN John, *Grand atlas de la seconde guerre mondiale*, Paris, Larousse, 1990, 254 p.

NARINSKI Mikhaïl, « La politique soviétique à l'égard des pays de l'Europe occidentale de 1941 à 1945 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, Europe : nouveaux aspects / nouveaux débats, n° 37-38, 1995, pp. 2-7.

ORY Pascal, *Les collaborateurs: 1940-1945*, Paris, Ed. du Seuil, 1997, 331 p.

PESCHANSKI Denis, *Les années noires, 1938-1944*, Paris, Hermann, 2012, 430 p.

Région parisienne

BOURGET Pierre et LACRETELLE Charles, *Sur les murs de Paris: 1940-1944...*, Paris, Hachette, coll. « Bibliothèque des Guides bleus », 1959, 209 p.

COLL., *Le 13 arrondissement de Paris, du Front populaire à la Libération*, Paris, les Éditeurs français réunis, 1977, 234 p.

DESPRAIRIES Cécile, *Ville lumière, années noires: les lieux du Paris de la Collaboration*, Paris, Denoël, 2008, 348 p.

MICHEL Henri, *Paris allemand*, Paris, Albin Michel, 1981, 391 p.

WALTER Gérard, *La vie à Paris sous l'occupation: 1940-1944*, Paris, A. Colin, coll. « Kiosque », 1960, 253 p.

Résistance, généralités

ACCOCE Pierre, *Les gendarmes dans la Résistance: document*, Paris, Presses de la Cité, 2001,

341 p.

ADAM Gérard, *La CFTC: 1940-1958 histoire politique et idéologique*, Paris, A. Colin, coll. « Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques », 1964, 311 p.

AGLAN Alya, « La Résistance, le temps, l'espace : réflexions sur une histoire en mouvement », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 9, Décembre 2009, pp. 97-97.

AGLAN Alya, *La résistance sacrifiée: histoire du mouvement Libération-Nord*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2005, 455 p.

AGLAN Alya, *Le temps de la Résistance*, Arles, Actes Sud, 2008, 378 p.

ALBERTELLI Sébastien, *Les services secrets du général de Gaulle: le BCRA, 1940-1944*, Paris, Perrin, 2009, 617 p.

ANDRÉ Philippe, *La résistance confisquée: les délégués militaires du général de Gaulle de Londres à la libération*, Paris, Perrin - ministère de la Défense, 2013, 390 p.

ANDRIEU Claire, *Le programme commun de la Résistance: des idées dans la guerre*, Paris, Éd. de l'Érudit, 1984, 212 p.

ARON Robert, *Histoire de la Libération de la France: juin 1944-mai 1945*, Paris, A. Fayard, 1959, 779 p.

BÉDARIDA François, « L'histoire de la résistance. Lectures d'hier, chantiers de demain », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 11, n° 1, 1986, pp. 75-90.

BELLESCIZE Diane DE, *Les neuf sages de la Résistance: le Comité général d'études dans la clandestinité*, Paris, France, Plon, coll. « Espoir (Paris. 1972), ISSN 0223-5994 », 1979, 302 p.

BERSTEIN Serge et PROST Antoine, *Le Parti socialiste entre Résistance et République*, Publications de la Sorbonne, 2000, 372 p.

BLANC Julien, *Au commencement de la Résistance: du côté du musée de l'Homme*, Paris, Seuil, 2010, 511 p.

BLANC Julien et VAST Cécile (eds.), *Chercheurs en Résistance: pistes et outils à l'usage des historiens*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, 172 p.

BRUNEAU Françoise, *Essai d'historique du mouvement né autour du journal clandestin*

« Résistance », Paris, SEDES, 1951, 215 p.

CGT, *Le mouvement syndical dans la Résistance*, Paris, Éditions de la Courtille, 1975

CALMETTE Arthur, *L'Organisation civile et militaire, histoire d'un mouvement de résistance de 1940 à 1946*, Paris, Presses universitaires de France, 1961, 228 p.

COURTOIS Stéphane, *Le PCF dans la guerre : de Gaulle, la Résistance, Staline*, Paris, Ramsay, 1980, 585 p.

COURTOIS Stéphane, *La politique du parti communiste français et ses aspects syndicaux. Août 1939-août 1944*, Thèse de 3e cycle, Paris 10, Nanterre, 1978.

CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE, *Les Jours heureux , par le C.N.R.*, S. l., Libération Z. S, 1944.

CORDIER Daniel, *Jean Moulin: la République des catacombes*, Paris, Gallimard, coll. « La Suite des temps », 1999, 999 p.

CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *De Gaulle, la République et la France libre: 1940-1945*, Paris, Perrin, 2014, 493 p.

CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *La France libre: de l'appel du 18 juin à la Libération*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2001, 1522 p.

CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *Les voix de la liberté : Ici Londres, 1940-1944*, Paris, La Documentation française, 1975-1976, 5 vol.

DIAMOND Hanna et KITSON Simon (eds.), *Vichy, Resistance, Liberation: new perspectives on wartime France*, Oxford, Berg, 2005, 207 p.

DOUZOU Laurent, « La démocratie sans le vote. La question de la décision dans la Résistance », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 140, décembre 2001, p. 57-67

DOUZOU Laurent (ed.), *Faire l'histoire de la Résistance: actes du colloque international, 18-19 mars 2008*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 341 p.

DOUZOU Laurent, *La résistance française: une histoire périlleuse*, Paris, Ed. du Seuil, 2005.

DOUZOU Laurent, *La Désobéissance: histoire d'un mouvement et d'un journal clandestins, Libération-Sud, 1940-1944*, Paris, O. Jacob, 1995, 480; 8 p.

DOUZOU Laurent, FRANCK Robert, PESCHANSKI Denis et VEILLON Dominique (eds.), *La Résistance et les Français: villes, centres et logiques de décision. Actes du colloque*

international. Cachan, 16-18 novembre 1995, Paris, CNRS, 1996, 547 p.

CHAMBOST Emmanuel de et PINHEIRO Vanessa, *La direction du PCF dans la clandestinité, 1941-1944: les cyclistes du Hurepoix*, Paris, L'Harmattan, coll. « Mémoires du XXe siècle », 1997, 317 p.

CENTRE D'HISTOIRE DE SCIENCES PO, *Histoire@Politique n°24 : Le dossier : Le programme du Conseil national de la Résistance en perspective*, http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=24&rub=dossier, consulté le 22 décembre 2014.

FALIGOT Roger et KAUFFER Rémi, *Les Résistants: de la guerre de l'ombre aux allées du pouvoir, 1944-1989*, Paris, Fayard, 1989, 669 p.

FRANCK Robert, « Identités résistantes et logiques alliées », *Les Cahiers de l'IHTP*, La Résistance et les Français. Nouvelles approches, n° 37, Décembre 1997.

FRANCK Robert et GOTOVICH José (eds.), *La résistance et les Européens du Nord: communications présentées lors du colloque de Bruxelles, 23-25 novembre 1994*, Bruxelles, Centre de recherches et d'études historiques de la seconde guerre mondiale/IHTP, 1994.

FRANK Robert, « La Résistance et les Français, un cycle de six colloques, 1993-1996 », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 1, 1 Avril 1995.

GRANET Marie, *Ceux de la Résistance (1940-1944)*, Paris, Éditions de Minuit, 1964, 376 p.

GRANET Marie et MICHEL Henri, *Combat: histoire d'un mouvement de résistance, de juillet 1940 à juillet 1943*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Esprit de la Résistance », 1957, 330 p.

GUILLON Jean-Marie, *La Résistance dans le Var. Essai d'histoire politique*, Thèse de doctorat d'État, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1989.

GUILLON Jean-Marie et LABORIE Pierre (eds), *Mémoire et histoire: la Résistance*, Toulouse, Privat, 1995, 352 p.

GUILLON Jean-Marie et MENCHERINI Robert (eds.), *La Résistance et les Européens du Sud. Actes du colloque tenu à Aix-en-Provence, 20-22 mars 1997*, Paris, L'Harmattan, 1999, 401 p.

HONORÉ D'ESTIENNE D'ORVES Rose et HONORÉ D'ESTIENNE D'ORVES Philippe, *Honoré d'Estienne d'Orves: pionnier de la Résistance*, Paris, France-Empire, 1999, 287; 16 p.

HOSTACHE René, *Le Conseil national de la résistance: les institutions de la clandestinité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Esprit de la Résistance », 1958, 498 p.

ISRAËL Liora, « Les milieux judiciaires dans la Résistance et à la Libération », *Histoire de la justice*, vol. 18, n° 1, Novembre 2008, pp. 121-131.

ISRAËL Liora, *Robes noires, années sombres: La Résistance dans les milieux judiciaires*, Fayard, 2005, 607 p.

LABORIE Pierre, *L'opinion française sous Vichy: les Français et la crise d'identité nationale*, Paris, Seuil, 2001, 406 p.

MARCOT François, « Comment écrire l'histoire de la Résistance ? », *Le Débat*, n° 177, n° 5, 20 Novembre 2013, pp. 173-185.

MARCOT François (ed), *La Résistance et les Français: lutte armée et maquis : colloque international de Besançon 15-17 juin*, Presses Univ. Franche-Comté, 1996, 556 p.

MARCOT François, LEROUX Bruno et LEVISSE-TOUZÉ Christine, *Dictionnaire historique de la Résistance : résistance intérieure et France libre*, Paris, R. Laffont, coll. « Bouquins », 2006, 1187 p.

MAYER Daniel, *Les Socialistes dans la Résistance , souvenirs et documents, par Daniel Mayer*, Paris, Presses universitaires de France, 1968, 248 p.

MENCHERINI Robert, *Midi rouge, ombres et lumières: une histoire politique et sociale de Marseille et des Bouches-du-Rhône de 1930 à 1950, [4]: La Libération et les années tricolores, 1944-1947*, Paris, Éd. Syllepse, coll. « Collection Histoire », 2014, 443 p.

MICHEL Henri, *Les courants de pensée de la Résistance*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Esprit de la Résistance », 1962, 842 p.

NOGUÈRES Henri, *La Vie quotidienne des Résistants, de l'armistice à la Libération: 1940-1945*, Paris, Hachette, coll. « La Vie quotidienne », 1984, 272 p.

NOGUÈRES Henri et DEGLIAME Marcel, *Histoire de la Résistance en France : novembre 1942-septembre 1943*, Paris, R. Laffont, coll. « L'Histoire que nous vivons », 1982, 727 p.

NOGUÈRES Henri et DEGLIAME Marcel, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945 : octobre 1943 - mai 1944*, Paris, R. Laffont, coll. « L'Histoire que nous vivons », 1976, 710 p.

PESCHANSKI Denis, *Des étrangers dans la Résistance*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2013,

111 p.

PIKETTY Guillaume, « La mission Arquebuse-Brumaire », *Espoir*, 27 mai 1943, De Gaulle, le CNR, n° 135, Juin 2003.

PIKETTY Guillaume, *Pierre Brossolette : un héros de la Résistance*, Odile Jacob, 1998, 420 p.

PROST Antoine, *La résistance, une histoire sociale*, Paris, Éditions de l'Atelier, coll. « Collection Mouvement social, ISSN 0292-7128 », 1997, 250 p.

SADOUN Marc, *Les socialistes sous l'occupation: résistance et collaboration*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982, 323 p.

SAINCLIVIER Jacqueline et BOUGEARD Christian, *La Résistance et les Français: enjeux stratégiques et environnement social actes du colloque international*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 1995, 368 p.

TARTAKOWSKY Danielle, *Les manifestations de rue en France, 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, 880 p.

TILLON Charles, *Les FTP: soldats sans uniforme*, Rennes, Ed. « Ouest-France », 1991, 324 p.

TILLON Charles, *On chantait rouge*, Paris, R. Laffont, coll. « Collection Vécu », 1977, 581 p.

TROUPLIN Vladimir, *Dictionnaire des compagnons de la Libération*, Paris, Elytis, 2010, 1230 p.

TUQUOI Jean-Pierre, *Emmanuel d'Astier: la plume et l'épée*, Paris, Arléa, 1987, 316 p.

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ et UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE (eds.), *La Résistance et les Français: lutte armée et maquis colloque international de Besançon, 15-17 juin 1995*, Paris, les Belles lettres, coll. « Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté », n? 13, 1996, 549 p.

VAST Cécile, *Une histoire des Mouvements Unis de Résistance (de 1941 à l'après-guerre): Essai sur l'expérience de la Résistance et l'identité résistante*, Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté. UFR des Sciences du langage, de l'homme et de la société, Besançon, 2008, 550 p.

VIDAL Georges, *Pouvoir militaire et parti communiste en France de 1919 à 1943*, thèse d'habilitation, Université Paul-Valéry, Montpellier 3, 2011.

VIANNAY Philippe, *Du bon usage de la France: résistance, journalisme, Glénans*, Paris,

Ramsay, coll. « Pour mémoire », 1988, 441 p.

VIRIEUX Daniel, *Le front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France: un mouvement de résistance. Période clandestine (mai 1941-août 1944)*, Thèse de doctorat, Paris 8, France, 1996, 1825 p.

WIEVIORKA Olivier, *Histoire de la Résistance: 1940-1945*, Paris, Perrin, impr. 2013, 2013, 574 p.

WIEVIORKA Olivier, *Une certaine idée de la Résistance: Défense de la France*, Paris, Seuil, 1995, 487 p.

DARROBERS Martine, « La Libération. De la mémoire à l'histoire. Compte rendu d'un colloque sur les pouvoirs à la Libération. », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 17, n° 1, 1989, pp. 67-69.

SÉMELIN Jacques, *Face au totalitarisme, la résistance civile*, Bruxelles, A. Versaille, coll. « Histoire », 2011, 111 p.

COLL., « Résistances et Libérations France 1940-1945 », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 1, 1995, http://clio.revues.org/511, page consultée le 06 janvier 2015.

COLL., *La Résistance et les Français. Nouvelles approches*, *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 37, décembre 1997, 185 p.

COLL., *La Résistance dans la pratique judiciaire: 1940-1944*, Paris, la Documentation française, coll. « Collection Histoire de la justice », 2012, 183 p.

Administration et politique départementale et municipale

Généralités

BARGETON René, *Dictionnaire biographique des préfets : septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994.

BARRAL Pierre, « Idéal et pratique du régionalisme dans le régime de Vichy », *Revue française de science politique*, vol. 24, n° 5, 1974, pp. 911-939.

BÉGUEC Gilles LE et PESCHANSKI Denis (eds.), *Les élites locales dans la tourmente: du Front populaire aux années cinquante*, Paris, CNRS Éd., 2000, 460 p.

CHAMOUARD Aude, *Une autre histoire du socialisme: Les politiques à l'épreuve du terrain*, CNRS, 2013, 298 p.

FAIVRE Albert, *La loi municipale du 5 avril 1884 : texte complet annoté, commenté et expliqué par les circulaires et documents officiels*, Paris, Derveaux, 1886.

MORIZET André, « Les petites réformes », *L'Émancipation socialiste*, n° 18, 6 Mai 1933.

NIVET Philippe, « Les municipalités en temps de guerre (1814-1944) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 20, n° 2, 2013, pp. 67-88.

SAUNIER Pierre-Yves, « La ville et ses découpages », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, vol. 105, n° 2, 1993, pp. 375-403.

Les conseillers municipaux des villes de France au XXe siècle, Presses Univ de Bordeaux, 2006, 226 p.

Résistance départementale et locale

ANACR, *Résistance (1940-1944) dans le XIIe arrondissement de Paris*, Ed. France d'Abord, 1992, 185 p.

ANACR DU 19E ARRONDISSEMENT DE PARIS, *1940-1945, la Résistance dans le 19e arrondissement de Paris*, Paris, ANACR 19e, 2005, 321 p.

ASSOCIATION POUR DES ÉTUDES SUR LA RÉSISTANCE INTÉRIEURE, *La Résistance en Île-de-France (DVD-ROM)*, Paris, 2004, 34 p.

BOUCHENY Serge, *Les Parisiens en Résistance, Paris 13e*, Lille, Geai bleu, 2013, 197 p.

BROSSARD Éric, « La Libération de Champigny », *Clio 94 - Bulletin du Comité de liaison des sociétés d'histoire et d'archéologie du Val-de-Marne*, n° 12, 1994, pp. 78-89.

GALLOT Christian, *Nouvelle histoire de Bois-Colombes : de Louis Philippe à Charles de Gaulle (1845-1945)*, Bois-Colombes, Richart, 2011, 113 p.

DUPUY Catherine, *Un bastion communiste de la banlieue parisienne: Gennevilliers, année 1920-fin des années 1960*, Thèse de doctorat, Université de Paris-Nord, 2003, 627 p.

LAFFITTE Jean, *Gennevilliers: évocation historique*, Gennevilliers, Ville de Gennevilliers, 1970, 345 p.

LAIGRE Patrick, « La Libération d'Aubervilliers », *Aubermensuel*, Supplément au numéro 144, Novembre 2004, pp. 12-16.

CLESSE Joël et ZAIDMAN Sylvie, *La Résistance en Seine-Saint-Denis, 1940-1944*, Paris, Syros, 1994, 478 p.

COLL., *La résistance à Paris dans la région parisienne. Tome 1 et 2, Récits suivis d'une postface du Colonel Rémy*, Genève, Famot, 1976

DENIS Henri, *Le Comité parisien de la Libération*, Paris, France, Presses Universitaires de France, coll. « Esprit de la Résistance », 1963, 259 p.

MEYER André, « Henri Denis, Le Comité parisien de la libération, compte rendu », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 20, n° 2, 1965, pp. 415-416.

MICHEL Henri, *Paris résistant*, Paris, A. Michel, 1982, 373 p.

MOREL Alcide, *1944-1974 : 30 ans après , ce qu'a été la résistance clandestine et ce que furent les combats de la Libération du XVe arrondissement*, s.l.s.n, s.d.

PENNETIER Claude et VIET-DEPAULE Nathalie, *Itinéraires orlysiens: les militants de l'entre-deux-guerres*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1994, 164 p.

RUDOLPH Luc, *Policiers rebelles: la Résistance au cœur de la Préfecture de police, 1940-44*, 2 éd., Paris, Éd. LBM, 2012, 444 p.

RUDOLPH Luc, *Au cœur de la Préfecture de Police : de la Résistance à la Libération*, Service de la mémoire et de l'action culturelle de la préfecture de Police, 2011, 175 p.

TARTAKOWSKY Danielle, « La préparation du 14 juillet », *Cahiers d'histoire de l'institut de recherches marxistes*, La Libération de la France, n° 34, 1988, pp. 94-98.

TERILA Denis et GARREAU Éric, *Les années semelles de bois*, Mairie d'Aubervilliers, 1994.

WOLIKOW Serge, *La Seconde Guerre mondiale à travers les archives du Val-de-Marne*, 2 tomes, Paris, le Cherche midi, 2004-2005, 309 et 309 p.

Paris aux liens, Paris, Ed. du Seuil, 1944, 32 p.

ANACR et FNDIRP (eds.), *Des Balbyniens dans la Résistance*, Bobigny, Maison des combattants, 1989, 176 p.

ÉPARVIER Jean, *A Paris, sous la botte des nazis*, Paris, R. Schall, 1944, 29 p.

GAST Jean-Pierre, *Bagnolet, 1939-1944: « et les gens de Bagnolet se levèrent »*, Montreuil, Folies d'encre, 2004, 316 p.

GIRAUD Michel, *Le Perreux-sur-Marne: cent ans d'histoire*, Le Perreux-sur-Marne, Association du Centenaire, 1987, 299 p.

THORAVAL Anne, *Paris, les lieux de la Résistance: la vie quotidienne de l'armée des ombres dans la capitale*, Paris, Parigramme, 2007, 287 p.

Libération de Paris

ASTIER DE LA VIGERIE Emmanuel d', *De la chute à la libération de Paris: 25 août 1944*, Paris, Gallimard, coll. « Trente journées qui ont fait la France », 1965, 397 p.

BOUCHER François, *La Grande délivrance de Paris*, Paris, J. Haumont, 1945.

BOURDERON Roger, « La longue marche vers l'insurrection nationale. Insurrection et libération: esquisse d'un état des lieux », *Cahiers de l'Institut de recherches marxistes*, n° 58,

BOURGET Pierre, *Paris, année 44: occupation, libération, épuration*, Paris, Plon, 1984, 512 p.

BROCQ Pierre, *L'Hôtel-Dieu pendant les journées du 19 au 27 août 1944*, Paris, Masson, 1945, 39 p.

CARON Jean-Claude (ed.), *Paris, l'insurrection capitale*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2014, 263 p.

CHEVANDIER Christian, *Été 44. L'insurrection des policiers de Paris*, Paris, Vendémiaire, 2014.

DANSETTE Adrien, *Histoire de la libération de Paris*, Paris, Perrin, 1994, 483 p.

COBB Matthew., *Eleven days in August: the liberation of Paris in 1944*, Londres, Simon & Schuster, 2013, 525 p.

KRIEGEL-VALRIMONT Maurice, *La Libération: les archives du COMAC (mai-août 1944)*, Paris, Éditions de Minuit, 1964, 272 p.

LEVISSE-TOUZÉ Christine (ed.), *Paris 1944: les enjeux de la Libération*, Paris, A. Michel, 1994, 573 p.

MAUDRU Pierre, *Les Six glorieuses de Paris*, Paris, Société parisienne d'édition, 1944.

MICHEL Henri, *La Libération de Paris*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1980, 184 p.

MURACCIOLE Jean-François, *La Libération de Paris: 19-26 août 1944*, Paris, Tallandier, 2013, 297 p.

PERRIER Jacques, *La Libération dans les Hauts-de-Seine: 1944-1994, 50e anniversaire*, Neuilly-sur-Seine, Cyrnéa, 1994, 177 p.

ROL-TANGUY Henri et BOURDERON Roger, *Libération de Paris: les cent documents*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1994, 330 p.

ROY Claude, *Les yeux ouverts dans Paris insurgé*, Paris, R. Julliard, 1944, 123 p.

TAMBRUN Catherine, *Paris: libéré, photographié, exposé*, Paris, Paris-Musées, 2014.

THÉZY Marie de et GUNTHER Thomas Michael, *Images de la Libération de Paris*, Paris, Paris-musées, 1994, 159 p.

THOMAS Édith, *La Libération de Paris*, Paris, Mellottée, 1945, 115 p.

Images de l'insurrection, Paris, Imp. Georges Lang, 1944, 12 p.

La Libération de Paris photographes divers, Fasquelle, 1945, non paginé

Les Barricades de Paris. VII. La Libération, Paris, 1944.

Rétablissement de la légalité républicaine

Généralités

ABÉLÈS Marc, « La résistance comme ressource politique dans l'après-guerre », *in Colloque «Résistants et Résistance». Présidence d'honneur : Jean-Pierre Vernant, Université de Paris VIII-Saint-Denis*, 1997, pp. 305-318.

BARUCH Marc-Olivier (ed.), *Une poignée de misérables: l'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, France, Fayard, 2003, 612 p.

BASTIEN Hervé, « Les ordonnances d'Alger », *Espoir*, n° 95, janvier 1994.

BENDJEBBAR André, *Libérations rêvées, libérations vécues: 1940-1945*, Paris, Hachette, coll. « La vie quotidienne », 1994, 238 p.

BUTON Philippe, *La joie douloureuse: la libération de la France*, Bruxelles, France, Éditions Complexe, 2004, 285 p.

BUTON Philippe, *Les lendemains qui déchantent. Le parti communiste à la Libération*, Paris,

Presses de la FNSP, 1993.

BUTON Philippe et GUILLON Jean-Marie (eds.), *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, France, Belin, 1994, 590 p.

CAPDEVILA Luc, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation: imaginaires et comportements d'une sortie de guerre, 1944-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 1999, 449 p.

CASTAGNEZ Noëlline, *Socialistes en République: les parlementaires SFIO de la IVe République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2004, 413 p.

CENTRE D'ÉTUDES DES MONDES MODERNE ET CONTEMPORAIN (ed.), *Résistance et politique sous la IVe République*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, coll. « Politique XXe siècle », 2004, 171 p.

COMITÉ D'HISTOIRE DE LA 2E GUERRE MONDIALE, *La libération de la France : Actes du Colloque international tenu à Paris du 28 au 31 octobre 1974*, Paris, Ed. du CNRS, 1976, 1054 p.

COURTOIS Stéphane et LAZAR Marc (eds.), *50 ans d'une passion française: De Gaulle et les communistes*, Paris, Éd. Balland, 1991, 342 p.

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS (ed.), *Le journal officiel de la République française: (Alger) (du 10 juin 1943 au 31 août 1944*, Paris, Direction des journaux officiels, 1996, 1266 p.

FERRAT André, *La République à refaire*, Paris, Gallimard, 1945, 255 p.

FONDATION CHARLES DE GAULLE, *Le rétablissement de la légalité républicaine, 1944 : actes du colloque, 6, 7, 8 octobre 1994*, Complexe., Bruxelles, 1996, 904 p.

FOULON Charles-Louis, « La Résistance et la légalité à la Libération », *Itinéraires*, Études en l'honneur de Léo Hamon, 1982, pp. 257-269.

FOULON Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la libération: les commissaires de la République, 1943-1946*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975, 300 p.

FOULON Charles-Louis, *La France libérée : 1944-1945*, Paris, Hatier, 1984, 191 p.

GORCE Paul-Marie de LA, *Naissance de la France moderne. L'Après-guerre, 1944-1952*, Paris, B. Grasset, 1978, 525 p.

GUÉRAICHE William, *Les femmes et la République: essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979*, Paris, Éditions de l'Atelier, coll. « Patrimoine », 1999, 304 p.

GUÉRAICHE William, « Les femmes politiques de 1944 à 1947 : quelle libération ? », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 1, 1 Avril 1995.

HERVÉ Pierre, *La Libération trahie*, Paris, B. Grasset, 1945, 217 p.

HIHN Anna, *Jean Chaintron, un militant communiste dans la préfectorale (1944-1947)*, Mémoire de Master 2, Université Paris 1, 2013, 251 p.

IHTP, *La Mémoire des Français : quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éd. du Centre national de la recherche scientifique, Centre régional de publication de Paris, 1986, 400 p.

KAPLAN Alice, *The Collaborator: The Trial and Execution of Robert Brasillach*, Chicago, University of Chicago Press, 2000, 340 p.

LACHAISE, BERNARD, *Résistance et politique sous la IVe république*, Presses Univ de Bordeaux, 2004, 180 p.

LOWE Keith, *L'Europe barbare: 1945-1950*, Paris, Perrin, 2013.

MADJARIAN Grégoire, *Conflits, pouvoirs et société à la Libération*, Paris, Union générale d'éditions, 1980, 443 p.

MORIN Gilles, « Les élections de 1945, étapes du rétablissement du pouvoir central », *Historiens et géographes*, La IVe République, Histoire, recherches et archives, n° 357, Mai 1997, pp. 215-231.

MORIN Gilles et PLAS Pascal (eds.), *Adrien Tixier 1893-1946: l'héritage méconnu d'un reconstructeur de l'Etat en France*, La Geneytouse, France, Lucien Souny, 2012, 314 p.

NORD Philip, *France's New Deal: from the thirties to the postwar era*, Princeton, Princeton University Press, 2010, 457 p.

NOVICK Peter, *L'épuration française: 1944-1949*, Paris, Balland, 1985, 364 p.

RÉMOND René (ed.), *La recomposition des droites en France à la Libération, 1944-1948*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2004, 389 p.

RIOUX Jean-Pierre, « A changing of the guard? Old and new elites at the Liberation », *in Elites in France : origines, reproduction and power*, Londres, Frances Pinter, 1981, pp.

78-92.

ROUQUET François, *Une épuration ordinaire (1944-1949) : Petits et grands collaborateurs de l'administration française*, Paris, CNRS éd., 2011.

ROUQUET François, *L'épuration dans l'administration française: agents de l'État et collaboration ordinaire*, Paris, CNRS éd., 1993, 300 p.

SA'ADAH Anne, « Le Mouvement républicain populaire et la reconstitution du système partisan français, 1944-1951 », *Revue française de science politique*, vol. 37, n° 1, 1987, pp. 33-58.

SIEGFRIED André, *L'année politique 1944-45 : revue chronologique des principaux faits politiques, économiques et sociaux de la France de la libération de Paris au 31 décembre 1945]*, Paris, Ed. du grand siècle, 1946, 563 p.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU RADICALISME (ed.), *La reconstruction du Parti radical, 1944-1948: actes du colloque des 11 et 12 avril 1991, [Paris]*, Paris, Éd. l'Harmattan, 1993, 255 p.
TORRENT Régine, *La France américaine: controverses de la libération*, Bruxelles, Éditions Racine, 2004, 310 p.

TRICOT Bernard, OFFROY Raymond et BOITREAUD Jacques, *De Gaulle et le service de l'État: des collaborateurs du général témoignent*, Paris, Plon, 1977, 384 p.

WIEVIORKA Olivier, *La mémoire désunie: le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2010, 303 p.

Paris et région parisienne

BERNARD Jean-Pierre, *Paris rouge: 1944-1964 les communistes français dans la capitale*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 1991, 263 p.

COMPAING Sarah, La Fédération socialiste SFIO de la Seine de 1944 à 1951, maîtrise sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Paris-IV, 1986-87

PIGENET Michel, *Les Fabiens, des barricades au front: septembre 1944-mai 1945*, Paris, L'Harmattan, 1995, 265 p.

Paris, août 1944 - mai 1945 : reconstruire et rénover. Journées d'études du CPL, Hôtel de ville de Paris, 24 novembre 2011, non publié

Administration de Paris et du département de la Seine

BELLANGER Emmanuel (ed.), *Villes de banlieues: personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XXe siècle*, Grâne, Créaphis, 2008, 221 p.

BELLANGER Emmanuel, *Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950*, Thèse de doctorat, Paris 8, Saint Denis, 2004, 1514 p.

BELLANGER Emmanuel, *Pantin, Mémoire de ville, mémoires de communaux*, Pantin, Archives communales, 2001.

BOURDELIN Didier et AGULHON Maurice, *Le pouvoir local dans la banlieue-sud de Paris: 1800-1960*, Paris, France, s.n., 1974, 275 p.

Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, Imprimerie municipale (Paris), 1944-1945

CENTRE D'HISTOIRE SOCIALE DU 20E SIÈCLE (ed.), *Paris-Banlieues: conflits et solidarités historiographie, anthologie, chronologie, 1788-2006*, Grâne, Créaphis, 2007, 475 p.

COMBEAU Yvan, *Paris et les élections municipales sous la Troisième République: la scène capitale dans la vie politique française*, Paris, 1998, 457 p.

COMBEAU Yvan et NIVET Philippe, *Histoire politique de Paris au XXe siècle: une histoire locale et nationale*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, 351 p.

ESPEZEL Pierre d', *L'Histoire administrative et municipale de Paris et du département de la Seine de 1789 à nos jours*, Paris, Imprimerie municipale, 1958

FONDATION CHARLES DE GAULLE (ed.), *Gaullisme et gaullistes dans l'ouest Parisien de la libération à la fin des années cinquante: Journée d'étude organisée par le centre d'Histoire de la France Contemporaine de l'Université Paris X-Nanterre en collaboration avec la Fondation Charles de Gaulle et le CARHC de l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 4 juin 1999*, 2001, 228 p.

FOURCAUT Annie, BELLANGER Emmanuel et FLONNEAU Mathieu (eds.), *Paris-banlieues: conflits et solidarités*, Grâne, Créaphis, 2007, 475 p.

MAYEUR Jean-Marie (ed.), *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 644 p.

NAGAÏ Nobuhito, *Les conseillers municipaux de Paris sous la Troisième République: 1871-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 375 p.

NIVET Philippe, *Les assemblées parisiennes, de la déclaration de guerre à la libération de Paris: 1939-1944*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, 1996, 292 p.

NIVET Philippe, *Le Conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 397 p.

SOULIGNAC Françoise, *La banlieue parisienne, cent cinquante ans de transformations*, Paris, la Documentation française, coll. « Les études de la Documentation française », 1993, 217 p.

Table des annexes

Annexe n°1 : Rapport de Poncet du 27 octobre 1943 sur la création du CPL (MRN, 14/ALEG/4) 535

Annexe n° 2 : Séances du bureau du Comité parisien de la libération, octobre 1943 - 18 août 1944 538

Annexe n°3 : Extrait du rapport de février 1944 de Jacques Bingen 540

Annexe n° 4 : Le Patriote parisien, organe officiel du Comité parisien de la libération, mars 1944 541

Annexe n° 5 : Projets d'occupation des bâtiments publics, 4e et 18e arrondissements, août 1944 542

Annexe n°6 : Brouillon du texte du CPL demandant la reprise des combattants après la trêve, 21 août 1944 543

Annexe n°7 : Exemples de messages téléphoniques reçues à l'Hôtel de ville. Août 1944 544

Annexe n°8 : La libération des mairies d'arrondissements 546

Annexe n°9 : La Libération des communes de banlieue 551

Annexe n°10 : Relevé des allocutions radiodiffusées des membres du CPL septembre 1944 – août 1945 558

Annexe n°11 : Composition des délégations spéciales de 12 communes de la banlieue ouest par rapport aux élections municipales de 1935 560

Annexe n°12 : Présidents des délégation spéciales et des municipalités des communes de Seine-banlieue, 1944-1945 563

Annexe n°1 : Rapport de Poncet du 27 octobre 1943 sur la création du CPL[2620]

Après arrangement pris par Baudry[2621] (UD) avec Pellerin[2622], délégué du CNL, une réunion se tint où furent présents : le PC, l'UD, l'UF, le FPJ, le FN, les FTP, et l'AF non présents mais indiquant son accord. Au cours de cette première réunion un échange de vue eut lieu. Pellerin expliqua ce que le CNL pensait, concernant la constitution, la composition et le rôle du Comité parisien de la libération. Il fut assez embarrassé pour expliquer l'absence des autres organisations, l'appel du Comité Parisien au Peuple de Paris préparé par nos soins lui fur soumis et il se montra d'accord. Il fit ensuite un petit jus où il félicite les organisateurs ayant répondu à l'appel lancé. Un accrochage eut lieu lorsqu'il fut question de l'influence territoriale du Comité Parisien. Baudry marqua son désaccord avec Pellerin qui voulait que le Comité Parisien ne contrôle que Paris le département de la Seine, Baudry rappelant l'expérience de la Commune et se refusant de voir Paris isolé, après discussion où chacun appuya la position de Baudry, il fut décidé de fixer une autre réunion où le PC, l'UD, le FN et les FTP prendraient contact avec le reste des organisations invitées.

C'est huit jours plus tard que se tint cette réunion. En plus des organisations citées étaient présents : Ceux de la Résistance, Ceux de la Libération, Libération, Défense de la France, nous étions encore loin du compte.

La réunion commença par la présentation des nouvelles organisations dont les représentants développèrent, à tour de rôle, leur programme et leurs possibilités. PC, UD, FN, FTP firent de même et la discussion se poursuivit. Il fut facile de s'apercevoir immédiatement que Pellerin avait préparé le terrain à l'avance et ce fut l'attaque à peine voilée contre l'influence communiste. Toutes sortes de considérations furent mises en avant, demandant de prendre garde à ne pas épouvanter certaines couches sociales. Le PC, étant intervenu pour se dresser contre une telle position, dénonçant énergiquement cette tendance d'évincement, faisant que si certains craignaient la présence du PC, ce n'était certainement pas la population parisienne dont l'immense majorité ne cachait pas sa sympathie pour lui. Il y eut un mouvement de retraite, d'autant plus que l'UD, le FN et les FTP apportèrent la preuve qu'ils contrôlaient dans leurs organisations beaucoup plus d'apolitiques que de communistes. Voyant que cela risquait de tourner mal, le représentant du Général de Gaulle qui présidait la

2620 MRN, 14/ALEG/4
2621 André Tollet
2622 Claude Bouchinet-Serreules

réunion vint nous appuyer, marquant dans son intervention la nécessité d'un unité solide. Vient ensuite la question de la composition du Bureau du Comité. Des propositions furent faites par Baudry : UD, FN, PC, FTP, Libération, Ceux de la Libération ; les autres posèrent en premier la question de personnages apolitiques et représentatifs ; nous nous élevâmes contre cette proposition. Ce fut ensuite celle d'adjoindre un septième membre afin de départager à l'occasion des votes. Après discussion, on se mit d'accord. Après proposition du PC, qu'un représentant du Parti Radical serait le 7e, la réunion traînant en longueur et l'évincement du FN ayant été posé par « Libération », le PC proposa qu'un bureau provisoire soit nommé afin de chercher un terrain d'entente et commencer à préparer pratiquement le travail ; à noter qu'au cours des discussions, « Ceux de la Résistance » et « Libération » avaient déjà parlé d'un bureau restreint de 4 membres et que les représentants de « Ceux de la Libération » et de « Défense de la France » ne les appuyèrent qu'assez faiblement.

La réunion du bureau provisoire eut lieu. Étaient présents : UD, PC, FTP, Libération, Ceux de la Résistance. Tant qu'il s'est agi de parler du 11 novembre et des questions de détail tout alla bien, mais il ne fut pas possible d'avoir des éclaircissements sur ce que « Libération » et « Ceux de la Résistance » pensaient sur la composition définitive du Bureau.

Vint la 4e réunion où les nouveaux, c'est à dire, l'OCM, les syndicats Chrétiens, le FUJ, les Socialistes, Résistance, les Démocrates Chrétiens, l'Alliance démocratique et l'URD étaient représentés. Les radicaux étaient absents.

Le FUJ déclara que depuis peu l'unité s'était faite le FPJ et le FUJ et que s'était constitué le Front Uni des Jeunesses Patriotiques dont il était le représentant mandaté. À noter que Pellerin et le représentant de De Gaulle étaient également présents. Là on ne procéda pas à la présentation détaillée de chaque organisation. Baudry expliqua où on en était et reprit la proposition première concernant le Bureau. « Libération » fit de nouveau sa proposition, dont il nous avait fait part vaguement la veille, Bureau de 4 en précisant UD, PC, « Ceux de la Résistance » et comme par hasard le Parti socialiste représenté par Depreux[2623]. Baudry affirma son désaccord mais en même temps insista pour que la plus grande compréhension existe parmi nous. Si tournant vers le FN et ayant auparavant indiqué qu'il avait parlé avec le PC qui s'était montré en désaccord avec sa proposition, il demande au FN de renoncer à sa candidature au Bureau. Le PC se dresse énergiquement contre cette position s'étonnant qu'elle vienne d'une organisation comme l'UD. Le FN resta sur sa position. Le PC prit la parole et exposa sa position dans le Comité de Libération, il dénonça toutes les manœuvres qui allaient

2623 Édouard Depreux

contre le but poursuivi, il indiqua que jusque là les discussions étaient stériles et qu'il était clair que certains continuaient à manier l'arme anti-communiste. Il marque que les communistes étaient animés des plus purs sentiments patriotiques et qu'il ne poursuivaient qu'un seul but : celui d'abattre l'ennemi commun. Exposant ensuite la situation décisive dans laquelle on se trouve, les tentatives de division faites par nos adversaires, ceux qu'elles servent, d'autres part, les immenses possibilités qui se présentent devant nous, il rappela toute la position du PC depuis la menace hitlérienne, remontant bien avant la guerre, le mal que fit à la France la politique anti-soviétique et la lutte contre les communistes, la lutte courageuse des communistes contre toute la meute lancée contre eux, que le PC fut le seul à rester debout et que c'était là l'unique raison si une immense sympathie allait vers lui, le sacrifice de ses meilleurs militants, son expérience de la lutte illégale, nul besoin pour le PC de redorer un blason qui brille plus que jamais ; cette intervention se terminant par un vibrant appel à l'union fit impression sur plusieurs présents qui en firent la déclaration.

Après cette intervention Baudry au nom de l'unité et pour que soit constitué ce jour le Comité demanda à nouveau au FN de réfléchir. Celui-ci accepta de retirer sa candidature, le PC ne put faire autre chose, lui aussi, que d'accepter. Le PC demanda à Baudry de relire les propositions du Bureau qui étaient : UD-FTP-PC-Libération-Ceux de la Résistance-Parti Radical, ce dernier n'étant pas présent, la proposition de l'OCM pour le remplacer fut faite. À partir de ce moment, il ne fut plus question du Bureau à 4 ni des socialistes.

C'est là que les FTP déclarant qu'étant surtout des combattants et marquant les rapports permanents qu'ils avaient avec le FN proposèrent que le FN pris leur place dans le bureau. L'OCM, Défense de la France et les démocrates chrétiens saluèrent ce geste d'unité et on passa au vote qui recueillit l'unanimité.

Restait à régler la question du Président. Deux propositions sont faites : un président permanent qui serait l'UD et la Présidence à tour de rôle. Nous nous élevons contre la seconde proposition et sommes à peu près surs qu'elle sera rejetée.

À noter un geste du socialiste : lorsqu'il fut question de régler les liaisons qui seraient prises entre les différentes organisations formant le Comité et les membres du Bureau afin qu'un contact quasi-permanent existe entre tous, les socialistes refusèrent la proposition qui consistait à ce qu'il vit le PC. Cette proposition sectaire et inhabile fit une très mauvaise impression sur majorité des représentants.

À présent le Bureau se réunit pour élire son Président et pour mettre au point toutes les questions pratiques, en commençant par le 11 novembre.

Annexe n° 2 : Séances du bureau du Comité parisien de la libération, octobre 1943 - 18 août 1944

Séance	Date	UD-CGT	CDLR	CFLN	FN	Libé-Nord	OCM	PC	Invités
[1re][2624]	Avant le 27/10/43	Tollet	De Vogüé	Abs.	Védy (FTP)[2625]	Deniau		Rigal	
[2e]	29 octobre 1943/43	Tollet	Abs.	Abs.	?	Deniau	Lepercq	Rigal	
[3e][2626]	[5/11/43]	Pas de procès-verbal							
[4e]	14/11/43	Tollet	Abs.	Abs.	?	Abs.	Lepercq	Rigal	
5e	26/11/43	Tollet	Abs.	Abs.	?	Abs.	Abs.	Rigal	
6e	3/12/43	Tollet	Abs.	Bollaert	?	Deniau	Abs.	Rigal	
7e	10/12/43	Tollet	De Vogüé	Abs.	?	Deniau	Rebeyrol ou Piette	Rigal	
8e		Tollet	De Vogüé	Bingen	?	Deniau	Rebeyrol ou Piette	Rigal	
9e		Tollet	De Vogüé	Bingen	?	Deniau	Piette	Rigal	
10e		Tollet	De Vogüé	Bingen	?	Deniau	Piette	Rigal	
11e	7/1/44	Tollet	Bourdeau de Fontenay	Bingen	?	Deniau	Piette	Rigal	
12e	[14/1/44]	Tollet	Bourdeau de Fontenay	Bingen	?	Deniau	Piette	Rigal	
13e	21/1/44	Tollet	Bourdeau de Fontenay	Bingen	?	Deniau	Piette	Rigal	
14e	28/1/44	Tollet	Bourdeau de Fontenay	Bingen	Carrel	Deniau	Piette	Rigal	
15e	11/2/44	Tollet	Bourdeau de Fontenay	Closon	Carrel	Deniau	Piette	Rigal	
16e		Pas de procès-verbal							
17e		Tollet	Bourdeau de Fontenay	Mons	Carrel	Deniau	Piette	Rigal	
18e	17/3/44	Tollet	Bourdeau de Fontenay	Mons	Carrel	Abs.	Abs.	Rigal	
19e	31/3/44	Tollet	Bourdeau de Fontenay	Mons	Carrel	Deniau	Lefaucheux	Rigal	

2624 Le bureau a pour cette première réunion une composition provisoire, le but étant justement de commencer à travailler en pratique, notamment pour le 11 novembre 1943, mais aussi de réfléchir sur la composition définitive du bureau.

2625 Les FTP ont, au cours de la séance constitutive, cédé leur siège au bureau au FN.

2626 Tenant compte de ce qui est dit à la fin des procès-verbaux de la réunion précédente : « Prochaine réunion dans 8 jours » et de la nécessité pour la Résistance d'être exacte à ses rendez-vous, l'hypothèse qu'une réunion ait eu lieu 8 jours après le 29 octobre, soit le 5 novembre, est plus que plausible, malgré l'absence de procès-verbal. Certes, entre la 4e et la 5e séance, 12 jours se sont visiblement écoulés, bien que la même mention soit présente à la fin du procès verbal de la séance du 14 novembre.

Séance	Date	UD-CGT	CDLR	CFLN	FN	Libé-Nord	OCM	PC	Invités
20e	7/4/44	Tollet	Bourdeau de Fontenay	Mons	Carrel	Deniau	Lefaucheux	Rigal	
21e		Tollet	Bourdeau de Fontenay	Mons	Carrel	Deniau	Lefaucheux	Rigal	
22e		Tollet	Bourdeau de Fontenay	Mons	Carrel	Deniau	Lefaucheux	Rigal	
23e[2627]	[18/5/44]	Tollet	Hamon	Roland Pré	Carrel	Deniau	Lefaucheux	Rigal	
24e	[26 ou 28 /5/44]	Tollet	Hamon	Abs.	Abs.	Deniau	Lefaucheux	Rigal	
25e	2/6/44	Tollet	Hamon	Mons	Carrel	Deniau	Lefaucheux	Rigal	Pierre Lefaucheux
26e	9/6//44	Tollet	Hamon	Mons	Carrel	Abs.	Lefaucheux	Rigal	
27e	16/6/44	Tollet	Hamon	Mons	Carrel	Deniau	Lefaucheux	Rigal	
28e	[23/6/44]	Tollet	Hamon	Mons	Carrel	Deniau	Lefaucheux	Rigal	
29e	[1/7/44]	Tollet	Hamon	Mons	Carrel	Deniau	Abs.	Rigal	Georges Bidault
30e	[8/7/44]	Tollet	Abs.	Mons	Carrel	Deniau	Abs.	Rigal	
31e	[16/7/44]	Tollet	Hamon	Mons	Carrel	Deniau	Lefaucheux	Rigal	Alexandre Parodi, Émile Laffon
32e	[23/7/44]	Tollet	Hamon	Mons	Carrel	Deniau	Lefaucheux	Rigal	
33e	[1/8/44]	Tollet	Hamon	Mons	Carrel	Deniau	Lefaucheux	Rigal	
34e	[8/8/44]	Tollet	Hamon	Mons	Carrel	Deniau	Lefaucheux	Rigal	Marcel Flouret
35e	[14/8/44]	Tollet	Hamon	Mons	Carrel	Deniau	Lefaucheux	Rigal	Marcel Hernio[2628]
36e	17/8/44	Tollet	Hamon	Mons	Carrel	Deniau	Abs.	Rigal	
37e	18/8/44	Tollet	Hamon	Mons	Carrel	Deniau	Lefaucheux	Rigal	Cl Rol-Tanguy

2627 Il n'y a pas de procès-verbal pour cette séance, mais une composition approximative peut être déduite du journal de Léo Hamon, AN, 72AJ/42.

2628 Responsable du comité de grève des cheminots

Annexe n°3 : Extrait du rapport de février 1944 de Jacques Bingen[2629]

N'ayant pas le temps de faire une compte rendu des séances du Comité parisien de la libération dont je continue de suivre les travaux, je vous confirme mon rapport de janvier.

Sur cette question, l'atmosphère n'a pas changé, ni la méthode de travail.

Les communistes s'acharnent à demander l'addition d'une motion appliquant indirectement un blâme au Général pour n'avoir pas inclus les Communistes dans le Comité. L'aile non communiste du Bureau continue à faire obstruction à un vote de cette motion laquelle n'offre d'ailleurs pas la moindre importance.

Le CPL[F] malgré une subvention unique de 1000000 frs payés par moi d'accord avec Géronte au début de Décembre n'ayant pu arriver à mettre sur pied un système d'impression ou de Ronéo.

Les séances ne 'seront plus que bi-mensuelles ce qui m'est bien agréable car elles représentent une grande perte de temps et je croyais de mon devoir d'y assister, d'une part parce que Géronte y attache de l'importance, d'autre part je crois important que votre délégué soit en bons termes avec l'actif secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine.

Nous devons déjeuner ensemble un jour de la semaine prochaine, ce qui, vu les précautions de sécurité exceptionnelles que ce Communiste est obligé de prendre est un hommage à ma prudence et un témoignage qu'a priori il a confiance en mon souci de sécurité (contrairement aux craintes endémiques du BCRA).

Géronte a assisté à une séance pendant son dernier passage et a reçu communication d'une motion de méfiance et d'hostilité contre le Trocquer, que vous trouverez si j'en ai le temps dans le courrier. Son ton est inadmissible et j'estime quant à moi que ce genre de motion ne doit pas être acceptée par la Délégation. Tout au plus si nous voulons éviter un conflit, il doit être dirigé sur le bureau du CNF [CNR] lequel mieux équilibré en empêcherait la transmission. »

2629 AN, F1a/3728

Annexe n° 4 : Le Patriote parisien, organe officiel du Comité parisien de la libération, mars 1944[2630]

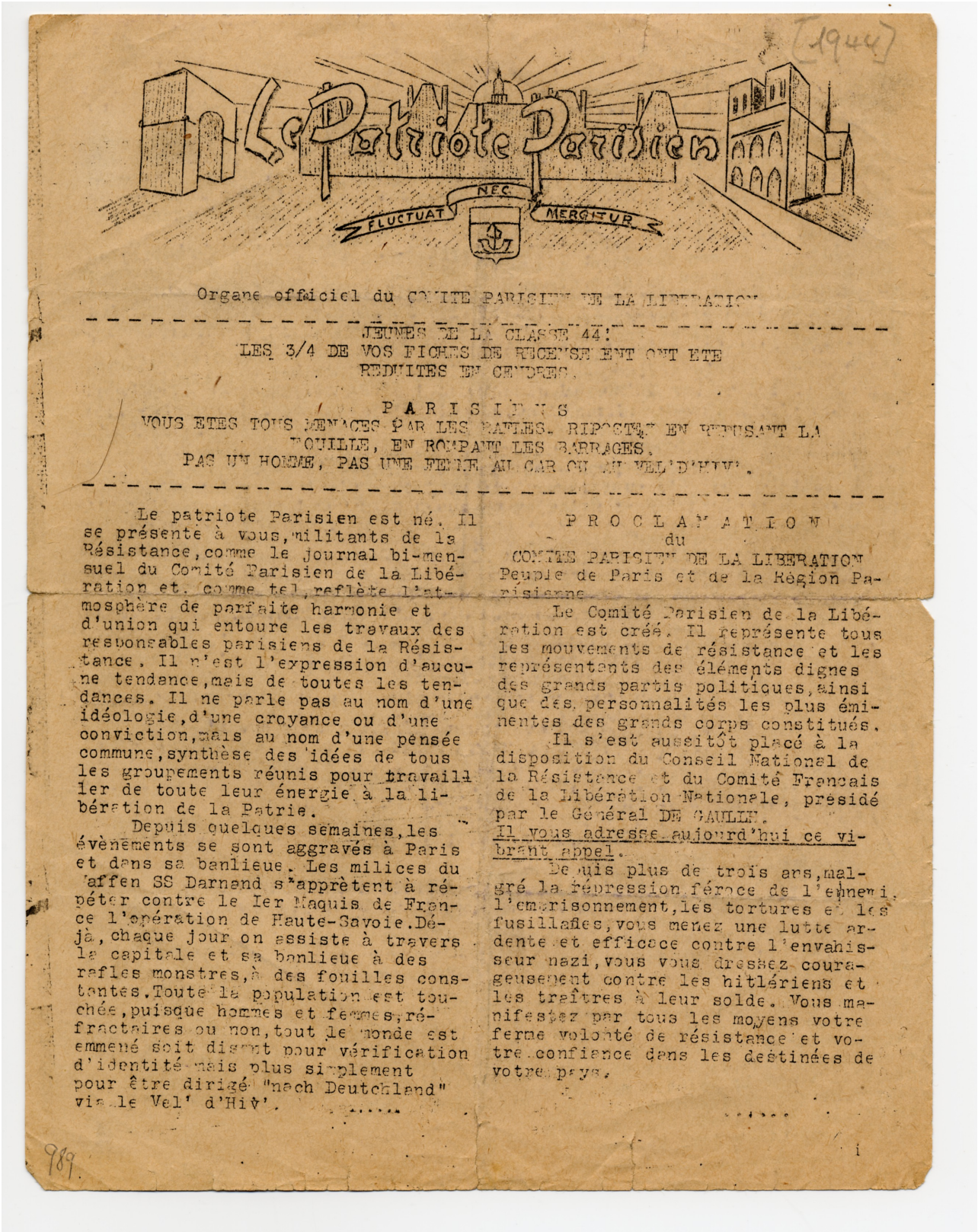

[1944]

Le Patriote Parisien

FLUCTUAT NEC MERGITUR

Organe officiel du COMITE PARISIEN DE LA LIBERATION

JEUNES DE LA CLASSE 44!
LES 3/4 DE VOS FICHES DE RECENSEMENT ONT ETE REDUITES EN CENDRES.

PARISIENS
VOUS ETES TOUS MENACES PAR LES RAFLES. RIPOSTEZ EN REFUSANT LA HOUILLE, EN ROMPANT LES BARRAGES.
PAS UN HOMME, PAS UNE FEMME AU CAR OU AU VEL'D'HIV'.

Le patriote Parisien est né. Il se présente à vous, militants de la Résistance, comme le journal bi-mensuel du Comité Parisien de la Libération et, comme tel, reflète l'atmosphère de parfaite harmonie et d'union qui entoure les travaux des responsables parisiens de la Résistance. Il n'est l'expression d'aucune tendance, mais de toutes les tendances. Il ne parle pas au nom d'une idéologie, d'une croyance ou d'une conviction, mais au nom d'une pensée commune, synthèse des idées de tous les groupements réunis pour travailler de toute leur énergie à la libération de la Patrie.

Depuis quelques semaines, les évènements se sont aggravés à Paris et dans sa banlieue. Les milices du Gaffen SS Darnand s'apprêtent à répéter contre le Ier Maquis de France l'opération de Haute-Savoie. Déjà, chaque jour on assiste à travers la capitale et sa banlieue à des rafles monstres, à des fouilles constantes. Toute la population est touchée, puisque hommes et femmes, réfractaires ou non, tout le monde est emmené soit disant pour vérification d'identité mais plus simplement pour être dirigé "nach Deutchland" via le Vel' d'Hiv'.

PROCLAMATION
du
COMITE PARISIEN DE LA LIBERATION
Peuple de Paris et de la Région Parisienne

Le Comité Parisien de la Libération est créé. Il représente tous les mouvements de résistance et les représentants des éléments dignes des grands partis politiques, ainsi que des personnalités les plus éminentes des grands corps constitués.

Il s'est aussitôt placé à la disposition du Conseil National de la Résistance et du Comité Français de la Libération Nationale, présidé par le Général DE GAULLE.

Il vous adresse aujourd'hui ce vibrant appel.

Depuis plus de trois ans, malgré la répression féroce de l'ennemi, l'emprisonnement, les tortures et les fusillades, vous menez une lutte ardente et efficace contre l'envahisseur nazi, vous vous dressez courageusement contre les hitlériens et les traîtres à leur solde. Vous manifestez par tous les moyens votre ferme volonté de résistance et votre confiance dans les destinées de votre pays.

989

2630 MRN, 1/33

Annexe n° 5 : Projets d'occupation des bâtiments publics, 4e et 18e arrondissements, août 1944[2631]

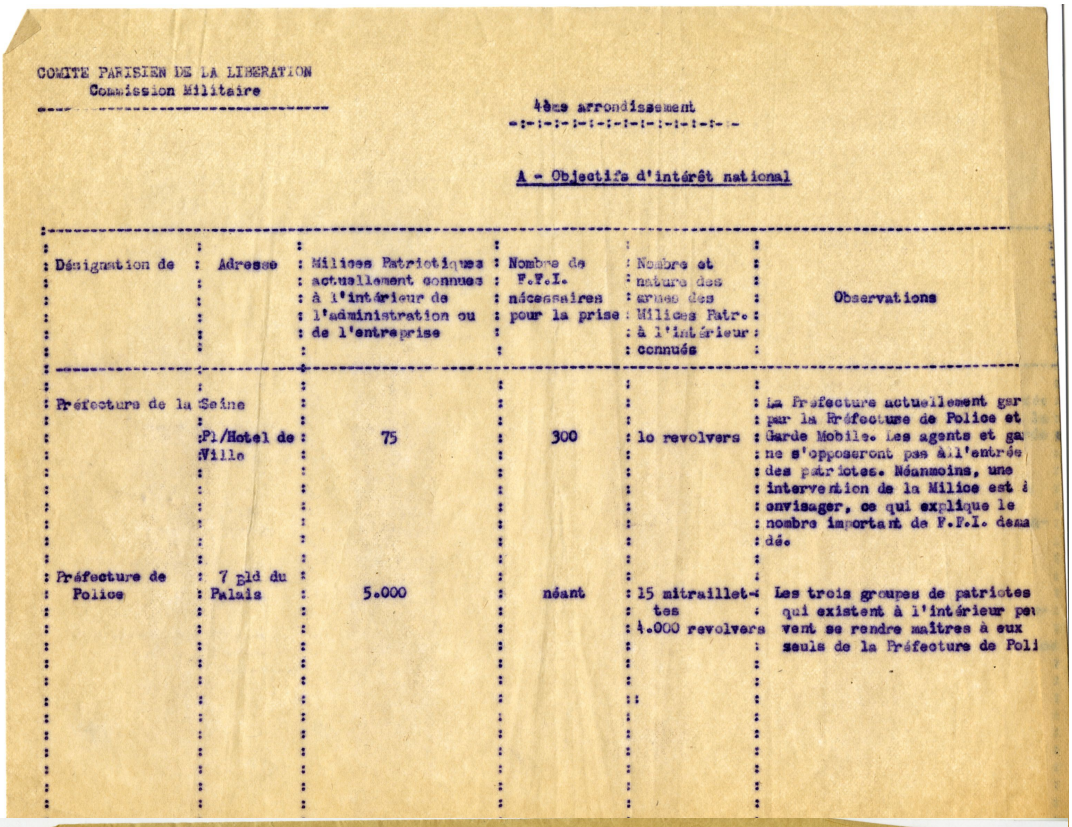

COMITE PARISIEN DE LA LIBERATION
Commission Militaire

4ème arrondissement

A - Objectifs d'intérêt national

Désignation de	Adresse	Milices Patriotiques actuellement connues à l'intérieur de l'administration ou de l'entreprise	Nombre de F.F.I. nécessaires pour la prise	Nombre et nature des armes des Milices Patr. à l'intérieur connues	Observations
Préfecture de la Seine	Pl./Hotel de Ville	75	300	10 revolvers	La Préfecture actuellement gar par la Préfecture de Police et Garde Mobile. Les agents et ga ne s'opposeront pas à l'entrée des patriotes. Néanmoins, une intervention de la Milice est à envisager, ce qui explique le nombre important de F.F.I. dema dé.
Préfecture de Police	7 bld du Palais	5.000	néant	15 mitraillet-tes 4.000 revolvers	Les trois groupes de patriotes qui existent à l'intérieur peu vent se rendre maîtres à eux seuls de la Préfecture de Poli

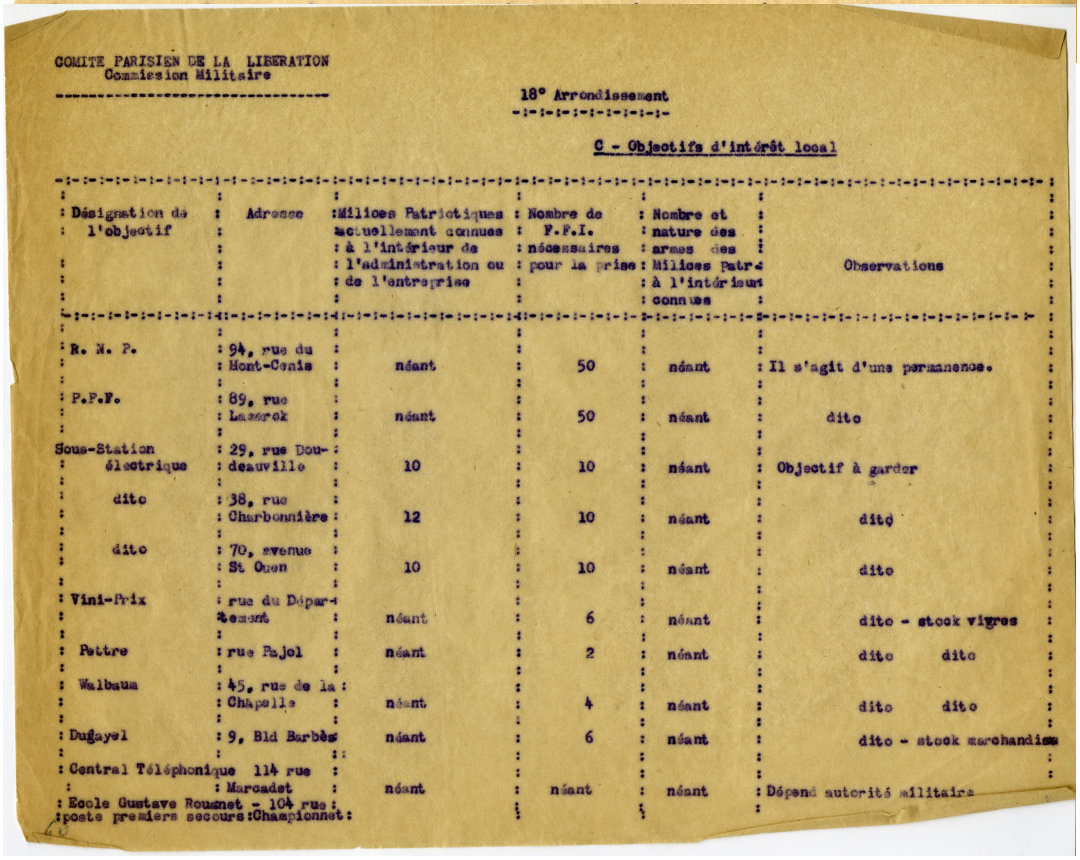

COMITE PARISIEN DE LA LIBERATION
Commission Militaire

18e Arrondissement

C - Objectifs d'intérêt local

Désignation de l'objectif	Adresse	Milices Patriotiques actuellement connues à l'intérieur de l'administration ou de l'entreprise	Nombre de F.F.I. nécessaires pour la prise	Nombre et nature des armes des Milices Patr. à l'intérieur connues	Observations
R. N. P.	94, rue du Mont-Cenis	néant	50	néant	Il s'agit d'une permanence.
P.F.F.	89, rue Lazerak	néant	50	néant	dito
Sous-Station électrique	29, rue Dou-deauville	10	10	néant	Objectif à garder
dito	38, rue Charbonnière	12	10	néant	dito
dito	70, avenue St Ouen	10	10	néant	dito
Vini-Prix	rue du Départ-ement	néant	6	néant	dito - stock vivres
Pettre	rue Pajol	néant	2	néant	dito dito
Walbaum	45, rue de la Chapelle	néant	4	néant	dito dito
Dugayel	9, Bld Barbès	néant	6	néant	dito - stock marchandises
Central Téléphonique	114 rue Marcadet	néant	néant	néant	Dépend autorité militaire
Ecole Gustave Rousnet - poste premiers secours	104 rue Championnet				

2631 MRN, 12/114

Annexe n°6 : Brouillon du texte du CPL demandant la reprise des combattants après la trêve, 21 août 1944[2632]

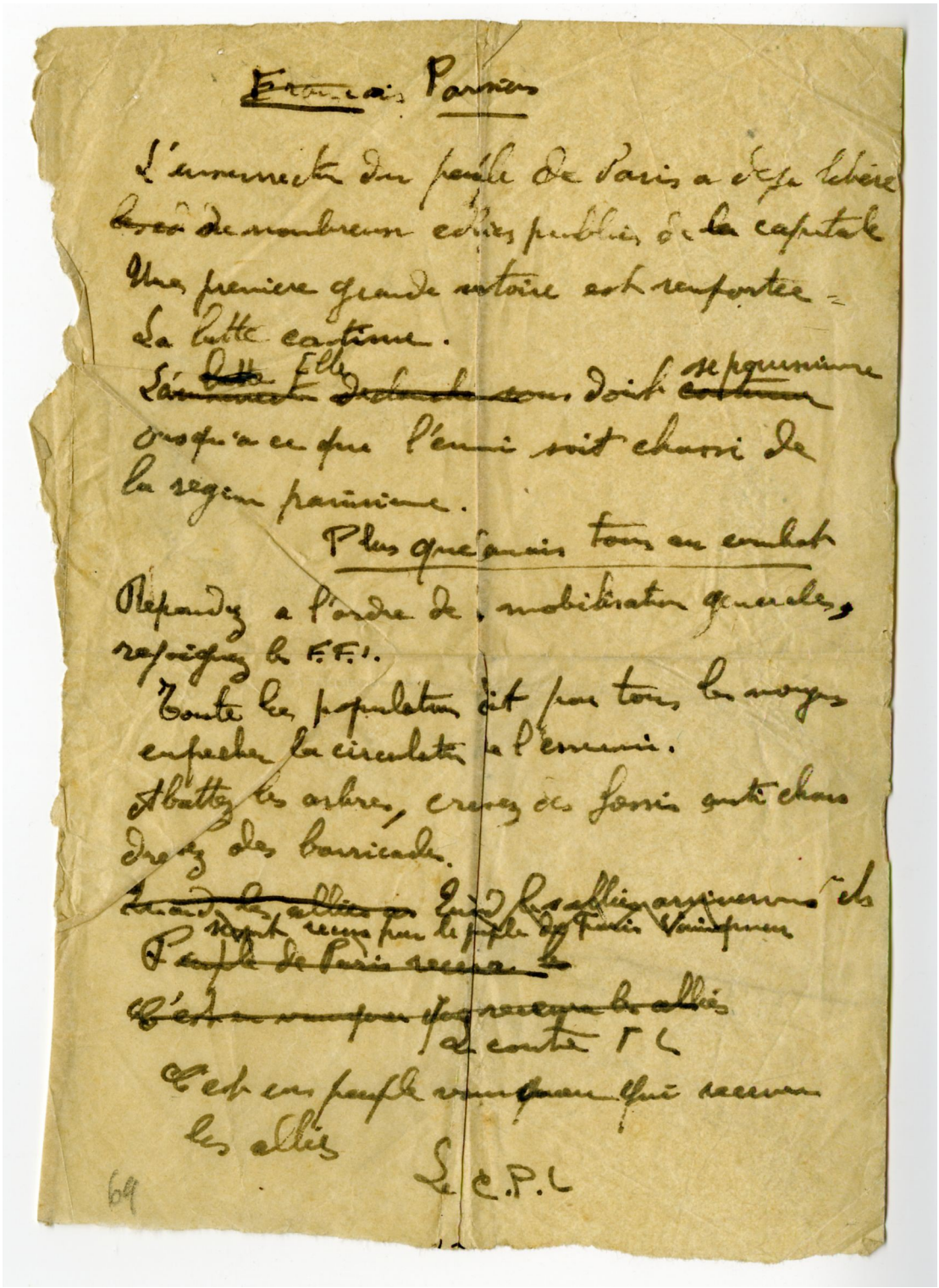

Français Parisiens

L'insurrection du peuple de Paris a déjà libéré ~~les~~ de nombreux édifices publics de la capitale

Une première grande victoire est remportée =

La lutte continue.

~~L'insurrection déclenchée~~ Elle ~~sous~~ doit ~~continuer~~ se poursuivre

Jusqu'à ce que l'ennemi soit chassé de la région parisienne.

Plus que jamais tous au combat

Répondez à l'ordre de mobilisation générale, rejoignez les F.F.I.

Toute la population doit par tous les moyens empêcher la circulation de l'ennemi.

Abattez les arbres, creusez des fossés anti-chars dressez des barricades.

~~Quand les alliés~~ Quand les alliés arriveront ils seront reçus par le peuple de Paris vainqueur

~~Peuple de Paris recevra les~~

~~C'est un vainqueur qui recevra les alliés~~

Le contre P L

C'est un peuple vainqueur qui recevra les alliés

Le C.P.L

69

2632 MRN, 14/ATOL/1

Annexe n°7 : Exemples de messages téléphoniques reçues à l'Hôtel de ville. Août 1944[2633]

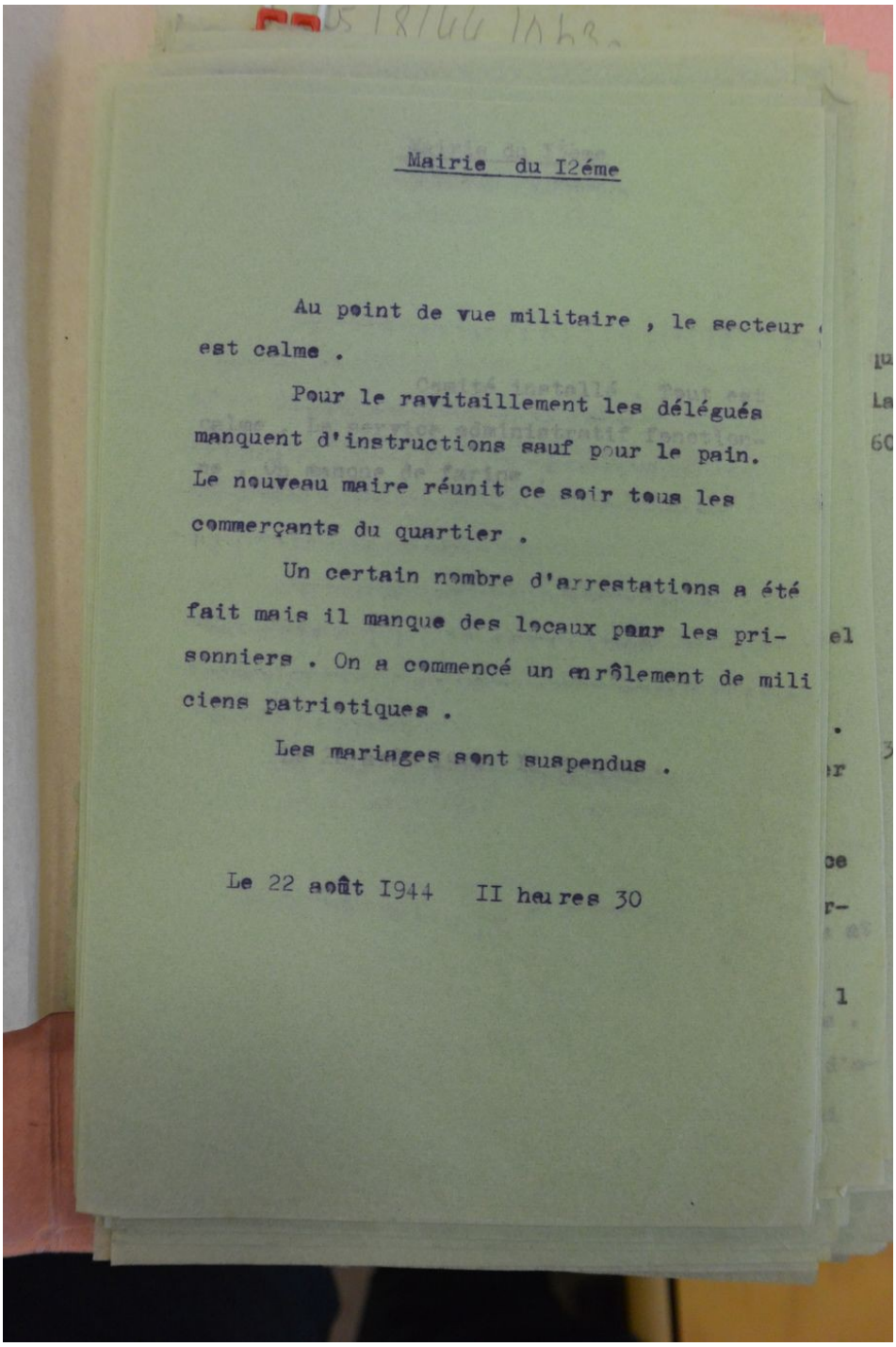

Mairie du I2éme

Au point de vue militaire , le secteur est calme .

Pour le ravitaillement les délégués manquent d'instructions sauf pour le pain. Le nouveau maire réunit ce soir tous les commerçants du quartier .

Un certain nombre d'arrestations a été fait mais il manque des locaux pour les prisonniers . On a commencé un enrôlement de miliciens patriotiques .

Les mariages sont suspendus .

Le 22 août I944 II heures 30

2633 IHTP, Fonds Alekan Massé, Fiches téléphoniques provenant de l'Hôtel de ville

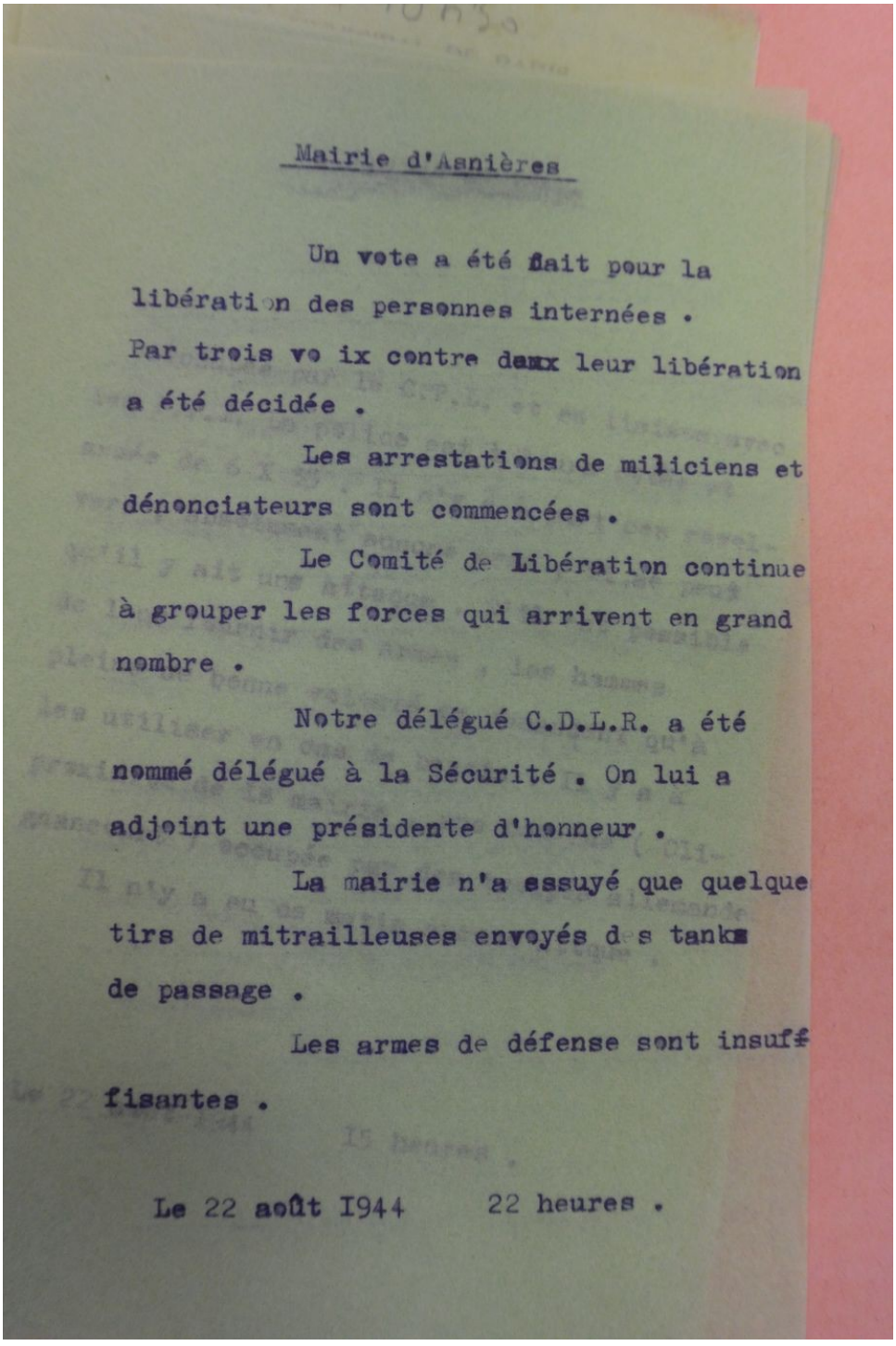

Mairie d'Asnières

Un vote a été fait pour la libération des personnes internées . Par trois vo ix contre deux leur libération a été décidée .

Les arrestations de miliciens et dénonciateurs sont commencées .

Le Comité de Libération continue à grouper les forces qui arrivent en grand nombre .

Notre délégué C.D.L.R. a été nommé délégué à la Sécurité . On lui a adjoint une présidente d'honneur .

La mairie n'a essuyé que quelque tirs de mitrailleuses envoyés d s tanks de passage .

Les armes de défense sont insuffisantes .

Le 22 août I944 22 heures .

Annexe n°8 : La libération des mairies d'arrondissements

La libération des mairies d'arrondissements			
Arrondissements	Date de l'occupation de la mairie par la Résistance	Organigramme du CLL	Composition du CLL (mention si le CLL a été constitué au moment de l'occupation de la mairie)
1er arr.		Président : Paul Massebiau (Libération-Nord)	CDLR : Suzanne Laurant (28 ans, secrétaire) FN : Louis Baudoin FN (modéré[2634]) : Marcel Dupuy (39 ans, régisseur à la comédie Française) Libération-Nord : Paul Massebiau PC : Georges Dodard (49 ans, employé PTT) UDS : Louis Larbalestier (41 ans, comptable)
2e arr.	20 août à 9 heures[2635]	Président : Joseph Domerego (Union des syndicats) Vice-président : Adrien Rey-Golliet (parti radical)	CDLR : Jules Delrieu (45 ans, médecin), devient membre le 25 août 1944 OCM Édouard Maurice Lemaire (60 ans industriel) PC : Joachim Barrière (contrôleur principal des PTT) parti radical : Adrien Rey-Golliet (75 ans, inspecteur principal honoraire EP) UDS : Joseph Domerego (34 ans, PTT) UFF : Paule Noailly (44 ans, employée) devient membre le 28 août M. Ablon est chef de district de ravitaillement
3e arr.	[21 août][2636]	Président : Pierre Rodolphe (Front national)	FN (PC) : Pierre Rodolphe (36 ans, agent technique : Pseudo : Richard) Libération : François Rousseau (cabinet de vente de fonds) MLN : Robert Pindon (56 ans, journaliste) PC : Émile Got (46 ans musicien) UFF : Alice Cavex (52 ans, infirmière)
4e arr.	19 août au matin	Président : Jean Mouly (SFIO)	CFTC : Lucien Thenier (27 ans, représentant) FN : Joseph Ferdinand Artois (Agent technique) MLN/MNPGD : André Gausson (45 ans, peintre décorateur) SFIO Jean Mouly (51 ans, retraité) PC : Camille Porcheron
5e arr.	20 août à 17 heures	Président : Roger Pellieux (Front national)	FN (modéré) : Roger Pellieux (36 ans, Ingénieur) Libération : Paul Colliette (66 ans, employé)OCM : Jean Guillier (55 ans, employé de commerce) PC : Max Garnier SFIO/CDLR ; Raymond Pédrot (31 ans, Instituteur) PC/UDS : Édouard Bernier (56 ans, pâtissier)

2634 Certains membres des CLL qui y représentent un mouvement de résistance sont également membres d'un parti politique faisant également partie des organisations membres du CPL et des CLL. Quand cela était possible, nous l'avons précisé. Pour le FN, mouvement pluriel dont les membres peuvent avoir des sensibilités politiques très différentes, nous avons essayé, dans la mesure du possible, d'indiquer celles-ci. Pour Marcel Dupuy AP 10114/64/5 9 Rapport à Monsieur le ministre de l'intérieur, 10 février 1945, désignation des maires et adjoints du 1er arrondissement

2635 Le CLL est en place le 21 août 1944, d'après AP 10114/64/5 9 Liste des maires et des maires-adjoints des arrondissements de Paris, 1/12/45, 2e arrondissement

2636 AP 10114/64/5 9 Liste des maires et des maires-adjoints des arrondissements de Paris, 1/12/45, 3e arrondissement. La date de prise de fonction du CLL qui est indiquée dans ce document est le 19 août 1944.

La libération des mairies d'arrondissements			
Arrondissements	Date de l'occupation de la mairie par la Résistance	Organigramme du CLL	Composition du CLL (mention si le CLL a été constitué au moment de l'occupation de la mairie)
6e arr.	19/08/15	Président : Georges Mallet[2637] (Front national)	CDLR :Marc Boireau (44 ans, artiste peintre) FN (sympathisant communiste, catholique pratiquant) :Georges Mallet (26 ans, professeur, pseudonyme : Perron) Libération : Edmond Fleurant (49 ans, garagiste) OCM : René Bridoux (43 ans, Chef de service Librairie Colin) PC : Robert Vassoil (42 ans, directeur entreprise travaux publics) UDS : Alexis Polin (33 ans, chef de chantier)
7e arr.	19 août au soir	Président : Charles Avignon (Libération Nord)	CDLR : Jeanne Mathieu (34 ans, secrétaire) FN (PC) : André Lemaire, (44 ans, peintre en bâtiment) Libération : Charles Avignon (37 ans, sous-chef de bureau, ministère des pensions) OCM : Étienne de Véricourt (40 ans, médecin) PC : Robert Weibel (37 ans, chef monteur téléphone) UDS : René Geraldi (32 ans, contrôleur des PTT)
8e arr.	19/08/15	Président : Émile Moine (OCM)	CDLR : Alfred Filsjean (50 ans, expert administration douanes et domaines, pseudo : Jeanfils) FN : Roger Monnet (orientation politique inconnue) (38 ans, attaché compagnie des eaux, pseudo : Lucas) MLN : Paul Bertonneau OCM :Émile Moine (36 ans, ingénieur, pseudo : Henri) PC : Charles Cussey (37 ans, Commis principal, compagnie générale des Eaux, pseudo : Maxime) UDS : Gabriel Morley (pseudo Gaby) « Plusieurs autres organisations se présentent. Les problèmes se posent pour savoir s'il faut les intégrer au mouvement ».
9e arr.	19 août à 9h45[2638]	Président : Maurice Fontaine (Front national)	CDLR Lucienne Didner (31 ans, avocate) FN (modéré) : Maurice Fontaine (33 ans, chef de service assurances sociales, pseudo : Edmond) Libération : Aimé Texier PC : Roger Bordet SFIO : M. Sicard (dans une note téléphonique du 23 août, il n'est pas mentionné dans la composition du CLL) UDS : M. Vaugon
10e arr.	19 août à 10h30[2639]	Président : Henri Grimouille (UDS) Vice-président : Maurice Nel (OCM)	CDLR : Léon Jean Demoulin (56 ans, directeur d'école) FN (orientation politique inconnue) : Adelin Zanca (30 ans, directeur commercial) Libération : André Allard (49 ans, chef de bureau principal,

2637 AP 10114/64/5 9 Désignation des Maire et Adjoints du 6e arrondissement, 10 février 1945 : « Le maire, Georges Mallet, membre du Front national et catholique pratiquant, était particulièrement recommandé par le Chanoine Lancrenon, membre du Comité parisien de la libération ».

2638 D'après la préfecture de la Seine, la prise de fonction officielle du CLL a eu lieu le 20 août (AP 10114/64/5 9 Liste des maires et des maires-adjoints des arrondissements de Paris, 1/12/45, 9e arrondissement)

2639 D'après la préfecture de la Seine, la prise de fonction officielle du CLL a eu lieu le 20 août (AP 10114/64/5 9 Liste des maires et des maires-adjoints des arrondissements de Paris, 1/12/45, 10e arrondissement)

La libération des mairies d'arrondissements			
Arrondissements	Date de l'occupation de la mairie par la Résistance	Organigramme du CLL	Composition du CLL (mention si le CLL a été constitué au moment de l'occupation de la mairie)
		Henri Vidal et Adelin Zanca : responsables du ravitaillement et de l'organisation de la mairie	SNCF) OCM : Maurice Nel (54 ans, commerçant) PC : Henri Vidal (50 ans, Retraité des PTT) SFIO : Ange Bastianaggi (39 ans, industriel) UDS : Henri Grimouille (36 ans, professeur)
11e arr.	20/08/15	Président : François Bonneric (parti communiste)	CDLR : Lucien Angstmann (35 ans, typographe) FN (PC) : Albert Rouaux, (43 ans, mécanicien) FUJP (PC) : Jean Veyrac (31 ans, cartonnier) Libération : René Mouvier (43 ans, négociant) PC : François Bonneric (51 ans, architecte) parti radical : Louis Tabary (66 ans, industriel) UDS : Jean-Pierre Madec (34 ans, fraiseur) UFF : Clara Bonte (63 ans, sans profession)
12e arr.	19 août à 15 heures[2640]	Président : Marcel Wizenne (parti communiste) Vice-président : Maurice Gautier (Libération/SFIO)	CDLR : Marcel Malbosc (27 ans, contrôleur principal « cont. Ind. », pseudo : Jacques) FN (PC) : Vincent Guillo (43 ans, employé assistance publique) Libération Nord/SFIO : Pierre Darzacq (45 ans, expert comptable) Libération Nord/SFIO : Maurice Gautier (39 ans, employé à la préfecture de la Seine) PC : Marcel Wizenne (43 ans, employé assistance publique, pseudo : Georges) UDS : Joseph Rubenstein (36 ans, tapissier : pseudo : Rubis)
13e arr.	19 août dans l'après-midi[2641]	Président : Ernest Phalippoux (Union des syndicats)	CDLR : Adrien Cart FN (PC) : Charles Bitterolf (44 ans, électricien) Libération : Louis Janaud (53 ans, médecin, pseudo : Guérin) OCM : Charles Staffer PC : Gabriel Jaffres (pseudo Geoffroy) UDS : Ernest Phalippoux (43 ans, facteur) UFF : Simon Lecluze (25 ans, employée de bureau)
14e arr.	19 août à 16 heures[2642]	Président : Roger Morel, parti communiste	CDLR : Maurice Pressouyre (contrôleur des PTT) FN/PC : Georges Divent (47, contrôleur principal des contributions indirectes) Libération Marcel Maupoint (47 ans, professeur) OCM : Robert Prangey (Chef comptable) PC : Roger Morel (35 ans, employé d'assurances) UDS/PC Roger Chatrefou (33 ans, ajusteur) UFF Paulette Mariette (34 ans, brocheuse)
15e arr.	19 août à 11h30[2643]	René Ducrotoy (parti communiste)	CDLR : Jean-Victor Dulac (Pseudo : Estigoy/Estigoin) FN (PC) : Louis Camin (39 ans, papetier)

2640 D'après la préfecture de la Seine, la prise de fonction officielle du CLL a eu lieu le 20 août (AP 10114/64/5 9 Liste des maires et des maires-adjoints des arrondissements de Paris, 1/12/45, 12e arrondissement)

2641 D'après la préfecture de la Seine, la prise de fonction officielle du CLL a eu lieu le 20 août (AP 10114/64/5 9 Liste des maires et des maires-adjoints des arrondissements de Paris, 1/12/45, 13e arrondissement)

2642 D'après la préfecture de la Seine, la prise de fonction officielle du CLL a eu lieu le 20 août (AP 10114/64/5 9 Liste des maires et des maires-adjoints des arrondissements de Paris, 1/12/45, 14e arrondissement)

2643 D'après la préfecture de la Seine, la prise de fonction officielle du CLL a eu lieu le 20 août (AP 10114/64/5

La libération des mairies d'arrondissements			
Arrondissements	Date de l'occupation de la mairie par la Résistance	Organigramme du CLL	Composition du CLL (mention si le CLL a été constitué au moment de l'occupation de la mairie)
			MLN (ancienne municipalité, nommé le 27 septembre 1941) : Émile Larbitret (51 ans, entrepreneur maçonnerie) MLN : Daniel Haas OCM : Jean Rantien (38 ans, chef de bureau ministère du travail) PC : René Ducrotoy (42 ans, contrôleur technique SNCF) SFIO :Paul Pansu (43 ans, employé) UDS : Gabriel Dalmau UFF : Georgette Achap (25 ans, employée auxiliaire préfecture de la Seine)
16e arr.	18 août à 21 heures par des FFI[2644]	Président : Gabriel Warluzel (CDLR) Dans les réponses au questionnaire du CPL, un organigramme mentionne les pseudonymes uniquement, sans possibilités de trouver des correspondances, autre que pour Gabriel Warluzel, dit Langlois : Président : Langlois Commandant FFI : Ce Lefay [Lefait] Administration générale :Dumaine Coordination administrative : Solot Adjoint général : Vessières Liaison : Souletis Informations : Robert	CDLLV Édouard Attali (57 ans, ingénieur des mines) CDLR : Gabriel Warluzel (pseudo : Langlois) Démocrates chrétiens : Jean-Jacques Juglas FN (PC) Alix Guereau (50 ans, chef de groupe projeteur) Libération André Pontet (46 ans, costumier) OCM Pierre Heeley (37 ans, ingénieur) PC Raoul Desnues (34 ans, ébéniste)UDS Jules Guieysse (52 ans, instituteur)
17e arr.	18 août à 20 heures par des FFI	Président (à parti du 24 août) : Eugène Grésillon (Front national) L'organigramme du CLL du 17e est très flou. Entre le 23 et le 24 août, d'après les renseignement téléphonés à l'hôtel de ville, la	Composition d'après une note du 24 août : FN : Eugène Grésillon Résistance : Pol Leclerc CDLR : Jean Oestreicher[2645] FN : M. Roy FN : M. Grimaldi PC : André Abbaye UDS : Robert Larue

9 Liste des maires et des maires-adjoints des arrondissements de Paris, 1/12/45, 15e arrondissement).

2644 D'après la préfecture de la Seine, la prise de fonction officielle du CLL a eu lieu le 20 août (AP 10114/64/5 9 Liste des maires et des maires-adjoints des arrondissements de Paris, 1/12/45, 16e arrondissement).

2645 Jean Oestreicher (Paris, 1913-Paris, 1944) est membre du comité de libération du 17e, chargé de l'épuration. Le 20 août au soir, il disparaît lors d'un trajet entre la mairie du 17e et le domicile de ses beaux-parents, avenue Parmentier. Sa mention dans la composition du CLL du 17e s'explique par le fait que son corps n'a pas été retrouvé. (http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article124266, notice OESTREICHER Jean, Jacques dit REMONTET Jean , version mise en ligne le 30 novembre 2010, consulté le 20 août 2014)

La libération des mairies d'arrondissements			
Arrondissements	Date de l'occupation de la mairie par la Résistance	Organigramme du CLL	Composition du CLL (mention si le CLL a été constitué au moment de l'occupation de la mairie)
		composition change très largement, et ces deux assemblées diffèrent sensiblement de la composition du CLL au moment L'organigramme du CLL au 23 est le suivant : Président : Libération Vice-président : PC Secrétaire : PS Secrétaire adjoint : Résistance (MLN) Trésorier : CGT	Composition d'après une note de la préfecture de la Seine CDLLV : Pol Leclerc CDLR : Jean-Baptiste Loubet (46 ans, professeur) Démocrates chrétiens : Georges Monmarché FN (PC) : Eugène Grésillon, (66 ans, ingénieur) PC : André Abbaye (37 ans, menuisier) parti radical : Pierre Grosclaude (45 ans, professeur agrégé) UFF : Irène Fillatre (39 ans, couturière) UDS : Robert Larue (31 ans, directeur coopérative)
18e arr.	19 août[2646]	Président : Arthur Becquart (Front national) Vice-président : Maurice Pouvrasseau (OCM), le 23 août puis Odilon Arrighi le 24 août.	CDLR : M. Ioffé[2647] FN (PC) : Arthur Becquart (Front national) Libération : Gaston Gévaudan PC : Odilon Arrighi (54 ans, musicien, pseudo : Alva) OCM : Maurice Pouvrasseau (54 ans, juriste, journaliste) UDS : Marcel Mouton (37 ans, SCNF) UFF : Pauline Timbaud (38 ans, mécanicienne en chaussures, femme de JP)
19e arr.	19 août[2648]	Président : Gabriel Pioro (Front national)	CDLR : André Thirion (Actuaire, chef du service retraite de la France mutualiste) FN (PC) : Gabriel Pioro (46 ans, Professeur d'histoire) Libération : Paul Verneyras (négociant) OCM : Marcel Bour (46 ans, industriel) PC : Gaston Mayou (43 ans, manutentionnaire) parti radical : Léonce Bloch (61 ans, industriel) UDS : Georges Badas UFF : Marie Gentil (36 ans, couturière)
20e arr.	19 août à 11h15[2649]	Le premier président du CLL est Auguste Souchet (Front national), qui cède ensuite sa place à Raymond Bossus (parti communiste)	CDLR : Henri Dillot (31 ans, professeur) FN (PC) : Auguste Souchet (56 ans, mécanicien linotype) PC : Raymond Bossus PC : Gabriel Citerne parti radical : Jean-Pierre Leguet (43 ans, artisan) UFF : Simone Boisson (35 ans, Infirmière)

2646 D'après la préfecture de la Seine, la prise de fonction officielle du CLL a eu lieu le 20 août (AP 10114/64/5 9 Liste des maires et des maires-adjoints des arrondissements de Paris, 1/12/45, 18e arrondissement)

2647 Le délégué CDLR ne figure pas dans les listes de la préfecture de la Seine (AP 101/78/1 1 Liste des présidents des comités de libération adjoints faisant fonction de maires de Paris au lendemain de la libération de Paris, 19-20 août 1944, s.d.) mais est nommé dans les fiches téléphoniques de l'Hôtel de ville (IHTP,) et dans les archives de Pierre Alekan (MLM,)

2648 D'après la préfecture de la Seine, la prise de fonction officielle du CLL a eu lieu le 20 août (AP 10114/64/5 9 Liste des maires et des maires-adjoints des arrondissements de Paris, 1/12/45, 19e arrondissement)

2649 D'après la préfecture de la Seine, la prise de fonction officielle du CLL a eu lieu le 20 août (AP 10114/64/5 9 Liste des maires et des maires-adjoints des arrondissements de Paris, 1/12/45, 20e arrondissement)

Annexe n°9 : La Libération des communes de banlieue[2650]

Libération des communes de banlieue				
Communes	Date de l'occupation de la mairie par la Résistance	Attaques allemandes, combats et incidents	Président du CLL	Composition du CLL (mention si le CLL a été constitué au moment de l'occupation de la mairie)
Alfortville			Eugène Gauchard (PC, ancien conseiller municipal	Eugène Gauchard (PC), Dr Colle (MLN), M. Morisson
Antony				
Arcueil				
Asnières	22 août, mais évacuée peu après.			
Aubervilliers		Le 20 août, la mairie est attaquée. Le 22 août, la maire est à nouveau attaquée (6 morts allemands)		
Bagneux	19 août, 17 heures		Henri Doré, Communiste	
Bagnolet	19 août, 12h15		Alphonse Delavois (PC, adjoint au maire jusqu'en 1939), en attendant le retour de l'ancien maire communiste, Paul Coudert	PC : Pierre Vassevière (employé communal) OCM : Henri Bernard (secrétaire général de mairie) FN : Julien Lesage (chef comptable) CDLR : Emile de Souter (monteur en chaussures) UDS : Charles Bourlaud (métallurgiste), puis Jean Robert le 22 août Milices patriotiques : Marcel Guillemet (boulanger), puis Marcel Renault le 22 août Libération : René Rouffe Anciens élus : Alphonse Delavois, Eugène Haultecoeur, Pierre Bellanger (tous trois PC).
Bobigny			André-Louis Séguin, FN	
Bois-Colombes	19 août, 8 heures			Le CLL est ainsi constitué : MLN, FTP, FN, Libé Muelle, dit Hubert, est le président du CLL. Avec Monnereau et Bernard, ils occupent la mairie le 19 à 8 heures du matin : le maire, Mr Fillon, est coopératif.
Bondy	18 août		M. Olivier est désigné	Olivier, Lotti (FN)

2650 Nous n'avons pu retrouver des informations précises pour toutes les communes de l'ancienne Seine quant à l'occupation de la mairie et la composition du CLL. Les lignes vides de ce tableau en attestent.

Libération des communes de banlieue				
Communes	Date de l'occupation de la mairie par la Résistance	Attaques allemandes, combats et incidents	Président du CLL	Composition du CLL (mention si le CLL a été constitué au moment de l'occupation de la mairie)
			président de la délégation municipale provisoire le 26 août	
Bonneuil-sur-Marne				
Boulogne-Billancourt	21 août			
Bourg-la-Reine				
Bry-sur-Marne				
Cachan				
Champigny-sur-Marne	22 août			Un CLL se constitue à la mairie le 22 août, sous la présidence de Guy Nervet, de CDLR. Les autres membres sont les délégués des organisations proches du parti communiste (en plus du PC, l'UDS, les FUJP, Le FN, les veuves de guerre, les prisonniers, l'UFF). Libération et la SFIO, des organisations très bien implantées dans la commune, ont refusé de rester siéger à la mairie pour des raisons de sécurité. Paul Amédée, dit Paulan, artiste dramatique, Parti Communiste, PC Raymond Biaudet, électricien, UDS Emile Courtin, représentant, FN Lucien Bril, Caissier, FUJP Olga Kriegel, cloueuse, Veuves de Guerre Guy Nervet, Pharmacien, CDLR Louis Pasquier, Correspondant de la BDF, Prisonniers Charlotte Pirolley, UFF Nervet est élu président (est apparemment le seul non communiste), Amédée est vice-président, Emile Courtin est nommé secrétaire de la DS provisoire Le 24 août 1944, Libération et le PS acceptent de participer : représentés par Robert Dorel et Jean Merlane
Charenton				
Châtenay-Malabry			Gaston Richet (SFIO, Libération-Nord, maire)	

Libération des communes de banlieue				
Communes	Date de l'occupation de la mairie par la Résistance	Attaques allemandes, combats et incidents	Président du CLL	Composition du CLL (mention si le CLL a été constitué au moment de l'occupation de la mairie)
Châtillon	19/08/15		William Henry (FN, secrétaire de mairie)	
Chevilly-Larue	22 août		Paul Hochart (CFC)	
Choisy-le-Roi	[20 août]			
Clamart	19 août		René Poncelet (PC, ancien conseiller municipal jusqu'en 1939)	CDLR, PS, FN, UD, Libé, OCM, groupe des ardents, PC, UFF, parti radical, premier adjoint
Clichy	19 août (évacuée le soir), à nouveau le lendemain		M. Bacquet (Pseudo Dugrain)	Marie Bréchet (UFF) Le CLL siège en continu à partir du 20.
Colombes	22 août	Le 20 août, à 18 heures, la mairie est occupée par les Allemands	Aucun accord n'est trouvé pour désigner le président du CLL. Deux candidats sont face à face : M. Boussuge (PC) et M. Boyer (SFIO, Libération-Nord)	PC, UD, mouvement des prisonniers, Libération, MLN, FTP, FN
Courbevoie		Le 21 août à 15h50, les Allemands ouvrent le feu sur la foule devant l'hôtel de ville		
Créteil	22 août 15h			Le président du CLL est M. Aldebert, du PS, et le CLL est composé de l'UDS, des FTP, du MLN ? De la CFTC, de l'UFF, du PC, du FN et de Libération.
Drancy	24 août		G. Roulaud (ancien conseiller municipal communiste) est désigné le 19 août	
Dugny[2651]		La commune est libérée par l'armée américaine. le 27 août		
Épinay-sur-Seine	19 août au matin, par des FTP. Le 23 août par		André Clément, FN	

2651 Cette commune, sur laquelle l'aéroport du Bourget est en grande partie implantée, est très durement touchée par un bombardement le 16 août 1943, qui détruit le centre ville, et à la suite duquel la commune est presque entièrement évacuée. Du fait de ces circonstances particulières, un CLL n'a pas pu se mettre en place et la libération a été exclusivement le fait des armées régulières. Joël CLESSE et Sylvie ZAIDMAN, *La Résistance en Seine-Saint-Denis, 1940-1944*, *op. cit.*, p. 394.

Libération des communes de banlieue				
Communes	Date de l'occupation de la mairie par la Résistance	Attaques allemandes, combats et incidents	Président du CLL	Composition du CLL (mention si le CLL a été constitué au moment de l'occupation de la mairie)
	le CLL			
Fontenay-aux-Roses				
Fontenay-sous-Bois				
Fresnes	24 août			
Gennevilliers	19 août			
Gentilly				
Issy	19 août			
Ivry				
Joinville-le-Pont	Robert Deloche et des FTP occupent la mairie de Joinville-le-Pont le 20 août.			
L'Haÿ-les-Roses				
La Courneuve	19 août		M. Leclercq, ancien adjoint au maire maintenu par Vichy, le 24 août	
La Garenne-Colombes	19 août			
Le Bourget	21 août, par des groupes de Libération-Nord et CDLR	Le 25 août, l'hôtel de ville est incendié.	Maurice Drouard (Libération-Nord)	Maurice Drouard. M. Terrible
le Kremlin-Bicêtre				
Le Perreux	19/08/15	19 août dans l'après-midi, trois morts		
Le Pré-Saint Gervais	21 août, par David Rosenfeld et quatre autres personnes		Henri Leroy, Front national	
Levallois				
Les Lilas	17 août		David Rosenfeld, FN	
Les Pavillons-sous-Bois	23 août		M. Delphien, le 22 août. L'ancien maire, M. Espiard, est	Le 1er août : PC, UDS, FN, Libération, SFIO

Libération des communes de banlieue				
Communes	Date de l'occupation de la mairie par la Résistance	Attaques allemandes, combats et incidents	Président du CLL	Composition du CLL (mention si le CLL a été constitué au moment de l'occupation de la mairie)
			maintenu provisoirement dans ses fonctions	
L'Île-Saint Denis	20 août		Henri Bulliard, LIbération-Nord	
Maisons-Alfort				
Malakoff	19 août			
Montreuil	18 août	Le 18 août à partir de 18 heures, la mairie est attaquée. Dans la soirée, elle est évacuée brièvement.	M. Wojlung (FN). M. Poupard, ancien conseiller municipal, est désigné maire le 21 août. La délégation municipale est présentée à la population le 23 août.	
Montrouge		La mairie est le siège de la Kreiskommandantur	Marc Delauzun, PS.	
Nanterre		Le 20 août, Raymond Barbet tente de prendre la parole au balcon de la mairie, mais s'enfuit devant l'arrivée des Allemands. Il prolonge l'éloge funèbre de Louis Meunier, jeune FTP tué la veille, le 21 août	Raymond Barbet, l'ancien maire, reprend vite sa place.	
Neuilly-sur-Seine	19 août, puis le 23 août	Attaquée par les Allemands le 19 août à 15 heures. Un dur combat est mené et les Allemands occupent le bâtiment en début soirée,		Le 2e et le 3e adjoints sont des résistants.
Nogent-sur-Marne				Marcel Kostelnhack, Front National, conseiller municipal
Noisy-le-Sec	19 août, par des FFI-FTP	Le 20 août, les Allemands exigent le retrait du drapeau de la mairie. Ils emmènent le secrétaire de mairie en otage.	M. Hannappe, Libération-Nord, puis Henri Quatremaire, PC, le 26 août	

Libération des communes de banlieue				
Communes	Date de l'occupation de la mairie par la Résistance	Attaques allemandes, combats et incidents	Président du CLL	Composition du CLL (mention si le CLL a été constitué au moment de l'occupation de la mairie)
Orly				
Pantin	20 août, par des FTP	Le 21 août, les Allemands brûlent le drapeau hissé sur la mairie. Ils exigent dix otages. Charles Bertrand, le président du CLL se propose. Sept sont libérés dans la soirée, mais les trois derniers, dont le président du CLL, ne sont relâchés que le 24 août.	Charles Bertrand, FN	
Pierrefitte-sur-Seine	Le 20 août par les FFI. Le drapeau avait été hissé la veille.		Le 22 août, Raymond Picard est désigné président de la délégation municipale provisoire.	
Plessis-Robinson	21 août		Docteur Pierre Bailly	
Puteaux				
Romainville	19 août		M. Tessier, Libération Nord, en attendant le retour de l'ancien maire communiste Pierre Kerautret, qui revient le 26 août.	
Rosny-sous-Bois	20 août		René Cabis (PC)	FN, PC, Libération-nord, CDLR, UDS
Rungis				
Saint-Denis	20 août à 8 heures	Le 20 août, peu après l'occupation de la mairie. Six otages sont capturés. La mairie est occupée à nouveau le 21 août.		Une délégation municipale est élu par acclamation le 28 août. Auguste Gillot en devient le président.
Saint-Mandé				
Saint-Maur	21 août			La délégation est composé de Jean le Trocquer, de Libération, qui en est le président, de M. Diebold du PC, Noaro de la SFIO, Florent de CDLR, Monville des FTP, Faudry du FN, Beau des démocrates chrétiens, Loiseaux de l'union des syndicats et Mme Moncade de l'OCM.

Libération des communes de banlieue				
Communes	Date de l'occupation de la mairie par la Résistance	Attaques allemandes, combats et incidents	Président du CLL	Composition du CLL (mention si le CLL a été constitué au moment de l'occupation de la mairie)
Saint-Maurice				
Saint-Ouen	19 août après-midi		M. Paradis. Le capitaine Glarner est désigné président de la délégation municipale. Après son arrestation et son exécution, le 20 août, il est remplacé par M. Bacco, de Libération-Nord	
Sceaux			Le CLL est installé le 25 août	
Stains	19 août, vers 6 heures du matin, par des FFI et des FTP	Le 19 août, vers 10 heures. Un mort FFI		Un comité de salut public est mis en place, le 28 août, présidé par Alex, remplacé le 30 août par un CLL présidé par Louis Bordes (PC).
Suresnes			Le CLL est mis en place le 20 août	
Thiais	[20 août]			
Vanves	19 août, 13h30		Albert Pellegeay (FN)	Albert Pellegeay (FN) Roger Pinault (UDS) et Philippe Magnen (PC)
Villejuif				
Villemomble	21 août, vers 8 heures	Des convois allemands sont attaqués. La mairie est évacuée le 21 août vers 12 heures 45 pour éviter ces incidents. Elle est réoccupée le 24 août.	M. Hanra (CDLL)	Le 26 août, cinq membres de la délégation municipale, anciens conseils municipaux maintenus par Vichy se retirent, contestés par le FN.
Villeneuve-la-Garenne			Fernand Schwartz, le maire, reste à son poste	
Villetaneuse			Michel Franc, OCM	OCM : Michel Franc Libération : Pierre Boulet
Vincennes	21 août		Georges Lamouret	
Vitry-sur-Seine				

Annexe n°10 : Relevé des allocutions radiodiffusées des membres du CPL septembre 1944 – août 1945 (INA)

Notice	Intervenant	Titre et résumé	Date
PHD85008114	Général Eisenhower André Tollet	Discours d'Eisenhower et d'André Tollet, remise d'une plaque du grand quartier général des forces alliées à la ville de Paris.	08/09/44
PHD85012840	Georges Marrane	Les préoccupations du Comité parisien de la libération	01/09/44
PH802000660	Léo Hamon	La poursuite de l'épuration politique	19/11/44
PHD99101194	Léo Hamon	L'épuration	23/11/44
PH802000660	Marie-Hélène Lefaucheux	L'emprunt de la libération	24/11/44
PH802000661	André Tollet	Le ravitaillement de Paris en charbon	17/12/44
PHD99101203	André Tollet	Demande de camions pour ravitailler Paris en charbon	19/12/44
PHD85006845	Robert Ballanger (PCF, CDL de Seine-et-Oise)	Appel à la lutte, il faut être unis	31/12/44
PH804000522	Léo Hamon	La pénurie de gaz et d'électricité	28/01/45
PHD99100262	Léo Hamon	L'épuration parmi les dirigeants du métro et des autobus parisiens	07/02/45
	Léo Hamon	la mise sous séquestre des biens de la compagnie du gaz de Paris	10/02/45
PHD99100262	Roger Deniau	Le problème crucial du ravitaillement	11/02/45
PHD99100262	Roger Deniau	La réponse positive de Paul Ramadier, ministre du ravitaillement, et celle négative de René Mayer, ministre des transports, aux propositions du CPL d'amélioration des transports	22/02/45
PHD99100267	André Tollet	Dénonciation de l'incurie des services du ravitaillement et de complaisance envers les fauteurs de marché noir, toutes manifestations montrant que des vichyssois sont encore aux commandes	03/03/45
PHD99100267	Marie-Hélène Lefaucheux	La Haute-Vienne propose de recevoir 2000 enfants Parisiens	11/03/45
PHD99100267	Michel Monvoisin (Libération-Nord, CDL de Seine-et-Oise)	l'urgence du ravitaillement des armées en campagne	13/03/45
PHD99100267	Léo Hamon	Historique du CPL et de son action efficace, le passage de son autorité au conseil général de la Seine	15/03/45
PHD99100267	Armand Maynial-Obadia	Le service des réquisitions est placé sous l'autorité du ministre de la guerre, les contestations pour réquisition abusive d'appartements restent sans réponse, le pouvoir de réquisition devrait revenir aux seuls maires	18/03/45

Notice	Intervenant	Titre et résumé	Date
PHD99102424	André Le Trocquer Georges Marrane	La réinstallation du conseil municipal de Paris, le conseil général de la Seine succède au Comité parisien de la libération	22/03/45
PHD99100267	André Tollet	a mise en place du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris	24/03/45
PHD99100282	Robert Bétolaud	À la veille de la remise de la croix de la libération à la ville de Paris par le général de Gaulle, rappel des souffrances de l'occupation et de la libération de la capitale	01/04/45
PHD99100282	Armand Maynial-Obadia	Les prisonniers qui reviennent ont besoin d'un accueil plus chaleureux que celui qu'ils reçoivent	15/04/45
PHD99100282	Léo Hamon	Ouverture de la campagne électorale des élections municipales	22/04/45
PHD99100288	Michel Vandel (Union des syndicats, CDL de Seine-et-Oise)	Campagne électorale du CPL : Historique et significations du premier mai	01/05/45
PHD99100288	André Carrel	Campagne électorale du CPL : L'épuration nécessaire dans la région parisienne	03/05/45
PHD99100288	Marie Hélène Lefaucheux	Campagne électorale du CPL : Sa visite aux déportés dans les camps de concentration	12/05/45
PHD99100288	André Tollet	Campagne électorale du CPL : Commentaire indigné et détails sur la dureté de l'accueil réservé aux déportés, le secret sur leur retour, Pétain a été mieux traité qu'eux, la remise des déportés espagnols aux représentants de Franco	16/05/45
PHD99100288	André Tollet	Campagne électorale du CPL : Le retour des déportés syndicalistes	16/05/45
PHD99100346	Léo Hamon	L'effort de production indispensable pour permettre le redressement économique de la France, seul garant de sa grandeur ; le devoir d'informer la population sur les mesures mises en place, et les tâches urgentes à effectuer	03/06/45
PHD99100346	André Tollet	Ordre du jour des prochains états généraux de la Seine, le débat attendu sur la constitution et le statut de Paris ; la lutte contre les trusts	17/06/45
PHD99100366	Roger Deniau (au nom de la CGT)	La dernière session de l'assemblée consultative a eu lieu. (…) Le Comité parisien de la libération ne diffusera plus à la radio, ses émissions ont été supprimées de façon inattendue, sans avertissement, la CGT fait appel auprès du ministre de l'information, « le Comité parisien de la libération est le vivant symbole de la résistance héroïque du peuple de Paris ... son autorité et sa popularité restent intactes... »	03/08/45

Annexe n°11 : Composition des délégations spéciales de 12 communes de la banlieue ouest par rapport aux élections municipales de 1935

Communes	Élections municipales de 1935[2652]			Délégations spéciales de 1944		
	Partis	1er tour	2e tour	Groupements Tendances	Nombre de sièges	%
Asnières-sur-Seine	PC	16 %	47,2 %	Communiste	13	37,1 %
				UDS	2	5,7 %
	Socialistes et communistes indépendants	22,6 %		Socialiste	6	17,1 %
	Radicaux et Républicains de Gauche	43,6 %	52,8 %	Radicaux	2	5,7 %
	Modérés	14,6 %		Modérés	8	22,9 %
	Anciens combattants	3,2 %		Personnalité	4	11,4 %
Bois-Colombes	PC	13,2 %	43,2 %	Communiste	8	42,1 %
				UDS	1	5,3 %
	PS	14 %		Socialiste	3	15,8 %
	Radicaux et socialistes indépendants	11,8 %		Radicaux	1	5,3 %
	Modérés	23 %	56,8 %	Modérés	5	26,3 %
	Républicains de gauche	38 %		Personnalité	1	5,3 %
Boulogne-Billancourt[2653]	PC	27 %	61,2 %	Communiste	15	41,7 %
	PS	32,6 %		UDS	2	5,6 %
				Socialiste	13	36,1 %
	Radicaux et socialistes indépendants	6,6 %		Radicaux	0	0 %
	Modérés	33,8 %		Modérés	5	13,9 %
				Personnalité	1	2,8 %
Clichy[2654]	PC	21,85 %		Communiste	12	35,3 %
				UDS	1	2,9 %
	Socialistes et communistes indépendants	38,95 %	67,85%	Socialiste	9	26,5 %
	PS	8,9 %		Radicaux	1	2,9 %
	Modérés	30,3 %	32,15 %	Modérés	5	14,7 %

2652 Ces données sont tirées des rapports au préfet de la direction des affaires départementales, dans lesquels les délégations spéciales sont proposées à l'approbation du préfet (AD92 1154W/349)

2653 Au x législatives de 1936, c'est un candidat communiste qui est élu

2654 *Idem.*

Communes	Élections municipales de 1935			Délégations spéciales de 1944		
	Partis	1er tour	2e tour	Groupements Tendances	Nombre de sièges	%
				Personnalité	6	17,7 %
Colombes	PC	27,1 %	51,35%	Communiste	16	44,4 %
				UDS	1	2,8 %
	PS	15,2 %		Socialiste	8	22,2 %
	Radicaux	20,6 %	48,65%	Radicaux	2	5,6 %
	Modérés	23,3 %		Modérés	9	25 %
	Alliance Républicaine	13,9 %				
Courbevoie[2655]	PC	21,7 %		Communiste	14	42,4 %
				UDS	2	6,1 %
	PS	13,8 %		Socialiste	10	30,3 %
	Modérés	36,4 %		Modérés	7	21,2 %
	Défense des contribuables	28,1 %				
La Garenne-Colombes[2656]	PC	20,4 %	43,5%	Communiste	9	34,6 %
				UDS	2	7,7 %
	PS			Socialiste	6	23,1 %
	Radicaux et socialistes indépendants	17,4 %		Radicaux	2	7,7 %
	Modérés	45, %	56,5%	Modérés	6	23,1 %
				Personnalité	1	3,8 %
Issy-les-Moulineaux	PC	28,4 %	47,5 %	Communiste	15	50%
				UDS	1	3,3 %
	PS	17,9 %		Socialiste	6	20 %
	PUP	33,3 %	46 %	Radicaux	1	3,3 %
	Modérés	16,6 %	6,5 %	Modérés	7	23,3 %
	Radicaux	3,8 %		Personnalité		
Neuilly-sur-Seine	PC	10 %	8,8 %	Communiste	8	22,2 %
				UDS	1	2,8 %
	PS			Socialiste	4	11,1 %
	Radicaux	8,2 %		Radicaux	2	5,6 %
	Modérés	26 %	39,2 %	Modérés	18	50 %
	URD et PSF	46,6 %	52 %	Personnalité	3	8,3 %

2655 Aux élections législatives de 1936, les votes se sont séparés presque exactement entre le candidat du Front Populaire, le communiste Étienne Fajon, et le candidat de la concentration républicaine (AD92 1154W349 Formation de la délégation spéciale de Courbevoie, rapport au préfet, 17 novembre 1944

2656 Aux législatives de 1936, c'est un candidat communiste qui est élu

Communes	Élections municipales de 1935			Délégations spéciales de 1944		
	Partis	1er tour	2e tour	Groupements Tendances	Nombre de sièges	%
Puteaux	PC	33,5 %	44,6 %	Communiste	8	27,6 %
				UDS	1	3,45 %
	PS	41,3 %	55,4 %	Socialiste	13	44,8 %
	Néo-Socialistes	25,2 %				
	Radicaux	7,1 %		Radicaux	1	3,45 %
				Modérés	6	20,7 %
Suresnes	PC	33,2 %		Communiste	9	34,6 %
				UDS	1	3,85 %
	PS	66,8 %		Socialiste	10	38,5 %
				Radicaux	1	3,85 %
				Modérés	5	19,2 %
Villeneuve La Garenne[2657]	PC	34,6 %	47,9 %	Communiste	2	12,5 %
				UDS	1	6,25 %
	PS	18,1 %		Socialiste	3	18,75 %
	Modérés	47,3 %	52,1 %	Modérés	8	50 %
				Personnalités	2	12,5 %

2657 Aux législatives de 1936, c'est un candidat communiste qui est élu

Annexe n°12 : Présidents des délégation spéciales et des municipalités des communes deSeine-banlieue, 1944-1945[2658]

Commune	Nom	Profession	Organisation	Mandats précédents	Majorité municipale en 1939
1er arr.	Marcel Dupuy	régisseur à la comédie Française	FN		Modéré
2e arr.	Joseph Domerego	PTT	Union des syndicats		Modéré
3e arr.	Pierre Rodolphe	agent technique	FN		Modéré (forte minorité communiste)
4e arr.	Jean Mouly	retraité	SFIO		Modéré (forte minorité communiste)
5e arr.	Roger Pellieux	ingénieur	FN		Modéré
6e arr.	Georges Mallet	professeur	FN		Modéré
7e arr.	Charles Avignon	sous-chef de bureau, ministère des pensions	Libération-Nord		Modéré
8e arr.	Émile Moine	ingénieur	OCM		Modéré
9e arr.	Maurice Fontaine	chef de service assurances sociales	FN		Modéré
10e arr.	Henri Grimouille	professeur	Union des syndicats		Modéré (forte minorité radicale)
11e arr.	François Bonneric	architecte	PC		Modéré et communiste à égalité
12e arr.	Maurice Gautier	employé à la préfecture de la Seine	SFIO		Modéré et socialiste à égalité
13e arr.	Ernest Phalippoux	facteur	Union des syndicats		Communiste
14e arr.	Roger Morel	employé d'assurances	PC		Modéré
15e arr.	René Ducrotoy	contrôleur technique SNCF	PC		Modéré
16e arr.	Gabriel Warluzel		CDLR		Modéré
17e arr.	Eugène Grésillon	ingénieur	FN		Modéré
18e arr.	Odilon Arrighi	musicien	PC		Communiste (forte minorité modérée)
19e arr.	Gabriel Pioro	professeur d'histoire	FN		Communiste et radicale à égalité
20e arr.	Auguste Souchet	mécanicien linotype	FN		Communiste (forte minorité radicale)
Alfortville	Eugène Gauchard	cordonnier	PC	Maire-adjoint de 1935 à 1940	PC

2658 Données extraites de AP 28W/55 Tableau des maires et présidents de délégations spéciales faisant fonction de maire, s.d. Ce tableau tient compte des quelques changements qui s'opèrent dans la composition des municipalités, une fois l'arrêté du préfet de la Seine publié. Ainsi Joanny Berlioz n'est pas le premier maire provisoire d'Épinay-sur-Seine, tout comme Albert Petit à Bagneux.

Commune	Nom	Profession	Organisation	Mandats précédents	Majorité municipale en 1939
Antony	Henri Lasson	directeur commercial	MLN		Radical
Arcueil	Marius Sidobre	mécanicien	PC	Maire de 1935 à 1939	PC
Asnières	Jacques Rehault	ingénieur	FN		Union républicaine (modéré)
Aubervilliers	Charles Tillon	ministre	PC	Élu en 1935, mais invalidé. Conseiller général du canton d'Aubervilliers	Socialiste indépendant (Pierre Laval)
Bagneux	Albert Petit	employé	PC	Maire de 1935 à 1940	PC
Bagnolet	Paul Coudert	sculpteur sur bois	PC	Maire de 1928 à 1940	PC
Bobigny	Léon Pesch	tourneur	PC	Élu, et la plupart du temps maire-adjoint, de 1919 à 1942	PC
Bois-Colombes	Hubert Muelle	décorateur	FN		Républicain de gauche (modéré)
Bondy	Georges Kieffer	commerçant	PC		PC
Bonneuil-sur-Marne	Henri Arlès	souffleur de verre	PC	Maire de 1935 à 1939	PC
Boulogne-Billancourt	Alphonse Le Gallo	secrétaire-rédacteur	SFIO		SFIO
Bourg-la-Reine	Henri Vernet	directeur commercial	MLN		Républicain de gauche (modéré)
Le Bourget	Maurice Drouard	ajusteur	SFIO	Élu depuis 1929	SFIO
Bry-sur-Marne	Paul Leprêtre	industriel	MLN		Républicain de gauche (modéré)
Cachan	Alphonse Verdier	entrepreneur électricien	Libération-Nord [radical]		Union républicaine (modéré)
Champigny-sur-Marne	Jean Merlane	employé d'assurance	Libération-Nord		SFIO
Charenton	Philippe Denis	chef comptable	Libération-Nord		Radical
Châtenay-Malabry	Gaston Richet	artiste peintre	Libération-Nord SFIO	Élu au printemps 1938, puis maire à la fin de l'année	SFIO
Châtillon	Jean Gaye	médecin	FN		Concentration républicaine (centre)[2659]

2659 Gilles MORIN et Gilles RICHARD, « Sauver une France libérale : Pierre-Étienne Flandin entre stratégie centriste et attraction autoritaire », *in Les deux France du Front populaire: chocs et contre-chocs : actes du colloque tenu à l'École normale supérieure (Ulm), puis aux Archives nationales, du 4 au 6 décembre 2006*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 118.

Commune	Nom	Profession	Organisation	Mandats précédents	Majorité municipale en 1939
Chevilly-Larue	Paul Hochart	directeur d'usine	CFTC	Adjoint au maire, élu en 1935[2660]	Concentration républicaine (centre)
Choisy-le-Roi	Georges Léger	médecin	Démocrates-chrétiens		Concentration républicaine (centre). Forte minorité communiste au conseil municipal
Clamart	Robert Walter	ajusteur	PC	Élu en 1939	PC
Clichy	Georges Levillain	comptable	Libération-nord		Socialiste pupiste
Colombes	Pierre Boussuge	monteur en chauffage	FN	Élu en 1935	PC et SFIO
Courbevoie	Gabriel Roche	ingénieur agronome	SFIO		Radical
La Courneuve	Maurice Léonard	fournier	PC		Socialiste indépendant
Créteil	Éloi Aldebert	inspecteur d'enseignement	Socialiste		Concentration républicaine (centre)
Drancy	Albert Roulaud	tourneur sur métaux	FN	Élu de 1934 à 1935	PC
Dugny	Emmanuel Lambert	magasinier	SFIO	Élu en 1935	SFIO
Épinay	Joanny Berlioz[2661]	journaliste	PC	Joanny Berlioz est élu maire en 1935.	PC
Fontenay-aux-Roses	Albert Montuire	boulanger	Socialiste		Concentration républicaine (centre) et radicaux
Fontenay-sous-Bois	Albert Coyne	ingénieur	Libération-nord		Concentration républicaine (centre)
Fresnes	Maurice Catinat	artisan maçon	PC	Élu maire en 1935, mais son élection est invalidée. Réélu en 1937	PC
La Garenne-Colombes	André Crimet	employé Ouest-Lumière	SFIO		Concentration républicaine (centre)
Gennevilliers	Waldeck L'Huillier	ingénieur	PC	Élu en 1934, adjoint en 1935	PC
Gentilly	Charles Frérot	comptable	PC	Élu en 1933, premier adjoint de 1934 à 1940	PC
L'Île-Saint Denis	Jean Latour	chef de personnel	OCM		Républicain de gauche

2660 Emmanuel BELLANGER, « Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950 », *op. cit.*, p. 414 .

2661 À noter que, d'après le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, André Gourdonneau, également ancien élu d'Épinay-sur-Seine, aurait aussi tenu la charge de président du conseil municipal provisoire. http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article73564, notice GOURDONNEAU André, Pierre, version mise en ligne le 26 août 2009 page consulté le 16 septembre 2014.

Commune	Nom	Profession	Organisation	Mandats précédents	Majorité municipale en 1939
Issy-les-Moulineaux	Fernand Maillet	métallurgiste	PC	Élu en 1935, premier adjoint	PC et SFIO
Ivry	Georges Marrane	mécanicien	PC	Maire en 1925	PC
Joinville-le-Pont	Robert Deloche	fourreur	PC		Union républicaine
Le Kremlin-Bicêtre	Émile Dangeville	mécanicien	SFIO	Élu en 1935, président du Comité local de libération	SFIO
Levallois	Léon L'Heureux	ingénieur	FN		Socialiste, socialiste indépendant, radical
L'Haÿ-les-Roses	Jean Couvidou	magasinier	PC	Élu en 1934	PC
Les Lilas	David Rosenfeld	médecin	FN		Radical
Maisons-Alfort	André Saulnier	métreur-vérificateur	PC		PC
Malakoff	Léon Salagnac	charpentier	PC	Élu en 1935, par la suite nommé adjoint	PC
Montreuil	Daniel Renoult	[journaliste]	PC	Élu en 1935, premier adjoint	PC
Montrouge	Marc Delauzun	contrôleur PTT	SFIO		SFIO
Nanterre	Raymond Barbet	ajusteur	PC	Élu maire en 1935	PC
Neuilly-sur-Seine	Eugène Van der Meersch	administrateur de sociétés	Libération-Nord		URD
Nogent-sur-Marne	Georges Vilbert	directeur d'école	Radical		Concentration républicaine (centre)
Noisy-le-Sec	Henri Quatremaire	peintre en bâtiment	PC		PC
Orly	André Gouy	médecin	CDLL		PC
Pantin	Paulin Cornet	retraité SCNF	FN	Élu de 1919 à 1929	Néo-socialiste
Les Pavillons-sous-Bois	Francis Bernard	entrepreneur carrelage	SFIO		Socialiste indépendant
Le Perreux	Robert Belvaux	ingénieur dessinateur	Libération-nord		Radical indépendant
Pierrefitte-sur-Seine	Raymond Picard	commerçant	Personnalité (OCM)		Socialiste pupiste (PPF)
Plessis-Robinson	Pierre Bailly	médecin	OCM		Républicain de gauche
Le Pré-Saint Gervais	Edmond Pépin	industriel	SFIO	Élu en 1919, par la suite nommé adjoint	SFIO
Puteaux	Henri Buisine	chef d'entreprise	Libération-nord		SFIO
Romainville	Pierre Kerautret	forgeron	PC	Élu en 1934, puis maire en 1935	PC

Commune	Nom	Profession	Organisation	Mandats précédents	Majorité municipale en 1939
Rosny	Charles Durand	contrôleur des contributions	Indépendant		Concentration anti-communiste
Rungis	Henri Ménager	serrurier	Libération-nord		
Saint-Denis	Auguste Gillot	métallurgiste	PC	Élu en 1937	PPF
Saint-Mandé	Jean Bertaud	fonctionnaire SNCF	FN	Élu en 1925	Républicain de gauche
Saint-Maur	Jean Le Trocquer	industriel	Libération-nord		Radical indépendant
Saint-Maurice	Henri Lemoine	médecin	Radical-socialiste		Concentration républicaine (centre)
Saint-Ouen	Alexandre Bachelet	sénateur	SFIO	Élu en 1912, adjoint à plusieurs reprises, maire de 1927 à 1929, conseiller municipal ou adjoint jusqu'en 1940	Socialiste pupiste
Sceaux	Édouard Depreux	avocat	SFIO	Élu en 1935	Républicain de gauche
Stains	Louis Bordes	modeleur	PC		PC
Suresnes	Jules Courtin	magasinier	SFIO	Élu en 1925	SFIO
Thiais	Edmond Desbœuf	ancien entrepreneur en maçonnerie	FN	Élu en 1934, radical de gauche	Concentration républicaine (centre)
Vanves	Albert Pellegeay	fabricant de peinture	FN		Concentration républicaine
Villejuif	Louis Dolly	électricien	PC	Élu en 1935, nommé adjoint	PC
Villemomble	René Eberlé[2662]	professeur honoraire	Personnalité		Union républicaine (droite)
Villeneuve-la-Garenne	Dominique Schwartz	courtier en grains	CDLL	Élu maire en 1935	Républicain de gauche
Villetaneuse	Lucien Paillard	directeur d'usine	OCM	Élu en 1935, SFIO	SFIO[2663]
Vincennes	Georges Lamouret	professeur honoraire	Libération-nord		Républicain de gauche
Vitry-sur-Seine	Lucien Français	retraité de l'Assistance publique	PC	Élu en 1935, nommé adjoint	PC

2662 Site internet des amis du chateau seigneurial de Villemomble et du patrimoine villemomblois, http://amischateau.free.fr/Pages/MairesFrameset.htm (page consultée le 19 septembre 2014) : Le 22 août 1944, Villemomble est libéré et Marcel Hanra est nommé président de la délégation provisoire (ancien adjoint-au maire, ingénieurs des Arts et Métiers, ancien maire-adjoint, Secrétaire de la Ligue des Familles Nombreuses, demeurant 20, boulevard Carnot). Il est remplacé en septembre 1944 par Jacques Zuili, chef du mouvement du « Front National », représentant de commerce, qui restera à la tête de la délégation provisoire jusqu'en 1945.

2663 Le maire sortant Jules Lauze, est communiste indépendant, il est réélu mais refuse d'être maire. C'est Émile Maurel qui est élu. Il rejoint la SFIO en 1936.